THÈSE DE DOCTORAT

de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres
PSL Research University

Préparée à l'École des hautes études en sciences sociales

Éléments de l'énonciation discursive

École doctorale n°286

ÉCOLE DOCTORALE DE L'EHESS

Spécialité Sciences du langage

COMPOSITION DU JURY :

M. LONGHI Julien
Université de Cergy-Pontoise,
Rapporteur

Mme. SAUERWEIN Sibylle
Université Paris Nanterre, Rapporteur

Mme. CAREL Marion
EHESS, Membre du jury

M. LESCANO Alfredo
Université Toulouse Jean Jaurès,
Membre du jury

Mme. RIBARD Dinah
EHESS, Membre du jury

Soutenue par Chiou-Fen **KAO**
le 7 mars 2018

Dirigée par **Marion CAREL**

L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES | PSL

Éléments de l’énonciation discursive

KAO Chiou-Fen

Remerciements

Avec ma profonde gratitude, je remercie Madame Marion CAREL
Ma directrice de thèse
Qui m'a plus que guidée et encouragée.

Elle m'a stimulée. Elle a cru en moi.
Elle m'a donné toute la liberté nécessaire à l'exploration vers l'inconnu.

Sans elle, ce travail n'aurait pas d'existence.
Car dans ce long tunnel, sur ce chemin tortueux
C'est elle qui m'a tenu la lumière.

***

Affectueusement, je remercie Monsieur Flavien CHIGNARDET
Personne unique dans ma vie
Pour son tendre soutien, indéfectible, tout au long de ces années.

Mes sincères remerciements vont également à Monsieur Oswald DUCROT
Qui m'a accordé son temps et m'a apporté de précieux éclaircissements.

Je remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la relecture de cette thèse.
Stéfan COLIBET. Dominique BLOUIN. Flavien CHIGNARDET. David MOUHOUBI.

***

À mes parents
KAO Kun-Ming. HUANG Li-Yun.

Résumé

En quoi peut consister l'énonciation dans le sens d'un énoncé ? Telle est l'interrogation à laquelle nous tentons de répondre dans cette thèse. Défendant une approche discursive du sens (Carel 2011, Ducrot 1984), nous nous fixons l'objectif de mettre en lumière une conception de l'énonciation dans cette perspective. Notre défi majeur est ainsi de démontrer, de manière concrète, une énonciation qui n'est pas conçue comme une sorte d'événement du monde relatif à la production d'un énoncé. Il s'agit en effet de cette conception de l'énonciation, d'ailleurs prise pour aller de soi, lorsque la plupart des auteurs (Kleiber 2008, Recanati 2008) interprètent un énoncé contenant une expression déictique tel que « Je suis Français » ou « Il fait chaud ici ». Défendant une approche référentielle du sens, ces auteurs sont amenés à repérer le référent correspondant à l'occurrence du mot « je » ou celle du mot « ici », avec la signification de l'un et l'autre mot prise respectivement comme « celui qui produit l'occurrence de *je* » et « le lieu où l'occurrence d'*ici* est produite ». Étant donné qu'un tel repérage du référent implique, de manière inévitable, de chercher dans la production de l'énoncé concerné, l'énonciation se présente ainsi comme extralinguistique et comme l'événement constitué par la production de l'énoncé. En nous appuyant, non sans une certaine liberté, sur les travaux respectifs de Benveniste (1966) et de Ducrot (1984), nous nous proposons de dresser le portrait d'une autre conception de l'énonciation qui relève plutôt du système linguistique lui-même, à la différence de celle dépendant ainsi de l'univers extralinguistique. À partir d'un fondement sémantique dégagé des travaux de ces deux auteurs, ainsi que des éléments que nous développons sur cette base, nous faisons des analyses portant essentiellement sur les marques de pronoms, afin d'illustrer la conception de l'énonciation que nous défendons. Qu'il s'agisse de l'analyse comparative entre « Je sais que p » « Tu sais que p » « Elle sait que p », ou celle entre « Je suis beau » « Tu es beau » « Il est beau », nos analyses impliquent donc certaines conséquences. D'une part, elles démontrent que les marques de pronoms peuvent comporter une valeur sémantique qui n'est pas relative à la référence ni à l'énonciation entendue comme un événement extralinguistique. D'autre part, elles permettent de voir que l'on peut rendre compte de ces éléments de sens non référentiels avec le cadre, inspiré de ces deux auteurs, que nous nous efforçons d'établir.

Mots-clés :

Énonciation, Déictiques, Pronoms, Sémantique, Pragmatique, Discours, Argumentation, Actes de langage, Polyphonie, Locuteur, Sujet parlant, Référence, Langage, Communication

Table des matières

Remerciements 3

Résumé 4

Table des matières 5

INTRODUCTION GÉNÉRALE 9

CHAPITRE 1 – OPPOSITION ENTRE DEUX APPROCHES 16

INTRODUCTION 16

(1) NATURE DU CONTENU 18

(2) RAPPORTS ENTRE LE SENS ET LE MONDE 24

(3) LES ACTES DE LANGAGE 28

(4) RAPPORTS ENTRE LA SÉMANTIQUE ET LA PRAGMATIQUE 37

(5) EXPRESSIONS DÉICTIQUES 41

(6) ÉNONCIATION 46

CHAPITRE 2 – ÉLÉMENTS D'UNE ÉNONCIATION SÉMANTIQUE ET DISCURSIVE 51

INTRODUCTION 51

(1) L'ÉNONCIATION SELON BENVENISTE 52

(1.1) DISTINCTION ENTRE L'ÉNONCIATION DISCURSIVE (ED) ET L'ÉNONCIATION HISTORIQUE (EH) 52

(1.2) EN QUOI CONSISTENT *JE* ET *TU* DU MODE DISCURSIF (ED) ? 56

(1.3) AUTRES REMARQUES 62

(2) L'ÉNONCIATION SELON DUCROT 64

(2.1) UNE CONCEPTION GÉNÉRALE DE L'ÉNONCIATION QUI EST RELATIVE AU SENS DES ÉNONCÉS 65

(2.2) LES ACTES ILLOCUTOIRES 70

CHAPITRE 3 – QUATRE TYPES DE DISCOURS ET DE RAPPORT ENTRE [JE] ET [TU] 80

INTRODUCTION 80
(1) LES 4 CATÉGORIES DISCURSIVES 81
(1.1) DISCOURS NARRATEUR 81
(1.2) DISCOURS DIALOGIQUE 90
(1.3) DISCOURS RAPPORTEUR 95
(1.4) DISCOURS JUGEMENT 104
(2) PRÉCISIONS (À TRAVERS DEUX MODES DE LA TAP) 111
(2.1) LE MODE DU TROUVÉ 111
(2.2) LE MODE DU REÇU 119
CONCLUSION 126
CHAPITRE 4 – MARQUES DE PERSONNES (1) 128
INTRODUCTION 128
(1) LE CAS DU VERBE « DIRE » – UN EXEMPLE POUR ILLUSTRER L'ÉNONCIATION VIRTUELLE 130
(1.1) « JE DIS QUE P » 135
(1.2) « TU DIS QUE P » 141
BILAN 142
(2) LE CAS DU VERBE « VOIR » 142
(2.1) « IL VOIT X » 146
(2.2) « JE VOIS X » 148
(2.3) « TU VOIS X » 153
BILAN 156
(3) LE CAS DU VERBE « SAVOIR » 157
(3.1) « JE SAIS QUE P » 160
(3.2) « TU SAIS QUE P » 185
(3.3) « ELLE SAIT QUE P » 196
BILAN 201
(4) LE CAS DU VERBE « CROIRE » 202
INTRODUCTION 202

(4.1) SURVOL 203
(4.2) « JE CROIS QUE P » 208
(4.3) « ELLE CROIT QUE P » 217
(4.4) UNE COMBINAISON DANS LA PHRASE QUI PRÉFIGURE UNE ALLUSION DITE SUI-RÉFÉRENTIELLE 220
BILAN 227
CONCLUSION 228
CHAPITRE 5 – MARQUES DE PERSONNES (2) 232
INTRODUCTION 232
(1) DIFFÉRENTES APPROCHES CONCERNANT L'IMPLICATION SÉMANTIQUE DES MARQUES DE PRONOMS 233
(1.1) TOUR D'HORIZON 233
(1.2) PROCÉDÉ TRIANGLE – UN SENS À TROIS SOURCES 235
(2) QUATRE CAS DE FIGURE 239
(2.1) TYPE 1 : PRÉDICAT À DISCOURS NARRATEUR 240
(2.2) TYPE 2 : PRÉDICAT À DISCOURS DIALOGIQUE 1 – AVEC UNE PERSONNE MARQUÉE 252
(2.3) TYPE 3 : PRÉDICAT À DISCOURS DIALOGIQUE 2 – AVEC DEUX PERSONNES MARQUÉES 266
(2.4) TYPE 4 : PRÉDICAT À DISCOURS OPPOSÉS 273
CONCLUSION 274
CHAPITRE 6 – LE CAS « ICI », LE CAS « NOUS » 276
INTRODUCTION 276
(1) « ICI » 278
(1.1) EMPLOI SPATIAL 283
(1.2) EMPLOI COMPARATIF 286
(1.3) EMPLOI LOCALISATEUR 290
BILAN 293
(2) « NOUS » – LA PREMIÈRE PERSONNE AU PLURIEL 294

(2.1) « NOUS INCLUSIF » ET « NOUS EXCLUSIF »....296
(2.2) L'EMPLOI DE « NOUS » COMME MOYEN POUR AJUSTER L'IMAGE DE [JE] QUI ÉNONCE....301
(2.3) UN TYPE D'EMPLOI DE « NOUS » POUR ATTÉNUER ENVERS [TU]....303
BILAN....307
CONCLUSION....308
CHAPITRE 7 – EN QUOI CONSISTE LE SUJET IMPLIQUÉ DANS LE SENS ?....311
INTRODUCTION....311
(1) QUEL EST LE SUJET IMPLIQUÉ DANS LE SENS ? – UNE MISE EN PERSPECTIVE....312
(1.1) APPROCHE RÉFÉRENTIELLE....314
(1.2) L'APPROCHE DITE « OCCURRENTIELLE »....319
(1.3) MISE EN PERSPECTIVE....321
(2) L'HYPOTHÈSE DE L'IDENTIFICATION DU SUJET PARLANT AU LOCUTEUR – SA JUSTIFICATION À TRAVERS UNE AUTRE ANALYSE DE CERTAINS EXEMPLES DE LA POLYPHONIE....326
(2.1) TYPE 1 – QUEL RAPPORT ENTRE LE SUJET PARLANT ET LE LOCUTEUR ? L'INTÉRÊT DU CAS DE LA COÏNCIDENCE DÉLAISSÉE PAR LA POLYPHONIE...329
(2.2) TYPE 2 – LE CAS DE LA REPRISE DE PAROLE....354
(2.3) TYPE 3 – LE DÉDOUBLEMENT & L'ATTRIBUTION DE L'IDÉE EXPRIMÉE..361
CONCLUSION....370
CONCLUSION GÉNÉRALE....372
Références bibliographiques....389

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« ÉNONCIATION » DANS LES SCIENCES DU LANGAGE

Un paradigme de recherche à part entière, l'« énonciation » voit son apparition, relativement récente[1], dans le paysage des sciences du langage intimement liée aujourd'hui au nom de Benveniste. D'une importance reconnue, tant par sa profondeur et son étendue que par son caractère fondateur, les travaux de Benveniste (1966) portant sur l'énonciation couvrent différentes thématiques réunies dans une perspective d'ensemble. Mais ces écrits restent, en grande partie, quelque peu « mystérieux ». Ses travaux ne semblent pas suffisamment compris, jusqu'à l'heure actuelle du moins, pour être considérés comme susceptibles d'application.

Si on présente Benveniste comme auteur de référence, c'est parce que l'on peut sans doute considérer que c'est grâce à ses travaux que l'énonciation a acquis son statut aujourd'hui comme thème de recherche en tant que tel. Notons que nous ne parlerons pas de Benveniste comme d'un certain « découvreur » de l'énonciation, puisque la plupart des thématiques composantes sont déjà apparues dans différents travaux ici et là. On sait de plus que Benveniste lui-même n'hésite pas à citer d'autres travaux dans ses écrits. Par exemple, il évoque explicitement des travaux issus de la philosophie du langage, dont la théorie des actes développée par Austin. Benveniste (1966) évoque également la linguistique médiévale de la langue arabe, lorsqu'il met en avant une caractéristique des phrases relevant de ce qu'il appelle l'« énonciation historique », à savoir le fait que « personne ne parle ». Par ailleurs, la délocutivité dont discute Benveniste rejoint le thème de l'ethos, dont l'intérêt a déjà été largement marqué dans l'Antiquité occidentale.

D'autre part, si le nom de Benveniste apparaît dès la première phrase de l'introduction générale de cette thèse, c'est aussi parce que, on le verra au chapitre 2, nous nous appuierons largement sur ses travaux en même temps que ceux de Ducrot. Avant de donner un aperçu un peu plus loin sur notre démarche qui est également inspirée de ces deux auteurs, regardons d'abord les questions auxquelles nous tenterons d'apporter des éléments de réponse tout au long de cette

[1] Coquet (2016) fait partie des auteurs qui diront que l'énonciation n'est pas un thème de recherche aussi nouveau qu'on pourrait le penser, même si on admet bien que l'attention et l'importance que la communauté linguistique y accorde sont relativement récentes (non sans lien avec les travaux de Benveniste). D'ailleurs, contrairement à la plupart des auteurs qui considèrent le numéro 17 (1970) de la revue *Langages* comme marquant l'avènement officiel de l'énonciation en tant que thème de recherche, Coquet (2016) considère plutôt Aristote comme « précurseur de la linguistique de l'énonciation ».

thèse.

Une parenthèse. Certains pourraient penser que l'« énonciation » est un thème de recherches de la linguistique française : d'une part parce que les recherches dans ce domaine restent, en grande partie, limitées au cercle des linguistes francophones, d'autre part parce que le mot « énonciation » paraît spécifique à la langue française. Mais on peut souligner que l'énonciation relève de la linguistique générale, et n'est donc pas propre à telle ou telle langue. Sans oublier que, comme le nous rappelle Benveniste, certaines thématiques se sont développées dans d'autres langues.

QUESTIONNEMENTS

Les questions qui orienteront notre travail peuvent se ramener à cette question tout à fait générale : pourquoi avoir choisi de travailler sur l'« énonciation » ? Si le thème de l'énonciation s'est imposé à nous comme une évidence, incontournable en tout cas, c'est également en raison de l'intérêt que nous portons sur le problème du sens des énoncés.

Ces deux problématiques s'entremêlent à plusieurs égards, au point où il peut même y avoir des risques de confusion. Cependant, aussi paradoxale que cela puisse paraître, il nous semble que le meilleur moyen pour prévenir la confusion est justement d'examiner ensemble ces deux problématiques, disons l'une dans la perspective de l'autre. Ce regard croisé a tout son intérêt pour nous – qu'il s'agisse de formuler des questions ou de chercher des pistes de réponse. En fin de compte, on peut estimer que, s'il y a un risque de confusion difficilement évitable, c'est sans doute parce que ces deux problématiques sont de toute manière inséparables.

En effet, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que l'énonciation fait partie du problème même du sens des énoncés : le terme « énoncé » est à entendre comme « ce qui résulte de l'énonciation (apparition) d'une phrase ». Ainsi, si l'« énonciation » s'avère impliquée dans le problème même du sens des énoncés, c'est au moins parce que la compréhension du terme « énoncé » ne se fait pas sans une certaine compréhension du terme « énonciation »[1].

Bien évidemment, ce lien étroit soulève des interrogations. La première, qui est aussi la plus fondamentale, est de savoir en quoi consiste cette énonciation ainsi impliquée dans le sens des énoncés ? Il s'agit en effet de cerner l'énonciation dans cette optique du sens des énoncés. L'autre interrogation centrale : de quelle(s) manière(s) l'énonciation intervient-elle dans le sens des énoncés ? Sous un autre angle, on peut aussi dire que la question est de savoir en quoi le sens

[1] On verra nos discussions, à la fin du chapitre 1, sur les différentes acceptions du terme « énonciation ».

des énoncés peut inclure une part venant de l'énonciation.

Bien qu'elles soient générales et quelque peu abstraites, ces deux interrogations formulées ainsi nous serviront de point de départ dans le développement de questionnements en deux séries. Comme on le verra, chacune de ces deux interrogations peut être explicitées par une série de questions plus spécifiques. Pour la première série, on aura des questions qui permettent de mieux comprendre en quoi peut consister l'énonciation. Pour la seconde série de questions spécifiques, il s'agira de saisir l'intervention de l'énonciation dans le sens de l'énoncé.

Notons qu'il convient également de prendre en compte un autre aspect du problème. En effet, au regard de ces deux interrogations, on doit prendre en considération une opposition entre deux approches, que nous appellerons respectivement « objectiviste » (O) et « subjectiviste » (S). Avant de présenter cette opposition au chapitre 1, nous pouvons dire ici brièvement que les approches O et S se distinguent essentiellement par le regard porté sur le rapport entre le monde et l'univers du langage, notamment en ce qui concerne le sens des énoncés.

Pour l'approche O, dont les défenseurs mettent l'accent sur la référence et les conditions de vérité, le sens présente un caractère réaliste et une certaine dépendance vis-à-vis du monde extralinguistique.

Pour l'approche S, qui est celle que nous défendons, le sens renvoie à des discours et se caractérise par une certaine indépendance à l'égard de l'univers en dehors du langage. Nous présenterons des illustrations dans ce sens à travers des analyses réalisées au cours de cette thèse. Au chapitre 4 par exemple, on notera que les différences sémantiques entre « Je sais que p » et « Tu sais que p » que nous mettrons en avant ne sont nullement référentielles, contrairement à la conception habituelle qui se fonde essentiellement sur l'approche O.

Nos analyses démontreront également que, par contraste à l'approche O qui entend le terme énonciation notamment comme un événement mondain, nous défendons une conception de l'énonciation dite « discursive » et « sémantique », à savoir une énonciation qui est composée de discours, en partie du moins, et a pour source la valeur sémantique, à savoir celle de la phrase (ou de l'énoncé) prise dans son ensemble.

L'opposition entre ces deux approches s'introduit ainsi dans nos problèmes déjà assez complexes mêlant à la fois l'énonciation et le sens des énoncés. En même temps, comme on le verra très vite au chapitre 1, à la lumière de cette opposition entre l'approche O et l'approche S, il est intéressant de constater que le problème de l'énonciation et le problème du sens des énoncés sont effectivement difficiles à séparer.

Au regard de la position que nous défendons, telle que l'on vient de l'évoquer

brièvement, nous aurons pour défi majeur de proposer dans cette même direction des éléments de réponse concrets[1] vis-à-vis de ces deux interrogations générales formulées plus haut.

Commençons par considérer les questions plus spécifiques qui développent la première interrogation générale, à savoir en quoi consiste l'énonciation que nous défendons, plus précisément l'énonciation telle qu'elle est impliquée dans le problème du sens de l'énoncé.

(1) Tout d'abord, il s'agit évidemment de savoir en quoi, concrètement, l'énonciation peut être « sémantique » et « discursive » ? Si l'énonciation a pour source la valeur sémantique, comment faut-il comprendre cela ? Et en quoi l'énonciation peut-elle se composer de discours ?

(2) Une autre question centrale : qui est à l'origine de l'énonciation ? En d'autres termes, il s'agit de savoir qui énonce ou de savoir qui est le sujet de l'énonciation. Mais aussi en quoi consiste ce sujet de l'énonciation ?

Étant donné notre défense d'une conception de l'énonciation sémantique et discursive, on peut aussi formuler la question de la manière suivante. En quoi le sujet relatif à l'énonciation peut-il être sémantique et discursif ? Quoi qu'il en soit, pour répondre à cette deuxième question, il nous faudra démontrer ce que nous entendons par « sujet », ainsi que son fondement linguistique qui nous permet d'affirmer son caractère sémantique et discursif.

(3) Ces questions autour de l'énonciation nous amènent à une autre non moins complexe qui est celle-ci : en quoi peut consister « l'acte d'énoncer » dans une conception de l'énonciation qui est sémantique et discursive ?

Cette question s'avère aussi essentielle du point de vue de notre défense de l'approche S. En effet, on sait que, avec la domination de l'approche O, les auteurs associent généralement « l'acte d'énoncer » à une sorte d'événement du monde, qui résulte de la production de tel ou tel énoncé. Ainsi, si on veut soutenir de manière plus active l'approche S, il faut donc savoir ce que l'on peut entendre par « une vision linguistique de l'acte d'énoncer ». Et il s'avère que, on le verra, cette question peut avoir un certain lien avec la série de questions spécifiques qui vont suivre, celles-ci développent la seconde interrogation générale formulée plus haut, à savoir celle qui concerne l'intervention de l'énonciation dans le sens des énoncés.

(4) Enfin, on s'intéresse aussi à une autre question qui concerne les expressions déictiques de manière générale. Si, selon l'approche subjectiviste que nous défendons, l'énonciation est bien d'ordre linguistique, l'une des questions à laquelle on n'échappera pas est de savoir comment appréhender, dans l'optique de cette approche S que nous défendons, les expressions déictiques.

---

[1] Nous nous appuierons largement sur la ligne commune que nous tirerons (au chapitre 2) des travaux de Benveniste et de Ducrot que nous aurons explicités. Nous en identifierons les éléments qui se rapportent aux questions que nous nous posons, tout en présentant d'autres pour compléter le cadre que nous aurons ainsi ébauché.

Habituellement considérées comme relevant du problème de l'énonciation, les expressions déictiques sont, sauf quelques rares exceptions, appréhendées dans une vision largement inspirée de l'approche objectiviste.

À cet égard, notre défi consiste à revoir les expressions déictiques dans l'optique d'une conception sémantique et discursive de l'énonciation.

Ce défi est incontournable de deux points de vue. D'une part, les expressions déictiques sont incontestablement linguistiques : une expression déictique occupe nécessairement une place matérielle dans la phrase, alors qu'il est, par contraste, difficile d'être aussi affirmatif concernant le sujet qui énonce et l'acte d'énoncer. D'autre part, pour défendre de manière active l'approche S, on ne peut pas se permettre de contourner le problème des expressions déictiques, dans la mesure où la compréhension de celles-ci est, du moins jusqu'à présent, largement dominée par l'approche O.

Regardons maintenant la seconde série de questions plus précises qui portent sur l'intervention de l'énonciation dans le sens des énoncés. La question centrale est celle-ci : de quelle(s) manière(s) l'énonciation s'inscrit (intervient) dans le sens ? Ou encore, en posant la question autrement, on peut dire qu'il s'agit de savoir comment s'articulent le sens de l'énoncé et l'énonciation associée à ce dernier. Sur un plan général, l'enjeu reste le même pour nous : il convient d'illustrer concrètement en quoi consiste l'intervention de cette énonciation, qui est de nature sémantique et discursive selon nous, dans le sens de l'énoncé.

Pour cette interrogation générale portant sur l'intervention de l'énonciation dans le sens de l'énoncé, une autre question plus précise peut consister en celle-ci : si l'énonciation est effectivement à appréhender comme une source (parmi d'autres) qui contribue au sens communiqué par l'énoncé, il faudrait alors se demander sous quelle forme l'énonciation confère des éléments de sens ? D'autant plus qu'il est difficile d'y voir quelque chose de comparable à un mot du lexique ou à une structure syntaxique.

Avec ces questions relatives au rapport entre le sens et l'énonciation, on peut se rappeler que certains travaux de l'approche S portent déjà sur ce type de questions. D'une part, on verra notamment la ligne proposée par Ducrot. L'idée consiste à voir le sens d'un énoncé comme comportant la qualification de l'énonciation de cet énoncé qui est concerné – et la qualification provient ainsi du sens de l'énoncé lui-même. D'autre part, on notera que la Théorie Argumentative de la Polyphonie (abrégée en TAP, un cadre théorique qui prolonge la théorie de la Polyphonie 1984) implique une conception de l'énonciation comme « manières de présenter le contenu ». Si, avec ces deux séries de travaux, nous avons l'avantage de ne pas partir de rien, notre tâche reste inchangée : il s'agit de montrer concrètement sous quelle forme (et de quelle

manière) intervient l'énonciation dans le sens.

Enfin, notre 2ème série de questions nous paraît intéressante dans la mesure où l'énonciation et le sens s'offrent mutuellement une perspective l'un à l'autre. On peut ainsi examiner le problème du sens à partir du thème de l'énonciation. Inversement, le sens permettrait également de dévoiler l'énonciation dans ses différentes facettes.

NOTRE DÉMARCHE

On notera que, en comparaison de la plupart des thèses en linguistique, le travail mené dans cette thèse ne consistera pas à traiter un ou deux mots de manière exhaustive et détaillée, ce qui déboucherait sur une étude à un degré élevé de technicité[1].

En effet, notre objectif vise plutôt à cerner les divers problèmes et questions dans une perspective d'ensemble, même si, ce faisant, on court le risque de donner l'impression d'être dépourvue de ligne directrice. Quelques raisons sont derrière ce choix.

Dans ce que nous venons de présenter, on peut constater que, aussi bien le thème de l'énonciation que le problème du sens des énoncés, divers éléments peuvent s'imbriquer les uns dans les autres. À cet égard, il nous semble convenable de garder une certaine distance, en choisissant justement de ne pas limiter notre attention sur un ou deux éléments isolés, afin de laisser apparaître les liens entre ces différents éléments. En outre, on peut aussi noter que ces deux problématiques sont loin d'être uniquement une affaire de mot[2], à savoir un problème d'ordre lexical. Ainsi, sans nous attacher à tel ou tel mot, nous disposerons d'une certaine marge de liberté dans la prise en considération de divers éléments concernés par notre questionnement. Cela n'est pas sans intérêt étant donné que nous cherchons à prendre notre objet d'études, qui est de plus composé de deux problématiques, dans une perspective d'ensemble.

Enfin, en ayant un regard global, nous serons aussi plus à même de défendre l'approche S en opposition à l'approche O. Comme on le verra au chapitre 1, certaines divergences sont fondamentales dans l'opposition entre ces deux approches. Par exemple, par le mot « sens », les auteurs de l'un et l'autre camps ont une conception différente, tout comme c'est le cas concernant le mot « énonciation », les uns et les autres en retiennent différentes acceptions. Du point de vue de ces différences de fond, il nous semble que notre défense de l'approche S

[1] D'autant plus que, jusqu'à présent, parmi les travaux avancés dans le domaine de l'énonciation, aucun ne s'impose vraiment comme référence en matière de cadre d'application.

[2] Comme on peut déjà le constater dans les travaux de Benveniste, outre le côté « universel » comme pour le cas de la pragmatique, le thème de l'énonciation présente un côté « transversal » et comporte un ensemble de thématiques qui se relient entre elles.

nécessite des illustrations faites avec différents éléments, et non uniquement avec un ou deux mots du lexique.

PLAN

Au chapitre 1, nous ferons un survol de différentes thématiques qui nous permettront de mettre en parallèle l'approche O et l'approche S, tout en montrant l'intérêt de cette dernière, qui est l'approche que nous défendons.

Au chapitre 2, nous présenterons brièvement les éléments que nous retenons des travaux respectifs de Benveniste et de Ducrot portant sur l'énonciation. En rendant leurs liens plus explicites dans une vue d'ensemble, nous tenterons d'ébaucher un cadre qui s'inscrit dans l'approche S.

Au chapitre 3, nous continuerons à développer ce cadre ébauché, à la fois en proposant une classification de quatre catégories de discours et en apportant d'autres éléments qui s'ajouteront à ce cadre.

Au chapitre 4, nous commencerons à mettre à l'épreuve ce cadre, à travers son application à des analyses. Nous chercherons aussi à montrer que ce cadre permet d'appréhender les 3 pronoms au singulier (dans le cas où ils sont en position de sujet grammatical) dans l'optique d'une énonciation sémantique et discursive. La majorité des exemples appartiennent à la catégorie du « discours rapporteur », l'une des quatre catégories distinguées au chapitre 3.

Au chapitre 5, nous continuerons à appliquer le cadre à des analyses, dont les exemples relèvent soit du « discours narrateur » soit du « discours dialogique ». Dans ce chapitre, notre attention portera sur les marques pronominales de manière générale, et non plus seulement celles qui sont en position de sujet grammatical.

Au chapitre 6, toujours dans le but de soutenir ce cadre fondé sur des travaux de Benveniste et de Ducrot, il s'agira essentiellement de l'analyse de l'expression déictique « ici », qui sera suivie de quelques considérations à propos de « nous ».

Au chapitre 7, nous reviendrons sur le fondement de ce cadre énonciatif avec plus de précisions et d'illustrations sur un problème (évoqué au chapitre 2) au regard de la théorie de la Polyphonie 1984.

CHAPITRE 1 OPPOSITION ENTRE DEUX APPROCHES

INTRODUCTION

Comme nous l'avons dit dès l'introduction générale, cette thèse a pour objectif de défendre une conception sémantique et discursive de l'énonciation. On se souvient aussi que cette dernière sera développée entre deux éléments particuliers. D'une part, elle s'inscrit dans une opposition entre l'approche générale dite « objectiviste » (O) et l'autre approche générale dite « subjectiviste » (S), qui est celle dans laquelle nous plaçons la conception sémantique et discursive de l'énonciation. C'est en effet dans ce chapitre 1 que nous nous proposons de présenter l'opposition entre ces deux approches. D'autre part, il convient aussi de rappeler que nos observations et problèmes autour de la thématique « énonciation » se font au regard du problème du sens des énoncés. De ce fait, pour défendre notre approche dite subjectiviste (S) de l'énonciation, limitée dans le problème du sens des énoncés, il est nécessaire de mieux cerner les deux choses suivantes :

(1) L'approche S que nous défendons ;

(2) Les éléments impliqués dans le problème du sens des énoncés.

En vue de cette double clarification, notre chapitre 1 sera consacré à présenter l'approche S à travers son opposition à l'approche O au regard des éléments principaux du sens des énoncés.

Malgré de nombreuses divergences autour du problème du sens des énoncés, il convient tout de même de rappeler que les auteurs de différents horizons s'accordent peu ou prou sur trois éléments.

(1) La valeur sémantique de l'énoncé (token) se distingue de celle de la phrase (type). Notons toutefois que le consensus autour de cette distinction n'empêche pas que les auteurs peuvent adopter différentes terminologies. Pour notre part, nous suivons Ducrot en réservant le terme « sens » à la valeur de l'énoncé et le terme « signification » à celle de la phrase. Malgré la convergence autour de cette distinction, il convient de souligner que les auteurs ne sont pas tous d'accord sur la répartition de l'importance entre l'une et l'autre valeur sémantique. Ainsi, des auteurs comme Ducrot peuvent accorder une attention particulière à la phrase étant donné qu'ils considèrent que celle-ci exerce des contraintes, sémantiquement parlant, sur l'énoncé. À l'opposé, des auteurs comme Searle (1979) mettent plutôt l'accent sur l'énoncé et peuvent voir la valeur de la phrase réduite au minimum, voire inexistante.

(2) Les auteurs s'accordent aussi pour dire qu'il y a deux types d'éléments dans le sens d'un énoncé. D'une part le contenu, qui représente en quelque sorte le noyau du sens communiqué. D'autre part les éléments de sens qui sont habituellement considérés comme relatifs à la présentation de ce contenu. Pour certains auteurs dont nous faisons partie, c'est aussi dans ce second versant de sens que l'on trouve les éléments de sens relatifs à l'énonciation. Enfin, malgré l'accord en question, il faut noter que les rapports entre les deux parties du sens restent largement sujets à débats.

(3) Le troisième convergence entre les auteurs porte sur le fait que des éléments de sens supplémentaires peuvent être obtenus, disons par raisonnement, à partir du contenu (autrement dit la première proposition) et des éléments de la situation de discours (ou ce que certains préfèrent appeler « contexte »). Tout comme les deux premiers points, l'accord ici n'est pas total. En effet, selon l'approche que l'on adopte, le contenu n'a pas la même nature et le « contexte » n'est pas conçu de la même manière. On verra tout cela plus en détails au fur et à mesure.

Comme on va le voir bientôt, au-delà de ces points partagés, on peut constater que ce qui est à l'origine de l'opposition générale entre les auteurs concerne essentiellement la formation de la première proposition, à savoir le contenu qui constitue le noyau du sens communiqué. Plus spécifiquement, on s'apercevra que la divergence autour de la première proposition est étroitement liée à la différence à l'égard de la nature du sens. D'un côté, on a les auteurs dits objectivistes (O) comme Searle et Recanati, pour qui le sens correspond schématiquement à un état du monde objectivement descriptible. Autrement dit, ces auteurs fondent le sens des énoncés sur un certain réalisme mondain. De l'autre côté, on a les auteurs dits subjectivistes (S) comme Carel et Ducrot, pour qui le sens est à appréhender en termes de discours et se rapporte au sujet qui est derrière ces discours.

On va vite se rendre compte que notre comparaison entre ces deux approches ne sera pas complètement « objective », puisque nous profiterons de l'occasion pour montrer pourquoi nous nous rangeons du côté de l'approche S. Notre étude comparative entre l'approche O et l'approche S est composée de 6 parties. (1) La première opposition concerne la **nature du contenu**. (2) On s'intéressera ensuite à une dimension plus générale, à savoir les **rapports entre le sens et le monde**. (3) Après cela, nous nous pencherons sur **les actes de langage**. (4) Nous poursuivrons avec l'opposition concernant la frontière et les **rapports entre la sémantique et la pragmatique**. (5) On examinera aussi l'opposition autour des **expressions déictiques**. (6) En dernier, nous regarderons l'opposition entre les deux approches autour de la thématique « **énonciation** ».

(1) NATURE DU CONTENU

L'une des oppositions les plus fondamentales entre ces deux groupes d'auteurs concerne le contenu. Comme on le sait parmi les linguistes, l'approche O conçoit le contenu en termes de conditions de vérité[1]. Celui-ci implique une correspondance avec le monde, à savoir quelque chose en dehors du système linguistique. Parallèlement à ce caractère véric onditionnel, la référence est un autre élément essentiel du contenu pour l'approche O. En revanche, pour l'approche S, le contenu se présente essentiellement en termes de discours. Celui-ci reste ainsi à l'intérieur du système linguistique.

Commençons par regarder de plus près l'approche O. Ce que l'on appelle les « conditions de vérité » d'une phrase, ce sont « les conditions dans lesquelles la phrase est vraie » (Ludwig 1997 : 247). On aura retenu le rapport étroit avec le monde qu'entretient cette conception du contenu. Citons un autre passage de Ludwig (Ibid) : « Les propositions vraies correspondent aux faits dont le monde est constitué ; en ce sens, elles le décrivent et nous fournissent une information sur laquelle nous pouvons nous appuyer pour agir ou, de manière générale, pour transformer la réalité. » Enfin, il faut aussi souligner que la notion de vérité n'est sans doute pas aussi facilement applicable que pourraient le laisser penser les premières impressions. Pour citer encore le même auteur (Ibid) : « La notion de vérité est utilisée fréquemment, tant dans les débats scientifiques que dans la vie quotidienne. Néanmoins, la question de savoir ce *qu'est* la vérité apparaît comme l'une des énigmes philosophiques les plus typiques : nous avons l'impression de saisir clairement la notion, mais si l'on nous demande de la préciser, les mots nous manquent ».

Dans une certaine mesure, la difficulté de parler de « la » vérité est assez comparable à celle de parler de « la » réalité. Watzlawick donne ainsi, dans *La réalité de la réalité*, sa version de la notion de réalité : « De toutes les illusions, la plus périlleuse consiste à penser qu'il n'existe qu'une seule réalité. En fait ce qui existe, ce ne sont que différentes versions de celle-ci dont certaines peuvent être contradictoires, et qui sont toutes des effets de la communication, non le reflet de vérités objectives et éternelles » (1978 : 7)

---

[1] D'abord la préoccupation des philosophes logiciens s'intéressant au langage, les conditions de vérité ont été prises en considération par certains linguistes, dont ceux qui, comme Sperber, Wilson, Reboul et Moeschler, s'inscrivent dans un courant dit cognitiviste de la pragmatique. On se référera au chapitre 4 de *La pragmatique aujourd'hui* (Reboul & Moeschler : 1998) pour un exposé de leurs arguments en faveur de la prise en compte des conditions de vérité dans la composition du contenu.

Parallèlement, le besoin d'établir les conditions de vérité amène les défenseurs de l'approche O à la recherche des référents. Ainsi, dans un énoncé comme par exemple « Je crois que Pierre habite à Paris », il y a dans le contenu une proposition dont la valeur de vérité dépend du référent de l'occurrence du mot « je », de celui de « Pierre » et de celui de « Paris ». En somme, le contenu pour l'approche O revient à la description d'un état du monde. Ce rapport avec le monde, sensible ainsi dès la composition du contenu, revient de fait à un besoin de faire appel au contexte extralinguistique pour établir le contenu. Par ailleurs, comme on le verra plus loin, il s'avère que la conception du contenu des défenseurs de l'approche O est sans doute pré-déterminante pour certaines caractéristiques majeures de cette approche générale. L'importance que les auteurs comme Recanati et Searle accordent au contexte extralinguistique est, en réalité, une conséquence directe de leur conception du sens en général. La sémantique telle qu'elle est conçue par ces auteurs ne leur permet pas de construire une proposition complète qui, selon eux, est de nature référentielle et vériconditionnelle.

Mais on sait que cette conception objectiviste du contenu ne va pas sans susciter des questions. Tout d'abord, l'une des questions est savoir de quelle manière un référent, autrement dit un objet du monde, peut-il intervenir dans le contenu d'un énoncé ? Alors qu'il n'est pas de même nature que les éléments linguistiques. Ensuite, c'est la difficulté de rendre compte de la différence entre des énoncés tels que « Le roi Georges se demandait si Scott était l'auteur de Waverley » et « Le roi Georges se demandait si Scott était Scott »[1]. En effet, il peut arriver que deux expressions renvoient à un seul et unique référent mais ont une portée sémantique de toute évidence différente. On est là face à un problème général de sens quand on parle d'un même objet du monde avec des expressions différentes. Enfin, on peut aussi constater que l'évaluation du contenu en termes de vérité et de fausseté a déjà fait l'objet de contestation. On verra dans la partie (3), consacrée aux actes de langage, que le rejet d'une telle conception de sens était précisément le point de départ des travaux d'Austin sur les actes. Avant cela, on verra bientôt que c'est aussi l'un des points de départ de l'approche argumentative du sens, initiée par Anscombre et Ducrot avec l'ADL (Argumentation Dans la Langue) et approfondie par Carel et Ducrot avec la TBS (Théorie des Blocs Sémantiques).

Enfin, si cette conception référentielle du sens peut paraître à première vue en position de force, peut-être du simple fait qu'un bon nombre d'auteurs y adhèrent, il convient de souligner que le thème de la référence peut être appréhendé d'une manière totalement différente. Dans cette conception alternative, au lieu d'être considérée comme impliquant un rapport objectif et

[1] L'exemple est de Russell

réaliste entre le monde et le sens, la référence se présente comme relative au sujet et au point de vue. Il est donc plutôt question de l'emploi de tel ou tel terme, et non de telle ou telle référence dans le monde. Ainsi la fonction du terme n'est pas de « désigner » tel objet dans le monde, mais plutôt de contribuer à la construction d'une position discursive, inséparable d'un point de vue du sujet. Pour Longhi, la référence est à considérer sous l'angle de « nomination comme acte de langage » (2015 : 130). Ainsi, « […] la référence n'est que l'état résultatif d'un processus de référenciation, qui ne se fonde pas sur une conception objectif du rapport langage / monde, mais sur la médiation sémiotique des ressources langagières dans la mise en mots du réel selon un certain point de vue » (Ibid : 131). Dans la même veine, on peut également citer Rabatel pour qui les contenus propositionnels « ne font pas que référer au monde de façon véric onditionnelle, ils indiquent aussi la position de l'énonciateur sur les objets du discours » (2012 : 24).

À la différence des défenseurs de l'approche O, les auteurs de l'approche S considèrent que le contenu est avant tout de nature discursive. Pour eux, le contenu est plutôt quelque chose d'abstrait qui se rapproche d'une idée ou d'un concept, dont l'accès se fait uniquement par l'intermédiaire des discours. Contrairement à l'autre approche, l'approche S reste donc à l'intérieur du système linguistique, qui est le même que les énoncés dont on rend compte, sans dépendre de la référence ni d'un autre système de langage.

On aura noté que le discours, que les auteurs de l'approche O ne sollicitent guère, constitue la pièce centrale de l'approche S, et ce, sur différents plans. Le contenu est en effet discursif de plusieurs points de vue. (1) Comme le soutiennent certains linguistes, le contenu est exprimé par d'autres discours, d'autres mots. (2) Le contenu d'un énoncé se détermine en rapport direct avec l'ensemble discursif dans lequel se trouve l'énoncé. Ce point s'accorde d'ailleurs avec le fait que, pour l'approche S, un énoncé est avant tout considéré et traité comme un élément de discours.

Dans le cadre de la Théorie des Blocs Sémantiques (abrégée en TBS), l'outil auquel nous recourons pour exprimer le contenu des analyses présentées dans cette thèse, la valeur d'un mot ou d'une expression est aussi constituée de discours, qui prennent ici la forme d'argumentations. Précisons d'emblée ce que la TBS entend par argumentations. En un mot, elles consistent en une unité élémentaire pouvant rendre compte soit de la signification du lexique soit du sens d'un énoncé. La première caractéristique des argumentations est une interdépendance sémantique de ces deux éléments reliés par un « donc » ou un « pourtant ». Avant de présenter d'autres éléments de ce cadre théorique au fur et à mesure, donnons brièvement deux exemples pour illustrer cet outil d'analyses. Pour un exemple de lexique d'abord, considérons le mot « prudent » qui

comporte dans sa signification des argumentations telles que [danger DC précaution] et [prudent DC sécurité]. La première et la seconde sont respectivement ce que la TBS appelle l'argumentation interne (AI) et l'argumentation externe (AE). De manière similaire, le sens d'un énoncé comme « J'ai mangé » peut aussi être décrit par une argumentation comme [j'ai mangé donc je ne reste pas dîner avec vous].

Dans une perspective plus générale, on aura noté que, de par les argumentations avec lesquelles on paraphrase la signification d'un terme du lexique ou le sens d'un énoncé, la TBS s'inscrit dans l'approche S, en s'affranchissant des conditions de vérité et des référents[1] et en allant au-delà des descriptions du monde.

Bien qu'elle soit dans la continuité de l'ADL, la TBS apporte des avancées dans des directions où l'ADL n'est pas allée jusqu'au bout. On peut souligner celle qui concerne l'interdépendance sémantique, un aspect sur lequel insiste particulièrement la TBS. En effet, il est question de considérer un sens donné au regard de l'ensemble constitué par les deux éléments reliés par un « donc » ou un « pourtant ». Du moins en raison de cette interdépendance sémantique, l'argumentation prend ainsi le statut de forme discursive de contenu.

Mais si l'idée de l'interdépendance sémantique se fait bien accepter, la thèse derrière elle paraît, pour certains, quelque peu déroutante et difficile à comprendre. En effet, la thèse de l'interdépendance sémantique repose sur un nouveau regard sur ce que l'on entend par « raisonnement » traditionnellement. À l'opposé de l'idée ancrée qui consiste à voir un certain cheminement de l'argument à la conclusion, Carel (2012a) soutient l'idée qu'il n'y a en réalité « aucune progression », dans la mesure où l'argument et la conclusion appartiennent à une même unité sémantique. On dit ainsi que la conclusion est préfigurée dans l'argument. D'où l'interdépendance sémantique entre les deux éléments reliés par un « donc » ou un « pourtant ».

Bien que cette idée de « nulle progression entre l'argument et la conclusion du fait qu'ils relèvent d'une même unité sémantique » fasse preuve de sa pertinence en servant de fondement à l'ensemble du cadre théorique de la TBS, certains semblent toujours avoir du mal à l'admettre. Et cela est regrettable. En même temps, c'est peut-être compréhensible. En effet, ce postulat de la linguiste consistant à dire qu'il n'y a pas de progression entre l'argument et la conclusion peut faire penser à une autre idée, comparable sous un certain angle, qui est aussi difficile à accepter (et à appréhender) pour les auteurs. L'idée concernée que nous allons évoquer tout de suite prend également le contre-pied d'un certain raisonnement profondément ancré (aussi bien chez les auteurs que chez le grand public), tout comme n'importe quelle tradition bien établie dont on

[1] Disons que la TBS laisse les référents à l'appréciation du sujet interprétant concerné par l'énoncé en question.

finit par prendre pour aller de soi.

L'idée en question concerne le rapport entre la cause et l'effet. Si on a aussi du mal à l'admettre, c'est parce que celle-ci, contrairement à notre habitude de voir la cause comme quelque chose qui est située en amont et qui entraîne l'effet, consiste à dire que la cause et l'effet ont plutôt un certain rapport d'interdépendance qui est circulaire. Ainsi, comme c'est le cas dans divers domaines allant de la vie quotidienne aux sciences, l'idée défendue consiste à dire que l'effet est produit en même temps que la cause, ou bien l'effet est en réalité déjà en germe dans la cause. Pour les illustrations détaillées données dans divers domaines, de la psychothérapie jusqu'aux mathématiques, on se référera à l'ouvrage collectif, *L'invention de la réalité*, réalisé sous la direction de Watzlawick. On y apprend d'ailleurs l'anecdote intéressante que, sans se connaître, ces auteurs ont développé chacun dans leur domaine cette même idée générale concernant le rapport d'interdépendance entre la cause et l'effet.

Pour clore cette parenthèse, notons enfin qu'Einstein aurait figuré parmi ces auteurs. C'est en effet ce que laissent comprendre les écrits dans le recueil *Comment je vois le monde* (2009). Or, certains lecteurs ont cette idée linéaire du rapport entre la cause et l'effet tellement ancrée qu'ils en viennent à reprocher à Einstein, chez qui le mot « génie » est au sens littéral, de confondre l'effet avec la cause. Voilà ce qui est révélateur de la difficulté que l'on peut avoir à accepter une telle idée renversante, aussi pertinente et nécessaire soit-elle.

À titre d'illustration, regardons maintenant comment ces différentes natures du contenu, telles qu'elles apparaissent dans l'approche O et l'approche S, laissent voir différemment le phénomène de la sous-détermination sémantique. Deux exemples. Reprenons d'abord le fameux exemple de Searle (1979) de « Le chat est sur le paillasson ». Pour Searle, il est impératif de savoir, pour la composition du contenu, de quelle manière le chat est en contact avec le paillasson. L'auteur nous a d'ailleurs montré que les possibilités sont quasi infinies : le chat peut être debout sur ses pieds, ou couché à plat ventre, etc. Or, aucune des possibilités que l'on peut imager n'est inscrite dans la signification de la phrase. Ainsi, l'illustration de Searle démontre bien l'un des postulats de l'approche O : seul le contexte[1], à savoir le monde dans lequel l'énoncé est produit, peut compenser cette « insuffisance » de la sémantique de la langue vis-à-vis de la

[1] On peut remarquer que cette analyse, mais aussi la position générale de Searle, présuppose que le contexte entendu comme le monde dans lequel l'énoncé est produit peut se présenter objectivement et sans ambiguïté, de sorte que son intervention dans le sens est telle quelle, comme venant de la réalité, avec une extrême clarté. Or, l'épineuse question est de savoir s'il est possible de parler de « la » réalité, ou du moins comment détecter « la bonne version » de la réalité, parmi toutes celles qui sont possibles, voire contradictoires, comme le souligne Watzlawick.

composition d'un contenu véric onditionnel.

Dans l'optique de l'approche S, le problème de Searle (celui de l'approche O de manière générale) n'en est pas vraiment un. En effet, si le contenu est, par exemple, [le chat est sur le paillasson donc tu peux arrêter de le chercher], il est simplement hors de propos de chercher à savoir de quelle manière le chat est en contact avec le paillasson. Et c'est de même avec un autre contenu argumentatif, comme par exemple [Le chat est sur le paillasson donc il n'a pas disparu]. Dans tous les cas, avec l'approche S, on voit que la manière dont le chat est en contact avec le paillasson peut n'avoir aucune importance dans la composition du contenu.

Soit dit en passant. Comparée à l'analyse faite en termes argumentatifs, celle de Searle présuppose de toute évidence l'idée que l'énoncé consiste sémantiquement à communiquer, en partie du moins, la manière dont le chat est au contact avec le paillasson. Dans l'absolu, cela n'est pas impossible. Mais, dans ce cas, n'aurait-on pas simplement énoncé une autre phrase ? Comme par exemple « Le chat tient sur le paillasson sur un seul pied ! ». Par conséquent, dans ce cas là, aurait-on encore besoin de recourir au contexte mondain de manière aussi absolue comme c'est réclamé par Searle ?

Considérons maintenant, pour une seconde illustration, l'énoncé « Pierre a mangé ». D'une part, on sait que des auteurs de l'approche O, comme Recanati (mais aussi Perry), voient la nécessité de retrouver ce qu'ils appellent le « constituant inarticulé » de cet énoncé, qui est « ce qui a été mangé » dans ce cas, autrement dit l'objet direct du verbe « manger » dans « Pierre a mangé ». Pour ces auteurs O, cet élément manquant, aussi bien sur le plan syntaxique que sur le plan sémantique, fait partie de la proposition du contenu. À nouveau, la sémantique telle qu'elle est entendue dans l'approche O s'avère insuffisante pour reconstituer le « constituant inarticulé ». En revanche, pour Carel et Ducrot de l'approche S, il n'y a pas de sous-détermination sémantique de cet ordre. Un énoncé tel que « Pierre a mangé » peut communiquer un contenu comme par exemple [Pierre a mangé donc il ne vient pas au restaurant avec nous], ou bien [Pierre a mangé donc il va mieux]. Encore une fois, l'approche S n'a pas ce problème préoccupant certains auteurs de l'approche O qui consiste à chercher à savoir si Pierre a avalé une crêpe, un kebab ou un sandwich.

Connue comme étant l'un des défauts que les auteurs O reprochent à la langue naturelle, la sous-détermination sémantique de cet ordre est en réalité un produit direct de l'approche O elle-même. Autrement dit, si l'approche O concevait le contenu d'une autre manière, ses défenseurs ne verraient simplement pas une telle sous-détermination sémantique dans la langue. En effet, c'est la conception même du contenu de l'approche O qui prédétermine la manière dont le monde est impliqué dans le sens et donne ainsi l'impression (illusoire) que la sémantique n'est pas suffisante à cet égard.

(2) RAPPORTS ENTRE LE SENS ET LE MONDE

La seconde opposition, en réalité déjà annoncée dans la première, concerne les rapports entre le sens et le monde. Les auteurs du côté de l'approche O, en concevant le contenu en termes de conditions de vérité, font dépendre le sens du monde situé en dehors de l'univers linguistique. Qu'ils appellent cela le contexte ou la situation d'énonciation, la dépendance du sens au monde non linguistique reste la même. Les auteurs inspirés de l'approche S, en concevant le sens en termes de discours, n'ont pas ce besoin, ni celui de recourir à ce qui est extérieur au champ linguistique, ni celui de soumettre le sens aux aléas du monde au gré du hasard des circonstances d'énonciation.

Deux illustrations pour montrer quelques différences majeures entre l'approche O et l'approche S, ainsi que des conséquences que cela peut entraîner dans les analyses.

(1) Considérons dans un premier temps deux énoncés qui sont « Pierre est fatigué » et « Jean est fatigué ». Pour les auteurs du camp O, les deux noms propres signalent un appel au monde dans le sens. En effet, dans l'optique référentialiste, les deux énoncés ont naturellement deux contenus distincts, étant donné que l'un et l'autre noms propres correspondent à des référents différents.

Dans le cadre argumentatif de la TBS qui relève de l'approche S, la différence de référent (s'il faut en tenir compte) n'empêche pas les deux énoncés de communiquer un contenu quasi-identique, comme par exemple [Pierre est fatigué donc rentrons à la maison maintenant], et [Jean est fatigué donc rentrons à la maison maintenant]. En effet, comme certains le savent déjà, les noms propres dans la TBS se limitent de manière générale à la fonction d'apporter des éléments accessoires, qui complètent des orientations discursives exprimées par un mot, une expression ou une structure syntaxique. Dans un tel rôle de détaillant, les noms propres font partie de ce que Carel (2011) appelle les « termes sélecteurs », expression attribuée à un terme qui ne participe pas à la détermination du contenu. En revanche, lorsqu'il s'agit d'un terme qui intervient dans la structure sémantique (du contenu), celui-ci prend le nom de « terme expressif » dans le cadre de la TBS.

(2) Considérons deux autres énoncés, de Pierre (E1) et de Jean (E2) respectivement, de la même phrase « J'ai mangé ». Nul besoin d'entrer dans les problèmes des déictiques (que l'on verra plus loin dans ce chapitre 1, mais aussi pour la suite dans une grande partie de nos analyses) pour remarquer que ces deux énoncés laissent voir la même différence entre les deux approches que pour la première illustration. Comme on le dit presque automatiquement, aussi

bien de la part d'un auteur O que de n'importe quel locuteur moyen, un mot de la catégorie déictique comme « je » fait appel au monde de l'énonciation afin que ce dernier apporte au contenu la référence de l'énoncé concerné. Ainsi, à nouveau, pour les auteurs O, les deux énoncés se distinguent par le contenu en raison de la référence, malgré un matériel linguistique identique. En revanche, pour les auteurs S, les deux énoncés peuvent, en dépit de la différence de référent, communiquer un contenu identique tel que [j'ai mangé donc je ne vais pas au restaurant avec vous].

On sait que la référence compte parmi les paramètres les plus importants pour les auteurs du domaine de la philosophie du langage (voir Recanati 1979b, 2008a), mais aussi pour un grand nombre de linguistes. Face à cette dominance du camp O en matière de référence, il convient de rappeler la distinction de Donnellan (1966) concernant les descriptions définies, faite entre la lecture référentielle et la lecture attributive. Rafraîchissons notre mémoire. Tandis que l'on pensait que la lecture référentielle allait de soit pour les descriptions définies de manière générale, Donnellan a mis en avant la lecture attributive ayant un sens qui n'indique pas tel ou tel référent particulier. Grâce à cette distinction, Donnellan a réussi à faire reconnaître que la référence n'est peut-être pas aussi omniprésente que l'on voulait bien le croire.

Notons aussi que, concernant cette conception du sens, le référent est seulement un élément parmi d'autres qui signalent l'ancrage du sens dans le monde. Ce postulat impliquant un rapport étroit entre le sens et le monde, plus enraciné et plus tentaculaire qu'on n'y pense, peut se trouver là dans des recoins où on ne l'attend pas. C'est ce que Schulz (2002) nous fait remarquer dans la notion de la métaphore.

En effet, comme l'auteure l'observe, ce que l'on considère habituellement comme métaphore repose (que ce soit pour un locuteur moyen ou pour une linguiste), implicitement mais solidement, sur une opposition entre le sens littéral et le sens métaphorique. De fait, une telle opposition, notamment du point de vue de ce que l'on entend par le « sens littéral », implique comme postulat une conception « référentielle » de la sémantique. En examinant de plus près, on s'aperçoit que le « sens littéral » que présuppose le « sens métaphorique » consiste en une sorte de donnée extralinguistique. Par ailleurs, on peut noter que ce postulat référentialiste s'appuie lui-même, de manière plus générale encore, sur une certaine conception du sens de la langue, qui est celle d'un calquage lexical sur le monde. Cette conception du sens repose sur un parallélisme avec le monde et ce dernier est ainsi appréhendé uniquement sous sa forme physique, visuelle et tangible. Enfin, il convient aussi de noter que, au-delà de cette mise en

évidence du postulat référentialiste ancré dans la notion de la métaphore, Schulz[1] soutient qu'il est possible de voir ces énoncés dits métaphoriques d'une manière différente qui dévoile un autre schéma sémantique ayant un rapport différent, qui serait plus structuraliste, entre le sens et le monde.

Il est également intéressant de signaler que, chez les auteurs proches de l'approche O, l'emploi du mot « contexte » prend toujours une dimension « mondaine » et un caractère résolument déterminant pour le sens des énoncés. Malgré le quasi-monopole de cet emploi du mot « contexte », il est impératif de souligner que le terme « contexte » peut tout à fait se concevoir d'une manière différente, qui est d'ailleurs une manière qui correspond à la conception du sens des auteurs de l'approche S. Cette acception alternative du mot « contexte », on peut la trouver dans le chapitre 3 *L'étude de la communication* d'un ouvrage (Garcia-Rivera & Wittezaele, 1992, 2006) traçant le parcours d'un courant de pensée (dont fait partie Watzlawick que nous avons déjà cité plus haut) qui est souvent cité dans les milieux de la psychologie, de la psycho-sociologie ainsi que des sciences de l'information et de la communication.

En effet, dans l'approche de la communication de ce courant de pensée, connu sous le nom de « l'école de Palo Alto », le mot « contexte » se comprend comme un ensemble (un tout) par rapport auquel l'interprétation du sens s'effectue. Ce qui paraît tout à fait proche de l'esprit du structuralisme, même si aucune allusion explicite n'a été faite dans ce sens. Citons ce passage qui donne une vision claire de cette autre manière avec laquelle on peut entendre le terme « contexte » :

> Tout comme la notion de système, celle de contexte est aussi nécessaire qu'elle est difficile à définir avec précision. Si elle recouvre certains aspects objectivables, elle est néanmoins dépendante du point de vue à partir duquel on considère un événement quelconque, elle est donc également éminemment subjective. Mais elle est inévitable pour toute personne intéressée par les phénomènes de communication. (Ibid : 144-145)

Cette acception alternative du terme « contexte », bien qu'elle soit peu évoquée chez les linguistes, en tout cas l'importance qu'on y accorde n'est pas considérable, s'avère nettement plus proche de celle dans laquelle les auteurs de l'approche S peuvent employer ce terme. C'est

[1] Voir SCHULZ Patricia (2000) « Description critique du concept traditionnel de métaphore », Thèse de Doctorat, EHESS, Paris

par exemple ce que l'on peut constater dans Carel (2011), où l'emploi du terme « contexte » se fait dans une acception discursive. Cela réaffirme ainsi à la fois la position générale défendue par les auteurs de l'approche S et l'opposition de cette dernière à l'approche O.

Il convient toutefois de signaler que certains auteurs appartenant à l'approche O peuvent être réceptifs à une telle acception discursive du terme « contexte ». C'est notamment ce que l'on peut constater dans la position quelque peu conciliante de Recanati. Selon ses derniers travaux (communication lors d'une journée d'études en novembre 2016 à l'EHESS) portant sur les expressions déictiques, on peut se trouver avec deux types de contexte et l'un d'eux est de l'ordre discursif. Ainsi, à côté du contexte qui est « donné tel quel » (acception habituelle retenue par les auteurs O), Recanati met en parallèle un second type de contexte, brouillant la frontière avec l'approche S, qui se manifeste à travers « un ensemble de discours ». En effet, on retiendra que, malgré la défense de l'approche O, Recanati admet tout de même l'existence d'un type de contexte qui revêt un caractère discursif. Cette position conciliante démontre ainsi que l'approche O pourrait s'avérer plus complexe que la simple importance accordée à la référence et au monde extralinguistique. Par ailleurs, il est tout à fait intéressant de noter que c'est le contexte entendu en termes de discours (et non le contexte en termes extralinguistiques) qui est sollicité pour le problème de la référence des expressions déictiques (notamment dans le cas de la fiction sur lequel porte l'exposé de Recanati), qui est pourtant un problème propre à l'approche O.

Enfin, pour soutenir cette conception discursive du contexte, nous présenterons au chapitre 2 (dans la partie où nous nous intéresserons à la conception des actes défendue par Ducrot) une illustration brève de la manière dont celle-ci pourrait fournir une piste pour le problème de la détermination des actes illocutoires. D'une part, on verra que le contexte qui est ainsi appréhendé à travers des discours peut dévoiler toute sa pertinence dans un tout autre domaine. D'autre part, il sera également l'occasion pour nous de réaffirmer l'idée que le sens, du point de vue des actes du langage, ne se réduit pas à la référence uniquement.

En refermant la parenthèse du contexte, nous voudrions rappeler que, pour l'approche S, le contenu se constitue dans les discours, sans dépendre du monde extralinguistique. D'une part, le sens d'un énoncé se détermine, en partie du moins, en rapport avec les énoncés qui se trouvent dans le même discours. Dans le cas où certains auteurs parlent du « co-texte », le sens se construit entre des éléments du système linguistique. Il n'y a donc pas de risque de se confronter au problème d'intégrer des éléments de natures hétérogènes, avec certains qui se trouvent dans le monde extralinguistique tandis que d'autres dans le système linguistique.

D'autre part, le sens d'un énoncé se détermine aussi en rapport avec les discours exprimés par certaines unités contenues dans la phrase énoncée elle-même, que ces unités soient

d’ordre lexical ou syntaxique. Cette dimension discursive est fondamentale pour la thèse qui sous-tend l’approche argumentative, aussi bien pour le premier cadre théorique (ADL) que pour la version la plus récente (TBS). Ainsi, de manière plus générale, l'approche S se fonde sur l'idée selon laquelle le sens de l’énoncé contient en lui-même, à travers certains éléments de la phrase énoncée, les types de discours dans lesquels peut se trouver l’énoncé. On se rappelle que c'est bien en cela que consiste la différence entre « Pierre a un peu mangé » et « Pierre a peu mangé ». Le premier cas préfigure l’orientation du discours avec une suite du type « Ne t’inquiète pas, il va mieux », alors que le second cas pourrait au contraire être suivi par un discours exprimant plutôt une inquiétude.

Enfin, il convient de souligner que, en dépit de l'importance accordée aux discours et d'une relative indifférence par rapport aux référents, l'approche S n’implique pas que le sens n'a aucun rapport avec le monde. C'est du moins ce que l'on pourra observer dans les analyses que nous allons proposer. Par ailleurs, on peut noter que, selon Carel, ce serait seulement après l’interprétation de l'énoncé que le sens s'applique au monde.

Pour résumer cette partie, on peut dire que, pour l'une et l'autre approche, le monde et le sens se croisent à différents niveaux. Selon les auteurs de l’approche O, le monde intervient dès la composition du contenu et il y une certaine relation de dépendance au monde de la part du sens. Pour l’approche S, si le monde présente un certain rapport avec le sens, ce n’est pas tellement pour repérer un référent ou pour informer sur un état du monde. Plus spéciquement, si on ne saurait à cent pour cent s’affranchir d’une certaine représentation du monde sémantiquement construite, on voit plutôt le sens comme ce qui permet d’intervenir, directement ou indirectement, dans le monde (la situation de discours) dans lequel s'insère l’échange de paroles, autrement dit le monde dans lequel se trouvent les deux protagonistes de discours.

(3) LES ACTES DE LANGAGE

Pour une étude portant sur le sens des énoncés comme la nôtre, les travaux menés par Austin sur les actes sont intéressants à plusieurs égards. La littérature étant pléthorique dans ce domaine, on se permet d'aller directement sur les aspects qui concernent le plus directement nos préoccupations. Nous en retenons trois points.

(1) Le point de départ d'Austin est de contester, si on peut dire ainsi, l'attention excessive des philosophes sur la dimension vérité-fausseté d'une catégorie donnée de phrases. La distinction que fait Austin entre le constatif et le performatif (elle ne sera finalement que la première étape de ses travaux) constitue ainsi un argument à cette critique à l’égard de l’accent

mis sur la dimension vérité-fausseté. Cette distinction met notamment en évidence un aspect auquel on ne prêtait pas assez attention. En effet, pour une phrase telle que « Je te promets de venir », malgré l'apparence d'affirmation qui amène à la dimension vérité-fausseté, le sens consiste avant tout en l'accomplissement d'un acte de promesse qui est attaché à l'apparition de la phrase. Étant donné le caractère performatif de l'acte lui-même, il n'y a par conséquent pas lieu de procéder à une évaluation en termes de vérité et de fausseté.

Cette première distinction avancée par Austin fait reconnaître la nature performative qu'il peut y avoir dans le langage, ainsi que sa place dans le sens. Parallèlement, la performativité permet à Austin d'aller plus loin dans son rejet de l'« illusion descriptive ». Comme on le sait, les phrases qui relèvent du constatif (encore susceptibles d'être vraies ou fausses), à la deuxième étape des travaux d'Austin, passent dans la catégorie de l'acte illocutoire (ce dernier fait partie de la seconde distinction avancée par Austin, à côté de l'acte locutoire et de l'acte perlocutoire). Ce faisant, le philosophe va plus loin dans son objectif de départ qui est de contester la nécessité d'évaluer le sens en termes de vérité et de fausseté, et ce, en dissolvant la catégorie du constatif dans une catégorie éminemment performative qui est celle des actes illocutoires.

(2) La nature performative du sens communiqué dévoile une fonction du langage peu considérée jusque là. En plus d'être propre au langage, cette performativité dans le sens peut être intéressante pour appréhender, dans une optique plus sociale, les relations entre les deux parties qui sont engagées dans l'interlocution. Par ailleurs, du point de vue de cette observation concernant la performativité dans le sens, ainsi que le caractère social que cela implique, on peut dire que Austin ne dévie pas de son objectif de départ, à savoir le rejet de voir le langage comme n'étant qu'un moyen de représenter la réalité ou la pensée, et ce, dans une vision restreinte de vérité et de fausseté. Comme le remarque Recanati, à travers ce qu'Austin nous dévoile, le langage paraît comme « [...] un dispositif ou une institution permettant d'accomplir des actes qui n'existent que dans et par cette institution [...] » (1979a : 10)

(3) Une conséquence directe dans la linguistique contemporaine (bien qu'elle ne soit pas visée par Austin). En effet, ses travaux révèlent (et réaffirment) la dimension pragmatique du sens qui est fondamentale à certains égards. Ainsi, comme on peut l'observer dans une simple locution telle que « Merci », son sens central n'est rien d'autre que l'accomplissement d'un acte de remerciement lorsque la locution apparaît. Recanati (Ibid : 11) constate également l'importance des travaux d'Austin pour la pragmatique : « Avec Austin, la pragmatique est réintégrée dans le champ des études proprement linguistiques [...] »

Face à l'engouement que suscitent les travaux d'Austin, on pourrait cependant se dire que l'idée n'est pas nouvelle d'envisager le sens de nos énoncés en termes d'action. Comme l'indiquent respectivement Recanati (dans la postface) et Todorov (1970), l'existence d'actes de

parole a été signalée dès l'Antiquité (occidentale). Plus récemment, les actes de parole ont fait l'objet des travaux des auteurs tels que Bühler en Allemagne et Gardiner en Angleterre. (Selon Recanati, Austin ne semble pas avoir connu les travaux de l'un ou l'autre auteur.) Par ailleurs, comme le signale Todorov (Ibid), l'ethnologue britannique Malinowski (1923), cité par Benveniste, remarque que les échanges de parole (aussi bien dans les tribus dits « sauvages » que dans un salon européen) dans une circonstance triviale ont la plupart du temps une fonction sociale, et « non pour informer », et « certainement pas pour exprimer une pensée ». Ce qui est aussi intéressant à noter, c'est la remarque de Todorov concernant cette observation de Malinowski :

> Ce n'est pas un hasard si nous découvrons cette observation chez un spécialiste des sociétés « exotiques » plutôt que chez un linguiste qui étudie les langues européennes. Notre civilisation occidentale refuse l'idée que le langage soit une action : les mots sont l'ombre des choses, le langage est l'expression de la pensée. Toutes les phrases servent à informer, or informer n'est pas une action. (Todorov 1970 : 4)

Il est indiscutable que l'élément le plus central est l'acte illocutoire. Mais il n'en est pas moins certain que c'est aussi l'acte illocutoire qui pose le plus de problème à la théorie. Le mystère reste entier quant à savoir comment déterminer et comment reconnaître la valeur illocutoire d'un énoncé comme « Je reviendrai », alors qu'il peut aussi bien s'agir d'une promesse que d'une prédiction ou encore d'un avertissement.

Et ce, même si Austin indique clairement qu'il est question de conventions. C'est aussi ce que l'on peut lire dans la postface de la version française, *Quand dire c'est faire*, signée Recanati : « L'acte illocutoire n'est pas fonction des effets, des conséquences, de l'énonciation. La valeur illocutoire d'une énonciation, selon lui, dépend non de ses conséquences mais d'un ensemble de *conventions* déterminant en quelque sorte *à priori* que dire telle chose (dans tel contexte) revient à accomplir tel acte illocutoire » (1970 : 199-200). Mais, manifestement, cette insistance d'Austin (sans pour autant plus de développements) ne suffit pas, car les auteurs semblent avoir du mal à l'accepter. Et c'est peut-être aussi pour cette raison que la suite de la théorie d'Austin prend deux directions, dont aucune ne repose vraiment sur l'idée de « conventions ». Certains auteurs (Recanati par exemple) suivent Grice et expliquent la détermination des actes illocutoires par un certain fonctionnement des intentions (voir Recanati 2008a). D'autres auteurs mettent l'attention sur l'examen des conditions de félicité et restent ainsi dans le contexte mondain, au sens extralinguistique du terme.

Une parenthèse. Malgré une importance[1] reconnue due à l'écho qu'ils ont entraîné, les écrits d'Austin ne font pas toujours l'unanimité. Parmi les diverses raisons, on peut citer celle-ci : Austin attache ouvertement une importance à ce qu'il nomme « conventions » dans la caractérisation de l'acte illocutoire, sans pour autant donner la moindre précision concernant sa définition. Par ailleurs, les écrits du philosophe anglais semblent aller jusqu'à « gêner » certains. Comme l'explique le traducteur Gilles Lane, dans l'introduction de la version française, le malaise de certains lecteurs est sans doute lié à la manière même de procéder d'Austin :

> Mais c'est justement la netteté (parfois banale) du texte et de la pensée qui peut donner l'impression d'un manque de profondeur et irriter le lecteur « continental ». Le Français, surtout, éprouvera quelque difficulté à retenir son impatience, et demandera bien vite : « Où donc veut-il en venir ? S'agit-il d'un texte *philosophique* ? » Les Anglais semblent piétiner, s'amuser avec le langage, par exemple, sans aborder en fin de compte « les grands problèmes ». Il se peut pourtant que cette attitude apparemment tatillonne et réticente provienne en réalité d'une véritable préoccupation philosophique [...].

Le mystère de la détermination de l'acte illocutoire restant entier, il y a aussi la question de savoir quelle attitude adopter vis-à-vis des conditions de félicité, ainsi que de la dichotomie entre la réussite et le ratage de l'acte. Pour l'approche O, il va de soi que ces conditions de félicité ont une certaine importance. Ainsi, encore une fois, on y retrouve la dépendance à un système extérieur, autre que le sens de l'énoncé concerné, autre que la phrase énoncée qui porte l'acte. À l'égard de cette vision de certains auteurs, on peut regretter que, malgré la position d'Austin de contester le rôle de la vérité et la fausseté dans le sens, certains développements des actes à sa suite tombent dans une autre dichotomie, qui est celle de chercher à déterminer la réussite ou le ratage d'un acte à travers l'examen des conditions de félicité qui sont au fond aléatoires.

Pour l'approche S, comme on peut s'en douter, une telle dépendance des conditions de félicité va à l'encontre du principe fondamental qui est celui de limiter la dépendance du sens (y compris lorsqu'il s'agit d'un acte illocutoire) des conditions en dehors du système linguistique. À cet égard, on verra au chapitre 2 que Ducrot (1991) propose une nouvelle définition des actes illocutoires en intégrant ceux-ci dans sa conception générale de l'énonciation et ouvre ainsi une

[1] Deux exceptions à l'engouement général. D'une part, l'approche cognitiviste de Sperber & Wilson réduit les actes au nombre de 3. D'autre part, la critique la plus sévère qui soit vient de ce que l'on connaît sous le nom de « performadox ».

voie propre à l'approche S qui s'affranchit de plus des contraintes réalistes.

Avant de discuter des conditions de félicité et de la dichotomie entre la réussite et le ratage que cela implique, regardons rapidement la divergence entre les auteurs descriptivistes et les auteurs ascriptivistes[1], toujours autour de la détermination des actes illocutoires.

L'opposition en question peut se résumer de la manière suivante. Pour les auteurs dits « descriptivistes », au sein de l'acte illocutoire attribué au sens d'un énoncé, on peut distinguer d'une part un contenu descriptif et d'autre part une force illocutoire. À l'opposé, pour les auteurs dits « ascriptivistes », comme Ducrot par exemple, il est difficile, sinon impossible, d'isoler un contenu descriptif au sein de l'acte illocutoire. Et s'il en est ainsi, c'est parce que, selon ces auteurs, la détermination d'un acte s'avère souvent directement liée à l'emploi de tel ou tel mot du lexique. Par contraste, pour les auteurs descriptivistes, qui sont la plupart du temps aussi défenseurs de l'approche O, la détermination de la force illocutoire tient du contexte, plus précisément des conditions de félicité[2] de l'acte concerné.

L'exemple de « Cet hôtel est bon » peut montrer la différence entre Searle et Ducrot. Selon ce dernier, ascriptiviste, c'est le mot « bon » qui donne lieu à la qualification de l'énonciation comme accomplissant l'acte de recommandation. Ainsi, la détermination de l'acte de recommandation se fait indépendamment des conditions extralinguistiques de l'apparition de l'énoncé[3]. De ce fait, il n'y a pas lieu de parler de description véricondi tonnelle concernant l'hôtel en question. Il est par ailleurs intéressant de noter que, avec cette vision, il y a une continuité avec le rejet de l'illusion descriptive qui a poussé Austin à s'intéresser aux actes.

Pour les auteurs descriptivistes comme Searle, l'acte de recommandation ne provient pas de quelque chose qui est inscrit linguistiquement. En guise d'argument, Searle fait observer que, dans le cas de « Si cet hôtel est bon, on veut bien l'essayer », l'acte de recommandation n'est plus de mise. Ainsi, selon la position descriptiviste, dans « Cet hôtel est bon », l'acte de recommandation n'est pas une question de la langue et n'est pas lié à l'emploi du mot « bon », étant donné que cet acte n'est pas présent dans chaque énoncé de la phrase, comme on peut l'observer dans l'exemple plus haut « Si cet hôtel est bon, on veut bien l'essayer ». Or, en regardant de plus près, si cette observation de Searle peut paraître séduisante, on peut toutefois noter que cet argument de l'approche O, destiné à contrer l'approche S, pourrait finalement

[1] On peut se référer à DUCROT & SCHAEFFER (1995).

[2] Dans le cas du performatif explicite, Searle reconnaît bien entendu une base linguistique dans la détermination de l'acte.

[3] Par « l'apparition de l'énoncé », on peut aussi entendre l'énonciation qui actualise la phrase (matériel linguistique) en la transformant ainsi en un énoncé qui a un caractère unique.

s'avérer aller à l'encontre de l'approche O elle-même. En effet, si cet argument paraît valide, on peut se demander si cela n'est pas lié à certains exemples précis. Autrement dit, on peut ne pas avoir la certitude que l'argument s'applique à tous les cas. Pour une phrase aussi simple que « Pierre est Français » ou « Est-ce que Pierre vient ce soir ? », il paraît extrêmement difficile de refuser l'idée que l'acte d'affirmation et l'acte d'interrogation dans l'un et l'autre cas sont inscrits linguistiquement et relèvent d'un fait de langue.

On pourrait se dire que la dominance de la vision réaliste est incontestable, surtout quand on s'aperçoit qu'une bonne partie des études présentent comme problème central des actes la question des conditions de félicité, comme par exemple celle de savoir si l'énonciation d'un énoncé comme « Rejoignez les autres » présente bien les conditions de félicité de l'acte d'ordre. Et on connaît l'une de ces conditions : l'acte d'ordre peut seulement être accompli avec réussite si la personne qui réalise l'énoncé se trouve en situation de supériorité hiérarchique par rapport à celle à laquelle l'énoncé est destiné. Soumis à cette dichotomie entre la réussite et l'échec, les auteurs défendant la vision réaliste se voient ainsi contraints de chercher, pour déterminer la valeur illocutoire de chaque énoncé, dans les éléments extralinguistiques qui se trouvent en dehors du langage et qui sont souvent spécifiques et aléatoires d'une énonciation à l'autre.

Mais cette dominance en apparence ne fait pas disparaître le doute dont fait part Bourdieu. Le sociologue rejette notamment la tentation d'attribuer un caractère magique aux mots concernant leur influence sur la réalité et impute l'accomplissement des actes (si cela existe) aux relations sociales entre les individus. Citons ce passage où Bourdieu exprime ainsi sa position : « La recherche du principe proprement linguistique de la « force illocutoire » du discours cède ainsi la place à la recherche proprement sociologique des conditions dans lesquelles un agent singulier peut se trouver investi, et avec lui sa parole, d'une telle force. ». (2014 : 111)

Cette critique de Bourdieu ne laisse pas les auteurs indifférents. Ceci étant, il convient de souligner que cette mise en garde ne change pas le fait que le matériel linguistique énoncé reste le porteur, le seul et indispensable, des actes illocutoires. En effet, personne ne peut accomplir quelque acte illocutoire que ce soit sans énoncer une phrase. Par ailleurs, on peut noter que le statut social reste une condition externe au langage, même s'il n'y a évidemment pas lieu de parler de pouvoir magique des mots.

Ducrot est sans doute l'un des rares auteurs (si ce n'est pas le seul) à avoir soulevé des problèmes liés au caractère réel que la quasi-totalité des auteurs attachent à la détermination d'un

acte illocutoire :

> Pour n'avoir pas fait assez attention à l'aspect « sui-référentiel » de l'illocutoire, les philosophes du langage ont été au contraire amenés à une sorte de juridisme réaliste, origine de problèmes, à mes yeux, artificiels. C'est le cas, par exemple, des difficultés liées à ce que Austin appelle « conditions de félicité ». » (293 : 1991)

En effet, n'importe quel locuteur moyen (sans avoir besoin de faire de la linguistique) peut saisir assez facilement ce problème de la vision réaliste des actes illocutoires. Dans la pratique courante du langage, tout le monde sait bien qu'il arrive qu'une promesse ne soit pas tenue, ou qu'il arrive qu'on donne des ordres à son supérieur, ou encore qu'il arrive que quelqu'un essaye d'imposer l'ouverture d'une séance de réunion sans en avoir le statut requis.

En somme, qu'il s'agisse des conditions de félicité ou de la dichotomie entre la réussite et l'échec de l'accomplissement d'un acte, nous pouvons avoir le sentiment qu'une telle conception réaliste des actes ne correspond simplement pas à la réalité du langage telle que ce dernier est pratiqué par les locuteurs. Cette vision réaliste dans son ensemble implique de plus un postulat qui n'est pas aussi évident qu'on pourrait le penser. Il s'agit de l'idée qu'il existe un accès objectif aux conditions externes relatives à la production d'un énoncé, permettant ainsi d'examiner les conditions de félicité et de déterminer entre la réussite et l'échec de l'accomplissement de l'acte concerné. Implicitement admis chez les auteurs de l'approche O, le postulat d'un tel accès transparent au monde (qui implique de plus une certaine unanimité sur la situation donnée) est en revanche loin d'être évident pour les auteurs de l'approche S.

Une autre difficulté que l'on peut soulever est liée à la dichotomie réussite/échec. En effet, une telle optique binaire peut ne pas convenir à tous les actes. Ainsi, si l'acte d'ordre paraît plus ou moins possible à évaluer en termes de réussite et d'échec, il est loin d'être évident, quand il s'agit d'un acte comme l'acte d'insulte (illocutoire selon Vanderveken 1988), de parler de conditions de félicité et de déterminer entre la réussite et le ratage de l'acte. D'autant plus que l'on trouve assez facilement d'autres actes qui sont du même type que l'acte d'insulte.

Mais, concrètement, dans la pratique du langage, en quoi est-ce difficile de trancher entre la réussite et l'échec concernant l'accomplissement d'un acte ? Considérons l'exemple « Rejoignez les autres ». Tout d'abord, on peut noter qu'il est tout à fait envisageable, linguistiquement parlant, de réagir à un tel énoncé avec « Je n'ai pas à recevoir d'ordre de qui que ce soit ». Or, à l'égard de cette réaction, il est difficile de dire si l'acte d'ordre à propos duquel on réagit est réussi ou raté.

En effet, malgré ce que pourrait laisser penser le refus communiqué, il n'est pas évident de dire qu'une telle réaction implique le ratage de l'acte censé s'accomplir à travers l'énonciation de « Rejoignez les autres ». La raison en est que l'énoncé concerné ici, en plus du refus, communique en même temps la reconnaissance de cet acte d'ordre. Et ce, du fait même de ce qui est signifié au niveau de la phrase « Je n'ai pas à recevoir de l'ordre de qui que ce soit ». Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est en réalité précisément en refusant d'obéir (ici en donnant une raison), avec la phrase « Je n'ai pas à recevoir de l'ordre de qui que ce soit », que l'on reconnaît du même coup l'accomplissement de l'acte d'ordre.

À travers cette illustration, on voit concrètement que le principe de la dichotomie est difficile à appliquer dans la pratique du langage. Trancher entre la réussite et l'échec de l'acte n'est pas évident, dans la mesure où le sens peut sembler impliquer les deux en même temps. Comme on a pu le constater, si le refus d'obéir fait pencher la balance du côté de l'échec, le fait même de communiquer un tel refus présuppose l'existence de l'acte d'ordre.

D'ailleurs, si on parle de « refus d'obéir », il convient cependant de noter qu'il n'est pas tout à fait exact de dire qu'il s'agit de « désobéir ». En effet, il nous semble que la signification du verbe « désobéir » implique un rapport hiérarchique du fait même que celui-ci n'est pas respecté. Or, l'énoncé concerné « Je n'ai pas à recevoir de l'ordre de qui que ce soit », en exprimant l'idée que l'ordre est irrecevable, invoque précisément l'absence d'un tel rapport hiérarchique, même si ce dernier est sans doute considéré comme acquis par l'interlocuteur qui a énoncé « Rejoignez les autres ».

De notre point de vue, si l'accomplissement d'un acte n'est pas séparable du sens, il relève avant tout d'une affaire de détermination entre différentes possibilités. Et ce, justement parce que les conditions dans lesquelles apparaît l'énoncé sont plus ou moins sujettes à l'interprétation. Dans tous les cas, il convient de souligner que, du point de vue du sens, il est difficile de considérer les actes comme étant une affaire d'évaluation de réussite ou d'échec de l'accomplissement de l'acte.

L'exemple que nous venons de discuter n'est certainement pas un cas isolé. Les échanges de ce type, qui montrent une indifférence à la dichotomie, ne sont sans doute pas difficiles à trouver. Ainsi, si on s'en réfère à la pratique ordinaire du langage, on pourrait douter de la possibilité même de parler des actes en termes de réussite et d'échec et, du même coup, de la nécessité d'examiner les conditions de félicité. En tout cas, cela n'est pas choquant pour nous qui n'allons pas au-delà (ni en dehors) du sens que les énoncés communiquent, même lorsque le sens se présente sous forme d'actes. Nos problèmes ne sont pas dans l'examen des conditions de félicité, d'autant plus que celles-ci ne relèvent pas du domaine du langage.

À la fin de cette partie concernant les divergences O/S autour des actes, on peut évoquer rapidement une autre divergence assez notable. Elle concerne les conséquences suivant l'accomplissement d'un acte illocutoire. Schématiquement, la question est de savoir quelle « réalité » il faut considérer pour apprécier ce qui suit l'accomplissement d'un acte. Ce problème concerne les actes illocutoires de manière générale, même si on a tendance à le limiter au performatif explicite, notamment à l'acte de promesse.

Pour Searle (O), une fois de plus, il est question de réalisme mondain. Ainsi, ce qui fait l'objet de notre acte de promesse se transfère dans la réalité et devient ce que l'on « doit » réaliser réellement. Ce qui ressort de cette position marquée par l'approche O, c'est un monde qui suit sagement son cours tel que l'acte de langage le prévoit. Pour Ducrot (S), les modifications apportées par l'accomplissement d'un acte illocutoire se trouvent dans la situation de discours. Dans ce cas de figure, si on ne peut pas éviter de parler d'une certaine réalité, celle-ci se manifeste uniquement en termes de contraintes discursives. Les observations linguistiques n'impliquent donc pas la réalité mondaine qui va au-delà de l'univers du langage.

Notons enfin une dimension essentielle des actes qui est plus rarement abordée. En effet, il nous semble intéressant de signaler la distinction, datée du Moyen Âge, entre « actus designatus » et « actus exercitus »[1]. À notre connaissance, Austin n'a pas discuté de cette distinction. Mais, suivant l'explication de Ducrot (1989 : 49), il nous semble tout à fait raisonnable d'envisager les actes d'Austin dans l'optique de cette distinction.

Deux exemples rapidement pour voir en quoi consiste cette distinction. Pour le cas du performatif explicite, comme par exemple « Je te promets 100 euros », on pourrait dire que l'*actus designatus* rejoint en quelque sorte l'*actus exercitus*. Dire « promettre », le verbe qui pose l'acte de promesse en *actus designatus*, réalise l'acte même de promettre, ce dernier relevant de l'*actus exercitus*. Cette caractéristique d'un acte ainsi doublement accompli est absente dans un acte illocutoire disons ordinaire, comme par exemple l'acte de promesse accompli avec l'énonciation de « Je reviendrai ». En effet, dans ce dernier exemple, si on retrouve l'*actus exercitus* en l'acte de promesse accompli, aucun terme dans la phrase ne donne lieu à l'*actus designatus*.

Un autre exemple qui permet d'illustrer cette distinction médiévale est l'énoncé « Je mens », du fameux paradoxe du menteur. Comme on peut le constater assez nettement, *l'actus*

[1] Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, voir Gabriel NUCHELMANS « Ockham on performed and signified predication » (1987) et « The distinction *actus exercitus*/*actus significatus* in Medieval semantics » (1988).

designatus se trouve dans le verbe « mentir »[1], tandis que l'*actus exercitus* revient à l'acte d'« affirmer » qui s'accomplit par l'énonciation de la phrase.

Maintenant que la distinction est présentée et illustrée, regardons de plus près les deux choses qu'elle nous amène à constater. D'une part, cette distinction médiévale peut faire penser à la distinction (habituellement attribuée à Wittgenstein) entre « ce qui est décrit » et « ce qui est montré ». (On retrouve aussi cette distinction dans les travaux de Ducrot.) En effet, il nous semble possible de considérer « actus exercitus » comme relevant de « ce qui est montré », et « actus designatus » comme correspondant à « ce qui est décrit ». Notons par ailleurs que cette dimension de sens relevant de « ce qui est montré » nous paraît particulièrement essentielle pour le problème de l'énonciation qui nous préoccupe dans cette thèse.

D'autre part, qu'il s'agisse de « actus exercitus » ou de « ce qui est montré », on pourrait voir, non sans une certaine liberté, une analogie à l'égard du sujet du langage (thème qui sera abordé aux chapitres 2 et 7). Si le mot « je » semble relever de « ce qui est décrit », on peut envisager un correspondant sans présence matérielle qui relève de « ce qui est montré », quelque chose que l'on peut comprendre comme « le sujet en exercice ».

Les débats majeurs autour des actes ayant été présentés, on reviendra au chapitre 2 sur les actes de langage lorsqu'on discutera de la conception de l'énonciation de Ducrot. Nous saisirons cette occasion pour développer l'acception discursive du terme « contexte » à travers le problème de la détermination des actes illocutoires, problème reconnu par des auteurs de divers horizons, aussi bien par un auteur de l'approche O comme Recanati qu'un auteur de l'approche S comme Ducrot.

(4) RAPPORTS ENTRE LA SÉMANTIQUE ET LA PRAGMATIQUE

La quatrième opposition porte sur des rapports entre la sémantique (entendue comme sens relatif au système linguistique) et la pragmatique (entendue comme ce qui se rapporte à l'utilisation de la langue). En lien étroit avec les deux premières oppositions, cette opposition concernant les rapports entre la sémantique et la pragmatique s'avère une conséquence inévitable.

Sans doute la plus fondamentale, la première différence entre les deux approches concerne la conception même de la sémantique et celle de la pragmatique. Comme nous l'avons indiqué dès le début de ce chapitre 1, l'origine de l'opposition générale entre les auteurs de l'une

[1] Pour une analyse du mot « mensonge », on se réfère à Salsmann (2012).

et l'autre approche réside largement dans l'idée que les auteurs respectifs se font sur ce en quoi doit consister l'une des parties du sens qu'est le contenu. De manière similaire, c'est donc aussi à un niveau fondamental que se trouvent les divergences autour des rapports entre la sémantique et la pragmatique. En effet, pour les lecteurs qui ignorent cette discordance entre les auteurs des deux côtés, il est plus que troublant de constater que l'emploi de ces deux termes « sémantique » et « pragmatique » peut ne pas recouvrir les mêmes choses. Et c'est d'autant plus déstabilisant que, comme le fait remarquer Kleiber (1982) à propos des travaux liés de près ou de loin à la pragmatique, malgré une vision assez unanime sur la définition de la pragmatique, les auteurs y donnent cependant différents contenus. Citons d'abord le passage où Kleiber parle de l'accord des auteurs :

> Presque tous les linguistes s'accordent pour définir la pragmatique comme l'étude de l'utilisation du langage, comme la description du langage en action, du « langage en contexte », les termes d'*utilisation*, d'*usage* ou d'*acte*, d'*action* ou encore de *contexte* ou de *discours* servant de dénominateur commun aux différentes caractérisations proposées. (Kleiber 1982 : 3)

L'auteur poursuit ainsi sur les différences au sein de cet accord :

> À cette définition apparemment claire répond paradoxalement une diversité troublante de conceptions qui a pour conséquence des différences considérables dans le domaine d'application de la pragmatique. Dès qu'il s'agit de préciser l'extension et la place de la pragmatique dans la science linguistique, les divergences surgissent de telle sorte que le terme *pragmatique*, malgré l'unanimité définitoire, ne recouvre finalement pas pour tout le monde les mêmes réalités et, partant, donne lieu à de fréquentes et regrettables confusions. (Ibid)

Comme on le sait, la sémantique telle qu'elle est entendue dans l'approche O n'est pas en mesure de fournir tous les éléments nécessaires pour établir le contenu tel qu'il est conçu par les auteurs de cette approche. Étant donné le caractère véri conditionnel et l'importance de la référence dans le contenu, la sémantique dans l'approche O paraît ainsi comme ayant besoin d'être complétée par une pragmatique tournée vers l'univers non linguistique, autrement dit ce que certains auteurs appellent habituellement le « contexte » (ou le contexte d'énonciation), qui est entendu comme réunissant l'ensemble des éléments extralinguistiques relatifs à la production

d'un énoncé.

Au sein de ce cadre général, certains auteurs suivent plus spécifiquement la voie de Grice (1975) et font appel à des principes de communication permettant, selon eux, de rendre compte d'un bon nombre d'éléments de sens qui ne sont pas explicites. Bien que ces travaux de Grice jouissent d'une réputation loin d'être négligeable, cette position n'est toutefois pas difficile à contester, dans la mesure où ces principes qui sont censés être universels sont loin de faire l'unanimité pour certains linguistes, sans parler du fait que ceux-ci peuvent s'avérer difficilement applicables lorsqu'il s'agit d'une autre langue.

Un autre groupe d'auteurs, notamment Sperber & Wilson (1989), prônent une orientation « cognitiviste » dans le débat autour du sens des énoncés et de ce que l'on peut entendre par la « pragmatique ». Tout en partant des travaux de Grice, ces deux auteurs, avec leur « Théorie de la pertinence »[1], s'inscrivent dans une approche de pragmatique cognitive, dans laquelle les intentions et l'inférence occupent une place centrale dans l'interprétation du sens des énoncés. Mais cette approche de pragmatique cognitive n'est peut-être pas aussi facile à défendre qu'on pourrait le penser. En effet, elle présuppose une caractérisation « objectiviste » de la cognition humaine, du fait que les défenseurs de cette approche voient également le contenu comme véric onditionnel et référentiel. Or, des travaux dans le domaine de la psychologie cognitive démontrent le contraire. En effet, Kahneman (2011, 2016) défend l'idée que l'humain tombe fréquemment dans le piège des biais cognitifs de sorte que la décision prise et le jugement formulé peuvent justement être dépourvus d'objectivité et de rationalité. En somme, si la cognition telle que le laissent voir les travaux de Kahneman s'avère juste, l'approche de pragmatique cognitive serait effectivement difficile à défendre du fait que la conception de la cognition sur laquelle elle se fonde est difficile à tenir.

Pour les auteurs de l'approche S, dont certains appartiennent au courant de la pragmatique intégrée (on peut notamment penser à Carel et Ducrot que nous suivons dans cette thèse), le contenu ou le sens communiqué de manière général sont de l'ordre discursif et restent à l'intérieur du système linguistique. Dans l'optique de la pragmatique intégrée, les éléments discursifs impliqués par la valeur sémantique du lexique et de structures syntaxiques occupent une place importante. En effet, la thèse générale qui sous-tend cette vision de pragmatique intégrée est que de nombreux éléments linguistiques, dans ce qu'ils signifient, donnent des indications sur les orientations discursives dans lesquelles ils peuvent s'inscrire[2].

---

[1] Pour une synthèse de leur cadre théorique, voir le chapitre 3 de Reboul & Moeschler 1998.

[2] Pour les défenseurs de la pragmatique intégrée, la valeur sémantique de la phrase est ainsi de nature instructionnelle, de sorte qu'il n'y a pas lieu de parler du sens littéral (proposition complète) au niveau de la phrase. Cela revient en effet à une caractérisation de la phrase, et non pas un défaut d'ambiguïté de la langue. Au

Dans cette perspective, la sémantique pour les auteurs de l'approche S est déterminante pour le sens des énoncés, contrairement aux auteurs de l'approche O qui la considèrent comment insuffisante, car la pragmatique est en quelque sorte déjà « programmée » dans la signification des éléments linguistiques. Comme Ducrot lui-même s'est efforcé de le mettre en avant dans des formules définitoires de sa conception de l'énonciation (on verra cela au chapitre 2), même si ce n'est pas sûr que cela soit facile à saisir, nous tenons à souligner que la pragmatique selon l'approche S concerne **la propre utilisation** de tel mot ou de telle phrase. Ainsi on peut dire que la sémantique préfigure une grande partie de la pragmatique. Un autre élément montre comment les auteurs de l'une et l'autre approche placent différemment la frontière entre la sémantique et la pragmatique. En effet, de manière plus générale encore, si l'approche O suit la tripartie de Morris qui implique un ordre linéaire entre la syntaxe, la sémantique et la pragmatique, l'approche S envisage ces trois éléments de manière disons transversale. Ainsi, selon Ducrot, ce sont les connaissances sur l'utilisation de la langue qui nous permettent d'atteindre celles de la langue. Et pour obtenir les connaissances sur la langue : « Il faut réfléchir sur la fonction de la langue pour élaborer les concepts susceptibles de convenir à sa description » (Ducrot 1995 : 777) Par contraste, à la différence d'une telle position défendue par Ducrot, les auteurs de l'approche O comme Recanati ou Searle présupposent que la sémantique telle qu'elle est dans la langue est déjà connue.

Malgré la différence concernant ce que doivent contenir respectivement la sémantique et la pragmatique, certaines convergences entre l'approche O et l'approche S restent de mise. On peut par exemple penser à l'une des trois convergences présentées au début de ce chapitre concernant les éléments de sens que l'on peut obtenir (sur la base des éléments socioculturels, socio-psychologiques ou autres) à partir de quelque chose que l'on pourrait appeler « la première proposition » (Kleiber 1982 parle de la pragmatique du 3ème niveau). On sait néanmoins que, derrière cette convergence autour des éléments de sens qui s'obtiennent avec la première proposition, les auteurs divergent à propos de la manière dont on parvient à la première proposition.

Cette divergence sur la manière dont s'établit la première proposition est sensible lorsque, par exemple, on compare Recanati (de l'approche O) et Carel (de l'approche S). Et ce, même si les deux auteurs tiennent une position générale qui paraît relativement proche, par rapport à certains auteurs de l'un et l'autre camp. En effet, pour ces deux auteurs, contrairement à la

---

contraire, du fait de relever de la langue, la phrase est par nature abstraite et schématique. Soulignons en même temps que ce caractère abstrait représente une forme de souplesse et que la langue dispose des schémas qui prédéterminent ainsi le sens des énoncés.

position minimaliste du sens littéral de Grice, il y a davantage d'indicateurs pragmatiques qui interviennent dès l'établissement de la première proposition. Cependant, les éléments pragmatiques participant à la composition de la première proposition ne sont pas tous les mêmes pour l'une et l'autre. En résumé, dans ce que Recanati (2007) appelle « ce qui est dit », il propose de recourir à ce qu'il appelle des « processus pragmatiques primaires » pour composer ce qui est dit et compenser la sous-détermination sémantique. Ces processus pragmatiques primaires comportent des paramètres de natures diverses. On trouve essentiellement le contexte linguistique, le contexte (situation) extralinguistique, mais aussi les intentions. En revanche, pour Carel, les éléments permettant de parvenir à la première proposition sont plutôt homogènes. Ce sont notamment des instructions interprétatives, telles que des schémas qui indiquent des orientations discursives.

Passons maintenant à l'opposition autour des expressions déictiques. Cette thématique se trouve précisément sur la frontière même entre la langue et le langage. De plus, les différences autour des expressions déictiques impliquent les oppositions discutées jusqu'à présent et annoncent les différences que nous allons voir autour de l'« énonciation » dans la partie (6).

(5) EXPRESSIONS DÉICTIQUES

Recouvrant des mots comme « je », « tu », « maintenant », « ici » et autres, les expressions déictiques divisent aussi les auteurs. L'opposition autour de cette catégorie d'expressions est du même type que celles que nous avons examinées jusqu'à présent, qui sont successivement l'opposition qui est autour de la nature du contenu, celle concernant le rapport entre le sens et le monde, mais également celle qui est en rapport avec l'« énonciation » dont nous allons discuter en dernier.

Selon la vision habituellement admise, les déictiques ont la caractéristique[1] majeure suivante. D'une part, la signification linguistique d'une expression de ce type consiste en une indication pour le repérage de la référence. Cette dernière, selon de nombreux auteurs, est la valeur à assigner à une occurrence particulière de l'expression déictique. D'autre part, ce repérage se fait par rapport aux (et qui varie avec les) circonstances ayant donné lieu à l'occurrence (d'un déictique ou d'une phrase contenant un déictique), telles que la personne qui parle, la personne à

[1] On peut dire que la catégorie des expressions déictiques se distingue des autres catégories d'expressions considérées comme référentielles par la manière dont le référent est atteint. L'occurrence d'une expression déictique voit son référent varier en fonction des conditions dans lesquelles l'occurrence est apparue, tandis que le référent d'un nom propre tel que « la Tour Eiffel » n'est nullement sensible à l'apparition de ses occurrences.

qui on parle, mais aussi le moment et le lieu où on parle.

On doit aussi admettre que cette vision traditionnelle est largement partagée, aussi bien par des auteurs de la philosophie du langage que par des linguistes de divers horizons. En réalité, même un locuteur moyen peut nous expliquer de cette manière une expression déictique, bien que de manière moins rigoureuse.

Du côté de la philosophie du langage, les auteurs se réfèrent notamment à la distinction entre le caractère et le contenu de Kaplan[1]. Ce que ce dernier appelle le « caractère » est la signification linguistique du terme déictique, à savoir une règle qui permet de déterminer le référent. L'individu ou le lieu ainsi déterminé correspond au « contenu » qui figure dans la proposition exprimée par l'énoncé (qui est le contenu vériconditionnel de ce dernier). Du côté des linguistes, c'est de même une dimension mondaine qui caractérise cette catégorie d'expressions, du fait de l'importance accordée à la fois à la référence et au mode de référence. Appelant ces termes « shifters » (traduit en « embrayeurs » en français), Jakobson (1963) met en avant la « relation existentielle » (Ibid : 179) que l'occurrence (d'une expression déictique) doit entretenir avec l'objet qu'elle représente. S'inscrivant aussi dans cette tradition référentielle, Kleiber (1986, 2008) cherche, de manière plus spécifique, à décrire le mécanisme du repérage du référent. Par exemple, pour distinguer les différents emplois du mot « ici » (que l'on verra au chapitre 6 de cette thèse), l'auteur (2008) propose de décrire le processus référentiel de chaque emploi, en spécifiant l'élément intermédiaire, qui est spatio-temporel selon le linguiste, qui permet de repérer le référent et en déterminant la manière dont se déroule précisément le processus du repérage.

Notons par ailleurs que la propriété de « token-réflexivité », dont l'origine généralement attribuée à Reichenbach (1947), mais l'expression aussi associée à Benveniste (1966) qui parle de « sui-référentiel », est une caractéristique traditionnellement attachée à la catégorie des expressions déictiques.

Recanati présente de la manière suivante ces expressions dites « token-réflexives », dont les auteurs n'ont, une fois de plus, pas de vision tout à fait commune. D'une part, la signification linguistique d'une expression token-réflexive « reflète la relation qui doit s'établir en contexte entre l'occurrence (token) de l'expression et son référent ». (2008a : 198) En d'autres termes, le token est relié à son référent, à travers une relation s'établissant dans le contexte mondain. D'autre part, « la référence d'une expression peut varier d'une occurrence à l'autre et est fixée par les relations que le référent doit entretenir avec l'occurrence » (Ibid : 197). Autrement dit, si

[1] KAPLAN David (1989) « Demonstratives: An Essay on the Semantics, Logic, Metaphysics, and Epistemology of Demonstratives and Other Indexicals », Themes from Kaplan, Oxford University Press, New York, 481-563

la référence peut varier, elle reste fixée par les relations entre le référent et l'occurrence, relations qui nous renvoient au contexte mondain. Avec cette description d'allure définitoire, ce qui nous paraît particulièrement intéressant à noter, c'est que la « token-réflexivité » paraît ainsi comme marquée par une dimension mondaine[1]. Or, cette dernière n'est rien d'autre que la caractéristique de la vision traditionnelle des expressions déictiques, qui est en même temps celle de l'approche O. Malgré cette présentation de Recanati qui a bien l'apparence d'une définition, on peut toutefois se demander si cela est bien la seule manière dont on peut comprendre les expressions « token-réflexives », autrement dit les déictiques. Et on peut dire que cette interrogation est légitime notamment quand on sait que l'emploi de Ducrot (1984, 1991) du terme « sui-référentiel » (équivalent de « token-réflexif ») laisse comprendre une autre version des choses, à savoir une « token-réflexivité » des déictiques qui ne dépend pas du monde extralinguistique.

Revenons à la conception traditionnelle. En résumé, une expression est dite déictique si (1) le référent peut seulement être déterminé par rapport à l'événement énonciatif qui a donné lieu à l'occurrence de l'expression, et si (2) c'est la signification linguistique même de l'expression qui soumet ainsi le repérage du référent à l'énonciation (entendue ici comme un événement mondain).

Bien que solidement ancrée dans la tradition linguistique, cette vision est loin d'être sans difficulté. La première est de savoir comment se détermine la référence de l'occurrence du mot « ici » dans l'énoncé « Il fait chaud ici », dont le critère du lieu d'énonciation peut aussi bien être rempli par « cette salle » que « cette ville » ? Sans parler de la difficulté générale, pour repérer le référent d'une occurrence déictique, de « faire référence » à la « réalité de l'énonciation » lorsqu'il s'agit d'une fiction. Un autre problème d'ordre général : même si on accepte la référence (permettant ainsi d'obtenir les conditions de vérité), certaines questions de sens restent sans réponse. C'est ce que l'on pourra observer tout au long de nos analyses. Par exemple, au chapitre 4, la différence qui nous permet de distinguer les structures « Je vois X » et « Tu vois X » n'a pas de lien avec la référence. Ou encore, comme on le verra dans l'étude du mot « ici » au chapitre 6, la référence ne permet pas de rendre compte de la différence entre le sens de deux énoncés d'une même phrase « Il fait chaud ici », avec E1 qui communique [Nos vacances se passent bien à Tahiti avec une température agréable], et E2 qui communique [On peut ouvrir la fenêtre]. Enfin, lorsque l'on cherche à mieux décrire la langue, un autre problème général avec cette vision traditionnelle est que connaître le référent de telle ou telle occurrence particulière d'une expression déictique ne permet pas d'avancer dans ce sens.

[1] Voir aussi Kleiber 1986.

Ancrée dans la tradition linguistique et prise pour allant de soi, cette vision des expressions déictiques fait (presque) oublier qu'elle relève fondamentalement de l'approche O. Avec la référence (donc le contenu véric onditionnel aussi) qui varie au gré du contexte d'énonciation, les déictiques sont souvent considérés comme reliant le monde extralinguistique et l'univers linguistique. D'ailleurs, c'est uniquement dans le cas des expressions déictiques que le minimalisme de Grice s'autorise le recours au contexte dans la composition propositionnelle.

Considérons aussi l'article « Deixis » de *Handbook of Pragmatics*, où Levinson fait ainsi l'introduction :

> For those who treat language as a generative system for objectively describing the world, deixis is a big black fly in the ointment. Deixis introduces subjective, atttentional, intentional and, of course, context-dependent properties into natural languages. (2005 : 97)

L'emploi de « of course » en dit long sur le degré d'évidence avec lequel on considère cette catégorie d'expressions, tout particulièrement sa dépendance au contexte qui est de l'univers extralinguistique. Comme Levinson le laisse comprendre, cette dépendance est tellement évidente qu'il est superflu de le dire explicitement. Et cela montre à quel point, pour un bon nombre d'auteurs, cette relation entre les déictiques et le contexte va de soi, sans parler du besoin du référent, bien que toujours implicite, qui est à repérer entre l'occurrence d'un déictique et le contexte.

Notons aussi que dans cette vision traditionnelle, la signification linguistique paraît comme un certain fondement, qui justifie ainsi une telle sémantique référentielle. Et cela renforce en retour l'approche générale des auteurs O, puisque l'approche référentielle, dans le cas des déictiques, paraît justifiée par la langue elle-même à travers une telle signification.

Avec la description traditionnelle des déictiques, l'approche S paraît particulièrement marginalisée par rapport à l'approche O, même si on a vu que les discours peuvent bien avoir une place dans la description du sens des énoncés. Mais heureusement, les expressions déictiques ne se dressent pas comme une frontière où s'arrête l'approche S.

En effet, l'intervention sémantique d'une expression déictique peut tout à fait être indépendante de la référence, tout en ayant une valeur discursive et argumentative. Par exemple, l'étude du mot « maintenant » de Lescano (2012) montre qu'une vision non référentielle (qui, de

plus, est argumentative) est tout à fait envisageable.

Notons une autre caractéristique de cette conception traditionnelle, une caractéristique à laquelle on ne pense pas toujours : il s'agit d'un double ancrage dans le monde (doublement référentielle) qui sous-tend cette conception traditionnelle des déictiques. Et cela peut se résumer par le schéma général suivant, commun à différents travaux de cette même conception. (1) La valeur sémantique des occurrences, par exemple, du mot « ici » est le référent auquel l'occurrence renvoie dans le monde (2) La détermination du référent dépend en plus de l'énonciation entendue comme un événement chaque fois unique, qui a de l'existence dans le monde et qui sert d'*origo*. En somme, dans cette conception, la valeur d'un déictique semble davantage soumise aux aléas des circonstances de chaque énonciation qu'à l'unité signifiante qu'est la phrase énoncée.

Avec cette caractéristique de double référentialité, si on veut soutenir que ce n'est pas le référent qui détermine l'intervention de l'occurrence (de l'expression déictique) dans le sens communiqué, il faudrait aussi que l'énonciation concernée soit autre chose qu'un événement mondain. En effet, s'il est difficile de rejeter l'idée que les déictiques ont un certain rapport avec quelque chose que l'on peut appeler « énonciation », on doit toutefois poser la question de savoir en quoi peut consister cette énonciation, tout particulièrement au regard du sens des énoncés. Si cette question mérite d'être posée, c'est aussi parce qu'il y a également une opposition O/S autour du terme « énonciation ». Une opposition qui se complique un peu plus avec le fait que le terme est susceptible de recevoir diverses acceptions.

Les analyses d'expressions déictiques que nous allons mener dans cette thèse reposent sur la conception de l'énonciation que nous nous efforcerons d'établir, dont le fondement est l'énonciation que nous voyons en commun chez Benveniste et chez Ducrot, qui est une conception sémantique et discursive (donc non mondaine) de l'énonciation.

Ces deux auteurs sont parmi les rares, s'ils ne sont pas les seuls, qui amorcent une direction différente des expressions déictiques, s'éloignant du schéma traditionnel. Et il faut souligner que leurs remarques se font justement dans le cadre énonciatif propre à l'un et à l'autre, tous les deux envisageant l'énonciation autrement que (uniquement) comme un événement mondain.

Chez Benveniste, les pronoms personnels, qui dépassent largement l'histoire de la référence, s'inscrivent dans le système même de l'énonciation, impliquant en même temps la subjectivité et ce qu'il appelle « instance du discours ». Chez Ducrot, si le pronom « je » n'a pas de statut particulier, par rapport à un nom propre par exemple, c'est aussi parce qu'il est considéré

dans le cadre de la Polyphonie, impliquant une conception non mondaine de l'énonciation.

(6) ÉNONCIATION

La dernière opposition générale autour du sens des énoncés porte sur l'« énonciation », une thématique assez complexe du fait des différentes acceptions dont est susceptible le terme même d'« énonciation »[1]. Schématiquement, on peut en distinguer trois.

(1) L'énonciation dite « neutre » en tant qu'élément qui distingue la phrase et l'énoncé.

(2) L'énonciation comme « événement mondain » telle qu'elle est entendue par les auteurs de l'approche O.

(3) L'énonciation dite « sémantique et discursive » s'inscrivant dans l'approche S que nous nous efforçons de défendre dans cette thèse.

Comme on peut le constater, cette opposition générale autour de l'énonciation n'est pas sans lien avec celles que nous avons examinées jusqu'à présent. En effet, cette opposition est étroitement liée à celle qui est relative aux expressions déictiques et présente des similitudes à celle que l'on trouve autour du contenu et celle concernant les rapports entre le sens et le monde.

Du côté de l'approche O, on trouve ici à nouveau une vision mondaine de l'énonciation lorsque l'on se place du point de vue de son intervention dans le sens des énoncés. Pour les défenseurs de cette approche, l'énonciation est entendue comme l'ensemble des circonstances ayant un caractère dit « réel » qui constituent la production d'un énoncé. On peut noter par ailleurs que, lorsque ces auteurs évoquent le « contexte », cette acception mondaine de l'énonciation y est sous-jacente.

Du côté de l'approche S, nous nous limitons ici à évoquer deux points qui, parmi d'autres, seront abordés au chapitre 2. D'une part, l'énonciation pour nous est sémantique parce qu'elle a, d'un côté, pour fondement la signification du matériel linguistique qu'est la phrase et qu'elle est, d'un autre côté, telle que le sens de l'énoncé donne à la voir. Parallèlement, cette conception de l'énonciation est aussi discursive parce que ses dimensions sémantiques impliquent des discours.

Revenons aussi à la première acception du terme « énonciation » qui permet de distinguer la phrase et l'énoncé, une distinction qui est analogue à celle que l'on connaît entre le type et le token. En effet, c'est sous cette acception « neutre » que l'énonciation distingue la phrase « Pierre habite à Paris » de ses énoncés, littéralement infinis, qui portent cependant le même

[1] On peut se référer à Kerbrat-Orecchioni (1980)

matériel linguistique. De manière similaire, les énoncés de cette même phrase se distinguent aussi les uns des autres par l'énonciation entendue dans ce sens. Ainsi, l'énoncé E1 de « Pierre habite à Paris » se distingue de l'énoncé E2 de la même phrase du fait que l'un et l'autre ne relèvent pas de la même énonciation.

Dans une optique générale, on peut donc considérer que c'est sous cette première acception que l'énonciation donne existence à chaque énoncé, ce dernier étant ce qui résulte d'une seule et unique apparition d'une phrase donnée. En d'autres termes, l'énonciation ainsi entendue se rapporte au fait qu'« un énoncé soit donné » ou qu'« une phrase soit apparue » et consiste en quelque sorte en « l'apparition d'une phrase énoncée ». Par ailleurs, on peut souligner que, si on qualifie de « neutre » cette première acception de l'énonciation, c'est parce qu'elle ne s'inscrit dans aucun cadre théorique, contrairement aux deux autres acceptions, et qu'elle se rapporte simplement à la distinction entre la phrase et l'énoncé (ou deux énoncés d'une même phrase).

D'un certain point de vue, on peut dire que la phrase et l'énoncé représentent deux manières d'envisager une même unité linguistique (Recanati 1979a). Si l'énoncé est attaché à une énonciation particulière, la phrase est, selon Ducrot, une entité linguistique abstraite qui est conforme à la syntaxe. Ainsi, par contraste à l'énoncé, l'une des particularités de la phrase est qu'elle n'est attachée à aucune énonciation particulière[1]. En résumé, l'énoncé est l'apparition unique et particulière d'une unité linguistique, tandis que la phrase se rapporte au matériel d'une unité linguistique et peut faire l'objet d'une apparition particulière une infinité de fois, éventuellement de manière simultanée par différents individus à différents endroits.

Notons également que la distinction entre la phrase et l'énoncé s'applique à toute unité linguistique, tant qu'elle est énonçable, c'est-à-dire susceptible d'être un fragment de discours, même si elle ne ressemble pas nécessairement à une phrase « complète » que l'on entend généralement par la présence d'un sujet et d'un verbe. C'est par exemple le cas de « Viens ! », « Ah bon ? » et « Ici. », qui sont ainsi également susceptibles de la distinction entre la phrase et l'énoncé, tout comme des unités « complètes » telles que « Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants » et « Jacques est Français ». Autrement dit, dans cette acception neutre de l'énonciation, ce que l'on entend par « phrase » peut comprendre des unités qui ne paraissent pas, strictement parlant, complètes sur le plan syntaxique, comme c'est le cas de « Merci. » et « Vous êtes ? ». Dans tous les cas, pour nous, la phrase ne se limite pas aux structures complètes

[1] Concernant la phrase, on verra au chapitre 2 une hypothèse que nous allons formuler à partir de travaux de Benveniste. Elle consiste à dire que la signification de la phrase donne à voir une certaine énonciation portant sur la propre apparition de la phrase. On qualifiera de « générale » cette énonciation du fait qu'elle est inscrite linguistiquement dans la signification de la phrase.

sujet/prédicat telles que « Elle revient » ou « Je sais que Pierre est marié ». Dans une certaine mesure, la phrase se présente avant tout comme matière de l'énoncé, à partir du moment où il est question d'une unité énonçable, autrement dit un fragment de discours susceptible de faire l'objet d'une énonciation particulière et d'être interprétable en tant qu'unité de sens.

La distinction entre la phrase et l'énoncé, faite ici du point de vue de l'énonciation neutre, ne doit cependant pas nous faire oublier que la phrase et chacun de ses énoncés partagent bien un même matériel linguistique. Si on insiste sur ce point, c'est parce que l'opposition entre l'approche O et l'approche S, concernant la place et la nature de l'énonciation dans le sens des énoncés, peut s'avérer liée au fait que les auteurs de l'une et l'autre approche retiennent en réalité différents aspects de l'énoncé. D'un côté, les auteurs O voient dans un énoncé essentiellement ce qui en fait un objet unique, à savoir les éléments qui contribuent à l'unicité de l'énoncé. De l'autre côté, les auteurs S voient en revanche dans un énoncé surtout des éléments plutôt constants, du fait qu'ils regardent le matériel linguistique que l'énoncé partage avec les autres énoncés de la même phrase. Dans la même veine, on peut noter que les auteurs de l'une et l'autre approche appréhendent de deux manières différentes la « production » d'un énoncé. Comme on le sait déjà, les auteurs O voient la « production » d'un énoncé avant tout comme un événement mondain, quelque peu comparable à la réalisation d'un gâteau au chocolat ou la fabrication d'un cerf-volant. Par contraste, les auteurs S considèrent la « production » d'un énoncé notamment à travers une dimension fondamentalement linguistique, à savoir le choix d'employer tel ou tel mot, telle ou telle structure, à tel ou tel endroit du discours.

Pour l'approche O, le lien au monde dans l'énonciation apparaît ainsi comme l'élément clé qui intervient dans le sens des énoncés. C'est par exemple ce que l'on peut comprendre chez Kleiber (2008) qui, dans le cadre d'une sémantique référentielle, recourt à l'événement énonciatif comme intermédiaire à travers lequel s'effectue le repérage des référents (voir notre chapitre 6 pour plus de détails concernant cette position de Kleiber). C'est aussi le cas des auteurs comme Searle qui non seulement défendent le même type de démarche référentielle, mais puisent de plus dans le monde non linguistique de l'événement énonciatif pour se renseigner sur les conditions de vérité. Les discussions de Searle sur l'exemple du chat sur le paillasson en donnent une bonne illustration. De manière comparable, des auteurs comme Recanati qui défendent le rôle des intentions du sujet pour la détermination du référent, il est question de cette même dépendance vis-à-vis de l'événement énonciatif. Ainsi, par exemple, les intentions du sujet parlant sont déterminantes, selon Recanati, pour le référent de l'occurrence du mot « vous » dans l'énoncé « Vous, en chemise rouge au fond de la salle ».

Certains auteurs rangent Benveniste parmi les défenseurs de l'approche O. L'argument souvent invoqué pour étayer cette observation est le suivant. Benveniste évoque explicitement des référents dans ses écrits portant sur les pronoms personnels, et cela laisserait donc penser (non sans légitimité) qu'il conçoit l'énonciation comme un événement, de manière similaire aux auteurs de l'approche O. Sans adhérer à une telle compréhension de Benveniste, nous considérons que cela ne tient pas suffisamment compte de la vision globale de sa conception de l'énonciation.

Avant de présenter plus en détail notre compréhension de Benveniste au chapitre 2, faisons ici brièvement deux observations qui pourraient expliquer pourquoi nous ne mettons pas Benveniste sur le même plan que les auteurs plaçant la référence au cœur de leur préoccupation comme les défenseurs de l'approche O. D'une part, il nous semble difficile de dire que le linguiste fait dépendre le sens des énoncés de la référence, comme cela est le cas pour les auteurs de l'approche O, tel que Kleiber qui prend la référence comme composant principal de sa conception sémantique. Selon notre lecture, la référence paraît plutôt comme l'une des conséquences (naturelles) de la conception de l'énonciation de Benveniste. Autrement dit, la référence n'a pas de rôle déterminant dans celle-ci. Par ailleurs, si certains auteurs voient l'énonciation ébauchée par Benveniste comme relevant du type événement mondain de l'approche O, en grande partie en raison justement de ses remarques concernant les référents, nous démontrerons au chapitre 2 que l'énonciation mise en avant par Benveniste s'avère, disons, « multidimensionnelle » et se laisse difficilement cantonnée dans une seule préoccupation « objectiviste » à l'égard du monde extralinguistique.

Pour les auteurs de l'approche S, l'énonciation impliquée dans le sens des énoncés ne se laisse pas appréhender tel un événement du monde, ni observer ou percevoir comme une table, une montre ou d'autres objets du monde physique. Pour illustrer cela, on peut considérer la théorie de la Polyphonie (1984) qui s'inscrit dans la conception générale de l'énonciation de Ducrot. En faisant éclater l'unicité du sujet à différents niveaux du sens, la Polyphonie non seulement remet en doute le caractère mondain de la source de l'énonciation, mais montre aussi le caractère sémantique de l'énonciation, car cette dernière est avant tout telle que renvoie le sens de l'énoncé. Héritière de la Polyphonie, la TAP (Théorie Argumentative de la Polyphonie) poursuit la même voie de l'énonciation sémantique, en mettant en avant différents types de mise en discours du contenu qui se fonde sur le matériel linguistique et en impliquant ainsi de manière plus sensible la dimension discursive de l'énonciation.

Pour la suite, nous développerons de manière plus active ce que nous défendons. Le

chapitre 2 sera consacré à dégager notre vision de l'énonciation, qui prend le nom de l'énonciation « sémantique » et « discursive ». Celle-ci se fonde sur des travaux respectifs de Benveniste et de Ducrot.

Au chapitre 3, nous continuerons à développer le cadre énonciatif établi provisoirement dans cette thèse, dont les éléments principaux auront été mis en avant au chapitre 2. Nous nous intéresserons de plus près aux phrases appartenant à l'énonciation discursive de Benveniste et nous en distinguerons 4 types de discours, qui sont à la fois relatifs à l'apparition de la phrase et sont inscrits dans la propre signification de ces phrases. On verra aussi certaines différences que nous avons par rapport à la TAP.

Aux chapitres 4, 5 et 6, nous mettrons à l'épreuve ce cadre énonciatif provisoire, en l'appliquant à l'étude de marques pronominales et à l'expression déictique « ici ». Au chapitre 7, on reviendra à un problème fondamental relatif au sujet, dont on aura un aperçu au chapitre 2 quand nous présenterons respectivement Benveniste et Ducrot.

CHAPITRE 2 ÉLÉMENTS D'UNE ÉNONCIATION SÉMANTIQUE ET DISCURSIVE

(Tirée d'une vision commune que nous observons entre Benveniste et Ducrot)

INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre 2 est de présenter de manière plus positive la conception sémantique et discursive de l'énonciation que nous défendons. Elle s'inspire, librement et largement, de travaux respectifs de Benveniste et de Ducrot. Nous examinerons successivement l'un et l'autre auteur pour mettre en avant les hypothèses sur lesquelles nous reviendrons tout au long de cette thèse. Les analyses que nous mènerons dans les chapitres suivants nous permettront de mettre à l'épreuve le cadre énonciatif ainsi établi provisoirement.

Concernant Benveniste, nous partirons de la fameuse distinction entre l'histoire et le discours pour dévoiler le caractère sémantique, qui est sous-jacent à sa conception de l'énonciation. Notre discussion portera ensuite sur la caractéristique principale de l'énonciation discursive, à savoir la présence sémantique de *Je* et *Tu* que le linguiste marque en italique la plupart du temps.

Un caractère sémantique comparable sous-tend également la conception de l'énonciation de Ducrot (1984, 1989, 1991, 1995), selon qui l'énonciation est ce que qualifie la valeur sémantique : « La signification de la phrase n'est rien d'autre que l'image qu'elle donne de sa propre énonciation ». Dans la théorie de la Polyphonie (1984), tout en insistant sur la distinction entre la signification attachée à la phrase et le sens relevant de l'énoncé (occurrence particulière d'une phrase), Ducrot soutient sa vision du sens des énoncés à travers cette conception de l'énonciation. On verra que c'est aussi sur cette thèse générale que s'appuient ses travaux sur les actes qui datent de 1972.

Dans la présentation de ces deux auteurs, certains points relèvent de nos observations, d'autres de lectures qui peuvent être considérées comme une interprétation personnelle. D'autres affirmations relèvent clairement d'une inspiration libre ou d'une extension. Dans tous les cas, nos remarques et commentaires ne consistent pas en une exégèse (même si cela peut constituer un thème d'étude en soi, surtout pour Benveniste), d'autant plus que cela n'est simplement pas notre objectif. Il faut donc souligner que nous ne prétendons pas détenir « la » lecture de ces auteurs, celle qui, plus véridique que leurs propres textes, révélerait la nature profonde de leur pensée.

(1) L'ÉNONCIATION SELON BENVENISTE

ELLE EST CONSTITUÉE D'UN ENSEMBLE D'ÉLÉMENTS, INSCRITS DANS LA SIGNIFICATION DE LA PHRASE, QUI SONT RELATIFS À L'APPARITION DE CETTE DERNIÈRE

(1.1) DISTINCTION ENTRE L'ÉNONCIATION DISCURSIVE (ED) ET L'ÉNONCIATION HISTORIQUE (EH)

Comme on le sait, la distinction de Benveniste entre l'énonciation discursive et l'énonciation historique, qui sont « deux plans d'énonciation différents » selon les propres termes du linguiste, se fait essentiellement par le temps verbal. Autrement dit, la distinction s'opère sur la base de quelque chose qui est inscrit dans la matérialité de la phrase. Avec l'imparfait et le plus-que-parfait qui sont communs à ces deux modes, le passé simple et le passé antérieur sont propres au mode historique, tandis que le présent, le futur et le passé composé appartiennent au mode discursif.

À ce critère matériel indiqué de manière sans équivoque, on peut ajouter un autre trait distinctif, qui est de l'ordre sémantique (et moins tangible), sur lequel on portera une attention particulière. Certains connaissent ces remarques de Benveniste à propos de l'un et l'autre mode. Pour l'énonciation historique : « Les événements sont posés comme ils se sont produits à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire. Personne ne parle ici ; les événements semblent se raconter eux-mêmes. Le temps fondamental est l'aoriste, qui est le temps de l'événement hors de la personne d'un narrateur. » (1966 : 241) Pour l'énonciation discursive : « Toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière » (Ibid : 242) Avant de voir au fur et à mesure d'autres éléments qui peuvent aussi caractériser ce mode discursif, on peut remarquer que la figure de ce que l'on peut appeler « celui qui parle » fait partie des éléments distinctifs de ces deux modes : dans l'histoire il est absent ; et lorsqu'il est présent on est dans le discours.

Pour le moment, mettons de côté la question de savoir ce que peut vouloir dire « les événements semblent se raconter eux-mêmes » et « l'intention d'influencer l'autre en quelque manière ». Il convient plutôt de noter que le lien entre le critère matériel du temps verbal et la dimension sémantique correspondante nous conduit au constat suivant. D'une part, à travers ces considérations diverses de Benveniste, on se trouve devant l'évidence que le temps verbal (de l'un ou l'autre mode) implique une dimension sémantique. D'autre part, il nous semble pertinent de préciser que ces éléments de sens associés au temps verbal concernent la partie énonciative du sens de la phrase (avec cette dernière entendue comme susceptible de donner lieu à un énoncé).

Plus spécifiquement, cette partie du sens (venant du temps verbal) donne des indications sur des éléments relatifs à l'apparition (énonciation) de la phrase. D'où notre insistance sur le fait qu'elle porte sur la phrase prise dans son intégralité. De manière plus générale, nous dirons que, la matérialité de la phrase, dont fait partie le temps verbal, peut donner des indications sur les éléments dans lesquels la phrase elle-même est censée apparaître.

Disons-le autrement. L'indication donnée par le temps verbal concerne la propre apparition de la phrase. Et cette apparition peut être considérée comme l'énonciation neutre dont on parlait au chapitre 1, dans la mesure où celle-ci n'implique pas de considération théorique. En attendant une meilleure formulation, on parlera de « l'apparition de la phrase prise dans son ensemble (intégralité) ». Dans la partie (2) consacrée à Ducrot, on verra que sa conception de l'énonciation paraît converger vers ce constat clé.

En prenant pour exemple « Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants », dont le temps verbal indique le mode historique, nous dirons que l'apparition de la phrase se présente comme ne venant d'aucun individu, comme ne venant de personne, et de ce fait n'étant adressée à personne. En revanche, on verra plus loin que, contrairement à l'énonciation historique où on ne trouve « personne », l'énonciation discursive selon Benveniste implique la présence à la fois du locuteur et de l'interlocuteur, que nous marquerons respectivement comme [Je] et [Tu]. Ainsi, dans des phrases telles que « Ton téléphone sonne » et « J'ai mangé », le temps verbal de chaque phrase indique la propre apparition de la phrase comme impliquant deux êtres. Plus précisément, l'apparition de l'une et l'autre phrase se présente comme provenant de [Je] et allant vers [Tu], ce qui est différent de l'apparition des phrases du mode historique. On reviendra très vite sur [Je] et [Tu] avec plus de détails.

En fin de compte, on peut dire que toute phrase appartient nécessairement à l'un ou l'autre mode, puisque chaque phrase (ou toute unité énonçable de manière générale) contient l'indication énonciative qui est le temps verbal, même lorsque ce dernier ne présente pas de forme matérielle explicite. Ainsi, des éléments de discours (unité énonçable, à savoir l'unité qui peut faire l'objet d'une énonciation) comme « Viens ! », « Wow ! » ou « Quoi ? » donnent aussi des indices, selon la matérialité linguistique, sur leur propre énonciation et se rangent ainsi dans le mode discursif.

Qu'il s'agisse de l'énonciation discursive ou de l'énonciation historique, notre lecture de Benveniste nous dit que l'on se situe dans ce que la pragmatique reconnaît comme, selon les termes de Recanati (1979a), « conditions d'emploi » ou « indicateurs pragmatiques ».

Quelques remarques tout de suite concernant ce que Benveniste appelle *Je* et *Tu*[1], qui sont présents dans le mode discursif et absents du mode historique, avant d'y revenir dans la partie (1.2) consacrée à cette discussion. Avant toute chose, il convient d'insister sur le fait que ces deux « personnes », inscrites linguistiquement (puisqu'elles sont marquées dans les phrases, appartenant au mode discursif, qui ont pour critère principal le temps verbal qui est un élément linguistique), relèvent des éléments d'apparition de la phrase.

Il convient également de souligner que les noms *Je* et *Tu* relèvent de la réalité même du langage. (Qu'ils soient marqués en italique ou autrement.) On peut se rappeler de cette déclaration de Benveniste : c'est dans et par le langage, et seulement dans et par le langage, qu'on se pose comme *Je*. Outre l'importance des noms *Je* et *Tu* et de leur lien avec la réalité du langage, il est aussi primordial de noter que les termes comme locuteur et destinataire (ou allocutaire) relèvent plutôt du jargon linguistique et sont d'ailleurs tous des termes de la 3ème personne. En effet, le fait d'identifier, avec ce type de termes relevant du jargon de la discipline, les deux êtres faisant partie de la réalité du discours (comme impliqués dans une relation d'interlocution) laisse entrevoir immanquablement le regard du linguiste. Or, aucun regard de ce type ne fait partie de la réalité du langage. Il convient donc de noter qu'aucun de ces termes (que ce soit locuteur, sujet parlant, énonciateur, destinataire, allocutaire, interlocuteur, ou autres encore) n'a de relation intrinsèque avec la réalité du langage, contrairement aux termes qui sont *Je* et *Tu*.

En effet, lorsque la langue est saisie, la sollicitation est faite de la part de *Je* et implique, de ce fait, *Tu*. Répétons qu'il est question ici des phrases relevant de l'énonciation discursive puisque c'est seulement dans celles-ci que *Je* et *Tu* sont sémantiquement présents.

On peut même aller jusqu'à dire que l'appellation par les noms de *Je* et *Tu* fait partie même de ce que les usagers de la langue française se voient imposer, sémantiquement parlant. Tout comme c'est le cas des autres langues avec chacune ses propres noms équivalents. Ainsi, cette sorte de prise de rôle s'impose (de par l'appellation des noms spécifiques), aussi bien lorsqu'il s'agit de faire apparaître un énoncé (de solliciter la langue), que lorsqu'il s'agit d'interpréter un énoncé pour celui qui est censé réagir au sens. En résumé, c'est inscrit dans la signification, qu'il s'agisse par exemple de « Il pleut ici » ou de « Je suis Taïwanaise », que l'apparition de la phrase (ou de l'énoncé) provient de *Je* et va vers *Tu*.

---

[1] On aura noté que, si *Je* et *Tu* sont ici marqués en italique, c'est pour rester fidèle à la pratique de Benveniste, étant donné qu'il est question d'exposer sa conception de la chose. Mais, comme nous l'avons déjà prévenu, par simple souci de clarté, nous choisissons de les présenter sous la forme de [Je] et [Tu]. Purement formelle, cette différence n'empêche pas que les idées que nous développons autour de ces deux « personnes » s'inspirent directement, et quelque peu librement, de celles qui ont été avancées par Benveniste.

Quelques observations concernant cette distinction majeure entre l'énonciation historique (EH) et l'énonciation discursive (ED), révélatrice de ce que Benveniste entend par « énonciation », ou « mode énonciatif ». (1) Premièrement, elle est fondamentalement linguistique du fait du critère matériel du temps verbal. (2) Deuxièmement, le plan sémantique qui s'articule avec le critère matériel dévoile deux choses. D'une part, l'énonciation dont il est question porte sur la propre apparition de la phrase prise dans son ensemble. D'autre part, on peut ainsi dire que les éléments d'apparition d'une phrase sont inscrits dans sa propre valeur sémantique. (3) Troisièmement, avec ces deux premières remarques, on verra que ce n'est pas sans raison que nous rapprochons Benveniste et Ducrot. En effet, on notera notamment que ce dernier conçoit aussi l'énonciation comme relative à la valeur sémantique, plus précisément comme constituée des qualifications que le sens de l'énoncé donne de sa propre énonciation. Nous reviendrons sur cela avec plus de détails dans la partie (2) consacrée à Ducrot.

Un autre point commun entre ces deux auteurs : l'énonciation pour l'un et l'autre se rapproche de « ce qui est montré »[1], de ce qui « n'est pas l'objet d'une assertion » comme précise Ducrot (1984). En effet, les éléments d'apparition inscrits dans la valeur sémantique de la phrase ne relèvent pas de « ce qui est décrit », mais peuvent paraître plus proches de « ce qui est montré ». En tout cas, ce que l'on peut dire avec certitude, c'est que concernant une phrase telle que « Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants », l'élément de sens consistant en l'absence de *Je* et *Tu* ne relève en aucun cas de « ce qui est décrit » de la phrase, avec une mention comme « Il n'y a pas de *Je* ni *Tu* ». Cette absence est disons indiquée par le temps verbal de la phrase, de manière quelque peu comparable à ce que l'on connaît comme « ce qui est montré ».

Cette distinction entre le mode discursif et le mode historique de Benveniste, relative à la signification de la phrase, servira de fondement à ce que nous appelons, par commodité, « l'énonciation générale », abrégée en EG. Celle-ci recouvre les éléments d'apparition inscrits dans la signification de la phrase. Par ailleurs, nous soutenons que l'EG, du fait d'être inscrite linguistiquement, est présente dans chacun des énoncés de la phrase. Même si, on le verra, ces éléments relatifs à l'apparition d'une phrase peuvent ne pas jouer les mêmes rôles d'un énoncé à l'autre. Quoi qu'il en soit, sur ce point, on rejoint une bonne partie des linguistes.

On prend ainsi pour acquise cette distinction de Benveniste dans les travaux de cette thèse, même si on sait que, pour certains auteurs, elle n'est pas sans imperfections. D'ailleurs, nous consacrons la suite de notre thèse au mode discursif et laissons de côté le mode historique.

[1] Voir également Recanati 1979b, Colas-Blaise 2013.

Examinons maintenant *Je* et *Tu* – c'est l'élément clé que nous retenons du mode discursif de Benveniste, avant de présenter, dans les chapitres qui suivent, des analyses montrant leur rôle dans le sens des énoncés, notamment lorsqu'il y a des marques pronominales.

(1.2) EN QUOI CONSISTENT *JE* ET *TU* DU MODE DISCURSIF (ED) ?

Commençons par une précision d'ordre pratique. Comme on le verra à différents endroits, nous accordons beaucoup d'importance à ces deux acteurs de discours, dont la présence sémantique constitue la caractéristique principale des phrases ressortissant du mode discursif. Mais, avant d'aller plus loin et de présenter ce que nous comprenons de Benveniste à propos de ces deux protagonistes de discours, il nous paraît nécessaire de présenter une remarque.

En effet, ce qui nous paraît essentiel dans cette partie des travaux de Benveniste, c'est de parler de *Je* et *Tu*, et ce, précisément sous les noms de *Je* et *Tu*.

Disons autrement. Ce qui nous paraît essentiel, c'est qu'il s'agit de discuter ces deux acteurs de discours précisément avec ces deux termes *Je* et *Tu*, et non pas avec des termes auxquels recourent (avec ou sans orientation théorique) les auteurs la plupart du temps. Que ce soit « locuteur », « énonciateur » ou « sujet parlant » ; ou bien « interlocuteur », « auditeur » ou « allocutaire ».

Bien entendu, nous sommes conscientes que cette observation n'échappe pas à la « subjectivité ». Malgré notre conviction sur sa validité, cette observation relève de « notre » compréhension des écrits de Benveniste.

Si nous insistons sur ce point, c'est parce que, dans notre compréhension, cela constitue l'une des caractérisations majeures de *Je* et *Tu* – *Je* et *Tu* sont à considérer en tant que tels. L'un des objectifs de cette thèse consistera à illustrer cette caractérisation, notamment à travers la présence sémantique de l'un et de l'autre. On verra plus loin que l'on peut mettre en évidence les éléments de sens, qui sont d'ordre discursif, liés à *Je* et *Tu*.

En effet, nous prenons au sérieux le fait que, dans ses écrits, Benveniste parle directement de *Je* et *Tu* (avec la forme italique). En tout cas, c'est ainsi que nous comprenons cette pratique, bien que la plupart des lecteurs n'y prêtent pas une attention particulière (si cela ne devient une source de confusion) et ne fassent pas de lien direct avec les idées même que l'auteur développe.

Compte tenu de l'importance que nous accordons à cette caractérisation, il nous a paru nécessaire de spécifier la manière dont nous allons parler de *Je* et *Tu*. À commencer par préciser qu'ils sont à distinguer d'une occurrence, dans une phrase énoncée, des pronoms « je » et « tu » (que l'on marque désormais de cette manière avec les guillemets pour bien faire la différence),

comme par exemple dans « Je suis Français » et « Tu es beau ».

Par souci de clarté, et sans prétention théorique (puisque nous nous appuyons sur les travaux de Benveniste), nous alternerons les symboles suivants : [Je], [Tu], et [JeTu]. En effet, ces deux êtres se présentent ainsi en tant qu'éléments de sens, et non en tant que signes, comme c'est le cas des deux mots « je » et « tu ». Nous prendrons également pour synonymes, étant donné les développements de Benveniste, « Je comme personne subjective » et « Tu comme personne non-subjective ». Ou encore le locuteur et l'interlocuteur, ou bien les acteurs ou protagonistes de discours. Si, par commodité, on emploie toutes ces expressions sans distinction, il faut cependant souligner que nous restons bien dans la continuité de Benveniste, même si on sait que chez ce dernier tout ne paraît pas clair, ou du moins pas explicitement compréhensible. Dans tous les cas, ce qui importe à nos yeux, c'est de parler de Je et de Tu précisément avec les noms Je et Tu. Et ce, quelle que soit la manière dont ils sont marqués. En effet, mettre en évidence leurs implications dans la valeur sémantique, c'est ce que nous nous efforcerons de faire tout au long de cette thèse.

Notons toutefois une spécificité dès à présent. Lorsque la présence de [Tu] se manifeste à travers une parole qui lui est attribuée selon la valeur sémantique, comme par exemple ce que l'on verra dans l'emploi rectificatif de « Je sais que p » qui sera présenté au chapitre 4, on se trouve avec la parole d'autrui, intégrée dans la propre parole du sujet de l'énoncé. Et on notera qu'une telle caractéristique pourrait faire penser à ce que Authier-Revuz (1984) appelle « hétérogénéité constitutive ».

À défaut d'une définition formulée de manière technique, nous devons souligner que la présence sémantique de [Je] et [Tu] se manifeste à travers les qualifications de nature discursive que ces deux « personnes » se voient attribuer. Ces qualifications sont indiquées dans la valeur sémantique même et relèvent des éléments d'apparition, que cela soit de l'apparition de la phrase (donc de l'ordre général) ou de celle de l'énoncé (qui est de l'ordre spécifique). Insistons aussi sur le fait que ces qualifications relatives à [Je] et [Tu] se formulent toutes en termes discursifs.

Par ailleurs, on aura noté que ces qualifications discursives peuvent relever aussi bien d'un discours (une parole) que de ce qu'on peut appeler une « représentation du monde » (évocatrice d'une certaine image). Et ce point rejoint une autre hypothèse que nous associons à [Je] et [Tu]. Cette hypothèse consiste à dire que ces derniers se trouvent à la frontière de deux univers, entre celui du discours et celui de l'extralinguistique. Ainsi, nous dirions que [Je] et [Tu] consistent en une sorte d'éléments de sens ayant à la fois une part qui est être de discours et une part qui est être extralinguistique. En tout cas, cela n'est pas incompatible avec le fait que [Je] et [Tu] peuvent se voir attribuer deux types de qualifications discursives. Au chapitre 7, on notera

aussi que tout cela est en rapport étroit avec une hypothèse majeure qui caractérise [Je]. Pour rester bref ici, disons que ce dernier, de par son rôle d'être de discours, se caractérise par une prise de rôle (une sorte d'incarnation) de la part de l'être extralinguistique saisissant la langue.

Voici schématiquement les 3 types de sources de qualifications de [Je] et [Tu].

(1) Il s'agit d'une lapalissade de noter que dans la signification de « Assieds-toi », il y a une sorte de représentation du monde qui se formule en discours [Tu es debout]. Qualification liée à la fois au lexique et à la forme impérative, c'est un élément de l'énonciation qui implique en même temps la présupposition. (Cf. Todorov 1970) Autrement dit, ce qui donne lieu à cette qualification est quelque chose de fondamentalement linguistique. Ainsi – c'est ce que la plupart des linguistes auraient du mal à accepter (ou n'y pensent pas systématiquement, peut-être parce qu'ils n'y accordent pas autant d'importance) – un tel discours qualificatif (comme élément de sens), [Tu es debout], reste toujours présent (car attaché à la phrase), même lorsqu'un énoncé (issu de cette phrase) se réalise à l'égard de quelqu'un qui est n'est pas débout (car déjà assis).

(2) Parler des qualifications de [JeTu] semble également convenable du point de vue des actes illocutoires. On verra cela avec plus de détails dans la partie (2) consacrée à Ducrot. Pour le moment, disons simplement qu'il ne nous paraît pas choquant de dire que, en raison de l'acte d'affirmation inscrit dans la phrase « Pierre habite à Paris », il y a des éléments dans la signification (relatifs à l'apparition de la phrase), tels que [Je sais que Pierre habite à Paris] et [Tu ne sais pas que Pierre habite à Paris]. De même, au regard de l'acte d'interrogation inscrit dans la phrase « Où habite Pierre ? », on peut trouver dans la signification (la partie relative à l'apparition de la phrase, cette dernière est donc à considérer en étant prise dans son ensemble) les éléments [Je ne sais pas où habite Pierre] et [Tu sais où habite Pierre], qui sont à l'inverse de ceux de l'acte d'affirmation.

Quelques précisions avant de poursuivre. D'une part, il convient de souligner que ces qualifications de [JeTu] se trouvent toutes dans le sens et font partie de ce qui est communiqué. En effet, comme nous l'avons laissé comprendre, ces qualifications indiquant la présence sémantique de [JeTu] ne relèvent pas du monde extralinguistique entendu comme de l'ordre de la « réalité ». Ces éléments discursifs qualifiant [JeTu] se trouvent dans une partie du sens qui peut être considérée comme « énonciative », puisque ces éléments se rapportent à ce qui est signifié lorsque la phrase (l'énoncé) apparaît. D'autre part, notons que l'élément [Je sais que Pierre habite à Paris] impliqué par un énoncé de la phrase « Pierre habite à Paris » n'équivaut pas à « Je sais que Pierre habite à Paris », ni comme phrase ni comme énoncé. En effet, dans la phrase « Je sais que Pierre habite à Paris », l'élément [Je sais que Pierre habite à Paris] relève de ce qui est décrit. Ce qui n'est pas le cas pour l'élément [Je sais que Pierre habite à Paris] dans la phrase « Pierre

habite à Paris ». Concernant ce dernier cas de figure qui fait l'objet de notre propos ici, l'élément [Je sais que Pierre habite à Paris] paraît comme une sorte de « présupposé énonciatif ». De la même manière, on peut donc noter que les éléments discursifs qualifiant [JeTu], si ceux-ci relèvent bien de la valeur sémantique, ne font pas partie de ce qui est décrit. S'il faut toutefois considérer la manière dont ces éléments liés à [JeTu] sont impliqués par la valeur sémantique, nous pourrions le formuler de la façon suivante. Étant donné que « ce qui est décrit » est habituellement considéré comme s'opposant à « ce qui est montré »[1], ces éléments discursifs qui qualifient [Je] et [Tu] pourraient s'avérer plus proches de « ce qui est montré », si on entend (de manière plutôt libre) par « ce qui est montré » simplement tous les éléments de la valeur sémantique qui ne font pas partie de « ce qui est décrit ».

(3) La troisième source de qualifications de [JeTu] est sans doute la moins évidente. L'hypothèse que nous défendons consiste à dire que les marques déictiques, donc y compris les marques pronominales, interviennent dans le sens des énoncés à travers ces qualifications de [JeTu].

Prenons le cas du mot « ici » que l'on va étudier au chapitre 6. Dans par exemple « Éteignez votre cigarette ici », on pourrait voir deux éléments qui qualifient [Tu]. D'une part, [Tu es sur le point d'éteindre une cigarette] (discours qui qualifie [Tu] en évoquant une certaine image). D'autre part, [Tu pourrais l'éteindre ailleurs] (discours qui qualifie [Tu] en lui attribuant une action qu'il pourrait prendre). Par ailleurs, à [Tu] ainsi qualifié par ces deux éléments correspond un [Je] qui se qualifie par l'attribution d'un discours tel que [pour maintenir la propreté d'ailleurs, éteignez votre cigarette ici].

En regardant de plus près, on peut constater que ces éléments discursifs semblent précisément liés à l'emploi du mot « ici », puisque ces qualifications sont absentes dans « Éteignez votre cigarette » où le mot « ici » l'est également. Dans cette dernière phrase où on ne trouve pas le mot « ici », les qualifications sont plutôt du type : [Tu tiens une cigarette allumée] (discours qui qualifie [Tu] en évoquant une certaine image) et [Je te demande de l'éteindre] (discours auquel [Je] est associé à travers l'énonciation de « Éteignez votre cigarette »).

Une remarque à propos de notre hypothèse concernant le rapport entre les expressions déictiques et les qualifications de [JeTu]. En effet, contrairement à l'approche traditionnelle qui voit la dimension énonciative des déictiques dans l'événement énonciatif mondain (dans lequel s'effectue le repérage de la référence), nous voyons pour notre part la dimension énonciative des déictiques essentiellement dans les qualifications de [JeTu], à savoir les deux êtres de discours

[1] Comme présentée dans le chapitre 1, cette distinction est introduite par Wittgenstein et est largement acceptée par les auteurs.

faisant partie, sémantiquement, des éléments d'apparition de toute phrase relevant de l'énonciation discursive.

Si les qualifications prouvent, en quelque sorte, la présence sémantique de [JeTu], une autre question que l'on peut se poser est de savoir quelle est leur présence « matérielle ». Où se trouvent [Je] et [Tu] ? A « quoi », à quelle marque matérielle, correspondent [Je] et [Tu] ?

Ne s'agit-il pas simplement des occurrences en position de sujet grammatical comme dans « Je mange » et « Tu es beau » ? Notre réponse est négative. Cependant, on pourrait dire que ces deux mots relèvent des marques qui se posent « par rapport à » [Je] et [Tu]. Tout comme les marques déictiques dans « Ma sœur me rend visite cet été » et « Assieds-toi » sont des marques qui se posent « par rapport » à [Je] et [Tu].

Mais, en fin de compte, il n'est pas surprenant que les mots « Je » et « Tu » ne soient pas la marque matérielle correspondante de [Je] et [Tu]. En effet, on se souvient que le mode historique et le mode discursif se distinguent justement, selon Benveniste, par l'absence et la présence de [Je] et [Tu]. Ainsi, des phrases comme « Il pleut », « Pierre est Français », « Marie habite à Taipei », toutes appartenant au mode discursif, portent sans exception [Je] et [Tu] dans leur signification. Et ce, sans aucune marque lexicale qui se pose par rapport à [Je] et [Tu], ni les mots « Je » et « Tu », ni d'autres marques déictiques.

Alors, à la question de savoir quelle est la présence matérielle de [Je] et [Tu], nous dirons qu'il n'y en a pas. Ces deux protagonistes de discours n'ont pas de marque tangible, bien qu'ils puissent laisser des traces. Autrement dit, si [Je] et [Tu] se présentent comme signifiés, ils sont cependant sans signifiant en tant que tels.

Présents sémantiquement et absents matériellement dans la phrase, les acteurs du discours, [Je] et [Tu], ont une autre caractéristique qui consiste, si on peut dire ainsi, à relier la phrase et chacun de ses énoncés. En effet, dans une certaine mesure, c'est [Je] et [Tu] qui transforment quelque chose d'abstrait qui est la phrase en quelque chose de plus concret qui est l'énoncé. Faisant partie des éléments d'apparition dans la signification de la phrase, [Je] et [Tu] sont actualisés à chaque fois qu'une phrase est sollicitée et qui devient, de ce fait, un énoncé. À cet égard, on peut sans doute penser à ce que Benveniste appelle « les instances du discours ». Cette fonction de « trait d'union » entre la phrase et chacun de ses énoncés, assumée notamment par le locuteur [Je], implique ce que l'on peut appeler une « identification », ou un « endossement de rôle ». Avant de revenir à cette hypothèse de l'identification au chapitre 7 où elle sera développée et défendue, nous nous contenterons de signaler ici qu'elle est prévue par la signification même de la phrase (comme une sorte de configuration par défaut de l'utilisation de

la langue).

La phrase « actualisée » à chaque fois qu'elle devient un énoncé, le sujet qui sollicite la valeur de telle ou telle phrase s'identifie ainsi à [Je] marqué sémantiquement dans cette phrase. Parallèlement, cette identification majeure du locuteur [Je] implique l'identification du même type concernant [Tu], faite de la part du sujet qui est censé réagir au sens construit en question.

De notre point de vue, cette identification est à considérer comme un trait constitutif de ces deux protagonistes de discours. Inscrite dans chaque phrase relevant du mode discursif, cette identification au rôle du locuteur [Je] marqué sémantiquement se présente ainsi comme le « sésame » permettant au sujet de solliciter la langue. Et c'est précisément sous cet angle qu'elle apparaît comme une interface entre la langue et son utilisation. Par ailleurs, du fait de cette identification, nous dirions que [Je] et [Tu] se situent à cheval entre l'univers de discours et l'univers extralinguistique.

Mais, il nous faut admettre que cette hypothèse de l'identification n'est pas sans difficulté. La première difficulté, la plus grande aussi, qui se présente à nous est de devoir justifier cette hypothèse relative au sujet face à une théorie comme celle de la Polyphonie (1984). Comme on le sait, Ducrot défend l'idée d'un éclatement de sujets à l'intérieur du sens, et remet ainsi en cause l'unicité du sujet tacitement prise comme acquise dans la tradition linguistique. Au regard de ce rejet de l'unicité prise comme allant de soi, rejet qui est l'un des points de départ de la Polyphonie, nous donnons certainement l'impression de revenir en arrière en parlant de l'identification. Une impression d'autant plus troublante que nous prétendons suivre la direction initiée par Ducrot.

Pour surmonter cette difficulté vis-à-vis de la Polyphonie, il nous faudra présenter des justifications. Et c'est ce que nous nous efforcerons de faire au chapitre 7, une fois que nous aurons, d'ici là, présenté les analyses nous permettant d'illustrer les implications de [Je] et [Tu] dans le sens. Ce sera aussi au chapitre 7 que nous regarderons la Polyphonie plus en détails, en particulier certains exemples donnés par Ducrot pour illustrer les distinctions de différents sujets. L'enjeu pour nous sera de proposer une autre lecture qui montrera que l'identification est effectivement présente dans ces exemples initialement présentés par Ducrot (1984).

Pour le moment, il convient de répéter ici que l'identification fait partie de ces éléments d'apparition qui sont inscrits dans la signification de la phrase. Cet élément d'identification, ainsi que tous les autres, sont donc, toujours selon notre hypothèse, présents dans le sens de chaque énoncé de la phrase. Nos analyses au chapitre 7 de ces exemples de la Polyphonie consisteront en même temps à faire voir un rôle différent que peut jouer l'identification (inscrite dans la phrase) dans le sens des énoncés.

Une dernière précision. Tels que nous comprenons les écrits de Benveniste, il convient de souligner que [Je] et [Tu] n'ont rien de référentiel. En effet, cette conception de [Je] et [Tu] ne réside nullement dans la correspondance à tel ou tel individu dans le monde, contrairement à ce que soutiennent les auteurs référentialistes lorsqu'ils considèrent la valeur du mot « je » ou celle du mot « tu » dans par exemple « Je suis Français » et « Tu es Français ». En somme, on notera qu'un tel accent sur la référence ne correspond pas à notre conception de [Je] et [Tu] et que, de toute manière, la référence ne fait pas l'objet de notre investigation dans cette thèse.

On peut aussi noter que les éléments que nous avons avancés jusqu'à présent ne sont nullement référentiels. D'une part, [Je] et [Tu] sont associés à des qualifications discursives faisant partie de la valeur sémantique. D'autre part, si l'identification se présente comme trait majeur de [JeTu], nous considérons que cela relève de la réalité du langage, tout comme le fait que [Je] et [Tu] sont marqués sémantiquement. Ainsi, si cette identification permet, dans une certaine mesure, le repérage de la référence, il nous semble que cela est une simple conséquence qui en découle.

Dans tous les cas, la référence n'est pas une fin en soi dans ce que nous entendons par [Je] et [Tu], ceux-ci ne se rapportent pas au monde des objets. [Je] est l'être à qui est imputé le fait d'énoncer (faire apparaître) telle ou telle phrase. Ainsi, il est à considérer avant tout en tant que producteur de sens et de discours. Parallèlement, [Tu] se présente uniquement comme l'être à qui [Je] s'adresse, celui à qui [Je] et la phrase énoncée font allusion. [Tu] est ainsi le seul être légitime pour interpréter l'énonciation de [Je]. À cet égard, il convient de noter que, si le linguiste (ou tout autre individu qui n'est pas, comme [Tu], concerné par l'énonciation en question) interprète aussi le sens des énoncés, il ne se substitue pas à [Tu]. Enfin, on répète pour une dernière fois que notre hypothèse de l'identification n'a pas pour fondement l'approche référentielle. Notre hypothèse de l'identification consiste à dire que utiliser la langue implique l'endossement du rôle du locuteur, dont le nom est *Je*, que nous marquons comme [Je] dans cette thèse.

(1.3) AUTRES REMARQUES

Les travaux de Benveniste sur l'énonciation, bien que leur importance soit largement reconnue, n'en suscitent pas moins des controverses[1]. Par exemple, on sait que Benveniste

[1] Par exemple, aux yeux de certains, ces travaux peuvent paraître manquer de rigueur, notamment pour ceux qui sont dans une position de construction théorique.

affirme explicitement (et assez catégoriquement) que *je* et *tu* ne peuvent pas paraître dans les phrases du mode historique. Or, sans grandes difficultés, on peut trouver des énoncés qui ont à la fois un temps verbal du mode historique et le mot « je » ou « tu » en position de sujet grammatical. D'ailleurs, Benveniste lui-même en a donné des exemples. Avec l'illustration d'exemples, Olsen (2002) remet aussi en doute l'idée que le passé simple se caractérise par l'absence de subjectivité – une caractéristique des structures appartenant à l'énonciation historique qui ressort de l'opposition aux structures relevant de l'énonciation discursive.

En attendant de savoir si ces controverses conduisent à une remise en cause des travaux de Benveniste dans son intégralité, ou bien s'il faut plutôt envisager ces exemples d'une autre manière, on voudrait maintenir l'idée que chaque phrase, de par sa signification linguistique, renvoie à sa propre énonciation (apparition). En tout cas, c'est la position que nous avons choisie de défendre et de développer dans cette thèse.

Deux autres observations que nous retenons. Si on relit le passage où Benveniste explique que la distinction entre le mode historique et le mode discursif ne consiste pas en une distinction entre l'écrit et l'oral, on s'aperçoit que cela est bien en cohérence avec la nature sémantique de sa conception de l'énonciation. Rappelons ce passage :

> C'est d'abord la diversité des discours oraux de toute nature et de tout niveau, de la conversation triviale à la harangue la plus ornée. Mais c'est aussi la masse des écrits qui reproduisent des discours oraux ou qui en empruntent le tour et les fins : correspondances, mémoires, théâtre, ouvrages didactiques, bref tous les genres où quelqu'un s'adresse à quelqu'un, s'énonce comme locuteur et organise ce qu'il dit dans la catégorie de la personne. **La distinction que nous faisons entre récit historique et discours ne coïncide donc nullement avec celle entre langue écrite et langue parlée.** (C'est nous qui soulignons) L'énonciation historique est réservée aujourd'hui à la langue écrite. Mais le discours est écrit autant que parlé. (Volume 1 : 242)

De ce passage, on peut retenir l'idée que cette distinction entre l'histoire et le discours (même indépendamment de la présence et l'absence de [JeTu]) tient à quelque chose de fondamentalement constant, à savoir le matériel linguistique qui constitue une phrase, et non à des conditions contingentes liées à la production (que ce soit de nature sonore ou visuelle) d'un énoncé.

En effet, si le mode discursif peut se trouver aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, c'est parce que ce qui compte, ce sont les phrases elles-mêmes qui sont employées. Car les critères qui signalent le mode discursif de l'énonciation se trouvent uniquement dans la phrase. Le phénomène du monologue en apporte une illustration. En effet, quelle que soit la phrase qui apparaît dans un monologue, c'est toujours la matérialité de la phrase qui indique la présence, ou l'absence, de [JeTu], et non les circonstances extralinguistiques dans lesquelles apparaît l'énoncé. Autrement dit, même s'il s'agit d'un monologue, et qu'importe que cela soit de l'oral ou de l'écrit, chaque phrase qui apparaît relève soit du mode historique soit du mode discursif, et non d'un troisième mode où on trouverait uniquement celui qui parle, sans la présence sémantique de l'interlocuteur. D'ailleurs, il est intéressant de noter que les auteurs s'accordent à dire qu'une production de monologues, à travers le recours à une sorte de dédoublement, revient toujours à une forme de dialogue, sémantiquement parlant. Ainsi, on dit souvent qu'un monologue revient à se parler à soi-même. Notre propos ici consiste en effet à dire que, dans un monologue, avec les énoncés relevant du mode discursif, dont la caractéristique majeure est la présence sémantique de [JeTu], on trouve dans le sens un certain rapport de force dialogique, tout comme celui qui est présent dans une interlocution impliquant deux acteurs.

Enfin, quoi qu'il en soit du monologue, on retiendra que la distinction entre le mode discursif et le mode historique se fait par le matériel linguistique des phrases qui sont susceptibles de faire l'objet d'une énonciation.

(2) L'ÉNONCIATION SELON DUCROT

ELLE EST TELLE QUE LE SENS DE L'ÉNONCÉ LA QUALIFIE

Les deux séries de discussions qui composent la partie (2) portent sur la thèse générale[1] de Ducrot qui a déjà été évoquée. Selon cette conception générale, pour le sens d'un énoncé, l'énonciation est telle que la valeur sémantique la qualifie.

La première série de discussions nous permettra de présenter cette conception générale de l'énonciation qui, comme Ducrot (1984) l'a dit explicitement lui-même, est à l'origine de la théorie de la Polyphonie, ainsi que la conception argumentative du sens. On sait que c'est sur celle-ci que se fondent l'ADL, la théorie de l'argumentation dans la langue, et la TBS.

La deuxième série de discussions, dans la partie (2.2), concerne les travaux de Ducrot portant sur les actes illocutoires, qui sont également à envisager dans sa conception générale de

[1] Ce qui est intéressant à noter, c'est qu'elle relève autant d'une conception de l'énonciation que d'une conception du sens. (Cf. Ducrot 1984) En effet, pour l'auteur, cela revient à proposer de concevoir le sens des énoncés dans la perspective de cette conception de l'énonciation.

l'énonciation. Développée depuis 1972, cette conception énonciative des actes aura continué à faire partie du socle théorique de Ducrot : « Je voudrais maintenir, avec la théorie des actes de langage, que le sens concerne l'énonciation, qu'il a pour thème l'énonciation de cet énoncé même qui le communique. [...] (1989 : 168)

(2.1) UNE CONCEPTION GÉNÉRALE DE L'ÉNONCIATION QUI EST RELATIVE AU SENS DES ÉNONCÉS

Très souvent, la conception générale de l'énonciation de Ducrot est évoquée à travers certaines phrases avec lesquelles il formule cette thèse. Mais, au lieu de nous contenter de ces phrases qui, bien qu'elles soient souvent citées, ne sont pas les plus transparentes, nous pouvons constater que cette thèse concernant l'énonciation constitue une sorte de ligne directrice sur laquelle se fondent divers travaux de l'auteur pendant plusieurs décennies. À commencer par les travaux sur les actes illocutoires (qui datent de 1972) présentés dans *Dire et ne pas dire*. Ensuite, dans *Le dire et le dit* (1984), on trouve dans le chapitre consacré à la Polyphonie ce passage : « […] tout énoncé apporte avec lui une qualification de son énonciation, qualification qui constitue pour moi le sens de l'énoncé » (1984 : 174). Un autre passage qui, quelques lignes plus loin, laisse aussi entrevoir cette conception de l'énonciation : « […] il faut décrire systématiquement les images de l'énonciation qui sont véhiculées à travers l'énoncé ». Dans un autre passage, à propos de cette position générale, Ducrot dit explicitement préférer parler d'une décision, au lieu d'une hypothèse « susceptible d'être vérifiée ou falsifiée ». Dans tous les cas, pour le linguiste, il est question de « considérer le sens comme une description de l'énonciation ». Une autre observation de Ducrot qui développe cette thèse générale : « Ce que communique le sujet parlant au moyen de son énoncé, c'est une qualification de l'énonciation de cet énoncé » (Ibid : 184). Enfin, on trouve une autre formulation dans l'entrée *Énonciation* du *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage* : « Les allusions qu'un énoncé fait à l'énonciation font partie du sens même de cet énoncé » (1995 : 728).

En somme, on peut noter que ces diverses formulations indiquent un même rapport entre le sens des énoncés et l'énonciation qui y est impliquée. Par contraste avec l'approche O (objectiviste), il convient de souligner que l'énonciation d'un énoncé se trouve ainsi dans le sens même de cet énoncé. L'énonciation est telle que le sens de l'énoncé la qualifie (décrit). C'est dans le sens de l'énoncé qui se trouvent des qualifications de l'énonciation même de cet énoncé.

D'un certain point de vue, cette thèse générale fait émerger une conception sémantique de l'énonciation. Relative à l'énoncé, cette conception de l'énonciation développée par Ducrot se

présente comme un pendant de l'énonciation générale (EG), relative en revanche à la phrase, que nous avons tirée des travaux de Benveniste. En considérant cette énonciation propre à l'énoncé comme parallèle à l'« énonciation générale » (EG), nous pouvons parler de l'« énonciation particulière » (EP).

Schématiquement, notre hypothèse est de dire que l'EP relative à un énoncé consiste en un ensemble de discours, et que ce dernier concerne l'apparition de l'énoncé en question. Les illustrations qui seront présentées ci-dessous nous permettent de montrer cette dimension discursive de l'EP. En effet, il sera question de trois manières dont l'EP, qui porte en elle la particularité de l'apparition d'un énoncé, peut intervenir dans le sens de l'énoncé.

Mais avant cela, il convient de souligner ici qu'il ne s'agira pas de donner une définition de l'EP. En effet, si le nom « énonciation particulière » nous donne l'avantage de faciliter les discussions, notamment à travers la mise en parallèle avec l'« énonciation générale » (l'EG) qui est relative à la phrase, ce dont il est question derrière cette appellation est simplement une allusion à l'apparition d'un énoncé, et non d'un concept nouveau que nous inventerions. Par ailleurs, si nous estimons pouvoir nous passer d'une définition, aussi bien pour l'EP que pour l'EG, c'est parce que la caractérisation dont nous avons besoin pour mener les travaux dans cette thèse nous paraît suffisante. Cette caractérisation consiste simplement en ceci. Respectivement relative à la phrase et à l'énoncé, l'EG et l'EP renvoient à des éléments de sens qui se rapportent à l'utilisation de la langue. Pour l'EG, il s'agit de l'utilisation telle qu'elle est inscrite dans la langue. Pour l'EP, il s'agit de l'utilisation entendue comme ce que Benveniste appelle « instance de discours », à savoir « […] actes discrets et chaque fois uniques par lesquels la langue est actualisée en parole par un locuteur. ». (1966 : 251)

Pour présenter les manières dont les discours constituant l'EP peuvent intervenir dans le sens, commençons par prendre comme exemples différents énoncés d'une même phrase. Pour le premier cas de figure, imaginons un énoncé E1 de la phrase « Il fait chaud ici[1] », qui communique [il fait chaud ici donc allumons le ventilateur]. Puis un autre énoncé E2 qui communiquerait [il fait chaud ici donc ouvrons la fenêtre]. Ensuite, pour le second cas de figure, on trouve l'énoncé E3 qui communique [il fait chaud ici, donc j'ai envie de rentrer en France], ainsi que l'énoncé E4 qui communique [il fait chaud ici, donc allons ailleurs].

Pour le premier cas de figure, on peut noter tout d'abord que les contenus de E1 et E2 se distinguent l'un de l'autre, tout en appartenant à un même schéma plus général, à savoir [AVOIR CHAUD DC LUTTER CONTRE LA CHALEUR]. Ainsi, l'EP de chaque énoncé intervient de manière

[1] Voir notre étude du mot « ici » au chapitre 6.

accessoire en fournissant des spécificités[1] propres à chaque énoncé. En l'occurrence, le moyen pour lutter contre la chaleur. Notons par ailleurs que, aussi bien pour E1 que pour E2, l'occurrence du mot « ici » n'intervient pas sémantiquement dans la composition du contenu. Une autre chose intéressante à remarquer : le contenu peut rester le même pour l'un et l'autre énoncé, et ce, que le référent soit connu ou non.

Pour le second cas de figure, l'EP agit de manière plus notable : elle apporte une sorte de schéma général qui intervient dans la structure même du contenu. C'est ce que l'on peut constater dans la différence qui distingue E1 (ou E2) de E3 (ou E4). Ainsi, E3 consiste à annoncer à l'interlocuteur la volonté du locuteur de quitter *ici* en raison de la chaleur. En revanche, dans E1 et E2, il s'agit de faire adopter par l'interlocuteur tel comportement ou telle action pour lutter contre la chaleur, *ici* étant simplement là où il y a cette chaleur à combattre.

De manière similaire, l'EP peut aussi intervenir en spécifiant un discours général déjà inscrit linguistiquement (à savoir dans l'EG selon notre vocabulaire). Avant de voir plus de détails dans notre étude sur « ici » au chapitre 6, prenons pour le moment l'exemple de « Éteignez votre cigarette ici ». En effet, on peut noter que le discours général inscrit dans l'EG de cette phrase porte sur l'opposition entre *ici* et *ailleurs*. Pour illustrer notre propos, comparons l'énoncé X et l'énoncé Y de cette même phrase « Éteignez votre cigarette ici ». Le contenu de l'énoncé X (que l'on voit à l'aéroport de Paris par exemple) se formulerait en [éteignez votre cigarette ici donc ne laissez pas votre mégot ailleurs]. Tandis que le contenu de l'énoncé Y (que l'on peut imaginer voir sur la porte d'entrée d'une salle remplie de bonbonnes de gaz) se formulerait en [éteignez votre cigarette ici donc ne fumez pas dans la zone dans laquelle vous allez entrer]. Avec ces deux contenus ainsi formulés, on peut constater que ce qui conduit à leur différence, c'est bien l'opposition entre *ici* et *ailleurs*. Pour X, c'est [ici-mégots] et [ailleurs-propreté]. Pour Y, c'est [ici-fumer] et [ailleurs-non fumer].

En résumé, on pourrait dire que, quand la variation entre deux ou plusieurs énoncés d'une même phrase est d'ordre structurel, c'est parce que l'EP apporte avec elle des discours qui entrent en jeu avec le potentiel discursif inscrit dans la phrase (qui relève de l'EG).

Le troisième type d'éléments discursifs est lié à [JeTu]. En reprenant nos quatre énoncés de la phrase « Il fait chaud ici », on peut remarquer que si les contenus respectifs de E1 et E2 reposent en grande partie sur la signification du mot « chaud », les contenus respectifs de E3 et E4 impliquent, quant à eux, des discours qualifiant [Je] ou [Tu], et qui sont de plus liés au mot

[1] À ce propos, si dans une certaine mesure on ne peut pas éviter d'admettre que le sens des énoncés amène, entre autres, à faire correspondre les référents, cette opération relève, pour nous, de cette intervention souvent assez accessoire de l'EP.

« ici ».

Pour E1 et E2, le contenu n'implique donc ni [Je] ni [Tu]. Et il faut aussi noter que ce n'est pas la langue (ni la sémantique ni la pragmatique) qui permet de savoir s'il faut ouvrir la fenêtre ou allumer le ventilateur. (De même, le linguiste n'est pas omniscient et n'a pas pour vocation de l'être.) Très simplement, on est dans quelque chose de tout à fait aléatoire, qui relève des circonstances particulières de l'énoncé en question (à savoir l'EP). Cependant, comme nous l'avons dit, ce qui distingue en apparence les deux contenus (fenêtre ou ventilateur) ne les empêche pas de partager, en structure sous-jacente, un même schéma général – qui est l'aspect argumentatif [CHALEUR DC FAIRE QUELQUE CHOSE CONTRE LA CHALEUR]. Parallèlement, il convient de noter que cet élément partagé entre E1 et E2 a une origine linguistique, à savoir le terme « chaud » et l'acte d'affirmation inscrit dans l'EG.

Pour E3 et E4, en revanche, certains éléments aléatoires dans l'EP (qui sont de nature discursive) participent à la construction du contenu. Et ce sont plus précisément des qualifications (discursives) de [Je] ou de [Tu]. Dans E3 par exemple, on trouve [Je n'aime pas la chaleur][1] et [Je ne suis pas en France]. Notons qu'il ne s'agit pas de chercher à savoir dans quel pays se trouve le locuteur au moment où l'énoncé apparaît. Cela reviendrait à chercher le référent de l'occurrence du mot « ici ». Ce qui importe pour le sens, c'est simplement l'élément discursif [Je ne suis pas en France]. C'est de même pour E4, ce qui est déterminant dans l'EP pour le contenu [il fait chaud ici, donc allons ailleurs], c'est une qualification spécifique de [JeTu], comme par exemple [Nous cherchons un endroit agréable pour faire un pique-nique].

Avant-dernière remarque. Si on parle de l'EP, c'est en quelque sorte pour répondre à la question suivante : qu'est-ce qui est à l'origine de ces différences sémantiques entre des énoncés qui se manifestent pourtant par une matérialité identique (puisque la phrase concernée est la même) ? En effet, selon notre hypothèse, ces différences ont pour origine les éléments discursifs qui constituent l'EP. Et ce sont les éléments discursifs dans lesquels s'inscrit l'apparition de la phrase (énoncée) prise dans son ensemble. Nous reviendrons dès la partie (2.2) à cette manière de parler de « l'apparition de la phrase énoncée » en insistant sur le fait qu'elle est à considérer intégralement comme prise dans son ensemble. Dans les chapitres qui vont suivre, nous aurons des illustrations et de plus amples développements concernant ce point. Pour le moment, il convient simplement de noter que, en fonction des discours avec lesquels l'EP se voit qualifier, un seul et unique énoncé peut ainsi être compris à travers différents actes comme diverses

[1] Cet élément est également présent dans le sens de E1 et celui de E2. En revanche, il n'intervient pas dans le contenu et se trouve plutôt en arrière-plan.

possibilités de sens.

Dans une perspective plus générale, ces différents types d'intervention de l'EP (avec les variations de sens que cela implique) donnent à voir différents rapports que l'on peut trouver entre l'EG et l'EP. Il est ainsi question, du point de vue de l'EP, de spécifier ou actualiser, de diverses manières, les éléments inscrits dans l'EG.

Dernière remarque. Ainsi illustrée avec différents types d'intervention qui se font à travers des discours, l'hypothèse de l'EP (tirée de la thèse générale de Ducrot) pourrait fournir, à son tour, deux arguments en faveur de l'approche S (subjectiviste). (1) Si on peut dire que le contenu et le versant énonciatif forment un tout dans le sens communiqué d'un énoncé, alors ce qui est dit du contenu détermine en même temps la valeur sémantique du versant énonciatif. Et inversement. (2) De ce fait, on pourrait voir une certaine circularité (une sorte de boucle de Möbius) entre le sens communiqué par l'énoncé et l'énonciation qui y est impliquée. Ainsi, tandis que certains ne peuvent pas s'empêcher de percevoir l'énonciation comme présentant un caractère mondain comparable à celui d'un événement, notamment du fait de la considérer comme relative à la production de l'énoncé, nous choisissons pour notre part de la voir comme constituée d'un ensemble de discours que l'on tient (ou peut tenir) à propos de l'apparition (énonciation) de l'énoncé.

En raison de l'importance que nous accordons aux discours, l'énonciation que nous concevons paraît plus ou moins relative au sujet. Pour ceux qui continuent à considérer l'énonciation comme une certaine représentation du monde (à savoir un tableau descriptif du monde dans lequel l'énoncé a été produit), il nous paraît intéressant de souligner que celle-ci peut revenir en fin de compte à une sorte de scène à laquelle donnent lieu les discours que tient le sujet ayant accès au sens. Et ce, soit par l'intermédiaire de sa construction (concernant celui qui énonce), soit par l'intermédiaire de son interprétation (pour celui envers qui va l'énoncé).

La théorie de la Polyphonie

La théorie de la Polyphonie, telle qu'elle est esquissée dans le dernier chapitre de *Le dire et le dit*, est connue aussi bien chez les linguistes que chez certains littéraires. Cependant, on n'évoque quasiment jamais le fait qu'elle a été développée dans le cadre plus général de la conception de l'énonciation de Ducrot, bien que l'auteur soit explicite sur ce point.

Étant donné que nous y reviendrons au chapitre 7 avec plus de détails (dans le but de justifier une caractérisation de [Je], inspirée de Benveniste, par rapport à un postulat de la Polyphonie), nous nous contentons ici de présenter brièvement les trois distinctions mises en

avant dans le cadre de cette théorie.

La première distinction est celle qu'il y a entre le sujet parlant, entendu comme être empirique qui est exclu du sens, et le locuteur, entendu comme être de discours qui fait partie du sens. La seconde distinction se fait à l'intérieur du locuteur. D'une part, le « locuteur en tant que tel », ou L, est celui qui est responsable du sens de l'énoncé. D'autre part, le « locuteur en tant qu'être du monde », qui est l'être à qui renvoient les marques de la 1ère personne, ou lambda, est l'être tel que la phrase énoncée donne à le voir. Enfin, la troisième distinction se fait entre le locuteur et ce que Ducrot appelle l'énonciateur. Par contraste au locuteur caractérisé comme relatif à la parole, l'énonciateur se présente comme l'être à qui est attribué un point de vue sans pour autant être attaché à un énoncé ou une parole.

Bien que bref, cet aperçu fait tout de même voir que l'esprit de cette théorie, si on peut parler ainsi, c'est le caractère théâtral, tout comme celui que l'on peut attribuer à l'intersubjectivité, que Ducrot fait émerger dans le sens des énoncés. De manière imagée, on peut dire que ce caractère théâtral se manifeste à la manière d'une poupée-russe, à travers une sorte de feuilletage de différents sujets ainsi distingués. Chez Benveniste, par contraste, s'il y a aussi un certain caractère théâtral, notamment avec ce que le linguiste appelle « personne subjective », « personne non subjective » et « non personne », celui-ci se manifeste sans doute d'une manière différente. Pour ce second cas de figure, nous pourrions sans doute imaginer deux joueurs d'échecs qui se contraignent et qui se suivent, dans une sorte de croisement transversal (non linéaire).

(2.2) LES ACTES ILLOCUTOIRES

Comme nous l'avons évoqué, la conception générale de l'énonciation était déjà présente chez Ducrot dès *Dire et ne pas dire* (1972, 1991). C'est ce que l'on peut lire explicitement dans le chapitre *Illocutoire et performatif*. Dans un passage où Ducrot donne des éléments de caractérisation de sa vision des actes illocutoires, on peut lire : « […] *un énoncé ne prend une valeur illocutoire que dans la mesure où il est sui-référentiel*. Dire que l'énoncé E a servi à accomplir l'acte illocutoire A, c'est impliquer que dans le sens même de E, il y a une allusion à l'énonciation de E. » (1991 : 291) Par ailleurs, en regardant de plus près la note en bas de page expliquant l'emploi du terme « sui-référentiel », à savoir « La formulation précise est que le sens de l'énon*cé* comporte une allusion à son énon*ciation* », on peut aussi remarquer que cela va dans le même sens que le développement que l'on peut retrouver ailleurs (par exemple Ducrot 1984) concernant cette thèse générale de l'énonciation.

En effet, tout comme cette conception de l'énonciation, le caractère « sui-référentiel » est

aussi la clé de cette vision énonciative des actes illocutoires. Deux conséquences non négligeables. D'une part, on doit admettre que l'acte illocutoire est, en partie du moins, une affaire de sens. Comme le dit explicitement Ducrot, l'acte illocutoire d'un énoncé se détermine seulement dans la mesure où le sens de l'énoncé qualifie son énonciation comme accomplissant tel ou tel acte. D'autre part, avec le caractère sui-référentiel et l'origine sémantique impliquée par celui-ci, la détermination de l'acte illocutoire se libère des difficultés liées à la vision réaliste adoptée par de nombreux auteurs. Parmi celles-ci, on trouve notamment l'obstacle que constitue la tâche d'examiner les conditions de félicité parmi tous ces éléments qui sont liés, de près ou de loin, à la production de l'énoncé. Une telle tâche paraît sans limite et difficilement réalisable, sans parler de la question qui se pose de savoir jusqu'où peut aller le travail linguistique.

Bien entendu, si on tente de libérer la détermination d'un acte illocutoire de la vision réaliste des actes du langage, cela ne revient pas à faire disparaître la nature « performative » des actes. Il n'est pas de notre dessein de nier cette possibilité, un potentiel propre aux actes, de transformer un bout du monde. Ayant rejeté la vision réaliste, Ducrot a proposé une alternative pour préserver la nature « performative » des actes. Elle consiste à dire que c'est une question d'intention, de prétention :

> Le dire n'est faire que si c'est un dire autorisé. Mais comment comprendre alors qu'un inférieur puisse être puni pour avoir donné des ordres à son supérieur ? [...] Il me semble que ces problèmes ne se posent même plus si on donne un statut purement intentionnel aux transformations juridiques impliquées par l'acte illocutoire. Rien n'empêche alors que le soldat donne des ordres au général, c'est-à-dire invente, par sa parole, un monde où le général devrait lui obéir, et ce « mauvais esprit » suffit amplement pour expliquer la punition. (1991 : 293)

Enfin, on peut noter que les actes illocutoires que Ducrot place ainsi sur le plan énonciatif se situent toujours du côté des énoncés (phrase-occurrence). Pour notre part, il nous paraît intéressant de se placer aussi dans l'optique de la phrase (phrase-type). Ce faisant, comme on va le voir dans les paragraphes qui suivent, on laisse émerger d'autres phénomènes, et ce, aussi bien concernant la conception sémantique de l'énonciation elle-même que les actes illocutoires.

Tout d'abord, on peut noter que l'acte illocutoire fait partie du potentiel d'emploi inscrit dans la phrase, avec cette dernière entendue comme matérialité linguistique énonçable. Par exemple, il va sans dire que l'acte d'interrogation est inscrit dans la phrase « Est-ce que Pierre vient ? ». Ou bien, de manière moins tangible, mais aussi indiscutable, on peut constater que

l'acte d'affirmation est inscrit dans la phrase « Pierre est Français ». Ainsi, du point de vue de cette inscription qui se trouve dans la phrase, on retiendra que l'acte illocutoire peut aussi être considéré comme faisant partie de l'énonciation générale (EG) indiquée par la signification de la phrase.

D'autre part, avec cette inscription de l'acte au niveau de la phrase, on peut remarquer un élément sous-jacent à travers le rapport entre l'acte illocutoire inscrit et la phrase logeuse. En effet, il est intéressant de constater que l'inscription de l'acte est à considérer **dans la phrase prise dans son ensemble, de manière intégrale et globale.** De notre point de vue, cette observation est essentielle à retenir, dans la mesure où elle nous ouvre d'autres dimensions à tirer de cette conception énonciative des actes illocutoires. C'est ce que l'on verra dans les deux autres observations similaires que nous discuterons dans les lignes qui vont suivre. Par ailleurs, au chapitre 3 (et au-delà), on notera que le fait de considérer la phrase prise dans son ensemble s'avère être le fondamental pour la conception de l'énonciation que nous défendons dans cette thèse.

Le fait de considérer les actes illocutoires dans cette perspective sémantique de l'énonciation nous conduit à un autre constat. En effet, du point de vue de la phrase (aussi celui de l'énoncé), on peut être amené à observer dans un acte illocutoire la présence de ses protagonistes, à savoir les deux interlocuteurs [Je] et [Tu].

On sait aussi qu'Austin n'a pas manqué d'insister sur la présence de ces deux acteurs de l'acte. De plus, on peut y voir un lien avec la catégorie du mode discursif de Benveniste, dont la caractéristique principale est justement la présence (d'ordre sémantique aussi) des deux acteurs de discours, à savoir [Je] et [Tu]. Un point de convergence apparaît ainsi entre ces deux auteurs. Et il nous semble possible de dire qu'une phrase dans laquelle est inscrit un acte illocutoire relève nécessairement de l'énonciation discursive (ED). Enfin, qu'il s'agisse de l'acte illocutoire ou d'une phrase relevant du mode discursif, [Je] et [Tu] sont sémantiquement présents.

Et c'est précisément cela qui nous paraît essentiel à retenir : les actes illocutoires impliquent [Je] et [Tu], à savoir les deux êtres sémantiquement présents dans toutes les phrases de l'ED. D'ailleurs, dans la même discussion sur les actes illocutoires, Ducrot (1991) évoque aussi ce qu'il appelle les « interlocuteurs en tant tels »[1] comme protagonistes d'un acte

[1] On aura noté que Ducrot (1984) semble avoir changé d'idée concernant cette appellation. En effet, à plusieurs reprises, on peut constater (au chapitre 8) que l'auteur emploie plutôt l'expression « sujet parlant », sans pour autant donner plus de précisions. Quelle que soit la raison de ce changement de vocabulaire, ce qui nous paraît intéressant à retenir, c'est que l'origine d'un acte illocutoire correspond, dans les deux cas, à l'être qui fait (ou censé faire) apparaître un énoncé.

illocutoire. Ceux-ci sont notamment mentionnés comme les êtres concernés par la transformation apportée par l'accomplissement d'un acte illocutoire. (Ibid : 291)

Donnons maintenant deux illustrations pour démontrer la présence sémantique de [JeTu] dans l'acte illocutoire inscrit dans une phrase. En effet, dans la mesure où la signification de la phrase, comme par exemple « Pierre est Français », comprend l'acte d'affirmation, il faut admettre que dans cette signification on trouve des éléments comme [Je sais que Pierre est Français] et [Tu ne sais pas que Pierre est Français][1]. Bien entendu, on pourrait nous objecter que, dans tel ou tel énoncé, il peut arriver qu'on ne retrouve pas du tout ces deux éléments. À ce type de remarque, on répondrait que cela ne constitue pas tout à fait une objection. Expliquons-nous. Dans la description que nous venons de donner, on peut noter que la signification concerne la phrase-type. En revanche, dans ce type d'objection, la valeur sémantique en question concerne la phrase-occurrence (énoncé). On comprend maintenant pourquoi nous ne considérons pas cela comme une véritable objection. D'un côté, ces deux éléments de discours qui qualifient [JeTu] relèvent de la signification, en vertu de l'acte d'affirmation inscrit dans la phrase. De l'autre côté, lorsqu'on a l'impression qu'on ne retrouve pas ces deux éléments, il est question du sens de tel ou tel énoncé particulier. Dans ce second cas de figure, l'éventuelle absence de l'un ou l'autre élément de discours résulte des circonstances particulières de l'apparition de l'énoncé. Autrement dit, si dans certains cas on peut avoir l'impression que ces deux éléments sont inexistants sémantiquement parlant, ce n'est pas parce que la signification de la phrase n'est plus la même, mais plutôt parce que les circonstances d'apparition varient d'un énoncé à l'autre.

De la même manière, du fait de l'acte d'interrogation inscrit, la phrase « Est-ce que Pierre vient ? » comporte dans sa signification une série d'éléments, comme par exemple [Je ne sais pas si Pierre vient] et [Tu sais si Pierre vient]. On aura aussi noté que, comme dans le cas de l'acte d'affirmation, ces deux éléments se trouvent en amont (c'est-à-dire dans une position antérieure) de l'énonciation même de la phrase interrogative.

Le problème de la détermination des actes illocutoires – une illustration de notre conception discursive du terme « contexte »

La discussion sur la conception des actes de Ducrot nous offre l'occasion ici de revenir sur un point soulevé au chapitre 1. Il s'agit de la manière dont nous entendons le terme

[1] De manière similaire à ces éléments liés à [JeTu], qui sont attachés à l'acte d'affirmation inscrit dans la phrase, le caractère véritatif sous-jacent à l'affirmation est certainement aussi à considérer comme faisant partie intégrante de l'appréciation de l'acte sur le plan sémantique. On reviendra sur ce point au chapitre 3.

« contexte ». On se souvient que nous ne partageons pas la conception extralinguistique de ce terme qui est prise pour aller de soi dans la plupart des travaux. Conception dominante, elle se fonde largement sur l'approche O. Comme nous l'avons dit au chapitre 1, nous souscrivons pour notre part à la définition du terme « contexte » formulée par l'école de Palo Alto. On se souvient que, selon cette définition que nous avons présentée au chapitre 1, le contexte (dans le cas d'un événement par exemple) est déterminé essentiellement par le point de vue adopté par le sujet.

Si on ouvre ici cette parenthèse, c'est en effet dans le but d'illustrer cette acception discursive du « contexte », qui s'appuie sur la définition donnée par l'école de Palo Alto. Nous nous efforcerons de la démontrer, de manière plus spécifique, à travers le problème de la détermination des actes. D'ailleurs, comme on le verra dans un passage cité, Ducrot, ascriptiviste qui n'adhère pas à la vision réaliste du contexte, privilégie l'expression « situation de discours » dans une discussion où il évoque ce problème de la détermination des actes. De notre point de vue, le choix de l'auteur de l'expression « situation de discours » implique une compréhension de la « situation » à travers les « discours », avec le terme « situation » pris comme plus ou moins synonyme de « contexte ». Et ce caractère discursif de l'élément qui intervient dans la détermination des actes va sans doute dans le même sens que la définition du « contexte » avancée par l'école de Palo Alto.

Avant de donner une brève illustration pour soutenir l'acception discursive du contexte, il convient d'abord de préciser comment nous, en tant que défenseur de l'approche S, envisageons le problème de la détermination des actes illocutoires. On sait que ce problème est loin d'être méconnu : d'ailleurs, on y répond, par réflexe tant cela paraît comme une évidence, que c'est une question de « contexte », si un énoncé peut être interprété comme accomplissant à la fois deux actes différents (ou plus). Et, bien entendu, le terme « contexte » dans cette réponse est à entendre comme le monde extralinguistique dans lequel a lieu l'énonciation (la production) de chaque énoncé. (Ce type de réponse classique peut provenir des auteurs de tous horizons, plus ou moins proches de la discipline de la linguistique.) Or, bien que largement répandue, cette réaction au problème de la détermination des actes est loin d'être innocente, dans la mesure où elle prend pour aller de soi une vision réaliste à la fois des actes et du contexte.

À l'égard de ce problème de la détermination des actes, notre interrogation se formule de manière assez simple : qu'est-ce qui permet de dire que l'énoncé en question communique l'acte illocutoire A, B ou C ? En effet, ce qui nous interpelle le plus avec les actes, c'est de savoir dans quelles conditions, sémantiquement parlant, un énoncé est dit communiquer (signifier) tel ou tel acte. À cet égard, il nous semble que le phénomène de l'ambiguïté permet d'explorer ce type de questions. Et ce, précisément parce que celui-ci se caractérise par la possibilité d'une pluralité de

lectures. Ainsi, chacune des lectures possibles implique différents ensembles d'éléments de sens, avec chaque ensemble constitué à partir d'un certain nombre de choix en termes de signifié. Enfin, qu'il s'agisse de l'ambiguïté ou de la détermination des actes, on peut noter que ces différentes lectures possibles (qui se situent sur le plan des signifiés) se rapportent à une seule et même phrase, donc un seul et même matériel, c'est-à-dire un et un seul signifiant.

Soit dit en passant. Certains auteurs pourraient plutôt voir le problème de la détermination des actes comme relevant d'un problème de sous-détermination de la langue, qui serait à reprocher pour son imprécision. Pour notre part, nous choisissons d'y voir un potentiel de malléabilité de la langue, ainsi qu'une marge d'appréciation de la part du sujet à propos des circonstances d'apparition de l'énoncé.

Notre illustration a ainsi pour but de démontrer que la variation d'actes (qui est derrière le problème de la détermination) peut être considérée comme résultant du potentiel de la phrase. (Nous dirions que l'ambiguïté relève de ce même potentiel offert par la phrase.) Comme on peut s'accorder à le dire, cette variation concernant les actes implique en même temps la variation du sens de l'énoncé – dans chaque acte possible, des éléments de sens sont agencés différemment.

Notons aussi que cette variation est rendue possible pour une autre raison : l'énonciation de l'énoncé concerné peut se qualifier avec un ensemble de discours. Ainsi, schématiquement, on pourrait dire qu'avec la série de discours D1, l'énoncé E communique un sens dans lequel on trouve l'acte de l'ordre. Et avec la série de discours D2, le même énoncé E communique un sens dans lequel on trouve en revanche l'acte du conseil. Enfin, il convient de souligner que le choix entre D1 et D2 est difficilement séparable de l'appréciation du contexte, qui est celle du sujet qui donne l'interprétation du sens en question.

Pour présenter notre illustration brièvement, prenons l'exemple de Ducrot que l'on reverra plus loin : « Tu iras à Paris demain ». Dans le cas où l'énoncé communique, comme une partie de son sens, un acte illocutoire de promesse, les discours qualifiant les interlocuteurs [Je] et [Tu] peuvent se formuler comme suit. D'un côté, en position antérieure par rapport à l'énonciation de l'énoncé concerné, on trouverait [Tu veux aller à Paris], ou [Tu ne sais pas si (et quand) tu peux réaliser (ou non) ton souhait de visiter Paris]. De l'autre côté, plutôt en position postérieure par rapport à l'énonciation de l'énoncé concerné, on trouverait un discours du type [Je vais faire en sorte que ton souhait soit réalisé demain]. En revanche, dans le cas où il s'agit de l'acte illocutoire d'annonce, les discours qualifiant les interlocuteurs seraient plutôt du type : [Tu ne connais pas la tâche qui t'est assignée pour demain] et [Je connais le planning de l'équipe qui prévoit ta tâche pour demain].

Parallèlement, on pourrait envisager une autre manière de voir ces différentes actualisations. Il s'agit de considérer l'énonciation concernée en tenant compte du discours que font ressortir les énoncés autour de celui qui fait l'objet de notre attention. Dans ce cas de figure, on peut sans doute parler du « cotexte ». Autrement dit, le discours auquel donne lieu les énoncés entourant celui qui nous intéresse fournit une piste pour envisager l'énonciation de l'énoncé étudié. Dans cette perspective, pour l'acte de la promesse, il s'agit donc d'attribuer à l'interlocuteur [Tu] un discours tel que « J'aimerais visiter Paris » – et c'est bien à ce discours que réagit « Tu iras à Paris demain ». Pour l'acte de l'annonce, il s'agit de dire que l'on réagit à un discours de l'interlocuteur tel que « Alors, tu as vu le planning ? », ou bien « Qu'est-ce que je fais demain ? ».

Quelques éléments supplémentaires pour cette parenthèse. Comme on peut le constater dans le passage ci-dessous, Ducrot[1] (1995) n'a pas manqué d'aborder ce problème connu de la détermination des actes illocutoires.

> « Pour déterminer l'acte de langage accompli (c'est-à-dire la valeur illocutoire de l'énoncé). Un énoncé « Tu iras à Paris demain » sera compris comme promesse, comme annonce, ou comme ordre, selon les rapports existant entre les interlocuteurs et la valeur qu'ils attachent au fait d'aller à Paris [...]. Or on n'a pas à proprement parler compris l'énoncé tant qu'on n'a pas déterminé cet acte. (Ducrot 1995, 766 – 767)

On peut souligner deux points dans ce passage. (1) La solution que Ducrot glisse repose à la fois sur les interlocuteurs (leurs rapports) et la valeur qu'ils attachent au fait d'aller à Paris. Et ces suggestions démontrent bien que le problème de la détermination des actes touche effectivement celui de l'ambiguïté[2]. (2) Ce problème de la détermination des actes révèle tout particulièrement l'importance des actes dans la structure du sens communiqué. Comme l'a fait remarquer

[1] Recanati, dans la postface de « Quand dire c'est faire », évoque également ce problème connu des actes illocutoires.

[2] Contrairement aux auteurs qui considèrent l'ambiguïté comme un défaut majeur des langues naturelles, nous faisons partie de ceux, comme Fuchs par exemple, qui acceptent ce phénomène tel quel, tant pour son défaut que pour sa richesse. En effet, comme l'illustrent les polémiques autour de la fameuse phrase du général de Gaulle prononcée en 1958 à Alger, « Je vous ai compris », l'ambiguïté doit avant tout être considérée comme un phénomène linguistique qui a pour première caractéristique la possibilité d'une multiplicité d'interprétations, avec ou sans intention calculée.

Ducrot : d'un acte à un autre, le sens de l'énoncé peut paraître complètement différent. Ainsi, « Tu iras à Paris demain » comme promesse n'a rien de comparable, au niveau du sens, avec « Tu iras à Paris demain » comme ordre. Ce qui est communiqué, tout comme ce qui est compris, est différent dans les deux cas, même si le matériel qui constitue l'énoncé est strictement le même dans les deux lectures. En effet, on peut retenir que la détermination de tel ou tel acte est un élément clé pour la structure du sens communiqué par l'énoncé. Par ailleurs, à l'égard de notre conception discursive du « contexte », on pourrait comprendre que ces différentes versions de sens (qui impliquent différents actes) résultent de diverses appréciations (qui sont donc de caractère plus ou moins subjectif) du contexte. Dans ce sens, ce dernier paraît simplement comme synonyme de ce que nous appelons « énonciation particulière » de l'énoncé concerné.

Rappelons que, suivant la conception générale de l'énonciation défendue par Ducrot, l'énonciation est telle qu'elle est qualifiée par le sens de l'énoncé. De ce point de vue, on peut dire que l'énonciation s'appréhende uniquement à travers le sens de l'énoncé.

Parallèlement, il nous paraît intéressant, et envisageable, de considérer le sens communiqué comme, en quelque sorte, tiraillé entre deux sujets. D'un côté, celui qui est le producteur (constructeur) du sens. De l'autre côté, le sujet qui est censé interpréter le sens (et réagir en conséquence éventuellement).

Cette considération fait ressortir un enjeu relatif au contexte (entendu comme énonciation particulière de l'énoncé). En effet, il s'agit de savoir comment, entre ces deux sujets à l'un et l'autre bout de la communication (l'un et l'autre ont accès au sens respectivement par la construction et l'interprétation), le contexte est « apprécié » ou « appréhendé ». Dans cette optique, le contexte paraît avant tout comme un produit de discours – c'est en effet à travers des discours que l'un et l'autre sujet intègrent le contexte dans le sens (qu'il s'agisse de sa construction ou de son interprétation).

Dimensions sémantiques de l'énonciation (que l'on tire de la conception des actes de Ducrot)

Revenons à la dimension énonciative du sens, évoquée plus haut, que l'on tire de la conception des actes de Ducrot. Certes, cette idée n'est nullement explicite chez Ducrot (sauf erreur ou omission de notre part), mais si on se permet d'élargir de manière libre cette conception des actes, c'est parce qu'il nous semble qu'un acte illocutoire ainsi considéré du point de vue énonciatif concerne en réalité l'apparition de la phrase (énoncée) prise dans son ensemble.

De fait, il nous semble que cette observation a une portée générale du fait qu'elle implique une autre dimension de cette conception de l'énonciation elle-même.

On en verra des illustrations parmi nos analyses (notamment au chapitre 4), mais notons pour le moment que la prise en compte de la phrase énoncée dans son ensemble, de manière intégrale, peut ainsi participer à la structure du sens de l'énoncé. Il convient aussi de souligner que cette observation s'inscrit dans une même ligne générale que celle que l'on vient de rappeler (il s'agit d'un même type de manifestation sémantique, si on peut dire ainsi), mais aussi celle mise en avant dans la partie (1) concernant les travaux de Benveniste.

Regardons plus en détails cette dimension sémantique de l'énonciation, qui est le second élément que l'on tire de la conception énonciative des actes illocutoires. En attendant de trouver une meilleure formulation, nous dirons qu'il s'agit de « ce que signifie le fait que telle ou telle phrase soit énoncée ». Avant que soient présentées les analyses impliquant ce mode de signification (notamment au chapitre 5), on peut noter que nous l'obtenons de la manière suivante. En effet, si on admet qu'un élément, parmi d'autres, comme [Je sais que Pierre est Français] fait partie intégrante de ce que signifie l'acte d'affirmation inscrit dans la phrase « Pierre est Français », on peut aussi voir cet élément comme faisant partie de ce qui est signifié lorsque cette phrase apparaît (c'est-à-dire lorsqu'elle fait l'objet d'une énonciation).

Si la formulation que nous retenons faute de mieux, « ce que signifie le fait d'énoncer telle ou telle phrase », n'est pas la plus heureuse, cette dimension sémantique de l'énonciation est cependant loin d'être inconnue. De fait, nous dirions qu'elle relève d'un même fondement linguistique que celui de la délocutivité et de l'ethos.

En ce qui concerne la délocutivité, il est question de son mode de dérivation, qui repose sur ce mode énonciatif de signification. C'est en effet ce qui distingue la dérivation propre à la délocutivité d'une dérivation comme par exemple celle qui relie le mot « pomme » et le mot « pommier ». On le sait, dans la relation de dérivation reliant « pomme » et « pommier », le rapport sémantique entre ces deux termes porte sur le concept dénoté : c'est à partir du signifié (SE) de « pomme » que se fait la dérivation qui donne lieu au signifié (SE) de « pommier ».

Il en est autrement pour la dérivation délocutive. En considérant l'exemple entre « vous » et « vouvoyer », on peut noter que c'est à partir du signifiant (SA) de « vous » (ou, plus précisément, de l'emploi de cette forme d'adresse qui est « vous ») que se fait la dérivation qui donne lieu au terme « vouvoyer ». Ainsi, le signifié (SE) du verbe dérivé « vouvoyer » vient du fait de l'emploi du signifiant (SA) « vous ».

En ce qui concerne l'ethos, on pourrait dire que c'est une autre facette du même type de production sémantique – même s'il est discuté la plupart du temps d'un point de vue rhétorique. Ainsi, concernant l'image positive de l'orateur, on pourrait dire que l'origine sémantique provient aussi, assez directement, de ce que signifie le fait d'énoncer telle ou telle phrase (ou,

éventuellement, d'employer tel ou tel mot). En tout cas, la particularité de l'ethos n'est pas une question de signifié, autrement dit une question de ce qui est dénoté.

De manière plus générale, l'expression « M'as-tu-vu », souvent citée pour illustrer la délocutivité, peut montrer que la délocutivité et l'ethos reposent sur un même mécanisme sémantique. En effet, si qualifier quelqu'un de « m'as-tu-vu » revient à qualifier l'individu concerné comme se comportant de manière ostentatoire, c'est bien en vertu de « ce que signifie le fait d'énoncer une telle phrase, de poser constamment ce type de question », en l'occurrence « M'as-tu vu ? ». Par ailleurs, on peut voir que cet exemple de délocutivité est en réalité aussi, comme l'ethos, question de l'image renvoyée à propos de celui qui est associé à l'énonciation de telle phrase. La seule différence (qui ne touche pas le fondement linguistique) est qu'il ne s'agit pas d'une image positive, comme c'est au contraire ce qui est habituellement attaché à l'ethos.

Enfin, on peut remarquer que cette seconde dimension sémantique n'est pas seulement quelque chose qui ressort de ce lien entre l'acte illocutoire inscrit dans la phrase et les éléments de sens qui lui sont associés. En effet, comme on le verra au chapitre 7, elle nous conduit aussi à prendre en compte un autre procédé de construction de sens. De manière schématique, on peut dire que, à travers l'énonciation générale (EG) inscrite sémantiquement, la phrase peut servir de signifiant (SA)[1]. Ainsi, parmi les éléments de sens communiqués par l'énoncé, on peut en trouver certains qui proviennent de ce type d'intervention de la phrase énoncée en tant que signifiant. En somme, en considérant les actes illocutoires dans l'optique de la seconde dimension que nous avons tirée, on se trouve avec un autre mode de signification, qui pourrait être qualifié de sémiologique, car il est question de « l'énonciation de telle ou telle phrase qui fonctionne comme un signifiant ».

En d'autres termes, dans l'usage particulier (énonciation particulière) qui est relatif à l'énoncé, l'usage inscrit (énonciation générale) dans la phrase peut servir de signifiant. Dans nos analyses au chapitre 7 (certains exemples sont repris à la Polyphonie 1984), en tenant compte de ce mode de signification, on verra qu'une partie du sens d'un énoncé peut provenir de la manière de communiquer (le message). Il s'agit donc d'une manière de communiquer qui se fonde justement sur l'énonciation (EG) inscrite dans la signification de la phrase. Ces éléments de sens ainsi produits ont donc pour origine la forme linguistique (la phrase) qui porte le message.

[1] Comme on va le revoir au chapitre 7, un parallèle peut se faire entre notre propos ici et les travaux de certains auteurs. D'une part, avec Barthes (1964), il s'agit du sens que peut donner la forme. D'autre part, avec les travaux portant sur l'autonymie de Rey-Debove (1978), il s'agit du sens que donne l'emploi de tel ou tel mot.

CHAPITRE 3 QUATRE TYPES DE DISCOURS ET DE RAPPORT ENTRE [JE] ET [TU]

Selon les éléments d'apparition inscrits dans la signification de la phrase

INTRODUCTION

Avec ce chapitre 3, nous voulons aller plus loin dans la compréhension de l'énonciation discursive (ED), telle que nous l'avons comprise des écrits de Benveniste. Pour ce faire, nous chercherons à vérifier les deux hypothèses majeures que nous avons soulevées au chapitre 2. Hypothèse N1 : Les protagonistes du discours, à savoir ce que nous marquons comme [Je] et [Tu], sont sémantiquement présents dans les phrases appartenant à l'ED. Hypothèse N2 : La signification d'une phrase relevant de l'ED donne des renseignements sur la propre apparition de cette même phrase. De fait, la présence sémantique de [Je] et [Tu] fait partie des éléments d'apparition ainsi indiqués par la signification. Rappelons aussi que cette hypothèse N2 est ce que nous avons tirée de la distinction de Benveniste entre l'énonciation historique (EH) et l'énonciation discursive (ED). En effet, cette distinction implique le postulat suivant : la signification de toute unité énonçable (susceptible d'être un fragment de discours, d'être communiquée) donne des indications sur la propre apparition de la phrase énonçable en question. C'est précisément en vertu de ce postulat que l'ED et l'EH se distinguent par la présence (ou l'absence) sémantique de [Je] et [Tu].

Les phrases de l'ED faisant l'objet de notre attention, et compte tenu de ces deux hypothèses sur lesquelles s'appuient les discussions de ce chapitre, on peut aussi dire qu'on cherche à voir comment [Je] et [Tu] s'inscrivent plus précisément dans l'apparition de la phrase, puisque leur présence est sémantiquement marquée. On se souviendra que ce que l'on cherche à découvrir fait bien partie de la signification de la phrase, plus spécifiquement de sa dimension énonciative, et ne relève, de quelle que manière que ce soit, ni de l'extralinguistique, ni de ce qui est contextuel et contingent. C'est la signification de la phrase qui donne des indications concernant la propre apparition de la phrase – et c'est précisément cela notre hypothèse.

C'est dans la perspective de ces deux hypothèses qu'on cherche à mettre en lumière que nous distinguerons dans la partie (1) les 4 catégories discursives, qui sont respectivement le discours narrateur, le discours dialogique, le discours rapporteur et le discours jugement. Elles correspondent aux 4 types d'apparition que nous distinguons (sans prétention d'exhaustivité) concernant les phrases appartenant à l'ED. Notons que cette classification correspond également aux 4 types de rapport, toujours sémantiquement parlant, que l'on peut distinguer entre [Je] et

[Tu].

Par ailleurs, au fur et à mesure de nos discussions dans la partie (1), on verra émerger certaines différences par rapport au cadre de la Théorie Argumentative de la Polyphonie (TAP). D'autres remarques et discussions plus détaillées se trouveront dans la partie (2).

Une précision d'ordre pratique. On verra que les exemples que nous prendrons dans les discussions ne contiennent pas les deux pronoms « je » et « tu ». Ils seront donc plutôt comme « Pierre est Français » ou « Marie fait ce qu'elle veut », et non « Je suis Français » ou « Tu fais ce que tu veux ». Deux raisons pour cela. D'une part, cela permet de montrer que, malgré l'absence de ces deux mots, [Je] et [Tu] sont effectivement présents sémantiquement. Ce qui rejoint ce que nous avons déjà souligné au chapitre 2 : [Je] et [Tu], sans marque matérielle dans la phrase, sont à distinguer des pronoms « je » et « tu », qui peuvent en revanche apparaître en chair et en os dans une phrase. D'autre part, cela permet d'éviter le risque, au mieux, de déplacer le centre d'attention sur le problème des pronoms (ou des expressions déictiques de manière plus générale) et la tentation de nous jeter sur la question prématurément. Mais aussi d'éviter le danger, qui guette en permanence les travaux portant sur le langage et le sens, de ne plus savoir de quoi on parle, et peut-être ni même ce qu'on cherche.

(1) LES 4 CATÉGORIES DISCURSIVES

(1.1) DISCOURS NARRATEUR

Le discours narrateur, la catégorie discursive que nous introduisons en premier, regroupe des phrases comme celles-ci :

(1) « Pierre est Français »
(2) « Il y avait du monde, à la fête chez Pierre »

On notera qu'une phrase relevant du discours narrateur se caractérise ainsi : en raison du type de sujet et de prédicat (c'est-à-dire de ce qui relève de la signification), la phrase apparaît comme s'inscrivant dans une suite de phrases qui développent un même thème avec une série de différents prédicats. Par exemple, si on considère que (1) fait simplement connaître la nationalité de Pierre, et non pour réagir, par exemple, à l'énoncé de l'interlocuteur « Je crois que Pierre est Belge » (on verra dans (1.2) qu'il s'agit dans ce cas plutôt du discours dialogique), cela indique aussi que la suite peut consister à ajouter d'autres prédicats sur le même thème qui est l'individu concerné portant le nom de Pierre. Ainsi, il est tout à fait naturel de voir une suite telle que « Il a

55 ans et il adore le chocolat. Il est aussi intelligent et gentil. »

Outre le caractère « linéaire » de la suite dans laquelle s'inscrit une phrase relevant du discours narrateur, ce dernier se caractérise aussi, tout comme les trois autres types de discours (nous l'avons dit dans l'introduction), par une relation spécifique entre les deux acteurs de l'interlocution qui sont [Je] et [Tu].

Dans le cas du discours narrateur, cette relation (toujours indiquée par la signification de la phrase) peut se comprendre ainsi : le locuteur raconte[1] (ou parle de) quelque chose à son interlocuteur. D'ailleurs, on ne dira pas qu'il s'agit d'« informer », car il nous semble qu'une phrase relevant du discours narrateur ne comporte pas l'enjeu de vérité/objectivité (qui pourrait de plus s'exercer sur l'interlocuteur) que le verbe « informer » peut impliquer. Cette relation qui s'établit autour de « raconter quelque chose » s'accorde avec une autre caractéristique : le contenu n'implique pas l'interlocuteur [Tu], malgré sa présence dans le sens communiqué (le compartiment énonciatif plus précisément). En effet, on verra dans (1.2) que cela est à l'inverse du discours dialogique, dont le trait constitutif est justement l'implication de l'interlocuteur dans la structure même du contenu.

Pour une comparaison très brève, considérons « Pierre adore le chocolat », une phrase relevant du discours narrateur, dont le contenu est constitué du prédicat [adorer le chocolat]. Par le recours au cadre de la TBS, on peut formuler un aspect argumentatif tel que [il y a du chocolat donc prendre du chocolat], ou bien [il n'y a pas de dessert en chocolat donc ne pas prendre de dessert]. En appliquant le premier aspect à notre phrase « Pierre adore le chocolat », on obtient un enchaînement qui exprime sa signification, qui est [il y a du chocolat donc Pierre prend du chocolat].

Le discours dialogique s'en différentie, concernant le contenu, de manière assez notable. Un exemple. Pour une phrase appartenant au discours dialogique comme « Marie fait ce qu'elle veut », le contenu n'est plus simplement une affaire de prédicat de la phrase. Avec une argumentation telle que [donc n'impose pas ton choix], le contenu montre sans ambigüité une implication de l'interlocuteur, marquée à la fois par la forme impérative et l'indice de la 2ème personne « ton ».

Par contraste, de par sa nature même, le discours narrateur n'implique pas l'interlocuteur

[1] En choisissant le terme « raconter » (au sens non technique du terme) qui va de pair avec le terme « narrateur », on voudrait refléter le caractère linéaire comparable à ce qu'on peut trouver dans un récit, tout en évitant le terme « récit » et le risque de confusion (que cela impliquerait) avec l'énonciation historique (EH). En effet, il convient de préciser clairement que le discours narrateur relève bien de l'énonciation discursive (ED) et ses phrases sont donc marquées par la présence sémantique des interlocuteurs [JeTu].

dans la composition sémantique du contenu. En effet, puisqu'il s'agit de raconter (parler de) quelque chose à l'attention de l'interlocuteur [Tu], il n'y pas de raison que ce dernier soit impliqué dans ce que l'on lui raconte. D'une manière plus générale, on peut dire que l'activité discursive (raconter) dans laquelle s'inscrivent sémantiquement les phrases appartenant au discours narrateur renvoie certaines qualifications des interlocuteurs, dont celle de [Tu] comme ne pas être impliqué dans la composition du contenu.

Considérons le cas de nos deux exemples. Dans (1), la qualification du locuteur peut se formuler par le discours « Je te fais connaître mon ami Pierre ». En ce qui concerne l'image de l'interlocuteur, elle peut se qualifier, comme d'ailleurs déjà impliquée dans celle du locuteur, par le discours « Tu ne connais pas Pierre ». Il en va de même pour (2), « Il y avait du monde, à la fête chez Pierre ». Le locuteur se montre comme « Je suis allé à la fête chez Pierre », ou du moins « Je connais quelque chose concernant la fête chez Pierre d'hier ». Et le contraste avec la qualification de l'interlocuteur est du même type que dans le cas de (1). Ainsi, l'interlocuteur se laisse présenter comme « Tu n'es pas allé à la fête chez Pierre », ou bien « Tu ne connais rien concernant la fête chez Pierre d'hier ». Notons par ailleurs que, qu'il s'agisse de (1) ou de (2), la qualification de l'interlocuteur [Tu] s'accorde avec l'énoncé qui pourrait précéder la phrase concernée (du discours narrateur). Ainsi, pour (1), l'échange suivant est envisageable :

X : « Il vient d'où, ce camarade de classe ? »
Y : « Pierre est Français. »

De même que l'échange suivant pour l'exemple (2) :

A : « Alors c'était comment ta soirée ? ».
B : « Il y avait du monde, à la fête chez Pierre »

Ainsi qualifié comme ne connaissant pas le thème, [Tu] ne paraît pas, linguistiquement parlant, avoir la possibilité de répliquer. Plutôt passive, l'image de l'interlocuteur consiste à écouter et à apprendre des choses sur Pierre, ou sur la fête chez Pierre. Par exemple, à l'exemple (2) « Il y avait du monde, à la fête chez Pierre », l'interlocuteur n'est pas censé réagir de manière opposée (répliquer) sur ce qui est affirmé, avec une phrase telle que « Non, il n'y avait personne » ni « Il y avait seulement une dizaine de personnes ». Et la raison pour cela peut s'avérer évidente. Comme l'indique la qualification que nous venons de présenter, qui relève d'un présupposé situé en arrière-plan, l'interlocuteur [Tu] ne connaît simplement rien de cette fête. D'autant plus que cette qualification de l'interlocuteur, à savoir le fait de ne pas connaître le

thème, est précisément ce que la signification de la phrase, « Il y avait du monde, à la fête chez Pierre », indique comme l'une des raisons pour lesquelles la phrase apparaît.

Mais, si contester ce qui est affirmé paraît quelque peu improbable (et hors propos), d'autres réactions sont possibles. Par exemple, l'interlocuteur pourrait poursuivre avec « Vous étiez serrés comme des sardines alors ? Je me rappelle que c'est petit chez lui. ». À l'égard de cette réaction, on peut noter qu'elle ne consiste pas à commenter (directement) d'une quelconque manière la fête chez Pierre. De ce fait, la réaction ne va pas à l'encontre de la qualification de l'interlocuteur comme ne pas savoir ce qui s'est passé à la fête chez Pierre. En effet, l'interlocuteur fait plutôt une remarque sur ce que vient de dire le locuteur à propos de la fête chez Pierre. Il s'agit ainsi de présenter une image possible de la fête concernée en tenant compte à la fois du nombre important de participants et de la taille de l'appartement de Pierre.

Mais un autre type de réaction est aussi possible. C'est le cas d'une phrase comme « Marie m'a dit qu'il n'y avait pas grand monde ». Avant de regarder cet exemple comme réaction possible à l'exemple (2), ouvrons une parenthèse ici pour quelques précisions concernant cette phrase en elle-même.

Notons tout d'abord que, comme on le verra bientôt dans la partie (1.3), cette phrase appartient, de par la structure « X dit que p », à ce qu'on appelle le « discours rapporteur »[1]. En attendant de voir en quoi consiste le discours rapporteur et à quoi tient sa différence avec ce que l'on appelle habituellement le « discours rapporté », une remarque concernant ce que la TAP appelle le « mode du reçu » s'impose, étant donné que c'est dans le mode du reçu est classée cette même phrase avec Marie. Ce détour par le mode du reçu nous paraît nécessaire pour bien faire comprendre notre interprétation de cette phrase comme réaction possible à « Il y avait du monde, à la fête chez Pierre ».

Mais, bien entendu, il ne serait pas raisonnable de parler directement du mode du reçu sans avoir fait une présentation préalable de la TAP, le cadre dans lequel s'inscrit le mode en question. Et puisque c'est ainsi, soyons fous et ouvrons une sous-parenthèse pour présenter brièvement la TAP, avant de revenir à la grande parenthèse concernant la phrase « Marie m'a dit qu'il n'y avait pas grand monde », pour enfin retrouver notre discussion portant sur la possibilité (ou non) de telle ou telle réaction à la suite d'un énoncé classé dans le discours narrateur.

---

[1] Parmi les 4 discours que nous distinguons, le discours rapporteur est sans doute le type de discours le plus envisageable pour réagir à un énoncé relevant du discours narrateur. On verra dans la partie (1.2) que le discours dialogique ne paraît pas possible pour un tel enchaînement. De même, le discours jugement, qui sera présenté dans la partie (1.4), ne nous paraît pas possible pour réagir à un énoncé relevant du discours narrateur, mais cela reste à confirmer.

Avant tout cela, il convient aussi de préciser la raison pour laquelle une remarque concernant le mode du reçu est nécessaire pour bien faire comprendre notre interprétation de la phrase avec Marie. Retrouvons d'abord l'échange en question :

B : « Il y avait du monde, à la fête chez Pierre »
Y : « Marie m'a dit qu'il n'y avait pas grand monde »

Comme le savent déjà ceux qui connaissent la TAP, le second énoncé avec le verbe « dire » se classe dans le mode du reçu. Malgré cela, de notre point de vue, la description associée au mode du reçu peut ne pas convenir ici dans cet échange concernant la fête chez Pierre. Il y a une explication qui remonte à un niveau plus général. En effet, si on dit que la description du mode du reçu peut ne pas convenir, c'est en raison de l'observation suivante : notre attention (avec les 4 types de discours) porte avant tout sur l'apparition de la phrase (énoncée) prise dans son ensemble, à la différence de la TAP qui s'emploie à mettre en avant la présentation du contenu. De fait, c'est aussi la raison pour laquelle nous n'adoptons pas, dans les travaux de cette thèse, le cadre de la TAP. Cependant, notons que nous ne rejetons pas pour autant ses descriptions qui, pour nous, restent des lectures possibles, même s'il convient de souligner qu'il y a aussi d'autres lectures possibles (celles-ci ne font pas l'objet de description de la TAP). On verra tout cela dans la partie (2.2) consacrée au mode du reçu.

Souvent présentée par ses auteurs comme portant sur la mise en discours du sens des énoncés, la TAP[1] est composée de deux groupes d'éléments. D'une part, il s'agit des « fonctions textuelles »[2] qui regroupent la « mise en avant », la « mise en arrière » et l'« exclu ». Ces trois fonctions donnent un certain relief aux éléments communiqués par l'énoncé dans leur agencement dans le discours.

D'autre part, il est question de 4 modes de présentation du contenu[3] qui ont été distingués, sur la base de marques linguistiques plus ou moins tangibles. Premièrement, le

[1] Voir Carel (2012), pour aller au-delà de notre présentation sommaire ici du cadre théorique de la TAP (développé conjointement par Carel et Ducrot, avec la participation de Lescano).

[2] Nos discussions ici ne concernant pas les fonctions textuelles, voir Carel 2011, 2012 pour plus de détails.

[3] Dans une certaine mesure, on peut dire que la TAP est la dernière version de la Polyphonie (1984). Par exemple, elle hérite de la distinction entre le sujet parlant et le locuteur, même si cette distinction n'est pas directement concernée dans les développements du cadre de la TAP. Quant à ces 4 modes de présentation du contenu, ils représentent une certaine modification par rapport à la Polyphonie, dans la mesure où ils « se libèrent » des dimensions « mondaines » qui seraient impliquées dans la notion d'« énonciateur » de la Polyphonie.

« mode du conçu », marqué par la subjectivité affichée du locuteur, regroupe les phrases (toutes, sans exception, à la 1ère personne) aux structures comme « Je crois que p », « Je trouve que p », « A mon avis, p » ou « Selon moi, p ». Deuxièmement, on trouve le « mode du trouvé », que l'on discutera dans la partie (2.1), qui se caractérise par une objectivité, comme ce que l'on peut remarquer dans une phrase telle que « Pierre fut heureux » qui est au passé simple. Sans trace de subjectivité, tout comme sans trace du locuteur, les énoncés génériques tel que « L'homme est un animal » appartiennent aussi au mode du trouvé, en affichant un contenu qui apparaît comme allant de soit.

Troisièmement, on trouve le « mode du témoin »[1], qui se caractérise à la fois par l'objectivité et la subjectivité. Selon Lescano, le mode du témoin[2] recouvre trois types de structures. (1) Comme « Pierre a vu un homme entrant par la fenêtre », le premier se caractérise par la présence d'un verbe de perception introduisant une proposition subordonnée (2) Comme la phrase « Un chat traverse la rue », le second type de structures revient à celui que les auteurs classent dans ce qu'ils appellent le « présent narratif » (3) Le troisième cas de figure regroupe les deux structures qui sont « C'est un… » et « Il y a un… ». Les auteurs mettent celles-ci habituellement dans la catégorie de « présentatif ». On aura l'occasion de revenir à ces deux structures dans la partie (1.4) lorsque nous présenterons le discours jugement.

Regardons enfin en quoi consiste le « mode du reçu », ainsi que la raison pour laquelle nous n'adoptons pas sa description pour la phrase avec Marie dans l'échange en question. Concernant essentiellement les structures « Il paraît que p » et « S dit que p », la description du mode du reçu consiste à dire qu'il s'agit de marquer une adhésion à p, et ce, de manière indirecte, à travers une subjectivité qui est celle d'un tiers. Si on dit de manière indirecte, c'est notamment parce que ces structures permettent au locuteur de ne pas engager ses propres responsabilités vis-à-vis de la validité de p. (Cela constitue donc plutôt un avantage du point de vue de la communication.) D'autant plus que, linguistiquement parlant, la suite enchaîne sur p de manière positive, ce qui implique la validité de p dans l'énoncé en question. C'est donc précisément à cette description que nous faisions allusion, quand nous disions que l'application du mode du reçu dans l'exemple avec Marie n'est pas automatique pour nous. En effet, il nous paraît essentiel de montrer que la description du mode du reçu est loin d'être la seule interprétation possible de l'énoncé en question « Marie m'a dit qu'il n'y avait pas grand

[1] Ce mode a pris, dans un second temps, le nom de « mode du vécu ». Nous retenons ici la première version.

[2] Selon les termes de Lescano (2009), c'est « le fait que le contenu sémantique est porté par la voix du Témoin ». De manière comparable, selon la formulation de Carel (2012), lorsqu'il s'agit du mode du témoin, « le contenu est médiatisé par la perception d'un témoin ».

monde ».

Notons qu'une autre lecture est tout aussi possible – c'est même celle-ci que nous adoptons en premier – elle consiste en ceci. Dans cet échange, entre B : « Il y avait du monde, à la fête chez Pierre » et Y : « Marie m'a dit qu'il n'y avait pas grand monde », l'énoncé de Y nous semble consister avant tout en une manière de « faire la conversation », en enchaînant sur ce que B vient de dire, à savoir [la participation est importante à la fête chez Pierre]. Cette lecture que nous retenons peut être mise en parallèle avec ce que remarque Malinowski (1923) dans les échanges de socialisation. La signification de la phrase énoncée par Y est donc peu déployée, bien que la phrase, comme on le verra dans (1.3), relève du discours rapporteur dans notre classification. À cet égard, il convient de préciser que cette interprétation possible concernant « Marie m'a dit qu'il n'y avait pas grand monde » se rapporte à l'énoncé en question spécifiquement (comme réaction à l'énoncé de B), et non à l'unité en tant que phrase. Et il en est de même pour la lecture possible faite avec la description du mode du reçu.

Par ailleurs, même si on peut s'en douter, nous soulignons que si la lecture de « faire la conversation » est possible comme sens de l'énoncé, elle ne découle pas de la description du mode du reçu qui est, comme on vient de le dire, aussi une lecture possible parmi d'autres. De toute évidence, « faire la conversation » ne consiste pas à adhérer à p (ni à contester B) de manière détournée, en évitant d'engager ses responsabilités vis-à-vis de la validité de p.

En regardant de plus près la lecture qui repose sur la description du mode du reçu, on s'aperçoit que l'énoncé de Y, « Marie m'a dit qu'il n'y avait pas grand monde », outre l'adhésion indirecte à p [il n'y avait pas grand monde à la fête chez Pierre], peut amener à considérer qu'il consiste en même temps à contester l'énoncé précédent à propos de la participation importante à la fête chez Pierre. Une telle lecture de contestation est possible dans le cas où les interlocuteurs sont un couple en froid à cause de soupçons d'infidélité de l'un sur l'autre.

En résumé, ce sur quoi on voudrait insister, c'est que si la description du mode du reçu n'est pas à exclure, elle n'en représente pas pour autant la seule et unique lecture envisageable. D'ailleurs, il n'y a rien de contraignant au niveau de la phrase qui indique que c'est la seule possibilité d'interprétation pour un énoncé particulier.

On notera que notre décision de ne pas adopter la description du mode du reçu pour cette phrase avec Marie a pour objectif de laisser voir qu'une autre lecture est tout autant envisageable.

Pour revenir à notre discours narrateur, considérons aussi l'exemple (1) « Pierre est Français ». Il en est de même en ce qui concerne la suite possible : l'interlocuteur n'est pas censé, selon ce qui est indiqué par la signification, polémiquer sur l'affirmation, sur le lien qui

est fait entre [Pierre] et [Français]. La raison est celle que nous avons évoquée. Lorsqu'une phrase relève du discours narrateur, l'interlocuteur est qualifié (en arrière-plan) comme ne connaissant pas le thème, « Pierre » en l'occurrence. De ce fait, l'interlocuteur n'est pas censé pouvoir faire une prédication ni donner un discours quelconque à l'égard du thème.

Il convient également de préciser que, contrairement à ce que certains pourraient penser, l'impossibilité (à priori) de polémiquer propre au discours narrateur n'est pas due à une certaine force de vérité portée par la phrase, ni à l'autorité que peut posséder celui qui énonce « Pierre est Français ». Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit avant tout de faire connaître Pierre, on ne s'attend pas à ce que le locuteur donne des arguments concernant le lien qu'il fait entre [Pierre] et [Français] (ou [intelligence], [gentillesse]). Par exemple, le locuteur n'est pas censé donner une illustration pour prouver la validité de qualifier Pierre de « Français », ou bien pour comparer, dans le cas de « Pierre est intelligent » son degré d'intelligence avec celui de Jean. Sur ce point, on verra que c'est différent du discours jugement qu'on verra dans (1.4), où le locuteur peut développer le lien qu'il fait dans son jugement (ou du moins faire un commentaire).

Récapitulons. Même si toutes les phrases relevant du discours narrateur sont, linguistiquement parlant, niables ou opposables, l'interlocuteur n'est pas censé répliquer sur le lien fait entre le prédicat et le thème. La raison en est que l'interlocuteur [Tu] est qualifié (à travers un élément présupposé) comme ignorant le thème. Précisons que cette ignorance n'est pas du type « Tu ne sais pas que Pierre est intelligent », mais plutôt « Tu ne connais pas Pierre ». Par ailleurs, en vertu de la nature de l'activité discursive impliquée dans le cas du discours narrateur, le locuteur [Je] n'est pas censé développer son attribution de ces prédicats à Pierre. (C'est différent lorsqu'il s'agit de formuler un jugement.) Enfin, il faut aussi admettre que les phrases comme « Il (Pierre) est intelligent » et « Il (Pierre) est gentil » n'ont pas, en raison du prédicat, la netteté de certaines phrases, comme par exemple « Pierre est Français », concernant l'appartenance au discours narrateur.

Pour clore les discussions sur le discours narrateur, donnons un dernier exemple que nous classons dans le discours narrateur. Il s'agit de « Mon mari a décidé que je le trompe »[1], un exemple de Bally (1965) qui illustre assez bien la distinction qu'il fait entre le modus[2] et le

[1] En tout cas, linguistiquement parlant, il est improbable, pour ne pas dire impossible, que « Mon mari a décidé que je le trompe » consiste à communiquer p. De même, cela ne paraît pas envisageable que la suite enchaîne sur p avec un désengagement du locuteur, comme ce qu'on pourrait imaginer avec la description de la TAP. En effet, dans notre lecture, p est avant tout l'objet de la contestation de la femme énonçant la phrase, la preuve est toujours le terme clé « décider ».

[2] D'ailleurs, on peut constater que, dans le cadre de la Polyphonie, ce qu'on prend pour modus est observable

dictum. Cité à plusieurs reprises par Carel et Ducrot (lors de leur séminaire à l'EHESS), l'exemple est particulièrement éloquent sur un point, aussi bien essentiel à la Polyphonie (1984) qu'à la TAP. Il s'agit de l'idée que le sujet modal (le mari) peut se distinguer du locuteur (la femme).

Pour notre part, cherchant à repérer les éléments relatifs à l'apparition de la phrase (énoncée), nous remarquons avant tout que le locuteur (donc aussi son interlocuteur) est sémantiquement présent dans cette phrase. Les marques de la 1ère personne en portent des traces.

Par ailleurs, si on classe cet exemple de Bally dans le discours narrateur, c'est parce qu'il nous semble qu'il s'agit de « raconter quelque chose », plus précisément « ce qui est arrivé à la femme qui parle ». Elle apprend à son interlocuteur que son mari la soupçonne, injustement selon elle-même, d'infidélité. Une telle situation est similaire à celle lorsque l'on raconte une journée trépidante ou un voyage émaillé de péripéties.

On voit que notre choix de classer la phrase dans le discours narrateur est plutôt indifférent de la distinction entre le sujet modal et le locuteur (bien qu'elle soit assez nette avec l'exemple). D'ailleurs, avec « mon mari » (le sujet modal) en position de sujet grammatical, on a même l'impression que le locuteur s'efface. Sans remettre en question cette distinction entre le locuteur et le sujet modal, nous tenons à souligner que le locuteur reste bel et bien sémantiquement présent. Notons en effet que si, dans la phrase, le mari se voit attacher une idée ou une attitude (qu'il se fait de sa femme), l'attachement en question est toutefois effectué par la femme, à savoir le locuteur. Autrement dit, l'attribution du contenu modal au mari (le sujet modal) est elle-même à attribuer à l'être qui fait apparaître la phrase énoncée. Ce point nous paraît essentiel, aussi bien pour la signification de la phrase que pour la compréhension de notre choix de la classer dans le discours narrateur.

Considérons maintenant les énoncés qui pourraient suivre la phrase « Mon mari a décidé que je le trompe ». Cela rendra plus sensible l'idée qu'il s'agit de raconter quelque chose. Ainsi, la femme (le locuteur) peut continuer avec « Ça fait trois jours qu'il ne m'a pas parlé », ou bien « Et il veut divorcer ». Dans les deux cas, il s'agit de poursuivre le même thème, à savoir la croyance du mari sur son infidélité. Pour la première suite « Ça fait trois jours qu'il ne m'a pas parlé », le locuteur continue à raconter ce qui se passe entre elle et son mari, en conséquence de

---

(visible) au niveau de la phrase énoncée. (Et on peut sans doute en dire de même concernant la TAP) En revanche, pour notre part, l'apparition de la phrase énoncée (de l'ordre de modus aussi) que nous essayons de mettre en évidence, n'a pas de trace (telle quelle) dans le matériel énoncé. Tout comme [JeTu] qui n'a pas de marque matérielle. Cela constitue une difficulté pour nous, qui cherchons à mettre en avant les éléments (de sens) relatifs à l'apparition de la phrase, qui sont de manière générale sans traces observables.

la croyance (erronée selon la femme) de son mari. Pour la seconde suite « Et il veut divorcer », la femme continue aussi à raconter cet épisode de son couple, mais cette fois-ci en faisant part de la décision prise par son mari. Une troisième suite est aussi possible : « Tout ça parce qu'il a trouvé le numéro de mon secrétaire dans mon sac ». Dans ce cas, il s'agit de faire connaître l'événement qui a conduit le mari au soupçon de son infidélité. Notons par ailleurs qu'une telle suite comporte un jugement de la part de la femme à propos de son mari qui associe [numéro de téléphone d'un autre homme] et [tromperie]. En effet, avec « tout ça parce que », la femme juge irrecevable ce qui est considéré comme preuve de tromperie par son mari. D'ailleurs, cela fait écho au choix du mot « décider » dans l'énoncé qui précède, « Mon mari a décidé que je le trompe », qui permet à la femme de faire comprendre qu'elle juge infondée la croyance de son mari. Une autre suite possible : la femme peut aussi continuer « Mon mari a décidé que je le trompe » avec son propre commentaire comme « C'est pas croyable ça ? ». Ce faisant, la femme continue de « raconter sa vie ». Il y a donc toujours une part du discours narrateur. Mais, parallèlement, la femme exprime son incrédulité à propos du soupçon de son mari – dont on trouve déjà la trace avec l'emploi du mot « décider », qui permet à la femme de laisser comprendre qu'elle trouve la croyance de son mari irrationnelle.

(1.2) DISCOURS DIALOGIQUE

La seconde catégorie discursive regroupe les phrases, comme les exemples ci-dessous, dont le contenu implique l'interlocuteur [Tu], en raison du prédicat qui se trouve dans la phrase. Ainsi dans la structure du contenu, il peut y avoir une certaine opposition sous-jacente (dont le degré peut varier) qui se dresse entre les interlocuteurs.

(3) « Marie fait ce qu'elle veut »
(4) « Pierre a tort »
(5) « Attention ! »
(6) « Asseyez-vous »

En effet, si on emploie le terme « dialogique »[1] dans la dénomination de cette catégorie de

[1] Une autre précision sur notre choix du terme « dialogique ». À ceux qui pourraient se demander s'il y a un lien entre ce qu'on appelle ici le « discours dialogique » et le dialogique que le « modèle genevois » (Roulet figure comme l'auteur principal) distingue du monologique, nous répondrons qu'il n'y en a pas. De fait, il y a même une différence assez notable. En ce qui nous concerne, sans impliquer un échange physique de paroles, le discours dialogique que nous entendons se rapporte au sens, notamment à travers l'opposition entre [JeTu]. En

discours, c'est avant toute chose en raison de ce type de contenu qui est de nature à viser la modification du comportement de l'interlocuteur. En plus d'être impliqué dans la structure même du contenu, l'interlocuteur [Tu] se voit qualifié de manière assez notable à travers la signification de la phrase. On verra plus loin que la qualification de [Tu] est, de fait, composée d'un prédicat plus ou moins à l'opposé de celui qui se trouve dans la phrase. D'ailleurs, rappelons que, comme nous l'avons dit au chapitre 2, la qualification de [Tu] peut consister soit en la tenue de tel ou tel discours soit en une représentation du monde qui revient à tel ou tel discours qui la schématise.

En somme, on peut dire qu'il y a une certaine opposition entre [Je] et [Tu], indiquée par la structure sémantique même du prédicat (soit un mot soit une structure syntaxique), qui caractérise les phrases du discours dialogique. Et ce, à deux niveaux. D'une part, elle se trouve au niveau du contenu, du fait que ce dernier implique l'interlocuteur [Tu]. D'autre part, l'opposition entre [Je] et [Tu] est aussi sous-jacente à l'apparition de la phrase (énoncée). Prenons l'exemple (3) pour illustrer l'opposition entre [Je] et [Tu] impliquée à ces deux niveaux de sens. Regardons d'abord du côté de l'apparition de la phrase (énoncée). En vertu même de la structure du prédicat [X fait ce qu'il veut], (3) se présente comme réagissant, de manière opposée, à un discours (qu'importe qu'il ait réellement lieu ou non) du type « Il ne faut pas qu'elle fasse de la linguistique », ou « Ça sert à quoi de faire une thèse ». Plus précisément, l'opposition entre les interlocuteurs [JeTu] dans un tel échange tient au fait que l'un entend imposer son avis à Marie tandis que l'autre lui suggère d'abandonner une telle idée. À travers cette précision, on s'aperçoit que l'allusion à un discours plus ou moins opposé qui est attribué à l'interlocuteur [Tu] prédétermine en même temps le contenu de l'énoncé. C'est-à-dire là où il y a également une opposition entre [JeTu]. En effet, en formulant le contenu par l'argumentation [donc ne lui impose pas ton choix], on voit qu'il consiste en une incitation à l'égard de l'interlocuteur [Tu] à se comporter de telle ou telle manière (en l'occurrence, à adopter une certaine attitude).

De manière comparable, l'exemple (4) « Pierre a tort » apparaît comme réagissant à un discours antérieur du type (1) {Marie (Tu) : « Pierre a raison »}, ou bien (2) {Pierre (Tu) : « J'ai raison »}. (On présentera plus loin cette notation, dans la partie (1.3) consacrée au discours rapporteur.) Comme on peut le constater, le discours qualifiant Pierre comme ayant raison peut être attribué de deux manières différentes. (1) L'attribution peut être faite à un tiers, que [Tu] pourrait rejoindre dans le même discours. Il peut aussi être question du discours de

---

revanche, le dialogique du modèle genevois se rapporte plutôt au mode d'échange qui est du type de dialogue. Il s'agit donc plutôt une forme d'échange, sans implication sémantique.

l'interlocuteur (qui n'est pas Pierre). (2) L'attribution peut être faite à Pierre lui-même (qui peut se trouver être l'interlocuteur). Quoi qu'il en soit, le contenu de l'énoncé « Pierre a tort » peut être associé à ce type d'apparition, c'est-à-dire que l'énoncé précédent comporte le prédicat opposé [avoir raison]. Ainsi le contenu concerné pourrait se formuler en [donc il ne faut pas écouter Pierre] ou [donc il ne faut pas croire Pierre].

Quant aux exemples (5) et (6), « Attention ! » et « Asseyez-vous », on peut constater que [Tu] se voit attribuer un discours qui donne à voir une certaine représentation du monde. Situé en arrière-plan du sens, ce discours correspond à l'élément présupposé du fait de ce qui est énoncé. Dans le cas de (5), [Tu] se voit qualifier par des discours (selon la phrase qui est énoncée) tels que « Tu es dans une situation où il faut faire attention » et « Tu ne fais pas attention ». De manière similaire, dans le cas de (6), [Tu] se voit qualifier par une représentation du monde qui se formule à travers le discours « Tu es debout ».

De manière moins perceptible qu'un énoncé comme « Attention ! » qui vise à inviter l'interlocuteur à adopter un certain comportement, on trouve des énoncés du discours dialogique qui peuvent aussi consister à faire dire telle ou telle chose. Par exemple, le fait d'énoncer « Je suis désolé » peut avoir pour but (parmi d'autres éléments de sens) de se faire répondre, par l'interlocuteur, l'énonciation de la phrase « Ce n'est pas grave ». Bien entendu, de manière encore moins perceptible, mais d'une conséquence qui peut être tout à fait significative, un énoncé relevant du discours dialogique peut viser à faire changer d'avis, de croyance ou d'idée comme c'est le cas des exemples (3) et (4).

On retiendra que ce que l'on fait en énonçant une phrase du discours dialogique, ce n'est pas de raconter quelque chose, comme c'est le cas du discours narrateur. Ainsi, l'interlocuteur [Tu] visé par le sens (produit par le locuteur) n'est pas juste là pour écouter ou apprendre des nouvelles sur quelque chose sans en être concerné. L'interlocuteur [Tu] est censé réagir en adoptant le comportement ou l'attitude (ou l'idée) que le locuteur lui propose à travers le sens produit.

À titre de comparaison, on se souvient que le discours narrateur n'est nullement marqué par ce rapport étroit entre [JeTu] sur le plan sémantique, qu'il s'agisse de l'apparition de la phrase énoncée ou celle du contenu. Dans le discours narrateur, il y a tout au plus un certain déséquilibre entre les deux interlocuteurs – [Je] connais le thème X, tandis que [Tu] ne le connais pas. Il n'y a donc pas lieu de dire que le locuteur [Je] cherche à faire réagir l'interlocuteur [Tu] de quelque manière que ce soit (sauf pour lui faire connaître le thème X).

À propos des différences entre le discours dialogique et le discours narrateur, on peut

aussi remarquer que le dialogique s'inscrit dans quelque chose, disons, de transversal, alors que le narrateur évolue dans quelque chose de linéaire. On se souvient de la suite « Pierre est Français. Il a 54 ans et il adore le chocolat », où il y a une sorte de tracé linéaire, du fait qu'il s'agit d'une série de prédicats qui portent, successivement, sur le même thème. En revanche, dans le cas du discours dialogique, en considérant une suite d'énoncés comme « Marie fait ce qu'elle veut. On ne peut pas décider à sa place », on s'aperçoit que la relation entre les deux interlocuteurs est impliquée dans le sens, de sorte que ce dernier donne l'impression d'être transversal. Une observation similaire peut aller également pour la suite « Je suis désolé. Allez, on peut aller au ciné maintenant ? ».

Maintenant que nous avons présenté deux des quatre types de discours, une question pourrait émerger. En classant l'exemple « Pierre est Français » dans le discours narrateur, on peut être confronté à la question de savoir s'il peut ou non aussi relever du discours dialogique. Une telle question est effectivement envisageable, lorsque « Pierre est Français » consiste, par exemple, à réagir à un énoncé tel que « Pierre est Belge ». Dans ce cas de figure, « Pierre est Français » paraît ainsi comme relevant du discours dialogique, avec un contenu qui implique l'interlocuteur [Tu].

Mais, comment se fait-il qu'une même phrase, « Pierre est Français » en l'occurrence, puisse relever tantôt du discours narrateur tantôt du discours dialogique ? En effet, il convient de préciser que c'est dans l'optique « phrase » que « Pierre est Français » se classe dans le discours narrateur (qui se caractérise par une suite d'énoncés où il s'agit de donner une série de prédicats concernent le thème, « Pierre » en l'occurrence). Dans le cas où le contenu laisse voir l'appartenance au discours dialogique, on se situe en revanche dans l'optique « énoncé », où il est question seulement de l'énonciation (apparition) particulière relative à l'énoncé spécifique.

En effet, il convient de rappeler que ce que nous avons présenté jusqu'ici, qu'il s'agisse du discours narrateur ou du discours dialogique, s'inscrit dans l'optique « phrase ». Ce que nous venons tout juste de dire porte sur une question orientée « énoncé ». La question peut aussi se poser de cette manière : s'inscrivant dans l'optique « phrase », les éléments que nous avons mis en avant (aussi bien pour le discours narrateur que pour le discours dialogique) restent-il invariables dans le cas particulier de tel ou tel énoncé ?

On se souvient que les éléments dont nous avons parlé se divisent en deux types. D'une part, les éléments concernant l'apparition de la phrase : le rapport entre [JeTu] ; les énoncés qui pourraient précéder ou suivre la phrase en question. D'autre part, on a les éléments concernant l'apparition du contenu. Dans le cas du discours narrateur, le contenu se structure autour de la signification du prédicat. Dans le cas du discours dialogique, le contenu implique l'interlocuteur

de façon structurelle. Enfin, on pourrait voir un rapport étroit entre l'apparition de la phrase et celle du contenu.

Considérons aussi l'exemple « Marie fait ce qu'elle veut ». Si, en raison du prédicat, on choisit de le classer dans le discours dialogique dans l'optique « phrase », on peut très bien aussi y voir le discours narrateur dans l'optique « énoncé ». C'est en effet ce que l'on peut envisager dans une suite telle que « Marie fait ce qu'elle veut. Elle est grande ».

Donnons une autre illustration, avec l'exemple « Pierre a mangé », à partir de deux emplois distincts connus du passé composé. Dans l'emploi 1, « Pierre a mangé » peut simplement consister à communiquer quelque chose comme [c'est ce que Pierre a fait pendant ton absence]. Dans ce cas, où il est question du discours narrateur, le type de phrases qui peut suivre, portant sur « ce qui s'est passé pendant ton absence », est « Et il a fait une sieste après », ou bien « Marie a seulement pris une tisane ». Pour l'emploi 2, une énonciation particulière de « Pierre a mangé » peut communiquer un contenu comme [donc il ne reste pas dîner avec vous/nous]. Dans ce cas, il s'agit pour nous du discours dialogique. En effet, si ces deux énoncés, pourtant d'une même phrase, communiquent différents contenus, c'est pour nous en raison des éléments d'apparition de l'énoncé. Pour l'emploi 1, l'énoncé qui précède (venant de l'interlocuteur) serait quelque chose comme « Tout s'est bien passé ? ». Alors que pour l'emploi 2, l'énoncé qui précède serait plutôt du type « Ton frère reste dîner avec nous ? ».

Ces illustrations rejoignent un point évoqué au chapitre 2, avec l'illustration faite des différents énoncés de la phrase « Il fait chaud ici ». Elles concernent en effet la distinction entre ce que nous appelons l'énonciation générale (EG, inspirée de Benveniste) et ce que nous appelons l'énonciation particulière (EP, inspirée de Ducrot). Il s'avère que l'apparition de l'énoncé (EP) peut faire varier l'apparition du contenu (inscrite dans l'EG). Par ailleurs, on peut dire que, si cela est possible c'est parce que les deux apparitions sont étroitement liées.

Une autre observation. Dans ces deux énoncés distincts, [Tu] se voit attacher différents discours. Respectivement dans le cas où on raconte ce qui s'est passé, et dans le cas où on donne une réponse négative (de manière plutôt indirecte, car c'est en donnant la raison que l'on laisse comprendre que la réponse est négative). Un exemple. Si un énoncé de la phrase « Pierre est intelligent » peut avoir pour contenu [donc tu peux faire confiance à Pierre], c'est du fait même que l'énoncé en question s'inscrit dans un discours où l'interlocuteur se voit attribuer un discours du type [ce n'est pas sûr que Pierre puisse gérer la tâche].

On notera que, parmi l'ensemble des éléments qui constituent l'énonciation particulière (EP) relative à un énoncé, [Je] et [Tu] représentent les éléments clés qui importent à la structure sémantique et sont susceptibles de faire varier le contenu. (D'ailleurs, on peut dire que l'EP revient à une affaire d'appréciation, la compréhension de l'EP laisse des traces dans le sens.)

(1.3) DISCOURS RAPPORTEUR

La troisième catégorie discursive, que nous appelons le discours rapporteur, regroupe les phrases dont la signification comporte (toujours selon elle-même) une allusion à un discours. C'est le cas des phrases comme par exemple :

« Marie dit que Pierre est malade »
« Il paraît que Pierre vient ce soir »
« Papa dit que je peux sortir ce soir »

Mais aussi le cas des phrases comportant certains verbes de perception (« regarder » et « écouter » n'en font pas partie) comme par exemple :

« Pierre a vu un homme entrant par la fenêtre »
« Marie voit deux carnets sur la table »
« Marie entend du Mozart »

Une parenthèse s'impose dès ce stade de notre présentation, notamment pour ceux qui sont familiers avec le cadre théorique de la TAP. En effet, on s'aperçoit que les exemples du premier groupe appartiennent au mode du reçu de la TAP, tandis que ceux du second au mode du témoin. S'ensuit une question. La question qui interroge, à juste titre, est celle-ci : pourquoi ne pas simplement adopter ces modes développés dans le cadre de la TAP, étant donné que cette dernière est issue du courant dans lequel s'inscrivent les travaux de cette thèse ? (On sait que le courant en question a été initié notamment par Ducrot, que rejoignent des auteurs tels que Carel et Lescano.) Mais pour pouvoir répondre convenablement à cette interrogation, il convient d'abord de présenter ce qu'appelle le discours rapporteur. (D'autant plus que le discours rapporteur regroupe des phrases appartenant à deux modes différents dans la TAP). En attendant de revenir dans la partie (2.2) sur le mode du reçu pour discuter plus en détails des différences que présente le discours rapporteur, nous nous contentons de rappeler que, comme dit rapidement dans l'introduction, notre attention porte sur la dimension du sens relative à l'apparition de la phrase (énoncée) prise dans son ensemble, contrairement à la TAP qui se focalise sur l'apparition (présentation) du contenu (Carel 2011, 2012b).

À travers les discussions dans la partie (2.2), on trouvera également des éléments de réponse à une autre question qui pourrait interroger un plus grand nombre d'auteurs. Cette

question a pris forme au moment où on annonçait le nom de cette catégorie discursive, qui est « discours rapporteur ». Une fois de plus, il s'agit de savoir ce qu'on entend précisément par « discours rapporteur », puisque ce dernier regroupe des types de phrases qui peuvent paraître hétérogènes pour la plupart des auteurs. Par exemple, le premier groupe de phrases appartient, selon la tradition linguistique, à ce qu'on appelle le « discours rapporté », alors que le second groupe d'exemples comportant un verbe de perception n'est pas considéré comme tel habituellement, sauf pour un petit nombre d'auteurs, comme par exemple Rabatel (2003). Bref, il faudra apporter des précisions sur ce que l'on entend par « discours rapporteur », d'autant plus que nous ajouterons sur la liste des structures qui, on verra cela au chapitre 4, comportent un verbe comme « savoir ».

Reprenons notre présentation du discours rapporteur. De manière similaire aux deux premières catégories de discours, à savoir le narrateur et le dialogique, ce qui réunit les structures du discours rapporteur, c'est le fait que chaque phrase présente une signification qui indique (projette) les mêmes types d'éléments d'apparition qui porte sur la phrase concernée. Dans le cas du discours narrateur, on se souvient que les éléments d'apparition en question consistent en certaines contraintes relatives à l'énoncé qui suit. Et cela est lié à l'activité discursive spécifique au discours narrateur qui est une sorte de récit. Rappelons aussi que l'activité discursive du récit est impliquée par le rapport entre les interlocuteurs, lui-même indiqué par la signification de la phrase. Dans le cas du discours dialogique, la caractéristique majeure de ses éléments d'apparition est qu'ils se manifestent directement dans la structure même du contenu. En effet, ce dernier s'établit autour d'un certain rapport de force entre [Je] et [Tu]. Un rapport de force qui se trouve en réalité déjà dans la cause même de l'énonciation de la phrase en question : si la phrase fait l'objet d'une énonciation, c'est parce que cela consiste à amener l'interlocuteur à adopter telle attitude ou tel comportement.

Ici, dans le cas du discours rapporteur, ce qui constitue le propre de cette catégorie discursive, c'est avant tout le fait de faire allusion à un autre discours, que l'on qualifie de « virtuel » afin de rappeler son origine sémantique. À travers cette allusion, le rapport entre [Je] et [Tu] se cristallise dans une énonciation qui consiste à « rapporter ». Par ailleurs, cette allusion présente une spécificité. Elle concerne aussi la manière dont le discours virtuel apparaît. En effet, l'apparition de ce discours virtuel est également prédéterminée par la signification (celle de la phrase que nous classons dans le discours rapporteur).

Le discours virtuel (ainsi que l'énonciation dans laquelle il apparaît) à laquelle fait allusion une phrase appartenant au discours rapporteur

Autant pour rendre compte du discours virtuel, cet élément constitutif du discours rapporteur, que pour faciliter la discussion, nous allons parler de l'« énonciation virtuelle », en nous servant de la formule {SD : « DV »}. Dans l'emplacement DV (discours virtuel), on trouve le discours virtuel auquel fait allusion une phrase relevant du discours rapporteur. Dans l'emplacement SD (sujet discursif), on trouve l'origine de ce discours virtuel, également indiquée par la signification de la phrase concernée.

Baptisée Notation-K (K pour l'initiale de l'auteure de cette thèse), la formule {SD : « DV »} permet de rendre manifeste une énonciation virtuelle (dans laquelle on trouve le discours virtuel et son origine) qui fait partie du sens communiqué, qu'il soit question d'une phrase ou d'un énoncé.

Concrètement, pour une phrase appartenant au discours rapporteur comme « Marie dit que Pierre est malade », on peut ainsi représenter l'allusion marquée sémantiquement par {Marie : « Pierre est malade »}[1]. De la même manière, pour une phrase appartenant également au discours rapporteur comme « Il paraît que Pierre vient ce soir », on trouvera l'allusion sous la forme de {X : « Pierre vient ce soir »}. (On apportera plus loin une précision concernant ce X que l'on met avant les deux points.) Il en est de même pour une phrase comme « Pierre a vu un homme entrant par la fenêtre » comportant un verbe de perception qui relève aussi du discours rapporteur. On peut comprendre l'allusion faisant partie de la signification à travers la Notation-K {Pierre : « J'ai vu un homme entrant par la fenêtre »}.

D'ailleurs, en parlant d'une structure comme « Il paraît que p », on pourrait certainement aussi mettre la locution « Mon petit doigt m'a dit que p » sur cette liste des structures relevant du discours rapporteur. Malgré son statut d'expression figée, on peut effectivement y attacher une notation comme {Mon petit doigt : « p »}. De plus, celle-ci rend manifeste la raison pour laquelle on trouve un ton quelque peu espiègle dans cette expression. En effet, c'est sans doute parce que l'emploi de cette expression évoque une image amusante du petit doigt qui parle à sa maîtresse. Sans oublier que cette expression comporte aussi des éléments de sens comme « Je ne

[1] Concernant cette allusion à un discours virtuel, on notera qu'il est possible d'établir une analogie avec d'autres formes d'expression, plus ou moins artistiques. C'est par exemple le cas du cinéma : lorsque dans une scène S du film A, il y a des scènes SS du film B qui se déroulent sur un écran. De manière similaire, on trouve d'autres peintures à l'intérieur de la peinture « La chambre de Van Gogh à Arles ». De même, il n'y a rien d'étonnant de voir d'autres photos à l'intérieur de la photo que l'on est en train de regarder. Notons néanmoins que l'analogie à d'autres formes d'expression n'est pas sans limites. En effet, les structures à la 1ère et 2ème personne, comme par exemple « Je dis que p » et « Tu dis que p », comportent une allusion spécifique au langage, en raison du pronom « Je » (qui implique une personne verbale particulière) et du pronom « Tu » (qui implique une autre personne verbale). On reviendra sur ce point au chapitre 4.

te dis pas pourquoi je sais que p », ou bien « Je ne te dis pas qui m'a dit que p ».

Une autre caractéristique de cette énonciation virtuelle. Au chapitre 4, on notera au fil de nos analyses que, selon la signification de la phrase, l'énonciation virtuelle peut être donnée, soit comme antérieure soit comme postérieure par rapport à la propre énonciation de la phrase en question.

Ayant présenté à grands traits les caractéristiques majeures du discours rapporteur, nous pouvons maintenant apporter d'autres précisions. Dans un premier temps, il convient d'insister sur l'idée que l'énonciation virtuelle (rendue manifeste par la Notation-K), ainsi que le discours qu'elle comporte, fait bien partie de la signification de la phrase qui fait allusion à cet ensemble énonciatif. En effet, si la Notation-K en tant que forme d'expression (et outil de recherches d'une certaine manière) est un pur produit de notre invention dans l'objectif de mettre en évidence l'énonciation virtuelle marquée sémantiquement, ce qu'on trouve à la place du SD et du DV dans {SD : « DV » }, pour un cas particulier de telle ou telle phrase, provient cependant uniquement de la signification de la phrase dont il est question (et non d'une paraphrase du linguiste).

En insistant sur l'origine linguistique de cet élément de sens que nous appelons l'énonciation virtuelle, on voudrait faire de même pour l'origine de ce qu'on trouve à l'emplacement du SD. Dans les paires d'exemples que nous avons données plus haut, on se souvient que SD peut simplement être le nom propre (en position de sujet grammatical) repris à la phrase en question. C'est le cas de l'énonciation virtuelle {Marie : « Pierre est malade »} marquée sémantiquement dans la phrase dont elle est issue, à savoir « Marie dit que Pierre est malade ». Ce n'est pas très différent pour le cas de la phrase « Il paraît que Pierre vient ce soir » : dans l'ensemble énonciatif {X : « Pierre vient ce soir »}, le X marque le caractère inconnu (en raison de la structure « Il paraît que ») de l'origine du discours virtuel « Pierre vient ce soir » qui se trouve après les deux points. Mais pourquoi s'attarder sur ce point qui peut pourtant paraître comme un détail ? En effet, cette précision sur l'origine linguistique nous permet de souligner que ce n'est pas parce qu'on reprend le nom propre « Marie » dans la phrase « Marie dit que Pierre est malade » qu'on attache une importance au référent auquel renvoie « Marie ». Autrement dit, ce qu'on trouve à la place du SD dans tel ou tel cas ne consiste pas à indiquer la source « réelle » du discours (DV) après les deux points qui, de toute manière, est virtuel en raison de son origine sémantique. À l'égard de cette précision, il convient de noter qu'il n'y a pas lieu de faire un parallèle entre ce que nous faisons ici notamment avec SD et ce que propose une théorie comme celle de la Scapoline qui se préoccupe effectivement du problème de la source d'une parole.

Enfin, on verra au chapitre 4 que cette insistance sur le caractère linguistique de ce qu'on

trouve dans la partie SD est d'autant plus nécessaire quand la phrase étudiée comporte un pronom personnel pour le sujet grammatical, comme c'est par exemple le cas de la structure « Je sais que p ». En effet, dans ce cas de figure, les marques de pronoms qui se trouvent dans l'énonciation virtuelle peuvent impliquer un certain changement de perspective par rapport à la phrase étudiée. Avant d'expliquer cela en détail au chapitre 4, disons simplement que, pour une structure comme « Je sais que p », l'énonciation virtuelle peut consister en {Tu : « Tu ne sais pas que p »}..

L'énonciation virtuelle (formulée avec la Notation-K) et ses différents types d'intervention dans ce qui est communiqué

L'énonciation virtuelle peut intervenir grosso modo de 3 manières différentes dans ce qui est communiqué (par la valeur sémantique d'une phrase ou d'un énoncé).

Commençons par la catégorie A, dans laquelle se trouvent les exemples présentés ici dans la partie (1.3) comme relevant du discours rapporteur. Comme on l'a vu, dans le cas d'une phrase relevant du discours rapporteur (l'indication de cette classification provient du verbe), l'énonciation virtuelle joue un rôle primordial. Rendue manifeste par la Notation-K, elle permet de montrer, tel quel, le discours auquel fait allusion la phrase concernée. On voit ainsi le discours faisant objet de ce qui est « rapporté ». On se souvient que, dans le discours rapporteur, les interlocuteurs apparaissent comme reliés par le fait de « rapporter un discours ».

Avant de poursuivre, notons qu'un paramètre (plutôt sous-jacent) sépare la catégorie A des deux autres catégories. Comme nous l'avons annoncé dans l'introduction, les exemples pris dans ce chapitre 3 ne comportent pas de marques de pronoms, afin d'éviter tout risque de distraction à l'encontre de notre classification des 4 types de discours.

De fait, les pronoms personnels distinguent aussi la catégorie A des deux autres catégories. D'un côté, dans ce premier cas de figure, le sujet grammatical est occupé par un nom propre (ou bien un pronom à la 3ème personne)[1]. De l'autre côté, dans la catégorie B et la catégorie C, le sujet grammatical peut correspondre aussi bien à la 1ère personne qu'à la 2ème personne[2].

Ainsi, lorsque la position du sujet grammatical est occupée par le mot « Je » ou le mot

[1] Dans le cas où il s'agit d'une description définie, cela représente sans doute encore un cas à part. Mais ce cas particulier ne fait pas partie des questions auxquelles on doit répondre en priorité.

[2] Discutés plus en détails au chapitre 4 et au chapitre 5, ces deux autres cas de figure impliquant soit le mot « Je » soit le mot « Tu » en position de sujet grammatical sont présentés ici au chapitre 3 de manière sommaire.

« Tu » (la personne verbale est donc respectivement la 1ère personne et la 2ème personne), une phrase de la catégorie A devient automatiquement membre de la catégorie B ou de la catégorie C. Regardons maintenant en quoi consistent ces deux autres cas de figure.

Dans le cas de la catégorie B, l'énonciation virtuelle intervient directement dans le noyau du sens[1], qui consiste en une sorte d'opposition discursive[2]. Les structures de la catégorie B regroupent : l'emploi rectificatif de « Je sais que p » qu'on verra au chapitre 4 ; une phrase négative comme « Je ne suis pas sociologue » qu'on verra au chapitre 5 ; une autre phrase négative « K n'est pas Chinoise » qu'on verra également au chapitre 5.

Dans ce second cas de figure, la Notation-K permet de montrer que l'allusion au discours (virtuel) opposé revient avant tout à l'interlocuteur (ou à un tiers éventuellement, mais cela constitue une version plus faible de l'opposition, car cette dernière se fait, disons, indirectement).

Par ailleurs, le cas de la catégorie B (ainsi que ses phrases) illustre bien le fait que nous nous inspirons à la fois de Benveniste et de Ducrot. D'une part, l'opposition discursive prolonge, bien que de manière légèrement différente, la description polyphonique de la négation. D'autre part, la Notation-K pourrait être considérée comme allant dans le même sens que les travaux de Benveniste. En effet, la Notation-K, {SD : « DV »}, permet de rendre manifestes les changements de perspective impliqués par le pronom « Je » ou « Tu » en position du sujet grammatical, comme c'est le cas de « Je sais que p » ou « Je ne suis pas sociologue ». Et ce, du fait même de la présence sémantique de [Je] et [Tu].

Dans le cas de la catégorie C, l'énonciation virtuelle intervient dans la valeur sémantique de diverses manières. L'ordre ci-dessous dans lequel elles sont présentées se base sur le degré d'intervention par rapport au noyau du sens.

(1) L'énonciation virtuelle peut rendre compte de la situation de discours qui intervient dans le noyau du sens.

Comme nous l'avons évoqué très brièvement dans la partie (1.2), le discours dialogique est concerné partiellement par la Notation-K. On dit partiellement, car cela concerne seulement le cas spécifique où il s'agit d'un prédicat du type dialogique. L'énonciation virtuelle rend ainsi

---

[1] Expression équivalente du terme « contenu », le « noyau du sens » nous permet de parler du contenu de manière plus générale. En effet, dans certaines analyses qui seront présentées dans cette thèse, il s'avère difficile de parler du contenu au sens de « contenu argumentatif », tel que c'est le cas dans le cadre de la TBS. On verra notamment au chapitre 4 que l'emploi rectificatif de « Je sais que p » présente une sorte de contenu qui est difficile à formuler en termes argumentatifs de la TBS.

[2] On peut dire qu'il s'agit d'un cas fort du discours dialogique.

manifeste le point de vue (généralement un prédicat plus ou moins opposé) auquel s'oppose celui de la phrase énoncée. Un bref rappel. Une phrase comme « Pierre a tort », en raison de son prédicat qui indique pour nous l'appartenance de la phrase au discours dialogique, peut faire allusion soit à {Pierre : « J'ai raison »}, soit à {Maire : « Pierre a raison »}, ou encore à {Tu : « Pierre a raison »}. Le choix parmi ces différentes possibilités dépend de ce qui est retenu comme situation de discours dans l'interprétation du sens de l'énoncé.

On verra aussi ce type de cas au chapitre 5 avec la série d'exemples « Je vais y arriver », « Tu vas y arriver » et « Il va y arriver ».

(2) L'énonciation virtuelle peut participer à la manière de communiquer (présenter) le noyau du sens. On verra deux exemples au chapitre 4 : « Tu sais que p » et « Je crois que p ».

(3) La Notation-K peut aussi rendre compte de la situation de discours dans laquelle apparaît une phrase. On verra cela au chapitre 5 avec la série d'exemples « Je suis Français », « Tu es Français » et « Il est Français »

Une dernière précision concernant l'énonciation virtuelle. Malgré l'impression que pourrait donner la forme physique même de notre Notation-K {SD : « DV »}, avec les deux points suivis des marques de citation, l'énonciation virtuelle n'est pas comparable avec le discours direct. Notre raison est on ne peut plus simple. Malgré l'impression de ressemblance en raison de leur forme physique, ces deux choses ne se situent pas au même niveau du sens. La Notation-K est une forme inventée pour rendre compte d'un type de sens, et non pas un matériel linguistique qui s'énonce, comme c'est le cas d'une phrase ou d'un mot qui s'emploie. À l'opposé, le discours direct consiste en un matériel linguistique (même s'il est d'un genre à part) qui peut être produit par un individu.

Par ailleurs, le SD dans {SD : « DV »} n'est pas à considérer comme une sorte de second locuteur, à la différence de la considération de la Polyphonie à propos du phénomène du discours direct.

En parlant de la Polyphonie (Cf. le chapitre 2 et le chapitre 7), une autre interrogation peut émerger. Ce que cette théorie appelle « énonciateur » est-il plus comparable avec SD dans {SD : « DV »} ? Si cette question se pose, c'est parce que, avec cette Notation-K, nous parlons de l'« énonciation », bien que celle-ci soit de caractère virtuel. Tout d'abord, notons qu'il y a effectivement un point en commun comme on peut s'en douter. Dans les deux cas, il est question de valeur sémantique, qui s'inscrit dans une conception sémantique de l'énonciation. Ainsi, qu'il s'agisse de l'énonciateur dans la Polyphonie (1984) ou de l'énonciation virtuelle ici, on reste à l'intérieur de la valeur sémantique communiquée par la phrase (ou l'énoncé).

En ce qui concerne les différences, on peut en énumérer deux. (1) Dans la Polyphonie, on se souvient que l'énonciateur se rapporte aux points de vue. Par contraste, dans le cas de la notation {SD : « DV »}, le SD se rapporte au discours virtuel DV, et non pas aux points de vue. De plus, l'énonciation virtuelle dans laquelle se trouve SD résulte nécessairement d'une phrase, et non d'un mot. (2) Une autre différence entre ce que nous développons ici et l'énonciateur de la Polyphonie réside dans le recours même à cette notation. Ainsi, le SD dans une énonciation virtuelle est à considérer uniquement à l'intérieur de la Notation-K {SD : « DV »}, alors que l'énonciateur ne se limite pas à une forme spécifique.

Mais notre recours à cette forme de notation implique une autre différence de fond par rapport à l'énonciateur développé dans la Polyphonie. En effet, on le verra dans certaines analyses au chapitre 4, avec le discours virtuel (DV) associé à son origine (SD), cette forme de notation peut rendre manifeste la différence contrastée entre la perspective impliquée par l'énonciation de ce discours virtuel et celle impliquée par l'énonciation de la phrase concernée.

On verra au chapitre 4 que cette manifestation de différentes perspectives est appréciable quand il s'agit de décrire des structures (toujours du discours rapporteur), comme « Je vois X » ou « Tu sais que p », qui ont un pronom personnel en position de sujet grammatical. De plus, avec la notation {SD : « DV »} qui rend sensible les différentes perspectives qui se contrastent, on peut mieux observer les spécificités sémantiques qui ressortent des différentes personnes, comme par exemple entre « Je vois X » et « Tu vois X », ou entre « Je sais que p » et « Tu sais que p ».

Différences que présente le discours rapporteur à l'égard du mode du reçu de la TAP

Revenons enfin au mode du reçu de la TAP. Avec l'énonciation virtuelle, on pourrait se dire que c'est aussi par le recours à celle-ci que se différencie le discours rapporteur. Mais, comme on l'a déjà rappelé, la première raison qui nous a amenée à parler du discours rapporteur (au détriment du mode du reçu) réside dans le fait que notre attention ne porte pas sur la même chose que la TAP. Dans le cadre théorique de cette dernière, ce qui fait l'objet de la description, c'est la présentation du contenu. Ainsi, les phrases appartenant au mode du reçu, comme par exemple « Il paraît que p » ou « Marie dit que p », se voient attribuer cette description qui consiste à dire que la suite enchaîne (positivement) sur p sans que le locuteur soit obligé d'engager ses responsabilités.

Quant au discours rapporteur, comme nous l'avons annoncé dans l'introduction de ce chapitre 3, notre attention porte sur la phrase prise dans son ensemble. D'une part, du point de vue de la propre apparition de la phrase, telle que c'est indiquée par la signification. D'autre part,

dans le même ordre d'idée, il est aussi question de voir la phrase prise dans son ensemble, mais tout particulièrement à travers les emplois qui reposent sur cette base intégrale. Par exemple, l'énonciation d'une phrase comme « Pierre dit que c'est à 17h30 demain » peut très bien consister, simplement, à transmettre un message, et non pas pour avancer p en évitant de devoir engager ses propres responsabilités vis-à-vis de la validité de p. Ainsi, lorsqu'il est question de transmettre un message, la phrase qui suit « Pierre dit que c'est à 17h30 demain » peut ne pas consister à enchaîner positivement sur p.

Avant de discuter plus en détail dans la partie (2.2) consacrée au mode du reçu, regardons quelques illustrations très rapidement. Par exemple, pour « Papa dit que je peux sortir ce soir » appartenant au discours rapporteur (et au mode du reçu pour la TAP), on peut avoir une suite comme « Tu ne peux pas me l'interdire » qui porte sur la phrase de manière intégrale, et non seulement sur p. Ou encore, pour « Il paraît que Pierre vient ce soir », on peut avoir une suite comme « Mais il n'est pas sur la liste » qui consiste en un doute sur p, et non un enchaînement positif sur p.

En attendant d'apporter dans la partie (2.2) plus d'éléments sur notre position, il convient de souligner que nos divergences ne conduisent pas à rejeter la description de la TAP, puisque celle-ci reste un emploi possible de ces structures, traditionnellement qualifiées de discours rapporté. Cependant, nous insistons sur l'idée que cet emploi relatif à la présentation du contenu n'est pas le seul emploi possible, et que l'enchaînement (positif) sur p n'est pas non plus la seule suite qu'on peut envisager.

Concernant l'exemple « Un Monsieur désirerait parler à Madame »

Pour compléter la présentation du discours rapporteur, avant de passer à la dernière catégorie qu'est le discours jugement, on peut ajouter sur la liste des structures concernées l'exemple de Bally « Un Monsieur désirerait parler à Madame », commenté par Ducrot (1989). L'exemple est un énoncé attribué à une servante qui s'adresse à sa maîtresse. Dans le commentaire de Ducrot, on apprend que pour Bally, il s'agit de reproduire les paroles du visiteur : « Je désire parler à Madame ». Ce que Ducrot trouve « étonnant ».

> [...] de toute évidence, la servante ne *reproduit* pas tels quels les mots du visiteur qui n'a pas dit « un monsieur », et qui peut très bien avoir précisé le nom de la dame (« Je désire parler à Madame Dupont ») sans que cela oblige la servante à répéter ce nom. (Ibid : 180)

Malgré notre choix de classer cet exemple dans le discours rapporteur, on voit qu'il n'est pas évident de soutenir l'idée que cette phrase appartient à la même catégorie que des structures comme « Marie dit que p » ou « Il paraît que p », du moins pour la simple raison qu'il n'y a pas de marques habituellement reconnues comme signalant le discours rapporté.

Mais notre hypothèse consiste précisément à dire que c'est le verbe « vouloir » qui indique l'appartenance de la phrase au discours rapporteur. Nous dirons ainsi de même pour une phrase comme « Olivia veut aller au parc ». De manière plus générale encore, si le verbe « vouloir » signale une certaine similitude avec des structures comme « Marie dit que p » ou « Il paraît que p », c'est parce que nous considérons le verbe « vouloir » comme se rapportant au sujet parlant, tout comme les deux verbes de perception que nous avons évoqués au début, à savoir « voir » et « entendre », mais aussi le verbe « savoir » qu'on va discuter au chapitre 4.

Enfin, certains peuvent trouver surprenant le fait que l'on mette en parallèle les structures avec le verbe « vouloir » et les structures traditionnellement reconnues comme relevant du discours rapporté. Sachant que, si cela peut être rassurant pour certains, nous ne sommes pas la première à faire un tel rapprochement. En effet, selon Rabatel (2003), Weinrich (1989) considère les structures avec le verbe « vouloir » comme relevant du discours indirect libre. Dans cette optique, une phrase comme « Un Monsieur désirerait parler à Madame » ne paraît pas du tout éloignée du discours rapporté.

(1.4) DISCOURS JUGEMENT

Les phrases appartenant à la dernière catégorie discursive, qu'on appelle le « discours jugement », peuvent encore se diviser en deux sous-classes – le qualificatif et le substantif. Commençons par les voir l'un après l'autre, avant de présenter leurs caractéristiques plus ou moins communes.

(1) Le qualificatif regroupe des phrases comme par exemple « C'est amusant » « C'est normal » ou « C'est à se cogner la tête » où le prédicat, qui est l'objet de l'énonciation, consiste en un qualificatif. En revanche, le sujet (du prédicat) peut paraître inexistant faute de se voir attribuer un nom, en raison même de la structure « C'est... ». Dans certains cas, même quand il y a un nom qui occupe la position du sujet grammatical, c'est toujours le prédicat qui structure le contenu. C'est le cas de deux exemples de Bally (commentés par Ducrot 1989 : 175 – 179) qui sont « Ce sermon est monotone » et « Ce fruit est délicieux ». En effet, on peut constater que l'un et l'autre correspondent plus ou moins à « C'est monotone » et « C'est délicieux ». De manière similaire, des exemples comme « Cet hôtel est bon » « C'est un homme gentil » et « Cet homme

est vertueux » (Carel 2011) appartiennent également à la sous-classe du qualificatif. Pour cette première sous-classe, on retiendra donc que c'est le qualificatif servant de prédicat qui structure le sens en donnant forme au contenu.

(2) Le substantif, la seconde sous-classe, regroupe les phrases où la position du prédicat dans « C'est… » est occupée par un substantif. C'est par exemple le cas de « C'est une table » « C'est une tarte aux pommes » et « C'est une soucoupe volante ». Mais aussi le cas de « C'est du riz » « C'est du gaz » « C'est de l'or ». Ou encore « Ce sont des éoliennes » et « Ce sont des mirabelles ».

Mais on se souvient que Lescano, dans le cadre de la TAP, classe la structure « C'est un… » dans le mode du témoin, à côté d'une phrase comme « Pierre a vu un homme entrant par la fenêtre ». Comment comprendre notre divergence ? Pour notre part, nous ne voyons pas la nécessité de poser cette question, étant donné qu'on ne s'appuie pas sur la TAP dans le cadre de cette thèse. D'autant plus que, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, ce qui nous intéresse c'est de découvrir les éléments d'apparition (de la phrase ou de l'énoncé) inscrits dans la valeur sémantique, et non la présentation du contenu (qui est l'objet de la TAP). D'ailleurs, du point de vue de la dimension énonciative que nous cherchons à découvrir, la structure « C'est un… » paraît bien plus proche de celle des phrases relevant pour nous de la sous-classe du qualificatif, comme par exemple « C'est normal » « C'est amusant » ou « C'est délicieux ». On verra plus loin que ce rapprochement n'est pas sans fondement.

Une autre remarque concernant les phrases rangées dans la sous-classe du substantif : elles semblent avoir un certain rapport avec ce qu'on peut qualifier de « connaissances » – à l'image des phrases comme « L'homme est un animal » « La tomate est un fruit » ou « L'eau bout à 100 degrés ». Avant de discuter plus loin cette impression de « connaissances » avec des structures « C'est un... » et « C'est du... », il convient de signaler que les phrases relevant du substantif (donc du discours jugement) sont à distinguer de ce qu'on appelle habituellement les énoncés génériques auxquels appartiennent les phrases telles que « L'homme est un animal » ou « La tomate est un fruit ». Un élément essentiel les sépare – la présence (absence) sémantique des interlocuteurs [JeTu]. Appartenant au discours jugement, les phrases rangées dans la sous-classe du substantif sont marquées par la présence des interlocuteurs [JeTu], tout comme les phrases appartenant aux trois autres catégories discursives. Bref, comme on le sait, la présence de [JeTu] caractérise les phrases relevant de l'énonciation discursive (ED). En revanche, les énoncés génériques, qui seront discutés dans la partie (2.1), se rangent dans l'énonciation historique (EH) et ne sont pas marqués par la présence de [JeTu].

Malgré leur distinction, le type qualificatif et le type substantif n'ont pas toujours une frontière aussi claire et nette, celle-ci pouvant paraître brouillée dans certains cas. Et c'est en effet le sentiment qu'on peut éprouver avec des phrases comme « C'est un plaisir » « C'est un héros » « C'est un problème » et « C'est un mensonge » qui, malgré l'apparence formelle du substantif, se classent plutôt dans le qualificatif. C'est aussi le cas des phrases comme « C'est du baratin » « C'est du chantage » et « Ce sont des charlatans ». Ou encore « Ce sont des capitalistes » et « Ce sont des malades ». Autant dire que ce qui détermine la classification pour nous ne tient pas à la forme syntaxique (ni à la différence entre nom et adjectif), mais plutôt à la valeur sémantique.

D'ailleurs, une réaction avec « Comment tu le sais ? » de la part de l'interlocuteur peut révéler quelque chose d'intéressant. À des phrases relevant du substantif comme « C'est une tarte aux pommes » ou « C'est du gaz », cela paraît assez normal (ou acceptable du moins) d'avoir une réaction comme « Comment tu le sais ? » de la part de l'interlocuteur. En revanche, dans le cas des phrases comme « C'est un plaisir » « C'est un héros » « C'est un problème » ou « C'est un mensonge », une telle réaction paraît incongrue. Pour notre part, nous prenons cela comme une indication que ces phrases, malgré l'apparence formelle avec l'article « un », ne sont pas du type substantif sémantiquement parlant. De manière similaire, le résultat n'est pas le même quand il s'agit de précéder des phrases d'un énoncé tel que « Qu'est-ce que c'est ? » venant de l'interlocuteur. Encore une fois, pour les phrases du type substantif comme « Ce sont des éoliennes » ou « Ce sont de mirabelles », on n'a aucune difficulté à précéder l'une ou l'autre par la phrase (énoncée par l'interlocuteur) « Qu'est-ce que c'est ? ». À l'opposé, cela paraît pour le moins étrange quand il s'agit de phrases (relevant du qualificatif) comme « C'est un plaisir » « C'est un héros » « C'est un problème » ou « C'est un mensonge ». Il en est de même pour la phrase « Il y a un risque révolutionnaire en France » (un exemple de Lescano) qui, malgré l'apparence du type substantif avec l'article « un » et la structure « Il y a », il paraît hors de propos de précéder la phrase avec « Qu'est-ce qu'il y a en France ? ».

En effet, on retrouve cette frontière, entre le type substantif et le type qualificatif, brouillée une fois de plus avec la structure « Il y a un(e) N »[1]. De manière analogue aux exemples que l'on vient de voir, l'apparence du substantif ne modifie pas la nature qualificative de ce qui est communiqué. Par exemple, l'énoncé cité plus haut, « Il y a un risque

[1] On sait que les structures « C'est » et « Il y a » tombent dans ce que les auteurs appellent habituellement le présentatif. Pour plus de détails à ce sujet, on peut se référer à Rabatel (2001). Ici nous nous intéressons avant tout à la dimension relative aux éléments d'apparition de la phrase, dont font partie les qualifications attribuées aux interlocuteurs [Je] et [Tu].

révolutionnaire en France », nous semble avoir pour contenu [mécontentement général en ce moment en France peut conduire le peuple à se soulever]. On peut constater que ce contenu n'a rien de substantif, mais constitue bel et bien un jugement qui consiste à qualifier l'état de la France à un moment donné. Cela paraît comparable avec « Il y a un problème ». Le contenu d'un tel énoncé peut consister en un jugement concernant quelque chose, et cela, en formulant justement une qualification. En tout cas, le contenu peut se formuler en [X (le projet dont parlent les interlocuteurs par exemple) nécessite une révision (solution)].

Mais la structure générale « Il y a N » ne semble pas aussi homogène sur le plan sémantique. En effet, la structure « Il y a des N », à la différence de « Il y a un(e) N » qui relève du qualificatif (donc du discours jugement), pourrait plutôt se ranger dans le discours dialogique. Par exemple « Il y a des bananes » peut avoir comme contenu [donc prends-en une], qui indique l'appartenance au discours dialogique. Tout comme « Il y a des places » qui peut impliquer un contenu du type [donc asseyons-nous]. Ou bien « Il y a des enfants » [donc ne dis pas de gros mots]. Ou encore « Il y a des policiers » [donc ne fais pas de bêtises]. Bien qu'il n'y ait pas d'analyse poussée, ces quelques exemples donnent cependant l'indication que, dans le cas de « Il y a des N », le contenu argumentatif peut se formuler ainsi, [**la présence de N**, donc fais ceci (donc ne fais pas cela)].

En revanche, dans le cas de « Il y a un(e) N », il serait peut-être plutôt question de **l'existence de N**. En tout cas, cela convient mieux à ce qu'on a vu avec certains exemples de « Il y a un(e) N » : la spécificité qui en ressort est l'expression d'un jugement à propos de quelque chose (qu'il s'agisse de la France actuelle qualifiée comme ayant un risque révolutionnaire, ou d'un certain projet jugé comme ayant un problème), et non pas l'invitation à l'interlocuteur de faire (ou ne pas faire) ceci ou cela.

Bien entendu, pour parvenir à une description rigoureuse, il faut plus d'exemples et plus de développements. D'autant plus qu'on s'aperçoit vite que « Il y a des N » et « Il y a un(e) N » ne se distinguent peut-être pas aussi nettement que nous voulons nous en convaincre. Par exemple, avec « Il y a une place », un contenu tel que [donc asseyez-vous] peut aussi indiquer l'appartenance au discours dialogique (et non au discours jugement).

Intéressons-nous maintenant aux aspects plus généraux (relatifs au discours jugement), qui sont communs au type qualificatif et au type substantif. Tout d'abord, on peut remarquer que, qu'il s'agisse de l'une ou l'autre sous-classe, la structure du contenu peut se formuler en quelque

chose de général comme [Sujet (X) = Prédicat (Y)][1]. Dans ce schéma, X renvoie à une donnée du monde, qui est quelque chose de non linguistique et, surtout, sans être étiqueté par une expression linguistique. Par contre, Y renvoie à un concept et est exprimé par un terme linguistique, soit un qualificatif soit un substantif.

En effet, au vu de ce schéma général du contenu, on peut dire que, lorsqu'une phrase relevant du discours jugement apparaît (c'est-à-dire fait l'objet d'une énonciation particulière), il est question de ramener une donnée particulière au monde (X) à un concept (Y). Par exemple [ce qu'il y a sur la table (X) = mirabelles (Y)]. Autrement dit, énoncer une phrase appartenant au discours jugement revient à relier X et Y.

À l'égard de notre hypothèse concernant la présence sémantique de [Je] et [Tu], il s'agit ainsi de dire que c'est [Je], celui qui énonce (fait apparaître l'énoncé), qui relie X et Y. Ou que c'est le locuteur [Je] qui juge X comme ayant un lien avec Y (nous dirions un lien d'identification). Ou encore, il s'agit d'affirmer un certain lien d'appartenance de X à Y, à savoir l'appartenance de quelque chose de plus ou moins particulier (X) à quelque chose d'ordre général qui est un concept (Y) constitué par le signifié d'un terme linguistique.

En tout cas, c'est le fait de qualifier, que ce soit avec un qualificatif ou un substantif, X avec Y (ou d'identifier X à Y) qui nous permet de dire qu'il s'agit d'un jugement du locuteur [Je]. D'une part, parce que X et Y appartiennent à des univers différents, avant d'être reliés lorsqu'on énonce une phrase de structure « C'est... » ou « Il y a... ». D'autre part, parce que X et Y n'ont pas de lien définitoire, contrairement à ce qui se passe entre « l'homme » et « un animal » dans un énoncé générique comme « L'homme est un animal »

Par ailleurs, la suite d'un énoncé relevant du discours jugement présente certaines caractéristiques, y compris celle qui indique la présence de [Je]. En effet, la suite est censée développer le lien (expliquer, justifier, donner une raison, illustrer...) entre X et Y, étant donné que l'énoncé du discours jugement consiste précisément à affirmer ce lien. Bref, la suite du discours a tendance à porter sur l'affirmation du lien entre X et Y. En considérant par exemple la suite « C'est un camélia. J'en ai eu un à une époque. », on peut remarquer que le second énoncé présente la raison permettant d'affirmer l'identification de la plante particulière en discussion au concept [un camélia], à travers l'énonciation de « C'est un camélia ». On peut aussi voir un

[1] Avec ces structures que nous classons dans le discours jugement, certains pourraient trouver difficile de parler de « jugement », du fait que sans marques subjectives comme dans « Selon moi, p » ou « Je trouve que p » (du mode du conçu dans la TAP), on ne voit personne juger. En effet, si nous parlons de jugement concernant des structures comme « C'est... » et « Il y a... », c'est avant tout parce qu'il est question d'effectuer un lien fort (à travers le fait d'énoncer) entre une donnée du monde (X) et un concept porté par un terme linguistique (Y).

certain développement dans le second énoncé de la suite « Ce sont des éoliennes. C'est pour produire de l'électricité avec du vent », un développement qui explique en quoi consiste [éoliennes]. De manière similaire, dans la suite « Il y a un problème. On n'avance pas comme il le faut. », le second énoncé présente l'origine de l'existence d'un problème.

Mais en quoi consiste X ? Comme certains exemples l'ont montré plus haut, la donnée X peut consister en un certain fruit, ou un certain sermon particulier. Ou bien en quelque chose de moins saisissable étant donné que X n'est pas nommé, parfois sans doute parce que cela ne se nomme pas. D'ailleurs, pour une phrase du type substantif comme « C'est un camélia », X est nécessairement sans nom, puisque le fait de faire apparaître une telle phrase consiste précisément à identifier X avec un nom. Dans un autre cas de figure, X peut être issu directement de l'univers discursif : X correspond alors au thème sur lequel portent les échanges entre les interlocuteurs. C'est par exemple le cas du second énoncé de la suite « Tu as vu le film *Toni Erdmann* ? C'est vraiment bien. ».

Revenons à X avec notre exemple « C'est un camélia ». Ainsi, lors d'une promenade en forêt, on peut faire part à notre partenaire de commentaires par ci par là, comme par exemple « C'est un camélia. ». Dans ce cas, les deux interlocuteurs ont un certain « accès » à X, un « accès » qui n'est nullement de l'ordre linguistique ni de l'ordre discursif. Disons que chacun a une sorte de « contact » avec X. Mais, si cet « accès » à X n'est pas du ressort du langage, il convient cependant de souligner que ce « contact » avec X à travers l'extralinguistique concerne uniquement [Je] et [Tu], les deux interlocuteurs en tant que tels, à savoir les deux seuls êtres qui sont concernés par l'énonciation en question de la phrase « C'est un camélia ». Si nous tenons à souligner ce point, c'est avant tout pour insister sur le fait que le repérage (référentiel) dans l'univers extralinguistique de X n'est pas, de notre point de vue, du ressort du linguiste. Bref, on comprend que l'accès à X concerne uniquement les interlocuteurs (et non le linguiste), à partir du moment où on voit que l'implication de X dans le sens repose uniquement sur le fait que X fait partie de ce dont [Je] parle à [Tu], de leur univers discursif.

Notons enfin que ces précisions concernant le rapport entre X et les interlocuteurs ne changent rien par rapport au contenu. Pour « Ce sermon est monotone » (Ducrot 1989 : 178) par exemple, qu'il s'agisse du sermon dont je te parle, ou bien de celui auquel je suis en train d'assister, cela ne modifie pas la caractéristique majeure du discours jugement, à savoir l'idée que l'objet de l'énonciation consiste à porter un jugement sur quelque chose (X) à travers le prédicat choisi présent dans la phrase énoncée.

Quoi qu'il en soit, dans la matérialité linguistique, X se trouve souvent sans nom.

D'ailleurs pourquoi cela ? Concernant le type qualificatif, c'est sans doute parce que le nom importe peu, puisque X lui-même est déjà connu (par l'interlocuteur). Ou bien aucun nom ne correspond à l'appréciation qu'on a de X. Pour le type substantif, c'est sans doute parce que l'énonciation de la phrase consiste précisément à donner un nom à X. Avec la structure « C'est… », tout comme « Il y a… », l'objet de la prédication peut sembler bien inexistant. Et c'est peut-être pour cela qu'on a parfois l'impression que le contenu relève d'une sorte de structure profonde, non explicite. Mais il convient de souligner que X existe bel et bien dans le contenu. En effet, si cela paraît tout à fait naturel de réagir à « C'est amusant » avec « Non, ce n'est pas drôle », c'est bien parce que les interlocuteurs divergent sur la qualification à donner, par rapport à certaine chose qui est (ici dans notre présentation) ce qu'on appelle X. En tout cas, l'impression que le sujet est inexistant peut s'expliquer : c'est le prédicat qui est l'objet de l'énonciation, et non le sujet.

Enfin, il y a aussi la question de savoir comment [Tu] se qualifie dans une énonciation où le locuteur [Je] émet un jugement ? De manière comparable avec le discours narrateur, [Tu] joue un rôle plutôt passif – l'interlocuteur apprend l'avis du locuteur et pourrait éventuellement le rejeter ou l'adopter.

Pour le type substantif, [Tu] apparaît comme censé croire [X=Y]. Surtout parce que ce qui précède peut être quelque chose comme {Tu : « Qu'est-ce que c'est ? »}.

Notons qu'il est tout à fait envisageable de voir une suite provenant de [Tu] comme évoquant l'inverse du jugement du locuteur, comme ainsi s'opposant à [Je]. Par exemple à « Il y a un problème », l'interlocuteur peut réagir avec « Où est le problème ? » ou « Je ne vois pas où est le problème ». Ou bien, à « C'est un camélia », on peut réagir avec « Je dirais plutôt que c'est une pivoine ». En somme, c'est tout à fait envisageable que [Tu] énonce en retour un jugement différent.

Deux dernières remarques pour clore ces discussions à propos du discours jugement. La première concerne le type qualificatif. En effet, on peut noter que le prédicat peut donner en même temps une représentation (image) de [Je].

« Ce sermon est monotone » - **[Je m'ennuie]**

« Ce fruit est délicieux » - **[Je me régale]**

« C'est un mensonge » - **[Je ne le crois pas]**

La deuxième remarque concerne le type substantif. Nous avons dit que la qualification de [Tu] est liée à la phrase qui précède. Ainsi, la signification de la phrase « C'est un camélia » renvoie à quelque chose comme {Tu : « Qu'est-ce que c'est ? »}. D'ailleurs, la suite qui reprend « C'est un

camélia » peut être {Tu : « Comment tu le sais? »}. Et cela est sans doute lié au fait que la structure « C'est un… » implique en partie la connaissance.

(2) PRÉCISIONS (À TRAVERS DEUX MODES DE LA TAP)

Dans la deuxième moitié de ce chapitre 3, nous compléterons le développement de nos 4 types de discours présentés dans la première partie, en nous penchant sur deux modes de la TAP qui nous permettent d'apporter quelques précisions.

Dans la partie (2.1) consacrée au mode du trouvé, on s'intéressera d'abord à un type d'exemples, dont fait partie « C'est dégueulasse, les endives », souvent cité par les auteurs de la TAP comme un cas de figure du mode du trouvé. On verra que, pour notre part, on classe ce cas de figure plutôt dans le discours jugement (de l'énonciation discursive). D'autre part, nos discussions porteront aussi sur les structures (les énoncés génériques) marquées par ce qu'on appelle « le présent intemporel ». On notera que, même si Benveniste ne semble pas avoir prêté attention à ce cas de figure, nous rejoignons la TAP en classant ces structures dans la même catégorie que les phrases relevant du mode historique (EH), où [JeTu] sont absents sémantiquement.

La partie (2.2) portera sur le mode du reçu que nous avons évoqué notamment dans la partie (1.3) qui introduit le discours rapporteur. On profitera de l'occasion pour mieux expliquer pourquoi nous avons choisi de parler du discours rapporteur alors que le mode du reçu semble recouvrir plus ou moins les mêmes structures.

(2.1) LE MODE DU TROUVÉ

Dans la présentation brève de la TAP faite dans la partie (1.1), on a vu que le mode du trouvé est celui qui paraît, parmi les 4 modes de présentation, le plus proche de l'énonciation historique (EH). On se souvient que c'est dans l'EH se trouvent les phrases au passé, sauf le passé composé qui est de l'ED, et le plus-que-parfait qui appartient aussi bien à l'EH qu'à l'ED. Dans le cadre de la TAP, c'est en effet dans le mode du trouvé que se classent ces phrases au passé relevant de l'EH dans le système de Benveniste. Mais un type de phrases classé dans le mode du trouvé (absent des discussions de Benveniste) fait que ce dernier ne correspond pas tout à fait à l'EH. Deux exemples qui ont souvent été donnés pour illustration par des auteurs de la TAP sont « C'est dégueulasse, les endives » et « C'est un jeu intelligent, les échecs » (auxquels a été ajouté l'exemple « Je ne t'aime plus »).

La classification de ces exemples dans le mode du trouvé nous interpelle. En effet, même

si le mode du trouvé, comme on vient de le dire, correspond de très près à l'EH, notamment en raison des phrases au passé, la classification de ces trois exemples dans le mode du trouvé s'éloigne cependant de notre conception de l'EH. Pour le dire sans détour, avec le système de Benveniste que nous avons choisi d'adopter, nous aurions plutôt classé ces trois exemples dans la catégorie de l'ED (et non dans celle de l'EH, qui serait le choix naturel lorsqu'il s'agit du mode du trouvé dans la TAP).

Avant d'expliquer plus en détails cette divergence par rapport à la TAP, nous regarderons d'abord un autre cas de figure (que Benveniste ne semble pas avoir évoqué) dont la classification de la TAP nous paraît cette fois-ci correspondre bien à l'EH. Le type de structures en question se caractérise par un présent grammatical, disons, d'un genre à part. Il est question de ce que les linguistes appellent communément les « énoncés génériques ». C'est le cas des phrases comme « L'homme est un animal », « L'eau bout à 100 degrés » ou « La Terre tourne autour du soleil ». En effet, sur le plan sémantique notamment, le présent grammatical dans ces trois énoncés génériques n'est pas comparable avec celui qui est concerné dans des phrases comme « Pierre mange » ou « Il fait chaud ici ». Plus familier, le type de présent grammatical dans ces derniers exemples peut être qualifié d'« instantané » ou d'« unique ». Par contraste, le présent dans les énoncés génériques paraît comme « éternel », ou « intemporel », dans le sens où la prédication se rapporte à chaque instant qui se renouvelle et reste ainsi toujours valide, et non à un moment plus ou moins spécifique comme c'est le cas dans le présent classique.

Si nous rejoignons la TAP concernant la classification des énoncés génériques (dont le présent grammatical se rapporte plus au concept qu'à un moment spécifique d'une durée variable), on peut dire qu'il nous importe peu de parler du mode du trouvé ou de l'EH. Cependant, il convient de souligner que, concernant la caractérisation des énoncés génériques, nous restons avec le cadre de Benveniste et suivons la caractérisation de l'EH. Ce qui implique, à nouveau, une certaine distance de notre part vis-à-vis de la TAP, malgré la convergence en termes de classification.

Cette séparation entre nous et la TAP en ce qui concerne la caractérisation des énoncés génériques n'est pas surprenante, étant donné que, au chapitre 2, nous avons déjà pris pour acquise l'hypothèse selon laquelle c'est la présence (l'absence) des interlocuteurs [JeTu] qui constitue le critère principal de la distinction entre l'EH et l'ED. Ainsi, la présence (ou l'absence) sémantique des interlocuteurs [JeTu] reste, et restera, pour nous le premier élément de caractérisation de cette distinction entre le présent classique (l'ED) et le présent intemporel (l'EH). Par contraste, le caractère sémantique de l'objectivité (relatif aux énoncés génériques marqués par le présent intemporel), bien que nous le partagions avec la TAP, nous paraît

relativement secondaire. En effet, il nous semble que ce trait d'objectivité revient avant tout à une conséquence qui découle de l'absence des interlocuteurs. Par ailleurs, à la différence des auteurs de la TAP, nous n'insistons ni sur le trait d'« autorité » ni sur le caractère « incontestable », qui sont des qualificatifs dérivant du caractère d'« objectivité ». (Ces deux termes pourraient présenter, nous semble-t-il, un risque de confusion en raison d'une éventuelle incitation à y voir la présence du locuteur.)

À l'égard de la distinction entre le présent classique (ED) et le présent intemporel (EH), la caractérisation concernant la présence (ou l'absence) des interlocuteurs constitue l'un des trois traits distinctifs sur le plan linguistique.

(1) Dans un énoncé générique comme « L'eau bout à 100 degrés » où les interlocuteurs sont absents, le présent dit intemporel ne saurait jamais être ancré à un point particulier quelconque. En revanche, dans une phrase comme « L'eau commence à bouillir » où les interlocuteurs sont présents, le présent grammatical du type classique concerne un lapse de temps spécifique dans lequel se trouvent les interlocuteurs. Ainsi, bien qu'il s'agisse d'une même forme linguistique qu'est le présent simple, on trouve deux différentes manifestations sur le plan sémantique, l'une (le présent classique) se rapporte à la présence sémantique des interlocuteurs l'autre (le présent intemporel) leur absence.

(2) Portant sur la prédication, la seconde différence entre le présent intemporel et le présent classique n'est pas sans lien avec leur première différence. Dans une phrase marquée par le présent intemporel, on peut noter que la relation entre le sujet et le prédicat revient à celle qui est entre concept et concept, de manière similaire que la « prédication simple » dans la théorie de la supposition. À cet égard, ce qui est intéressant à constater, c'est que le caractère général de l'un et de l'autre terme fait que la signification de la phrase est aux allures de définition (c'est le versant énonciatif du sens qui est concerné). Par exemple, le groupe nominal « l'homme » dans « L'homme est un animal » s'inscrit dans un univers de concepts, car ce qui est concerné n'est pas tel ou tel homme particulier, mais l'homme pris dans sa dimension générale, en tant que concept. De même, « un animal » renvoie aussi à l'univers conceptuel. L'allure définitoire des phrases marquées par le présent intemporel se fonde en effet sur la composition linguistique même de la phrase qui comporte en elle un rapport entre concept et concept.

Par contraste, on ne retrouve nullement cette allure définitoire dans les phrases marquées par le présent classique, comme par exemple « Pierre dort » et « Pierre est intelligent » (ni dans une phrase comme « Pierre fut heureux », même si le passé simple indique son appartenance à l'EH qui se caractérise par l'absence des interlocuteurs) En effet, un terme comme « Pierre » donne l'indication selon laquelle l'affirmation porte sur autre chose qu'un concept. Ce qui fait

l'objet de l'affirmation est quelque chose de singulier et d'accidentel (et non général).

(3) Enfin la troisième différence (la dernière aussi) qu'on pourrait trouver dans la distinction entre un énoncé générique au présent intemporel (qui est donc marqué par l'absence des interlocuteurs) et un énoncé au présent classique (qui est donc marqué par la présence des interlocuteurs). Elle concerne la transformation en passé simple. D'un côté, une phrase au présent intemporel semble avoir des difficultés à se transformer en passé simple. Ou, du moins, si on essaye de le faire, le contenu paraît « défiguré » jusqu'à devenir à peine interprétable. En tout cas, c'est ce qu'on peut constater dans la mise en parallèle entre « L'homme est un animal » et « L'homme fut un animal ». Ou bien entre « L'homme court » et « L'homme courut ». De l'autre côté, il semble tout naturel de voir une phrase au présent classique se transformer en passé simple. Et le contenu reste identique par rapport à la version au présent, le changement apporté par le passé simple étant confiné sur le plan énonciatif. C'est en effet ce qu'on peut constater en observant ensemble « Pierre est heureux » et « Pierre fut heureux. Ou encore « L'eau commence à bouillir » et « L'eau commença à bouillir ».

On notera qu'il y a un certain caractère véritatif qui ressort des phrases marquées par le présent intemporel. De manière similaire au caractère d'objectivité évoqué par les auteurs de la TAP, ce caractère véritatif se rapporte aux savoirs, aux généralités. En même temps, on s'aperçoit vite que ce caractère véritatif ayant un fondement linguistique n'est pas propre aux phrases au présent intemporel. En effet, en vertu de l'acte d'affirmation inscrit dans la signification de la phrase « Pierre est Français », il s'avère tout aussi naturel de dire qu'il y a dans la signification [Il est vrai que Pierre est Français][1]. Un enjeu important dans l'opposition O/S, le caractère véritatif nous semble s'inscrire dans la partie du sens relative à l'énonciation de la phrase, au lieu de s'attacher aux conditions extralinguistiques. On se souvient que, en vertu de la conception énonciative des actes de Ducrot (présentée au chapitre 2), le caractère véritatif relève strictement de l'acte d'affirmation inscrit dans la phrase et indiqué par sa signification. Ainsi, qu'il s'agisse de « Pierre est intelligent » ou de « L'eau commence à bouillir », le caractère véritatif qui s'y trouve relève, selon nous, du système (bien que la raison ne soit pas tout à fait la même pour l'un et l'autre cas).

Du point de vue de la sociologie, Bourdieu (2014) souligne explicitement ce point : le recours aux logiques internes du langage constitue le principal instrument de l'abus de pouvoir. En effet, l'abus du pouvoir est rendu possible par, entre autres choses, le recours aux apparences

[1] Comme nous l'avons déjà signalé, rappelons que le segment marqué entre crochets revient à une paraphrase de l'élément de sens en question. Ainsi, tous les mots à l'intérieur des crochets sont comme ceux de n'importe quel discours, et ne constituent pas une notion extralinguistique.

rendues manifestes par l'emploi habile de la logique interne du langage. Cependant, on voudrait souligner que l'abus du pouvoir n'est pas inhérent au langage – il est possible de recourir au langage sans en faire un instrument pour l'abus de pouvoir. Par ailleurs, bien que la vérité ne soit pas inhérente au langage, le langage est néanmoins le seul lieu où il est possible de l'exprimer, de la communiquer. Sous un autre angle, on peut donc dire que, pour n'importe quel individu plus ou moins doué, le mécanisme (sémantique) du langage peut lui permettre de donner telle ou telle apparence (à propos d'un élément particulier du monde). Là, on est tout près de ce qu'on peut appeler la manipulation (Voir Breton 2000) Suivant le constat de Bourdieu dans le passage extrait ci-dessous, il n'est pas étonnant, quoi que toujours troublant, de s'apercevoir que des phrases fabriquées selon notre seule volonté, comme « L'eau bout à 60 degrés » ou « Paris est la capitale de l'Allemagne », se donnent aussi de manière tout à fait naturelle une allure de vérité, en raison notamment du présent intemporel.

> Le langage n'enferme pas le principe du pouvoir qui peut s'exercer à travers lui, ordre, injonction ou sommation. Mais il contient pourtant, dans sa logique même, la virtualité de cette forme très particulière d'abus de pouvoir qu'est le paralogisme, la *fallacy* : non le fait de dire le faux, le simple mensonge, mais **le fait de le dire avec toutes les apparences logiques du vrai** (c'est nous qui soulignons), le manquement à la logique qui est ou paraît si logique qu'il faut toute la compétence et tout le travail du logicien (qui parle de paralogisme ou de *fallacy* sinon les logiciens ?) pour le débusquer et le démasquer. (2014 : 327)

En effet, ces deux phrases partagent la même forme que « L'eau bout à 100 degrés » ou « Paris est la capitale de la France », ainsi qu'une structure lexico-syntaxique aux allures de définition et de vérité. Concernant ces deux phrases au contenu fallacieux, « L'eau bout à 60 degrés » ou « Paris est la capitale de l'Allemagne », on peut même dire que, de manière tout à fait paradoxal, il y a à la fois contre-vérité et vérité, à deux niveaux différents. D'une part, à l'égard de ce qu'on croit comme vrai il s'agit d'une contre vérité. D'autre part, en vertu de ce qui est communiqué par la forme linguistique, on y trouve un caractère véritatif attaché à la phrase.

Par ailleurs, en suivant la remarque de Bourdieu, on peut dire que si le langage peut être trompeur (Carel 2012a), c'est précisément en raison même de sa fonction permettant d'exprimer (extérioriser) la vérité. Notons que, si le langage nous offre les moyens de dire la vérité, il n'en donne aucun pour la vérifier.

Enfin, ce trait véritatif dans le sens qui caractérise le présent intemporel est unique au langage, puisque ce dernier est le seul porteur des connaissances.

Pour la deuxième partie de nos discussions concernant le mode du trouvé, revenons sur les deux exemples, « C'est dégueulasse, les endives » et « C'est un jeu intelligent, les échecs », que la TAP classe également dans le mode du trouvé, et qui se trouvent donc à côté d'une phrase au passé simple comme « Pierre fut heureux ». Du point de vue du cadre énonciatif de Benveniste (que nous avons adopté), cette classification de la TAP revient à mettre ces deux exemples dans le mode énonciatif de l'histoire (EH). En mettant ces deux exemples sur le même plan qu'une phrase comme « Pierre fut heureux », ou comme « L'homme est un animal », les auteurs de la TAP entendent faire ressortir la caractéristique sémantique qui est celle d'une vérité présentée objectivement.

Mais, il convient de souligner que, que l'on parle de l'EH ou du mode du trouvé, la classification de la TAP implique aussi la conséquence de considérer ces deux exemples comme marqués par l'absence des interlocuteurs. Et c'est bien cela qui nous interroge.

Pour notre part, nous aurions classé autrement ces deux exemples. Sur le critère de la présence sémantique des deux interlocuteurs dans [JeTu], nous mettrions ces deux phrases dans l'énonciation discursive (ED), et non dans l'énonciation historique (EH). Et si on peut aller plus loin encore, on rangerait ces deux exemples dans le discours jugement.

En effet, il nous semble difficile de classer ces deux exemples ensemble avec des phrases comme « Pierre fut heureux » ou « L'homme est un animal », notamment à l'égard de la conséquence directe de devoir admettre que, aussi bien dans l'exemple des endives que dans l'exemple des échecs, il n'y a pas de présence sémantique de [JeTu]. En rangeant ces deux exemples dans l'ED (et non dans l'EH qui est plus ou moins l'équivalent du mode du trouvé), on a toujours la possibilité d'envisager autrement le sentiment intuitif (que nous partageons avec les auteurs de la TAP) qu'il y a une certaine force de « vérité » et d'« objectivité » indiquée par la dimension énonciative de la signification.

En considérant les suites ci-dessous, dans lesquelles nous avons inséré les deux exemples concernés, il nous semble que ces derniers se dévoilent comme comportant la présence sémantique de [JeTu].

(1) « C'est un jeu intelligent, les échecs. Je te conseille d'apprendre à y jouer »

(2) « C'est dégueulasse, les endives. Il y a un goût amer. On dirait du médicament. »

A : « J'adore les endives » (ou bien « Tu n'aimes pas les endives ? »)

B : « C'est dégueulasse, les endives »

Plus précisément, si ces suites permettent de montrer que [Je] et [Tu] sont sémantiquement présents, c'est sans doute en raison de la structure « C'est Q, les N ». D'une part, une telle structure, notamment le segment « C'est... », nous semble marquer le caractère oral et constitue ainsi une indication de l'appartenance à l'ED. D'autre part, il convient de noter que ces deux exemples relèvent du discours jugement. En effet, l'un et l'autre exemple reviendraient à « C'est dégueulasse » et « C'est un jeu intelligent » dans la mesure où les deux interlocuteurs savent qu'il est question des endives de manière générale et du jeu des échecs. Ainsi, l'objet du dire consiste à donner un qualificatif, à savoir respectivement le prédicat [dégueulasse] et le prédicat [intelligent].

Il s'agit ainsi de qualifier un légume particulier : toutes les endives – n'importe laquelle, de tous les temps, de n'importe quel endroit et quelle que soit la manière dont c'est cuisiné – sont dégueulasses. De ce point de vue, cela se comprend que l'on pourrait avoir une impression qu'il s'agit d'une certaine généralité, qui implique ainsi une apparence objective. Ce qui amènerait certains à considérer que le locuteur [Je] est absent, une absence qui va de pair avec celle de l'interlocuteur [Tu]. En considérant qu'il s'agit de n'importe quelles endives, de n'importe quel jeu d'échecs, on pourrait effectivement avoir l'impression qu'il est question d'une sorte de définition, due à la dimension générale. D'où la tentation de mettre en parallèle ces deux exemples concernés, ensemble avec des phrases (au présent éternel) comme « Les camélias sont sensibles aux déplacements » où il est question de n'importe quel camélia.

Du point de vue de l'énoncé (et non de la phrase), on s'aperçoit qu'il peut s'agir soit du discours narrateur soit du discours dialogique. (On est dans l'utilisation particulière de la phrase.) Et, dans l'un ou l'autre cas de figure, on peut noter qu'on est bien dans l'ED, là où les interlocuteurs sont sémantiquement présents. Dans le cas du discours narrateur, je fais connaître à mon interlocuteur mon appréciation (négative en l'occurrence) concernant les endives, ou bien mes préférences sur les aliments en général. Bref, on parle des endives, et je te dis ce que j'en pense. Dans le cas du discours dialogique, le contenu peut être [donc je ne veux pas en manger]. Dans ce cas, on peut envisager une argumentation générale comme [dégueulasse DC Neg manger]. L'énoncé se présente « C'est dégueulasse, les endives » comme une réaction à un énoncé du type « Tu en veux » (en parlant d'un plat composé d'endives).

En réalité, la classification de ces deux exemples dans le mode du trouvé de la TAP implique aussi une considération théorique. Cette position de Carel consiste en même temps en une réaction à un groupe d'auteurs qui s'opposent à Benveniste, en soutenant l'idée qu'il est impossible de voir à la fois « ton factuel » et « contenu non descriptible ». En effet, si Carel met en avant ces exemples, dans lesquels on trouve des mots comme « dégueulasse » et

« intelligent » qui ne sont pas descriptibles (et plutôt subjectifs), c'est pour illustrer sa position (qui rejoint celle de Benveniste) qui défend la possibilité d'une association entre « ton factuel » et « contenu non descriptible »

À cet égard, il convient de souligner que notre divergence relative à la classification de ces deux exemples ne consiste pas à contester cette position de Carel. De fait, pour notre part, comme pour Carel, nous ne voyons pas de raison qu'une telle association, entre « ton factuel » et « contenu non descriptible », soit impossible. Ceci étant, la question qui nous interroge est de savoir si les deux exemples concernés permettent d'en donner une illustration.

Puis il y a également la question de savoir en quoi consiste ce « ton factuel » ? Quel que soit ce « ton factuel » que chacun entend, les deux exemples concernés nous montrent plutôt un « ton catégorique », un ton qui implique justement une subjectivité, dévoilée par la certitude affichée ouvertement, voire revendiquée. Plus précisément, au lieu de dire qu'il y a un caractère « factuel » dans le sens de ces deux exemples, nous dirions qu'il s'agit d'« un ton qui se veut factuel », auquel cas la présence sémantique du locuteur [Je] est impliquée. D'ailleurs, de manière générale, s'il y a une vérité venant d'une certitude revendiquée, cela traduit pour nous la présence du locuteur. Par contraste, s'il s'agit d'une vérité sans que personne ne la réclame, cela indique alors l'absence du locuteur.

Quoi qu'il en soit, ce sur quoi on voudrait insister est quelque chose de plus général : une phrase marquée par un ton réclamant la vérité est à distinguer d'une phrase (EH) marquée par une vérité qui apparaît telle quelle, sans un ton catégorique ou savant. Cette distinction nous paraît essentielle, car dans le premier cas les interlocuteurs sont présents alors qu'ils sont absents dans le second cas.

L'exemple évoqué par Lescano, « Je ne t'aime plus », appartient sans ambiguïté à l'ED, du fait de marques de pronoms personnels. De manière similaire à l'exemple des endives, on trouve dans cet exemple un ton catégorique. Et, encore une fois, cela ne constitue pas une raison pour nous de classer la phrase dans l'EH, à côté des phrase comme « Pierre fut heureux » ou « L'eau bout à 100 degrés ». En y regardant de plus près, nous dirions que l'impression de « ton factuel » viendrait peut-être du fait qu'il s'agit d'exprimer une attitude négative (envers l'interlocuteur) de manière directe, sans détour, voire provocatrice.

L'exemple « C'est un jeu intelligent, les échecs » relève aussi de la structure syntaxico-sémantique « C'est Q, les N », qui indique un caractère oral. En tant que phrase, l'exemple se range aussi dans le discours jugement : l'objet du dire est le prédicat [intelligent], et énoncer la phrase « C'est intelligent comme jeu » reviendrait donc au même. Il s'agit de qualifier un jeu

particulier, en le ramenant à la catégorie des jeux intelligents, ou des « choses » intelligentes. Par ailleurs, on pourrait y voir un élément de sens attaché au locuteur, comme par exemple [J'encourage la pratique des échecs]. Pour un énoncé donné, il peut ainsi s'agir du discours dialogique, avec comme contenu [donc apprends à jouer aux échecs, au lieu de l'autre jeu]

Mais, il faut admettre qu'un élément nous incite effectivement à voir cet exemple comme relevant de l'EH (donc proche de la TAP qui le classe dans le mode du trouvé). En effet, s'il y a un élément qui fait que cet exemple paraît plus proche de l'EH, c'est le mot « un ». L'emploi de l'article indéfini donne bien l'impression qu'il s'agit d'une connaissance. D'où le sentiment qu'on pourrait avoir d'être dans le domaine de vérité. Le mot « un » renforce l'impression de se trouver sur un plan général, tout comme pour « La tomate est un fruit », d'où le sentiment qu'il s'agit d'une définition des échecs. D'autre part, le prédicat « intelligent » paraît « moins fort », moins « exclamatif », donc moins « subjectif », que le mot « dégueulasse ».

(2.2) LE MODE DU REÇU

Dans cette partie consacrée au mode du reçu, nous allons, nous revenons sur le mode du reçu notamment pour essayer d'expliquer pourquoi nous l'avons laissé de côté pour privilégier ce qu'on appelle le « discours rapporteur », alors qu'il est question (pour l'un et l'autre cas) de structures habituellement reconnues comme relevant du discours rapporté, telles que « Il paraît que p » et « Pierre dit que p ». En effet, pourquoi se donner la peine de parler du discours rapporteur, alors qu'il recouvre (presque) toutes les structures du mode du reçu, d'autant plus que le cadre théorique de la TAP relève de l'approche subjectiviste à laquelle nous adhérons. La question se pose donc de savoir ce qui différencie le discours rapporteur du mode du reçu, outre le fait que le discours rapporteur regroupe des structures que le mode du reçu n'a pas mentionnées. On se souvient que ce sont les structures avec un verbe de perception (rangées dans le mode du témoin dans la TAP), mais aussi celles avec le verbe « vouloir », enfin les structures avec le verbe « savoir » (dont on discutera seulement au chapitre 4).

Dans la partie (1.3), nous avons évoqué rapidement la différence majeure entre le discours rapporteur et le mode du reçu. Tout comme les trois autres modes de la TAP, le mode du reçu consiste à décrire la présentation (l'apparition) du contenu. Par contraste, le discours rapporteur nous permet de considérer l'apparition de la phrase (énoncée) prise dans son ensemble et, de ce fait, les acteurs de discours qui sont [Je] et [Tu] qui se rapportent à cette apparition. En effet, ce qui nous importe, c'est de montrer que les éléments de sens relatifs à « l'apparition de la phrase (énoncée) prise dans son ensemble » sont aussi à prendre en compte dans la description sémantique. Ce qui n'a pas pour objectif, comme nous l'avons déjà dit dans

la partie (1.3), de rejeter les éléments de sens, relatifs à la présentation du contenu[1], décrits dans le mode du reçu.

Pour mieux mettre en évidence la nécessité de prendre en compte « la phrase (énoncée) prise dans son ensemble », la première étape consiste à repérer une impression latente, bien que sans avoir été explicitée, qui vient s'insinuer sournoisement dans la description du mode du reçu. En effet, en mettant l'accent sur l'enchaînement positif sur p (ensemble avec l'adhésion déresponsabilisée à laquelle accède le locuteur), la description du mode du reçu laisse s'installer (même si cela n'est pas le but des auteurs de la TAP) l'idée qu'un tel enchaînement positif sur p est la seule suite possible qu'on peut trouver après une énonciation de « Il paraît que p » ou de « Marie dit que p ». D'autant plus que, de cette impression que l'enchaînement positif sur p est la seule suite possible, on glisse facilement à l'impression que la description ainsi concernée correspond soit à la signification de la phrase en question soit à la version unique du sens des énoncés.

Face à ces impressions que l'on pourrait être amené à avoir en acceptant la description du mode du reçu, il nous paraît capital d'affirmer explicitement que la suite d'une énonciation des phrases classées dans le mode du reçu peut se comporter de diverses manières et dont la description ne correspond pas pour toutes à celle du mode du reçu. (En réalité cela concerne probablement toutes les phrases relevant de la structure syntaxique « S V que p » de manière générale) Pour appuyer cette affirmation, on verra très vite des illustrations de diverses suites possibles. Parmi celles-ci, comme on peut s'en douter, nous insisterons sur les suites qui portent sur la phrase concernée de manière globale et intégrale, de sorte qu'on verra la nécessité de considérer la phrase (énoncée) dans son intégralité.

Avant nos illustrations, il convient de mieux comprendre l'insistance relative à l'enchaînement positif sur p, qui caractérise la description du mode du reçu. L'origine lointaine de cette insistance est peut-être la distinction entre le posé et le présupposé, telle qu'elle est développée par Ducrot dans les années 1970, à cette époque où le phénomène du présupposé était au cœur des discussions des philosophes du langage et de certains linguistes ayant des centres d'intérêts proches (voir Deloor 2012).

Un bref rappel de cette distinction mise en avant par Ducrot. L'objet de l'énonciation, le posé est ce sur quoi est censée poursuivre la suite du discours. Dans le cas de « Marie dit que

[1] Pour rappel, qu'il s'agisse de l'apparition du contenu ou de l'apparition de la phrase (énoncée) prise dans son ensemble, l'une et l'autre relèvent de l'énonciation qualifiée que nous avons présentée au chapitre 2 (à savoir ce que le sens qualifie à propos de l'énonciation de l'énoncé).

Pierre est malade », le posé correspond à [Pierre est malade], dans le cas de « Pierre a cessé de fumer », le posé correspond à l'élément [Pierre ne fume pas actuellement]. À l'opposé, le présupposé n'est pas concerné par la suite du discours : il est présenté comme ayant été accepté comme tel et, de ce fait, il ne fait pas partie de ce que les interlocuteurs sont censés discuter. Dans les deux exemples que nous venons tout juste de donner, le présupposé correspond respectivement à [Marie dit...] ou [p a été dit par Marie], et [Pierre fumait auparavant]. Avec cette différence concernant la suite du discours qui sépare le posé et le présupposé, on peut en effet voir cette séparation dans l'ombre de la description du mode du reçu (et dans la TAP de manière générale). Ainsi, dans une phrase comme « Marie dit que Pierre est malade », ce qui précède le mot « que » (le présupposé) et ce qui le suit (le posé) apparaissent avant tout comme deux éléments distingués, et ce, bien que les deux fassent unité d'une même phrase.

Et c'est là que nous voulons en venir. En effet, la question se pose de savoir si, indépendamment d'une telle distinction à l'égard de la suite du discours, le posé et le présupposé entretiennent tout de même une certaine relation qui les relie au sein d'une même phrase. En tout cas, avec cette dimension de sens que nous cherchons à mettre en lumière, à savoir celle qui concerne l'apparition de la phrase énoncée prise intégralement, il s'avère nécessaire d'envisager le cas de figure où le posé et le présupposé présentent, outre la différence que Ducrot signale, aussi un certain lien, une certaine cohésion, du fait de se trouver au sein d'une même unité qu'est la phrase.

Carel (2011 : 376 – 380) s'est déjà posé une question de ce type. S'interrogeant sur le rapport liant le posé et le présupposé, la linguiste fait remarquer que ces deux éléments peuvent se voir reliés lorsqu'on se place du point de vue de la prédication. En effet, en considérant l'exemple « Pierre a cessé de fumer », on peut remarquer une argumentation du type [Pierre ne fume pas maintenant même s'il fumait auparavant] qui implique une prédication s'appliquant à Pierre. Une prédication dans laquelle le posé et le présupposé, sans être séparés, agissent ensemble.

À cette remarque de Carel, on peut ajouter une autre observation du même ordre, qui témoigne aussi d'une manifestation conjointe du posé et du présupposé. Dans le cas où l'on continue « Pierre a cessé de fumer » avec « Ne le tente pas », une argumentation du même type (qui intègre à la fois le posé et le présupposé) semble aussi en jeu. Par ailleurs, on peut souligner que l'occurrence du mot « tenter » dans le second énoncé fait ressortir de l'énoncé concerné « Pierre a cessé de fumer » l'idée selon laquelle Pierre, bien que sobre de nicotine maintenant, a plus de risques de succomber à la tentation du fait même qu'il fumait auparavant.

En résumé, qu'il s'agisse d'une argumentation décrivant Pierre ou d'une suite comme

« Ne le tente pas », on voit que le posé et le présupposé dans la phrase « Pierre a cessé de fumer » peuvent se trouver côte-à-côte et à l'œuvre ensemble dans un élément de sens, malgré leur différence de statut mise en avant par Ducrot. Il convient donc de souligner que, comme le montrent l'argumentation de Carel et l'illustration de la suite « Ne le tente pas », la distinction entre le posé et le présupposé ne va pas de soi. En tout cas, elle ne doit pas être la seule manière d'envisager le rapport entre le posé et le présupposé.

Enfin, notons que le rapport entre le posé et le présupposé impliqué par le mot « cesser » est d'ordre lexical et est donc situé à l'intérieur de l'énoncé. Ce qui n'est pas tout à fait ce que nous cherchons à mettre en avant. Ce qui nous intéresse est un lien rassemblant le posé et le présupposé tel qu'il est impliqué dans « l'apparition (ou l'intervention) de la phrase énoncée prise dans son intégralité ». En attendant de revenir sur ce point avec quelques exemples illustrant cette dimension du sens, considérons deux autres remarques concernant la distinction entre le posé et le présupposé.

On aura compris que, en réalité, ce n'est pas tant cette distinction qui nous pose problème. Au contraire, elle constitue effectivement une manière de comprendre ce qui peut se passer entre le posé et le présupposé. Cependant, ce qui nous paraît essentiel, c'est de ne pas considérer cette distinction de Ducrot comme l'unique et seul rapport qu'il peut y avoir entre ces deux éléments. Pour pouvoir envisager d'autres rapports qui peuvent exister entre le posé et le présupposé, notamment celui qui nous intéresse, à savoir le cas où l'un et l'autre sont en jeu ensemble dans une partie du sens, il nous semble nécessaire de présenter deux observations qui consistent schématiquement en ceci. D'une part, il s'agit de considérer la distinction faite par Ducrot comme relevant de ce qui est indiqué par la signification de la phrase. (En tout cas, cela va dans le sens de la conception générale du sens défendue par Ducrot) D'autre part, comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, nous voudrions faire remarquer que, après une phrase relevant du mode du reçu, différents types de suites sont possibles, et non pas seulement la suite décrite par la TAP, à savoir un enchaînement positif sur p. Parmi ces diverses possibilités, nous attirerons l'attention sur le type de suites qui porte sur la phrase concernée, prise dans son ensemble. Comme par exemple « Papa dit que je peux sortir ce soir. Tu ne peux pas me l'interdire ». En effet, ce type de suite fait voir qu'un lien de cohésion peut exister entre le posé et le présupposé, et qu'ils peuvent ainsi se manifester de manière intégrée dans le sens.

Regardons de plus près la première observation. Elle consiste à dire qu'une telle distinction entre le posé et le présupposé, concernant à la fois les interlocuteurs et la situation de discours, relève de la valeur sémantique de la phrase. Autrement dit, c'est la signification même

de la phrase « Pierre a cessé de fumer » qui présente le posé, [Pierre ne fume pas maintenant], comme l'objet de la propre énonciation de la phrase, mais aussi comme ce sur quoi doit porter sa propre suite. De même, si la suite n'est pas censée porter sur le présupposé (de sorte que si l'interlocuteur enchaîne sur le présupposé, il peut paraître comme défiant l'autre), c'est aussi parce que cela est indiqué par la signification de la phrase.

Cependant, comme on peut observer dans la pratique courante du langage, il convient de souligner que la suite n'a pas pour vocation d'obéir à ce que la signification indique, notamment lorsque la suite vient de l'interlocuteur. En effet, il est difficile de dire le contraire. Bien que le posé se présente comme l'objet de la suite du discours, la suite du discours peut ne pas se passer comme c'est ainsi indiqué par la signification (par exemple, elle peut très bien porter sur le présupposé). S'il faut trouver une explication à cette entorse qui, aussi paradoxale soit-elle, est en fin de compte tout à fait normale, nous dirions pour notre part que c'est précisément parce que cet ordre discursif relatif au rapport entre le posé et le présupposé relève de ce qui est signifié, et non des règles de la langue, comme une faute de grammaire qui est à corriger. (Bien entendu, il ne s'agit pas non plus d'une règle à respecter du fait que c'est une hypothèse théorique).

Récapitulons. Concernant la distinction mise en avant par Ducrot, qu'il s'agisse du posé sur lequel porte la suite, ou du présupposé sur lequel la suite n'est pas censée enchaîner, il n'est pas question, comme c'est le cas de la grammaire, de ce qu'il faut ou ne faut pas faire. Ainsi, malgré cette distinction de statut sur le plan discursif, que nous admettons avec Ducrot, il peut arriver dans une séquence d'énoncés que la suite porte sur le présupposé (et non sur le posé). Ou bien (pourquoi pas) ni tout à fait sur l'un ni tout à fait sur l'autre. Par ailleurs, si tel ordre discursif distinguant le posé du présupposé n'est pas suivi, il ne s'agit pas de commettre une erreur, ni de faire une faute de grammaire.

Ayant affirmé explicitement que nous envisageons pour notre part différents types de suite possibles, nous pouvons maintenant ajouter que la diversité de suites possibles est directement liée au fait que la différence de statut sur le plan discursif fait partie de ce qui est indiqué par la signification de la phrase.

Revenons aussi à notre seconde observation, qui a annoncé une série d'illustrations permettant de montrer différents types de suites possibles. Par exemple, la suite peut porter sur p, mais non positivement. Elle peut aussi ne pas porter sur p, comme par exemple lorsque le posé et le présupposé agissent ensemble de manière intégrée.

Une parenthèse. Dans le cadre de la TAP, on sait que « la suite porte sur p » ou « la suite enchaîne sur p » sont à comprendre d'une manière spécifique qui consiste en l'enchaînement positif sur p ou une adhésion indirecte à p. Mais, si on admet avec nous que, la description du

mode du reçu (qu'il s'agisse de l'enchaînement positif sur p ou de l'adhésion indirecte à p) n'est pas la seule lecture possible comme sens de l'énoncé, rien ne nous empêche d'entendre ces deux expressions de manière plus libre. Ou, du moins, de manière plus générale, notamment concernant le sens d'un énoncé à travers la relation que ce sens concerné peut avoir avec l'énoncé qui suit. De ce point de vue, il est tout à fait envisageable de comprendre l'une ou l'autre expression de la TAP, « la suite porte sur p » ou « la suite enchaîne sur p », soit comme consistant en « un rejet de p » soit comme « une adhésion indirecte à p » qui est la version retenue par la TAP.

En réalité, on peut même simplifier les choses en parlant de manière moins spécifique. Ainsi, concernant le sens retenu d'un énoncé et sa relation avec l'énoncé qui suit, dans le cas d'une structure comme « Elle dit que p » ou « Il paraît que p », on pourrait parler simplement de « faire un commentaire sur p » ou « avoir p pour thème ».

Regardons à nouveau, comme nous l'avons fait remarquer rapidement, comment l'ordre discursif distinguant le posé et le présupposé décrit par Ducrot, et repris dans la TAP, peut ne pas être observé dans l'énoncé qui prend la suite du discours. En reprenant l'exemple « Pierre a cessé de fumer », on peut envisager une suite telle que « Ah bon ? Je l'ai vu avec d'autres fumeurs à midi »[1], qui exprime un doute sur le posé, et non pas pour le soutenir de manière positive. On peut aussi se trouver avec une suite quelque peu inclassable. Ainsi, à un autre énoncé de « Pierre a cessé de fumer », on peut même réagir sans faire allusion au posé, en poursuivant avec « Ah bon ? Je ne savais même pas qu'il fumait ». Dans le cas de cette suite, si on peut dire que le posé et le présupposé sont bien à l'œuvre tous les deux, ils sont en revanche manifestement agencés de manière différente que dans l'énoncé « Pierre a cessé de fumer ».

Considérons un autre exemple qui montre que la suite peut porter sur un élément présupposé. D'ailleurs, on notera que, comme l'a insisté Ducrot (1984) à juste titre, dans le cas où on réplique en enchaînant sur un présupposé, la situation de discours entre les interlocuteurs peut effectivement gagner en tension. Par exemple, à la suite de « Tu veux *encore* une pomme ? », l'autre peut répliquer avec « Pourquoi encore ? Je n'en ai pas eu une seule ». Dans cet échange, il va sans dire que la réaction ne correspond pas à la suite telle qu'elle est indiquée par la signification de la phrase « Tu veux *encore* une pomme ? », à savoir un choix entre deux possibilités, « Oui, j'en veux encore une » ou « Non, je n'en veux plus. ». De plus, une telle suite conteste directement l'élément présupposé sur lequel repose la question, à savoir l'idée que

[1] Un postulat de la TAP qui n'a pas été explicité : dans ce cadre théorique, la suite semble uniquement venir du locuteur, et jamais de l'interlocuteur. Or, dans le cas où la suite vient de l'interlocuteur, une non adhésion à p est d'autant plus envisageable.

l'interlocuteur a déjà eu des pommes.

Considérons maintenant l'une des structures de référence « Il paraît que p » avec la suite « Il paraît que Pierre vient ce soir. Qu'est-ce que tu en penses ? ». Le second énoncé montre qu'il n'est question ni une adhésion indirecte à p ni même un rejet de p. En effet, on peut noter que l'élément de sens que le second énoncé reprend au premier est plutôt [on dit que p] ou [certains disent que p], au lieu de p uniquement. De manière similaire, dans le cas où le second énoncé est « Mais il n'est pas sur la liste des invités », il ne s'agit toujours pas d'enchaîner sur p de manière positive au premier énoncé « Il paraît que Pierre vient ce soir ». Dans cette suite, le second énoncé consiste plutôt à exprimer un doute ou un étonnement, soit à propos de p soit à propos de [on dit que p].

Avec ces quelques illustrations, on voit que des suites différentes de celle décrite dans le mode du reçu sont loin d'être difficiles à trouver. Un autre exemple. À l'énoncé que nous avons vu plus haut, « Marie dit que Pierre est malade », l'interlocuteur peut tout à fait réagir avec un énoncé comme « Mais je l'ai vu au supermarché ce matin » qui consiste ainsi à douter (et non à adhérer à p de manière indirecte), soit de l'honnêteté de Marie, soit de la véracité de la proposition subordonnée p.

Dans le cas d'un énoncé comme « Papa dit que je peux sortir ce soir. », il est aussi possible de le faire suivre par l'énoncé « Tu ne peux pas me l'interdire. ». Dans une telle suite, le posé comme le présupposé sont tous les deux en jeu dans le sens, sans qu'il ne soit question ni uniquement d'un emploi modal[1] (enchaînement positif sur p) ni seulement d'un emploi attributif. En effet, il s'agit de ce type d'emploi qu'on appelle « emploi englobant ». Par ce terme générique, on entend recouvrer les situations où le sens se manifeste avec « l'apparition de la phrase énoncée prise dans son ensemble ». Dans le cas où il est question de l'emploi englobant, ce qui est en jeu dans le sens n'est ni seulement p, ni uniquement la partie préfixe concernant le présupposé, ni la somme de l'emploi modal et de l'emploi attributif. Avec les analyses que nous présenterons au chapitre 4, on montrera que, dans l'emploi englobant, l'élément qui intervient dans le sens est la phrase énoncée prise de manière intégrale dans son ensemble.

Pour invoquer un constat tout à fait banal, on voudrait donner un autre exemple montrant que, concernant les phrases classées dans le mode du reçu, la description de ce dernier peut

[1] La distinction entre l'emploi modal et l'emploi attributif, à laquelle font appel les auteurs de la TAP, a pour origine une distinction de Port Royal, illustrée généralement avec l'exemple « Les philosophes nous assurent que les choses pesantes tombent d'elles-mêmes en bas ». (Carel 2011 : 344) Dans ce qui est connu comme « emploi attributif », le locuteur décrit les philosophes en donnant p comme leur opinion. Dans ce qui est connu comme « emploi modal », le locuteur pose p comme contenu, en l'occurrence [les choses pesantes tombent d'elles-mêmes en bas].

même poser problème. C'est le cas lorsqu'il s'agit d'une énonciation journalistique : si la description du mode du reçu est considérée comme la seule lecture possible, alors elle peut mettre la journaliste en porte-à-faux. En prenant pour exemple « Vladimir Poutine dit que la Russie n'y est pour rien », on tient à souligner que, aussi bien pour la journaliste que pour l'auditeur ou la lectrice, le fait que l'énonciation d'une telle phrase consiste à rapporter (le propos de Poutine, en l'occurrence) compte au moins autant que ce qui est rapporté. En effet, dans le cas où on considère, comme c'est indiqué par la description de la TAP, que la journaliste (le locuteur) adhère à p ou soutient p, même si une telle structure lui permet de ne pas engager ses responsabilités (en se mettant derrière la voix d'un tiers), la déontologie du journalisme serait sérieusement compromise et la journaliste serait jugée comme commettant une erreur grave. En réalité, il est même primordial, pour la journaliste, que son énoncé ne rentre pas dans la description du mode du reçu, aussi bien du point de vue de son intention de communication que celui de l'interprétation. Dans le cas où on interprète un énoncé journalistique de la structure « S dire que p » avec la description du mode du reçu, cela revient à impliquer l'impartialité de la journaliste. Bien entendu, nous ne sommes pas en train de dire que les médias ne sont pas susceptibles d'être instrumentalisés. Hélas, le monde ne sera jamais aussi idéal qu'on l'espère. Cependant, même si la description de la TAP n'est pas à exclure, cela n'empêche pas que l'application d'une telle description ne va pas de soi et implique une certaine qualification de la journaliste (à tort ou à raison) de la part du sujet interprétant.

CONCLUSION

La première chose qu'on aura retenue du chapitre 3 est sans doute la classification, en 4 types de discours, des phrases relevant de l'énonciation discursive (ED). Cette classification nous permet à la fois de poursuivre le développement de certaines hypothèses posées précédemment au chapitre 2 et d'introduire des éléments que nous continuerons de développer au chapitre 4.

En effet, chaque discours se caractérise par un rapport entre [Je] et [Tu] qui lui est propre. Ce rapport vérifie ainsi une hypothèse que nous avons relevée des travaux de Benveniste : les phrases appartenant à l'ED sont toutes marquées par la présence sémantique de [JeTu]. Inscrit dans la signification même de la phrase, ce rapport entre [Je] et [Tu] fait plus précisément partie des éléments d'apparition de la phrase. Par ailleurs, chaque type de discours se caractérise par un enchaînement particulier, à savoir le type d'énoncés qui pourrait précéder ou suivre la phrase concernée. Par exemple, appartenant respectivement au discours narrateur et au discours jugement, la phrase « Pierre est Français » et la phrase « C'est un camélia » indiquent chacune

une situation de discours propre à la catégorie discursive à laquelle elle appartient.

Qu'il s'agisse du rapport entre [Je] et [Tu] ou de la situation sur l'enchaînement discursif, ces éléments sont relatifs à la propre apparition de la phrase. Autrement dit, ces éléments concernent la phrase étudiée lorsqu'elle fait l'objet d'une énonciation.

Deux nouveaux éléments que nous avons introduits, à l'occasion de la présentation du discours rapporteur, sont aussi relatifs à la dimension énonciative du sens. D'une part, il s'agit de ce que nous baptisons la Notation-K, {SD : « DV »}, qui permet de rendre manifeste le discours (tel qu'il apparaît avec celui qui l'énonce) auquel la signification d'une phrase peut faire allusion. D'autre part, nous avons démontré que la phrase (énoncée) prise dans son ensemble peut aussi, sous cette forme même, intervenir dans le sens. Aussi bien dans le sens communiqué (on parle d'« emploi englobant » dans ce cas) par l'énoncé que dans le sens interprété retenu dans l'énoncé qui poursuit le discours. (On a remarqué que cela constitue une différence majeure entre notre cadre et celui de la TAP)

C'est en effet sur ces éléments que nous allons revenir tout particulièrement au chapitre 4, avec plus de détails et d'illustrations. Dans le chapitre qui va suivre, nous allons intégrer le paramètre du pronom personnel, tout en continuant à explorer la dimension énonciative du sens. On verra aussi que [Je] et [Tu], distincts des deux pronoms personnels que l'on peut voir dans une phrase, ne cessent d'exercer leur influence sur le sens, bien que sans présence matérielle.

CHAPITRE 4 MARQUES DE PERSONNES (1)

INTRODUCTION

Les études que nous nous proposons de faire dans ce chapitre 4 impliquent des objectifs de différents niveaux. D'une part, il s'agit de continuer à développer le discours rapporteur présenté au chapitre 3. On se souvient que l'illustration du discours rapporteur y a été faite principalement avec deux structures à la 3ème personne, à savoir « Papa dit que je peux sortir ce soir » (correspondant au mode du reçu dans le cadre de la TAP) et « Pierre a vu un homme entrant par la fenêtre » (correspondant au mode du témoin dans le cadre de la TAP). On se souvient aussi de la caractérisation du discours rapporteur que nous avons mise en avant à ce moment-là. Notre hypothèse consiste à dire que, dans la signification d'une phrase appartenant au discours rapporteur, il y a une allusion au discours faisant l'objet du rapport. Et, du fait de relever de la signification de la phrase, ce discours faisant l'objet du rapport est de caractère virtuel – on reviendra sur ce point un peu plus loin. On se rappelle aussi que, afin de rendre explicite le discours virtuel en question, on fait appelle à ce que nous baptisons la Notation-K, qui permet de présenter le discours virtuel tel qu'il est dans l'énonciation qui le fait apparaître.

Pour rafraîchir notre mémoire, en reprenant les deux exemples discutés rapidement au chapitre 3, considérons l'énonciation virtuelle respective que nous avons formulée au moyen de la Notation-K. Elle consiste en {Papa : « Tu peux sortir ce soir »}, pour l'exemple « Papa dit que je peux sortir ce soir ». Et {Pierre : « J'ai vu un homme entrant par la fenêtre »}, pour l'exemple « Pierre a vu un homme entrant par la fenêtre ».

Deux autres observations pour plus de détails :

(1) Il y a un autre point que nous avons aussi fait remarquer rapidement au chapitre 3. Dans le discours (qui se trouve après les deux points) de l'une et l'autre énonciation virtuelle, on peut constater un certain changement de perspective, qui s'effectue à travers le pronom « Tu » dans « Tu peux sortir ce soir » et le pronom « Je » dans « J'ai vu un homme entrant par la fenêtre ». Si on dit « changement », c'est par rapport à la perspective concernée dans la subordonnée de l'une et l'autre phrases prises en exemple. Ainsi, le discours virtuel à la 2ème personne dans {Papa : « Tu peux sortir ce soir »}, présente un changement de perspective par rapport à la subordonnée de la phrase « Papa dit que je peux sortir ce soir », précisément parce que la subordonnée est à la 1ère personne. Une analyse similaire peut s'appliquer à l'exemple de Pierre.

(2) Regardons aussi de plus près notre insistance sur le caractère virtuel, aussi bien de l'unité énonciative, que du discours (faisant l'objet du rapport) qui se trouve après les deux points. En effet, comme déjà indiqué au chapitre 3, l'unité énonciative dans son ensemble (donc y compris le discours qui en est le composant principal) constitue un élément sémantique de la phrase dont elle dérive. Ce que nous entendons par là, c'est qu'il ne s'agit pas de chercher à savoir si cette énonciation a effectivement lieu ou non, car cela ne change rien au fait qu'elle fait partie de la signification de la phrase concernée (même si l'énonciation virtuelle n'en est pas la seule composante). C'est donc cette nature sémantique, la seule chose qui nous importe, qui nous amène à insister sur le caractère virtuel de l'unité énonciative, que l'on présente à travers la Notation-K. En résumé, on gardera l'idée que l'énonciation représentée par la Notation-K, {SD : « DV »} avec SD pour « sujet discursif » et DV pour « discours virtuel », est de caractère virtuel, du fait qu'elle est un composant de la signification de la phrase qui lui fait allusion.

Notre premier objectif ici au chapitre 4 vise donc à étendre cette description du discours rapporteur. Dans la partie (1), notre attention portera ainsi essentiellement sur « Je dis que p », mais aussi (bien que plus brièvement) sur « Tu dis que p ». Dans la partie (2), on verra que l'application de cette description du discours rapporteur convient également aux structures avec le verbe « voir », notamment à « Je vois X » et « Tu vois X », et non seulement à la structure à la 3ème personne « Il voit X ». Enfin, on verra dans la partie (3) que la même application fonctionne aussi pour le cas du verbe « savoir », avec les trois structures qui sont « Je sais que p », « Tu sais que p » et « Elle sait que p ».

Le cas du verbe « savoir », qui n'a pas été évoqué au chapitre 3, est sans doute le plus surprenant, plus encore que le cas du verbe « voir ». En effet, comment se fait-il qu'on puisse parler de discours rapporté (ou rapporteur) pour une structure comme « Je sais que p », ou « Tu sais que p » ? Cela paraît étonnant car, ce faisant, on classe ces structures avec le verbe « savoir » dans le même tiroir que des structures comme « Elle dit que p » et « Il paraît que p ». Et la résistance des auteurs à cette classification risque d'être d'autant plus importante que la structure « S savoir que p » est habituellement associée au phénomène de la présupposition (et, de ce fait, aussi au caractère véritatif de p). Malgré ces doutes, on verra que le rapprochement que nous faisons entre « S savoir que p » et le discours rapporté n'est pas, linguistiquement parlant, sans fondement. D'ailleurs, avec l'argumentation [savoir DC dire] que la TBS connaît déjà, cela ne paraît pas tellement choquant de mettre « S savoir que p » dans la catégorie du discours rapporteur, côte-à-côte avec une structure traditionnellement reconnue comme discours rapporté telle que « Elle dit que p » ou « Il paraît que p ».

Outre cet objectif de montrer (avec l'énonciation virtuelle formulée au moyen de la Notation-K) en quoi ces structures à différentes personnes verbales appartiennent toutes au discours rapporteur, nous nous efforcerons aussi de dévoiler les types d'emploi possibles pour chacune de ces structures. Par ailleurs, notons que, comme nous l'avons annoncé au chapitre 3, nous prêterons une attention particulière à l'emploi englobant (présenté brièvement au chapitre 3), même si l'emploi modal et l'emploi attributif ne seront pas pour autant abandonnés. En effet, avec certaines analyses dans ce chapitre 4, nous aurons l'occasion de mieux illustrer l'emploi englobant, notamment en le distinguant mieux de l'emploi attributif. Un rappel bref de la caractéristique principale de l'emploi englobant : le sens communiqué implique « la phrase énoncée prise dans son ensemble », et non juste uniquement une partie de la phrase (tandis que l'autre partie est en retrait, ou bien n'est pas du tout reprise dans l'énoncé qui suit) comme c'est le cas de l'emploi modal et l'emploi attributif.

Enfin, après toutes ces discussions autour des structures relevant du discours rapporteur, nous nous intéresserons dans la partie (4) au cas du verbe « croire », plus particulièrement à la structure « Je crois que p ». On verra que cette dernière n'appartient pas au discours rapporteur, contrairement à « Je sais que p », que certains auteurs pourraient considérer comme comparable à « Je crois que p ». À cette occasion, on se penchera sur certaines observations de Benveniste qui laissent voir une particularité de la structure « Je crois que p ». Et, certainement en raison même de cette particularité, l'auteur range « Je crois que p » dans la même classe que les structures au performatif explicite, comme par exemple « J'affirme que p ».

À la conclusion, on examinera les conséquences qu'on peut tirer de nos descriptions, à l'égard de certaines problématiques posées au départ, mais aussi par rapport à certaines hypothèses formulées au chapitre 2, comme par exemple l'idée que [Je] et [Tu] sont présents dans la signification d'une phrase appartenant à l'énonciation discursive (et qui sont, de ce fait même, absents sémantiquement lorsque la phrase appartient à l'énonciation historique).

(1) LE CAS DU VERBE « DIRE » – UN EXEMPLE POUR ILLUSTRER L'ÉNONCIATION VIRTUELLE

Comme le titre de cette partie (1) l'indique explicitement, rappelons que si on commence ce chapitre 4 avec une étude, relativement sommaire, sur des structures du verbe « dire », c'est parce qu'elle a avant tout pour objectif de démontrer la manière dont l'énonciation virtuelle sera appliquée dans nos analyses et, ce faisant, de préparer les deux études qui vont suivre, qui sont

respectivement celle du verbe « voir » et celle du verbe « savoir »

Concernant la qualification du discours rapporté, le cas du verbe « dire » paraît relativement moins compliqué que les deux autres verbes, « voir » et « savoir », que nous allons étudier dans les parties (2) et (3). Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, si la plupart des auteurs acceptent de parler, sans rechigner, de discours rapporté concernant le verbe « dire », c'est parce que sa structure à la 3ème personne, comme par exemple « Elle dit que p », est déjà considérée comme relevant du discours rapporté. Pour cette raison, notre attention portera essentiellement sur la 1ère personne « Je dis que p » et la 2ème personne « Tu dis que p ». D'ailleurs, concernant ces deux structures, on verra qu'il y a tout de même des auteurs (que nous rejoignons) qui les considèrent comme tout à fait comparables à la structure à la 3ème personne et qui les classent aussi dans la catégorie du discours rapporté. Par exemple, Marnette (2006) défend l'idée de considérer « Je dis que p » aussi comme relevant du discours rapporté. Dans un même ordre d'idée, on trouve Carel (2011) qui décrit un exemple de la structure « Tu dis que p » exactement de la même manière que la structure « Il dit que p ». En effet, c'est aussi la position que nous allons défendre concernant les trois structures au présent du verbe « dire ». On verra un peu plus loin qu'on pourrait les traiter de la même manière.

Insistons, une fois de plus, sur notre raison de parler du discours rapporté de manière générale concernant la structure au présent « S dire que p », quelle que soit la personne verbale. Nous l'avons rappelé dans l'introduction de ce chapitre 4, si nous sommes conduits dès le chapitre 3 à parler du discours rapporté (sous l'appellation du « discours rapporteur »), c'est avant tout parce que cela, nous-semble-t-il, permet de dévoiler un certain rapport entre [Je] et [Tu] et, par conséquent, de montrer leur présence sémantique. Et c'est notamment dans cette optique que l'emploi englobant fait partie de ce que nous essayerons de mettre en avant : le fait qu'il concerne l'apparition de la phrase énoncée dans son intégralité nous semble favorable pour rendre plus sensible la présence sémantique de ces deux protagonistes de l'interlocution qui n'ont pas de marque matérielle en tant que telle.

De même, comme nous l'avons évoqué, le choix d'examiner chacune des trois personnes verbales au singulier s'inscrit dans ce même but de mieux rendre compte de la présence sémantique des deux interlocuteurs.

On s'apercevra que l'idée de décrire « Je dis que p » et « Tu dis que p » de manière similaire que « Elle dit que p » en parlant du discours rapporté n'a rien d'extravagant. En tout cas, la notion d'unité énonciative virtuelle (dans le cadre énonciatif mis en essai dans cette thèse) n'a aucune raison de ne pas pouvoir s'appliquer à ces deux structures. Ainsi, pour la première phrase énoncée de la suite « Je dis que je peux sortir ce soir. Tu peux compter sur moi », on

trouve dans sa signification {Je : « Je peux sortir ce soir »}. Et c'est de même pour la structure à la 2ème personne. Ainsi, concernant la première phrase énoncée de la suite « Tu dis que je peux sortir ce soir. Comment tu peux me le garantir ? », on trouve également dans sa signification {Tu : « Tu peux sortir ce soir »}

Mais, on sait qu'il est de tradition de concevoir le discours rapporté comme limité au « discours d'autrui »[1]. Concernant la structure à la 1ère personne, Marnette[2] (2006) résume cette tradition ainsi :

> « Bon nombre d'études sur le discours rapporté ne mentionnent pas explicitement la possibilité qu'un locuteur à la première personne puisse rapporter son propre discours » (2006 : 26)

Marnette identifie tout de même deux types d'exemples d'autocitation qui arrivent à se faire accepter par certains auteurs comme discours rapporté. Le premier type relève du discours au passé :

> « Seule une minorité de linguistes accepte explicitement l'existence du discours rapporté à la première personne, généralement pour le rapport de discours passés » (Ibid)

Parmi les auteurs cités, on trouve Maingueneau[3] et Perrin[4]. L'exception est aussi concédée aux cas du présent habituel qui, précise Marnette,

> « ne posent pas de problème non plus puisque la situation énonciative du locuteur rapportant est différente de celle de l'énoncé rapporté. Bien qu'il s'agisse de la même personne, le locuteur citant est en effet bien séparé dans le temps du locuteur cité »

---

[1] Concernant cette position traditionnelle, voir ROSIER Laurence (1999) *Le discours rapporté : Histoire, théories, pratiques*, Paris-Bruxelles, De Boeck-Duculot

[2] Marnette fait partie des auteurs plutôt minoritaires (que nous rejoignons) qui soutiennent l'idée que la structure à la 1ère personne « Je dis que p » relève également du discours rapporté, au même titre que la structure à la 3ème personne.

[3] Voir MAINGUENEAU Dominique (1993) *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Dunod [3ème édition]

[4] Voir PERRIN Laurent (1997) « Force réflexive des énoncés, délocutivité et discours rapporté », *Cahiers de linguistique française*, N°19, 181-203

(Ibid : 27)

A côté de ces deux types d'autocitation qu'un certain nombre d'auteurs, bien que minoritaires, parviennent à accepter bon gré mal gré, il y a un type spécifique de la structure « Je dis que p », que Marnette appelle « les performatifs », qui, selon elle, pose de réels problèmes quant à l'accès à la qualification du discours rapporté. C'est le cas des énoncés de la structure « Je dis que p » où, à la différence du présent dit habituel, il n'y a manifestement pas de différence entre

> « le temps de l'énonciation et celui de l'énoncé apparaissant à la suite du verbe *dicendi* » (Ibid : 28)

À propos de ce type de cas, il est intéressant de noter que, comme cité par Marnette, Vincent & Dubois (1997) parlent d'« assertions », une vision tout à fait comparable à celle de l'emploi modal dans les descriptions de Carel (2011). Considérons ce passage dans Vincent & Dubois (1997), cité par Marnette (2006) :

> « En fait, si on enlève le verbe de parole et tout autre indice du discours rapporté, l'énoncé s'intègre parfaitement au discours en cours, la plupart du temps comme un argument de celui-ci. [...] nous sommes à la limite de l'espace locutoire de « dire » qui, bien que présenté explicitement comme un discours rapporté, ne constitue qu'une prise en charge des propos, ce qui crée un effet d'insistance sur l'assertion que le locuteur énonce. » (Vincent & Dubois, 1997 : 62-63)

Une dernière remarque concernant les discussions de Marnette. Cette dernière isole, dans l'article en question, un deuxième type de cas qui pose aussi problème aux auteurs de manière générale. Il s'agit d'un ensemble d'expressions, qu'elle appelle « modales », qui sont « Je me dis », « Je me demande », « Je pense », « Je crois », « Je trouve » et « Je me souviens ». Ce qu'on voudrait préciser à cet égard, c'est qu'il est effectivement probable que certaines expressions rentrent dans la catégorie du discours rapporté. Mais, avant d'examiner plus d'exemples, nous voudrions souligner que la structure « Je crois que p », contrairement aux autres structures, ne fait pas partie, pour nous, de ce qu'on pourrait considérer comme discours rapporté.

Comme nous l'avons annoncé dans l'introduction, on verra dans la partie (4), consacrée

au verbe « croire », que la structure « S croire que p » ne présente pas de parallèle, sur le plan sémantique, avec une structure au discours rapporteur. De fait, ce qui ressort de notre observation (suivant Benveniste), c'est que la structure « S croire que p » semble plutôt comparable à la structure du performatif explicite, comme par exemple « S affirmer que p ». On verra plus de détails dans la partie (4). Ici, nous nous contentons de signaler cette différence par rapport à la position de Marnette.

Enfin, on peut constater que, avec l'appellation « performatif » concernant le premier type de cas problématique pour la plupart des auteurs, Marnette laisse entendre l'idée selon laquelle ce cas de figure serait à classer parmi les performatifs explicites, tels que « Je te promets que p » et « J'affirme que p ». Outre l'indice donné par cette appellation, le fait que la linguiste évoque l'hypothèse de Ducrot concernant une évolution diachronique des performatifs explicites suggère également la position de l'auteure de rapprocher ce cas de figure problématique de « Je dis que p » avec les performatifs. À l'égard de cette position de Marnette, nous voulons simplement souligner que, bien qu'on la rejoigne sur l'idée de parler du discours rapporté concernant « Je dis que p », nous ne reprenons pas cette hypothèse d'un rapprochement avec les performatifs explicites, du moins pour le moment.

Carel (2011) fait partie de ceux qui ne font pas la distinction entre « Je dis que p » et « Il dit que p » (qui se fait généralement à travers le critère habituel de ce qui est du discours rapporté et de ce qui ne l'est pas). Avec ses analyses, y compris celle sur un exemple de la structure « Tu dis que p », elle montre de manière concrète que leurs descriptions peuvent se faire de la même manière. En effet, quelle que soit la personne verbale, c'est avec le recours à la TBS, à la TAP et à l'alternative entre l'emploi modal et l'emploi attributif[1] qu'elle rend compte de ces structures avec le verbe « dire ». Ainsi, concernant l'emploi attributif, il est avant tout question des argumentations du verbe « dire ». Concernant l'emploi modal, il est avant tout question de la présentation du contenu qui marque « la force de l'énonciation, la force et non la source du contenu » et « il s'agit pour le locuteur de moduler son engagement vis-à-vis du contenu »[2]. À l'égard de cette approche, on comprend effectivement que cela importe peu que p provienne d'un discours d'autrui ou non. D'autant plus que, de toute manière, ni pour l'emploi attributif ni pour l'emploi modal, il n'est question d'un événement au cours duquel tel ou tel individu a prononcé telle ou telle phrase. En résumé, il n'y a simplement pas lieu de considérer « le discours d'autrui » comme un quelconque critère de classification ou de paramètre de description.

[1] Voir le chapitre 3 de cette thèse.

[2] Voir Carel (2011 : 356)

Commençons maintenant nos descriptions en rappelant très rapidement l'exemple à la 3ème personne « Papa dit que je peux sortir ce soir ». Au chapitre 3, ayant mis en avant le cas de figure où le sens communiqué consiste en [donc tu ne peux pas m'empêcher de sortir ce soir], nous voulions surtout insister sur le fait que le contenu peut relever de l'emploi englobant qui implique la phrase énoncée dans son ensemble. Et il en est de même si on fait suivre la phrase concernée par « Tu ne peux pas me l'interdire » : l'énoncé suivant porte sur l'ensemble de la phrase énoncée qui précède.

Bien entendu, comme on l'a déjà dit au chapitre 3, notre insistance sur l'emploi englobant ne revient pas à rejeter l'apparition du contenu sur laquelle porte la construction du cadre de la TAP. D'autant plus qu'il s'agit bien d'un phénomène à prendre en compte, comme on peut le constater facilement dans un exemple comme « Le médecin dit que je vais mieux. Je veux rentrer chez moi. », où la partie « Le médecin dit » sert effectivement à présenter le contenu p.

(1.1) « JE DIS QUE P »

Considérons maintenant la structure à la 1ère personne. On a vu que cela peut sembler naturel de trouver dans la signification, par exemple, de la phrase « Je dis que je peux sortir ce soir », une allusion à l'énonciation virtuelle {Je : « Je peux sortir ce soir »}. En revanche, ce qui est plus délicat, c'est de montrer la manière dont cette énonciation virtuelle intervient dans le sens. Pour ce faire, l'un des moyens les plus directs consiste sans doute à indiquer la différence qu'il peut y avoir entre cet énoncé, (a) « Je dis que je peux sortir ce soir », et un énoncé sans la partie préfixe, (b) « Je peux sortir ce soir ».

Faisons un test. Si on fait suivre « Pourquoi tu ne me crois pas ? » (ou bien « Tu peux compter sur moi ») à l'un et l'autre énoncé, on peut s'apercevoir que (a) semble un choix plus naturel que (b), même si, il faut l'avouer, la différence n'est pas flagrante. En effet, la partie préfixe « Je dis » produit une sorte d'effet d'insistance[1], qui porte sur le discours p, mais non sans rapport avec l'interlocuteur [Tu]. En d'autres termes, avec (a), donc de manière plus générale avec « Je dis que p », celui qui énonce une phrase d'une telle structure se laisse voir comme insistant sur p. Et ce, probablement en raison d'une certaine qualification relative à

[1] On ne manquera pas de remarquer que, en parlant d'effet d'insistance, nous rejoignons explicitement la description de Vincent & Dubois (1997). Parallèlement, on voit aussi que notre description de cet emploi de « Je dis que p » va dans le même sens que celle de Carel (2011) : d'une part il est question de l'emploi modal, d'autre part, la partie « Je dis » exprime une argumentation telle que [donc tiens compte de p].

l'interlocuteur [Tu]. Absente de la signification de la phrase (b), donc de manière plus générale « p », une telle insistance que le locuteur [Je] se voit attribuer laisserait entendre que « p » ne suffit pas pour une raison liée à l'interlocuteur. En effet, dans le cas de certains énoncés, l'effet d'insistance pourrait découler d'une qualification (en arrière-plan) de l'interlocuteur. Celle-ci peut être représentée par l'une ou l'autre Notation-K suivante : {Tu : « Tu ne dis pas que tu peux sortir ce soir »}, {Tu : « Tu ne peux peut-être pas sortir ce soir »}. Une autre explication possible consiste à imputer cette insistance à un certain effet de redondance, dans la mesure où « Je dis que je peux sortir ce soir » explicite quelque chose qui est déjà présent dans « Je peux sortir ce soir ».

L'idée que l'effet d'insistance est avant tout lié à une certaine qualification de l'interlocuteur semble bien défendable quand on voit que l'insistance devient d'autant plus perceptible dans la structure « Je te dis que p », soit « Je te dis que je peux sortir ce soir », où l'allusion à l'autre est explicite.

De manière similaire, la structure au passé (plus précisément le temps du passé composé) « Je t'ai dit que p », outre une allusion explicite à l'interlocuteur, peut aussi produire un effet d'insistance. Mais, avant de développer ce point concernant l'effet d'insistance, on peut constater que cette structure peut aussi donner lieu à un emploi de « rappel », comme ce que montre la suite « Je t'ai dit qu'il s'est marié Pierre. Tu te souviens ? Et bien il a divorcé aussitôt un mois après ».

En réalité, si la structure « Je t'ai dit que p » est susceptible de communiquer aussi bien un « rappel » qu'un certain « effet d'insistance », c'est en grande partie parce que la signification de la structure laisse comprendre explicitement qu'il s'agit d'une répétition de p, c'est-à-dire une reprise de tel ou tel propos. L'origine de cette répétition paraît évidente : on se trouve à la fois avec le temps grammatical au passé et le verbe « dire » à la 1ère personne. Notons aussi que cet élément de sens qui est « répétition » relève bien de la phrase, et non de l'énoncé. Dans le cas inverse, la « répétition » ne serait plus un élément linguistique, mais liée aux circonstances de l'apparition particulière de tel ou tel énoncé.

Une parenthèse. Cet élément de « répétition » paraît sans doute plus évident dans le cas de « J'ai dit que p » (sans allusion à l'interlocuteur), que dans le cas de « Je t'ai dit que p » (avec allusion à l'interlocuteur). En effet, la structure sans allusion explicite à l'interlocuteur, « J'ai dit que p », se présente comme une répétition de p, sans doute parce que sa signification qualifie la propre apparition de « J'ai dit que p » comme réagissant à une énonciation du type {Tu : « Je n'ai pas entendu ce que tu as dit. »}, ou bien {Tu : « Je n'ai pas compris ce que tu as dit »}. (Qu'il s'agisse de l'une ou l'autre unité énonciative, elle n'intervient pas dans le sens, mais

consiste plutôt à rendre manifeste la situation de discours.)

Regardons maintenant de plus près la structure au passé « Je t'ai dit que p », celle qui présente une allusion explicite à l'interlocuteur dans la phrase. Par rapport à la structure au présent « Je te dis que p », la structure au passé « Je t'ai dit que p » comporte une spécificité, en lien avec l'effet d'insistance. En effet, on a l'impression de voir l'effet d'insistance aller crescendo et se transformer en une pointe d'irritation. (Précisons tout de suite qu'il ne s'agit pas de formuler une hypothèse concernant l'état émotif de celui qui parle : on est toujours à l'intérieur de ce qui est signifié par la phrase.) Et cette pointe d'irritation peut devenir plus sensible avec l'énoncé qu'on fait suivre. Considérons par exemple la suite « Je t'ai dit que je peux sortir ce soir. Combien de fois tu veux que je te le répète ? »

Si on admet que la structure « Je t'ai dit que p », de par sa signification, implique une certaine irritation de celui qui énonce la phrase (peut-être du fait même de devoir répéter p, ou bien du fait de constater non-p), on peut dire que sa différence avec « Je dis que p » est assez nette, étant donné que « Je dis que p » voit son effet d'insistance porter plutôt sur p.

Par ailleurs, on peut constater que ce sentiment d'agacement est aussi marquant avec la structure « Je t'ai dit de V ». Comme par exemple « Je t'ai dit de m'attendre dans la voiture », que le locuteur peut faire suivre avec « Qu'est-ce que tu fais là devant cette boutique ? », ou bien « Pourquoi tu ne m'as pas écouté ? »

En somme, lorsqu'il y a une allusion explicite à l'interlocuteur dans la phrase, qu'il s'agisse de « Je te dis que p », « Je t'ai dit que p » ou bien « Je t'ai dit de V », si on peut encore parler d'effet d'insistance, celui-ci est d'un type particulier. En effet, ce qui ressort est plutôt une certaine irritation ou un certain agacement venant du locuteur [Je], et ce, précisément du fait d'employer l'une de ces structures qui comportent l'allusion explicite à l'interlocuteur. En tout cas, comme on l'a vu, une structure sans une telle allusion explicite, comme par exemple « J'ai dit que p » (l'allusion à l'interlocuteur n'est pas explicite, mais elle est tout de même présente), ne comporte pas dans sa signification un tel indice (d'ordre émotif) concernant le locuteur.

Un tel élément portant sur l'énonciation fait ressortir avant tout un rapport interpersonnel (quels que soient les référents correspondant aux interlocuteurs). Par exemple, en voyant devant lui un demi Guinness qu'on vient de lui donner, un client au bar signale aussitôt au serveur en lançant « J'ai dit que je voulais une pinte ». La structure « J'ai dit que p » implique ainsi [je n'ai pas dit que je voulais un demi], et ce dernier discours laisse entendre au serveur un message du type [donc donnez-moi une pinte à la place]. Ces éléments de sens sont également présents avec la phrase comportant une allusion explicite à l'interlocuteur, à savoir « Je vous ai dit que je voulais une pinte ». Mais, avec cette dernière phrase, la situation entre le client et le serveur

risque d'être plus tendue, en raison de la spécificité de la structure « Je vous ai dit que p ». En effet, dans ce second cas de figure, le client se montre nettement agacé (de par l'emploi de cette structure « Je vous ai dit que p », donc quelle que soit sa volonté concernant le choix de son attitude). D'autre part, le client communique aussi son interprétation de la situation, à savoir l'origine de son agacement : d'un côté il n'a pas devant lui ce qu'il a dit vouloir, de l'autre côté il fait comprendre qu'il n'a pas été écouté par le serveur, que sa parole antérieure n'a pas été prise en compte (et que pourtant cela aurait dû être le cas).

Un cas de l'emploi englobant

Au chapitre 3, nous avons introduit ce que nous appelons l'emploi englobant. Ce dernier présente une particularité importante par rapport à la dimension énonciative de sens que nous cherchons à mettre en avant tout au long de cette thèse, à savoir le fait que la phrase (dont l'énonciation peut constituer un énoncé, un élément de discours) prise dans son ensemble peut être impliquée dans le sens. De ce point de vue, la question qui nous intéresse est de savoir si oui ou non la structure « Je dis que p » est susceptible d'un emploi englobant. Et la réponse est certainement positive.

C'est en effet le cas de la séquence « Je dis que p. Je ne dis pas que p-bis », comme par exemple « Je dis qu'il faut servir le peuple. Je ne dis pas qu'il faut être populiste ». Notons tout d'abord que dans cette séquence, le sens comporte l'allusion à deux énonciations virtuelles. D'une part, « Je dis qu'il faut servir le peuple » implique, comme on l'a dit dès le début, une allusion à {Je : « Il faut servir le peuple »}. D'ailleurs, à l'égard de cette allusion, on peut dire que « Je dis qu'il faut servir le peuple » comporte bien un effet d'insistance. D'autre part, avec « Je ne dis pas qu'il faut être populiste », il y a aussi une allusion à une énonciation virtuelle, à savoir {Tu : « Tu dis qu'il faut être populiste »}.

À propos de cette seconde allusion, il convient de préciser qu'elle ne consiste pas seulement en une partie de la signification de la seconde phrase de la séquence, à savoir « Je ne dis pas qu'il faut être populiste ». L'unité énonciative en question (dont le discours virtuel est attribué à l'interlocuteur) est en réalité l'objet de la réaction que constitue la séquence prise dans son ensemble, à savoir « Je dis qu'il faut servir le peuple. Je ne dis pas qu'il faut être populiste ». Par ailleurs, nous dirons que cette énonciation virtuelle, faisant l'objet de la réaction constituée par la série de ces deux énoncés, se trouve dans une position antérieure, par rapport à l'apparition de la série concernée « Je dis qu'il faut servir le peuple. Je ne dis pas qu'il faut être populiste ».

Ainsi, l'énonciation virtuelle attribuée à l'interlocuteur peut être considérée comme la raison pour laquelle est apparue la série de nos deux énoncés. En effet, si on parle de l'emploi

englobant et considère que la phrase « Je dis qu'il faut servir le peuple » prise dans son ensemble intervient dans le sens, c'est parce que celle-ci prise dans son ensemble consiste en une précision (dans laquelle le rôle de « Je ne dis pas qu'il faut être populiste » se situe sans doute au second plan) concernant un propos tenu. Une précision qui s'effectue à l'aide à la fois d'un effet d'insistance sur le propos tenu et d'une allusion au discours (attribué à l'interlocuteur) qu'on pourrait prendre, à tort, pour le propos tenu. Ainsi, la précision s'effectue en deux étapes. Dans un premier temps, avec « servir le peuple », on donne le groupe de mots censé mieux exprimer notre propos, tout en communiquant un effet d'insistance avec le préfixe « Je dis ». Dans un second temps, avec « populiste », on donne le mot avec lequel on (l'interlocuteur ou un tiers) risque de confondre avec le premier groupe de mots et, par conséquent, de mal comprendre notre propos.

Une autre remarque à propos de cette deuxième énonciation virtuelle {Tu : « Tu dis qu'il faut être populiste »}. Nous sommes conscients qu'elle peut paraître assez curieuse, surtout avec deux occurrences de « Tu » qui renvoient manifestement à deux individus distincts. Puis, il y a aussi une opposition entre le discours virtuel qui s'y trouve et le discours p-bis de la phrase concernée « Je ne dis pas qu'il faut être populiste ». Mais, étant donné que ces questions portent sur une structure en négation « Je ne dis pas que p-bis », et non la structure que nous examinons officiellement, à savoir « Je dis que p », nous choisissons de laisser cela pour plus tard. On verra dans la partie (3.1.1) quand on discutera de la structure « Je sais que p », que l'emploi qu'on appelle rectificatif pose les mêmes types de questions.

Regardons plus précisément la seconde partie de la séquence « Je dis que p. Je ne dis pas que p-bis ». Mais plutôt en tant qu'énoncé à part entière, et non en tant que composant d'une séquence. En effet, si on examine la version négative de la structure à la 1ère personne à proprement parler, avec par exemple « Je ne dis pas que c'est suffisant »[1], il est intéressant de noter qu'il peut être question d'une sorte de précision anticipée et que, de plus, il s'agit également d'un emploi englobant. Tout d'abord, on peut remarquer que l'énonciation virtuelle, en l'occurrence {Tu : « Tu dis que c'est suffisant »}, est du même type que le cas dans la seconde partie de « Je dis que p. Je ne dis pas que p-bis ». En effet, si la signification de « Je ne dis pas que c'est suffisant » fait allusion à un même type d'énonciation virtuelle, c'est à nouveau parce qu'il est question de réagir (toujours selon la propre signification de la phrase) à propos de celle-ci. Par ailleurs, on peut noter qu'un aspect argumentatif comme [donc ne déduis pas que je

[1] Rappelons que, comme nous l'avons annoncé au chapitre 3, le rapport entre la Notation-K et la négation sera discuté plus proprement au chapitre 5.

dis que p] paraît comme une évidence.

Deux cas de figure sont possibles, et l'un et l'autre relèvent de l'emploi englobant, car dans les deux cas, on trouve dans le sens l'intervention de la phrase prise dans son ensemble. (1) Si, selon la situation de discours, l'énonciation est effective, autrement dit, l'interlocuteur a tenu un propos du même type que le discours virtuel en question, on peut dire que l'énonciation de « Je ne dis pas que p » consiste à rectifier l'interlocuteur. (2) Si, selon la situation de discours, l'énonciation n'est pas effective (ni l'interlocuteur ni un tiers n'a tenu un propos du type du discours virtuel), alors il convient de dire qu'il est question d'une précision anticipée, à savoir de prévenir une certaine interprétation (erronée, selon le locuteur) de l'interlocuteur concernant le propos du locuteur. (D'ailleurs, cela arrive assez fréquemment à des personnages politiques dans une intervention médiatique)

On se souvient de la différence que nous venons d'examiner entre « J'ai dit que p » et « Je t'ai dit que p » - l'allusion explicite à l'interlocuteur implique un élément de sens concernant la relation interpersonnelle. De même, concernant le cas de la négation au présent « Je ne dis pas que p », cette structure présente aussi une différence avec « Je ne te dis pas que p » qui comporte une allusion explicite à l'interlocuteur. Mais cette différence n'est pas du tout la même que dans le cas de l'affirmatif. En effet, « Je ne te dis pas que p » semble s'employer uniquement de manière « rhétorique ». Ce que nous entendons par là, c'est que la structure « Je ne te dis pas que p » consiste en une manière de communiquer p. Ce procédé procure un certain effet d'insistance, du fait de communiquer [p est tellement évident qu'on n'a pas besoin de le dire explicitement]

Pour conclure cette partie portant sur « Je dis que p », quelques dernières remarques supplémentaires concernant cette séquence composée de deux énoncés. Indépendamment des deux énonciations virtuelles, il est aussi intéressant de remarquer que si on inverse l'ordre des deux structures, donc avec « Je ne dis pas que p-bis. Je dis que p », une partie du sens (au niveau du discours) semble rester inchangée, malgré l'inversion. En effet, quel que soit l'ordre de ces deux structures, il est toujours question de clarifier ce que l'on dit en vue d'éviter un malentendu. Il s'agit de préciser ce que l'on dit, en l'opposant à ce qu'on ne dit pas, pour exclure le discours que l'autre pourrait nous attribuer (à tort, selon nous). Par ailleurs, même si on ne discute pas le cas de la 3ème personne à proprement parler, on peut tout de même constater assez facilement que, avec « Il dit que p. Il ne dit pas que p-bis », le discours de clarification reste également le même. Sauf que dans ce cas, la clarification se fait pour le compte d'un tiers. En revanche, avec le cas de la 2ème personne, « Tu dis que p. Tu ne dis pas que p-bis », cela paraît moins certain qu'on puisse parler d'un même type de précision ou de clarification.

(1.2) « TU DIS QUE P »

Moins courante encore que la structure « Je dis que p », la structure à la 2ème personne « Tu dis que p » est comparable, en termes de types d'emplois, aux deux autres structures à la 2ème personne que nous allons examiner dans ce chapitre 4, à savoir « Tu vois X » et « Tu sais que p ». En effet, il s'avère que les types d'emplois dont est susceptible « Tu dis que p » sont davantage déterminés par le fait qu'il s'agit de la 2ème personne que par l'utilisation du verbe « dire ». Comme on verra aussi avec « Tu vois X » et « Tu sais que p », « Tu dis que p » paraît insensible, sinon impossible, à l'emploi attributif. Par ailleurs, on va le voir tout de suite, de la même manière que ces deux autres structures à la 2ème personne, « Tu dis que p » laisse voir assez facilement l'emploi englobant. Juste avant d'illustrer ce cas de figure, signalons aussi que l'emploi modal est envisageable pour la structure « Tu dis que p ». En tout cas, c'est ce qu'on peut constater avec l'exemple de Carel (2011 : 356) :

> « Mais comment veux-tu avoir perdu tes lunettes ? **Tu dis que tu as lu hier soir.** Elles doivent être dans la chambre. »

En enlevant « Tu dis », on peut constater que la suite des énoncés communique effectivement le même sens avec « Tu as lu hier soir ».

Absent de la structure des deux autres personnes (du moins beaucoup moins évident), qui sont « Elle dit que p » et « Je dis que p », l'emploi englobant paraît ainsi représentatif de la structure « Tu dis que p ». En effet, il est fréquent de « résumer » la parole de l'autre en commençant par « tu dis que … », comme par exemple « Tu dis qu'il est jaloux, mais l'autre jour il n'a rien dit quand tu es rentrée tard ».

Considérons l'exemple « Tu dis que je peux sortir ce soir. Comment tu peux me le garantir ? ». Ou encore, le premier énoncé au passé composé dans cette suite est également en emploi englobant « Tu as dit que je pouvais sortir ce soir. Tu ne peux pas changer d'avis maintenant ». Dans l'un et l'autre exemple, l'allusion faite à l'énonciation virtuelle {Tu : « Tu peux sortir ce soir »} intervient dans le noyau du sens.

En effet, on peut constater que la partie sujet-verbe est indispensable dans l'une et l'autre suite d'énoncés. Sans « Tu dis » ou « Tu as dit », le second énoncé paraît simplement incongru – c'est ce qu'on peut observer avec « Je peux sortir ce soir. Comment tu peux me le garantir ? », mais aussi avec « Je peux sortir ce soir. Tu ne peux pas changer d'avis maintenant ». Plus précisément, l'emploi en question, que ce soit pour « Tu dis que p » ou « Tu as dit que p », consiste à préparer l'énoncé suivant. (C'est ce que nous dirons aussi, en grande partie, pour « Tu

vois X » et « Tu sais que p ») Dans le sens où le second énoncé fait un commentaire sur l'énoncé avec le verbe « dire », pris intégralement dans son ensemble. Notons enfin que cette dimension du préparatif fait que la structure « Tu dis que p » n'est pas, en termes sémantique sur le plan discursif, aussi indépendant que les structures des deux autres personnes (tout comme c'est le cas de « Tu vois X » et de « Tu sais que p »)

BILAN

De cette partie (1) portant sur le verbe « dire », on retiendra la position (que seul un petit nombre d'auteurs partagent) que nous défendons qui est la suivante. Elle consiste à mettre les structures à la 1ère et à la 2ème personne, « Je dis que p » et « Tu dis que p », au même niveau que la structure à la 3ème personne. Notre but est de parler de « discours rapporteur », quelle que soit la personne verbale (ou bien de « discours rapporté » qui est l'expression consacrée).

La discussion dans cette partie consacrée au verbe « dire » a été, comme prévu, plutôt rapide. On sait que notre objectif dans cette partie (1) n'est pas ambitieux : il s'agit surtout de faire une démonstration de ce que nous allons faire avec les deux verbes par la suite, qui sont « voir » et « savoir ». Tout en illustrant le rôle que peut jouer une énonciation virtuelle dans la structure sémantique, on examinera les types d'emplois dont chaque personne verbale est susceptible.

(2) LE CAS DU VERBE « VOIR »

À la différence du verbe « dire », aucune structure du verbe « voir » n'est habituellement associée au discours rapporté (sauf pour quelques rares auteurs comme Rabatel qui, comme on le verra un peu plus loin, propose d'intégrer les verbes de perception dans le domaine du discours rapporté). En tout cas, pour une structure comme « S voir X », ce n'est pas une pratique courante de parler de discours rapporté. Mais, comme annoncé dès l'introduction de ce chapitre 4, notre objectif est de montrer que, de la même manière que « S dire que p », il y a aussi une énonciation virtuelle à laquelle fait allusion la signification de la structure « S voir X ». Et c'est précisément pour cette raison que nous classons aussi cette structure avec le verbe « voir » dans le discours rapporteur. On verra également que les trois structures, « Je vois X », « Tu vois X » et « Elle voit X » se distinguent par l'énonciation virtuelle (avec le discours qu'elle comporte) à laquelle fait allusion la signification. Par ailleurs, les trois personnes verbales se distinguent aussi par les différents types d'emploi dont chaque structure est susceptible. On continuera à parler de l'emploi englobant, mais aussi de l'emploi modal et de l'emploi attributif, sans écarter la

possibilité d'observer des cas de figure qui sont plus difficiles à classer.

Mais on pourrait se demander pourquoi avoir choisi d'étudier la structure « S voir X », au lieu de « S voir que p ». Cette dernière structure paraît plus convenable, étant donné que notre objectif est de montrer que les structures du verbe « voir » sont à classer dans la même catégorie que celles du verbe « dire », dont la structure étudiée est « S dire que p ». Sans oublier qu'on entend ajouter le verbe « savoir » sur la même liste et que la structure étudiée sera aussi « S savoir que p ».

De fait, étudier la structure « S voir que p » présenterait un désavantage pour nous. Comme on peut le remarquer avec des exemples comme « Je vois que tu t'amuses » et « Il voit que ton verre est vide », le verbe « voir » dans la structure « S voir que p » a une acception équivalente de « constater ». Étudier la structure « S voir que p » ne serait donc pas en notre faveur, car on pourrait dire que si on associe un verbe de perception comme « voir » au discours rapporté, c'est en raison d'une illusion que donne l'acception de « constater »[1]. En revanche, avec « S voir X », le verbe « voir » paraît, toujours en vertu de ce qui est signifié, incontestablement relatif à la « perception ». Il convient donc d'insister sur le fait que les trois structures avec le verbe « voir » que nous classons dans le discours rapporteur impliquent bien une acception de « perception ».

Une autre précision. Sur le plan sémantique, la structure « S voir X » peut se paraphraser en « S voir qu'il y a X ». Avec l'exemple « Pierre a vu un homme entrant par la fenêtre », la phrase peut ainsi se paraphraser en « Pierre a vu qu'il y a un homme entrant par la fenêtre ». Malgré cela, il convient de souligner que l'énonciation de « Pierre a vu qu'il y a un homme entrant par la fenêtre » ne communique pas exactement la même chose que celle de la phrase de départ. Tout comme l'énonciation de « Je vois qu'il y a un vol d'oiseaux » ne communique pas exactement la même chose que celle de « Je vois un vol d'oiseaux ».

Trois tendances majeures

Parmi les diverses études relatives au verbe « voir », trois tendances se démarquent : (1) l'emploi modal de la structure « S voir X » (2) la locution « Tu vois » (3) l'optique littéraire.

On connaît déjà la première tendance – c'est dans celle-ci que s'inscrit le mode du témoin que Lescano a développé dans le cadre de la TAP. Comme on l'a présenté à plusieurs reprises avec l'exemple « Pierre a vu un homme entrant par la fenêtre », on sait que dans le cas de

[1] Avec « Je vois bien que tu t'amuses », ou « Il voit bien que ton verre est vide », le mot « bien » semble affaiblir davantage la teneur en « perception » du verbe « voir ».

l'emploi modal, la partie où il y a le verbe « voir », en l'occurrence « Pierre a vu », est considérée comme une manière de présenter le contenu, qui est ici [un homme entre par la fenêtre]. À l'égard de la description, toute la question est donc de savoir ce que signifie « Pierre a vu » dans la manière dont le contenu est communiqué.

Les observations de Campora (2012) concernant l'exemple « Je vois un vol d'oiseaux » s'inscrivent aussi dans cette première tendance de « présentation du contenu » relative à l'emploi modal. On remarque notamment que l'auteure n'est pas indifférente au sujet grammatical : elle semble considérer que l'occurrence du mot « je » intervient dans le sens, par contraste à Lescano qui ne prend pas en compte un nom comme « Pierre » dans la description concernant la présentation du contenu. (Malgré ce parallèle qu'on fait, il convient de souligner que, littéraire avant tout, Campora ne cherche pas à se positionner par rapport au travail des linguistes.)

Si, comme pense Campora, l'occurrence du mot « je » intervient effectivement dans le sens, la tâche de la description risque de se compliquer davantage. L'intervention du mot « je » serait au-delà de la sphère lexicale : la différence entre « Je vois un vol d'oiseaux » et, par exemple, « Marie voit un vol d'oiseaux » ne se réduit pas à une différence lexicale. D'une part, on peut s'attendre à ce qu'une phrase comme « Marie voit un vol d'oiseaux » soit considérée, en raison du terme « Marie », comme nettement moins problématique, tout comme « Pierre voit un vol d'oiseaux ». D'autre part, on peut noter que la phrase à la 2ème personne « Tu vois un vol d'oiseaux » poserait aussi problème à la description, sans doute de manière similaire à « Je vois un vol d'oiseaux ».

En somme, si la description du groupe sujet-« voir » peut varier, il serait avant tout question de la personne verbale. On se souvient de la notion du « sélecteur » de la TBS : le terme « sélecteur » renvoie à un élément qui n'intervient pas structurellement dans le sens, et recouvre essentiellement les noms propres comme « Pierre » et « Marie » (qui relèvent, invariablement, de la 3ème personne).

La seconde tendance, qui porte sur la locution discursive « Tu vois », vient confirmer l'idée que les personnes verbales constituent bien un paramètre à prendre en compte. D'ailleurs, on constate que cette seconde tendance relative à une locution discursive ne concerne ni la 1ère ni la 3ème personne. Et cela a peut-être un lien, direct ou indirect, avec le fait que la première tendance « présentation du contenu » n'implique aucun exemple à la 2ème personne. En effet, si « Je vois » s'emploie assez couramment, sa signification [je comprends] n'a cependant pas de lien avec celle de « Tu vois ». Quant à « Il voit », il paraît clair qu'on sort là du phénomène de locution discursive. Si « Il voit » se dit, il s'agit plutôt d'une phrase comme n'importe quelle autre. En tout cas, c'est ce qu'on pourrait conclure quand on s'aperçoit que « Il voit » peut se

présenter comme une réaction affirmative, soit à une question comme « Est-ce qu'il voit ? » soit à un discours négatif comme « Il ne voit pas ».

Revenons à « Tu vois »[1]. Très brièvement, notons quelques éléments ressortant de la présentation de Détrie (2010) qui permettent de cerner, dans les grandes lignes, cette locution discursive. Par exemple, la linguiste cite Fernandez (1994 : 31) qui parle de « fixateur d'attention », tout comme « regarde » ou « écoute »[2]. De manière comparable, elle note que Mondada (2004 : 14) parle de « processus d'écoute »[3]. Par ailleurs, la linguiste remarque un autre élément qui s'avère être en commun entre ces deux études[4] : il s'agit de l'intervention de « Tu vois » dans les processus de l'interprétation. Enfin, de la description de Détrie (2010) elle-même, nous retenons surtout l'accent qu'elle met sur la dimension intersubjective.

> « Il s'agit donc indubitablement de particules énonciatives impliquant la dimension intersubjective de la parole, dont un des rôles essentiels serait de façonner ou réorienter la relation interpersonnelle et/ou de (co-)construire, sur la base d'une évidence perceptuelle, une expérience posée comme partagée, fût-elle purement imaginaire. » (2010 : 755)

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que, en parlant de « moduler la relation interpersonnelle », elle précise que

> « ce voir prêté à autrui implique le voir initial du locuteur en amont [...] *tu vois / vous voyez* implique de la sorte une évidence déjà médiatisée par le voir du locuteur lui-même [...] » (2010 : 765)

On verra plus loin que notre description de la structure « Tu vois X » partage ce point de vue

---

[1] Pour l'évolution de « Tu vois », on se référera à Bolly (2010), qui montre sa pragmaticalisation au cours des siècles. L'auteure soutient l'idée selon laquelle le marqueur « Tu vois » résulte d'un « glissement sémantique », passant d'une acception « référentielle / conceptuelle de perception visuelle », pour aller « vers un emploi plus abstrait, voire pragmatique ou interactionnel ». (2010 : 679)

[2] Citation de Détrie (2010 : 765). Voir FERNANDEZ Jocelyne (1994) *Les particules énonciatives*, Paris : PUF

[3] Ibid. Voir MONDADA Lorenza (2004) Marqueurs linguistiques et dynamiques discursives : le rôle des verbes de perception visuelle et de la spatialité dans la gestion du topic. *Structure informationnelle et particules énonciatives, essai de typologie*, Fernandez-Vest J. & Carter-Thomas S. (éd.), Paris : L'Harmattan

[4] Ibid.

consistant à dire qu'il s'agit également d'un voir du locuteur lui-même, du moins dans un premier temps.

Enfin, la troisième (et la dernière) tendance des études relatives au verbe « voir » vient du champ littéraire. Deux remarques brièvement. D'une part, on voudrait faire remarquer que, dans un article qui soutient l'idée d'intégrer les verbes de perception dans le domaine du discours rapporté, Rabatel (2003) propose d'

> « amender la définition [du discours rapporté] de Rosier (1999 : 125) en insistant sur le fait que l'autre n'est pas seulement un locuteur différent, mais encore soi-même [...] » (2003 : 76)

Ainsi, bien que plus proche du champ littéraire, Rabatel tient une position (concernant les verbes de perception de manière générale) qui rejoint celle de Marnette (2006) à propos de « Je dis que p ». Et cela constitue un argument de plus pour nous qui prônons un rapprochement entre le discours rapporté et une structure à la 1ère personne comme « Je vois X ». D'autre part, on signale très brièvement que, selon Vogeleer (1994), entre « On voit arriver un homme » (la perception est « explicite », précise l'auteure) et « Un homme arrive » (la perception est « implicite »), le contenu propositionnel n'est pas identique. À l'égard de cette position de Vogeleer, il est intéressant de remarquer que, dans le cadre de la TAP, le contenu est plutôt le même. À priori en tout cas, du moins lorsque « On voit arriver un homme » est en emploi modal. Notons aussi l'argument invoqué par Vogeleer concernant « On voit arriver un homme » :

> « dans le constituant temporel, l'information est présentée non pas du point de vue d'un *observateur* qui décrit ce qu'il voit, mais du point de vue d'un *narrateur* qui raconte ce qu'il sait. » (1994 : 69)

(2.1) « IL VOIT X »

Commençons par rappeler brièvement l'exemple à la 3ème personne que nous avons déjà regardé au chapitre 3 : « Pierre a vu un homme entrant par la fenêtre ». On se souvient que, à propos d'une phrase à la 3ème personne comme celle-ci, notre hypothèse concernant son appartenance au discours rapporteur (au détriment du mode du témoin proposé par Lescano 2009) consiste à dire que sa signification comporte une allusion à un discours de Pierre. Notons que ce discours (qualifié de « virtuel ») n'a pas pour vocation de refléter une réalité, quelle

qu'elle soit : il provient simplement de la signification de la phrase en question. Autrement dit, ce discours peut très bien avoir été réellement tenu par Pierre. Ou pas. Ce discours est dit « virtuel » car il est avant toute chose un pur produit de la signification de la phrase concernée. On se souvient de la Notation-K qui permet de le rendre manifeste {Pierre : « Je vois un homme entrant par la fenêtre »}[1]. Cette dernière représente l'énonciation virtuelle à laquelle fait allusion la signification de la phrase « Pierre a vu un homme entrant par la fenêtre », tout en montrant la manière dont le discours (rapporté) apparaît. En tout cas, on peut très bien imaginer un scénario comme celui-ci. Pierre travaillant comme gardien de nuit énonce au téléphone (à son collègue Jean) la phrase « Je vois un homme entrant par la fenêtre », tout en observant l'écran d'une caméra de surveillance, avant que sa parole ne soit rapportée à la chef de l'unité avec l'énonciation de la phrase « Pierre a vu un homme entrant par la fenêtre ».

En dehors de l'énonciation virtuelle, nous remarquons aussi que l'emploi modal (lorsque le posé prime sur le présupposé) semble dominer. C'est par exemple le cas de « Pierre voit un homme entrant par la fenêtre. Il faut prévenir la police », où il s'agit clairement de l'emploi modal. En effet, on voit que l'énoncé qui suit porte sur ce qui est vu et ne prend pas en compte le fait que c'est Pierre qui voit cet homme. Par contraste, l'emploi attributif s'avère peu envisageable[2], et c'est sans doute la même chose pour l'emploi englobant. Concernant le cas de la 1ère personne « Je vois X », l'emploi modal semble également l'emploi le plus naturel. L'emploi attributif reste difficile à imaginer, ou à décrire en tout cas, tandis que l'emploi englobant semble possible. Quant à la structure « Tu vois X » que l'on discutera dans la partie (2.3), elle paraît distincte des deux autres personnes, du fait qu'elle est avant tout susceptible de l'emploi englobant (mais pas des deux autres emplois).

Bien entendu, pour vérifier si l'emploi attributif et l'emploi englobant sont bien absents de « Il voit X », il faudra certainement examiner plus d'exemples. De plus, il n'est pas toujours facile de distinguer clairement parmi les différents emplois. Par exemple, s'il est tout à fait naturel de continuer « Pierre a vu un homme entrant par la fenêtre » avec « Il est parti vérifier avec un batte de baseball », il n'est cependant pas évident de déterminer lequel des trois emplois

[1] Nous somme consciente que la Notation-K ne permet pas de rendre compte de la différence de sens entre « Pierre a vu un homme entrant par la fenêtre » et « Pierre dit qu'un homme est entré par la fenêtre », puisque l'une et l'autre phrase présente la même énonciation virtuelle. Pour pallier cette insuffisance, nous pouvons compter sur les argumentations faisant également partie de la signification, celles-ci permettant de voir cette différence.

[2] C'est à la différence de la structure à la 3ème personne du verbe « savoir ». La structure « Elle sait que p » paraît, on le verra, réceptive à l'emploi attributif. Quant au verbe « dire », la structure « Il dit que p » ne semble privilégier ni l'emploi modal ni l'emploi attributif. Si ces deux constats concernant « savoir » et « dire » s'avèrent justes, on pourrait conclure que, si l'emploi attributif est difficile à envisager pour « Il voit X », c'est en raison même du verbe « voir ».

est en jeu. Certes, on voit que l'enchaînement se fait sur Pierre, mais il n'est pas question de l'emploi attributif. Du moins pas uniquement, puisque ce qui est vu (la partie X) est aussi pris en compte par l'énoncé qui suit (sans juste rester en arrière-plan, comme une sorte de décoration facultative), les traces étant le mot « vérifier » et le groupe nominal « batte de baseball » (dans le cas où il faut attaquer pour se défendre).

(2.2) « JE VOIS X »

Pour un premier aperçu de la structure « Je vois X », considérons l'exemple « Je vois un homme entrant par la fenêtre ». Selon notre hypothèse, la signification de cette phrase à la 1ère personne contient une allusion à une énonciation virtuelle qui est {Je : « Un homme entre par la fenêtre »}. Notons tout de suite que le discours virtuel (qui correspond à la partie X de la structure « Je vois X ») se caractérise par ce qu'on appelle le « discours intérieur ». Ce trait propre à « Je vois X » marque ainsi une différence avec la structure « Il voit X ». Dans le cas de la 3ème personne, le discours virtuel dans la Notation-K ne relève pas du discours intérieur. Ainsi, dans le cas de « Je vois X », son discours virtuel relève de quelque chose qu'on « se dit », de quelque chose qui s'assimile à une voix intérieure (ou du discours mental). Il convient aussi de préciser qu'il s'agit bien d'un discours, et non pas du contenu d'une perception, comme certains pourraient le penser.

Par ailleurs, concernant l'ordre d'apparition que nous avons déjà vu, l'énonciation virtuelle {Je : « Un homme entre par la fenêtre »} se trouve (toujours en vertu de ce qui est indiqué par la signification de la phrase) en position antérieure par rapport à l'énonciation de « Je vois un homme entrant par la fenêtre ».

Un autre point sur lequel on voudrait insister. Il faut en effet faire attention à ne pas considérer comme synonymes équivalents, d'une part, la phrase « Je vois un homme entrant par la fenêtre » et, d'autre part, le discours virtuel qui se trouve dans la Notation-K « Un homme entre par la fenêtre ». Deux raisons pour cela. (1) Le discours virtuel fait partie de la signification de la phrase, il n'en est donc qu'un composant sémantique. (2) Dans le cas où on considère « Un homme entre par la fenêtre » en tant que phrase (et non en tant que composant sémantique), elle présente la possibilité d'apparaître comme discours intérieur. En revanche, ceci n'est pas le cas pour la phrase à la 1ère personne que nous étudions : « Je vois un homme entrant par la fenêtre » ne saurait apparaître, linguistiquement parlant, comme discours intérieur.

L'exemple « Je les vois descendant les marches de Saint-Augustin » montre que les éléments de sens restent inchangés, qu'il s'agisse de « voir de manière perceptive avec les yeux » ou de

« voir de manière mentale l'image qui se forme dans l'esprit »

Nous nous proposons d'examiner un point sans doute spécifique au verbe « voir ». Concernant avant tout sa signification, la question est de savoir s'il s'agit de « voir de manière perceptive avec les yeux » ou de « voir de manière mentale l'image qui se forme dans l'esprit ». La réponse peut être les deux à la fois. Mais ce qu'il convient de souligner, c'est que cette alternative ne devrait pas changer l'essentiel de la signification de la structure « Je vois X ». On verra notamment que, dans l'un ou l'autre cas, on retrouve toujours l'allusion faite à l'énonciation virtuelle comme une partie de la signification. Autrement dit, cela importe peu que X dans « Je vois X » relève du champ de vision ou se trouve à l'esprit en tant que fruit de l'imagination. Par exemple, dans l'énoncé (extrait de *l'Argumentum Ornithologicum* de Borges) examiné par Campora (2012), « Je ferme les yeux et je vois un vol d'oiseaux », l'occurrence du mot « voir » situé après le segment « fermer les yeux » implique en effet de considérer « un vol d'oiseaux » comme relevant de la vision d'une image mentale.

C'est aussi le cas de l'exemple « Je les vois descendant les marches de Saint-Augustin », extrait de *L'écornifleur* de Jules Renard (l'échange concerné est retranscrit ci-dessous). Avec cet énoncé, on verra de manière plus concrète que le fait que X relève d'une image mentale ne change rien à notre hypothèse concernant l'idée qu'il y a une allusion faite à une énonciation virtuelle. Commençons par présenter les circonstances dans lesquelles apparaît l'énoncé. Comme on peut le voir dans l'échange suivant, l'énoncé concerné vient de Monsieur Vernet, à l'occasion d'une conversation avec Madame Vernet, à propos de la relation entre leur nièce Marguerite et un jeune homme qui s'appelle Henri (également le narrateur), que le roman présente comme une sorte de pique-assiette. En effet, il semble se passer quelque chose entre les deux jeunes gens suite aux cours de natation qu'Henri donne à l'adolescente, à l'initiative des Vernet. Considérons ci-dessous le passage dans lequel se trouve notre exemple.

> M. Vernet s'épanouit au clair de lune. Une idée lui est venue dont il nous fait part :
> « Si Marguerite est compromise, nous les (Marguerite + le narrateur) marierons. Mon gaillard, répondez ! »
> Je m'en garde, et me dandine gauchement.
>
> MADAME VERNET : Victor, on ne peut pas parler gravement avec toi.
>
> Elle s'appuie du coude au banc, boudeuse.

MONSIEUR VERNET : Pour l'âge et la taille, ils iront. **Je les vois descendant les marches de Saint-Augustin.** Marguerite a de la fortune pour deux.
MADAME VERNET : Heureusement M. Henri a de la fierté.

Elle vibre comme en communication avec une pile et se tourne de mon côté, afin que je reçoive l'éloge au visage.

Comme on peut le constater, ce qui correspond à la partie X, à savoir « ils descendent les marches de Saint-Augustin », relève sans ambiguïté de l'image mentale. Parallèlement, on voit que cela n'a pas d'incidence sur notre hypothèse concernant l'énonciation virtuelle. Ainsi, de la même manière que les autres phrases de la structure « Je vois X », cet énoncé trouve dans sa signification une allusion faite à l'énonciation virtuelle {Je : « Ils descendent les marches de Saint-Augustin »}. Sans oublier que le discours virtuel, « Ils descendent les marches de Saint-Augustin », consiste toujours en un discours intérieur, même si la particularité de cet énoncé fait que ce discours porte sur une image mentale.

Une autre observation. On remarque que l'énoncé peut se paraphraser en « Je trouve qu'ils sont faits pour être mariés ». À l'égard de cette paraphrase, on dirait que l'énoncé pris en exemple relève de l'emploi englobant. Expliquons-nous. L'énoncé qui suit, « Marguerite a de la fortune pour deux », amène à constater que l'enchaînement porte sur l'élément [ils sont faits pour être mariés]. Néanmoins, on peut tout de même avoir l'impression que le sens communiqué est bien la version complète [mon opinion concernant ces deux jeunes gens est qu'ils sont faits pour être mariés], et non uniquement l'élément repris par la suite [ils sont faits pour être mariés]. En effet, si on admet que la version complète, [mon opinion concernant ces deux jeunes gens est qu'ils sont faits pour être mariés], est bien le sens communiqué, cela revient à dire que l'énoncé de l'église de Saint-Augustin est en emploi englobant et que la phrase énoncée doit donc être prise en compte dans son intégralité. Ainsi, malgré ce que pourrait laisser penser l'énoncé qui suit, « Marguerite a de la fortune pour deux », la partie « Je vois » de notre exemple ne semble pas facultative. Il s'agit bien de faire savoir que ces deux jeunes gens inspirent une certaine image à leur entourage.

Quoi qu'il en soit de cet exemple qui paraît être en emploi englobant, la structure à 1ère personne « Je vois X » (de même que le cas de la 3ème personne) paraît naturellement en emploi modal, tandis que l'emploi attributif reste difficile à envisager. C'est ce qu'on peut voir avec

l'exemple « Je vois un vol d'oiseaux ». Si le contenu de l'emploi modal [il y a un vol d'oiseaux] est transparent, celui de l'emploi attributif l'est beaucoup moins. D'autant plus qu'il y a le problème de savoir comment rendre compte de l'occurrence du mot « je ». Le mystère reste épais, même si Campora propose ce qu'elle appelle « je interne » (à l'opposé de « je externe » proposé par Carel dans le cadre de la TBS).

Similitudes et différences entre « Je vois deux carnets sur la table » et « Il y a deux carnets sur la table »

Alors, pour essayer de mieux comprendre la composition sémantique de la structure « Je vois X », nous nous proposons maintenant d'étudier la phrase (a) « Je vois deux carnets sur la table », en comparaison avec la phrase (b) « Il y a deux carnets sur la table ». Notons que (b) sera bien étudiée en tant que phrase susceptible d'être énoncée, ce qui n'est pas à confondre avec le discours virtuel dans la Notation-K, {Je : « Il y a deux carnets sur la table »}, qui fait partie de la signification de la phrase (a).

Tout d'abord, il convient de souligner que, malgré leur ressemblance, (a) et (b) appartiennent à deux catégories discursives différentes. Comme nous l'avons déjà dit, l'exemple (a), objet de notre étude ici concernant « Je vois X », relève du discours rapporteur, tout comme les trois structures de « dire » et celles de « savoir » dans ce chapitre 4. En revanche, selon la classification que nous avons établie au chapitre 3, (b) relève du discours jugement.

Rappelons très rapidement que chaque catégorie discursive se distingue des trois autres discours, parmi d'autres éléments spécifiques, par le rapport entre les deux interlocuteurs qui sont [Je] et [Tu]. Correspondant plus ou moins à une activité langagière donnée, chaque discours voit le rapport entre les interlocuteurs se former ainsi à l'image de l'activité langagière concernée.

Dans le cas du discours narrateur, le locuteur développe son discours autour d'un thème, ce qui implique un interlocuteur ignorant ce thème. Dans le cas du discours dialogique, le locuteur cherche à amener l'interlocuteur à agir de telle ou telle manière, les deux acteurs du discours se positionnant ainsi de manière plus ou moins oppositive. Dans le cas du discours rapporteur qui constitue une très grande partie de nos études ici au chapitre 4, les interlocuteurs présentent une relation autour de l'activité de « rapporter un discours ». Quant au discours jugement, qui est le cas de l'exemple (b) « Il y a deux carnets sur la table », le locuteur (celui qui énonce) émet tel ou tel jugement à propos de Y, à l'attention de l'interlocuteur également « au contact » avec Y.

Revenons à la comparaison entre (a) et (b). La première différence qu'on peut

constater : contrairement à (a), dont la signification contient l'allusion à {Je : « Il y a deux carnets sur la table »}, la phrase (b) n'a pas une telle énonciation virtuelle dans sa signification. Cette première différence est directement liée au fait que (a) relève du discours rapporteur, tandis que (b) relève du discours jugement qui n'implique pas une telle énonciation virtuelle. Mais, on verra plus loin que ces différences par rapport à l'appartenance de tel ou tel discours ne sont certainement pas sans lien avec une autre différence qu'on peut noter avec une suite pourtant identique pour les deux phrases. Mais, avant d'examiner cette différence assez marquante, regardons d'abord quelques suites possibles dans l'un et l'autre cas.

Voyons comment ces deux phrases se distinguent selon la suite que chacune admet naturellement. Dans le cas de (a), « Je vois deux carnets sur la table », on peut envisager deux types de suite. D'une part, la suite peut être quelque chose comme « Lequel il faut prendre ? ». Dans ce cas, la phrase (a) est en emploi modal, l'énoncé suivant porte sur le contenu [il y a deux carnets sur la table]. D'autre part, la suite peut être quelque chose comme « Je ne vois rien d'autre ». Mais, dans ce cas, il est moins clair quant au type d'emploi qui est en jeu. L'enchaînement se fait sur l'occurrence du mot « je », mais en même temps, le segment « rien d'autre » laisse voir une allusion à [il y a deux carnets sur la table]. Serait-il de l'emploi englobant, puisque les deux éléments de la phrase « Je vois deux carnets sur la table » sont repris dans la suite ? Cela reste à confirmer.

Concernant (b) « Il y a deux carnets sur la table », notons tout d'abord qu'elle ne fait pas partie des structures (sans doute comme toutes celles qui sont du discours jugement) qu'on a l'habitude de considérer avec l'alternative entre l'emploi modal et l'emploi attributif. Quoi qu'il en soit sur ce point, la suite de (b) semble naturellement des phrases du type « Et c'est vide sur les étagères », et « Quelques livres sur le canapé aussi ». Ce qu'on peut constater, c'est qu'il s'agit d'une série de descriptions qui peut, dans le cas de (b), porter par exemple sur la pièce dans laquelle se trouve la table. Un autre cas de figure est aussi envisageable. Par exemple, on peut faire suivre « Il y a deux carnets sur la table » avec « Mais ni l'un ni l'autre n'est bleu ». La suite d'énoncés concerne ainsi un carnet bleu qu'on cherche, et il n'est plus question d'une série de descriptions.

Mais, les phrases (a) et (b) paraissent beaucoup plus proches lorsqu'on s'aperçoit que, finalement, les suites qui paraissent naturelles pour telle phrase conviennent aussi à l'autre. On constate ainsi que les deux suites de la phrase (a), à savoir « Lequel il faut prendre ? » et « Je ne vois rien d'autre », peuvent aussi suivre la phrase (b). En tout cas, cela paraît assez naturel, que ce soit « Il y a deux carnets sur la table. Lequel il faut prendre ? », ou bien « Il y a deux carnets sur la table. Je ne vois rien d'autre ». Inversement, les suites que nous avons présentées pour le cas de la phrase (b) semblent convenir aussi au cas de (a). Ainsi, la suite « Je vois deux carnets

sur la table. Et c'est vide sur les étagères », tout comme la suite « Je vois deux carnets sur la table. Quelques livres sur le canapé aussi », semblent tout à fait acceptables. De même, la suite « Je vois deux carnets sur la table. Mais ni l'un ni l'autre n'est bleu » est tout à fait naturel, de manière similaire à « Je vois deux carnets sur la table. Ils sont rouges et de petit format »

En fin de compte, si la phrase (a) et la phrase (b) partagent les mêmes suites, ne faudrait-il pas tirer la conclusion que les deux phrases sont largement plus semblables que distinctes ? Du point de vue de l'enchaînement discursif, on peut dire que la réponse est positive. Mais les deux divergences que nous avons signalées au début restent valables. D'une part, concernant la signification, nous maintenons notre hypothèse que la phrase (a), « Je vois deux carnets sur la table », comprend dans sa signification une allusion à l'énonciation virtuelle {Je : « Il y a deux carnets sur la table »}. Ce qui n'est pas le cas de la phrase (b), « Il y a deux carnets sur la table ». D'autre part, cette différence sur le plan de la signification correspond au fait que (a) et (b) appartiennent l'une et l'autre respectivement au discours rapporteur et au discours jugement.

Pour mieux illustrer ces différences qui sont plus ou moins reliées entre elles, comparons maintenant (a-1) « Je vois deux carnets sur la table, pas trois » et (a-2) « Il y a deux carnets sur la table, pas trois ». La première observation qu'on peut faire, c'est que la même suite « pas trois » n'apporte pas le même sens dans les deux cas – ce qui implique que « pas trois » déclenche une différence sémantique entre (a) et (b). Quelle est alors cette différence rendue sensible par « pas trois » ? En effet, dans le cas de (a-1), l'occurrence de « pas trois » porte sur « Je vois deux carnets sur la table » – c'est ce qu'on peut noter si on explicite cela par « Je vois deux carnets sur la table, je ne vois pas trois carnets sur la table ». En revanche, dans le cas de (b-1), l'occurrence de « pas trois » fait allusion à l'interlocuteur, qui se voit attribuer une énonciation virtuelle {Tu : « Il y a trois carnets sur la table »}. En effet, dans le cas de (b-1), une certaine opposition entre les deux interlocuteurs est palpable. Ce qui n'est pas le cas de (a-1) qui ressemble plus à une précision sur le nombre exact de carnets qui se trouvent sur la table. S'il faut vraiment trouver une qualification concernant l'interlocuteur dans le cas de (a-1), elle serait {Tu : « Tu vois trois carnets sur la table ? »}. Dans ce cas de figure, (a-1) apparaîtrait comme répondre à une question.

(2.3) « TU VOIS X »

Concernant la structure à la 2ème personne, « Tu vois X », notre hypothèse générale reste la même : sa signification comporte également une allusion à une énonciation virtuelle composée elle-même d'un discours. Par exemple, pour une phrase comme « Tu vois trois feuilles là. », on trouve dans sa signification une allusion à l'élément sémantique {Tu : « Je vois trois feuilles »}.

Mais, à la Notation-K ainsi formulée, certains pourraient penser que celle de {Tu : « Il y a trois feuilles »} paraît tout aussi envisageable, si ce n'est pas mieux. En réalité, nous même avons hésité entre ces deux possibilités, mais avons fini par retenir la première, {Tu : « Je vois trois feuilles »}. La justification que nous avons trouvée est dans l'observation suivante. En effet, on peut constater que l'énonciation virtuelle que nous avons retenue, {Tu : « Je vois trois feuilles »}, semble se situer dans une position postérieure par rapport à l'apparition de la phrase étudiée « Tu vois trois feuilles là ». En revanche, ce n'est pas le cas de l'autre, {Tu : « Il y a trois feuilles »}, qui semblerait au contraire se trouver plutôt dans une position antérieure (toujours par rapport à l'énonciation de la même phrase concernée).

En fin de compte, en quoi cet ordre d'apparition nous permet de justifier notre choix ? Il nous semble que la signification même de « Tu vois X » donne une indication sur l'ordre d'apparition de l'énonciation virtuelle. Et, selon l'indication en question, l'énonciation virtuelle se trouve dans une position postérieure, par rapport à la propre énonciation de la phrase. Si l'on se fie à une telle indication, dans le cas de l'exemple « Tu vois trois feuilles là », elle nous conduit effectivement au choix de {Tu : « Je vois trois feuilles »}. D'ailleurs, comme on le verra tout de suite, le fait que l'énonciation virtuelle se trouve en position postérieure s'accorde avec l'observation suivante. Dans le cas de la suite « Tu vois trois feuilles là. C'est un trèfle. », le premier énoncé se présente comme cherchant la confirmation de l'interlocuteur. Ce qui implique une position postérieure de l'énonciation virtuelle attribuée à [Tu].

Une autre spécificité propre à la structure « Tu vois X ». En regardant de plus près l'énonciation virtuelle que nous avons retenue {Tu : « Je vois trois feuilles »}, toujours dans l'exemple « Tu vois trois feuilles là. C'est un trèfle », on s'aperçoit que la parole attribuée à l'interlocuteur se comprend comme « un discours que tu devrais tenir », ou bien « quelque chose que tu devrais (te) dire ». Et, étant donné que l'énonciation virtuelle fait partie de la signification de la phrase « Tu vois trois feuilles », cet élément à caractère impératif[1] relève donc également de la valeur sémantique de la phrase.

Avant de revenir sur cet élément à caractère impératif, on peut constater que la structure « Tu vois X » présente un trait la distinguant de « Il voit X » et de « Je vois X ». Si on parcourt plus d'exemples, on aura sans doute remarqué que la structure « Tu vois X » semble se présenter de manière tout à fait naturelle en mode interrogatif. En tout cas, c'est ainsi pour la suite que

[1] Une précision à propos de ce caractère impératif dans notre description. En effet, le degré de l'impératif peut varier, selon les circonstances de chaque énonciation particulière de la phrase énoncée. Ainsi, il est possible de comprendre de deux manières différentes « c'est un discours que tu devrais tenir ». Dans un cas, on entend « par obligation », qui revient donc à un impératif fort. Dans l'autre cas, on entend plutôt « très probablement », qui consiste donc en un impératif faible.

nous prenons en exemple, comme on peut le voir en « Tu vois trois feuilles là ? C'est un trèfle. ». Cependant, on constate aussitôt que, du point de vue sémantique, ce mode interrogatif n'a pas pour but d'interroger l'autre, puisqu'une telle suite en version interrogative reste plus ou moins équivalente de notre suite de départ, à savoir « Tu vois trois feuilles là. C'est un trèfle. ».

En réalité, ce qui est intéressant avec cette tendance interrogative, c'est que sa combinaison avec l'élément à caractère impératif que nous venons d'observer pourrait expliquer la caractéristique de la structure « Tu vois X » que nous avons évoquée plus haut. Celle-ci consiste à dire que la phrase énoncée prise dans son intégralité se présente comme « cherchant la confirmation de l'autre ».

Mais cette demande de confirmation auprès de l'autre est à nuancer, car la confirmation est prise comme, à priori, acquise. Et cela n'est pas vraiment surprenant quand on pense au caractère impératif relatif à l'énonciation virtuelle, qui est « c'est quelque chose que tu devrais (te) dire ». D'un certain point de vue, on peut donc dire que le locuteur [Je] prend pour une évidence l'énonciation virtuelle attribuée à l'interlocuteur [Tu]. Et c'est sans doute aussi pour cela que, comme on l'a signalé à l'instant, la structure « Tu vois X », qu'il soit en mode interrogatif ou en mode affirmatif, garde finalement le même sens. D'ailleurs, comme le montre la suite « Tu vois trois feuilles là ? C'est un trèfle. », malgré le mode interrogatif, l'enchaînement avec le second énoncé se fait directement, sans attendre la réaction de l'autre à l'interrogation. Autrement dit, la recherche de la confirmation[1], bien qu'elle soit un composant du sens, ressemble bien à une simple formalité, dans la mesure où la confirmation de l'interlocuteur paraît au locuteur comme une évidence acquise d'avance.

Avec la recherche de la confirmation auprès de l'autre, « Tu vois X » paraît comme une sorte de préparatif, qui s'inscrit dans une séquence du type impératif. Ainsi, tout comme « Tu dis que p » dans la partie (1) et « Tu sais que p » qu'on verra dans la partie (3), la structure « Tu vois X » n'est pas à interpréter de manière totalement indépendante. Le préparatif qui se fait avec « Tu vois X » permet ainsi, de manière générale, à l'énoncé suivant de donner une instruction. Par exemple, après « Tu vois trois feuilles là », une suite à l'impératif telle que « Enlève celle du milieu » semble tout à fait naturelle.

Mais, comment comprendre notre exemple « Tu vois trois feuilles là. C'est un trèfle. »

[1] On se rappelle de notre hésitation à retenir {Tu : « Je vois trois feuilles »} par rapport à l'autre possibilité. L'élément sémantique « la recherche de la confirmation auprès de l'autre » contribue à la cohérence de notre choix. Rappelons que l'énonciation virtuelle à laquelle fait allusion la phrase « Tu vois trois feuilles » doit avoir une position postérieure. (Ce qui est le cas de {Tu : « Je vois trois feuilles »}) Dans le cas contraire, il devient impossible de parler de « la recherche de la confirmation auprès de l'autre ».

par rapport à « séquence impérative consistant à donner une instruction » ? Sachant que la seconde phrase énoncée n'a pas l'apparence qu'on associe habituellement à la forme impérative propre à donner une instruction. En tout cas, il n'est pas question de ce type d'instructions qu'on peut comprendre avec le second énoncé de « Tu vois trois feuilles là. Enlève celle du milieu. », qui ressemble à ceux qu'on trouve dans une notice pour monter un meuble. En effet, il serait plus exact de dire que dans notre interprétation, la séquence « Tu vois trois feuilles là. C'est un trèfle. » consiste en une instruction au sens large et non strict.

Plus concrètement, dans le cas de « Tu vois trois feuilles là. C'est un trèfle », l'instruction se comprend au sens où il s'agit de guider l'autre dans la reconnaissance d'une plante au nom de « trèfle ». Mais qu'entendons-nous par « guider l'autre dans la reconnaissance d'une plante » ? Quelle que soit notre réponse à cette question, notons avant tout que, dans le cas où on formule le contenu avec [il y a trois feuilles DC c'est un trèfle], la partie « Tu vois » n'y contribue nullement.

En effet, le sens de la suite dans son ensemble serait plutôt « A chaque fois que tu vois trois feuilles comme là, tu sais que c'est un trèfle. ».

Avec cette analyse, on peut noter au passage que, dans le cadre d'une telle séquence impérative, une phrase de la structure « Tu vois X » relève de l'emploi englobant, impliquant la phrase énoncée prise dans son ensemble, sans privilégier telle ou telle partie, comme cela peut être le cas avec l'emploi modal ou l'emploi attributif. En tout cas, c'est ce que laisse conclure le sens de l'énoncé qui suit « C'est un trèfle ». Sur ce point, la 2ème personne se distingue assez nettement de la 1ère et de la 3ème personne qui, comme on l'a dit plus haut, semblent beaucoup plus souvent en emploi modal.

BILAN

Dans cette partie (2) portant sur les structures avec le verbe « voir », notamment « Je vois X » et « Tu vois X », nous avons essayé de montrer qu'elles relèvent aussi, tout comme les structures avec le verbe « dire », du discours rapporteur. Et ce, tout en nous efforçant de démontrer, grâce à la Notation-K, le discours auquel chaque structure fait allusion sémantiquement. Par ailleurs, on peut souligner que la Notation-K correspondant à chaque structure donne à voir, de plus, une spécificité sémantique propre à la personne verbale.

Maintenant, dans la partie (3) qui va suivre, on verra que les structures du verbe « savoir », qui sont « Je sais que p » « Tu sais que p » et « Elle sait que p », peuvent aussi, de manière similaire que les structures du verbe « voir » et « dire », se ranger dans la catégorie du discours rapporteur.

(3) LE CAS DU VERBE « SAVOIR »

Passons maintenant à notre troisième et dernier verbe, « savoir », avec la structure au présent « S savoir que p » qui se déclinera en trois variantes, correspondant aux trois personnes verbales au singulier. Comme nous l'avons annoncé, afin de montrer leur appartenance au discours rapporteur, nous formulerons l'énonciation virtuelle (ensemble avec le discours qu'elle comporte) à laquelle fait allusion la signification de chaque structure variante. Par ailleurs, concernant la description respective de « Je sais que p », « Tu sais que p » et « Il sait que p », nous nous efforcerons de mettre en évidence les types d'emplois dont chacune est susceptible. Notre procédé restera donc inchangé. Outre l'alternative entre l'emploi modal et l'emploi attributif, on mettra notamment l'accent (comme c'est déjà le cas) sur l'emploi englobant et regardera aussi des cas où la classification paraît plus difficile à déterminer. On verra donc que chaque personne verbale est susceptible de différents types d'emplois. Parallèlement, on aura également noté que le cas « Tu sais que p » partage certains attributs avec les deux autres structures à la 2ème personne qui sont « Tu vois X » et de « Tu dis que p ».

On se souvient aussi de ce point que nous avons déjà abordé : la plupart des auteurs ne considèrent pas la structure « S savoir que p » (certainement encore moins que « S voir X ») comme comparable à « Il dit que p », donc ni comme faisant partie du discours rapporté. Le fait que la structure « S savoir que p » n'est pas associée au discours rapporté est d'autant plus compréhensible que, comme on le sait déjà, « S savoir que p » a toujours été considéré sous l'angle du phénomène de la présupposition et de la vérité de p. Pour mieux faire ressortir notre position, on commence ici par rappeler rapidement ces deux éléments habituellement associés à la structure « S savoir que p ». Après ce bref rappel, nous discuterons la spécificité principale de nos descriptions, à savoir précisément le fait de ne pas s'appuyer sur ces deux éléments habituels[1], sans pour autant aller jusqu'à rejeter leur présence dans le sens.

Relevant d'un certain consensus parmi les auteurs, ces deux particularités habituellement associées aux structures du verbe « savoir » sont : d'une part, la présupposition impliquée par le verbe même qu'est « savoir » ; d'autre part, du fait de cette présupposition, la vérité de la proposition dans la complétive. Rappelons aussi que ces deux caractéristiques sont ainsi reconnues depuis les premiers travaux sur la structure « S savoir que p » qui sont ceux des

[1] On verra plus loin qu'une étude de Vet (1994) sur la structure « Je sais que p » est sans doute l'une des rares à ne pas s'appuyer sur ces deux éléments.

logiciens[1]. D'une part, concernant la présupposition, un énoncé comme par exemple « Pierre sait que tu es marié » satisfait au critère de la négation (de même qu'à celui de l'interrogation), largement admis, pour la détection d'un présupposé. Ainsi, étant donné que [tu es marié] reste parmi les éléments de sens de la forme négative « Pierre ne sait pas que tu es marié », on peut considérer que [tu es marié] est un élément présupposé de « Pierre sait que tu es marié ». D'autre part, quant à la vérité de p dans la complétive, elle se vérifie également dans le cadre logique (Cf. Strawson 1950), où les conditions de vérité constituent un élément clé du sens des énoncés. Dans cette optique, sans attribuer la valeur de vérité à p, il est également impossible d'attribuer une valeur de vérité à « Pierre sait que p », comme c'est le cas pour « Pierre sait que tu es marié ». En d'autres termes, pour « S savoir que p », la valeur de vérité de p est indispensable pour la valeur de vérité de la structure.

D'ailleurs, à l'égard de ce paramètre de valeur de vérité, on peut noter que la particularité relative à la vérité de p semble bien propre au verbe « savoir », du moins par rapport au verbe « croire ». On sait que le verbe « croire », tout comme le verbe « savoir », est communément considéré comme ce qu'on appelle « un verbe d'attitude propositionnelle ». Cette catégorie de verbes exprime l'attitude du locuteur à l'égard de la proposition. Or, des études ont déjà fait remarquer que, en ce qui concerne la vérité de p, il n'en va pas de même pour « S croire que p ». Ainsi, que ce soit le cas de la 3ème personne comme « Jean croit que Pierre est parti » (Vatrican 2012 : 72), ou le cas de la 1ère personne comme « Je crois que Pierre est divorcé » (Vet 1994 : 63), la vérité de la complétive n'est pas nécessaire pour que l'un et l'autre énoncés puissent être vrai.

Avec ce rappel, on a pu se rafraîchir la mémoire sur ces deux traits distinctifs habituellement attachés à la structure « S savoir que p ». D'ailleurs, malgré l'origine logiciste, ces deux éléments relèvent de manière plus générale d'un large consensus parmi les auteurs. Ceci étant, cette convergence reste à nuancer : si le phénomène de la présupposition paraît effectivement indéniable, la vérité de la proposition p, telle qu'elle est conçue dans le cadre logique, recueille cependant moins d'adhésion. Ce qui pose problème à certains auteurs, c'est la notion de vérité dans le cadre logique. Comme nous l'avons déjà vu au chapitre 1, celle-ci consiste en une certaine conformité au monde réel. Par contraste, à la différence du cadre logique, le cadre sémantico-pragmatique (Vatrican 2012 : 71-73) relativise le caractère « véritatif », ou « factuel », de p. Sans aller jusqu'à rejeter l'idée que la vérité de p fait partie de la signification, les auteurs de ce cadre sémantico-pragmatique présentent une alternative pour appréhender la vérité de p, notamment en défendant l'idée que la vérité de p se rapporte avant

[1] Voir Frege (1971) et Strawson (1950).

tout à l'univers du locuteur. C'est par exemple la position de Stalnaker (1974). Pour l'auteur, p fait partie d'un ensemble de croyances en arrière-plan du sens. Cette croyance concernant p est avant tout celle du locuteur, mais également, en principe, celle de l'interlocuteur. Ducrot (1984, 1991) fait partie des auteurs qui associent la vérité de p à l'univers du locuteur.

D'ailleurs, au fil de ses travaux, deux versions de la présupposition se distinguent schématiquement. D'une part, la présupposition est considérée en tant qu'acte de parole (acte illocutoire plus précisément). Dans cette perspective, on peut dire que la vérité de p relève d'un mécanisme de contrainte envers l'interlocuteur dans son orientation discursive. (1984 : 30) D'autre part, dans le cadre de la Polyphonie (1984 : 231), la présupposition commence à prendre la forme d'un mode de présentation du contenu. Dans ce cas, l'interlocuteur peut aussi être concerné dans, par exemple, son appréciation du contenu.

Ayant présenté brièvement ces deux traits attachés habituellement à la structure « S savoir que p », passons maintenant à la différence majeure que présentent nos descriptions, à savoir celle de ne pas s'appuyer sur ces deux éléments. Mais, précisons-le tout de suite : il ne s'agit pas non plus de contester ces deux traits, car ceux-ci semblent relever de quelque chose de linguistique. Notre différence se limite au fait que nos descriptions se font sans faire appel à ces deux attributs, qui relèvent sans doute de ce qui est à l'intérieur de ce qui est énoncé. Et c'est pour cela que ces deux éléments ne font pas partie de ce que nous cherchons à comprendre depuis les chapitres 2 et 3 de cette thèse, qui est le versant du sens relatif à « l'apparition de la phrase énoncée (prise dans son ensemble) ».

Mais, avec ce qui vient d'être dit, est-ce que nous suggérons qu'on ne voit jamais intervenir dans nos descriptions les éléments qui se trouvent à l'intérieur de ce qui est énoncé ? D'après nos descriptions, il y a peut-être un élément à l'intérieur de ce qui est énoncé, qui peut impacter de manière indirecte ce versant du sens constitué par l'apparition de la phrase énoncée. Cet élément, c'est p. Il ne s'agit pas du caractère véritatif ou factuel de p. En revanche, ce qui peut nous paraître intéressant, c'est de savoir en quoi consiste l'énonciation de p, autrement dit « p ». En effet, l'appartenance à telle ou telle catégorie discursive[1] (ou au mode énonciatif de l'histoire) de « p » pourrait donner des indications concernant le type d'emplois de « S savoir que p ».

Prenons pour exemple le cas de « Je sais que p ». Pour le premier cas de figure : lorsque « p » relève du présent intemporel du mode énonciatif de l'histoire (comme par exemple « Je sais

[1] Voir le chapitre 3.

que la terre est ronde »), ou bien du discours jugement (« Je sais qu'il y a une tarte aux pommes »), ou encore du discours narrateur (« Je sais que Pierre est Français »), il nous semble que c'est systématiquement ce qu'on appellera l'emploi rectificatif. (Voir (3.1.1)). En revanche, lorsque l'énonciation de p relève du discours dialogique, comme par exemple « Je sais que c'est ma faute », la détermination du type d'emploi semble moins sûre.

Une dernière remarque. Concernant les structures avec le verbe « savoir », que ce soit « Pierre sait que p » ou « Je sais que p », une analyse reposant sur ces deux éléments habituels pourrait donner l'impression que p revient à une sorte de « savoir », au sens que prend le nom « savoir » dans un groupe nominal comme « savoirs en géographie ». Certains exemples peuvent aller jusqu'à donner l'impression que le verbe « savoir » dans « S savoir que p » correspond à la version verbale du nom « savoirs » au pluriel. Le verbe « savoir » prend ainsi la signification d'« acquérir des connaissances », avec p qui paraît comme relevant de connaissances. Or, n'importe quelle phrase, comme par exemple « Je sais que Pierre est marié » ou « Elle sait que Pierre adore le chocolat », montre de toute évidence que cette impression, qui consiste à voir p comme relevant d'un savoir de type scientifique, peut s'avérer trompeuse.

Ayant eu ces impressions nous-mêmes, nous voulons souligner ici que la signification du verbe « savoir » qui ressortira de nos descriptions est plutôt proche de celle de « être au courant ». En tout cas, cela semble assez évident, notamment lorsque « p » relève du discours narrateur comme par exemple « Je sais que Pierre est Français », ou du discours jugement comme par exemple « Il sait qu'il y a une tarte aux pommes ».

En revanche, c'est un peu différent lorsque p relève du présent intemporel[1] du mode énonciatif de l'histoire comme par exemple « Il sait que la Terre tourne ». Dans ce type d'exemples, l'occurrence du verbe « savoir » paraît effectivement proche de ce qu'on peut entendre par le nom « savoirs » au pluriel. Mais, en fin de compte, cela semble bien résulter d'une certaine illusion, dont l'origine est précisément l'énonciation de p « La terre tourne ».

Quoi qu'il en soit, si la signification du verbe « savoir » peut s'apparenter à celle de l'expression « être au courant », cela donne une éventuelle explication quant à la classification de la structure « S savoir que p » dans le discours rapporteur, qui implique un rapprochement avec le verbe « dire ».

(3.1) « JE SAIS QUE P »

[1] Voir le chapitre 3

La structure à la 1ère personne du verbe « savoir », « Je sais que p », se caractérise essentiellement par un discours oppositif auquel la signification fait allusion[1]. Dans « Tu sais que p » et « Elle sait que p », on peut aussi trouver un discours oppositif plus ou moins semblable. Mais, ces deux autres structures, qu'on verra respectivement dans la partie (3.2) et la partie (3.3), ne sont pas susceptibles des mêmes types d'emploi que « Je sais que p ». En tout cas, l'emploi qu'on appelle « rectificatif »[2], auquel nous nous intéresserons dans la partie (3.1.1), est certainement propre à « Je sais que p ». Il n'y aura rien d'identique ni pour « Tu sais que p » ni pour « Elle sait que p ».

Avant de pouvoir regarder dans la partie (3.1.2) l'emploi que l'on appelle quasi-modal (on trouvera trois variantes qui paraissent proches, mais en fait bien différentes, de l'emploi modal), les discussions autour de l'emploi rectificatif dans cette partie (3.1.1) paraîtront un peu longues, car il va falloir répondre à certaines interrogations que pourrait soulever notre description de l'emploi rectificatif.

(3.1.1) Emploi rectificatif

Pour commencer directement par donner un aperçu de ce qu'on appelle l'emploi rectificatif de la structure « Je sais que p », considérons l'exemple d'une phrase comme « Je sais que Pierre est marié ». D'une part, conformément à notre hypothèse concernant l'appartenance au discours rapporteur de la structure « Je sais que p », nous dirons que, tout comme les structures de « dire » et celles de « voir », la signification de notre exemple est en partie constituée d'une allusion à l'énonciation virtuelle {Je : « Pierre est marié »} (EV1). D'autre part, toujours dans la signification de la phrase, on trouve également l'allusion à une seconde énonciation virtuelle {Tu : « Tu ne sais pas que Pierre est marié »} (EV2).

Avec ces deux énonciations virtuelles, on verra que l'emploi rectificatif paraît comme résultant de leur croisement. Expliquons-nous. Celui qui énonce « Je sais que Pierre est marié » rapporte son propre discours en faisant allusion à l'EV1. Et, de ce fait même, il rectifie un discours attribué à l'interlocuteur en faisant allusion à l'EV2. Notons aussi que l'emploi rectificatif est bien un type de l'emploi englobant : dans l'intervention au sein du sens communiqué, la phrase énoncée « Je sais que Pierre est marié » est prise intégralement dans son

[1] On se souvient que la structure « Je dis que p » peut aussi avoir ce type de discours oppositif dans le sens. En revanche, cela n'est pas le cas pour le verbe « voir ».

[2] L'emploi ici du terme « rectificatif » n'a pas de connotation technique. Tel qu'il est entendu dans le langage courant, le nom de cet emploi, « rectificatif », a pour simple mission de donner une idée générale de ce en quoi consiste l'emploi en question.

ensemble. Dans le noyau sémantique de cet emploi rectificatif, il n'est question ni uniquement de p (comme c'est le cas de l'emploi modal), ni uniquement de la partie préfixe « Je sais » (comme c'est le cas de l'emploi attributif) impliquant une certaine propriété ou qualification relative à l'occurrence du mot « je » en position de sujet grammatical. Notre emploi ici en question revenant plus ou moins à l'acte de rectifier, il convient donc de souligner que, pour voir ce qui structure le sens, il faut considérer la phrase prise dans son ensemble. Cela est nécessaire pour tenir compte de celui qui rectifie, à savoir [Je], c'est-à-dire celui qui fait apparaître la phrase énoncée. Cela est aussi indispensable pour mettre en évidence ce avec quoi est faite la rectification.

Une précision concernant l'EV2 : cette dernière se trouve bien dans la signification de la phrase. Dans le cas de notre exemple « Je sais que Pierre est marié », il est donc question de préciser que l'EV2 {Tu : « Tu ne sais pas que Pierre est marié »} relève bien de la signification de la phrase concernée que nous prenons comme exemple. La présence de l'EV2 {Tu : « Tu ne sais pas que p »} n'est donc pas fortuite, et n'est pas sujette à telle ou telle circonstance d'une énonciation particulière de « Je sais que p ».

Et ce n'est pas sans raison si on se montre assez catégorique sur ce point. En effet, on verra que cette énonciation virtuelle (EV2), qui contient un discours opposé (par rapport à celui de la phrase examinée) et dont l'origine est attribuée à l'interlocuteur, est aussi plus ou moins présente dans l'emploi quasi-modal de « Je sais que p » qu'on verra dans la partie (3.1.2).

Par ailleurs, il s'avérera que la présence de l'EV2 dans la signification de « Je sais que p » est liée au verbe même de « savoir ». Comme on le verra respectivement dans la partie (3.2) portant sur « Tu sais que p » et la partie (3.3) portant sur « Elle sait que p », l'une et l'autre structure comportent aussi dans la signification une énonciation virtuelle composée d'un discours opposé, légèrement différente de celle de « Je sais que p ».

On retiendra que la seconde énonciation virtuelle (EV2), {Tu : « Tu ne sais pas que p »}, à l'œuvre dans l'emploi rectificatif de « Je sais que p », fait bien partie de la signification de cette dernière structure que nous décrivons ici dans la partie (3.1). Fermons maintenant cette parenthèse concernant l'EV2, avant d'y revenir un peu plus loin lorsqu'on examinera l'opposition discursive qui se forme entre celle-ci et l'énonciation de « Je sais que p ».

Revenons à notre discussion concernant l'emploi rectificatif de « Je sais que p ». Très schématiquement, en ce qui concerne la structure sémantique, on pourrait dire que le locuteur [Je] rapporte son propre discours p et, de ce fait même, rectifie un discours (qui est à l'opposé du sien) attribué à l'interlocuteur [Tu]. Dans une certaine mesure, on peut comprendre l'énonciation

de « Je sais que p » de la manière suivante. Il s'agit d'extérioriser {Je : « p »}, à savoir le fait que je suis au courant du discours p, pour réagir à {Tu : « Tu ne sais pas que p »}, à savoir le fait que tu penses que je ne suis pas au courant du discours p.

Deux remarques à propos de ce qui vient d'être dit. D'une part, il convient d'insister une fois de plus sur le caractère virtuel de l'énonciation EV2 {Tu : « Tu ne sais pas que p »}. Relative à l'interlocuteur, l'EV2 fait partie de la signification de « Je sais que p » que nous étudions. D'ailleurs, il faut souligner que l'attribution de tel discours à l'interlocuteur revient au locuteur qui énonce la phrase « Je sais que p », puisque l'attribution en question se trouve dans la signification de cette phrase. (Aussi bien l'EV2 que le discours virtuel qui s'y trouve, tout cela reste bien à l'intérieur de l'univers que déploie la signification de la phrase « Je sais que p ». De même, il n'est pas question de vérifier si l'interlocuteur se laisse effectivement qualifier par une telle énonciation.)

D'autre part, toujours dans l'optique des indications données par la signification même de « Je sais que p », on notera que l'EV2, {Tu : « Tu ne sais pas que p »}, se situe en position antérieure par rapport à la propre énonciation de « Je sais que p » (à savoir de la phrase dont l'EV2 est elle-même issue). Et cela va de pair avec l'idée que ce premier emploi de « Je sais que p » consiste en l'acte de rectifier. En effet, rappelons que la phrase « Je sais que p » se montre, de par la partie de la signification portant sur le versant énonciatif, comme réagissant à l'énonciation virtuelle {Tu : « Tu ne sais pas que p »}, qui ne peut donc que se trouver en position antérieure.

Somme toute, sémantiquement parlant, la rectification revient à une sorte d'opposition (de confrontation) entre deux discours, mais aussi entre les deux protagonistes de discours, à savoir [Je] et [Tu]. D'un côté, c'est le discours porté par la phrase concernée, « Je sais que p » – c'est donc le discours qui s'attribue au locuteur, [Je], qui énonce « Je sais que p ». De l'autre côté, c'est le discours virtuel dont l'origine est attribuée à l'interlocuteur, à savoir « Tu ne sais pas que p », qui se trouve dans l'EV2 {Tu : « Tu ne sais pas que p »}.

Avant de nous pencher sur cette opposition discursive qui donne la structure sémantique de l'emploi rectificatif, considérons à nouveau l'énonciation virtuelle EV2, {Tu : « Tu ne sais pas que p »}, plus particulièrement les deux occurrences de « Tu » qui se trouvent, l'une et l'autre, avant et après les deux points. Une bizarrerie attire l'attention : le « Tu » avant les deux points ne renvoie pas à la même chose que l'occurrence du mot « Tu » qu'on trouve après les deux points, qui est situé à l'intérieur du discours virtuel. Cette bizarrerie est en réalité révélatrice. D'une part, le « Tu » placé avant les deux points, qui renvoie à l'interlocuteur [Tu] de la phrase « Je sais que p », réaffirme l'idée que l'EV2 provient du point de vue du locuteur [Je] de la même phrase.

D'autre part, concernant l'occurrence de « Tu » placée après les deux points, elle renvoie au locuteur [Je] de la phrase étudiée « Je sais que p ». Et cela confirme l'idée que le discours virtuel dans l'EV2, « Tu ne sais pas que p », relève du point de vue de l'interlocuteur [Tu] de la structure étudiée « Je sais que p ».

Regardons de plus près le « Tu » avant les deux points, car marquer de cette manière l'origine du discours virtuel s'avère essentiel aussi pour l'interprétation sémantique. En effet, si on admet que la rectification se caractérise par une certaine opposition, cette dernière est à situer entre les deux acteurs de l'interlocution, à savoir [Je] et [Tu], et non entre deux individus extralinguistiques agissant hors de l'univers du discours. Pour rendre plus explicite notre propos, on peut mettre ces deux ensembles énonciatifs en parallèle. Et on voit que l'opposition discursive concerne bien les deux acteurs de discours, surtout quand on s'aperçoit que la structure étudiée revient à {Je : « Je sais que p »}, dont l'opposition à l'EV2, {Tu : « Tu ne sais pas que p »}, est incontestable.

Disons-le autrement encore. Cette opposition entre les deux discours n'est pas celle qu'on peut trouver entre Marie et Pierre en tant qu'individus (êtres du monde) qui se promènent et qui se tiennent la main. Si l'opposition peut concerner Marie et Pierre, c'est seulement dans la mesure où ils sont considérés en tant que locuteur et interlocuteur, prenant respectivement les rôles de [Je] et [Tu].

En somme, cette opposition caractéristique de l'emploi rectificatif est, comme dirait Benveniste, à situer dans « la réalité du discours ». Une réalité traduite précisément par l'occurrence du mot « Je » et l'occurrence du mot « Tu », la première dans la phrase étudiée « Je sais que p »), la seconde dans le discours virtuel « Tu ne sais pas que p » de l'EV2.

Deux autres remarques. Celles-ci nous permettront de souligner une caractéristique majeure de notre description : la dimension sémantique (qui implique [Je], [Tu] et les occurrences du mot « je » et du mot « tu ») va au-delà de la référence.

Pour la première remarque, partons de l'observation que, dans l'exemple que nous décrivons « Je sais que Pierre est marié », l'occurrence du mot « Je » renvoie au locuteur (peu importe qu'il s'agisse de Marie ou de Max). Ainsi, d'un certain point de vue (et non de manière absolue), on peut dire qu'il est question, qu'il s'agisse du locuteur ou de l'occurrence du mot « Je », d'un même individu. Cependant, malgré cette identification (qui n'est d'ailleurs pas surprenante), il convient de souligner que c'est bien le locuteur [Je], et le locuteur [Je] seul, qui est associé à l'acte de rectifier. Quant à l'occurrence du mot « Je », elle relève de ce qui fait l'objet de la rectification. Ainsi, dans cet emploi rectificatif de « Je sais que p », l'élément qui donne la structure sémantique reste « le locuteur [Je] qui rectifie ».

Cette précision s'avérera essentielle. Elle permettra de mieux faire voir la spécificité de l'emploi rectificatif de « Je sais que p ». D'une part, par rapport à l'emploi attributif de Carel (2011), que la linguiste propose pour décrire la même structure à la 1ère personne « Je sais que p ». On verra ce point dans quelques lignes plus loin. D'autre part, par rapport à notre description de la structure à la 3ème personne « Elle sait que p », qu'on verra dans la partie (3.3).

La seconde remarque concerne aussi l'occurrence du mot « Je » dans la structure étudiée « Je sais que p ». Mais cette fois-ci, l'observation se fait par rapport au discours virtuel qui se trouve dans l'EV2 {Tu : « Tu ne sais pas que p »}. En effet, comme on peut le constater, du point de vue du référent, l'occurrence du mot « Tu » après les deux points concerne le même individu que celui de l'occurrence du mot « Je » dans la phrase étudiée « Je sais que p ». Avec cette observation, on peut d'abord noter que la référence ne permet pas de rendre compte du sens. Par exemple, le fait qu'il s'agisse d'un même individu ne donne aucune indication sur le fait que ces deux discours sont en opposition. Ensuite, il convient aussi de souligner que la différence sur le plan sémantique entre l'occurrence du mot « je » et celle du mot « tu » va bien au-delà de la référence. En tout cas, pour parler du locuteur de « Je sais que p », l'emploi du mot « Tu » dans le discours virtuel est inévitable. C'est inévitable car c'est seulement avec l'emploi du mot « Tu » qu'on peut marquer l'origine du point de vue du discours virtuel, qui est le point de vue de l'interlocuteur [Tu] de la phrase « Je sais que p ». La preuve en est que, à la place du mot « Tu » dans le discours virtuel, l'emploi du mot « Je » (ou d'un terme à la 3ème personne) modifie la valeur sémantique de l'EV2. En effet, dans ce cas de figure imaginaire, en remplaçant le mot « Tu » par le mot « Je » dans le discours virtuel, ce qui donnerait {Tu : « Je ne sais pas que p »}, on s'aperçoit qu'il n'y aurait plus d'opposition discursive par rapport à « Je sais que p », ni donc de rectification.

L'emploi rectificatif consiste donc en une sorte de réaction visant à rectifier un discours. Et c'est sans doute en raison de cette « rectification » qu'on a l'impression que c'est une opposition qui donne la structure sémantique de cet emploi. En effet, comme pourrait laisser entendre notre description, si le locuteur de « Je sais que p » présente p comme quelque chose qu'il sait (connaît, ou dont il est au courant), c'est avant tout parce qu'il est question de réagir à un discours opposé. D'où l'unité énonciative virtuelle (EV2) {Tu : « Tu ne sais pas que p »}, qui se présente comme composant principal de la structure sémantique de cet emploi.

Maintenant que l'emploi rectificatif est présenté, on peut examiner plus en détails cette opposition qui est l'élément central de notre description. Nos discussions se diviseront en trois parties :

(1) Nous expliquerons en quoi l'emploi rectificatif se distingue de l'emploi attributif décrit par Carel (2011).

(2) Nous nous efforcerons de répondre à deux questions qui portent sur le fait que le discours virtuel dans l'EV2 est une négation.

D'une part, la première question consiste à savoir si la relation entre nos deux discours en opposition (dans l'emploi rectificatif) est du même type que celle qui se trouve entre une phrase affirmative et sa version négative, comme par exemple « Pierre est pessimiste » et « Pierre n'est pas pessimiste ».

D'autre part, la seconde question consiste à savoir si notre description reposant sur une opposition discursive est comparable avec la description polyphonique de la négation[1]. Deux questions plus précises peuvent se poser. (a) Est-ce que notre description se généralise à toutes les phrases affirmatives comme c'est le cas de la description polyphonique pour la négation ? (b) Quelles sont les choses qui rapprochent et qui séparent la description polémique pour la négation et notre description pour l'emploi rectificatif de « Je sais que p » ?

(3) Nous discuterons du rapprochement qu'on peut faire entre notre description et celle de Vet (1994).

L'emploi rectificatif de « Je sais que p » se distingue de l'emploi attributif tel qu'il est entendu dans le cadre de la TAP

La description de Carel (2011) de « Je sais que p » s'inscrit dans une série d'analyses, portant sur deux verbes d'opinion qui sont « savoir » et « prétendre »[2] et concernant à la fois l'emploi modal et l'emploi attributif, dont la distinction a été introduite au chapitre 3. (Notre remarque ici concerne uniquement l'emploi attributif.) En survolant rapidement, certains auteurs pourraient voir un rapprochement à faire entre l'emploi attributif décrit par Carel et l'emploi rectificatif que nous venons de présenter. L'argument invoqué peut être le suivant. Dans l'emploi attributif de Carel, le sens se construit autour de la partie précédant p, à savoir « Je sais ». Et cela semble également le cas pour notre emploi rectificatif, puisque l'objet de notre étude revient essentiellement à la partie « Je sais ». Ci-dessous quelques précisions pour clarifier cette éventuelle confusion : entre l'emploi attributif tel qu'il est entendu par Carel et l'emploi

[1] La négation ne faisant pas l'objet, à proprement dit, de nos travaux dans le cadre de cette thèse, on se contente de rappeler le grand débat autour de ce phénomène. Il y a d'un côté ceux qui la considèrent comme un type de modalité (modus) exprimant l'attitude du locuteur vis-à-vis du contenu. De l'autre côté, il y a ceux qui conçoivent la négation comme une forme variante de l'assertion (qui la rapprochent donc davantage de dictum).

[2] L'objectif plus général est de montrer « l'intérêt qu'il y a à joindre la TBS et la TAP ». (2011 : 349)

rectificatif que nous venons de décrire, il y a de fait plus de différences qu'il n'y paraît.

Tel que nous l'avons présenté au chapitre 3, l'emploi attributif concernant « S V que p » se structure autour de l'idée « avoir la propriété d'avoir l'opinion que p »[1]. Dans le cas du verbe « savoir », il s'agit donc d'« avoir la propriété de savoir que p ». Ainsi, l'emploi attributif concerne avant tout le terme occupant la position du sujet grammatical, autrement dit ce dont on parle. Or, ce n'est pas le cas de notre emploi rectificatif.

En effet, comme nous l'avons présenté plus tôt, l'emploi rectificatif se structure autour de l'énonciation même de la phrase « Je sais que p », avec cette dernière prise dans son ensemble de manière intégrale. Nous avons aussi souligné que, ce qui importe pour l'emploi rectificatif, c'est celui qui énonce « Je sais que p », à savoir le locuteur [Je], et non l'occurrence du mot « Je » qui se trouve matériellement dans la phrase. Il s'agit donc avant tout de l'affirmation « Je sais que p », comme réaction pour rectifier le discours inverse.

Notons que, malgré les différences que nous signalons ici entre ces deux emplois, l'élément central de l'emploi attributif, à savoir « avoir la propriété de savoir que p », semble bel et bien se trouver parmi les éléments du sens communiqué de « Je sais que p ». En revanche, cet élément n'intervient pas dans la structure sémantique de notre emploi rectificatif. Et c'est peut-être parce que cet élément, qui se trouve à l'intérieur de ce qui est énoncé, n'est pas relatif à « la phrase énoncée prise dans son ensemble ».

Une autre différence majeure. Si l'emploi attributif peut se décrire, sans ambigüité, avec un contenu formulé en termes argumentatifs, ce n'est pas sûr qu'on puisse en dire autant à propos de l'emploi rectificatif. En tout cas, on verra qu'il est délicat, à partir de notre description fondée sur une opposition, de formuler un contenu de forme argumentative. Par ailleurs, l'argumentation proposée par Carel pour exprimer l'emploi attributif, [être un fait que p donc pense que p][2], ne convient pas à l'emploi rectificatif.

En revanche, on peut dire que, intuitivement, l'emploi rectificatif se comprend assez facilement dans l'optique des actes de langage, le terme même de « rectificatif » en étant une indication. D'ailleurs, ceci n'est peut-être pas sans lien avec notre difficulté à formuler un contenu argumentatif pour cet emploi. En effet, de manière générale, la question se pose de

---

[1] Carel distingue deux cas de figure dans l'emploi attributif de la structure « X + V que p » : « le locuteur, ou bien décrit X, en lui attribuant la propriété d'avoir l'opinion que p, ou bien décrit le contenu p, en lui attribuant la propriété d'être l'opinion de X ». (Ibid : 350)

[2] Le premier segment [être un fait que p] pourrait amener certains à y voir une trace de la description classique portant sur la présupposition, avec le caractère véritatif et factuel de p. (Ibid : 371) Par contraste, on se souvient que notre description de l'emploi rectificatif ne fait pas intervenir ce composant de la description classique.

savoir si on peut parler de contenu (dans le cadre argumentatif de la TBS) lorsque c'est un acte de langage, comme celui de rectification, qui donne la structure au sens de l'énoncé. Quoi qu'il en soit, si on veut tenter de formuler un contenu argumentation pour l'emploi rectificatif, il faut bien que celui-ci soit marqué par une opposition discursive. Comme c'est peut-être le cas cet aspect argumentatif : [Tu penses/dis que je ne sais pas que p, mais je (te) dis que je sais que p]. En l'appliquant à l'exemple « Je sais que Pierre est marié », on aurait comme enchaînement [Tu penses/dis que je ne sais pas que Pierre est marié, mais je (te) dis que je sais que Pierre est marié]. Ces argumentations se comprennent tant bien que mal, mais elles ne résolvent pas vraiment notre problème concernant la formulation d'un contenu argumentatif pour l'emploi rectificatif. En effet, avec « mais » qui relie les deux segments, il est difficile de dire qu'il s'agit bien d'un aspect argumentatif[1]. Par conséquent, il est aussi difficile de dire, dans le cadre de la TBS, qu'il s'agit bien d'un contenu. On peut toujours essayer de remplacer « mais » avec « pourtant » : ce dernier, avec « donc », fait partie des deux connecteurs officiels de la TBS. Sauf que, ce qui est exprimé par un aspect comme [Tu penses/dis que je ne sais pas que p, pourtant je (te) dis que je sais que p] s'éloigne du sens communiqué par un énoncé de la structure « Je sais que p » en emploi rectificatif. Parallèlement, on peut aussi constater qu'il est impossible (sans modifier le sens) de rendre cette argumentation plus abstraite, alors que c'est pourtant une pratique courante pour les analyses qui recourent au cadre argumentatif de la TBS. Cette impossibilité est particulièrement frappante lorsqu'on enlève les marqueurs des interlocuteurs. Ainsi, un aspect plus abstrait, comme par exemple [dire/penser ne pas savoir p PT savoir p], s'avère simplement sans lien avec l'emploi rectificatif. L'aspect ainsi ôté des marques des interlocuteurs s'éloigne encore plus de l'emploi rectificatif, étant donné qu'il n'y a plus aucune trace de ce qui peut ressembler, même de loin, à notre opposition discursive[2]. (Cet aspect sans marques des interlocuteurs pourrait convenir, par exemple, à la qualification d'un individu.) Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne la formulation d'un contenu argumentatif, notre emploi rectificatif donc est aussi à distinguer de l'emploi attributif de Carel. Par ailleurs, cette difficulté à formuler une argumentation pour l'emploi rectificatif réaffirme l'idée suivante : l'opposition située au centre de la structure sémantique concerne effectivement deux unités énonciatives. Et la place de ces deux dernières se trouve dans la réalité du discours.

---

[1] On se rappelle que dans le cadre de la TBS, un aspect argumentatif a pour connecteur soit DC (donc) soit PT (pourtant).

[2] Rappelons que c'est cette opposition qui constitue ce qu'on appelle le « noyau du sens », une expression plus générale qui nous permet de recouvrir à la fois le contenu de nature argumentative et le contenu difficile à formuler en termes argumentatifs comme c'est le cas de l'emploi rectificatif de « Je sais que p ».

À la fin de cette discussion concernant les différences entre notre emploi rectificatif et l'emploi attributif décrit par Carel, il convient de préciser qu'il n'est pas question de dire que l'emploi attributif n'a pas lieu d'être. (Même si on peut se poser la question de savoir ce qui se passe avec p lorsqu'il s'agit de l'emploi attributif) Seulement, nous dirions que l'emploi attributif n'est pas évident pour la structure à 1ère personne. C'est ce que nous avons évoqué dès la partie consacrée au verbe « dire ». En revanche, on verra dans la partie (3.3) que l'emploi attributif s'applique incontestablement à la 3ème personne.

Quels rapports avec la négation ?

Passons maintenant à la deuxième série de discussions concernant l'opposition discursive qui donne la structure sémantique de l'emploi rectificatif. On va procéder en deux temps. Avant de regarder un éventuel rapprochement entre notre description impliquant une telle opposition et la description de la négation donnée par Ducrot (1984) dans le cadre de la théorie de la polyphonie, on va d'abord examiner la possibilité d'un parallèle entre notre opposition dans l'emploi rectificatif et l'opposition générale entre l'affirmation et la négation.

Concernant un éventuel parallèle avec l'opposition générale entre l'affirmation et la négation, pour rester simple (et ne pas compliquer les choses inutilement), on se contentera d'examiner de plus près notre opposition dans l'emploi rectificatif. Et on peut même annoncer tout de suite qu'un tel parallèle ne semble pas envisageable, du moins sur le plan sémantique.

Commençons par une observation sur le plan syntaxico-morphologique concernant l'opposition caractérisant l'emploi rectificatif. D'un côté, étant donné la forme syntaxique, « Je sais que p » a tout l'air d'être une affirmation. De l'autre côté, concernant le discours virtuel dans l'EV2 {Tu : « Tu ne sais pas que p »}, il s'agit bien d'une négation étant donné la particule « ne pas ». Mais peut-on dire pour autant qu'il y a équivalence entre cette opposition (spécifique à l'emploi rectificatif de « Je sais que p ») et l'opposition, d'ordre général, entre l'affirmation et la négation ? Si notre réponse hypothétique est négative, une explication reste nécessaire.

En effet, il faut noter que ce contraste que nous venons d'observer, entre l'affirmation dans la phrase « Je sais que p » et la négation dans le discours virtuel « Tu ne sais pas que p », se trouve sur le plan syntaxique. Cependant, lorsqu'on se situe sur le plan sémantique, cela pourrait s'avérer trompeur. Ainsi, malgré cette évidence sur le plan syntaxico-morphologique, il nous semble impossible de dire que le discours virtuel avec la particule « ne pas » soit la négation de la phrase étudiée en forme affirmative. En résumé, ce qui est marqué syntaxiquement dans l'un et l'autre discours ne nous semble pas déterminant pour comprendre leur relation sur le plan

sémantique.

Si on peut le dire directement, sans vouloir choquer bien sûr, nous dirions que leur relation du point de vue du sens est plutôt l'inverse. De fait, sur un plan sémantique (qui est ici relatif au discours), c'est plutôt la phrase affirmative « Je sais que p » qui est la négation du discours virtuel « Tu ne sais pas que p » (ou bien « Tu ignores que p », puisqu'il s'agit d'un discours virtuel). Certes, sur le plan matériel, qui est celui de la syntaxe que l'on peut observer, il est incontestable que le discours virtuel est de forme négative. Toutefois, ce n'est pas pour autant que, sur le plan sémantique, ce discours soit la négation de « Je sais que p ».

Disons autrement encore. Si on se situe du point de vue de la phrase étudiée « Je sais que p », il paraît inapproprié de considérer le discours virtuel « Tu ne sais pas que p » comme étant sa négation, malgré sa forme négative. Notons aussi que, si nous nous obstinons à dire que c'est plutôt la phrase en forme affirmative qui nie le discours virtuel portant la particule « ne pas », c'est aussi parce que cela correspond au fait que l'emploi en question consiste en une rectification. En effet, on se souvient que c'est l'énonciation de la phrase « Je sais que p » qui rectifie celle du discours de forme négative dans {Tu : « Tu ne sais pas que p »}.

On voit maintenant pourquoi on vient de qualifier de « trompeur » le contraste syntaxico-morphologique entre ces deux discours. De fait, le rapport établi par le lien sémantique entre « Je sais que p » et le discours virtuel « Tu ne sais pas que p » est à l'inverse de ce que laisse croire l'apparence, à savoir la forme affirmative de l'un et la forme négative de l'autre. En résumé, on aura noté que, aussi paradoxale que cela puisse paraître, c'est la phrase à la forme affirmative « Je sais que p » qui, sémantiquement parlant, est la négation du discours virtuel en forme négative « Tu ne sais pas que p ».

Examinons maintenant la possibilité de faire un parallèle avec la description polyphonique de la négation de Ducrot (1984). Nous l'avons évoqué plus haut, le fait que notre description (concernant une phrase affirmative) fasse intervenir une phrase de forme négative (pour notre propos ici, cela importe peu qu'elle relève d'un discours virtuel) peut faire penser à la description polyphonique de la négation. La question qui se pose est donc de savoir si la description de « Je sais que p » (concernant l'emploi rectificatif), en tant que phrase de forme affirmative, est comparable avec la description polyphonique de la négation. Dans une optique sémantique générale, disons que la réponse est positive, puisque dans les deux cas il y a une superposition de deux voix, de deux discours. En revanche, la description s'effectue de manière différente. D'une part, la description polyphonique de la négation repose largement sur la notion d'« énonciateur ». D'autre part, notre description fait appel à la Notation-K (introduite dans le chapitre 3), qui nous permet de rendre compte à la fois du discours virtuel et de son apparition à

travers l'origine attribuée. Et cela, dans un ensemble énonciatif.

Avant de développer ces éléments de réponse, rappelons d'abord comment la négation s'inscrit dans la théorie de la Polyphonie[1]. Faisant partie des phénomènes dont l'illustration a servi à démontrer la présence de l'énonciateur (être sans parole, contrairement au locuteur), la négation est décrite avec la présence de deux énonciateurs. Ainsi, pour un énoncé comme « Pierre n'est pas pessimiste », il y a d'une part l'énonciateur E1 associé au point de vue [Pierre est pessimiste] et, d'autre part, l'énonciateur E2 (auquel s'identifie le locuteur) associé au point de vue contraire [Pierre n'est pas pessimiste].

On se souvient que cette description polyphonique de la négation est d'une portée générale – elle s'applique à la majorité des emplois des phrases négatives, à savoir ce que Ducrot appelle la « négation polémique ». À cet égard, la première question qui se pose, concernant notre description de l'emploi rectificatif de « Je sais que p », est de savoir si celle-ci est aussi d'ordre général, étant donné que notre description semble se faire avec un même type de procédé que la description polyphonique. En d'autres termes, la question est de savoir si nous pouvons aussi envisager une application générale de notre description de l'emploi rectificatif à toutes les structures affirmatives, étant donné qu'elle repose sur une opposition semblable à celle qui se trouve dans la description polyphonique de la négation.

Nous dirions que la réponse est négative – du moins, c'est la conclusion qu'on peut tirer des exemples suivants. (1) Concernant le premier énoncé (de forme affirmative) dans la suite « Il sait qu'on arrive. Il y a une taupe dans notre équipe », on voit que notre description de l'emploi rectificatif ne peut pas s'appliquer, pour la simple raison que le sens de « Il sait qu'on arrive » n'implique pas d'opposition discursive. (2) De la même manière, une phrase comme « L'eau bout à 100 degrés » n'est pas susceptible d'une telle description oppositive. Et c'est certainement aussi le cas de toutes les phrases marquées par le présent intemporel, qui relèvent pour nous du mode historique, comme nous l'avons présenté au chapitre 3. (3) Une phrase (de forme affirmative) appartenant au discours jugement, comme par exemple « Il y a deux carnets sur la table », n'est pas concernée non plus par notre description fondée sur une opposition discursive.

On peut donc confirmer que notre description oppositive concernant « Je sais que p » ne s'applique pas à toutes les structures affirmatives : elle n'a pas cette portée générale que représente la description polyphonique de la négation. Malgré cette différence majeure, notre description de l'emploi rectificatif rejoint tout de même la description polyphonique, cette convergence étant sur le plan, disons, théorique. En effet, en impliquant un discours négatif (bien

[1] Deux autres formes de négation distinguées par Ducrot prennent respectivement le nom de « négation métalinguistique » et le nom de « négation descriptive ». (1984 : 217-218)

que virtuel) dans la description d'une phrase affirmative, nous poursuivons la conception générale du sens défendue par Ducrot[1] (dont l'une des manifestations est justement la théorie de la polyphonie). Rappelons aussi que celle-ci se caractérise, entre autres, aussi bien par une nature intersubjective qu'une dimension énonciative.

Comme nous l'avons dit plus haut, la plus grande différence entre la description polyphonique et la nôtre reste la forme à laquelle on recourt pour rendre compte du discours opposé. Ducrot s'appuie sur la notion d'« énonciateur », tandis que nous utilisons la Notation-K. Deux précisions concernant cette différence.

Mais notons tout d'abord une convergence : qu'il s'agisse de l'énonciateur ou de la Notation-K, le discours opposé fait bien partie de la signification. Ainsi, comme c'est déjà le cas dans la Polyphonie, il n'est pas question d'une parole qui a été effectivement produite. C'est aussi pour insister sur ce point que nous parlons du caractère « virtuel » concernant notre unité énonciative.

La deuxième précision porte sur la Notation-K, ainsi qu'une différence majeure qu'elle implique par rapport au procédé de la polyphonie. Mais, avant d'examiner cette différence, notons que, sous un certain angle, la Notation-K peut rendre invisible cette différence centrale. Pour illustrer notre propos, prenons le cas d'une phrase négative. On se souvient que, au chapitre 3, nous avons évoqué brièvement l'idée que la Notation-K peut rendre compte d'une phrase négative, tout en gardant l'esprit de la polyphonie, même si on ne parle plus de l'énonciateur.

Reprenons l'exemple « Pierre n'est pas pessimiste », dont la position du sujet grammatical est occupée par un nom propre, ce qui est le cas de l'illustration donnée par Ducrot. Avec la Notation-K, on peut formuler le discours opposé, soit comme {Tu : « Pierre est pessimiste »}, soit comme {Elle / Marc / Ils : « Pierre est pessimiste »}. (On se souvient que, selon la polyphonie, l'énonciateur associé au discours affirmatif peut être soit de l'interlocuteur soit d'un tiers.) Ce qu'il convient de souligner, c'est que, dans ce cas où la phrase négative présente un nom propre (ou la 3ème personne) en position de sujet grammatical, utiliser la Notation-K (ou non) ne fait guère de différence.

Mais il peut en être tout autrement lorsque la position du sujet grammatical est occupée par un pronom de la 1ère ou de la 2ème personne. En effet, comme montre notre description de l'emploi rectificatif de « Je sais que p », la Notation-K {SD : « DV »} nous permet de constituer le discours virtuel (DV) tel que cela se ferait depuis le point de vue (SD) dont le discours (DV) tire son origine. On se rappelle que le discours (DV) se formule ainsi depuis le point de vue de

[1] Voir la partie (2) du chapitre 2.

l'interlocuteur [Tu]. Revoici notre exemple « Je sais que Pierre est marié », avec l'énonciation virtuelle {Tu : « Tu ne sais pas que Pierre est marié »}. Ce rappel attire notre attention sur un autre enjeu que représente la Notation-K – elle permet de rendre manifeste l'origine du discours (SV), qui se formule depuis le point de vue de la phrase étudiée « Je sais que p », à savoir celui de son locuteur [Je].

Examinons maintenant une phrase négative ayant un pronom en position de sujet grammatical : « Je ne sais pas que Pierre est marié ». Cela nous permet de voir plus concrètement la différence que peut faire la Notation-K par rapport à la polyphonie qui s'appuie sur la notion d'énonciateur, notamment en ce qui concerne le changement de perspectives. Avec une phrase négative comme « Je ne sais pas que Pierre est marié », nous dirions que sa signification fait allusion à une énonciation virtuelle, représentée par la Notation-K {Tu : « Tu sais que Pierre est marié »}. Ainsi, on peut constater que la notion d'énonciation de la polyphonie ne permet pas de rendre compte des deux occurrences de « Tu », respectivement avant et après les deux points. Voyons aussi le cas où le discours affirmatif est attribué à une tierce personne : {Elle / Pierre / Ils : « X sait que Pierre est marié »}. Deux précisions à propos de cette notation. (1) Un nom propre ou une expression, X représente celui qui fait apparaître l'énoncé concerné, « Je ne sais pas que Pierre est marié ». (2) Même si le discours virtuel est attribué à un tiers, le sens de l'énoncé concerne toujours l'interlocuteur. Mais dans ce cas, le caractère oppositif est sans doute moins fort entre les interlocuteurs.

On s'arrête là avec cette série de discussions concernant les rapports entre la négation et notre description de l'emploi rectificatif (y compris différences et similitudes par rapport à la description de la négation polyphonique). On reviendra sur la négation avec un autre exemple au chapitre 5.

Description de Vet (1994) de « Je sais que p » : « corriger un présupposé de l'interlocuteur »

La troisième (et la dernière) série de discussions concernant notre opposition discursive porte sur la description de Vet[1] (1994) de la même structure « Je sais que p », qui nous paraît tout à fait comparable à la nôtre. En un mot, l'auteur parle de « corriger un présupposé de

[1] Il est intéressant de noter que Vet est sans doute l'un des rares auteurs à s'intéresser, pour une étude du verbe « savoir », spécifiquement à la structure à la 1ère personne au présent, « Je sais que p ». Alors qu'on sait que les discussions autour des structures avec le verbe « savoir » s'intéressent la plupart du temps au seul phénomène de la présupposition (et à la vérité de p que cela implique) et ne prêtent pas attention aux éventuelles conséquences que cela pourrait avoir avec la personne verbale et le temps grammatical.

l'interlocuteur » (1994 : 67) Vet précise que « corriger » consiste en un acte de parole, synonyme de « ajuster ». À cet égard, on n'aura pas manqué de constater que cela correspond tout à fait au terme « rectificatif » que nous avons choisi comme nom de l'emploi principal de « Je sais que p » que nous décrivons.

La similitude entre la description de Vet et la nôtre se trouve également dans les deux autres termes clés, à savoir « présupposé » et « interlocuteur ». La parenté saute aux yeux quand on se souvient de notre énonciation virtuelle, {Tu : « Tu ne sais pas que p »}. D'une part, le discours virtuel est, tout comme la description de Vet, imputé à l'interlocuteur. D'autre part, l'énonciation virtuelle se trouve en position antérieure (de la même manière qu'un présupposé) par rapport à l'énonciation de la phrase « Je sais que p » dont l'unité énonciative est issue.

Ce rapprochement entre la description de Vet et la nôtre est accompagné d'autres points de convergence. Par exemple, Vet fait remarquer que, contrairement à « Je sais que p », la 3ème personne « Il sait que p » ne présente pas ce caractère de « corriger un présupposé de l'interlocuteur ». On verra plus loin que notre description de la 3ème personne présente également une différence du même type par rapport à notre description de « Je sais que p ». Mais, plus spécifiquement, la distinction que fait Vet entre « Je sais que p » et « Il sait que p » » correspond à une distinction plus générale. À la suite de Martin[1] (1987), Vet distingue l'« usage direct » correspondant à la structure à la 1ère personne au présent, et l'« usage oblique » correspondant grosso modo à toutes les structures au passé et celles qui sont à la 3ème personne. À propos de cette distinction, ce qui nous paraît intéressant à noter, c'est que Vet décrit le sens des structures à l'« usage oblique » par des propositions. C'est le cas par exemple de « Je ne savais pas que Pierre était marié ». (1994 : 66) En revanche, concernant l'« usage direct », comme la structure « Je ne sais pas si », ou la structure « Je sais que p », Vet situe leur sens en dehors de la proposition, en précisant que c'est :

> « Comme toutes les expressions par lesquelles le locuteur exécute un acte de parole » (Ibid : 66)

Cette disjonction entre l'« usage oblique » et l'« usage direct » qui se fait par le caractère propositionnel (ou non) du sens nous paraît assez pertinente, même si nous ne décrivons pas le sens en termes de proposition. En outre, l'idée que l'« usage direct » relève plutôt d'un acte, et non propositionnel, s'accorde aussi avec notre description de « Je sais que p », d'autant plus que

[1] MARTIN Robert (1987) *Langage et croyance : Les « univers de croyance » dans la théorie sémantique*, Bruxelles, Mardaga

celle-ci contraste avec celle de « Elle sait que p » qui voit l'emploi attributif se présenter comme l'emploi principal.

Un autre point de convergence concerne le cas du verbe « croire », qu'on verra dans la partie (4). En effet, Vet distingue également « Je crois que p » de « Je sais que p ». Par ailleurs, comme ce qu'on montrera plus loin, l'auteur soutient aussi que la structure au passé « Je croyais que p », de l'« usage oblique », présente une signification relative à la proposition.

Enfin, malgré ces convergences que nous venons de signaler, il faut tout de même souligner que nous ne reprenons pas le cadre général dans lequel Vet s'inscrit, qui consiste à concevoir

> « les êtres humains comme des « systèmes de traitement d'information » » (Ibid : 56)

En effet, il nous semble difficile de voir toute la complexité des êtres humains, notamment avec la pratique du langage, se réduire à des « systèmes de traitement d'information ». Ce qui est en revanche intéressant à remarquer, c'est qu'on peut obtenir des analyses similaires sans avoir adopté un tel cadre général.

Une dernière remarque, pour clore ces trois séries de discussions sur l'emploi rectificatif (notamment l'opposition discursive qui le caractérise). Il s'agit de la question de savoir, comme certains auteurs l'ont déjà signalé, pourquoi énoncer « Je sais que p » alors que l'énonciation de p, à savoir « p », implique déjà le fait que le locuteur sait que p. À l'égard de cette question, certains auteurs avancent ainsi l'idée selon laquelle « Je sais que p » a pour objectif d'ajuster le point de vue de l'interlocuteur. Cette observation qui va dans le même sens que la description de Vet vaut certainement aussi pour expliquer l'opposition discursive dans notre description. D'ailleurs, on peut noter que l'énonciation de p ne fait nullement allusion à un discours opposé quelconque, à la différence de la signification de « Je sais que p » (le discours opposé est impliqué par l'énonciation de « Je sais que p »).

Des discussions similaires portent aussi sur le verbe « croire ». La question qui interroge est souvent aussi de savoir quelle différence entre « Je crois que p » et « p » En effet, comme le cas du verbe « savoir », l'énonciation de p implique aussi déjà le fait que le locuteur croit (vrai) p. À cet égard, la question revient à chercher à savoir comment comprendre l'énonciation de « Je crois que p », sachant que l'énonciation de p comporte déjà (certes non tout à fait explicitement, mais sûrement) un discours tout à fait comparable qui se paraphrase en [je crois que p].

Pour notre part, sans vouloir aller trop loin dans ces discussions jusqu'au point de nous éloigner de nos objectifs (aussi bien de ce chapitre 4 que de cette thèse), nous voudrons avant

tout signaler une différence majeure entre « Je crois que p » et « Je sais que p », malgré le parallèle que nous venons d'établir entre « Je sais que p » et « Je crois que p ». En effet, on verra que, contrairement à « Je sais que p », la structure « Je crois que p » n'a pas la même structure sémantique et n'appartient pas au discours rapporteur.

(3.1.2) Emplois du type quasi- modal

De prime abord, les exemples regroupés dans cette seconde partie de notre étude de « Je sais que p » feraient penser à l'emploi modal. Si on dit cela, c'est surtout parce que, on le verra, c'est essentiellement p qui est repris dans le sens de l'énoncé qui suit. Mais, en regardant de plus près, on s'aperçoit que certaines observations font finalement hésiter à parler de « l'emploi modal ». La raison principale : malgré la place qui paraît centrale de p, la partie « Je sais que » n'est pas facultative. Autrement dit, on verra que « p » ne communique pas la même chose que « Je sais que p ».

Les trois variantes que nous allons distinguer dans cette partie montreront, on va le voir tout de suite, trois différentes manières par lesquelles « Je sais que » reste indispensable. Concernant le premier cas de figure, très schématiquement, « Je sais » participe à la manière de communiquer une demande (et non de communiquer p). Il serait question d'apporter un effet atténuant à la demande. Concernant le second cas de figure, il s'avérera qu'il est plutôt question de l'emploi englobant. Quant au troisième cas de figure, il s'agit de celui qui est le plus proche de l'emploi modal, car la partie préfixe aurait pour rôle de renforcer p. Mais on verra que ce renforcement est un peu différent de ce qu'on entend dans le cadre de la TAP, notamment du fait que la partie « Je sais » implique toujours une allusion au discours opposé attribué à l'interlocuteur.

On remarquera que, en réalité, l'allusion au discours opposé virtuel reste présente dans les trois cas de figure. Et c'est essentiellement pour cette raison qu'on ne parle pas de l'emploi modal (malgré la place centrale de p), mais seulement de l'emploi quasi-modal. Par ailleurs, en choisissant de ne pas parler de « l'emploi modal », on voudrait aussi éviter un risque de confusion avec la description[1] de Carel à propos de l'emploi modal de « S savoir que p ». En effet, dans le cadre de la TAP, Carel (2011) caractérise l'emploi modal de « S savoir que p » en lui attribuant un ton autoritaire (qui correspond à la voix du Monde selon les termes au moment

[1] En regardant de plus près l'exemple de Carel (2011 : 362), « Je sais que Marie est actuellement ici, elle pourra t'amener voir ton dessin animé », dont la description donnée est l'emploi modal avec p présentée avec la voix du monde (le mode du trouvé), on s'aperçoit qu'il peut aussi y avoir une certaine opposition discursive, dont la Notation-K correspond à {Tu : « Je ne sais pas si quelqu'un peut m'amener voir le dessin animé »}.

de la publication, ou bien au mode du trouvé qui est le dernier terme en date). À la différence de cette description, on verra que la partie « Je sais que » dans nos exemples ne se comprend pas comme portant un « ton autoritaire ».

Première variante

Pour le premier cas de figure, considérons l'exemple « Je sais que Pierre est en réunion, mais il faut que je lui parle ». Un tel énoncé reliant deux segments par un « mais » aurait pour contenu quelque chose comme [donc laisse-moi entrer quand même] ou [donc dis à Pierre de sortir quand même]. Le contenu étant de nature impérative, il est question d'une demande. (Et la phrase relève donc du discours dialogique).

Le contenu communiqué par l'énoncé en question est donc relativement transparent et peu contestable. Cependant, pour décrire l'intervention du premier segment, celui qui concerne la structure « Je sais que p », il faut encore quelques clarifications. Ce qui est certain, c'est qu'en continuant « Je sais que p » avec un « mais » suivi d'un deuxième segment, on prédétermine une certaine lecture de ce premier segment qui est de structure « Je sais que p ». Par souci de clarté, on procédera par étapes. Dans un premier temps, on va d'abord s'intéresser à un emploi de « mais » qui a notamment attiré l'attention de Carel. On notera qu'il y a un même schéma général sous-jacent, aussi bien à cet emploi de « mais » soulevé par Carel qu'à notre exemple. Ensuite, on va regarder de plus près la composition sémantique du premier segment, ainsi que son lien avec l'emploi de « mais » et ce qui suit dans le second segment. Enfin, on dira brièvement pourquoi il ne s'agit pas tout à fait de l'emploi modal.

L'exemple « Je ne suis pas raciste, mais… » est représentatif de l'emploi de « mais » qui a attiré l'attention de Carel[1].

Selon la linguiste, la spécificité de cet emploi de « mais » consiste à préparer pour le propos qui va suivre. En effet, on peut dire que le sujet parlant part de l'idée que le propos qu'il a l'intention de tenir (celui qui se trouve après « mais ») serait qualifié de « raciste ». En termes d'acceptation sociale, cette qualification revient à bannir son propos hors du champ du dicible. De ce fait, précéder ainsi son propos principal par « Je ne suis pas raciste » constitue un moyen, en neutralisant d'avance la qualification de « raciste » pouvant venir de l'interlocuteur, pour se donner l'autorisation de tenir son propos après « mais ». Un propos qui, selon certains, n'a pas

[1] Pour l'étude sur « mais » de Carel, on se référera au chapitre 10 de *L'entrelacement argumentatif*. Elle s'inscrit dans le prolongement des travaux de Ducrot (ce dernier a mis en avant l'emploi de « mais » qui nie le premier segment).

lieu d'être.

Le schéma général qui sous-tend l'emploi de « mais » dans l'exemple de raciste est ce qui rapproche cet exemple de Carel du nôtre, à savoir « Je sais que Pierre est en réunion, mais il faut que je lui parle ». Si on admet la description sommaire ci-dessus, on pourrait dire que ce schéma consiste à « soulever d'abord la chose qui risque de bannir notre propos, pour ainsi s'affranchir de tel obstacle et se donner l'autorisation de tenir, malgré tout, le propos qui n'aurait pas lieu d'être ».

En transposant un tel schéma à notre exemple, on peut obtenir un schéma comparable qui se décrit ainsi. (a) Dans notre exemple, ce qui risque de ne pas être accepté, c'est la demande de déranger la réunion à laquelle assiste Pierre. (b) Avec l'emploi du mot « mais », le sujet parlant laisse comprendre qu'il va faire quelque chose qui n'a pas lieu d'être, dont la raison est donnée avec p dans « Je sais que p », à savoir le fait que Pierre est en réunion. (c) Et c'est aussi avec le mot « mais » que le sujet parlant enchaîne avec la raison pour laquelle il se donne finalement l'autorisation de laisser comprendre la demande de déranger (la réunion, Pierre) malgré son caractère, à priori, inapproprié.

En somme, ce qui permet au sujet parlant de faire comprendre sa demande de déranger, c'est précisément le fait de présenter la raison pour laquelle il est inapproprié de formuler une telle demande. Mais, bien entendu, ce qui est communiqué va au-delà d'une demande suggérée de manière indirecte. (La demande n'est pas entièrement explicite, dans la mesure où elle n'est pas formulée telle quelle) En effet, ce faisant, le sujet parlant laisse surtout comprendre qu'il prend en compte ce caractère inapproprié. Et cela permet de marquer un point positif en termes d'image personnelle (les linguistes parlent d'ethos) et, par conséquent, d'augmenter la possibilité de voir la demande acceptée.

Maintenant qu'on a vu comment l'emploi de « mais » intervient dans une construction sémantique plus large, on peut revenir au contenu de notre exemple formulé au début. Il s'agit de l'exemple « Je sais que Pierre est en réunion, mais il faut que je lui parle » qui pourrait avoir un contenu comme [donc laisse-moi entrer quand même]. À l'égard de la structure générale « Je sais que p, mais p-bis », on peut dire que ce contenu s'appuie plus directement sur la partie « mais p-bis », et non sur la structure que nous examinons « Je sais que p ». Cependant, l'interprétation de « mais p-bis », telle qu'on comprend à travers son intervention dans le contenu, ne semble pas se faire sans tenir compte de la partie « Je sais que p ». En effet, il convient notamment de noter que, dans l'interprétation de « mais p-bis », le segment « Je sais que p » intervient dans sa globalité, et non uniquement avec p comme c'est le cas lorsqu'il s'agit de l'emploi modal. Ceci justifie notre insistance au début : même si la première impression peut

nous inviter à y voir un emploi modal, la prudence nous dévoile qu'en réalité il en est autrement. Avant de revenir sur ce point, on peut remarquer que la partie « Je sais que Pierre est en réunion, mais » exprime un discours du type « Je sais qu'il ne faut pas déranger Pierre, mais je dois le déranger quand même ». Dans ce dernier discours, ce que p apporte est l'argumentation suivante [Pierre est en réunion donc il ne faut pas le déranger]. (Ou bien, [être en réunion DC ne pas déranger], pour une version plus générale.)

Quel est alors le rôle de la partie « Je sais que p » prise dans sa globalité, à l'égard de la construction de la demande de déranger Pierre ? De manière tout à fait intuitive, nous dirions que ce premier segment apporte une certaine mise en forme à la demande suggérée.

Le segment « Je sais que p » contribue à la manière dont la demande est communiquée (auprès de l'interlocuteur). En parlant de la manière de communiquer, on fait sans doute penser à la TAP, qui parle notamment de la présentation du contenu. Malgré la possibilité d'un rapprochement avec la TAP, en apparence du moins, l'intervention de « Je sais que p » dans la manière de communiquer la demande est à distinguer de la présentation du contenu. En effet, concernant ce qu'on appelle ici temporairement une « mise en forme », il est question avant tout d'une dimension dite « interpersonnelle ». À la demande suggérée consistant à déranger la réunion ou Pierre, le segment « Je sais que p » apporte un effet d'atténuation. La demande atténuée de la sorte, aussi paradoxale que cela puisse paraître, est ainsi censée augmenter la chance de voir la demande acceptée par l'interlocuteur. La raison : le sujet parlant laisse comprendre à l'interlocuteur un discours comme « Je sais qu'il ne faut pas déranger Pierre », ou « Je sais que ce n'est pas raisonnable de déranger la réunion pour pouvoir parler à Pierre ».

Du point de vue de la manière dont la demande de déranger est présentée (comme quelque chose dont le sujet parlant est conscient de son caractère inapproprié), la partie « Je sais » qui enveloppe p s'avère indispensable. En effet, si p n'était pas présenté comme ce que le locuteur prend en considération, il n'y aurait pas cet effet d'atténuation, censé favoriser l'acceptation de la demande. Sans parler d'une certaine image que, parallèlement à cet effet d'atténuation, le sujet parlant peut s'attribuer, une image qui le montre comme comprenant la difficulté de l'autre d'exécuter la demande concernée.

La partie « Je sais » enveloppant p est aussi indispensable pour la simple raison que, sans elle, le sens communiqué n'est plus le même. Ainsi, en enlevant « Je sais », avec simplement « Pierre est en réunion, mais il faut que je lui parle », il n'est plus question de suggérer une demande. Ce qu'on entend à la place, c'est plutôt quelqu'un qui fait part de ce qui lui arrive en se montrant un peu impuissant, du fait que son besoin de parler à Pierre ne peut pas être satisfait. La même phrase sans « Je sais » peut donner lieu à une seconde interprétation. Dans ce cas de figure, on peut poursuivre la phrase « Pierre est en réunion, mais il faut que je lui parle » avec

« Dis-lui de sortir ». Cette suite consiste ainsi en une demande qui se fait de manière ouvertement autoritaire. Par ailleurs, notons que comprendre de cette manière ce second cas de figure donne aussi à voir une certaine confirmation à l'égard de notre description de la phrase de départ avec « Je sais », à savoir « Je sais que Pierre est en réunion, mais il faut que je lui parle ». En effet, le fait que la phrase sans « Je sais » peut se poursuivre avec une demande qui se formule de manière autoritaire revient à corroborer notre description de la phrase avec « Je sais ». Comme nous l'avons constaté plus haut, la demande communiquée par « Je sais que Pierre est en réunion, mais il faut que je lui parle » se fait en tenant compte de l'interlocuteur (tout le contraire d'une manière autoritaire), de son éventuelle difficulté à satisfaire la demande. En résumé, on retiendra que la seconde lecture de la phrase sans « Je sais » (qui consiste en une demande faite de manière autoritaire) revient à confirmer notre description de la phrase avec « Je sais » qui, par contraste, consiste à communiquer une demande de manière atténuée.

Ainsi, pour la structure « Je sais que p, mais p-bis », on dira que l'intervention manifeste de p dans la construction du sens communiqué n'empêche pas que la partie « Je sais » reste en même temps indispensable. On notera aussi que le discours rapporteur auquel appartient « Je sais que p » est en quelque sorte enchâssé dans la demande qui relève du discours dialogique. Le fait de faire allusion à {Je : « p »} vise à augmenter la possibilité de voir la demande acceptée (précisément en admettant d'avance que la demande est inappropriée).

« Je sais que tu n'aimes pas le fromage, mais il y en a très peu »

Considérons un autre exemple du même type : « Je sais que tu n'aimes pas le fromage, mais il y en a très peu ». Bien que p dans le segment « Je sais que p » soit de forme négative, cet exemple présente de nombreux points communs avec l'exemple que nous venons d'examiner, « Je sais que Pierre est en réunion, mais il faut que je lui parle », où p dans « Je sais que p » est en forme affirmative. Notons tout d'abord que le contenu (le noyau du sens, le message) est encore une fois de nature impérative – il s'agit d'inviter l'autre à goûter quelque chose au fromage. Mais il convient surtout de remarquer que le segment qui nous intéresse, à savoir « Je sais que tu n'aimes pas le fromage », exerce une certaine fonction à l'égard de l'invitation suggérée ; il s'agit de la même fonction que présente le premier segment de l'exemple « Je sais que Pierre est en réunion, mais il faut que je lui parle » à l'égard de la demande implicite de déranger Pierre qui est en réunion. De manière similaire à l'exemple de déranger Pierre, il s'agit de donner la raison pour laquelle l'invitation de goûter un plat au fromage n'a pas lieu d'être. En effet, la partie préfixe « Je sais » s'avère à nouveau indispensable : le segment « Je sais que tu n'aimes pas le fromage » intervient dans le sens communiqué en étant pris dans son ensemble de

manière intégrale. Ce qu'on entend est quelque chose proche de [je sais que tu n'aimes pas le fromage donc je ne suis pas censé te proposer de goûter un plat au fromage].

Enfin, outre le parallèle qu'on peut établir avec l'exemple de déranger Pierre, il est aussi intéressant de remarquer que le même mécanisme de demande atténuée semble plus perceptible avec cet exemple. Reste à savoir si c'est en raison de la forme négative de p. (Il s'agit de la négation descriptive, selon la distinction proposée par Ducrot)

En ayant examiné de plus près la première variante, on a essayé de montrer qu'il n'est effectivement pas tout à fait exact de parler de l'emploi modal. Dans le contenu que nous avons formulé, on voit qu'il n'est pas question de l'intervention de p uniquement (c'est le cas lorsqu'il s'agit de l'emploi modal), mais plutôt de l'intervention du segment « Je sais que p » pris dans son ensemble. On a aussi montré que le sens n'est simplement plus le même si on enlève la partie « Je sais ».

Par ailleurs, une autre raison peut être invoquée pour soutenir l'idée qu'il n'est pas question de l'emploi modal. À regarder de plus près l'intervention du premier segment « Je sais que p », on s'aperçoit que ce n'est pas tout à fait p, « Pierre est en réunion » par exemple, qui intervient sémantiquement. Ce qui intervient dans le sens, c'est plutôt l'aspect argumentatif [être en réunion donc ne pas déranger]. Et c'est de même pour l'exemple du fromage. C'est sur l'argumentation suivante que porte la partie « Je sais » : [ne pas aimer le fromage donc ne pas proposer à goûter un plat au fromage].

Deuxième variante

Pour le deuxième cas de figure, continuons avec l'histoire de Jean qui cherche à parler avec Pierre. Cette fois-ci, avec l'énoncé « Je sais que Pierre est en réunion. Je reviendrai plus tard », Jean se montre moins pressant. Dans l'enchaînement de ces deux énoncés, on a bien l'impression que, concernant le premier énoncé « Je sais que Pierre est en réunion », c'est surtout p qui structure le sens, étant donné que c'est sur p que porte l'énoncé qui suit. Avec l'occurrence du mot plein « revenir » dans le second énoncé, c'est en effet p qui ressort : c'est sur le fait que Pierre est en réunion que repose l'occurrence du mot « revenir ». Ainsi, il semble aller de soi que la structure « Je sais que p » est en emploi modal.

Malgré cette observation, il nous semble que, d'un certain point de vue, la partie préfixe « Je sais » reste tout de même active. En effet, on dirait que l'énoncé « Je sais que Pierre est en

réunion » communique, soit [donc ce n'est pas la peine de me dire/répéter que (p) Pierre est en réunion], soit [donc rassure-toi je ne vais pas déranger Pierre].

D'une certaine manière, comprendre l'énoncé à travers l'une ou l'autre argumentation reviendrait à donner une certaine qualification des circonstances dans lesquelles apparaît la phrase énoncée dans son ensemble. D'un côté, dans le cas où il s'agit du premier contenu [donc ce n'est pas la peine de me dire/répéter que (p) Pierre est en réunion] : la phrase « Je sais que Pierre est en réunion » paraît émerger au moment où l'interlocuteur s'apprête à énoncer ou bien « Pierre est en réunion » ou bien « Tu sais que Pierre est en réunion ? ». De l'autre côté, dans le cas du contenu [donc rassure-toi je ne vais pas déranger Pierre], l'interlocuteur paraît s'apprêter à énoncer un discours du type « Pierre n'est pas disponible en ce moment ».

Que ce soit l'un ou l'autre des contenus, nous dirions qu'il s'agit de ce qu'on appelle l'« emploi englobant », auquel cas la phrase énoncée doit être considérée sous sa forme intégrale. D'ailleurs, en comprenant ainsi le sens du premier énoncé, « Je sais que Pierre est en réunion », on peut noter qu'il y a toujours une allusion à un discours opposé virtuel attribué à l'interlocuteur, dont la Notation-K est {Tu : « Tu ne sais pas que Pierre est en réunion »}. Cette énonciation virtuelle reste en arrière-plan : elle n'intervient pas dans la construction du contenu.

Malgré la place centrale de p (c'est p qui est repris dans l'enchaînement du premier au second énoncé), notre description ne peut pas vraiment rentrer dans le cadre de l'emploi modal (tel qu'il est entendu dans la TAP). Par exemple, on ne peut pas dire que p est mise en avant et que la partie préfixe « Je sais » est mise en arrière. Premièrement, comme on vient tout juste de voir à l'instant, il nous semble que ce qui est en arrière-plan, c'est l'énonciation virtuelle attribuée à l'interlocuteur, qui peut se formuler ainsi {Tu : « Tu ne sais pas que Pierre est en réunion »}. D'ailleurs, bien que cet élément en arrière-plan soit bien en rapport avec la partie préfixe « Je sais », nous ne dirions pas pour autant que cette partie (coupée de p) est mise en arrière. Deuxièmement, qu'on admette l'une ou l'autre argumentation présentée plus haut comme contenu, il est impossible de dire que la partie « Je sais » consiste en une présentation du contenu. Enfin, une autre raison pour laquelle le cadre de la TAP ne s'applique pas à notre description : même si la suite porte sur p, il est difficile de dire que le locuteur défend p (comme une position à défendre).

Quoi qu'il en soit, sans la partie préfixe « Je sais », il n'y aurait pas cette allusion au discours virtuel « Tu ne sais pas que Pierre est en réunion », qui apparaît comme venant de l'interlocuteur, tel qu'on peut le voir dans la Notation-K {Tu : « Tu ne sais pas que Pierre est en réunion »}. Autrement dit, dans le cas de cette deuxième variante (comme la première variante), avec seulement p et sans « Je sais que », le sens n'est pas exactement le même. Pour vérifier ce

point, on peut examiner « Pierre est en réunion. Je reviendrai plus tard ». Deux cas de figure sont envisageables, et aucun ne comporte dans sa valeur sémantique l'allusion au discours virtuel attribué à l'interlocuteur, ni l'une ni l'autre des argumentations que nous avons évoquées plus haut, à savoir [donc ce n'est pas la peine de me dire/répéter p] ou [donc rassure-toi je ne vais pas déranger Pierre].

Dans un cas, « Pierre est en réunion. Je reviendrai plus tard » peut consister à expliquer le fait que le sujet parlant va s'absenter un petit moment. Dans ce cas, on peut comprendre le sens par la paraphrase « Pierre n'est pas disponible, je peux m'absenter un moment ». Ce qu'on trouve dans le premier énoncé « Pierre est en réunion » est ainsi présenté comme l'événement permettant l'absence de celui qui parle. Dans l'autre lecture, il peut être question de mettre l'autre au courant à propos de l'entretien prévu avec Pierre. Dans ce cas, les deux énoncés ont plus ou moins le même poids. Ainsi, en disant que l'entretien prévu avec Pierre n'est pas possible en ce moment, on laisse comprendre (avec « revenir » aussi) qu'il le sera probablement plus tard.

Quel que soit le cas de figure, la différence avec la structure de départ « Je sais que Pierre est en réunion. Je reviendrai plus tard » est relativement nette. Dans le cas où il est question d'expliquer notre absence, il y a quelque chose comme [l'indisponibilité de Pierre en ce moment me permet de passer à autre chose en attendant]. Dans l'autre cas, il y aurait juste comme message [je n'ai pas encore pu parler à Pierre].

Troisième variante

Le troisième cas de figure est celui qui est le plus proche de l'emploi modal. Prenons l'exemple « Je sais que je peux y arriver ». En le faisant suivre par « Fais-moi confiance » ou « Donne-moi une seconde chance », on peut constater que, dans l'un ou l'autre cas, la suite porte sur p uniquement, à savoir « Je peux y arriver ». (Comme les deux premières variantes, le sens est de nature dialogique) Dans un tel enchaînement, la partie « Je sais » n'a pas de rôle déterminant, sauf pour renforcer p, en la présentant comme relevant d'une sorte de certitude (mais non comme relevant d'un savoir). Autrement dit, en termes de sens sur le plan discursif, « Je sais que je peux y arriver. Fais-moi confiance » équivaut à « Je peux y arriver. Fais-moi confiance »[1].

Au cas où l'on pourrait penser que la présence de la 1ère personne dans p y est pour

[1] On retiendra que la structure « Je sais que p » n'équivaut pas toujours à « p ». Par exemple, avec « Je sais qu'il faut faire attention », on comprendrait [donc je vais faire attention], ou bien [donc ne t'inquiète pas, je vais faire attention]. En revanche, avec « Il faut faire attention », on comprendrait plutôt [donc fais attention].

quelque chose, précisons que ce que nous venons de dire reste valable même quand p est à la 2ème ou à la 3ème personne. Ainsi, que ce soit « Je sais que tu peux y arriver » ou « Je sais qu'elle peut y arriver », l'emploi modal semble toujours être l'emploi le plus saillant. D'ailleurs, l'analogie avec le cas où p est à la 1ère personne se confirme lorsqu'on s'aperçoit que la 2ème personne et la 3ème personne sont susceptibles d'être suivies d'un même type d'énoncé. Par exemple, « Je sais que tu peux y arriver. Donne-toi une seconde chance » est aussi envisageable, tout comme « Je sais qu'elle peut y arriver. Fais-lui confiance ».

Mais quel est alors le trait distinctif de ce troisième cas de figure ? (Pour la première variante, c'est une structure avec deux segments reliés par le mot « mais ». Pour la deuxième variante, l'énoncé qui suit montre que « Je sais que p » est en emploi englobant.) Il nous semble que, ce qui caractérise le troisième cas de figure, c'est l'appartenance de l'énonciation de p à la catégorie du discours dialogique[1]. Cette hypothèse nous amène à poser l'hypothèse suivante : lorsque la proposition subordonnée (p) dans la structure « Je sais que p » relève du discours dialogique, l'emploi le plus probable est l'emploi modal.

Une autre question se pose : étant donné que c'est la complétive qui est reprise par l'énoncé qui suit, peut-on dire que la partie « Je sais » a uniquement le rôle de renforcer p et n'implique plus du tout un discours opposé ? À l'égard de cette question, on se souvient que l'opposition discursive est présente sous diverses formes dans tous les emplois de « Je sais que p » que nous avons examinés jusqu'à présent. Notre réponse : on trouve également pour ce troisième cas de figure deux unités énonciatives virtuelles dans la signification. D'une part, {Je : « Je peux y arriver »}. D'autre part, on se trouve avec un discours opposé qui consiste en {Tu : « Je ne sais pas si tu peux y arriver »}. En effet, l'opposition discursive, en lien avec l'énonciation virtuelle attribuée à l'interlocuteur, est toujours à l'œuvre dans le sens. « Je sais que je peux y arriver » se présente comme une réaction à {Tu : « Je ne sais pas si tu peux y arriver »}. D'ailleurs, c'est sans doute avec cette opposition discursive que l'on peut comprendre le rôle de renforcement (en présentant p comme relevant d'une certitude) qu'on attribue à la partie « Je sais » par rapport à p. Quoi qu'il en soit, l'opposition discursive, de même que l'énonciation virtuelle attribuée à l'interlocuteur, est présente dans le sens pour cette troisième variante, même si tout cela paraît largement en retrait à l'arrière-plan.

Tels que l'emploi modal et l'emploi attributif sont définis dans la TAP, nos descriptions jusqu'ici montrent qu'il y a des emplois qui ne relèvent ni de l'un ni de l'autre. Par exemple,

[1] Rappelons très brièvement le discours dialogique (voir le chapitre 3 pour plus de détails) : c'est lorsqu'une phrase présente un type de contenu, en raison du prédicat, qui implique l'interlocuteur. Des exemples donnés au chapitre 3 sont : « Elle fait ce qu'elle veut », « C'est ta faute »...etc.

dans nos descriptions, p peut intervenir dans la structure du sens sans que l'emploi puisse être rangé dans le cas modal.

C'est de même pour le cas attributif. Dans nos descriptions, la partie préfixe peut intervenir, sans que cette intervention corresponde à celle définie par la TAP comme emploi attributif. On se rappelle que, selon la définition donnée par Carel 2011, l'emploi attributif implique le déploiement de la signification du mot « savoir ». Mais on a bien vu que cela n'est pas le cas dans les descriptions que nous avons données.

Enfin, une autre remarque plus générale concernant l'emploi attributif. Comme le fait remarquer Carel elle-même, on peut se demander comment la TAP pourrait décrire le rôle de p en tenant compte de son articulation avec la description de la partie sujet-verbe.

(3.2) « TU SAIS QUE P »

De manière similaire que « Je sais que p », la structure « Tu sais que p » trouve dans sa signification une allusion à une énonciation virtuelle composée d'un discours, que l'on peut représenter par la notation {Tu : « p »}.

Concernant les types d'emploi, on examinera l'emploi quasi-modal que nous venons de voir dans la partie (3.1.2) de « Je sais que p ». On regardera dans un second temps l'emploi englobant que nous cherchons à mettre en évidence (comme nous l'avons expliqué au chapitre 3). Avant de présenter brièvement en quoi consistent l'emploi quasi-modal et l'emploi englobant de la structure « Tu sais que p », une précision d'abord concernant l'emploi attributif. En fait, « Tu sais que p » paraît réaffirmer la tendance que nous avons signalée concernant la 2ème personne de manière générale. Ainsi, tout comme « Tu dis que p » et « Tu vois X », « Tu sais que p » ne semble pas présenter la possibilité de l'emploi attributif. (On notera cependant que l'emploi attributif se remarque sans difficulté dans la structure à la 3ème personne « S (Elle, Il, Pierre) sait que p ») En tout cas, il ne nous paraît pas évident de trouver, ni même d'imaginer ou de fabriquer, des exemples à la structure « Tu sais que p » qui soient en emploi attributif. Quoi qu'il en soit, comme on le verra bientôt, l'emploi qui domine pour la structure « Tu sais que p » est sans doute l'emploi quasi-modal. Par ailleurs, étant donné que l'emploi englobant représente un enjeu particulier pour nous dans cette thèse, nous nous intéresserons donc avant tout à ces deux types d'emploi.

On sait que l'emploi englobant concerne toujours les cas où le sens de l'énoncé implique (la manière peut varier) la phrase énoncée prise dans son ensemble. On se souvient que celle-ci peut intervenir structurellement dans le noyau du sens, comme c'est le cas de l'emploi rectificatif de « Je sais que p », mais elle peut aussi intervenir de manière moins notable comme étant l'objet

du commentaire venant de la suite de l'énoncé. On verra ce second cas de figure à la fin de cette partie (3.2) consacrée à la structure à « Tu sais que p ».

Quant à l'emploi quasi-modal, comme on a déjà discuté dans la partie (3.1.2) concernant « Je sais que p », il se caractérise par une intervention prédominante de p, mais non sans impliquer la partie « Tu sais ». Ainsi, contrairement à ce qui se passe généralement avec l'emploi modal, dans l'emploi quasi-modal, p n'agit pas tout à fait seul et l'intervention de p semble inséparable de celle de « Tu sais ». Par ailleurs, l'emploi quasi-modal se différencie de l'emploi englobant en ce que l'intervention de p et celle de la partie préfixe « Tu sais » ne se font pas de la même manière et n'ont pas le même poids. Quoi qu'il en soit de cela, pour l'emploi quasi-modal, le sens se construit avec « la phrase énoncée prise dans son ensemble ».

On notera aussi que, de manière similaire à ce que nous avons vu pour l'emploi quasi-modal de « Je sais que p », le rôle de la partie préfixe « Tu sais » dans le sens communiqué semble essentiellement concerner la présentation du contenu (ce dernier a pour source la subordonnée p). Et ce n'est pas la seule similitude avec « Je sais que p ». En effet, quand on se penchera de plus près sur la partie « Tu sais », on s'apercevra que la structure « Tu sais que p » comporte également, dans sa signification, une allusion à un discours opposé, qui se formule avec la Notation-K {Tu : « Je ne sais pas que/si p »}.

Dans un premier temps, avec une phrase comme « Tu sais que je serai toujours là » où la subordonnée est de forme affirmative, on dira que l'énonciation virtuelle en question, {Tu : « Je ne sais pas si tu seras toujours là »}, est à peine perceptible et ne semble pas compter dans la structure du sens. Mais, dans un second temps, dans le cas d'une phrase comme « Tu sais que ce n'est pas pour les enfants le café », où la complétive est de forme négative, on verra que l'énonciation virtuelle comportant le discours opposé, {Tu : « Je ne sais pas que ce n'est pas pour les enfants le café »}, paraît bien plus sensible.

En résumé, si on admet que la 2ème personne « Tu sais que p » comporte, selon sa signification, à la fois l'allusion à {Tu : « p »} (EV1) et l'allusion à {Tu : « Je ne sais pas que/si p »} (EV2), il serait possible de dire que « Tu sais que p » consiste à rectifier l'interlocuteur (EV2) pour ainsi lui adresser un rappel (EV1).

Un premier exemple de l'emploi quasi-modal : « Tu sais que Pierre sera toujours là pour toi »

Commençons tout de suite par nous pencher sur l'emploi quasi-modal qui est le premier type d'emploi qui ressort de la structure « Tu sais que p ». Ce cas de figure est assez facile à trouver et à admettre. Par exemple, avec « Tu sais que Pierre sera toujours là pour toi », on pourrait trouver dans le contenu un enchaînement argumentatif comme [Pierre sera toujours là

pour toi donc tu peux compter sur Pierre], ou bien [Pierre sera toujours là pour toi donc ne t'inquiète pas tu n'es pas seul]. Par rapport à l'emploi modal tel qu'on le connaît, on peut dire que la ressemblance se constate sans difficulté : le segment qui suit « donc » porte bien sur p. Par ailleurs, si on retire « Tu sais que », l'énoncé devenu simplement « Pierre sera toujours là pour toi » ne présente pas de différence majeure avec l'énoncé de départ « Tu sais que Pierre sera toujours là pour toi ». En tout cas, avec seulement « Pierre sera toujours là toujours toi », les deux mêmes contenus que nous venons de formuler ci-dessus restent valables. De manière similaire, si on fait suivre « Tu sais que Pierre sera toujours là pour toi » avec « Il suffit de lui téléphoner », on remarque qu'une telle suite ne présente pas de différence notable sur le plan sémantique si on la compare avec « Pierre sera toujours là pour toi. Il suffit de lui téléphoner »,à savoir une suite où « Tu sais que » est ôtée de la phrase concernée.

Ayant considéré l'exemple sous ces différents angles, on voit effectivement que ce type d'emploi de « Tu sais que p » ressemble, à tous points de vue, à l'emploi modal classique, tel qu'il est entendu dans le cadre de la TAP. Ainsi, avec ou sans « Tu sais », p apparaît comme l'élément principal qui intervient dans la structure du sens, tandis que la partie « Tu sais », lorsqu'elle est présente, s'avère plutôt facultative sémantiquement parlant.

Différences que présente l'emploi quasi-modal, par rapport à l'emploi modal (le cas classique)

Pour rappeler la raison pour laquelle nous nous donnons la peine de parler de « quasi-modal », il convient de préciser en quoi, malgré tout, ce type d'emploi de « Tu sais que p » ne revient pas tout à fait à l'emploi modal. Rafraîchissons d'abord notre mémoire concernant l'emploi modal, avec un exemple de la structure « Il paraît que p », soit « Il paraît que Pierre vient ce soir. Tu pourras lui en parler ». Comme on le sait déjà, l'enchaînement permettant de passer du premier énoncé au second se fait sur p. Mais, à l'égard de notre propos ici (qui concerne ce qui distingue l'emploi quasi-modal de l'emploi modal), ce qu'on voudrait surtout faire remarquer, c'est qu'un tel enchaînement se produit à l'intérieur d'un discours qui concerne uniquement le sujet parlant (et non les deux interlocuteurs en même temps), telle une voie à sens unique.

Par contraste, pour l'enchaînement dans l'emploi quasi-modal de « Tu sais que Pierre sera toujours là pour toi », il s'agit plutôt d'une voie à deux sens, où on trouve à la fois les deux interlocuteurs. Les deux contenus que nous avons vus plus haut en sont une illustration. Ainsi, que ce soit [Pierre sera toujours là pour toi donc tu peux compter sur lui], ou [Pierre sera toujours là pour toi donc ne t'inquiète pas tu n'es pas seul], l'un et l'autre contenus concernent les deux acteurs du discours (le segment après « donc » vise explicitement l'interlocuteur [Tu]).

Examinons de plus près l'enchaînement de p ici dans l'emploi quasi-modal. En effet, au lieu d'être une sorte de monologue du sujet parlant, l'enchaînement débouche sur un élément de sens qui concerne avant tout l'interlocuteur [Tu]. Telle est donc la première différence, par rapport à l'emploi modal classique, que présente l'emploi quasi-modal de « Tu sais que p ». Une précision supplémentaire. Concernant ce champ qui est l'apparition du contenu, on peut dire qu'il est question du discours dialogique. Le contenu (le noyau du sens) est de nature impérative ; il s'agit d'inviter l'autre à agir de telle ou telle manière.

Mais, il faut reconnaître que la nature impérative (de l'un ou l'autre contenu) n'est pas très prononcée dans le cas de cet exemple. Ceci étant, nous ne remettons pas en cause cette caractéristique de l'emploi quasi-modal de « Tu sais que p », puisqu'en considérant un autre exemple, comme celui de « Tu sais qu'ils sont comme ça. Sois indulgent », on peut constater que la nature impérative se remarque plus facilement et paraît ainsi incontestable.

L'emploi quasi-modal présente une seconde différence avec l'emploi modal standard. Considérons l'emploi modal de la structure « Il paraît que p », soit avec l'exemple plus haut « Il paraît que Pierre vient ce soir. Tu pourras lui en parler », soit avec un autre exemple « Il paraît que la route est barrée. On est bloqué », on s'aperçoit que p intervient tel quel. C'est-à-dire que l'énoncé qui suit la structure « Il paraît que p » enchaîne sur p, sans que p déploie une argumentation. En revanche, dans l'emploi quasi-modal de « Tu sais que p », il ne s'agit pas de communiquer p tel quel (que l'énoncé suivant enchaîne sur p ou non). En réalité, dans le cas de l'emploi quasi-modal, le sens que p déploie se manifeste à travers une argumentation, comme par exemple [X sera toujours là donc on peut compter sur X], ou bien [X sera toujours là donc on peut être rassuré].

En somme, si on recourt encore une fois, comme c'est déjà le cas dans (3.1.2) pour « Je sais que p », au qualificatif hésitant de « quasi-modal » pour « Tu sais que p », c'est parce que ce type d'emploi présente des différences marquantes, malgré l'intervention de p et sa place centrale dans le sens, par rapport à l'emploi modal tel qu'il est entendu dans le cadre de la TAP.

À ces deux différences par rapport à l'emploi modal standard, il faut bien sûr ajouter aussi le fait que, comme nous l'avons évoqué plus haut, la partie « Tu sais » joue un rôle plus actif dans l'emploi quasi-modal. Mais avant de discuter le rôle de la partie « Tu sais », attardons-nous un peu plus encore sur la nature impérative du contenu.

Nous l'avons admis, il peut arriver que, en raison de p, le caractère impératif du contenu ne soit pas bien prononcé. (C'est le cas de notre premier exemple « Tu sais que Pierre sera toujours là pour toi ») À cet égard, il est intéressant de constater que, lorsque p de la structure « Tu sais que p » est en forme négative, la visée impérative peut paraître nettement plus

perceptible.

Le rôle du préfixe « Tu sais » : le cas d'une phrase dont p dans « Tu sais que p » est de forme négative

Avec l'exemple « Tu sais que ce n'est pas pour les enfants le café », deux contenus sont possibles : soit [donc ne prend pas le café] (dans le cas où l'interlocuteur est un enfant), soit [donc ne propose pas de café aux enfants] (dans le cas où l'interlocuteur est un adulte).

Outre la nature impérative du contenu bien plus patente, il y a dans cet exemple une autre chose intéressante à remarquer. Sans aucun doute aussi valable lorsque p dans « Tu sais que p » est en forme affirmative, comme c'est par exemple le cas de « Tu sais que je serai toujours là », ou encore « Tu sais qu'ils sont comme ça ». Il s'agit en réalité d'une lapalissade : on constate un élément de sens comme [p, c'est quelque chose que tu sais déjà], ou bien [P, c'est quelque chose que tu devrais savoir]. Cet élément est intéressant pour deux raisons.

D'une part, il relève de l'énonciation virtuelle à laquelle fait allusion la signification, à savoir {Tu : « p »}. De plus, le lien entre cette dernière et l'élément concerné rejoint notre impression que la structure « Tu sais que p » consiste en un rappel. D'autre part, avec cet élément de sens, on trouve une ressemblance avec la description de « Tu vois X » qui est également une structure à la 2ème personne. En prenant l'exemple « Tu vois trois feuilles là. C'est un trèfle », nous disions que, concernant la Notation-K {Tu : « Je vois trois feuilles »}, le discours virtuel est quelque chose que l'interlocuteur pourrait (ou devrait) se dire. La similitude avec le cas de « Tu sais que p » réside ainsi dans le fait que {Tu : « p »} se comprend comme quelque chose que l'interlocuteur pourrait (ou devrait) savoir (et de ce fait, se dire aussi).

Pour continuer à examiner cet emploi quasi-modal, discutons à présent le rôle que pourrait jouer la partie « Tu sais ». En effet, il n'y a pas de raison de ne pas chercher à comprendre une éventuelle intervention de la partie « Tu sais », étant donné qu'il ne s'agit pas tout à fait de l'emploi modal classique (notamment en raison de la nature impérative du contenu et de l'intervention de p à travers une argumentation).

Par ailleurs, si l'intervention de « Tu sais » s'avère indispensable pour la structure du sens, cela constitue, en retour, une raison de plus pour distinguer notre emploi quasi-modal de l'emploi modal standard. Dans la mesure où la structure « Tu sais que p » et la structure « p » restent sémantiquement distinctes et non équivalentes, on peut dire que leur différence tient effectivement à la fonction de cette partie « Tu sais ».

L'enjeu serait ainsi de comprendre la raison de présenter p, à la fois syntaxiquement et

sémantiquement, comme quelque chose dont l'interlocuteur a connaissance. Et ce, surtout à l'égard de la nature impérative du contenu. De là, on pourrait peut-être comprendre en quoi la contribution sémantique de « Tu sais » est inséparable de celle de p dans le sens communiqué globalement.

Très schématiquement, notre hypothèse consiste à dire que la partie « Tu sais » permet d'apporter un effet atténuant, vis-à-vis de la dimension « impérative » du contenu, de même que du caractère direct qu'il y aurait avec simplement l'énonciation de p, à savoir « p ».

Mais, plus précisément, de quelle manière est-ce que la partie « Tu sais » produit cet effet atténuant ? Il se peut qu'il s'agisse justement du fait que l'énonciation de « Tu sais que p » se présente comme un rappel à l'attention de l'interlocuteur. Ce rappel intervient à travers sa forme : c'est sous la forme de rappel qu'apparaît le contenu de nature impérative. Du fait de la forme de rappel, on se trouve avec un effet « adoucissant » à l'égard du contenu qui consiste à « dicter un comportement à adopter » (ou un certain ordre à obéir). En tout cas, bien que communiquant le même contenu [donc ne prend pas le café], un énoncé sans la partie « Tu sais » (donc sans la forme de rappel) comme « Ce n'est pas pour les enfants le café », ou comme « Ce n'est pas pour toi le café », ne donne pas cet effet atténuant qu'on trouve dans notre structure avec le préfixe « Tu sais ». C'est de même pour l'autre contenu lorsque l'interlocuteur est un adulte : [donc ne propose pas de café aux enfants]. L'énoncé avec le préfixe « Tu sais » paraît moins directe qu'un énoncé sans la partie « Tu sais », comme par exemple « Ce n'est pas pour les enfants le café » ou « Ne donnez pas de café aux enfants ».

Enfin, pour quelle raison cherche-t-on à obtenir un tel effet « adoucissant » ? De notre point de vue, il s'agit d'une manière de se donner plus de chances (en évitant de donner l'impression d'imposer sa loi) de voir le comportement en question de se faire adopter par l'interlocuteur (ou, du moins, pour que le message paraisse plus acceptable).

De manière plus générale, on pourrait dire que cela relève d'une certaine présentation (ou apparition) du contenu. Ou plutôt, plus précisément, de la communication du contenu. Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas (encore une fois) tout à fait de la même chose que la présentation du contenu telle qu'elle est définie dans le cadre de la TAP. Expliquons-nous.

En effet, la fonction de la partie « Tu sais », telle que nous venons de décrire, ne rentre pas dans les principaux paramètres de la TAP : l'effet atténuant (ainsi que le caractère qu'on pourrait qualifier de « stratégique » en termes de communication) ne relève ni de la force de l'énonciation (liée à la manière dont le contenu p peut être contesté, ou non) ni de l'engagement du locuteur.

Par ailleurs, si on évoque sans cesse la communication, à la différence de la TAP, c'est aussi parce que la fonction de « Tu sais » implique une dimension, disons, interpersonnelle (peu importe que cela soit une stratégie volontaire ou un usage plutôt inconscient), puisqu'il est question d'atténuer « mon » contenu impératif qui « te » concerne pour que « tu » sois plus à même d'adopter le comportement que « je » souhaite « te » voir adopter.

Ainsi, aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est en atténuant la nature « impérative » du contenu, par le recours à la forme de « rappel », qu'on est censé faciliter la compréhension (au sens fort du terme) de ce contenu. Une compréhension de la part de l'interlocuteur qui va au-delà d'entendre intellectuellement ce qui est signifié : il s'agit pour le sujet parlant de faire comprendre à l'interlocuteur le contenu à caractère impératif d'une telle manière qu'il soit plus à même d'adopter le comportement en question.

Enfin, il convient de noter que cette dimension interpersonnelle est d'ordre général, et non contextuel et ne varie pas en fonction de tel ou tel individu. Et ce n'est pas non plus de la pure psychologie sociale. Dans ce que nous venons de présenter, il y a au moins une partie qui est strictement linguistique – à savoir qu'il est question précisément de la structure « Tu sais que p ». D'autant plus que le rapport intersubjectif se conçoit uniquement par quelque chose de propre au langage, à savoir ce que nous marquons comme [Je] et [Tu], que nous prenons pour équivalents de « personne subjective » et « personne non-subjective » dans les écrits de Benveniste.

Telle est donc notre hypothèse concernant la fonction de la partie « Tu sais » dans l'emploi quasi-modal, dont le contenu est de nature impérative.

Maintenant, la question qu'on pourrait se poser est de savoir s'il y aurait une explication linguistique qui permet de rendre compte de l'origine de cette fonction ? Autrement dit, il s'agit de comprendre, linguistiquement parlant, ce qui permet à la partie « Tu sais » dans « Tu sais que p » de produire cet effet atténuant.

À l'égard de cette question, il est intéressant de noter que « p », à savoir l'énonciation de p, compte parmi les éléments communiqués quelque chose comme [Tu ne sais pas que p]. (La plupart des auteurs seraient d'accord sur ce point) Ainsi, dans la signification de « Pierre est Français », on peut trouver l'élément [Tu ne sais pas que Pierre est Français]. De même, dans la signification de « Ce n'est pas pour les enfants le café », on trouve ce qui correspond à l'élément [Tu ne sais pas que p], à savoir [Tu ne sais pas que ce n'est pas pour les enfants le café]. Dans cette optique, on peut être amené à comprendre que le fait d'énoncer « Tu sais que p », dans le but de communiquer p, pourrait avoir pour effet d'annuler cet élément de sens attaché à « p », à savoir [Tu ne sais pas que p]. En adoptant la structure « Tu sais que p » pour véhiculer un

message portant sur p, on ne communique pas l'élément du type [Tu ne sais pas que p] et on évite ainsi de faire comprendre à l'autre que tu as telle ou telle ignorance. En tout cas, un tel effet d'annulation est impossible à obtenir avec l'énonciation de p tout simplement.

L'annulation de [Tu ne sais pas que p] serait donc à l'origine linguistique de l'effet atténuant. Telle est notre hypothèse. Mais qu'est-ce qui est atténué au juste ? Si, linguistiquement parlant, le caractère impératif du noyau du sens reste le même, on pourrait dire qu'il est tout de même atténué de manière indirecte : sans que sa nature soit modifiée, un voile le couvrant dessus l'adoucit, du fait de la manière dont l'impératif est communiqué. Les contours de l'impératif paraissent ainsi moins tranchants. En effet, le fait d'envelopper p de « Tu sais que » permet d'intervenir dans la manière de communiquer le noyau du sens (qui est ici de caractère impératif). Le rapport entre les interlocuteurs paraît aussi moins antagoniste : sans [Tu ne sais pas que p], l'interlocuteur n'a pas cette image d'ignorer p, et de ce fait même, le locuteur n'est pas celui (notamment dans la perception de l'interlocuteur) qui fait comprendre l'oubli ou l'ignorance.

L'hypothèse que nous venons d'illustrer reste à confirmer. Mais elle présente l'avantage de donner à voir une vision unifiée de nos trois structures du verbe « savoir ». En effet, tout comme les divers types d'emploi de la structure à la 1ère personne « Je sais que p », mais aussi (de manière assez semblable) la structure à la 3ème personne qu'on verra plus loin, la structure à la 2ème personne « Tu sais que p » implique sans doute aussi, avec cet effet d'annulation auquel donne lieu la partie « Tu sais », une certaine opposition discursive dans sa signification.

Expliquons-nous. De fait, c'est précisément l'annulation de l'élément [Tu ne sais pas que p], impliquée directement par l'énonciation de « Tu sais que p », qui laisse voir une énonciation virtuelle qui est composée d'un discours opposé (à celui qui se trouve dans la phrase étudiée). C'est donc comparable à ce que nous avons vu dans l'emploi rectificatif de « Je sais que p ». Rappel : outre l'énonciation virtuelle {Je : « p »}, on trouve cette autre énonciation virtuelle {Tu : « Tu ne sais pas que p »}, qui est composée d'un discours opposé à celui de la structure étudiée. Ici dans le cas de « Tu sais que p », l'énonciation virtuelle correspondante peut se formuler à travers la Notation-K {Tu : « Je ne sais pas que p »}. Dans l'énonciation virtuelle ainsi formulée, notamment avec le discours qui la compose, on retrouve en réalité le discours faisant l'objet de l'annulation discutée plus haut. La seule différence étant de forme – dans la discussion plus haut portant sur l'annulation, le discours en question, [Tu ne sais pas que p], était formulé à partir du point de vue du locuteur de « p ». Dans la Notation-K, le même discours est, en revanche, formulé à partir du point de vue de l'interlocuteur lui-même, l'interlocuteur de « Tu sais que p ».

Récapitulons :

(1) La fonction « adoucissante » de « Tu sais » vient du fait que cette partie produit un effet d'annulation, de sorte qu'il n'y a pas [Tu ne sais pas que p] dans le sens, contrairement à ce qui se passe avec l'énonciation de p.

(2) Cet élément qui fait l'objet de l'effet d'annulation nous permet par ailleurs de repérer un élément de sens dans « Tu sais que p », à savoir l'énonciation virtuelle {Tu : « Je ne sais pas que p »}.

(3) Sur un plan plus général qui concerne le verbe « savoir », cette seconde énonciation virtuelle qu'on peut attacher à « Tu sais que p » nous permet d'avoir une description homogène vis-à-vis de celle de « Je sais que p », puisqu'on peut dire que la structure à la 2ème personne peut aussi impliquer une certaine opposition discursive.

Mais, malgré ce rapprochement qu'on peut faire entre la 1ère et la 2ème personne, l'énonciation virtuelle composée d'un discours opposé n'intervient pas de la même manière dans l'une et l'autre structure. Dans le cas de « Je sais que p », elle intervient dans la constitution même de l'acte de rectifier qui donne la structure du sens communiqué. En revanche, dans le cas de « Tu sais que p », l'énonciation virtuelle {Tu : « Je ne sais pas que p »} intervient plutôt dans la manière de communiquer le noyau du sens (le contenu), et non directement dans la structure de ce dernier. D'une certaine façon, l'énonciation virtuelle en question apparaît comme la raison pour laquelle a lieu l'énonciation même de « Tu sais que p ». Dans ce cas de figure, {Tu : « Je ne sais pas que p »} se trouve en position antérieure par rapport à l'énonciation de « Tu sais que p ». D'ailleurs, cela pourrait expliquer le fait que nous voyons « Tu sais que p » comme consistant en un rappel. Et ce, d'autant plus que « Tu sais que p » comporte aussi l'énonciation virtuelle {Tu : « p »}.

En considérant « Tu sais que p » comme un rappel (auprès de l'interlocuteur), on pourrait envisager la manière dont les deux énonciations virtuelles sont en jeu en même temps. D'une part, {Tu : « p »} se trouve dans la signification. D'autre part, c'est sans doute dans l'énonciation particulière (EP) de l'énoncé qu'on trouve {Tu : « Je ne sais pas que p »}. La présence de cette dernière semble variable selon les circonstances de chaque EP propre à un énoncé spécifique.

« Tu sais comment tu t'appelles » – un cas de l'emploi englobant

Considérons maintenant le cas de figure qui est celui de l'emploi englobant, avec l'exemple « Tu sais comment tu t'appelles », qui peut communiquer un contenu comme [donc

dis-lui comment tu t'appelles]. Dans cet exemple, la visée impérative est évidente, mais la partie « Tu sais » paraît plus nettement incontournable que pour les exemples de l'emploi quasi-modal que nous venons d'examiner. Rappelons une fois de plus le trait constitutif de l'emploi englobant : la phrase énoncée dans son ensemble intervient sémantiquement. Notons aussi que notre noyau du sens, [donc dis-lui comment tu t'appelles], réaffirme l'aspect argumentatif [savoir DC dire] que la TBS connaît déjà. Enfin, la forme de « rappel » reste de mise. En revanche, l'énonciation virtuelle composée d'un discours opposé, {Tu : « Je ne sais pas comment je m'appelle »}, semble quasi inexistante dans cet exemple.

« Tu sais qu'il faut rentrer avant 22 heures. N'est-ce pas ? » – la partie « Tu sais » est essentielle à la forme de « rappel », une forme qui atténue le contenu à caractère impératif

Considérons un autre exemple où l'emploi englobant est aussi à l'œuvre : « Tu sais qu'il faut rentrer avant 22 heures. N'est-ce pas ? ». Dans cet exemple, on peut constater que le rappel paraît bien évident, en même temps qu'un contenu à caractère impératif comme [donc rentre avant 22 heures] qui est aussi bien sensible.

À cela il convient de souligner que ces deux éléments de sens se situent à différents niveaux. D'une part, on trouve le rappel à un niveau plus restreint qui concerne essentiellement le premier énoncé. D'autre part, le contenu à caractère impératif, qui constitue l'essentiel de ce qui est communiqué, se trouve à un niveau plus global et concerne les deux énoncés pris comme un tout.

Regardons d'abord l'élément du rappel. Ce dernier repose essentiellement sur la partie préfixe « Tu sais », qui est aussi ce qui relie le premier énoncé à l'énoncé suivant « N'est-ce pas ? ». À ce niveau, l'un et l'autre énoncés conservent un certain degré d'indépendance. Outre le rappel communiqué, le premier énoncé pris dans son ensemble, « Tu sais qu'il faut rentrer avant 22 heures », sert aussi comme un préparatif[1] pour l'énoncé qui suit. En effet, l'énonciation de « N'est-ce pas ? » consiste à chercher une confirmation portant sur le premier énoncé. D'un certain point de vue, on peut dire que ce second énoncé « N'est-ce pas ? » revient à un commentaire sur le premier énoncé « Tu sais qu'il faut rentrer avant 22 heures » pris dans son ensemble.

[1] De manière similaire que « Tu vois X », lorsque « Tu sais que p » fonctionne comme un préparatif, il ne saurait être considéré comme un tout, car il ne constitue pas (tel un énoncé à part entière) un élément de discours, à savoir quelque chose de plus ou moins indépendant et qui est susceptible de recevoir une réaction de la part de l'interlocuteur.

Une précision concernant le premier énoncé qui est de la structure « Tu sais que p ». En effet, même s'il est question de rappeler p, nous ne dirons pas que la suite étudiée soit équivalente à une suite sans la partie « Tu sais », comme c'est le cas de « Il faut rentrer avant 22 heures. N'est-ce pas ? ». Cette suite variante sans le préfixe « Tu sais » consiste plutôt à chercher une confirmation concernant l'heure avant laquelle il faut rentrer. Bref, dans ce cas, il n'y a plus de rappel dans le sens. De manière similaire, même si le second énoncé « N'est-ce pas ? » dans notre suite de départ ayant le préfixe « Tu sais », consiste en une recherche de confirmation, nous ne dirons pas que la suite a pour équivalent sémantique la paraphrase « Est-ce que tu sais qu'il faut rentrer avant 22 heures ? ». Cette dernière reste avant tout une interrogation classique et ne saurait communiquer l'élément à caractère impératif [donc rentre avant 22 heures], comme c'est le cas de la suite que nous prenons en exemple « Tu sais qu'il faut rentrer avant 22 heures. N'est-ce pas ? ».

On peut maintenant regarder de plus près le contenu à caractère impératif, à savoir [donc rentre avant 22 heures], ou bien [donc n'oublie pas de rentrer avant 22 heures]. Rappelons que c'est bien cet élément qui ressort, lorsque les deux énoncés de la suite « Tu sais qu'il faut rentrer avant 22 heures. N'est-ce pas ? » sont pris comme constituant un tout, et non séparément comme deux énoncés indépendants. Parallèlement, on souligne aussi que ce noyau du sens, [donc rentre avant 22 heures], concerne l'interlocuteur [Tu], à savoir celui vers qui va la suite « Tu sais qu'il faut rentrer avant 22 heures. N'est-ce pas ? ». L'interlocuteur [Tu] concerné par [donc rentre avant 22 heures] ne correspond donc pas à l'occurrence du mot « Tu » apparue dans le premier énoncé.

Une parenthèse. Concernant le rappel discuté plus haut, il nous semble que c'est en revanche l'occurrence du mot « Tu » qui est en jeu. Le second énoncé « N'est-ce pas ? » amène à considérer le premier énoncé « Tu sais qu'il faut rentrer avant 22 heures » comme étant en emploi attributif. En tout cas, c'est autour de l'occurrence du mot « Tu » que se trouve l'alternative « Tu sais qu'il faut rentrer avant 22 heures ? Ou bien tu ne sais pas qu'il faut rentrer avant 22 heures ? ».

Une dernière remarque plus accessoire. On peut noter dans cet exemple que l'énonciation virtuelle composée d'un discours opposé, {Tu : « Je ne sais pas qu'il faut rentrer avant 22 heures »}, ne paraît pas obligatoire sémantiquement parlant, même si elle peut être plus ou moins présente, en fonction des circonstances liées à l'énonciation particulière de l'énoncé. En revanche, elle reste en arrière-plan lorsqu'elle est présente dans le sens.

(3.3) « ELLE SAIT QUE P »

De la même manière que « Je sais que p » et « Tu sais que p », la structure à la 3ème personne « Elle sait que p » comporte dans sa signification l'allusion à une énonciation virtuelle du type {Elle : « p »}. Nous disons ainsi que, dans la signification de la phrase « Pierre sait que fumer est mauvais pour la santé », on trouve une unité énonciative à laquelle elle fait allusion, qui est {Pierre : « Fumer est mauvais pour la santé »}

En termes de types d'emploi, celui qui paraît le plus saillant est certainement l'emploi attributif. Celui-ci s'observe sans grande difficulté. Comme c'est par exemple le cas de « Pierre sait que fumer est mauvais pour la santé. Il n'est pas aussi influençable. ». Tout comme c'est aussi le cas de « Elle sait que Pierre est arrivé. Elle est partie le chercher. ».

Avant de poursuivre, quelques remarques concernant l'emploi attributif.

(1) Il semble que la prédominance de l'emploi attributif dans le cas de la 3ème personne est propre au verbe « savoir ». On se souvient que, concernant la structure à la 3ème personne du verbe « dire », « Il dit que p », ni l'emploi modal ni l'emploi attributif ne semble s'imposer. Quant au cas du verbe « voir », la structure « Il voit X » s'est avérée dominée par l'emploi modal.

(2) « Elle sait que p » n'est pas la seule structure qui se caractérise par la prédominance de l'emploi attributif. C'est aussi la description de Carel (2011 : 358) concernant la structure « On dit que p ». Selon la linguiste, la structure « On dit que p » n'est pas susceptible de l'emploi modal, mais uniquement de l'emploi attributif. En effet, en regardant de plus près cette description, on pourrait se demander si la structure « On dit que p » n'est pas, sémantiquement parlant, limitée à la 3ème personne. Ce que nous entendons par là, c'est que la description de Carel serait propre aux énoncés de la structure « On dit que p » dont l'occurrence du mot « on » n'est pas interchangeable avec « nous », pronom de la 1ère personne au pluriel. En résumé, il nous semble que la description de « On dit que p » qui donne l'emploi attributif comme le seul emploi concerne uniquement le cas de la 3ème personne.

Tout comme la description de Carel qui donne la prédominance absolue à l'emploi attributif (l'emploi modal étant écarté), nous dirons que « Elle sait que p » présente une tendance du même type, avec l'emploi attributif comme l'emploi qui domine et l'emploi modal comme rarement présent ou exceptionnel (voire inexistant ?).

Un emploi comparable à l'emploi rectificatif de « Je sais que p » ?

Pour une structure à la 3ème personne comme « Elle sait que p », un autre type d'emploi paraît tout aussi envisageable. L'emploi en question, à plusieurs égards, fait penser à l'emploi rectificatif de « Je sais que p ». Pour voir en quoi cela consiste, reprenons l'exemple « Pierre sait que fumer est mauvais pour la santé ». En effet, si l'analogie avec l'emploi rectificatif de « Je sais que p » est tentante, c'est parce que l'apparition d'une phrase comme « Pierre sait que fumer est mauvais pour la santé » peut consister en une réaction (en vue de rectification) à un discours opposé attribué à l'interlocuteur. L'attribution en question peut se formuler ainsi {Tu : « Pierre ne sait pas que fumer est mauvais pour la santé »}[1]. (Une précision : pour « Je sais que p », l'emploi rectificatif semble relever de la signification de la phrase, tandis que pour « Elle sait que p », l'emploi similaire serait plutôt une question sur le sens de l'énoncé.)

Avec l'illustration qui vient d'être faite, on voit pourquoi il est tentant (à juste titre d'ailleurs) d'établir un parallèle avec l'emploi rectificatif de « Je sais que p ». Il convient cependant de souligner que, malgré des affinités indéniables, il existe une différence notable (même si elle est à peine perceptible) qui distingue l'emploi rectificatif de « Je sais que p » et cet emploi de « Elle sait que p » qui implique une opposition discursive.

Concernant le côté similitude, comme ce qui vient d'être présenté, on constate dans l'un et l'autre cas une certaine rectification impliquant une opposition discursive entre les deux interlocuteurs, avec une forme affirmative (venant de la phrase concernée) réagissant à une forme négative (venant du discours dans l'énonciation virtuelle).

Côté différence : il s'agit avant tout de ce qui fait l'objet de l'opposition discursive, plus précisément de sa place. D'une part, dans le cas de « Je sais que p », l'opposition concerne le fait que « Je sais que p » soit énoncé, donc aussi celui qui énonce, à savoir le locuteur [Je]. Dans ce cas de figure, on se trouve quelque part à la frontière entre l'acte d'énoncer et ce qui est énoncé. D'autre part, dans le cas de la structure à la 3ème personne « Elle sait que p », l'opposition entre les deux discours porte, en revanche, sur ce dont on parle. Ce qui fait l'objet de l'opposition trouve sa place dans le sujet grammatical : il s'agit donc de « Pierre » dans le cas de « Pierre sait que fumer est mauvais pour la santé ». Autrement dit, il est question de quelque chose qui se trouve uniquement à l'intérieur de l'énoncé.

Compte tenu de cette différence majeure, il faut bien insister sur le fait qu'il y a l'ombre de l'emploi attributif dans le cas de la 3ème personne, même si l'emploi englobant (ou rectificatif) peut sembler envisageable. On note aussi que la structure sémantique du cas de

[1] De manière similaire que « Pierre est Français » qui communique [Tu ne sais pas que Pierre est Français], on peut aussi dire que « Pierre sait que fumer est mauvais pour la santé » communique [Tu ne sais pas que Pierre sait que fumer est mauvais pour la santé].

« Pierre sait que p » se fait ainsi autour du sujet grammatical. Ainsi, contrairement à l'emploi rectificatif de « Je sais que p », l'opposition discursive dans le cas de la 3ème personne n'est pas sans impliquer l'emploi attributif (en raison d'une sorte de recoupement passant par le sujet grammatical).

Avec toutes ces différences par rapport à l'emploi rectificatif de « Je sais que p », on pourrait se poser la question de savoir si cet emploi ambivalent de la 3ème personne serait plus susceptible d'une argumentation ? Par exemple, celle-ci conviendrait-elle ? : [Tu penses/dis que Pierre ne sait pas que fumer est mauvais pour la santé, mais Pierre sait que fumer est mauvais pour la santé]. Notre réponse risque d'être aussi ambivalente. D'une part, cette formulation pourrait effectivement convenir à la description d'un élément de sens communiqué. D'autre part, en revanche, il nous semble qu'elle n'exprime pas l'idée de rectification qui donne la structure sémantique de l'emploi. À savoir si c'est parce que l'acte de rectifier implique un élément de sens comme [tu te trompes], que l'on ne retrouve pas dans cette argumentation (ni dans une autre qui serait reliée par un [pourtant]). En fin de compte, tout comme l'emploi rectificatif de « Je sais que p », le problème de l'argumentation reste sans réponse pour cet emploi ambivalent de la structure à la 3ème personne « Elle sait que p ».

« Pierre sait que le Père Noël n'existe pas »

Considérons maintenant l'exemple « Pierre sait que le Père Noël n'existe pas ». Tout d'abord, il est intéressant de constater que, dans cet exemple, l'emploi attributif paraît d'autant plus net et incontestable. Et la raison pour ceci est très probablement la forme négative de p. En tout cas, tout comme « Pierre sait que fumer est mauvais pour la santé », cet exemple avec p en forme négative voit l'emploi attributif émerger en premier comme l'emploi qui s'impose, même si un emploi proche de l'emploi englobant semble aussi possible (l'emploi modal paraît toujours difficile à envisager).

Ensuite, on peut remarquer que, si on fait suivre « Pierre sait que le Père Noël n'existe pas. » avec « C'est sa sœur qui lui a dit. », l'énoncé concerné reste en emploi attributif. Par ailleurs, dans un tel enchaînement, le second énoncé paraît comme fournissant un renseignement sur la manière dont Pierre devient au courant de l'inexistence du Père Noël. En somme, en poursuivant le premier énoncé qui consiste à ranger Pierre parmi ceux qui connaissent l'inexistence du Père Noël, le second énoncé continue à parler de Pierre. Soit dit en passant, étant donné qu'il s'agit d'une discussion à propos de Pierre, pour la classification des catégories discursives que nous avons effectuée au chapitre 3, cette suite de deux énoncés se classe dans la catégorie du discours narrateur.

Enfin, on notera qu'il est aussi possible de poursuivre le même énoncé « Pierre sait que le Père Noël n'existe pas » avec une phrase différente comme « On ne peut pas l'embobiner avec cette histoire ». Dans ce deuxième cas de figure, le premier énoncé semble toujours en emploi attributif. Quant au second énoncé, il consiste à dissuader l'interlocuteur d'utiliser l'histoire du Père Noël pour, par exemple, faire une plaisanterie avec Pierre. La suite de ce deuxième cas de figure se classe dans le discours dialogique.

Qu'en est-il de l'argumentation ? Est-elle envisageable pour la seconde suite « Pierre sait que le Père Noël n'existe pas. On ne peut pas l'embobiner avec cette histoire » ? L'argumentation [ne pas savoir que p DC susceptible d'être embobiné] peut faire partie du sens communiqué. (Notons que, si elle paraît valable, elle concerne avant tout un élément de sens à l'intérieur de ce qui est énoncé.) Parallèlement, on peut noter que cette argumentation n'est pas sans rapport avec le discours opposé, constitué des deux énoncés à la fois, qui se trouve à l'intérieur de l'énonciation virtuelle {Tu : « Pierre ne sait pas que le Père Noël n'existe pas. On pourrait l'embobiner avec cette histoire. »}.

Est-il possible d'expliquer la différence entre « Elle sait que p » et « Je sais que p » à propos de leur opposition discursive ?

Ayant abandonné l'idée d'établir un parallèle entre l'emploi rectificatif de « Je sais que p » et l'emploi de « Elle sait que p » qui consiste aussi à rectifier, nous nous efforcerons maintenant de savoir s'il y a une explication concernant la différence majeure impliquant leur opposition discursive. Un bref rappel sur la raison de leur distinction. Dans le cas de la 3ème personne, l'opposition discursive concerne le sujet grammatical, portant ainsi sur quelque chose qui se trouve à l'intérieur de l'énoncé. Par contraste, dans le cas de la 1ère personne « Je sais que p », l'opposition concerne le fait que la phrase « Je sais que p » soit énoncée. On se trouve ainsi à cheval entre ce qui est énoncé et l'acte d'énoncer.

Tout d'abord, notons que le premier élément distinctif qu'on peut remarquer n'en est peut-être pas un pour certains : il s'agit simplement de différents pronoms dans l'une et l'autre structure. Comme nous l'avons déjà souligné, l'implication sémantique de ce type de différence est telle qu'il est difficile d'envisager le problème du point de vue lexical. La différence entre deux pronoms est avant tout celle qui est entre deux personnes verbales. À chaque pronom correspond une personne verbale. Et chaque personne verbale implique un rapport entre les interlocuteurs qui lui est propre.

Cet ensemble d'éléments distinctifs (le pronom, la personne verbale, le rapport entre les interlocuteurs) n'est sans doute pas sans lien avec une différence marquante dans l'énonciation

virtuelle de l'une et l'autre structure. Il s'agit plus précisément du discours virtuel : dans le cas de « Je sais que p », le discours virtuel n'a pas le même sujet grammatical (donc ni la même personne verbale), ce qui n'est cependant pas le cas de « Elle sait que p », dont le discours virtuel garde le même sujet grammatical (qui revient donc à la même personne verbale). Reprenons deux illustrations pour rafraîchir notre mémoire. Pour le cas de la 3ème personne. La phrase « Pierre sait que le Père Noël n'existe pas » retrouve le même sujet grammatical dans le discours virtuel après les deux points {Tu : « Pierre ne sait pas que le Père Noël n'existe pas »}. Pour le cas de la 1ère personne. La phrase « Je sais que Pierre est marié » ne retrouve pas le même sujet grammatical dans le discours virtuel après les deux points {Tu : « Tu ne sais pas que Pierre est marié »}.

En constatant à nouveau cette différence dans le discours virtuel et en retrouvant l'ensemble d'éléments distinctifs (le pronom, la personne verbale, le rapport entre les interlocuteurs) entre les deux structures, nous dirons que tout cela revient peut-être à une question de perspective. Si la modification de cette dernière est sensible dans le cas de la 1ère personne, et certainement inexistante dans le cas de la 3ème personne, c'est peut-être parce que le rapport entre les interlocuteurs n'est pas le même dans l'un et l'autre cas.

Un autre élément qui distingue « Je sais que p » de « Elle sait que p » est plutôt indirect. Cet élément est relatif à l'énonciation de p, que l'on marque aussi comme « p ». En effet, parmi les éléments de sens communiqués par « p », on peut trouver quelque chose qui se paraphrase en [je sais que p], mais non [elle sait que p].

« Elle sait que Pierre est arrivé. Elle est partie le chercher »

La structure à la 3ème personne « Elle sait que p » présente un autre cas de figure dont la détermination du type d'emploi se révèle délicate à trancher. Ce cas de figure semble aussi propre à la 3ème personne.

Cette suite en est un exemple : « Elle sait que Pierre est arrivé. Elle est partie le chercher ». La question concernant la détermination du type d'emploi qui se pose est celle-ci : est-ce que le premier énoncé donnant une forte impression d'être en emploi attributif n'est pas finalement plutôt en emploi englobant ? En guise de réponse à cette question, on va considérer deux choses. (1) En effet, il n'est pas tout à fait exact de parler uniquement de l'emploi attributif, puisque p est aussi reprise, de manière marquante, par l'énoncé qui suit. (2) Malgré la reprise de p, ensemble avec l'emploi attributif, il n'est pas question de l'emploi englobant.

Tout d'abord, comme c'est indiqué dans (1), si on a cette impression que le premier

énoncé pourrait aussi être en emploi englobant, c'est parce que l'énoncé qui suit reprend aussi p, tout en enchaînant sur le sujet grammatical. En effet, en regardant de plus près la suite concernée, « Elle sait que Pierre est arrivé. Elle est partie le chercher. », on s'aperçoit que p est reprise par l'énoncé qui suit étant donné un lien incontestable entre certains mots de l'un et l'autre énoncé. Par exemple, il y a le mot « partir » (du second énoncé) qui repose sur le mot « savoir » (du premier énoncé). Puis, le second énoncé repose sur le premier, en ce que son segment « le chercher » s'appuie sur « Pierre étant arrivé ». On voit que le second énoncé semble bien porter sur tous les mots pleins du premier énoncé. À cet égard, on peut effectivement penser qu'il est question d'un emploi englobant, puisque le premier énoncé semble être repris par le second énoncé de manière intégrale.

Cependant, comme le point (2) l'a annoncé, malgré ce que cette apparence peut nous amener à conclure, nous ne dirons pas qu'il s'agit de l'emploi englobant. De fait, comparé à d'autres exemples classés dans l'emploi englobant, celui-ci ne semble pas présenter les mêmes caractéristiques. Parmi ces dernières, celle qui importe le plus à nos yeux est, sans doute, celle que nous avons évoquée à différentes occasions : l'emploi englobant se caractérise par le fait d'être à la frontière de l'acte d'énoncer et de ce qui est à l'intérieur de l'énoncé. Or, cela ne semble pas être le cas du premier énoncé de la suite « Elle sait que Pierre est arrivé. Elle est partie le chercher », car ses éléments repris dans le second relèvent uniquement de ce qui se trouve à l'intérieur de l'énoncé. De ce fait, il faut dire que ce que le second énoncé reprend au premier énoncé n'est pas relatif à l'acte d'énoncer.

Quoi qu'il en soit, l'emploi attributif reste de mise. Ensuite, la question reste de savoir s'il faut parler d'un certain emploi mixte, étant donné que certains éléments de p (comme c'est le cas de l'emploi modal) sont aussi repris dans l'énoncé qui suit.

BILAN

Rappelons deux choses pour clore cette partie (3) sur le verbe « savoir ». D'une part, on se souvient qu'il est question de montrer qu'on peut effectivement ranger les trois structures de « savoir » dans le discours rapporteur, tout comme le cas de « dire » et de « voir ». Certes, moins évident encore que « voir » pour un rapprochement avec « dire », notre étude du cas de « savoir » permet tout de même, grâce au recours à la Notation-K, de montrer qu'il y a effectivement dans le sens communiqué une allusion à un autre discours.

D'autre part, on retiendra qu'une certaine opposition (de nature discursive) caractérise le sens communiqué de nos trois structures respectives. D'une personne à l'autre, l'opposition n'est

pas tout à fait la même. (1) Dans le cas de « Je sais que p », l'opposition se trouve dans le noyau du sens. L'énonciation de « Je sais que p » se présente comme rectifiant le discours « Tu ne sais pas que p », dont l'origine est attribuée à [Tu]. (2) Dans le cas de « Tu sais que p », l'opposition discursive intervient plutôt dans la manière de communiquer. L'énonciation de « Tu sais que p » se présente comme un rappel à l'attention de l'interlocuteur [Tu] et fait ainsi allusion au discours virtuel « Je ne sais pas que p » qui est attribué à [Tu]. On communique ainsi de manière atténuée le noyau du sens qui est de nature impérative. (3) Dans le cas de « Elle sait que p », l'opposition discursive se forme avec l'énonciation virtuelle {Tu : « Elle ne sait pas que p »}. L'emploi de cette structure à la 3ème personne permet à la fois de rectifier l'interlocuteur [Tu] et de communiquer de manière atténuée un message du type impératif, comme par exemple [donc ce n'est pas la peine de l'appeler pour lui dire p].

Concernant cette différence relative à l'opposition discursive qui se trouve dans le sens de chacune des trois structures, il nous semble qu'elle est à imputer à la présence sémantique de [JeTu]. En effet, chaque structure présente un rapport entre [JeTu] qui lui est propre, précisément en raison de la différence même de la personne verbale marquée dans chaque structure. On reviendra sur ce point dans la conclusion de ce chapitre.

Passons maintenant à la partie (4) qui porte sur le verbe « croire ». En faisant la distinction entre l'« emploi atténuant » et l'« emploi renforçant » concernant la structure « Je crois que p », on montrera également les différences entre cette dernière et « Je sais que p ». Ces différences nous permettront de défendre notre position qui consiste à écarter « Je crois que p », à la différence de « Je sais que p », de la catégorie du discours rapporteur. Par ailleurs, on s'intéressera aussi à la singularité, à laquelle contribue l'occurrence du mot « Je », de la structure « Je crois que p ».

(4) LE CAS DU VERBE « CROIRE »

INTRODUCTION

Notre étude sur le verbe « croire », dans cette partie (4) du chapitre 4, tourne autour de la structure à la 1ère personne « Je crois que p ». C'est ce qu'on verra bientôt dans la partie (4.2), suite à un bref survol de travaux relatifs au verbe « croire » qui est dans la partie (4.1).

Dans la partie (4.2), nous présenterons deux emplois de la structure « Je crois que p ». À travers ceux-ci, on verra que « Je crois que p » se distingue nettement de la structure « Je sais que p ». En effet, comme nous l'avons annoncé dans l'introduction de ce chapitre 4, « Je crois

que p » ne se classe pas dans le discours rapporteur, contrairement à « Je sais que p ». Ces deux emplois de « Je crois que p » préfigurent aussi la différence de cette structure à la 1ère personne de la structure à la 3ème personne « Elle croit que p ». La différence entre « Je crois que p » et « Elle croit que p » qui ressortira de notre étude nous permet également de montrer, de manière plus générale, que nous rejoignons la position de Benveniste à propos de la structure « Je crois que p ». La partie (4.4) consistera à examiner la singularité que Benveniste observe à l'égard de « Je crois que p » : nous nous efforcerons de comprendre à quoi tient cette particularité, qui assimile « Je crois que p » aux structures du performatif explicite. En effet, Benveniste souligne que cette structure, plus particulièrement l'occurrence du mot « Je » qui y figure, illustre la particularité de ce qu'il appelle « personne subjective » (Rappelons que cette dernière équivaut au locuteur pour nous, que nous marquons comme [Je]) C'est dans cette optique que le linguiste rapproche explicitement la structure « Je crois que p » aux structures du performatif explicite comme « J'affirme que p » (ou « Je promets que p » et d'autres). Et ce rapprochement de Benveniste nous paraît bien intéressant. Rappelons ce que nous avons dit dans l'introduction de ce chapitre 4. Selon notre hypothèse, le verbe « croire » et le verbe « affirmer » se rapportent, du point de vue du concept dénoté, au locuteur (celui qui énonce) et donc à l'acte d'énoncer. À l'opposé, les verbes comme « savoir », ou « voir » et « dire » (relevant du discours rapporteur selon notre classification) se rapportent au sujet parlant (et donc sans doute au discours).

(4.1) SURVOL

Tels que le montrent les travaux en rapport avec le verbe « croire », ce dernier est associé à diverses problématiques. Schématiquement, on peut distinguer 4 types de questionnement.

Le premier type de questionnement, d'ordre général, se trouve au cœur de divers débats suscités par ce qu'on appelle habituellement le « paradoxe de Moore »[1]. Pour présenter brièvement en quoi consiste celui-ci, considérons la phrase « Je suis allé au cinéma mardi dernier, mais je ne crois pas y avoir été »[2], celle-ci même qui a été utilisée par Moore pour l'illustration. Le paradoxe soulevé par Moore consiste à dire que ce type d'énoncés paraît bizarre. Mais, en même temps, il n'y a pas de contradiction authentique, contrairement au cas d'un énoncé comme « Il peut et il ne pleut pas », dans lequel la partie « Il pleut » et la partie « Il ne pleut pas » ne peuvent pas être vraies simultanément. (Moeschler & Reboul 1998 : 93)

[1] Voir Descombes (2014, le chapitre 7), ou Moeschler & Reboul (1998, le chapitre 4).

[2] La structure « p, mais je ne crois pas que p », extraite de la phrase donnée à l'origine, peut donner lieu à d'autres exemples comme ce qu'on voit souvent dans des discussions.

Constitué par cette bizarrerie qui n'est pas tout à fait une contradiction à bannir dans l'univers du discours, ce paradoxe a fait couler beaucoup d'encre et des propositions de solutions ne manquent pas. Mais, ce qui nous paraît intéressant, ce n'est pas tellement de trouver « la » solution au paradoxe (s'il y en a une), mais simplement de voir que les débats soulevés par le paradoxe de Moore confirment la complexité des problèmes que renferme le verbe « croire », ou plus particulièrement la structure « Je crois que p ». Du point de vue des analyses que nous allons mener dans cette partie (4), ce qui attire notre attention est l'élément qui sous-tend ce paradoxe. En effet, on remarque l'élément [je crois que p][1], qui est parmi les éléments communiqués par « p » dans la structure générale « p, mais je ne crois pas que p ». Par ailleurs, dans ce paradoxe de Moore, on peut aussi y voir la complexité des relations entre vérité et croyance de manière plus générale. (Moeschler & Reboul 1998 : 93) Aussi dans une optique générale, Descombes (2014 : 301-302) indique trois questionnements qui se croisent au sein du problème du paradoxe de Moore (1) Celui entre la vérité objective et « p » (2) Celui entre la vérité subjective et « Je crois que p » (3) La problématique liée à la première personne – car aucune bizarrerie avec « Il pleut, mais il ne le croit pas ».

Le second type de travaux dans lequel se trouve impliqué le verbe « croire » est celui qui, comme on l'a déjà vu dans la partie (3) consacrée au verbe « savoir », consiste à comparer ces deux verbes qui partagent certains points tout en se distinguant sur d'autres. Comme on le sait, la plupart des auteurs s'accordent pour dire que l'un et l'autre verbe ont pour similitude qui consiste à exprimer ce qu'on appelle habituellement une « attitude propositionnelle », l'une relative à la « croyance » et l'autre au « savoir ». Pour notre part, on peut dire que nous ne faisons pas partie de ces auteurs. Notre étude sur « savoir » menée dans la partie (3) ne s'est pas développée dans cette direction de l'attitude propositionnelle. De même, on verra que notre étude sur « croire » ne concerne pas l'attitude propositionnelle, telle qu'elle est liée directement au verbe « croire » dans les structures comme « Je crois que p » ou « Elle croit que p ».

Borillo (1982) procède aussi (comme Vet et d'autres auteurs) à une certaine comparaison entre ces deux verbes « savoir » et « croire ». Tout en les rangeant dans la catégorie des verbes assertifs, l'auteure les distingue par un certain degré de force : ainsi « savoir » relève des assertifs forts, tandis que « croire » des assertifs faibles. Remarquons au passage un détail qui n'est pas négligeable : une telle classification de l'un et l'autre verbe présuppose la seule possibilité de lecture modale, alors qu'on sait que d'autres emplois existent. Par exemple, on peut penser à la lecture attributive, mais aussi à l'emploi englobant sur lequel on insiste du fait

[1] Précisons que cette observation à laquelle nous tenons ne revient pas à dire que « Je crois que p » équivaut à « p ».

qu'il laisse voir la phrase énoncée prise dans son ensemble.

En résumé, une telle distinction par le degré de force assertive n'est pas celle qu'on ferait entre ces deux verbes. D'autant plus que, comme le montrent nos analyses, « S croire que p » et « S savoir que p » ne s'emploient pas nécessairement pour « asserter ».

Concernant le cas du verbe « croire », on verra tout de suite qu'il n'y a ni nécessairement d'assertion ni nécessairement de caractère faible relatif à une assertion. Par exemple, la structure « Je crois que p » pourraient avoir un emploi dit « renforçant », qui s'avère fort quant à l'assertion de p. Ou encore, on verra que la structure à la 3ème personne, « Elle croit que p », ne consiste pas vraiment en une assertion de p dans notre description.

Quant au cas du verbe « savoir », on se souvient que l'emploi rectificatif de « Je sais que p », dans la partie (3.1.1), ne revient pas à une assertion de p. Par conséquent il n'y a pas lieu de parler de degré de force de l'assertion. De même, avec « Tu sais que p » et « Elle sait que p », l'étiquette d'« assertifs forts » est aussi loin d'être évidente. En effet, rappelons que nos analyses révèlent respectivement l'emploi englobant et l'emploi attributif, et non l'emploi modal, ce dernier étant la condition pré-requise pour pouvoir parler d'« assertif fort », ou du moins d'« assertion de p ».

Martin (1988) compare « croire que p », non pas avec « savoir que p », mais avec « penser que p ». Bien que commutables dans un bon nombre de cas, ces deux formes se distinguent tout de même par deux sortes de différences sémantiques.

Celle qui est la plus perceptible oppose les deux verbes en termes de dénotation, si on peut le dire ainsi. D'une part, « croire » est un verbe de connaissance, ce qui « ne va pas sans une adhésion du sujet »[1]. D'autre part, « penser » est un verbe de jugement, ce qui « ne va pas en dehors d'une construction de l'esprit »[2]. Reprenons un couple d'exemples de Martin : (1) « Je pense que c'était en 1978 » (2) « Je crois que c'était en 1978 ».

> Dans (1) je laisse entendre que je dispose d'un ensemble de données qui me permet, par reconstruction, de localiser ce qui s'est passé. Dans (2), je dis seulement posséder une connaissance hésitante[3] des faits, mais qui m'autorise à me prononcer au moins sur leur vraisemblance. (1988 : 548)

[1] Ibid.

[2] Ibid.

[3] Ce qualificatif « hésitante » dans la description de Martin correspond bien, on le verra, à notre description de l'emploi atténuant de la structure « Je crois que p ».

La seconde différence sémantique, moins saisissable, est celle qui concerne les univers de croyance. Pour voir cette seconde différence entre « croire que p » et « penser que p », il faut d'abord introduire deux distinctions que fait Martin. La première, on l'a vue dans la partie (3) lorsqu'on discutait l'étude de Vet (1994) qui reprend cette distinction, est celle entre l'usage direct (la structure à 1ère personne à l'indicatif présent) et l'usage oblique (toutes les autres formes qui ne sont pas l'usage direct). La seconde distinction, qui concerne directement la différence sémantique en question, est entre deux univers de croyance, à savoir entre l'univers évoqué et l'univers sous-jacent. D'une part, l'univers évoqué est celui de Marie dans « Marie croit que Pierre est marié », à savoir l'univers de l'individu à qui renvoie le sujet grammatical. D'autre part, l'univers sous-jacent est celui du locuteur, à savoir celui qui énonce la phrase en question.

Ainsi, concernant la seconde différence sémantique entre « croire que p » et « penser que p », elle porte sur les deux univers de croyance dans l'usage oblique. Prenons les cas de « Marie croit que p » et « Marie pense que p ». Concernant l'univers évoqué, à savoir celui de Marie, p est vraisemblable dans l'un et l'autre cas. Mais les deux structures se distinguent concernant l'univers sous-jacent.

> Dire que Marie croit que p, c'est laisser entendre que moi, qui rapporte son croire, j'ai tout lieu de penser que Marie se trompe[1]. Dire que Marie pense que p, c'est rapporter l'opinion de Marie sans laisser paraître la sienne propre. (Martin 1988 : 550)

Cette distinction peut se résumer en une formulation plus générale de Martin

> Notre hypothèse sera la suivante : dans l'univers évoqué, la proposition placée dans le champ de *croire* ou de *penser* tend au vrai ; dans l'univers sous-jacent, elle tend au faux pour le verbe *croire* ; elle est indéterminée pour le verbe *penser*, celui-ci ne permettant pas de se faire aucune idée sur l'opinion du locuteur lui-même. (Ibid)

Enfin, pour le dernier des 4 types de discussions impliquant le verbe « croire », rappelons que, selon Benveniste, la structure « Je crois que p » fait partie d'un ensemble de structures à la 1ère personne où la singularité de *je* (comme « personne subjective », et non comme

[1] On verra que cette remarque de Martin concernant « Marie croit que p » correspond assez bien à notre description de la structure à la 3ème personne présentée dans la partie (4.3).

l'occurrence du mot « je ») est rendue sensible. L'origine de cette singularité est, manifestement, la combinaison de la 1ère personne avec le verbe « croire » au présent. En ce qui concerne les autres structures où la même singularité serait présente, il peut s'agir d'un verbe qui est de catégorie dite d'opérations logiques, comme par exemple des verbes tels que « présumer » et « conclure ». Ou bien d'un verbe de catégorie du performatif explicite. On reviendra, dans la partie (4.4), sur cette singularité sur laquelle Benveniste insiste.

Notons qu'une lecture différente de la structure « Je crois que p » est proposée dans le cadre de la TAP. Structure représentative du mode du conçu, « Je crois que p » se laisse décrire dans la TAP (comme c'est déjà présenté au chapitre 3) comme ayant pour fonction de communiquer p (ce qui revient à la lecture modale). Dans ce cas de figure, la partie préfixe « Je crois que » a seulement un rôle secondaire, à savoir celui de présenter le contenu p, de mettre le contenu p en discours. La TAP donne des illustrations dans ce sens : celles-ci montrent que ce qui suit un énoncé de « Je crois que p » fait un enchaînement sur p, la partie « Je crois que » disparaît ainsi (ou se manifeste faiblement) de la suite du discours. Par exemple, après un énoncé de « Je crois que les extraterrestres existent », la suite peut être un énoncé du type « Il faut que les terriens se préparent à communiquer avec eux ». On constate que, effectivement, cette suite ne laisse aucune trace du préfixe « Je crois que ». Dans certains cas éventuellement, un élément comme [j'ai la propriété de croire que p] pourrait être communiqué, mais il reste tout de même en retrait.

On notera que nos analyses paraissent plus proches de la position de Benveniste, que celle de la TAP. Au fur et à mesure de notre présentation, on verra les deux choses qui nous permettent de prétendre ce rapprochement avec Benveniste. (1) Ce que nous appelons l'emploi atténuant revient à ce que Benveniste signale comme « assertion mitigée » (2) Dans nos descriptions, « Je crois que p » présente effectivement une différence notable par rapport à la 3ème personne « Elle croit que p ». Et il s'agit bien d'une différence, aussi signalée par Benveniste, qu'on ne trouve pas entre, par exemple, « Je sens que le temps va changer » et « Il sent que le temps va changer » (mais aussi entre « Je mange » et « Il mange »). Par ailleurs, nous suivons également Benveniste en disant que la structure « Je crois que p » implique la singularité de *je* (à savoir la personne subjective dans le système de Benveniste). Les écrits de Benveniste ne permettent pas de bien voir en quoi consiste cette singularité, mais on tentera de le comprendre.

Concernant notre divergence avec la TAP, elle est plutôt naturelle dans la mesure où nos analyses nous amènent à constater que « Je crois que p » n'est pas seulement une manière de présenter p et que la partie préfixe « Je crois que » peut avoir une valeur sémantique plus notable que celle donnée par la TAP (qui consiste à présenter p comme la croyance du locuteur).

Parallèlement, il convient aussi de rappeler que, comme nous avons déjà insisté à plusieurs reprises, cette divergence n'est pas à prendre comme un rejet de cette description de la TAP. En effet, on verra qu'elle reste un cas de figure possible comme sens de l'énoncé, un cas qui est constitué de la prédominance de p et du caractère plus ou moins optionnel de « Je crois que ».

(4.2) « JE CROIS QUE P »

Très schématiquement, concernant cette structure à la 1ère personne « Je crois que p », notre hypothèse consiste à dire qu'elle communique à la fois deux éléments, à savoir [p] et [p, c'est ce que je crois]. Ces deux éléments sont ce que laisse apparaître l'énonciation de « Je crois que p ». On trouve dans le sens communiqué : d'une part, l'affirmation de p ; d'autre part, une attitude du locuteur [Je] à l'égard de l'affirmation de p. La distinction de l'emploi atténuant et l'emploi renforçant résulte de deux manières différentes que ces deux éléments ont de se lier. D'ailleurs, dans l'un et l'autre emploi, il y a une attitude donnée du locuteur [Je] à l'égard de l'affirmation de p. Dans le cas de l'atténuation, elle correspond à l'incertitude, tandis que dans le cas du renforcement, l'attitude consiste en une revendication.

Dans le premier cas qui est de l'emploi atténuant, l'incertitude rend ainsi moins catégorique l'affirmation de p. D'une certaine manière, on pourrait dire que la personne qui énonce laisse entrevoir un doute d'elle-même par rapport à la valeur affirmative de p. Dans le second cas qui est de l'emploi renforçant, une attitude telle que la revendication agit de manière inverse. Avec celle-ci, le second élément [p, c'est ce que je crois] renforce l'affirmation de p, en dégageant une certaine « conviction personnelle » autour de cette dernière.

On notera notamment que la structure « Je crois que p » ainsi décrite se distingue de manière tout à fait sensible de la structure « Il croit que p ». (La version à la 2ème personne « Tu crois que p » paraît guère dicible.) En effet, on verra dans la partie (4.3) que, selon notre description, la structure à la 3ème personne communique plutôt un contenu comme [NEG p pourtant il croit que p]. Notons aussi que « Il croit que p » ne semble pas susceptible de communiquer p, contrairement à « Je crois que p ».

Emploi atténuant

Considérons maintenant deux exemples de l'emploi atténuant. Le premier consiste en l'énoncé suivant extrait du *Dieu du carnage*[1] :

[1] Une pièce de théâtre en huis clos de Yasmina Reza : deux couples se réunissent (Annette et Alain se rendent chez

(1)

VÉRONIQUE. […] Oh Annette ! Je m'inquiétais… Vous êtes mieux ?

ANNETTE. **Je crois**.

ALAIN. Si tu n'es pas sûre, tiens-toi loin de la table. (p41, *Le dieu du carnage*)

Le second exemple est extrait du *Petit prince* :

(2)

Les hommes ? Il en existe, **je crois**, six ou sept. (*Le petit prince*)

Dans ces deux exemples, le cotexte respectif confirme la valeur d'incertitude qui caractérise l'emploi atténuant. Pour l'exemple (1), avec « tiens-toi loin de la table », « Si tu n'es pas sûre » fait comprendre plus précisément, au lieu d'un sens propre au conditionnel avec l'occurrence du mot « si », une valeur affirmative telle que « Tu n'es pas sûre ». Ainsi comprise comme véhiculant une valeur affirmative, le segment « Si tu n'es pas sûre » rend explicite l'incertitude communiquée par « Je crois » venant d'Annette. C'est de même pour l'exemple (2). La partie « six ou sept », avec le mot « ou » notamment, s'accorde aussi avec l'incertitude qu'on trouve dans l'incise « Je crois ».

Ainsi, on peut dire que l'emploi atténuant se caractérise par une structure sémantique telle que [p, mais je peux me tromper], ou [p, mais je n'en suis pas sûr].

Comme nous l'avons dit plus haut, on aura aussi noté que cet élément d'incertitude dans « Je crois que p » a déjà été observé par certains auteurs. On se rappelle que Benveniste, à propos de « Je crois que p », parle d'une affirmation mêlée d'incertitude :

> […] je crois (que…) équivaut à une assertion mitigée. En disant je crois (que…), je convertis en une énonciation subjective le fait asserté impersonnellement […] (1966 : 264)

Une observation similaire (même si sans plus d'insistance), aussi concernant la structure « Je crois que p », a également été faite par Descombes (2014) :

> Est-ce qu'il m'est possible, à la première personne, de *subjectiver* mes assertions en les présentant comme pouvant être fausses « en soi » alors même qu'elles sont présentement vraies « pour moi » ? (Ibid : 298)

Véronique et Michel) suite à une altercation entre leurs enfants respectifs, Ferdinand et Bruno.

Une remarque annexe. Avec ces deux exemples, on peut constater qu'il est possible d'employer seul « Je crois ». Par contraste, on notera que cela paraît impossible ni pour « Tu crois » ni pour « Il croit ». Mais la situation s'inverse quand il s'agit de la forme interrogative. La structure à la 1ère personne, « Je crois ? », devient impossible, tandis que la structure à la 2ème personne « Tu crois ? » sonne tout à fait naturelle. Quant à la structure à la 3ème personne « Il croit ? », elle n'est ni tout à fait impossible comme « Je crois ? », ni aussi naturelle que « Tu crois ? ». Enfin, on pourra aussi noter que cette même distribution s'applique sans doute aussi aux verbes susceptibles du performatif explicite, tels que « affirmer » et « promettre ».

Les énonciations virtuelles de l'emploi atténuant

Maintenant, pour voir comment l'énonciation virtuelle est impliquée dans la signification de l'emploi atténuant, considérons aussi la phrase « Je crois que Pierre est marié ». Comme ce qu'on vient de décrire, « Je crois que Pierre est marié » présente dans sa signification, outre l'affirmation de p, cet élément d'incertitude qu'on peut paraphraser en [mais je peux me tromper, Pierre n'est peut-être pas marié].

Mais la question qui nous interroge est de savoir d'où vient cette incertitude ? C'est bien cette dernière qui permet de communiquer p d'une manière, disons, plus nuancée. Selon notre hypothèse, l'origine de cet élément d'incertitude se trouve dans une énonciation virtuelle. Ainsi, dans le cas de la phrase « Je crois que Pierre est marié », on peut d'abord noter que la signification comporte une allusion à {Je : « Pierre est marié »}. Ensuite, à partir de cette première énonciation virtuelle, on trouve dans la même signification l'allusion à une seconde, {Je : « Pierre n'est pas marié »}, dont le discours virtuel est en forme négative. En effet, la seconde énonciation virtuelle ne vient qu'indirectement de la phrase « Je crois que Pierre est marié ». Elle découle plutôt du fait que la première énonciation soit communiquée par la phrase.

Ainsi, de manière générale, nous dirions que la signification de « Je crois que p » en emploi atténuant fait allusion à {Je : « p »}. Et, ce faisant, donc en communiquant (auprès de l'interlocuteur) {Je : « p »}, la signification fait comprendre également une allusion à {Je : « non-p »}.

Si on admet ces deux énonciations virtuelles, il paraît effectivement envisageable que la signification de « Je crois que Pierre est marié » comporte une incertitude du locuteur [Je] vis-à-vis de la validité de p. Plus précisément, l'incertitude ressort ainsi de l'opposition entre les deux discours virtuels, à savoir « p » et « non-p », qui sont attribués tous les deux au locuteur [Je] de « Je crois que p ». Dans le cas de « Je crois que Pierre est marié », l'opposition entre les deux

discours, à savoir celle qui se trouve entre {Je : « Pierre est marié »} et {Je : « Pierre n'est pas marié »}, paraît ainsi comme à l'origine de l'incertitude communiquée.

Mais une question se pose : comment cela se fait-il que la mise en parallèle des deux discours virtuels « p » et « non-p » ne débouche pas sur une contradiction ? Nous dirions que c'est parce qu'il ne s'agit pas vraiment de deux affirmations qui s'affrontent. Au lieu de cela, il y a comme un certain mouvement de « va-et-vient » entre {Je : « p »} et {Je : « non-p »}. D'où l'image du locuteur [Je] comme hésitant entre ces deux discours opposés. Sans impliquer de contradiction qui rendrait le propos incohérent (ou indicible), cette coexistence de p et de non-p donne lieu à l'incertitude qui caractérise l'emploi atténuant.

De manière comparable que l'emploi atténuant ici, on verra que l'emploi renforçant de « Je crois que p » présente aussi (sans surprise) dans la signification une allusion du même type à un discours non-p. Cependant, si le discours non-p s'attribue au locuteur [Je] dans l'emploi atténuant, il en est autrement pour l'emploi renforçant. Dans ce cas de figure, l'attribution du discours non-p présente une alternative – elle peut se faire soit à l'interlocuteur soit à une tierce personne. On verra tout cela plus loin quand on examinera l'emploi renforçant.

Différences entre l'emploi atténuant de « Je crois que p » et l'emploi rectificatif de « Je sais que p »

À présent, on constate que « Je crois que p » (c'est l'emploi atténuant qui vient d'être examiné) renferme deux énonciations virtuelles dans sa signification, ainsi qu'une certaine opposition qui émerge du rapport entre l'un et l'autre discours, à savoir p et non-p. Et cela ne manquerait pas de faire penser à l'emploi rectificatif de « Je sais que p », qui présente également deux énonciations virtuelles et l'opposition discursive qui donne la structure sémantique. Pour y voir plus clair, notamment en ce qui concerne leurs différences, faisons une brève comparaison entre l'emploi atténuant de « Je crois que p » et l'emploi rectificatif de « Je sais que p ». En effet, on se souvient que, comme nous l'avons annoncé dès l'introduction de ce chapitre 4, ces deux structures sont à distinguer sur le plan sémantique. Contrairement à la structure « Je sais que p », « Je crois que p » n'appartient pas à la catégorie du discours rapporteur.

La différence la plus fondamentale réside sans doute dans l'énonciation virtuelle (de l'une et l'autre structure) qui comporte un discours opposé. Dans le cas de « Je crois que p », il s'agit de {Je : « non-p »}, dans le cas de « Je sais que p » {Tu : « Tu ne sais pas que p »}. Plusieurs éléments témoignent de leur différence.

(1) Le discours virtuel dans l'un et l'autre cas n'est pas du même type : d'un côté « non-

p », de l'autre « Tu ne sais pas que p ».

(2) L'origine de l'un et l'autre discours n'est pas la même. D'un côté, le discours « non-p » a la même origine que la phrase concernée « Je crois que p », à savoir le locuteur [Je]. De l'autre côté, le discours « Tu ne sais pas que p » n'a pas la même origine que la phrase concernée « Je sais que p ». Il est question de l'interlocuteur [Tu] de la structure concernée.

(3) L'opposition discursive n'est pas du même type et n'agit pas de la même manière dans l'un et l'autre cas. D'une part, dans le cas du verbe « croire », l'opposition s'établit entre les deux discours virtuels, à savoir « p » et « non-p », qui se trouvent respectivement dans {Je : « p »} et {Je : « non-p »}. D'ailleurs, entre ces deux énonciations virtuelles, il s'agit plutôt d'une relation de juxtaposition, qui donne ainsi lieu à l'élément de l'incertitude. D'autre part, dans le cas du verbe « savoir », on se souvient qu'il n'y a pas une telle incertitude à l'égard de la validité de p. On trouve, à la place de cela, une rectification qui donne la structure du sens. En effet, c'est ce qui résulte de l'opposition entre l'énonciation de {Je : « Je sais que p »} et l'énonciation envers laquelle cette dernière réagit, à savoir {Tu : « Tu ne sais pas que p »}. Ayant rafraîchi notre mémoire concernant cette opposition, on n'oubliera pas qu'elle porte sur deux unités énonciatives, ce qui nous amène à considérer la phrase « Je sais que p » de manière intégrale comme étant prise dans son ensemble. (Dans le cas de « Je crois que p », l'opposition s'établit autour de p.)

Un troisième exemple

(3)

Je commence à comprendre, dit le petit prince. Il y a une fleur… **je crois qu'elle m'a apprivoisé**… (*Le petit prince*)

Notons tout d'abord que l'exemple (3), si on le range aussi dans l'emploi atténuant, ne marque pas vraiment l'incertitude (contrairement aux deux premiers exemples où elle paraît incontestable). En même temps, on a aussi l'impression que p paraît comme le véritable objet de la communication. Avec ces deux impressions conjuguées, on peut être amené à faire un parallèle avec la description qui serait donnée par la TAP. On se souvient que, dans le cadre de la TAP, « Je crois que p » fait partie des structures représentatives de l'emploi modal. Elle consiste avant tout à communiquer p – la partie préfixe « Je crois que » a simplement pour fonction, tout à fait secondaire, de présenter p, de la mettre en discours. Pour l'exemple (3), cette description de la TAP paraît d'autant plus convaincante que le verbe « croire » n'a pas un rôle clé dans le sens : la substitution par le verbe « penser » laisse inchangé le sens communiqué globalement. Ainsi, « Je

pense qu'elle m'a apprivoisé »[1] paraît tout à fait interchangeable avec l'énoncé d'origine composé avec le verbe « croire ».

Après ces premières remarques, on peut légitimement se poser la question de savoir s'il s'agit bien de l'emploi atténuant, puisque le préfixe « Je crois que » paraît facultatif et l'incertitude n'est manifestement pas présente dans le sens. Ne devrait-on pas simplement retirer cet exemple de l'emploi atténuant et le classer sous l'emploi modal par exemple ?

Tout en partageant ces doutes et interrogations, nous maintenons cependant le choix de classer l'exemple (3) dans l'emploi atténuant. Juste avant d'expliquer notre obstination, reprenons en synthèse ces éléments qui ne nous laissent pas indifférents. D'une part, [elle m'a apprivoisé], à savoir p, ressort comme ce qui est communiqué quasi exclusivement. D'autre part, la partie « Je crois que », non seulement sans impliquer l'incertitude, paraît de plus facultative, voire inexistante.

L'élément décisif pour nous est celui-ci. L'appartenance à l'emploi atténuant relève bien de ce qui est inscrit dans la signification de la phrase « Je crois qu'elle m'a apprivoisé ». En revanche, l'absence de l'incertitude dans le sens communiqué de (3) se rapporte à ce qui est spécifique à l'énoncé en question. En d'autres termes, si l'incertitude reste présente dans la signification de la phrase appartenant à l'emploi atténuant, un autre énoncé de cette même phrase peut très bien voir l'incertitude présente dans son sens, à la différence du cas de l'exemple (3) ici.

Par ailleurs, si on regarde de plus près, on peut constater que l'exemple (3) ne rentre pas tout à fait dans la description de la TAP, puisque l'énoncé alternatif « Elle m'a apprivoisé » ne communique pas tout à fait la même chose que (3) « Je crois qu'elle m'a apprivoisé ». En effet, sans doute en raison de l'incertitude inscrite dans la signification de la phrase, l'énoncé (3) communique p d'une manière « adoucie », comme pour tempérer un caractère pouvant être brusque lié au fait d'énoncer p directement. De ce point de vue, p en (3) est donc aussi atténuée, même s'il n'est pas question d'atténuer sa valeur affirmative avec une incertitude.

Emploi renforçant

(4)

Même pour une personne aussi intelligente que moi, aussi douée pour les études, aussi différente des autres et aussi supérieure à la plupart, la vie est déjà toute tracée

[1] Comme fait remarquer Martin (1988), « croire que p » et « penser que p » sont commutables dans la plupart des cas.

et c'est triste à pleurer : personne ne semble avoir songé au fait que si l'existence est absurde, y réussir brillamment n'a pas plus de valeur qu'y échouer. C'est seulement plus confortable. Et encore : **je crois que la lucidité rend le succès amer alors que la médiocrité espère toujours quelque chose**. (p22, *L'élégance du hérisson*)[1]

En considérant l'exemple (4), on peut constater tout d'abord qu'il est difficile, sinon impossible, de voir une incertitude dans le sens de l'énoncé. En tout cas, à la différence des exemples de l'emploi atténuant, le locuteur [Je] de (4) ne se voit pas attribuer une image d'hésitation. À la place, comme ce que nous avons évoqué plus haut concernant l'emploi renforçant, cet exemple laisse comprendre plutôt une attitude de revendication à l'égard de p, de sorte que p reçoit un certain effet renforçant.

Par ailleurs, si on attribue une structure sémantique comme [p, car c'est ce à quoi je crois] à l'emploi renforçant, le mot « car » pourrait expliquer cette caractéristique de revendication, étant donné la manière dont le mot « car » fait apparaître le lien entre [p] et [p, c'est ce à quoi je crois]. De la structure [p, car c'est ce à quoi je crois] se dégageant une certaine revendication, on comprend que ma propre conviction en p suffit, à elle seule, pour affirmer p.

Cet exemple (4) montre aussi que la valeur revendicative s'accorde avec un autre élément assez perceptible, à savoir [je pense que p, même si les autres peuvent ne pas penser que p]. En effet, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que l'effet renforçant présent dans cet emploi vient précisément du fait que l'affirmation de p se fait malgré une éventuelle affirmation de non-p. Avec cette dernière, on trouve un autre élément de l'emploi renforçant, qui le rapproche de l'emploi atténuant, sans pour autant effacer leur différence. Il s'agit de l'énonciation virtuelle portant un discours oppositif.

Pour une illustration plus commode de l'énonciation virtuelle de l'emploi renforçant, considérons aussi la phrase « Je crois qu'Obama va gagner ». Notons tout d'abord que la revendication, par rapport à l'exemple (4), semble émerger d'une manière différente dans cet exemple. En effet, on entend ici quelque chose comme [Tu (les autres) ne crois (peut-être) pas qu'Obama va gagner, mais je crois qu'il va gagner], au lieu de [Obama va gagner, car c'est ce à quoi je crois] suivant le cas de l'exemple (4).

Ainsi, dans le cas de « Je crois qu'Obama va gagner », le sens communiqué serait plutôt du type [Tu (les autres) ne crois (peut-être) pas que p, mais je crois que p]. En termes

[1] Le roman de Muriel Barbery raconte comment se croisent la vie d'une jeune adolescente de douze ans issue d'une famille bourgeoise, et celle d'une concierge cultivée (et discrète) qui n'est pas comme les autres.

d'énonciation virtuelle, deux possibilités se présentent. Lorsque le premier segment revient à l'interlocuteur, on peut avoir {Tu : « Obama ne va pas gagner »}. Lorsque le premier segment revient à une tierce personne, on trouve {Marie/Pierre/Elle : « Obama ne va pas gagner »}.

Remarques sur « Je crois que p » de manière générale

Maintenant que l'emploi atténuant et l'emploi renforçant sont présentés, considérons d'autres remarques générales sur « Je crois que p ».

(1) Qu'il s'agisse de l'un ou l'autre emploi, l'attitude du locuteur résulte d'un certain lien qui peut exister entre l'énonciation de « Je crois que p » et l'énonciation virtuelle comportant un discours opposé.

(2) L'énonciation virtuelle de la structure « Je crois que p » se caractérise par une différence notable par rapport à celle de « Je sais que p ». Dans le cas de « Je crois que p », le discours opposé dans la Notation-K n'implique pas de changement de perspective (dont l'indice principal est le changement de pronom), alors qu'on se rappelle que c'est le cas de « Je sais que p ».

(3) On peut noter que les deux éléments communiqués par une énonciation de « Je crois que p » ont un rapport de l'ordre discursif, qu'il s'agisse de l'emploi atténuant (p+incertitude) ou de l'emploi renforçant (p+revendication). Un rappel bref. Dans le cas de l'emploi atténuant, les deux éléments sont reliés par un « mais » (ainsi que l'opposition que cela implique). Dans le cas de l'emploi renforçant, p et la revendication peuvent être reliés, soit par un « car » (ainsi qu'une relation de causalité), soit par un « mais » (ainsi que l'opposition que cela implique).

Si on admet cet ordre discursif sous-jacent, celui-ci se présenterait comme une particularité de « Je crois que p » à deux titres. D'une part, il n'y a pas de lien de ce type pour le cas de « Je sais que p ». D'autre part, comme on va le voir, un tel rapport de discours est également absent pour la structure à la 3ème personne « Il croit que p », puisque celle-ci communique, à la différence de « Je crois que p », un seul élément.

Une autre observation d'ordre général sur l'ensemble de ces deux emplois. Assez curieusement, mais sans doute révélateur, la structure « Je crois que p » semble correspondre en anglais à « I think (that p) », et non pas à « I believe (that p) ». Pourtant, littéralement (même si la correspondance littérale s'avère souvent être un faux ami trompeur), on aurait dit que la correspondance naturelle de « Je crois que p » serait « I believe that p ».

Quoi qu'il en soit de la correspondance à laquelle on pense naturellement en premier, « I

think »[1] semble aller de soi pour les exemples (1) et (2), où « Je crois » s'emploie sans proposition relative. En revanche, « I believe » est loin d'être envisageable pour ce cas de figure. De manière générale, nous voyons effectivement la possibilité que « I think (that p) » correspond à une bonne partie des occurrences de « Je crois (que p) », en tout cas quand il s'agit de l'emploi atténuant.

En ce qui concerne « I believe that p », cette structure en anglais conviendrait au cas comme celui de l'exemple (4), qui nous a permis d'illustrer l'emploi renforçant, et dont la valeur sémantique de « Je crois » fait que ce dernier est interchangeable avec « Je pense »[2]. Notons d'ailleurs que le mot « believe » rendrait assez bien la dimension « conviction » de l'emploi renforçant qui est assorti de l'attitude de revendication.

Enfin, si cette correspondance en anglais s'avère juste et résiste à l'épreuve, elle pourrait servir comme un critère supplémentaire qui confirme la distinction de nos deux emplois. Ainsi, l'emploi atténuant correspond à « I think that p », tandis que l'emploi renforçant correspond plutôt à « I believe that p ».

À propos de nos descriptions, il convient également de souligner que celui à qui est attribuée l'incertitude ou la revendication est celui qui énonce « Je crois que p », à savoir le locuteur, ce qu'on marque comme [Je]. Il n'est donc pas question de l'occurrence du mot « Je » en position de sujet grammatical. Et il n'est pas question non plus du sujet parlant, à savoir de tel ou tel individu qui prend le rôle de [Je] en produisant l'énoncé. En somme, aussi bien l'incertitude que la revendication, elles se rapportent uniquement au locuteur [Je].

Parallèlement, il convient également de clarifier ce qu'on entend par « attitude du locuteur » lorsqu'on parle de l'incertitude et de la revendication. Une telle question se pose car l'expression pourrait induire à penser que nous basculons, avec nos descriptions de « Je crois que p », dans une approche plus psychologique. Or, bien entendu, notre approche reste inchangée et ne devient pas plus psychologique pour autant, même si on parle ouvertement d'« attitude du locuteur ».

Ceci étant dit, cette précision sur notre approche générale ne doit pas nous empêcher de reconnaître que notre description implique bien une attitude du locuteur (qu'il s'agisse de l'incertitude ou de la revendication) et comporte ainsi une dimension qui peut effectivement être considérée comme psychologique, au sens tout à fait général du terme. Ce qu'il convient de garder à l'esprit, c'est que cela (la dimension psychologique) porte sur l'un des éléments dans la

[1] En tout cas, c'est bien le cas de la traduction du *Petit prince*.

[2] C'est sans doute l'un des nombreux cas où, comme fait remarquer Martin (1988), les deux structures sont commutables.

description, et non pas notre approche.

Mais est-ce possible ? Comment peut-on dire que notre approche reste non psychologique, tout en admettant une dimension psychologique dans la description ? Nous dirons que c'est possible parce que, qu'il s'agisse de l'incertitude ou de la revendication, on reste bien à l'intérieur du sens communiqué. Autrement dit, l'attitude d'ordre psychologique fait bien partie intégrante de ce que peut signifier l'énonciation d'une phrase de la structure « Je crois que p ».

Qu'en est-il de la 2ème personne « Tu crois que p » ?

Ayant maintenant présenté nos observations concernant la structure « Je crois que p », et juste avant de discuter la structure à la 3ème personne, quelques mots tout de même à propos de la structure à la 2ème personne, qui ne fera pas l'objet de discussion à proprement dit.

La première chose qu'on peut constater à propos de « Tu crois que p » est justement qu'elle paraît à peine dicible, contrairement à la 1ère et la 3ème personne. Dans le seul cas où « Tu crois que p » peut sembler un peu plus envisageable, on dirait que la structure consiste avant tout à annoncer un élément de sens comme [mais p n'est pas à croire] ou [non-p]. Deux exemples : « Tu crois qu'il travaille, mais il s'amuse sur Internet », et « Tu crois que ces tricheurs vont y arriver. Moi, je ne crois pas ».

La seconde chose qu'on peut noter : du fait même de cet élément de sens préfiguré, [mais p n'est pas à croire] ou [non-p], « Tu crois que p » n'apparaît pas de manière indépendante comme un élément de discours à part entière. Et cela, de manière similaire que les autres structures à la 2ème personne que nous avons vues jusqu'à présent, qui sont « Tu dis que p », « Tu vois X » et « Tu sais que p ». En effet, lorsqu'on emploie la structure « Tu crois que p », elle sert notamment de préparatif pour l'énoncé qui suit. La chose préparée est donc l'idée que p n'est pas à croire (à prendre pour vraie). D'un certain point de vue, il faut même dire que l'énonciation de « Tu crois que p » ne consiste pas à communiquer [p est ta croyance], qui se trouve relégué en arrière-plan. L'élément [p est ta croyance] fonctionne plutôt comme une base pour qu'on puisse en faire un commentaire du type [tu as tort de croire que p].

Bien que brèves, ces remarques concernant « Tu crois que p » suffisent pour montrer que, dans le cas du verbe « croire », les trois personnes se comportent de manière foncièrement différente.

(4.3) « ELLE CROIT QUE P »

Comme nous l'avons évoqué plus haut, la structure à la 3ème personne « Elle croit que p » se distingue de « Je crois que p » par deux raisons. D'une part, « Elle croit que p » communique un seul élément, et non un ensemble de deux éléments. D'autre part, la structure à la 3ème personne ne véhicule ni l'incertitude ni la revendication.

La description de « Elle croit que p » que nous faisons est celle-ci : la structure communique un contenu comme [NEG p pourtant il croit (pense) que p]. En tout cas, c'est ce qu'on peut comprendre dans l'exemple suivant, qui se trouve dans un passage extrait de *L'élégance du hérisson*, un passage tiré du journal intime de la narratrice, Paloma, une jeune fille de douze ans.

(5)

Maman ne comprend pas qu'une petite-fille-aussi-douée-que-moi puisse lire des mangas. Je n'ai même pas pris la peine de lui expliquer que « manga » en japonais, ça veut seulement dire « bande dessinée ». **Elle croit que je m'abreuve de sous-culture** et je ne la détrompe pas. (p23)

En appliquant l'aspect argumentatif que nous venons de formuler, on peut obtenir le contenu [je ne m'abreuve pas de sous-culture pourtant elle croit (pense) que je m'abreuve de sous-culture]. Par ailleurs, on peut constater que l'énoncé en question, « Elle croit que je m'abreuve de sous-culture », n'a rien de l'emploi atténuant ni de l'emploi renforçant de « Je crois que p ». En effet, aucune structure sémantique de ces deux emplois ne convient : l'énoncé à la 3ème personne ne communique ni [je m'abreuve de sous-culture, mais elle peut se tromper] (p + mais elle peut se tromper), ni [je m'abreuve de sous-culture, car c'est ce à quoi elle croit] (p + car c'est ce à quoi elle croit).

Mais la structure à la 3ème personne présente un autre emploi possible : il peut simplement être question d'une sorte de description, qui consiste à faire savoir que p relève de la croyance de l'individu en discussion. C'est par exemple le cas de la phrase « Galilée croit que le monde agit en accord avec des lois mathématiques simples et immuables ». Dans cet emploi, l'aspect [NEG p pourtant il croit (pense) que p] ne convient pas. D'ailleurs, on pourrait se demander si l'aspect argumentatif d'un énoncé de cet emploi ne se détermine pas essentiellement en fonction du cotexte.

Par ailleurs, notre hypothèse concernant la description de la structure à la 3ème personne « Elle croit que p » peut cependant paraître assez fragile quand on examine l'exemple suivant :

(6)

Les protestants ne font pas appel à des intercesseurs comme Marie ou les Saints dans leurs prières. Selon eux le croyant est seul responsable devant Dieu et ne doit pas passer par des intermédiaires pour dialoguer avec Lui. **Ils croient que Jésus est le seul intermédiaire entre Dieu le Père et eux-mêmes.** Ils ne croient pas à l'utilité de la pratique catholique de la confession (voir plus haut le paragraphe sur la prêtrise.) Les pasteurs protestants ont le droit (voire le devoir) de se marier et les femmes exercent couramment le pastorat. (Protestantisme, Wikipédia)

En effet, dans le cas de cet exemple, il paraît impossible d'affirmer que l'énoncé concerné communique un contenu dont l'aspect argumentatif correspond à [NEG p pourtant ils croient que p]. De toute évidence, l'enchaînement argumentatif de (6) ne saurait être [Jésus n'est pas le seul intermédiaire entre Dieu le Père et eux-mêmes pourtant ils croient que Jésus est le seul intermédiaire entre Dieu le Père et eux-mêmes].

Il convient effectivement de noter que, malgré la présence matérielle d'un pronom de la 3ème personne en position de sujet grammatical dans cet exemple (6), tout comme dans l'exemple (5), nous avons affaire à deux cas de figure différents. D'une part, il nous semble que si (5) relève d'une structure à la 3ème personne, ce n'est cependant pas tout à fait le cas pour (6) : la raison en est que l'occurrence de « ils » qui se trouve dans (6) nous semble plutôt de nature anaphorique. D'autre part, en lien avec la première différence, la seconde différence consiste à dire que dans le cas de (5) le locuteur est présent et on est dans l'énonciation discursive, alors que le locuteur est absent pour le cas de (6) qui relève pour nous de l'énonciation historique.

Compte tenu de ces deux différences concernant les deux énoncés, nous dirons donc que l'exemple (6) ne constitue pas un contre-exemple à notre hypothèse concernant la description de la structure à la 3ème personne du verbe « croire », puisque l'exemple (6), malgré ce que l'apparence pourrait nous amener à penser, ne consiste pas en un énoncé à la 3ème personne (en réalité, aucune personne n'est présente sémantiquement dans cet énoncé, étant donné qu'il relève de l'énonciation historique). Par conséquent, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'aspect argumentatif [NEG p pourtant ils croient que p] ne s'applique pas au contenu de (6).

De fait, l'exemple (6) nous paraît communiquer plutôt une certaine description des protestants (auxquels renvoient l'occurrence de « Ils ») qui consiste en la paraphrase suivante [les protestants croient que Jésus est le seul intermédiaire entre Dieu le père et eux-mêmes, à la différence des autres chrétiens qui croient devoir passer par des intermédiaires pour dialoguer avec Dieu]. Enfin, il s'avère qu'un parallèle semble possible avec l'exemple « Galilée croit que

le monde agit en accord avec des lois mathématiques simples et immuables », dans lequel le les interlocuteurs paraissent également absents.

(4.4) UNE COMBINAISON DANS LA PHRASE QUI PRÉFIGURE UNE ALLUSION DITE SUI-RÉFÉRENTIELLE

UNE ÉNONCIATION PARTICULIÈRE, QUI FAIT APPARAÎTRE UNE PHRASE MARQUÉE PAR UNE TELLE COMBINAISON, PEUT AINSI FAIRE ALLUSION À ELLE-MÊME

Si on accepte les descriptions que nous proposons pour « Je crois que p », ainsi que celle que nous attribuons à la structure « Il croit que p »[1], nous voudrons maintenant revenir sur l'affirmation de Benveniste, évoquée dès le début de cette partie (4), qui consiste à dire que l'occurrence du mot « Je » dans la structure « Je crois que p », tout comme celle qui se trouve dans les structures relevant du performatif explicite comme « J'affirme que p »[2], représentent une classe à part.

Il convient de rappeler que l'insistance dont fait preuve Benveniste à propos de la singularité de l'occurrence du mot « Je » dans « Je crois que p » s'inscrit dans l'optique générale de sa conception de l'énonciation, puisqu'il indique explicitement la singularité de cette occurrence du mot « Je » comme ayant un lien avec ce qu'il marque comme *Je* (en italique) et appelle par le nom de « personne subjective » (que nous, rappelons-le, marquons comme [Je] et prenons comme synonyme depuis le chapitre 2)

Maintenant, si on accepte, comme nous, cette observation de Benveniste autour de l'occurrence du mot « Je » dans « Je crois que p », la première question qu'on peut se poser est celle-ci : à quoi tient la particularité de cette occurrence du mot « Je » ? Sans oublier que

---

[1] Rappelons que « Je crois que p » peut être soit de l'emploi atténuant (p est assortie d'une incertitude) soit de l'emploi renforçant (p est assortie d'une certaine revendication), alors qu'il en est tout autrement pour la 3ème personne « Il croit que p », dont l'emploi marqué de la structure consiste à communiquer un contenu du type de l'aspect argumentatif [non p PT il pense que p]. Par ailleurs, dans le cas de la 1ère personne, les deux éléments de chaque emploi sont reliés par un lien d'ordre discursif, respectivement « mais » et « car », alors qu'il n'y a pas de tel lien dans le cas de la 3ème personne puisqu'il n'y a qu'un seul élément qui en ressort.

[2] On sait que « J'affirme que p » se distingue nettement de « Il affirme que p » dans la mesure où la structure à la 1ère personne est habituellement considérée comme relevant du performatif explicite tandis que la structure à la 3ème personne n'a nullement ce potentiel performatif. D'ailleurs, on le sait, cette distinction est générale pour toutes les structures au potentiel performatif explicite, comme c'est aussi le cas entre « Je te promets 100 euros » (une structure reconnue comme ayant un potentiel du performatif explicite) et « Pierre te promet 100 euros » (une structure sans un tel potentiel).

Benveniste met « Je crois que p » en parallèle avec les structures du performatif explicite, dont la particularité reste donc également à mettre en lumière.

Cherchant à comprendre cette singularité de l'occurrence du mot « Je », ainsi que la singularité des structures appartenant à cette classe à part, nous dirions que, d'après notre lecture des écrits de Benveniste, la piste du lien entre le sujet grammatical et le verbe est à privilégier. Avant d'aller plus loin dans cette piste du rapport sujet-verbe, attardons-nous quelques instants sur le verbe « croire » en nous penchant de plus près sur une remarque de Benveniste concernant sa différence avec des verbes comme « raisonner » et « réfléchir ». À cette occasion, nous reviendrons sur une chose que nous avons évoquée à la fin de l'introduction de ce chapitre 4, à savoir la distinction du verbe « croire » des verbes que nous classons dans le discours rapporteur, tel que « savoir ».

Rappelons tout d'abord la distinction entre deux groupes de verbes que nous avons faite au tout début de ce chapitre 4 (à la fin de l'introduction plus précisément). D'un côté, nous avons le groupe R1 réunissant les verbes du discours rapporteur, à savoir « dire », « voir », « savoir » (mais aussi « entendre » et « vouloir », évoqués très brièvement au chapitre 3, et peut-être d'autres verbes encore qui restent à déterminer). De l'autre côté, pour le groupe R2, nous suivons en réalité Benveniste dans sa classification qui consiste à regrouper le verbe « croire » avec les verbes susceptibles du performatif explicite, comme par exemple « affirmer », « supposer » ou « promettre ».

Dans ce même paragraphe où nous avons présenté la distinction de ces deux groupes de verbes, nous avons également signalé deux éléments par lesquels ces deux groupes de verbes se distinguent. Sans les avoir développés, nous avons simplement dit que le groupe R1 se rapporte au verbe « dire » et au sujet parlant, tandis que le groupe R2 se rapporte au verbe « énoncer » et au locuteur.

Quelques précisions maintenant. Concernant le groupe R1, le verbe « dire », tout en figurant parmi ces verbes, paraît aussi comme le dénominateur commun des verbes de ce groupe R1 du discours rapporteur. D'ailleurs, l'approche argumentative de la TBS semble converger sur ce point. En effet, dans ce cadre théorique, le verbe « dire » paraît comme un élément en commun pour les verbes du groupe R1. On se rappelle que, par exemple, l'une des argumentations du mot « savoir » se formule comme [savoir donc dire].

En ce qui concerne le groupe R2, si on peut aussi y voir un verbe comme partagé par les verbes du groupe, nous dirions que c'est le verbe « énoncer ». Mais, malgré cette intuition, notons tout de suite que cette piste reste sujette à caution. En effet, à la différence du verbe « dire », le verbe « énoncer » est loin d'être du langage courant (et fait plutôt partie du jargon du

domaine des sciences du langage, même si, le terme « énoncer », tout comme « énonciation », fait partie des termes qui divisent les auteurs) et ne figure pas parmi les verbes de la classe R2 (contrairement au verbe « dire » pour R1). En attendant de vérifier cette piste, par exemple en cherchant les argumentations exprimant les verbes de ce groupe R2, on va prendre le risque de considérer le verbe « énoncer »[1] comme l'élément commun aux verbes du groupe R2.

Aussi à la fin de l'introduction de ce chapitre 4, nous avons évoqué un autre élément distinctif qui sépare ces deux groupes de verbes : le groupe qui se réunit autour du verbe « dire » est relatif au sujet parlant, tandis que le groupe autour du verbe « énoncer » est relatif au locuteur.

En effet, si nous sommes amenés à considérer les verbes autour de « dire » comme relatif au sujet parlant, c'est parce que ces verbes semblent s'employer avec un discours propositionnel. Cela ne se manifeste pas nécessairement dans la structure syntaxique, mais définitivement dans la structure sémantique, comme c'est notamment le cas dans « Je vois trois hommes cagoulés » ou « Elle entend du Mozart ».

Concernant les verbes du groupe « énoncer », s'ils nous semblent relatifs au locuteur, c'est parce que chacun des concepts dénotés par ces verbes peut seulement et uniquement se réaliser à travers l'acte d'énoncer, à savoir le fait de produire un énoncé (de faire apparaître une phrase). En effet, comme s'accordent à le dire les auteurs, les actes illocutoires comme « affirmer », « promettre » et autres peuvent seulement s'accomplir dans l'univers du langage. Aucun autre moyen au monde ne permet d'« affirmer », ni de « promettre ».

Après ce bref rappel, puisque nous suivons Benveniste en mettant dans le même groupe le verbe « croire » et un verbe comme « affirmer », la question demeure de savoir en quoi le verbe « croire » est comparable avec un verbe comme « affirmer » (et avec d'autres verbes du performatif explicite). Sans parler qu'il est déjà difficile de savoir (mais aussi de formuler clairement) en quoi consiste concrètement le concept dénoté par le verbe « croire ».

Cependant, malgré l'absence d'une formulation claire du concept dénoté par « croire », mais aussi de la mise en parallèle entre le verbe « croire » et les verbes d'actes illocutoires, ce qui nous paraît essentiel, c'est simplement la possibilité d'établir un lien avec l'acte d'énoncer,

[1] Une autre solution serait de prendre le verbe « croire », à l'image du verbe « dire » concernant le groupe R1, comme élément commun du groupe R2. Ce qui conviendrait aux verbes comme « affirmer », « jurer » et « conclure », certainement à « supposer » aussi. En revanche, pour un verbe comme « promettre », dont le concept dénoté a un caractère social marqué, il est cependant plus difficile de voir sa signification comme impliquant un élément comme [croire].

en disant que l'acte de croire se fait uniquement à travers l'acte d'énoncer, tout comme l'acte d'affirmer.

Benveniste distingue le verbe « croire » des verbes comme « raisonner » et « réfléchir »

Pour mieux comprendre la place donnée par Benveniste au verbe « croire » (ce qui nous paraît essentiel pour comprendre la singularité sur laquelle insiste le linguiste concernant l'occurrence du mot « je » dans « Je crois que p »), examinons maintenant la distinction qu'il fait soigneusement entre le verbe « croire » et des verbes comme « réfléchir » et « raisonner », qui ont cependant une apparence qui invite à les assimiler au verbe « croire » (à première vue au moins, ces trois verbes dénotent tous un concept relatif à une certaine « opération mentale »). En tout cas, ce qu'on peut noter, c'est qu'en évoquant la distinction de ces verbes dans une discussion concernant la singularité de l'occurrence du mot « je » dans « Je crois que p », Benveniste fait comprendre que l'occurrence du mot « je » dans « Je réfléchis » ou « Je raisonne » n'a pas cette singularité en question. Malgré la distinction explicite, il n'est pas tout à fait clair quant à la raison de cette distinction. Mais une conséquence est à noter : mettre à part « Je crois que p » (dans la classe des verbes susceptibles du performatif explicite) reviendrait à laisser « Je raisonne » et « Je réfléchis » dans la même classe que « Je mange », « Je regarde » et « Je souffre ».

Une telle observation concorde avec celle qu'on peut faire en considérant cette distinction de Benveniste dans l'optique de la séparation de ces deux groupes de verbes que nous venons de rappeler. Ainsi, si on admet que le verbe « croire » fait partie des verbes qui sont relatifs à « énoncer », nous pouvons envisager la possibilité que le verbe « raisonner » et le verbe « réfléchir » ne sont pas relatifs à « énoncer ». N'appartenant pas au groupe de verbes « énoncer » (ni au groupe de verbes « dire »), les verbes « réfléchir » et « raisonner » se laissent ainsi classés avec le reste des verbes dans un troisième groupe de verbes, dont le concept dénoté ne semble pas avoir de rapport avec le langage, tels que ceux que nous venons d'évoquer quelques lignes plus haut.

Une remarque supplémentaire concernant la différence que Benveniste fait entre le verbe « croire » et le verbe « raisonner ». En effet, un certain parallèle pourrait transparaître entre : d'une part, le verbe « raisonner » ainsi considéré comme en dehors du langage et, d'autre part, la vision générale du langage qui sous-tend la TBS.

Rappelons que, comme on a déjà discuté au chapitre 1, Carel insiste sur la différence entre la conception de l'argumentation telle qu'elle est entendue dans le cadre de la TBS et

l'acception du raisonnement considéré traditionnellement comme impliquant un passage d'un argument à une conclusion. Ainsi, on s'en souvient, la notion d'argumentation dans le cadre de la TBS, contrairement au raisonnement tel qu'il est entendu habituellement, n'implique pas ce passage d'un argument à la conclusion, étant donné qu'une argumentation (exprimant la signification d'un mot ou d'une expression) consiste en une interdépendance entre les deux éléments (d'ordre lexical ou syntaxique) reliés par un « donc » ou un « pourtant ».

Notre propos ici porte sur une autre facette de cette différence entre l'argumentation entendue dans le cadre de la TBS et le raisonnement impliquant le passage d'un argument à une conclusion. En effet, avec une telle nature interdépendante qui caractérise l'argumentation exprimant la signification, on pourrait être amené à une vision différente du langage. Ainsi lorsqu'on parle, lorsqu'on se sert des mots (ou des expressions) d'une langue, on se sert en réalité des argumentations (qui se caractérisent par l'interdépendance des deux éléments reliés) qui y sont inscrites en tant que signification. Sous cet angle, « parler » semble en effet sans grand rapport avec « raisonner » : au lieu de faire apparaître un lien du fait de passer d'un argument à une conclusion, le sujet tire avant tout parti des liens préexistants dans la signification de la langue.

En somme, le langage tel que le laisse voir la notion d'argumentation dans le cadre de la TBS met ainsi à l'écart ce qu'on entend habituellement par « raisonner ». Et, si notre compréhension concernant la remarque de Benveniste à propos du verbe « raisonner » (la distinction avec le verbe « croire » implique l'écartement de « raisonner » du groupe de verbes relatifs à « énoncer ») n'est pas erronée, on pourrait parler d'une certaine convergence de vue entre les deux auteurs. D'une part, quand on utilise la langue, on fait avant tout jouer les argumentations exprimant la signification de tel mot ou telle expression, au lieu d'un raisonnement impliquant le passage d'un argument à une conclusion. D'autre part, le verbe « raisonner » ne s'assimile pas aux verbes relatifs à « énoncer ». En séparant ainsi le verbe « raisonner » des verbes relatifs à « énoncer » comme « croire », « affirmer » ou « promettre », Benveniste laisse entendre que le verbe « raisonner », de par le concept qu'il dénote, n'est pas inhérent au langage.

Quelques éléments pour comprendre la singularité de l'occurrence de « je » dans « Je crois que p » (ou « J'affirme que p »), ainsi que celle de la structure elle-même

Après ces remarques et commentaires divers, pour revenir à notre propos concernant la singularité de l'occurrence du mot « je » dans « Je crois que p », notons d'abord qu'on compte désormais trois types de verbes au total, qui se distinguent par l'occurrence du mot « je » en

position de sujet grammatical.

(1) « Je crois que p », « J'affirme que p » ou « Je promets que p » (les structures au présent, dont une grande partie a un potentiel du performatif explicite).

(2) « Je réfléchis », « Je mange », « Je raisonne », « Je souffre », « Je sens que p », « Je croyais que p », « J'ai affirmé que p » (toutes les structures qui n'appartiennent pas aux deux autres groupes).

(3) « Je dis que p », « Je vois X », « Je sais que p » (les structures qui se rangent dans le discours rapporteur dans notre classification).

Mais, le fait de se distinguer des deux autres groupes ne nous permet pas encore de saisir la singularité qui réunit « Je crois que p », « J'affirme que p » et « Je promets que p » au sein d'un même groupe. De notre point de vue, nous dirions que la singularité de ces structures réside dans une combinaison de trois éléments.

Dans un premier temps, il convient de souligner que, si l'occurrence du mot « je » a quelque chose de particulier dans ces structures (dont fait partie « Je crois que p »), c'est aussi parce que le verbe a quelque chose de spécifique dans sa signification, à savoir le fait de dénoter un acte propre à l'énonciation (un acte qui s'accomplit uniquement à travers l'acte d'énoncer).

En effet, comme on peut s'en douter, ce n'est pas la seule présence matérielle qui rend singulière l'occurrence du mot « Je » dans « Je crois que p » – à elle seule et sans être associée à un verbe, l'occurrence du mot « Je » n'aurait rien de particulier. C'est en effet le groupe verbal, ensemble avec sa forme temporelle du présent (Benveniste n'a discuté ni du passé ni du futur), qui détermine en quoi consiste l'occurrence concernée du mot « Je ».

On aura également noté que la singularité de ces structures ne s'arrête pas à la combinaison du groupe sujet-verbe. Le lien avec le fait d'énoncer semble tout aussi essentiel : non seulement le concept dénoté par le verbe doit être relatif à quelque chose qui s'exerce uniquement par l'acte d'énoncer, en plus, la forme temporelle de ce verbe doit aussi être le temps dans lequel l'acte d'énoncer peut seulement avoir lieu, à savoir l'instant présent, qui se manifeste à travers le temps verbal du présent.

Une parenthèse. La structure au passé, « Je croyais que p », paraît fondamentalement différente de celle au présent « Je crois que p ». (Cette différence présente certaines similitudes avec celle entre « Je savais que p » et « Je sais que p », une différence que Vet signale également.) Et cette différence entre « Je croyais que p » et « Je crois que p » réaffirme, de notre point de vue, la singularité de « Je crois que p » mise en avant par Benveniste (une singularité, on s'en souvient, absente de « Il croit que p »). Par ailleurs, la différence entre « Il croyait que

p » et « Il croit que p » n'est pas comparable avec celle qu'on peut constater dans le cas de la 1ère personne.

La singularité de « Je crois que p » soulignée par Benveniste se défend, dans la mesure où « Je croyais que p » paraît tout à fait analogue à la structure équivalente à la 3ème personne « Il croyait que p », ce qui n'est pas le cas des deux structures au présent qui sont « Je crois que p » et « Il croit que p ». En effet, comparé au rapprochement entre les deux structures au passé, la différence entre les deux structures au présent, « Je crois que p » et « Il croit que p », paraît d'autant plus palpable. En effet, ces deux parallèles (au passé et au présent), entre la 1ère et la 3ème personne, s'accordent avec l'observation de Benveniste concernant la singularité de « Je crois que p ».

Concernant notre compréhension de la particularité de la structure « Je crois que p », un autre phénomène peut venir s'ajouter à la combinaison sujet-verbal (rappel : l'occurrence du mot « je » + le verbe relatif à l'acte d'énoncer + le temps verbal au présent qui est aussi relatif à l'acte d'énoncer.)

En effet, concernant les phrases au potentiel du performatif explicite qui sont dans la même classe que « Je crois que p », la combinaison de ces trois éléments semble participer à un phénomène plus large qui permettrait de comprendre l'« impression » de l'effet « magique » (qui suscite des débats parmi les auteurs) du phénomène de performatif explicite. D'ailleurs, comme les auteurs s'accordent à le dire, cela n'est sans doute pas un hasard si le phénomène du performatif explicite se limite à la 1ère personne au présent.

Bien que le performatif explicite soit déjà largement connu, nous voudrions ici insister sur une spécificité. L'effet de magie en question est à situer précisément au moment où une telle structure s'énonce : l'impression magique consiste à voir ainsi se réaliser l'acte nommé dans la phrase qu'on énonce, et ce, de par cette succession quasi simultanée entre l'énonciation de la phrase et la « réalisation » de l'acte dont le nom est donné. En effet, cette impression de « magie » est telle qu'on pourrait être amené à croire que, pour réaliser l'acte A, il suffit d'énoncer une phrase de telle structure (la 1ère personne au présent), surtout en faisant attention à nommer l'acte qu'on souhaite voir se réaliser. Bref, le tour de magie consiste ainsi à énoncer une phrase d'un certain type, telle que « Je te promets que je reviendrai », qui comporte le nom de l'acte qui est censé s'auto-réaliser au moment où on énonce la phrase.

Tout en insistant sur le fait qu'il s'agit bien avant tout d'une impression (ou d'une illusion), que d'une vraie magie (au sens positif du terme), nous dirons que le phénomène du performatif explicite résulte d'un concours de circonstances auquel contribue la combinaison des trois éléments que nous avons repérés (à savoir l'occurrence du mot « je », le verbe relatif à

l'acte d'énoncer et son temps au présent qui est aussi celui de l'acte d'énoncer). En effet, lorsqu'une phrase comme « J'affirme que p » fait l'objet d'une énonciation particulière (EP1, EP2, EP3...), cette phrase ayant un groupe sujet-verbe particulier amène cette énonciation particulière à faire allusion à elle-même (EP1, EP2, EP3...). Concernant la structure « Je crois que p », elle serait à comprendre d'une manière similaire.

Par contraste, on peut constater qu'une phrase comme « Je vois que tu es à l'aise », où on ne trouve pas la combinaison des trois éléments propre à l'énonciation, ne saurait conduire une énonciation particulière de la phrase à faire allusion à l'énonciation concernée elle-même. Notons enfin que cette hypothèse (qui consiste à dire que l'énonciation d'un énoncé peut faire allusion à elle-même) implique un certain caractère sui-référentiel. En revanche, ici ce dernier n'a pas de caractère mondain, contrairement à ce que pourraient penser certains auteurs de l'approche objectiviste lorsqu'ils parlent du « caractère sui-référentiel » (Cf. chapitre 1).

BILAN

Deux enjeux ressortent de cette partie (4) portant sur le verbe « croire ».

D'une part, étant donné que certains auteurs mettent en parallèle, jusqu'à un certain degré, « croire » et « savoir », nous avons voulu illustrer leur distinction[1], notamment à travers celle que nous faisons entre « Je sais que p » et « Je crois que p ». En effet, selon notre classification, « Je crois que p » n'appartient pas au discours rapporteur, contrairement à « Je sais que p ». Avec la description de l'emploi atténuant et celle de l'emploi renforçant, nous avons démontré que la structure sémantique de « Je crois que p » se sépare effectivement de celle de « Je sais que p ». Par ailleurs, à la différence de « Je sais que p », où « la phrase énoncée prise dans son ensemble » intervient dans le noyau sens, « Je crois que p » a pour noyau du sens la proposition p, le préfixe « Je crois » ayant pour fonction d'ajuster la présentation de p, à travers une attitude qui revient à celui qui énonce la phrase, à savoir [Je].

D'autre part, « Je sais que p » implique aussi l'enjeu de comprendre son appartenance (selon Benveniste) à cette catégorie de structures quelque peu spéciale, dans laquelle on trouve également les structures au performatif explicite, comme par exemple « J'affirme que p » (mais sans « Je sais que p »). En effet, à la suite de certaines observations de Benveniste, nous avons constaté que l'occurrence du mot « Je » dans « Je crois que p » présente un rapport singulier avec [Je], le locuteur présent sémantiquement. On rappellera d'autres observations concernant la

[1] Notons au passage qu'aucune de nos distinctions ne fait allusion à la classification des verbes bien connue de Vendler (1957).

particularité de cette catégorie de structures spéciales dans la conclusion de ce chapitre 4 à laquelle on arrive maintenant.

CONCLUSION

Dans ce chapitre 4 volumineux, nous avons examiné successivement, et à des degrés divers, un ensemble de structures relevant de quatre verbes qui sont « dire », « voir », « savoir » et « croire ». L'étude des structures avec le verbe « savoir » dans la partie (3) peut sans doute être considérée comme le centre de gravité autour duquel s'organisent les autres parties.

En effet, on se souvient que l'étude relative au verbe « dire » dans la partie (1) et celle relative au verbe « voir » dans la partie (2) ont pour objectif, en partie, de faciliter la présentation des analyses ayant trait au verbe « savoir » dans la partie (3). Par la suite, c'est aussi sur « savoir » qu'on enchaîne dans la partie (4) sur des discussions concernant le verbe « croire », en particulier la structure « Je crois que p ».

Ainsi, de manière progressive, il s'agit de démontrer en quoi une structure comme « Je sais que p », ou comme « Tu sais que p », peut se ranger, tout comme des structures telles que « Pierre dit que p », « Je dis que p », « Je vois X » et « Tu vois X », dans ce que nous appelons le « discours rapporteur »[1]. On se rappelle que ce dernier recouvre, mais dépasse, les structures habituellement qualifiées de « discours rapporté ». (Cf. le chapitre 3)

Dans cette partie (3), nous avons ainsi pu montrer qu'on retrouve dans les structures de « savoir » l'élément constitutif du discours rapporteur – il s'agit d'une énonciation virtuelle (qu'on rend manifeste à travers la Notation-K), qui comporte le discours auquel fait allusion la phrase concernée et qui fait ainsi partie de la signification de cette dernière.

L'étude relative au verbe « savoir » est aussi importante pour une autre raison. À la différence de nombreuses études, la nôtre n'a pas eu besoin d'invoquer la présupposition. À cet égard, il convient de souligner que si nous avons pu avoir un regard différent sur la structure « S savoir que p » c'est sans doute justement parce que nous mettons en parallèle des structures comme « Je sais que p » et « Tu sais que p » (ou « Pierre sait que p ») avec celles considérées habituellement comme relevant du « discours rapporté ».

Enfin, c'est aussi avec une structure contenant le verbe « savoir », plus précisément « Je sais que p », que nous sommes passés à l'étude relative au verbe « croire » dans la partie (4). On

[1] Comme nous l'avons dit au chapitre 3, c'est [Je] qui rapporte, en amenant un discours en surface en quelque sorte, soit pour y réagir, soit pour apporter un commentaire.

se souvient qu'il s'agit en partie d'expliquer pourquoi nous ne mettons pas « Je crois que p », à l'image de « Je sais que p », dans la catégorie du discours rapporteur.

Penchons-nous maintenant sur les conséquences de nos différentes descriptions à l'égard des problèmes généraux qui constituent notre point de départ et qui traversent l'ensemble des travaux de cette thèse. Nous avons pu illustrer certaines hypothèses avancées dans le chapitre 2 (mais aussi, de manière plus accessoire, dans le chapitre 3). Par ailleurs, on peut noter que, à l'égard du pronom personnel dans chaque phrase étudiée, nous ne nous sommes pas préoccupés de la référence pour la description.

Ci-dessous les deux conséquences sur lesquelles on voudrait insister.

(1) Nous avons réaffirmé la présence sémantique de [JeTu] dans une phrase appartenant à l'énonciation discursive. Et ce, notamment à travers l'énonciation virtuelle qui s'attribue à l'interlocuteur [Tu].

(2) Nos descriptions illustrent aussi l'intervention de « la phrase énoncée prise de manière intégrale » dans le sens communiqué.

Pour un bref rappel, reprenons comme exemple l'emploi rectificatif de « Je sais que p ». Si ce cas de figure peut illustrer la présence sémantique de [Je] et [Tu], c'est aussi parce que le noyau du sens communiqué est composé d'une opposition entre deux discours attribués respectivement à [Je] et à [Tu]. Il s'avère ainsi incontestable que ces deux acteurs ont un rôle effectif dans le sens communiqué. Par ailleurs, dans ce même noyau du sens (équivalent de ce qu'on appelle habituellement le « contenu ») composé de deux discours qui s'opposent, l'énoncé y intervient effectivement sous forme de « la phrase énoncée prise dans son ensemble », à savoir le fait que la phrase « Je sais que p » (prise dans son ensemble) soit énoncée.

Notons que, parallèlement, il y a une autre conséquence qui est de taille, même si elle est encore moins tangible. Portant sur les pronoms personnels, cette conséquence nous ramène aussi à un point évoqué au chapitre 2 : sous l'inspiration de Benveniste, nous disions que, si les deux interlocuteurs sont à prendre en compte dans le sens, il convient de les considérer précisément sous les noms de *Je* et *Tu*[1] (que nous marquons dans cette thèse, par souci de clarté, comme [Je] et [Tu])

Rappelons brièvement l'idée, en lien avec ce postulat présenté au chapitre 2, qui ressort de nos analyses ici au chapitre 4. Avec ce postulat à l'appui, on voudrait dire que c'est [Je] et

[1] C'est ce que Benveniste lui-même met en pratique dans ses écrits. C'est aussi ce que nous essayons de faire dans cette thèse, bien que, par commodité et par souci de clarté, nous faisions comme si les noms *Je* et *Tu* étaient équivalents des expressions comme « les interlocuteurs » ou « les acteurs de l'interlocution ».

[Tu] qui sont à l'origine des différences sémantiques entre les pronoms personnels. En effet, nos analyses ont montré que, par exemple, entre « Je sais que p » « Tu sais que p » et « Elle sait que p », il y a bien des différences sémantiques (que ce soit du point de vue de la signification de la phrase, ou bien de celui des emplois susceptibles).

Concernant le postulat à propos de ce que Benveniste marque la plupart du temps, sous forme italique, comme *Je* et *Tu* (équivalents de [Je] et [Tu] pour nous), on se souvient aussi qu'ils sont, selon notre hypothèse, sans trace matérielle (ni lexical ni syntaxique) au niveau de la phrase, même s'ils impliquent bel et bien des répercussions sémantiques.

À cet égard, il convient de souligner ce que nous venons de rappeler : pour pouvoir appréhender les implications sémantiques de *Je* et *Tu* qui sont sans traces matérielles au niveau de la phrase, ces deux interlocuteurs (qui sont des êtres discursifs) doivent être considérés précisément sous les noms de *Je* et *Tu*. À la lumière de cet impératif (bien qu'il reste hypothétique), les différences sémantiques entre les pronoms personnels s'avèrent intrinsèquement liées, tout en restant distinctes, à [Je] et [Tu]. Pour nous, ce lien intrinsèque consiste en l'idée que c'est [JeTu] qui est derrière les différences sémantiques entre les pronoms personnels distincts.

D'un certain point de vue, on peut même dire que nos descriptions (qui mettent en parallèle les trois pronoms au singulier) constituent une illustration concrète de cette hypothèse que nous défendons – celle qui consiste à dire que le pronom personnel en position de sujet grammatical, lorsqu'il est question de son intervention dans le sens communiqué, est à considérer en corrélation avec [Je] et [Tu]. Ou, plus exactement, au lieu du simple mot « Je » ou « Tu » en position de sujet grammatical, il convient de dire que c'est la personne verbale marquée dans la phrase qui est en corrélation avec [Je] et [Tu].

Ainsi, dans cette optique, chacune des trois personnes marquées dans la phrase paraît comme impliquant un rapport, propre à chacune, entre ces deux interlocuteurs. Prenons pour exemple le cas du verbe « savoir ». Chacune des trois structures, « Je sais que p » « Tu sais que p » et « Elle sait que p », implique un rapport entre [JeTu] qui lui est propre. Et ce rapport pourrait être spécifié à partir de l'opposition discursive qui constitue une partie du sens communiqué. Rappelons chaque cas de figure. (1) « Je sais que p » s'oppose au discours dans {Tu : « Tu ne sais pas que p »} (2) « Tu sais que p » s'oppose au discours dans {Tu : « Je ne sais pas que p »} (3) « Elle sait que p » s'oppose au discours dans {Tu : « Elle ne sait pas que p »}

Par ailleurs, on peut constater que le lien entre [JeTu] et le pronom personnel laisse des traces incontestables dans chaque Notation-K (outil qui nous permet de formuler l'énonciation virtuelle à laquelle fait allusion le sens communiqué). En effet, on s'aperçoit que la Notation-K

implique une mise en perspective[1] (qui peut entraîner un changement de point de vue) et illustre, de ce fait, la corrélation entre le pronom marqué et [JeTu] que nous défendons.

Regardons tout cela de plus près. Rappelons par exemple que, dans l'emploi rectificatif de « Je sais que p », la Notation-K {Tu : « Tu ne sais pas que p »} implique à la fois deux points de vue qui s'y croisent. D'une part, on peut y trouver le point de vue du locuteur [Je] de la phrase « Je sais que p » ─ l'indication étant la première occurrence de « Tu », située avant les deux points. D'autre part, dans cette même Notation-K, il y a aussi le point de vue de l'interlocuteur [Tu] de la phrase « Je sais que p » ─ l'indication étant la seconde occurrence de « Tu » (après les deux points) qui se trouve dans le discours virtuel « Tu ne sais pas que p ». Renvoyant au locuteur [Je] de la structure « Je sais que p », Cette seconde occurrence de « Tu » est la preuve que le discours virtuel provient de l'interlocuteur, de son point de vue.

Dans la partie (4) relative au cas du verbe « croire », nous avons consacré une grande partie de nos discussions à la structure « Je crois que p ». Et on a montré que celle-ci, contrairement à « Je sais que p », n'appartient pas au discours rapporteur.

Après avoir regardé très rapidement « Tu crois que p » et « Elle croit que p », nous avons discuté dans la partie (4.4) certains aspects plus généraux concernant « Je crois que p ». En effet, si « Je crois que p » ne relève pas du discours rapporteur, à la différence de « Je sais que p », ce n'est pas uniquement dû à la simple différence entre la signification linguistique du mot « croire » et celle du mot « savoir ». D'autres différences, peu tangibles mais décisives, se trouvent dans la particularité de la structure « Je crois que p ».

Rappelons notre hypothèse, toujours en nous fondant sur certaines observations de Benveniste, qui vise à expliquer la particularité de la structure « Je crois que p ». En effet, en réunissant un ensemble d'éléments (notamment le mot « je », et un verbe comme « croire » au présent), une phrase de la structure « Je crois que p » est susceptible d'amener une énonciation particulière (de la phrase concernée) à faire allusion à cette énonciation particulière elle-même. Si on admet cette hypothèse, on se trouvera avec deux conséquences. D'une part, on peut dire qu'il s'agit là d'un certain caractère sui-référentiel, et celui-ci est d'origine linguistique et n'a pas de dépendance extralinguistique. D'autre part, on rejoint alors (avec cette illustration supplémentaire) l'une de nos hypothèses générales posées au chapitre 2 (toujours tirées à la fois de Benveniste et de Ducrot) : la valeur sémantique de la phrase donne des indications sur la valeur sémantique de ses énoncés (qui sont les occurrences particulières de la phrase).

[1] L'importance de cette mise en perspective démontre en retour l'intérêt que représente un outil simple comme la Notation-K.

CHAPITRE 5 MARQUES DE PERSONNES (2)

AVEC PROCÉDÉ TRIANGLE : PERSONNE(S) MARQUÉE(S), PRÉDICAT, [JE] [TU]

INTRODUCTION

À travers les analyses que nous allons faire dans ce chapitre 5, deux objectifs s'imbriquent. D'abord, de manière plus étroite, nous avons pour but de comprendre comment les marques pronominales (des trois personnes au singulier) interviennent dans le sens des énoncés. Pour ce faire, on mettra en parallèle les structures[1] des 3 personnes, afin de voir le changement que la variation de personnes entraînerait au niveau sémantique (soit de la signification de la phrase, soit du sens de l'énoncé). On tentera aussi d'expliquer les différences observées, même si cette tâche ne paraît pas toujours évidente. Ensuite, de manière plus générale, nous garderons à l'esprit l'un des objectifs fixés dans le cadre de cette thèse : dans ce chapitre 5, nous continuerons à mettre à l'épreuve l'hypothèse (avancée au chapitre 2) que nous reprenons à Benveniste – à savoir l'idée que [Je] et [Tu] ont une présence sémantique dans les phrases relevant du mode discursif. (C'est le cas de toutes les phrases discutées ici au chapitre 5.)

Comme on peut s'en douter, notre vision concernant les marques des pronoms se révèle sensiblement différente de celle de la tradition référentielle. En effet, on verra dans nos illustrations que les éléments de sens spécifiques n'ont pas de rapport avec la variation des référents (à chaque actualisation de la phrase). Dans notre conception du sens, la référence ne constitue pas un paramètre clé dont on tient compte.

Pour certains, le besoin de combler un certain vide avec un référent peut paraître irrésistiblement évident. Mais, il suffit de peu pour que ce mythe soit brisé – les exemples ne manquent pas – certains éléments de sens ne présentent tout simplement pas de lien avec la référence.

Prenons l'un des exemples que nous allons étudier – le slogan d'une publicité de tourisme – « Chez nous, vous êtes chez vous ». Le sens que cet énoncé cherche à communiquer (et ce qu'on peut comprendre quand on passe devant l'affiche publicitaire) n'a pas vraiment besoin de référence. Qu'il s'agisse de l'île de la Réunion, ou d'Hawaï, la publicité communique un message de bienvenue, quel que soit le visiteur potentiel, quel que soit la destination. Rappelons

[1] Ici au chapitre 5, les phrases relèvent, selon la classification établie au chapitre 3, essentiellement du discours dialogique et, plus accessoirement, du discours narrateur. (Concernant le cas du discours rapporteur, les discussions ont eu lieu au chapitre 4.)

une autre illustration qui va dans le même sens. On sait que le potentiel du performatif explicite n'est pas sensible à la variation de la référence, alors que le pronom est un critère indispensable : l'acte de promesse peut se faire avec « Je te promets 100 euros », tandis que cela est impossible avec « Tu me promets 100 euros », qui consiste plutôt en une réclamation pressante. De manière similaire, si l'acte d'ordre est possible avec « Tu iras à Paris demain », ce n'est cependant pas le cas avec « J'irai à Paris demain ».

Bien entendu, il ne s'agit pas de dire que les pronoms de manière générale n'ont rien à voir avec la référence. On laisse simplement ce problème de côté.

(1) DIFFÉRENTES APPROCHES CONCERNANT L'IMPLICATION SÉMANTIQUE DES MARQUES DE PRONOMS

Maintenant que nous avons présenté nos deux objectifs et évoqué notre approche qui est non référentielle, passons à deux autres discussions préliminaires, avant de présenter les quatre cas de figure que nous distinguons. Dans la partie (1.1), on fera un rapide tour d'horizon chez certains auteurs. Dans la partie (1.2), nous présenterons brièvement la manière dont nous allons mener nos analyses.

(1.1) TOUR D'HORIZON

Étant donné que nous cherchons à montrer les particularités sémantiques qui, selon nous, sont indépendantes de la référence, nous faisons ici un tour rapide, aussi bien chez les auteurs du domaine de la philosophie du langage que chez ceux du champ linguistique, pour voir le pour et le contre autour du rôle de la référence dans le sens des énoncés.

Du côté des auteurs s'inscrivant dans le courant de la philosophie du langage, bon nombre d'entre eux (pour ne citer que Recanati et Kaplan) défendent la théorie de la référence directe. Notons que, comme les travaux relevant de l'approche que nous baptisons objectiviste (cf. le chapitre 1), cette théorie s'inscrit dans une sémantique vériconditionnelle, soucieuse d'établir les conditions de vérité. D'autre part, elle se caractérise par une opposition à ceux qui recourent à (l'intermédiaire de) la description définie pour atteindre la référence.

À l'encontre de cette théorie de la référence directe, les travaux de Nunberg[1] sur les expressions déictiques représentent sans doute l'opposition la plus importante. Recanati

[1] NUNBERG Geoffrey (1993) « indexicality and deixis », Linguistics and Philosophy, N°16, 1-43

(1997 : 301) parle de ces travaux de Nunberg comme représentant les plus sérieuses objections que la théorie de la référence directe ait jamais connues. L'un des arguments majeurs mis en avant par Nunberg : l'occurrence d'une expression déictique dans un énoncé n'intervient pas toujours dans le sens avec un référent. Citons un bref passage pour un exemple donné par l'auteur[1] : « When we see a sign at the side of the road that says YOU ARE ENTERING BEDFORD FALLS, for example, we take the token of you as equivalent to a description of the form '*whoever is reading this under certain presumptive conditions*'. »

D'autres auteurs, aussi de l'univers de la philosophie du langage, s'opposent aussi à l'approche référentielle. À différents moments, souvent dans des discussions concernant soit le pronom « je » soit la 1ère personne soit le sujet, ou bien tout cela en même temps, trois auteurs avancent l'idée que l'approche référentielle n'est pas l'approche qui convient. Selon Wittgenstein (1958), la question de la référence est simplement une mauvaise question. Plus récemment, Descombes (2014) prend une posture similaire. Selon lui, la référence n'est pas la question à poser pour le problème du sujet. Chauviré (2009) tient aussi une position allant à l'encontre de l'approche référentielle : « Même si « je » référait directement, ce ne serait pas cette propriété qui motiverait son emploi » (Ibid : 122).

Du côté des linguistes, on trouve également de nombreux auteurs qui défendent l'approche référentielle. Ici, l'enjeu s'avère être le mode de repérage du référent, tel qu'on peut remarquer chez Kleiber et chez Reboul.

Comme on va le présenter au chapitre 6 à l'occasion de l'étude sur le mot « ici » (on l'a aussi déjà évoqué rapidement au chapitre 1), Kleiber (1986) illustre une vision référentielle en soulignant l'importance de décrire la relation spatio-temporelle qui relie l'occurrence du mot étudié à son référent. On verra au chapitre 6 que c'est ainsi en s'appuyant sur ce type de relation (qui revient à une description du mode de repérage du référent) que Kleiber classe les différents emplois du mot « ici ».

Pour sa part, Reboul (1991) propose une orientation dite « pragmatique », c'est-à-dire inférentielle et cognitive selon le courant dans lequel elle s'inscrit, du problème du référent (donc y compris celui des pronoms personnels). Le passage suivant est explicite sur cette position de l'auteure : « La théorie pragmatique adéquate devra être inférentielle pour rendre compte du rôle de la référence du locuteur. Elle devra être cognitive dans la mesure où, d'une part, l'information linguistique ne suffisant pas toujours à attribuer un référent à un anaphorique, l'information non linguistique doit prendre le relais […] » (Ibid : 132)

[1] Cité par Recanati (1997)

En somme, on notera que, aussi bien pour Kleiber que pour Reboul, pour repérer le référent qui est se trouve dans l'univers extralinguistique, la solution consiste également à recourir à quelque chose qui se trouve en dehors de la linguistique, que ce soit une relation spatio-temporelle ou une information non linguistique.

Du côté des linguistes qui n'adoptent pas l'approche référentielle, l'enjeu est de montrer des dimensions de sens qui n'impliquent pas la référence.

S'inscrivant dans le courant structuraliste et opposée à l'approche référentielle, Leeman (2006) montre que, contrairement à ce que suggèrent certains auteurs, il n'y a pas de symétrie entre le mot « Je » (et d'autres marques de la 1ère personne) et le mot « Tu » (et d'autres marques de la 2ème personne). Et ce, aussi bien sur le plan sémantique que sur le plan syntaxique. En s'appuyant sur la structure impérative, la structure interrogative et la structure avec le verbe « sembler », la linguiste démontre que l'une et l'autre personne ne s'inversent pas et ne se substituent pas.

Laissant de côté le problème de la référence, Fracchiolla (2006) observe que l'usage des pronoms peut impliquer la question de l'identité. L'auteure cite en exemple une allocution télévisée de Jacques Chirac, en qualité de chef de l'État français, en faisant remarquer la nécessité de faire la distinction entre : d'une part, un « je personnel », qui souhaite bon anniversaire à sa femme par exemple et, d'autre part, et un « je fonctionnel », que la linguiste explicite en ces termes : « un « je » « vidé » de son individualité, au bénéfice de la fonction assumée par le locuteur dans une certaine situation de discours. » (Ibid : 46) Citons aussi ce passage où la linguiste donne une vision intéressante d'une certaine « co-construction » entre le « je » et l'autre : « En s'intéressant au sens donné à la relation à l'autre, couvert par le pronom, lorsqu'il s'adresse *à*, on entre dans le champ de la psychosociolinguistique. C'est le cas pour Jacques Chirac, mais aussi pour le chef d'entreprise, le professeur, etc. Le « je » qui parle à ses parents, ou à sa femme, ou à ses enfants, ou à ses subordonnés hiérarchiques n'est pas le même « je » ; mais seul l'ensemble de ces « je » constitue toutes les facettes que peut prendre l'individu (ses rapports à autrui). Il ne s'agit pas de définir un « je » morcelé, mais un « je » en réseau, qui ne se constitue *que* dans la confrontation à l'altérité, laquelle *est plurielle* : c'est en s'adressant à quelqu'un que l'on construit et constitue sa propre identité. » (2006 : 47)

(1.2) PROCÉDÉ TRIANGLE – UN SENS À TROIS SOURCES

Pour mener les analyses, nous aurons recours à ce qu'on peut appeler le « procédé triangle », celui-ci permettant de faire ressortir un sens composé de trois éléments, dont celui des

indices de personnes qui se trouvent dans la phrase. Voici en quoi ils consistent.

(1) Le premier élément, c'est ce sur quoi nous insistons sans relâche depuis le chapitre 2, à savoir la présence sémantique des deux acteurs de l'interlocution, [Je][1] et [Tu]. Comme nous l'avons déjà répété à plusieurs reprises, on se souvient que cela concerne les phrases relevant de l'énonciation discursive (opposée à l'énonciation historique dans la distinction de Benveniste). Comportant toutes au moins un indice pronominal (qui ne correspond pas nécessairement à la personne verbale), les phrases sur lesquelles nous travaillons dans ce chapitre 5 appartiennent toutes au mode discursif et présentent, de ce fait, les deux interlocuteurs [Je] et [Tu] dans la signification.

Aux chapitres 3 et 4, nous nous sommes déjà efforcés de rendre plus manifeste cette force sémantique, dont les porteurs [Je] et [Tu] n'ont pas de trace matérielle dans la phrase. Au chapitre 3, on a vu que le prédicat de la phrase constitue une indication sur le rapport entre [Je] et [Tu]. En fonction du type de rapport, on classe la phrase dans un certain type de discours. Au chapitre 4, l'une de nos hypothèses consiste à dire que, dans le cas de la structure générale « S V que p », comme par exemple la phrase « Je sais que Pierre est marié », chacune des personnes verbales (au singulier) implique un rapport spécifique entre [Je] et [Tu] qui lui est propre.

(2) Pour le second élément du procédé triangle, il convient de « repérer la personne marquée », à partir du terme portant l'indice pronominal dans la phrase concernée. Mais qu'est-ce qu'on entend par « repérer la personne marquée » ? En réalité, cette question ne se pose même pas dans la plupart des cas, tant cela paraît évident. Par exemple, en « Tu es Français », la personne marquée est la 2ème personne. En « Il est beau », c'est la 3ème personne qui est marquée. De la même manière, en « Ma sœur me rend visite cet été », bien qu'il y ait deux indices de personne, à savoir « ma » et « me », ce qui nous importe avant tout, c'est que c'est la 1ère personne qui est marquée dans la phrase. Pour les cas où la personne marquée est moins évidente à repérer (y compris lorsqu'il y a deux personnes qui sont marquées), on verra une illustration un peu plus loin.

(3) Le troisième élément est le prédicat[2] de la phrase. Dans certains cas, celui-ci se détache une fois la personne marquée repérée (qui peut en compter deux dans certaines phrases). On verra ce point également dans la même illustration ci-dessous. (Rappelons que, dans le cadre de la TBS que nous avons adopté, le prédicat s'exprime en termes argumentatifs.)

---

[1] Dans une étude à visée sémantique, Danon-Boileau (1994) tient compte à la fois du sujet sans présence matérielle (qui paraît tout à fait proche de notre locuteur [Je]) et du pronom « je » matériellement présent dans la phrase.

[2] Joly (1994) est sans doute l'un des rares auteurs à souligner la dimension prédicative dans la compréhension des marques de personnes. Mais à la différence de Joly, nous prenons en considération plus spécifiquement le rapport entre le prédicat et la personne marquée.

En effet, concernant l'intervention des indices de personnes dans le sens, notre hypothèse consiste à dire que cette intervention se laisse voir à travers une sorte de contact entre le prédicat et la personne marquée. Ainsi, qu'il s'agisse de repérer la personne marquée (à partir des indices pronominaux) ou de considérer le prédicat, tout cela[1] s'avère essentiel pour la manière dont nous faisons nos analyses. On verra que l'étape consistant à isoler la personne marquée est décisive car elle permet de laisser apparaître le prédicat et facilite de plus l'émergence des spécificités sémantiques apportées par l'une ou l'autre personne marquée.

Mais à tout cela il faut encore ajouter un autre élément. Il s'agit de la forme sous laquelle la combinaison de ces trois éléments se manifeste dans le sens communiqué. Elle consiste en la qualification de l'énonciation[2], mise en avant par Ducrot dans sa conception générale de l'énonciation (voir le chapitre 2). Certes, ces trois éléments nous sont nécessaires pour saisir l'intervention d'un indice pronominal dans le sens. Pris individuellement, ou présentés comme éléments énumérés sur une liste, ils ne sont cependant pas ce qui est communiqué par le sens. En tout cas, tant qu'ils sont posés côte-à-côte, comme trois ingrédients séparés qui ne sont pas encore cuisinés, ces trois éléments ne correspondent pas à ce qui est compris par l'interlocuteur (ou la saveur ressentie si on continue la métaphore culinaire). Par ailleurs, sans passer par la qualification de l'énonciation, on verra que les différences apportées par l'une ou l'autre personne ne semblent pas pouvoir prendre forme au niveau du sens. C'est donc seulement à travers celle-ci qu'on peut observer (et apprécier) la variation de sens qu'un changement de personne est susceptible d'amener.

Faisons une illustration à propos de ce que l'on vient de dire. Si l'étape consistant à repérer la personne marquée nous est essentielle, c'est aussi parce qu'il y a des cas pour lesquels on a moins le réflexe de considérer les indices pronominaux de cette manière et où, en plus, le prédicat n'est pas évident à isoler.

C'est par exemple le cas d'une phrase telle que « Ce qui est à toi est à moi », dont on peut

[1] Il faut admettre que, au début de notre investigation, notre attention portait aussi, de manière fragmentaire, sur chaque terme portant un indice pronominal. Ce regard initial manquait de vue d'ensemble par rapport à ce qui est énoncé. Et on a fini par s'apercevoir que la perspective du sens communiqué par l'énoncé nous oblige à adopter un regard en termes de personne marquée.

[2] Un bref rappel. Comme la plupart des auteurs qui s'accordent à voir deux composants dans le sens des énoncés, nous considérons aussi que le sens communiqué est composé de deux parties. Dans le cadre de cette thèse, on trouve d'une part le noyau du sens (qui, la plupart du temps, revient à un contenu argumentatif) et, d'autre part, le versant énonciatif qui revient à la qualification de l'énonciation (une forme de sens que nous reprenons à Ducrot).

même se demander s'il y a bien un prédicat. En tout cas, de prime abord, la réponse n'est pas évidente. Mais la phrase d'une telle structure interpelle notre attention d'autant plus que sa valeur sémantique n'est clairement pas la même que la phrase variante « Ce qui est à moi est à toi ». Dans cette version, les deux indices de personne sont inversés par rapport à la structure de départ.

Voyons rapidement ce qu'un locuteur moyen comprend intuitivement dans ces deux cas, sans formuler tout de suite l'argumentation du prédicat extrait [ce qui est à X est à Y]. Tout d'abord, pour la phrase initiale « Ce qui est à toi est à moi »[1], on peut comprendre l'énoncé (réalisé par exemple par une mère à l'égard de son fils) comme communiquant une idée telle que « Tu me dois tout ce que tu as », ou bien « C'est grâce à moi que tu possèdes ce que tu possèdes ». Dans ce cas de figure, le sujet parlant paraît comme réclamant une reconnaissance de la part de son interlocuteur. En revanche, pour la phrase variante avec la place inversée de l'un et l'autre indice pronominal, « Ce qui est à moi est à toi », le scénario n'a plus rien de comparable avec la phrase initiale. En effet, on peut dire que le sens communiqué qualifie (ou décrit) l'énonciation de la phrase « Ce qui est à moi est à toi » comme invitant l'interlocuteur à partager ce que je possède.

Notons enfin que la valeur sémantique de l'une ou l'autre structure est bien indépendante de la référence (qu'on ignore totalement) et va aussi au-delà de la relation interpersonnelle entre les interlocuteurs (amis, membres de famille ou autres types de relation) qui peut être plus ou moins spécifique selon notre accès à chaque situation dans laquelle l'énoncé concerné apparaît.

Avec le prédicat extrait, commun à l'une et l'autre phrase, qui consiste en [ce qui est à X est à Y], on a vu qu'il y a deux personnes marquées, qui sont la 1ère personne et la 2ème personne au singulier. À l'égard de l'intervention sémantique des marques pronominales que nous cherchons à comprendre, ce détail d'apparence tout à fait banale nous paraît essentiel. Le fait d'avoir isolé le prédicat commun [ce qui est à X est à Y] nous permet de considérer les indices pronominaux, à savoir « moi » et « toi », comme indiquant que c'est la 1ère et la 2ème personne qui sont marquées dans la phrase. Bien entendu, cette manœuvre de séparation n'a rien de particulier en soi. Même si on peut dire que c'est la 1ère et la 2ème personne qui sont marquées dans la phrase, cela ne nous permet en aucune manière de rendre compte de l'intervention sémantique des indices pronominaux. La preuve en est que l'une et l'autre structure se distinguent sémantiquement, alors que l'une et l'autre sont marquées toutes les deux

[1] On verra que cet exemple est un cas typique du Type 3 « Prédicat à discours dialogique 2 – avec deux personnes marquées ».

(bien que de manière différente) par 1ère et la 2ème personne. En effet, comme nous l'avons souligné, ce geste de séparation n'est qu'une étape préliminaire, nécessaire à l'observation (et la compréhension) de la spécificité sémantique (qui se manifeste en termes de qualification de l'énonciation) apportée par différentes personnes marquées.

En tout cas, il va de soi que la différence sur le plan sémantique entre ces deux variantes d'une même structure syntaxique ne s'explique pas par le simple changement de places entre « moi » et « toi » dans l'un et l'autre cas.

Pour aller plus loin, il faudra formuler de manière plus précise le prédicat commun en termes argumentatifs, notamment en clarifiant les places occupées respectivement par X et Y, ainsi que le rôle sémantique que l'un et l'autre jouent au sein du prédicat. Parallèlement, il faudra aussi nous pencher sur l'implication des acteurs de l'interlocution qui sont [Je] et [Tu]. Rappelons au passage que, selon la classification que nous avons proposée au chapitre 3, le prédicat dégagé de la phrase porte avec lui une indication sur le rapport entre [Je] et [Tu].

En effet, deux choses sont à mettre en lumière avec chaque personne marquée : (1) Sa place au sein du prédicat commun, lorsque ce dernier est composé de deux personnes comme c'est le cas de [ce qui est à X est à Y] ; (2) Son positionnement par rapport à [Je] et [Tu], les acteurs de l'interlocution. D'une certaine manière, si chaque personne marquée semble donner des indications sur l'énonciation même de la phrase, on pourrait sans doute dire que c'est en vertu de ce positionnement par rapport aux interlocuteurs.

L'exemple de Lakoff (1996), « I'm not myself today », peut aussi être analysé de manière similaire à notre exemple de départ plus haut « Ce qui est à toi est à moi ». Si le prédicat en termes argumentatifs ne se formule pas en un claquement de doigt, cela ne nous empêche pas de constater que, à travers la mise en parallèle de l'exemple de départ avec « You're not yourself today » et « He's not himself today », on peut aussi dégager un élément constant sur le plan sémantique, qui est le prédicat commun des trois structures.

Très schématiquement, ce prédicat partagé par les trois structures peut se formuler ainsi : [quelqu'un n'est pas soi-même aujourd'hui (exceptionnellement) comme c'est le cas des autres jours (habituellement)]. Avec ce prédicat commun qu'on peut isoler dans chaque phrase, on n'a plus de doute sur ce qui distingue les trois structures : bien qu'il y ait plusieurs indices de personne dans chaque phrase, ce qui intervient dans le sens est clairement la personne marquée, notamment à travers le rapport qu'elle implique à l'égard de [JeTu].

(2) QUATRE CAS DE FIGURE

(2.1) TYPE 1 : PRÉDICAT À DISCOURS NARRATEUR

Le premier cas de figure concerne les phrases qui se rangent, en raison du prédicat, dans ce que l'on appelle au chapitre 3, le « discours narrateur ». Un bref rappel d'abord de ce qu'on entend par le « discours narrateur » : c'est le cas d'une phrase comme « Pierre est Français » (exemple discuté au chapitre 2) qui se voit s'inscrire, en raison du prédicat [être Français] dans sa propre signification, dans un discours du type « Mon ami s'appelle Pierre. Pierre est Français. Il a 28 ans. ». Comme le nom de « narrateur » pourrait le laisser penser, le discours indiqué par ce type de prédicats est en effet comparable à une description, au sens informel du terme. On se trouve ainsi avec une suite d'énoncés qui portent sur un même thème, par exemple un individu nommé Pierre ou un tel événement.

Rappelons aussi la caractéristique concernant [Je] et [Tu] qui va de pair avec le discours narrateur. En effet, en vertu du type de prédicats dans la signification de la phrase, on trouve une indication concernant le rapport entre les interlocuteurs, un rapport qui est relatif à l'apparition de la phrase. Reprenons l'exemple « Pierre est Français ». Le rapport entre les interlocuteurs peut se formuler ainsi : d'une part, [j'ai des connaissances concernant l'individu nommé Pierre], d'autre part [tu n'as pas de connaissances concernant l'individu nommé Pierre]. Autour du thème en question qui est l'individu nommé Pierre (ce dont on parle), un tel rapport entre les interlocuteurs [Je] et [Tu] est ainsi présent, même si plutôt en filigrane, dans la signification de la phrase « Pierre est Français », en tant qu'indication sur (élément relatif à) l'apparition de la phrase. En effet, l'énonciation d'une telle phrase se montre comme visant à faire connaître quelque chose à l'autre, d'où l'élément en arrière-plan (une sorte de présupposé énonciatif) selon lequel l'interlocuteur ne connaît pas Pierre (en tout cas, il ignore le pays d'origine de Pierre).

Maintenant, pour en venir à notre problème de marques pronominales à proprement parler, considérons la série des trois phrases suivantes, avec le même prédicat à discours narrateur.

(a) « Je suis Français »
(b) « Tu es Français »
(c) « Il est Français »

Avant toute analyse, on peut remarquer que la mise en parallèle de ces trois phrases laisserait ressortir tout particulièrement (b), la structure de la 2ème personne. Contrairement à la phrase (a) et à la phrase (c) qui passent presque inaperçues, la phrase (b) « Tu es Français » paraît quelque

peu inhabituelle du fait de suggérer un interlocuteur d'un type particulier, qui peut être soit un enfant soit un adulte amnésique. On verra que cette bizarrerie propre à « Tu es Français » paraît en fin de compte moins bizarre, dans la mesure où on retrouve quelque chose de similaire de manière générale, dans le cas du Type 1, lorsqu'il s'agit d'une phrase à la 2ème personne.

Mais, avant de revenir sur ce point dans la discussion portant sur ce qui distingue ces trois phrases ci-dessus (en raison de la personne marquée, qui est la personne verbale), regardons d'abord un élément qui leur est commun. D'ailleurs, étant donné qu'il s'agit de quelque chose qui est en commun entre les trois phrases, on peut noter tout de suite que, naturellement, la personne marquée les distinguant les unes des autres n'est pas en jeu. Ainsi, comme on peut le voir ci-dessous, l'élément commun consiste en un type de suite dans lequel chaque phrase peut apparaître. Le second énoncé qui suit chaque phrase est tout à fait similaire.

(a-st1) « **Je suis Français.** J'ai grandi en Bourgogne. »
(b-st1) « **Tu es Français.** Tu as grandi en Bourgogne. »
(c-st1) « **Il est Français.** Il a grandi en Bourgogne. »

De la même manière, en ce qui concerne l'énoncé qui peut précéder chaque phrase que l'on étudie, on peut constater, comme le montrent les suites ci-dessous, un parallèle qui s'établit entre les trois premiers énoncés qui précèdent respectivement (a) (b) et (c). Un parallèle entre « Je m'appelle Pierre », « Tu t'appelles Pierre » et « Il s'appelle Pierre » qui assimile aussi chaque phrase étudiée aux deux autres.

(a-st2) « Je m'appelle Pierre. **Je suis Français.** »
(b-st2) « Tu t'appelles Pierre. **Tu es Français.** »
(c-st2) « Il s'appelle Pierre. **Il est Français.** »

En somme, concernant le type d'énoncés pouvant précéder ou suivre (qui relève aussi de l'apparition de la phrase), on peut donc dire que la personne marquée n'apporte pas de particularité à la phrase. Et cela corrobore l'idée que nous avons formulée au chapitre 3 lorsqu'on classait les phrases suivant le type de prédicat – l'idée selon laquelle le prédicat d'une phrase prédétermine cette dimension discursive de la phrase (qui est aussi relative à son apparition).

Malgré cette similitude concernant la suite discursive entre les trois phrases, la qualification d'un interlocuteur « enfant » ou « adulte amnésique » ne disparaît pas de la structure de la 2ème personne, ni avec l'énoncé qui suit « Tu es Français » ni avec l'énoncé qui

précède cette même phrase. En effet, cet élément observé dès le départ nous rappelle que chaque personne verbale apporte tout de même à la signification de la phrase quelque chose de spécifique, la distinguant ainsi des deux autres structures, marquées chacune par une personne différente. Pour rendre compte de manière plus concrète la particularité apportée par chaque personne marquée à la signification de la phrase, on peut formuler les discours ci-dessous.

« Tu ne sais pas que je suis Français »
« Tu ne sais pas que tu es Français »
« Tu ne sais pas qu'il est Français ».

Notons que ces discours sont du point de vue de celui qui énonce chaque phrase concernée. Une formulation plus complète, avec la Notation-K, serait donc :

(a-1) {Je : « Tu ne sais pas que je suis Français »}
(b-1) {Je : « Tu ne sais pas que tu es Français »}
(c-1) {Je : « Tu ne sais pas qu'il est Français »}

Une autre formulation équivalente (toujours avec la Notation-K) peut aussi être faite du point de vue de l'interlocuteur [Tu], à condition d'adapter les personnes marquées de chaque discours virtuel :

(a-2) {Tu : « Je ne sais pas que tu es Français »}
(b-2) {Tu : « Je ne sais pas que je suis Français »}
(c-2) {Tu : « Je ne sais pas qu'il est Français »}

Relatifs à l'apparition de la phrase, ces éléments montrent la différence que peut apporter un pronom personnel en position de sujet grammatical. Notamment lorsqu'il s'agit de la 1ère personne « Je » ou de la 2ème personne « Tu », comme nous l'avons évoqué brièvement au chapitre 3. Par ailleurs, chacun de ces éléments, tout en appartenant à la signification de la phrase correspondante, constitue en même temps une indication sur la situation de discours[1].

En somme, chaque paire de ces éléments discursifs, (a-1) avec (a-2), ou bien (b-1) avec (b-2), constitue un élément en arrière-plan de chacune des phrases (a) (b) et (c). Ils concernent de

[1] Il convient de souligner que la situation de discours ainsi indiquée provient toujours du point de vue de celui qui énonce. Son caractère objectif reste donc relatif.

fait ce qui est antérieur à l'énonciation de (a) (b) et (c), comme une cause de l'apparition de chaque phrase. Le préfixe commun à l'une ou l'autre série de discours virtuels, que ce soit « Tu ne sais pas que... » ou « Je ne sais pas que... », trouve son origine dans le prédicat (du fait de son appartenance au discours narrateur), identique pour chacune des phrases (a) (b) et (c).

Une autre précision concernant ces trois discours. Certains diront qu'ils portent sur l'univers à partir duquel a lieu respectivement l'énonciation de (a) (b) et (c). Et, aux yeux de ces auteurs, l'univers ainsi concerné est extralinguistique (ou « contextuel » selon le vocabulaire préféré de chacun), au motif que l'élément distinguant chaque phrase des deux autres porte sur un certain état du monde, en l'occurrence celui de l'interlocuteur, qui conduit ainsi à l'apparition d'une phrase telle que « Je suis Français ». À l'égard de ce type de remarques éventuelles, nous voulons insister sur le fait que ces discours ont une source résolument linguistique, à savoir justement le pronom en position de sujet grammatical distinguant les trois phrases les unes des autres. De ce fait, chacun de ces discours, bien que situé en arrière-plan, fait pleinement partie de ce qui est signifié par chaque phrase.

Regardons maintenant de plus près le discours relatif à la phrase (b) « Tu es Français », avec la formulation de (b-1) ou celle de (b-2). Cet élément de sens présente quelque chose de surprenant qui le distingue sensiblement des deux autres discours analogues, (a-1) ou (a-2), ainsi que (c-1) ou (c-2), respectivement relatifs à la phrase (a) et (c). En effet, tout porte à penser que cet élément de sens dans la phrase « Tu es Français » est à l'origine de l'impression que l'interlocuteur est soit un « enfant » soit un « adulte amnésique ».

Pour essayer de comprendre ce qui est surprenant avec la phrase (b), la seule explication dont on dispose est assez simple. Nous dirions que, c'est parce que ce qu'on ignore, c'est quelque chose qui concerne soi-même. Et cela peut se remarquer dans les deux formulations équivalentes, faites avec la Notation-K, à savoir le discours virtuel « Tu ne sais pas que tu es Français » attribué au locuteur, ou bien le discours « Je ne sais pas que je suis Français » attribué à l'interlocuteur.

Mais, on peut remarquer que, lorsqu'il s'agit d'une interview dans les médias audiovisuels, des énoncés à la 2ème personne du même type, comme par exemple « Vous êtes romancier. Vous avez publié… », n'apparaissent pas incongrus, et l'interlocuteur n'est pris ni comme un enfant ni comme un adulte amnésique. En effet, au début d'une interview, on entend souvent ce type de phrases qui consistent à faire connaître l'individu interviewé auprès des auditeurs ou téléspectateurs. Il est donc question d'une situation de communication spécifique, une situation à tripartie qui n'est possible qu'avec un média.

Le cas de la négation : l'exemple de « Je ne suis pas sociologue »

Qu'en est-il lorsqu'il s'agit de la forme négative ? Avant de nous y pencher, il faut d'abord rappeler que la négation ne fait pas partie des thèmes sur lesquels portent les travaux de cette thèse. Notre propos ici se limitera essentiellement à la manière dont la Notation-K peut rendre compte de la négation, notamment lorsqu'il y a le pronom « Je » ou « Tu » en position de sujet grammatical. On verra que, comme nous l'avons évoqué au chapitre 4, si on s'inscrit dans la continuité de la description polyphonique de la négation, notamment du point de vue du caractère théâtral (intersubjectif) du sens, on s'en distingue par les différences que la Notation-K permet de rendre manifestes. Bref, on aura compris que nous n'avons pas pour objectif d'aborder le problème de la négation en tant que tel, dont la complexité exigerait un développement aussi complet qu'approfondi.

L'exemple qui a suscité notre attention, « Je ne suis pas sociologue », est extrait d'une interview de l'historien français Alain Corbin dans l'émission télévisée « La Grande Librairie » (une édition de 2016), à l'occasion de la parution de son ouvrage *L'histoire du silence*. Comme on peut le constater dans l'échange suivant (la séquence concernée dans la vidéo mise en ligne est de 1 : 06 : 35 à 1 : 07 : 05), l'énoncé « Je ne suis pas sociologue » apparaît à la suite d'une question posée par l'animateur.

> (Animateur) : Est-ce que vous diriez aujourd'hui qu'au 21ème siècle, le silence est recherché ou redouté ?
> (Historien) : Alors, en ce qui concerne, globalement, la grande métamorphose [...] Mais **je ne suis pas sociologue**. Je ne suis pas très compétent à ce propos du présent. Le silence est craint. Le silence est craint dès l'enfance.

Maintenant que l'exemple de départ est présenté, on peut considérer ensemble les structures des trois différentes personnes, afin de comparer la valeur sémantique qu'apporte chaque personne marquée par rapport aux deux autres personnes.

(d) « Je ne suis pas sociologue »
(e) « Tu n'es pas sociologue »
(f) « Il n'est pas sociologue »

On peut noter dès à présent deux points qui sont communs à ces trois structures. D'une part, sans grande surprise, quelle que soit la personne marquée, la forme négative laisse dans la

signification une dimension polémique, contestataire. (On est dans ce que Ducrot appelle la négation polémique.) D'autre part, on s'aperçoit que le discours narrateur reste plus ou moins présent, bien que la forme négative apporte d'autres éléments de sens (qui ouvrent des possibilités d'emploi différentes).

Par ailleurs, cette mise en parallèle entre (d) (e) et (f) révèle un élément comparable avec quelque chose que nous avons constaté dans le cas affirmatif examiné plus haut. En effet, tout comme « Tu es Français » se distingue nettement de « Je suis Français » et « Il est Français », le cas de la négation ici présente aussi cette asymétrie et voit la structure à la 2ème personne, en l'occurrence « Tu n'es pas sociologue », comme sortant du lot et se distinguant sensiblement des deux autres personnes. D'ailleurs, comme le cas affirmatif, ces deux dernières structures, « Je ne suis pas sociologue » et « Il n'est pas sociologue », paraissent proches, tout en restant différentes. On notera que ce qui démarque « Tu n'es pas sociologue » n'est pas sans lien avec le caractère contestataire intrinsèque à la négation, bien qu'il soit aussi présent dans les deux autres phrases qui sont de même en négation. En effet, la structure à la 2ème personne marque, en plus du contestataire et du polémique, quelque chose de frontal – un élément de sens comparable au geste de défier l'autre qui se trouve juste en face.

En examinant de plus près la phrase (e) « Tu n'es pas sociologue », on constate en effet que cette spécificité du caractère frontal découle d'un jugement impliqué dans la signification (en arrière-plan), à savoir « Tu te comportes comme si tu étais sociologue », ou bien « Tu crois que tu es sociologue ». Attribué au locuteur, ce jugement en filigrane est loin d'être positif en termes de relation interpersonnelle, dans la mesure où il revient à qualifier l'interlocuteur [Tu] comme prétendant à une qualité qu'il ne possède pas, tout en se donnant l'illusion d'en avoir. En effet, de tels discours qualifiant l'interlocuteur sont absents aussi bien de la structure à la 1ère personne que de la structure à la 3ème personne.

Dans le cas de la 1ère personne, un discours du même type tel que « Je me comporte comme si j'étais sociologue » ne fait pas partie de la signification de (d) « Je ne suis pas sociologue ». Au lieu de cela, on trouve dans cette phrase « Je ne suis pas sociologue » plutôt un discours (aussi en arrière-plan de la signification) tel que « Tu crois que je suis sociologue ».

Dans le cas de la 3ème personne « Il n'est pas sociologue », comme on vient de le dire, il n'y a pas ce caractère frontal propre à la 2ème personne. Cependant, à la différence de la structure à la 1ère personne, on pourrait y voir un jugement similaire à celui de la 2ème personne, qui consiste à qualifier quelqu'un comme prétendant détenir une qualité qu'il n'a pas, du fait que lui-même est convaincu d'en avoir. Ainsi, le discours « Il se comporte comme s'il était sociologue » pourrait faire partie de la valeur sémantique de « Il n'est pas sociologue ». Notons cependant qu'il est fort probable que ce discours qualifiant la personne marquée dans la

phrase (f) relève seulement de ce qui est accidentel dans telle ou telle énonciation particulière donnant lieu à un énoncé donné de « Il n'est pas sociologue ». Autrement dit, l'élément ne fait sans doute pas partie de la signification de la phrase. À la différence de cela, la qualification en question de la 2ème personne relève de la signification de la phrase et non sujette à la variation des circonstances d'apparition de tel ou tel énoncé. Enfin, « Il n'est pas sociologue » trouve un élément en arrière-plan de la signification, qui est le discours « Tu crois qu'il est sociologue », de manière similaire à la phrase « Je ne suis pas sociologue » qui trouve en arrière-plan le discours « Tu crois que je suis sociologue ».

Considérons à présent, à travers la Notation-K, l'élément distinguant chaque phrase des deux autres, qui se trouve en arrière-plan de la signification.

(d-1) {Tu : « Tu es sociologue »}
(e-1) {Tu : « Je suis sociologue »}
(f-1) {Tu : « Il est sociologue »}

Tout d'abord, on peut remarquer que l'élément relatif à l'apparition de la phrase (e) « Tu n'es pas sociologue », à savoir (e-1), s'accorde avec notre observation à propos de la spécificité de (e), à savoir la qualification de l'interlocuteur [Tu] comme s'estimant sociologue, tel que l'on vient d'en discuter plus haut.

Dans un second temps, on voit que ces formulations (faites avec la Notation-K) démontrent bien notre différence avec la Polyphonie concernant la description de la négation. Comme nous l'avons d'abord évoqué rapidement au chapitre 3, puis à nouveau au chapitre 4 dans la discussion portant sur l'emploi rectificatif de « Je sais que p », la différence entre la description polyphonique et la description faite avec la Notation-K est particulièrement sensible lorsque le mot « Je » ou « Tu » est en position de sujet grammatical (autrement dit, lorsque la personne verbale est à la 1ère ou 2ème personne). Rappelons aussi que, en revanche, la différence entre les deux descriptions n'est pas aussi marquante lorsqu'il s'agit, en position de sujet grammatical, d'un pronom à la 3ème personne ou d'un nom propre. En effet, si notre description dans ce cas paraît moins distincte de celle de la Polyphonie, c'est parce que le discours virtuel dans la Notation-K reprend tel quel le sujet grammatical (qu'il s'agisse d'un pronom à la 3ème personne ou d'un nom propre) de la phrase étudiée et ne présente ainsi pas de possibilités de changement de perspective (par rapport à la phrase étudiée). La spécificité qui marque notre différence n'a donc pas lieu de se manifester. En effet, le cas de la 3ème personne se présente ainsi : « Pierre n'est pas sociologue » implique {Tu : « Pierre est sociologue »}, et « Il

n'est pas sociologue » implique {Tu : « Il est sociologue »}. On se souvient aussi que, tout comme la description polyphonique, dans notre description avec la Notation-K, le discours affirmatif peut aussi être attribué à un tiers (et non seulement à l'interlocuteur), comme ce qu'on peut voir avec {Elle/Max/Ils : « Pierre est sociologue »}, ou bien {Elle/Max/Ils : « Il est sociologue »}.

En somme, si la différence entre la description polyphonique et la nôtre se fait bien sentir lorsqu'il s'agit des phrases telles que (d) et (e) où l'on trouve les mots « Je » et « Tu » en tête de l'une et l'autre phrase, c'est parce que la Notation-K permet de rendre compte du changement de perspective que l'une et l'autre personne verbale implique, un changement qui se manifeste dans le pronom (en position de sujet grammatical) du discours virtuel respectif, comme on peut le constater dans les formulations (d-1) et (e-1).

Par ailleurs, tout comme ce que nous venons de voir avec une structure à la 3ème personne, le discours affirmatif dans le cas de « Je ne suis pas sociologue » et celui de « Tu n'es pas sociologue » peut aussi être attribué à un tiers. Notons néanmoins que l'attribution du discours affirmatif à un tiers ne marque pas de différence entre les trois personnes, puisque l'énonciation virtuelle en question est la même dans les trois cas. Pour illustrer notre propos, considérons aussi la série d'exemples suivante :

(g) « Je ne suis pas Chinoise »
(h) « Tu n'es pas Chinoise »
(i) « Elle n'est pas Chinoise »

Lorsque le discours affirmatif est attribué à l'interlocuteur [Tu], on trouve les formulations suivantes, qui montrent les différences entre les trois phrases :

(g-1) {Tu : « Tu es Chinoise »}
(h-1) {Tu : « Je suis Chinoise »}
(i-1) {Tu : « Elle est Chinoise »}

En revanche, lorsque le discours affirmatif (situé dans l'énonciation virtuelle) est attribué à un tiers (« non-personne » dans le système de Benveniste), on trouve les formulations suivantes, qui ne marquent aucune différence entre les trois phrases (g), (h) et (i) :

(g-2) {Elle/Max/Ils : « Elle est Chinoise »}
(h-2) {Elle/Max/Ils : « Elle est Chinoise »}

(i-2) {Elle/Max/Ils : « Elle est Chinoise »}

À l'occasion de cette discussion plus ou moins complète de notre description de la négation faite avec la Notation-K, nous voudrions rappeler que l'emploi rectificatif de la phrase « Je sais que p », malgré sa forme affirmative, voit l'énonciation virtuelle intervenir de la même manière que le cas de la négation que l'on vient de présenter. Comme nous l'avons présenté rapidement au chapitre 3, il s'agit d'un type de rôle que l'énonciation virtuelle (rendue manifeste au moyen de la Notation-K) peut jouer dans le sens. En effet, dans la classe à laquelle appartiennent la négation et l'emploi rectificatif de « Je sais que p », l'intervention de l'énonciation virtuelle est centrale puisqu'elle intervient dans le noyau du sens, qui est structuré par l'opposition de deux discours, à savoir celui de la phrase concernée et celui qui se trouve dans l'énonciation virtuelle.

Une dernière remarque concernant les trois phrases négatives plus haut, (d), (e) et (f) : « Je ne suis pas sociologue », « Tu n'es pas sociologue » et « Il n'est pas sociologue ». Il s'agit de savoir si on retrouve la structure « Tu ne sais pas que p » comme élément distinguant chaque phrase des deux autres, tel que cela a été le cas avec « Je suis Français » « Tu es Français » et « Il est Français ». Plus spécifiquement, concernant par exemple la phrase « Je ne suis pas sociologue », la question qui se pose est donc de savoir si on peut aussi trouver en arrière-plan de la signification un élément tel que {Je : « Tu ne sais pas que je ne suis pas sociologue »}. Ou encore, pour la phrase « Tu n'es pas sociologue », une énonciation virtuelle comme {Je : « Tu ne sais pas que tu n'es pas sociologue »}.

Nous dirions qu'un élément de ce type se trouve effectivement dans chacune des trois phrases négatives. Mais, il convient de souligner que, contrairement aux structures affirmatives comme celles de la série « Je suis Français », cela ne paraît pas essentiel dans le cas des structures négatives.

Les types d'emploi qui sont inscrits dans la signification respective de « Je ne suis pas sociologue », « Tu n'es pas sociologue » et « Il n'est pas sociologue »

Examinons maintenant plus proprement chacune de nos trois phrases négatives. À la 1ère personne « Je ne suis pas sociologue », deux possibilités d'interprétation s'offrent comme sens de l'énoncé. La première possibilité – c'est le cas de la réplique de l'historien – consiste à orienter son propre discours dans la direction inverse de ce à quoi l'autre s'attend. Dans ce cas, l'énoncé se comprend comme [je ne suis pas sociologue donc je n'ai pas de commentaire à

donner pour votre question qui porte sur la sociologie]. C'est d'ailleurs ce que confirme l'énoncé que l'historien fait suivre à « Je ne suis pas sociologue », à savoir « Je ne suis pas très compétent à ce propos du présent ». Ce dernier développe l'idée communiquée par « Je ne suis pas sociologue », en laissant comprendre explicitement que la question posée par l'animateur (qui porte sur la société actuelle et recouvre donc la période contemporaine) relève d'un domaine qui dépasse ses champs de compétences et que, pour cette raison, il ne va pas donner de commentaires.

Dans ce premier type d'emploi, on constate que {Tu : « Tu es sociologue »} se trouve, on s'en souvient, dans l'arrière-plan de la signification « Je ne suis pas sociologue ». Il faut cependant souligner que, malgré la présence de cette énonciation virtuelle dans la signification, il semble que c'est surtout l'élément (un équivalent, plus précis, de la Notation-K formulée) « Tu crois que je suis sociologue » qui est à l'œuvre dans ce premier type d'emploi. En effet, de manière similaire à l'emploi rectificatif de « Je sais que p », discuté dans la partie (3.1.1) du chapitre 4, on trouve ici une sorte de rectification (qui revêt, par définition, d'un caractère plus ou moins polémique) dans la structure sémantique, que l'on peut formuler ainsi : [Tu crois que je suis sociologue, mais je ne suis pas sociologue]. Et on dirait bien que c'est sur cette croyance attribuée à l'interlocuteur que se fonde la réaction « Je ne suis pas sociologue ».

Notons aussi que l'attribution de cette croyance (venant de la part de l'historien) est indissociable de l'interprétation de l'historien à propos de la question posée par l'animateur, plus précisément de son caractère sociologique.

Le même élément de rectification reste présent dans le second type d'emploi, qui paraît en revanche plus proche du discours narrateur, étant donné que la suite continue à développer le même thème, à savoir ce dont on parle. Dans ce second cas de figure, l'énoncé « Je ne suis pas sociologue » indique, comme possibilité de suite de discours, des énoncés tels que « Je m'intéresse seulement à la sociologie » et « J'ai juste suivi des cours de sociologie quand j'étais à l'université ». L'énoncé négatif paraît ainsi comme s'inscrivant dans un discours qui vise à faire connaître quelque chose (tout comme lorsqu'il s'agit d'un énoncé affirmatif), en l'occurrence l'intérêt que porte le sujet parlant pour la sociologie. Parallèlement, pour ce second type d'emploi, l'énoncé concerné se présente toujours un peu comme une réaction au discours « Tu pourrais croire que je suis sociologue ». On y trouve ainsi également, comme pour le premier type d'emploi, un caractère contestataire, bien qu'il soit encore moins marqué que l'autre emploi.

Le cas de la 3ème personne présente aussi deux emplois possibles. D'une part, comme la 2ème possibilité de la 1ère personne, « Il n'est pas sociologue » peut communiquer un sens qui

relève du discours narrateur. Dans ce cas, la signification de « Il n'est pas sociologue » donne l'indication d'une suite telle que « Il s'intéresse seulement à la sociologie », ou bien « Il a juste suivi des cours de sociologie quand il était à l'université », ou encore « Il est plus dans l'anthropologie ». Par ailleurs, de la même manière que la structure à la 1ère personne, une sorte de rectification vis-à-vis du discours « Tu pourrais croire qu'il est sociologue » est aussi présente dans le sens.

Si le cas de cet emploi du discours narrateur semble rapprocher la 1ère et la 3ème personne, la phrase à la 3ème personne « Il n'est pas sociologue » présente des spécificités qui lui sont propres.

D'une part, il paraît impossible de retrouver l'emploi dans lequel on classe la réaction de l'historien, qui est le type d'emploi qui permet au locuteur d'orienter la suite de son propre discours. Autrement dit, à la différence de « Je ne suis pas sociologue » dans sa première possibilité d'interprétation, « Il n'est pas sociologue » n'a pas la possibilité de faire comprendre [il n'est pas sociologue donc il n'a pas de commentaire à donner pour la question qui porte sur la sociologie]. Si, toutefois, cet élément de sens peut, exceptionnellement, paraître possible, il faut souligner qu'il ne présente pas la même fonction pour celui qui poursuit le discours, comme c'est le cas avec « Je ne suis pas sociologue ». Le scénario spécifique qui rend envisageable cet élément : celui où deux intervenants préparent leurs questions.

D'autre part, on peut remarquer un emploi absent de la 1ère personne. Dans ce cas de figure, un énoncé de la phrase « Il n'est pas sociologue » peut communiquer [donc je ne vais pas adopter son point de vue sur cette question portant sur la sociologie] ou [donc je ne vais pas consulter son avis]. De manière similaire, l'énoncé peut aussi consister à communiquer [donc n'adopte pas son point de vue] ou [donc ne consulte pas son avis]. Pour ces deux derniers éléments de sens ayant une allure impérative, le caractère polémique paraît plus marquant que dans les deux premiers éléments de sens qui concernent le locuteur lui-même. Le caractère polémique, marqué dans les deux éléments visant directement l'interlocuteur, reste toutefois moins contestataire que le cas « Tu n'es pas sociologue ». En effet, au lieu de contester directement l'interlocuteur comme c'est le cas avec la phrase à la 2ème personne, le cas de la 3ème personne consiste avant tout à inciter l'autre à prendre une attitude en défaveur d'un tiers (qui pourrait ainsi faire l'objet, indirectement, d'une certaine contestation).

Revenons enfin à la 2ème personne, « Tu n'es pas sociologue », dont nous avons repéré un élément en arrière-plan : « Tu te comportes comme si tu étais sociologue », ou « Tu crois que tu es sociologue ». On a vu que cela correspond bien à l'énonciation virtuelle en question, qui se formule avec la Notation-K en {Tu : « Je suis sociologue »}. Et on a ainsi une qualification de

l'interlocuteur qui se formule ainsi : « Tu te prends pour sociologue », ou bien « Tu te crois sociologue ». Précisons au passage qu'il ne s'agit pas, dans aucune de ces deux formulations, de dire que cela est dû à « de la folie ».

C'est cet élément que nous avons présenté plus haut comme responsable du caractère frontal de la 2ème personne, mais aussi ce qui la distingue des deux autres personnes. Ici, la première interprétation possible consiste à dire qu'il s'agit d'un jugement, avec lequel l'élément en arrière-plan ci-dessus va de pair, qui peut se paraphraser ainsi : [ce n'est pas crédible le commentaire portant sur la sociologie que tu viens de faire]. D'ailleurs, dans l'optique d'une telle interprétation, le sujet parlant est susceptible de couper court à la parole lancée de l'autre (qui est jugée comme prétendant parler de la sociologie). De ce point de vue, on voit que la structure à la 2ème personne permet aussi d'intervenir dans l'orientation du discours, de manière à la fois similaire et différente du cas de la 1ère personne. Le propre de la structure à la 2ème personne consiste en sa dimension conflictuelle. Au fait, pourquoi ce caractère frontal ? Il faut manifestement tenir compte du rôle de l'interlocuteur [Tu] dans le discours, car la négation revient à le contester directement, en face-à-face, à propos de quelque chose le concernant que l'interlocuteur [Tu], de plus, pourrait avoir affirmé ou pourrait prétendre comme tel.

Une seconde interprétation est envisageable. Elle ressemble cette fois-ci au deuxième type d'emploi de la 3ème personne. C'est-à-dire lorsque le sens de « Tu n'es pas sociologue » est composé d'une argumentation du type [donc je n'adopte pas ton point de vue]. Notons d'ailleurs que ce côté frontal, défavorable à la relation interpersonnelle, reste présent dans cet emploi.

Enfin, est-ce que la 2ème personne peut aussi avoir une interprétation proche du discours narrateur comme les deux autres personnes ? Nous dirions que la réponse est plutôt négative, même si, en théorie, la syntaxe n'exclut pas une telle possibilité.

En effet, avec une suite d'énoncés comme « Tu n'es pas sociologue. Tu as juste suivi des cours de sociologie quand tu étais à l'université », on n'entend pas tellement qu'il s'agit de faire connaître l'individu dont on parle, comme c'est le cas avec « Je ne suis pas sociologue. J'ai juste suivi des cours de sociologie quand j'étais à l'université », ou le cas avec l'équivalent à la 3ème personne. Ici concernant le cas de la 2ème personne, ce qu'on entend, c'est plutôt que l'énoncé qui prend la suite, « Tu as juste suivi des cours de sociologie quand tu étais à l'université », vient illustrer, tel un argument à l'appui, la contestation communiquée par « Tu n'es pas sociologue ». Bref, bien que l'énoncé qui prend la suite soit du même type, la différence avec les deux autres personnes reste marquante. Et ce, toujours en raison du caractère frontal dans le sens de la structure à la 2ème personne.

(2.2) TYPE 2 : PRÉDICAT À DISCOURS DIALOGIQUE 1 – AVEC UNE PERSONNE MARQUÉE

Le 2ème cas de figure regroupe les phrases dont le prédicat relève, toujours selon la classification effectuée au chapitre 3, du discours dialogique. Rappel : la classification en question, concernant les phrases relevant de l'énonciation discursive (ED), se fonde essentiellement sur le type de rapports entre [Je] et [Tu], qui sont sémantiquement présents selon la signification de la phrase relevant de l'ED (à la différence d'une phrase relevant de l'EH, l'énonciation historique)

On se souvient de la caractéristique principale du discours dialogique – le contenu (le noyau du sens) implique l'interlocuteur [Tu]. La différence avec une phrase à discours narrateur s'avère assez nette – on vient de le rappeler dans les discussions concernant le Type 1 – le contenu dans ce cas porte plutôt sur le thème (ce qu'on fait connaître à l'autre, qui peut être un événement, un individu…) et ne concerne pas les interlocuteurs.

On peut aussi rappeler que, si l'interlocuteur [Tu] est impliqué dans le contenu, c'est du fait que les phrases du discours dialogique sont marquées par l'objectif d'amener l'interlocuteur [Tu] à adopter (y compris modifier) telle attitude ou tel comportement. Ceci est une autre caractéristique majeure du discours dialogique.

Ces particularités du discours dialogique restent valables ici au chapitre 5, où les exemples comportent des marques de personnes. (Les exemples donnés au chapitre 3, tels que « Marie fait ce qu'elle veut » ou « Pierre a tort », n'en comportent pas.) On verra dans nos analyses que le sens peut se présenter sous deux formes, soit celle d'actes de langage, soit celle d'image délocutive. Dans les deux cas, les interlocuteurs [JeTu] sont concernés, sans oublier que le cas de l'acte entraîne sensiblement, sur le plan sémantique, une modification dans la situation du discours.

Première série d'exemples

Le rappel du discours dialogique ayant été fait, nous pouvons maintenant examiner notre première série d'exemples du Type 2. Les trois phrases suivantes, comportant le même prédicat [être beau] et classées dans le discours dialogique, se distinguent les unes des autres de manière différente des structures que nous avons vues dans le Type 1 (dont le prédicat relève du discours narrateur).

(a) « Je suis beau »

(b) « Tu es beau »

(c) « Il est beau ».

Avant toute chose, on peut constater que la différence ici entre les trois personnes paraît plutôt nette, en tout cas, par rapport à la première série de phrases du Type 1, « Je suis Français » « Tu es Français » et « Il est Français ». Il y a quelque chose ici, bien que tout à fait banal, qui saute aux yeux. En effet, nullement besoin d'aller très loin pour remarquer qu'une réaction aussi ordinaire que « Merci ! » est tout à fait naturelle pour (b), alors que c'est loin d'être le cas (si ce n'est incongru) pour (a). De manière similaire, celui qui énonce (a) se donne, que ce soit volontaire ou non, une image de « vaniteux », alors que ni (b) ni (c) ne véhicule une telle image.

Nous sommes conscientes que ces remarques sont d'une telle évidence que le fait même de les signaler paraît superflu. Néanmoins, quoi que paraissant insignifiantes, ces observations ne s'expliquent pas aussi aisément. En tout cas, ce dont on peut être sûr, c'est que, concernant les différences qu'apportent les personnes ici dans cette première série d'exemples du Type 2, avec le prédicat [être beau], on ne peut pas reprendre ce que nous avons utilisé pour les structures affirmatives du Type 1. En effet, si [Tu ne sais pas que S] (avec S pour la phrase concernée) permet de rendre manifeste la différence sémantique entre « Je suis Français » « Tu es Français » et « Il est Français », cet élément ne s'applique pas ici à notre série de phrases avec le prédicat [être beau]. Par exemple, on peut voir que la réaction « Merci ! » venant de l'autre qui caractérise (b) ne présente pas de lien avec l'élément [Tu ne sais pas que tu es beau].

Comme nous l'avons dit au début de ce chapitre 5, le cas du Type 2 rejoint (parmi d'autres cas) ce que nous avons présenté, dans la partie (2) du chapitre 2, comme la seconde dimension sémantique de l'énonciation. En attendant une meilleure formulation, nous dirions qu'elle consiste en ceci : il s'agit de « ce que signifie le fait que telle ou telle phrase soit énoncée ». Ce qui nous paraît essentiel avec cette dimension sémantique de l'énonciation, c'est de voir certains éléments de sens comme liés (de près ou de loin) à l'apparition de la phrase (énoncée) prise dans son ensemble.

Et cela s'applique également à cette première série d'exemples : pour voir la spécificité sémantique qu'apporte tel ou tel pronom, il faut considérer la phrase prise dans son ensemble. Pour ce faire, on peut commencer par les observations suivantes. (1) On ne perdra pas de vue que le point commun majeur entre les trois phrases, c'est d'attribuer le prédicat [être beau] à quelqu'un. (2) À cet égard, ce qui nous paraît particulièrement important à souligner, c'est que ce quelqu'un n'est pas juste le mot « je » marquant la 1ère personne, ni le mot « tu » marquant la 2ème personne, ou encore le mot « il » marquant la 3ème personne. En effet, ce quelqu'un à qui

est attribué le prédicat est à envisager à travers un certain rapport, à savoir le rapport qui ressort entre la personne verbale ainsi marquée (par le pronom en position de sujet grammatical) et le locuteur [Je].

De ce fait, concernant ce quelqu'un à qui est attribué le prédicat, on peut l'envisager respectivement en termes de « soi », de « l'autre » et d'« un tiers ». Dans tous les cas, il nous semble essentiel de considérer la personne marquée (de la phrase) à travers la place qu'elle occupe à l'égard de l'interlocution.

Notons enfin que, si nous insistons sur ces points, dans cette discussion portant sur la spécificité sémantique apportée par chaque personne marquée dans ce qui est communiqué, c'est uniquement sur le fondement des différences entre (a) (b) et (c) qu'on peut observer.

Examinons d'abord le cas de la phrase (b) « Tu es beau ». Il nous semble que cela est intrinsèque à sa signification d'avoir pour suite une énonciation de « Merci » venant de l'interlocuteur [Tu]. Cette dernière peut se formuler ainsi par la Notation-K {Tu : « Merci »}. Malgré son caractère tout à fait banal, on l'a dit, cette réaction en tant qu'élément de sens est propre à (b). Mais la question reste de savoir à quoi est due cette particularité de la structure à la 2ème personne, absente de la 1ère personne « Je suis beau », et de la 3ème personne « Il est beau ».

De manière tout à fait intuitive, il nous semble impossible de comprendre « Merci », sans considérer une telle réaction comme portant sur le morceau de sens, en « Tu es beau », qu'est [faire un compliment][1]. En effet, il est loin d'être surprenant de constater que (b) comporte dans sa signification un élément de sens tel que [je te fais un compliment]. Avec pour équivalent [tu me fais un compliment], si on se place du point de vue de celui qui interprète et qui réagit en énonçant « Merci ».

Il est à noter que cet élément de sens [je te fais un compliment], sur lequel porte « Merci », est en rapport direct avec la 2ème personne marquée dans la phrase « Tu es beau ». De fait, nous dirions que cet élément relatif au compliment résulte précisément de la rencontre entre la 2ème personne marquée et le mot « beau ». Plus largement, on peut aussi considérer l'élément [je te fais un compliment] comme venant du fait d'attribuer un qualificatif positif et valorisant à l'interlocuteur [Tu], qui se trouve « en face » lors de la communication. Si [je te fais un compliment] provient d'une certaine rencontre entre l'interlocuteur [Tu] et le prédicat [être beau], on peut encore souligner que l'essentiel est à la fois le rôle de la 2ème personne dans

[1] Rappelons que les éléments de sens présentés entre crochets, comme c'est le cas ici de [faire un compliment], sont de même nature que les mots de la langue et ne consistent en aucun cas en une notion particulière.

l'interlocution et la valeur positive et valorisante dans le fait de qualifier quelqu'un de « beau ».

Toujours concernant [je te fais un compliment] faisant partie de la signification de « Tu es beau », il convient de souligner qu'il est à distinguer d'un énoncé que l'on pourrait produire avec une phrase de même apparence « Je te fais un compliment ». D'une part, ce sur quoi on voudrait insister concernant le cas de l'élément relevant de la signification de « Tu es beau », c'est le fait que le compliment en question est, disons, un acte (de langage) en exercice (ou « actus exercitus » comme dans la distinction médiévale que nous avons présentée au chapitre 1). Ainsi, pour les auteurs qui peuvent accepter l'expression, on pourrait dire que l'acte de compliment dans ce cas relève de, disons, « ce qui est montré », dans le sens où cela ne relève pas de « ce qui est décrit ». Il est de même pour l'acte d'affirmer inscrit dans la signification de la phrase « Pierre est Français ».

D'autre part, concernant l'énoncé qu'on pourrait produire avec la phrase « Je te fais un compliment », certains feraient peut-être un rapprochement avec le performatif explicite, au même titre qu'une phrase telle que « Je te promets 100 euros ». Pour notre part, la question de savoir si on peut ou non parler de performatif explicite nous paraît plutôt secondaire. En effet, malgré l'apparence de la phrase « Je te fais un compliment » qui pourrait orienter ainsi la discussion dans le performatif explicite, nous considérons que ce qui ressort de sa dimension sémantique consiste avant tout en une possibilité d'éviter un éventuel malentendu.

Pour clarifier notre propos, on pourrait faire un parallèle avec la structure « J'affirme que p », qui est habituellement considérée comme ayant un potentiel de performatif explicite. En effet, ce qui nous paraît essentiel dans sa dimension sémantique, c'est avant tout la possibilité qui s'offre au locuteur d'insister sur p. Que « J'affirme que p » soit susceptible ou non de performatif explicite, il nous semble que dire explicitement qu'on affirme p constitue avant tout un moyen pour insister sur p. Si cette observation se transpose plus ou moins au cas de « Je te fais un compliment », on pourrait expliquer de la manière suivante ce que nous entendons par « une possibilité d'éviter un éventuel malentendu ». Nous dirons que le fait d'énoncer une phrase telle que « Je te fais un compliment » consiste avant tout à commenter l'interprétation d'un autre énoncé, comme le montre l'échange suivant :

A : « J'adore ton chapeau »
B : « Ne te moque pas de moi »
A : « Je te fais un compliment »

Comme on peut le constater, l'énonciation de « Je te fais un compliment » en tant que réaction à

« Ne te moques pas de moi », présente une interprétation du premier énoncé « J'adore ton chapeau », tout en laissant comprendre au passage qu'il ne s'agit pas d'une moquerie. Ainsi, en tant que phrase susceptible de faire l'objet d'une énonciation, « Je te fais un compliment » comporterait dans sa signification un discours tel que [Tu ne prends pas ma remarque comme un compliment, pourtant il s'agit d'un compliment].

Enfin, au risque d'être rébarbative, nous insistons tout de même sur le fait que cette réaction « Merci ! », si elle n'est possible qu'après (b), s'inscrit dans la signification de (b). On retiendra donc que cette réaction en tant qu'élément de sens n'a pas de caractère extralinguistique. Et, dans le même ordre d'idée, elle ne se soumet pas à la variation de la référence de l'occurrence du mot « Tu » dans « Tu es beau ». Et tout cela s'accorde avec l'idée que « Merci » est propre à « Tu es beau », en raison de ce qui y est inscrit linguistiquement, à savoir la 2ème personne qui est marquée, ainsi que le caractère valorisant du prédicat [être beau]. On notera aussi que ce « Merci » venant de l'interlocuteur [Tu], qui est propre à (b), concerne spécifiquement le versant énonciatif de la valeur sémantique de (b), tout comme les spécificités de certains exemples que nous avons analysés jusqu'à présent dans ce chapitre 5.

Une dernière chose sur laquelle on voudrait insister. Concernant la question de savoir pourquoi « Merci » venant de l'autre est uniquement possible dans le cas de la 2ème personne « Tu es beau », on peut ajouter que l'intervention dans le sens de la personne marquée tient d'un certain rapport. Ce rapport concerne la qualification qui se fait avec le terme « beau » : il est entre celui qui est à l'origine d'une telle qualification et celui qui en fait l'objet. En effet, avec l'analyse de « Je suis beau » qui va suivre, il paraîtra incontestable que c'est ce rapport qui marque la différence entre les deux structures et qui est responsable de la spécificité sémantique qu'apporte l'une et l'autre personne.

Regardons maintenant (a) « Je suis beau », la structure à la 1ère personne. Par contraste avec nos observations sur « Tu es beau », il paraît évident que la signification de « Je suis beau » ne comporte pas d'allusion à une suite qui consiste en la réaction « Merci » venant de l'interlocuteur [Tu]. En effet, la phrase « Je suis beau » ne comporte pas l'élément [je te fais un compliment] dans sa signification, contrairement à « Tu es beau ». Avec la structure à la 1ère personne, l'attribution du prédicat [être beau] implique un rapport à soi-même, à la différence d'un rapport à l'autre qui est le cas de la structure à la 2ème personne.

Si cette explication nous paraît tentante, certains pourraient nous objecter que la phrase (a) consiste tout de même en une sorte de compliment, puisqu'il est toujours question d'attribuer le prédicat [être beau] à quelqu'un. Et ce, malgré la distinction de la personne verbale entre la

phrase (a) « Je suis beau » et la phrase (b) « Tu es beau », ainsi que toute différence que cette distinction pourrait impliquer.

Comprise comme [se faire un compliment] dans cette optique, la phrase (a) peut effectivement paraître moins différente de la phrase (b). Ceci étant, il convient tout de même de souligner que cet éventuel rapprochement, par le biais de l'élément de sens [compliment], entre (a) et (b) ne change rien au fait que la réaction « Merci » venant de l'autre est seulement envisageable envers « Tu es beau », et non envers « Je suis beau ». Autrement dit, même si on accepte [compliment] comme élément commun entre (a) et (b), la réaction « Merci » reste indéniablement un trait distinctif entre les deux phrases.

Ce constat à propos de « Merci » maintenu, nous gardons notre hypothèse concernant la différence entre la 1ère et la 2ème personne. Comme nous avons essayé de la formuler, leur différence tient en grande partie au rôle de la personne marquée (qui fait l'objet de la prédication) à l'égard de l'interlocution. Plus largement, cela s'applique sans doute aussi aux phrases du Type 2 : l'intervention dans le sens de la personne marquée se trouve en partie dans son rapport à l'interlocution.

Ne pouvant pas, linguistiquement parlant, être suivie de la réaction « Merci » venant de l'autre, la phrase « Je suis beau » comporte des éléments de sens qui lui sont propres, également en raison de la personne marquée. En effet, des qualificatifs comme [narcissique] et [vaniteux] s'attachent sémantiquement à la phrase « Je suis beau », qu'on ne retrouve ni en « Tu es beau » ni en « Il est beau ». Relevant de l'image délocutive, que ce soit [narcissique] ou [vaniteux], il s'agit d'une qualification de celui qui énonce « Je suis beau », autrement dit le locuteur [Je]. Par ailleurs, comme ce que nous avons dit au chapitre 2 à propos de l'image délocutive, ces deux qualificatifs peuvent se comprendre comme découlant de la dimension sémantique de l'énonciation, à savoir ce que signifie le fait d'énoncer « Je suis beau ». Ces deux qualificatifs ne portent donc pas sur celui qui est qualifié de « beau » et ne renvoient pas à l'occurrence du mot « je ». D'ailleurs, indépendamment de la question de savoir si tel ou tel individu peut raisonnablement être qualifié de « beau », ce n'est pas parce qu'on est beau qu'on est, du même coup, vaniteux ou narcissique. Ces deux qualificatifs proviennent uniquement du fait d'énoncer « Je suis beau », du fait de s'attribuer une telle qualité qu'est la beauté.

À ce propos, faisons une parenthèse concernant cette distinction, sous-jacente à l'attribution de ces deux qualificatifs, entre le locuteur [Je] énonçant « Je suis beau » et l'être à qui peut renvoyer l'occurrence du mot « Je » dans « Je suis beau ». Comme on va le voir dans nos discussions au chapitre 7, ces deux êtres peuvent avoir différents rapports, sous lesquels ils paraissent tantôt distincts tantôt identiques. C'est en effet ce qui en ressort quand on met en

parallèle la position de Ducrot et la position de Benveniste : le premier défend la distinction de ces deux êtres, tandis que le second n'évoque nullement une telle distinction et semble prendre pour une évidence l'identification de ces deux êtres.

Compte tenu du caractère délocutif de ce qui est propre à « Je suis beau », dans une perspective plus générale, on peut dire que ces deux qualificatifs (spécifiques à la personne verbale) relèvent d'une allusion que fait la phrase à sa propre apparition (énonciation).

Avec la spécificité de « Je suis beau » vue sous cet angle, un parallèle émerge avec le cas de « Tu es beau », dont l'élément de sens caractérisant la phrase est, on s'en souvient, l'acte (en exercice) de complimenter. Sans oublier que cela implique le trait distinctif qui est la réaction « Merci » venant de l'autre. D'une part, c'est aussi à celui qui énonce « Tu es beau » que revient l'acte (en exercice) de complimenter, ou bien l'élément de sens [je te fais un compliment]. D'autre part, cet élément de sens (constitué par l'acte de complimenter) relève également d'une allusion que la phrase fait à sa propre apparition (énonciation). Notons par ailleurs que l'acte de complimenter qualifie la phrase « Tu es beau » prise dans son ensemble.

De manière plus générale encore, avec les deux remarques que nous venons de faire, on retrouve ici notre hypothèse générale à propos des expressions dites déictiques. Si leur particularité tient, selon notre hypothèse, à ce qu'on peut appeler « énonciation », on entend par ce terme « l'allusion que font ces expressions, se trouvant dans une phrase, à leur propre apparition, qui est aussi celle de la phrase ». Cette acception du terme « énonciation » est donc à distinguer de l'acception qu'on nous fait entendre dans la conception référentielle des expressions déictiques. En effet, chez les auteurs accordant sur le plan sémantique une place centrale au référent (par exemple, celui de l'occurrence du mot « Tu » d'un énoncé particulier de « Tu es beau »), le terme « énonciation » renvoie plutôt à un événement mondain constitué par la production de l'énoncé particulier en question – un événement mondain dans lequel le référent peut être attribué.

La phrase (c) à la 3ème personne, « Il est beau », se distingue aussi des deux autres structures. Tout d'abord, elle n'est marquée ni par une image délocutive, comme c'est le cas de la 1ère personne, ni par une réaction telle que « Merci ! » venant de l'interlocuteur [Tu], comme c'est le cas de la 2ème personne. Ensuite, de manière plus positive, on dirait que le propre de cette structure à la 3ème personne consiste plutôt à dévoiler une appréciation à propos de quelque chose (ce dernier est supposé connu par l'autre du fait même de l'emploi du mot « Il »).

Le fait de dévoiler mon appréciation à propos de quelque chose pourrait inciter à adopter un certain comportement (ce qui correspond au discours dialogique). Ainsi, lorsqu'on se trouve

dans une boutique par exemple, que cela vienne du vendeur ou de moi qui accompagne un ami qui cherche un manteau, l'énoncé « Il est beau » se comprendrait comme [il est beau donc garde-le] ou [il est beau donc essaye-le]. Bref, en énonçant « Il est beau », j'encourage tout geste qui peut développer l'intérêt de mon ami sur l'objet en question.

Une autre caractéristique s'avère aussi propre à la structure à la 3ème personne. En effet, la phrase « Il est beau » peut donner lieu à des lectures plus ou moins proches, soit de « Je suis beau » soit de « Tu es beau », sous réserve que l'énonciation particulière (EP), à savoir les circonstances spécifiques à l'apparition de l'énoncé concerné, présente certains éléments. Dans le cas où l'occurrence du mot « Il », dans un énoncé donné de « Il est beau », renvoie à quelque chose appartenant à l'individu qui énonce, par exemple lorsqu'il s'agit du sapin de Noël que je viens de décorer, on trouverait un élément de sens qui relève également de l'image délocutive du locuteur [Je], tel que « content de moi-même » ou « satisfait de moi-même ». Dans la même veine, un autre énoncé de « Il est beau » peut s'interpréter de manière comparable à la structure de la 2ème personne « Tu es beau ». Cela peut arriver dans le cas où l'occurrence particulière de « Il », dans l'EP en question, renvoie à quelque chose comme « ton vélo », « ton chapeau », ou tout autre objet appartenant ou lié étroitement à l'autre. Ainsi dans ce cas de figure, pour une énonciation particulière de « Il est beau », il s'avère possible de recevoir en retour la réaction « Merci ». Notons que cette réaction n'est pas un élément inscrit au niveau la phrase « Il est beau ». Et cela est à la différence de la phrase (b) « Tu es beau ». Comme nous avons insisté, la réaction « Merci » est intrinsèquement attachée à la phrase « Tu es beau », en vertu de la personne verbale, la 2ème personne, qui est marquée. (Dans ce cas, « Merci » relève donc de ce qu'on appelle dans cette thèse l'énonciation générale, EG.)

En résumé, sur le plan sémantique, la structure à la 3ème personne ne ressemble ni à celle de la 1ère ni à celle de la 2ème personne. D'ailleurs, « Il est beau » paraît moins marqué dans la mesure où cette structure ne présente pas un élément de sens qui la distingue nettement des deux autres. Mais on peut considérer que ce qui est propre à la 3ème personne, au lieu de tel ou tel élément qu'on pourrait trouver dans sa signification, est plutôt une caractéristique. Celle-ci consiste en une certaine « malléabilité », au gré des éléments qui constituent l'énonciation particulière dans laquelle l'énoncé fait son apparition. Et nous dirions que cette caractéristique est liée au fait que la 3ème personne se présente comme le thème du discours.

Avant de multiplier les exemples pour confirmer notre observation, on peut penser à une remarque de Benveniste concernant la 3ème personne qui nous paraît aller dans le même sens. On sait que le linguiste parle de « non-personne » à propos de la 3ème personne, dans son opposition aux « personnes » qui recouvrent la 1ère et la 2ème personne. En admettant que la 3ème personne se pose comme thème capable de renvoyer à toute chose, on peut être amené à

comprendre l'étiquette de « non-personne » comme quelque chose qui se trouve en dehors de l'interlocution, hors de la réalité du discours. De cette manière, on pourrait aussi comprendre son opposition à ces deux « personnes ». En effet, tout porte à penser qu'il faut considérer la 1ère et la 2ème personne (qui renvoient à [Je] et [Tu]) comme se trouvant à l'intérieur de la réalité du discours, contrairement à la « non-personne ». Fermons ici notre parenthèse, pour revenir à nos discussions, à propos de l'étiquette « non-personne » donné par Benveniste à la 3ème personne.

Seconde série d'exemples

Comme dans les séries d'exemples que nous avons examinées jusqu'à présent, dans la série d'exemples ci-dessous, chaque phrase comporte aussi dans sa signification différentes perspectives, que nous imputons au fait que chaque cas implique une personne verbale différente.

(a) « Je peux y arriver »

(b) « Tu peux y arriver »

(c) « Il peut y arriver »

Schématiquement, chaque phrase peut se comprendre ainsi. Dans le cas de (a), il s'agit de rassurer l'interlocuteur, qualifié sémantiquement comme manquant de confiance en l'individu dont on parle sur ses capacités à accomplir une tâche donnée. L'argumentation qui exprime le contenu serait [donc fais-moi confiance]. Dans le cas de (b), il s'agit toujours de rassurer l'autre, mais cette fois-ci, le but est d'encourager l'interlocuteur lui-même, qualifié comme manquant de confiance en soi sur une certaine action qu'il a à prendre. L'argumentation exprimant le contenu serait [donc vas-y]. Enfin, dans le cas de la 3ème personne, encore une fois, il s'agit de rassurer l'interlocuteur. Mais cette fois-ci, il est question des compétences d'un tiers. Le noyau du sens serait [donc fais-lui confiance], ou [donc laisse-le y aller]

Comme nous l'avons évoqué brièvement au chapitre 3, lorsqu'il s'agit de ce type de prédicat dialogique, avec la phrase qui présente de plus un pronom personnel en position de sujet grammatical, notre hypothèse consiste à dire que la constitution du noyau du sens (le contenu) dépend de ce qui est pris pour situation de discours (celle-ci peut être présentée comme telle, ou retenue par le sujet interprétant). D'une certaine manière, on peut dire que le sens de l'énoncé se détermine en fonction du choix de l'énonciation virtuelle, celle envers laquelle réagit l'énonciation de la phrase concernée.

Illustrons notre propos avec la phrase (a) « Je peux y arriver ». Par exemple, lorsque l'énonciation d'une telle phrase consiste à réagir à celle qui se formule en {Tu : « Tu ne peux pas

y arriver »} et qui présente un discours (attribué à l'interlocuteur) opposé à celui de la phrase « Je peux y arriver », le noyau du sens est constitué d'une opposition discursive. Notons cependant que cette dernière, dans le cas de la phrase « Je peux y arriver », est différente du cas de la négation (discuté dans Type 1) et du cas de l'emploi rectificatif de « Je sais que p » (discuté au chapitre 4). En effet, dans ces deux cas de figure, l'opposition discursive se trouve au niveau de la signification, alors que dans le cas de la phrase « Je peux y arriver », elle se situe plutôt au niveau du sens de l'énoncé.

On notera que deux autres possibilités s'offrent aussi comme situation de discours – l'une et l'autre présentent un degré moindre d'opposition entre les deux discours. D'une part, il peut être question d'un doute attribué à l'interlocuteur, qui peut se formuler en {Tu : « Je doute que tu puisses y arriver »}. D'autre part, il peut s'agir d'un discours opposé attribué à un tiers {Marie : « Il ne peut pas y arriver »}. Une troisième possibilité de situation de discours correspond au cas de figure où le caractère polémique se fait à peine sentir, c'est lorsqu'il s'agit de réagir à une interrogation telle que {Tu : « Tu peux y arriver ? »} ou {Marie : « Il peut y arriver ? »}

Troisième série d'exemples

Examinons une autre série d'exemples pour ce Type 2, avec un prédicat qui relève aussi du discours dialogique.

(a) « C'est ma faute » (La faute est à moi)
(b) « C'est ta faute » (La faute est à toi)
(c) « C'est sa faute ». (La faute est à lui)

Après une première observation, nous dirions intuitivement que ces trois phrases comportent, respectivement, dans leur signification quelque chose comme (a) « aveu » ou « confession » (b) « reproche » (c) « dénonciation ». Considérées sous l'angle de ces éléments de sens (qui se présentent aussi en termes d'actes), ces trois phrases semblent en effet se distinguer de manière assez nette.

Dans un second temps, on peut noter que ces éléments de sens sont issus de la même dimension sémantique de l'énonciation que la première série d'exemples avec le prédicat [beau]. Comme le prédicat est le même dans ces trois phrases (il s'agit invariablement d'attribuer ce prédicat [faute] à quelqu'un), ce qui est à l'origine de ces différents qualificatifs que nous venons de signaler serait un certain positionnement de l'individu concerné (à travers la personne

marquée) par rapport aux interlocuteurs. À cet égard, il convient de répéter que, si la personne marquée peut ainsi faire varier le sens d'une structure à l'autre, cela n'est pas comparable avec la différence qui peut exister entre « C'est la faute de Pierre » et « C'est la faute de Marie », à savoir une différence entre deux individus distincts.

En effet, il est avant tout question de la personne marquée. Si l'occurrence de « ma » apporte ce qui est propre à la signification de (a), c'est parce qu'il s'agit d'attribuer le prédicat « à soi-même ». Et il en est de même en (b), où l'occurrence de « ta » agit sur la signification parce qu'il s'agit d'attribuer le prédicat « à l'autre ». On retrouve le même ordre d'idée en (c), où le prédicat est attribué « à un tiers ».

Outre ce lien entre un pronom possessif « ma » et une expression comme « soi-même », on sait qu'un autre élément est aussi en jeu. Il s'agit, comme on peut s'en douter, des deux acteurs de l'interlocution, à savoir [Je] et [Tu]. En effet, ce que « ma » « ta » et « sa » apportent respectivement à la signification, c'est le rapport qui ressort entre la personne marquée en question et les deux personnes de l'interlocution.

Mais, notons que les interlocuteurs sont aussi impliqués à un autre niveau du sens. En effet, on l'a sans doute déjà remarqué, les qualificatifs propres à chaque phrase les concernent, que ce soit « aveu » ou « confession » pour « C'est ma faute », ou bien « reproche » pour « C'est ta faute », ou encore « dénonciation » pour « C'est sa faute ». Tout comme les exemples que nous avons commentés jusqu'à présent, ces éléments de sens propres à telle ou telle personne marquée consistent en une qualification de l'énonciation, qui peut être considérée comme une sorte de commentaires sur l'énonciation de chaque phrase.

La différence sémantique entre ces trois personnes se fait aussi sentir d'une autre manière. Suivie d'un même type de discours, comme ce que nous avons fait dans le cas du Type 1 avec « Je suis Français. J'ai grandi en Bourgogne », chaque phrase n'oriente pas l'énoncé qui la suit de la même manière.

(a) « C'est ma faute. Je prends toutes mes responsabilités. »
(b) « C'est ta faute. Tu prends toutes tes responsabilités. »
(c) « C'est sa faute. Il prend toutes ses responsabilités. »

Pour la structure de la 1ère personne, « C'est ma faute », une suite telle que « Je prends toutes mes responsabilités » se comprend comme « Je **vais** prendre toutes mes responsabilités ». Ce dernier se laisse interpréter (certes de manière non explicite, mais qui ne paraît pas discutable) plus précisément comme un engagement, qui peut être assimilé à une forme de

promesse.

Pour la structure de la 2ème personne, il n'est plus question d'engagement. « Tu prends toutes tes responsabilités », la suite de « C'est ta faute », se comprend plutôt comme « Tu **dois** prendre toutes tes responsabilités ». Ainsi, à la différence de l'engagement lorsqu'il s'agit de la 1ère personne, on entend plutôt une demande. Le discours qui pourrait paraphraser le sens de « Tu prends toutes tes responsabilités » serait donc la forme impérative « Prends toutes tes responsabilités ». Par ailleurs, si les circonstances d'une énonciation particulière (EP) s'y prêtent, le sens de l'énoncé concerné pourrait présenter un désengagement du sujet parlant. Dans ce cas précis, il est possible de prolonger la suite de la manière suivante « C'est ta faute. Tu prends toutes tes responsabilités. Je ne peux rien pour toi ».

Le cas de la 3ème personne, « Il prend toutes ses responsabilités », se distingue aussi des deux autres personnes, mais sans afficher quelque chose de marquant. D'une part, on peut comprendre « C'est sa faute. Il prend toutes ses responsabilités » comme communiquant [donc personne d'autre n'a à réparer sa faute pour lui]. D'autre part, on remarque que la lecture « Il **va** prendre toutes ses responsabilités » (assimilable au cas de la 1ère personne) et la lecture « Il **doit** prendre toutes ses responsabilités » (assimilable au cas de la 2ème personne) sont également possibles. Mais un parallèle avec le cas de la 1ère personne ou celui de la 2ème personne n'est pas tout à fait envisageable. En effet, même si la première lecture est comparable, au moins à première vue, à celle de la 1ère personne, il n'est pourtant pas question d'engagement. Dans la même veine, même si la seconde lecture paraît comparable à celle de la 2ème personne, il n'est pas question de demande en ce qui concerne ce qui est communiqué. Plus précisément, dans le cas où on comprend « Il **va** prendre toutes ses responsabilités », on dirait plutôt que le locuteur fait une prédiction, éventuellement pour rassurer l'interlocuteur. Dans le cas où on comprend « Il **doit** prendre toutes ses responsabilités », le locuteur présente le fait de prendre ses responsabilités (suite à la faute commise) comme relevant d'une obligation.

Si, pour certains, la différence entre les trois personnes n'apparaît toujours pas assez sensiblement, il est encore possible de l'appréhender sous un autre angle. Faisons une comparaison entre (a) et (b) en les considérant dans les deux échanges suivants.

(EC1) A : C'est ma faute. B : C'est pas grave.

(EC2) X : C'est ta faute. Y : C'est pas grave.

Notons tout d'abord que les énoncés de B et Y, bien que partageant une même phrase, ne communiquent pas le même sens. Et on peut raisonnablement penser que cette différence, sur le

plan sémantique, entre l'énoncé de B et l'énoncé de Y découlent de celle entre l'énoncé de A et l'énoncé de X, plus précisément de la personne marquée dans l'une et l'autre phrase. Autrement dit, si ces deux répliques (pourtant d'une même phrase) ne communiquent pas le même sens, c'est parce qu'elles réagissent à deux choses différentes, à savoir deux sens qui se distinguent en raison de la personne marquée.

Regardons de plus près. D'une part, dans l'échange EC1, B communique quelque chose qui se formule en [c'est pas grave DC ne t'en veux pas]. Et de là, on peut dire que B tente de réconforter A. D'autre part, dans l'échange EC2 en revanche, Y communique [ce n'est pas vraiment une faute DC c'est pas grave]. Cette fois-ci, ce que Y tente de faire faire à la réplique, c'est plutôt d'alléger la charge qui pèse sur lui-même (éventuellement pour se déculpabiliser de quelque chose). En tout cas, il n'est plus question de réconforter comme c'est le cas de B dans EC1.

À travers ce qui distingue le sens de la réplique de B et le sens de la réplique de Y, la différence entre « C'est ma faute » et « C'est ta faute » ne fait pas de doute. Si la réplique de B semble consister à réconforter A, c'est bien parce qu'elle réagit à une confession (de faute), impliquant un sentiment de culpabilité, que constitue l'énonciation de A. De même, si la réplique de Y consiste à se défendre contre X, c'est bien parce que l'énonciation de X revient à un reproche envers son interlocuteur (Y), d'où la défense de celui-ci.

Deux mots aussi pour la structure à la 3ème personne, avec l'échange suivant :

(EC3) C : C'est sa faute. D : C'est pas grave.

La réplique de D communique un sens assez différent de celui de B et de celui de Y. Cette fois-ci, au lieu de « réconforter » comme dans le cas de EC1 ou de « se dédouaner » comme dans le cas de EC2, l'énonciation de D transmet un message tel que « Laisse-tomber, ne t'embête pas avec la personne qui a commis la faute ». Par ailleurs, et le locuteur se présente jouant le rôle de « médiateur » du fait d'intervenir entre deux individus en situation de tension à cause d'une faute (commise par l'un et subie par l'autre).

Comme on a pu le constater, avec cette troisième série d'exemples, l'approche référentielle peut rencontrer la même difficulté démontrée dans les exemples précédents : le référent ne permettrait pas de rendre compte des spécificités que telle ou telle personne apporte à la signification de la phrase. Si on nous accorde l'hypothèse que l'une et l'autre phrase comportent dans leur signification respective une qualification énonciative telle que « confession » ou « reproche », il paraît en effet évident que ces spécificités ne se font pas

connaître avec le référent (et ne se soumettent pas non plus à la variation du référent).

Les phrases de cette troisième série d'exemples présentent une autre raison (sans doute bien moins manifeste) concernant la difficulté de l'approche référentielle pour comprendre l'intervention des marques de personnes dans le sens. Et cela, à travers la forme possessive des pronoms, mais aussi à travers un prédicat comme « faute ».

En effet, que ce soit « ma faute » ou « ta faute », qui se trouvent dans « C'est ma faute » et « C'est ta faute », il est avant tout question d'imputer la faute à quelqu'un et, ce faisant, impliquer un réseau de rapports de personnes[1]. Et ce sont précisément ces rapports de personnes qui font une différence sur le plan sémantique : le sens n'est pas le même selon qu'il s'agit de celui qui parle (la faute est imputée à soi-même) ou de celui à qui on s'adresse (la faute est imputée à l'autre).

Notons aussi que ces marques de personne dans « ma faute » « ta faute » et « sa faute » ne sauraient se concevoir indépendamment de l'attribution de l'origine de la faute, une opération difficilement objectivable puisque cela se fait uniquement dans l'univers de discours qui se manifeste nécessairement à partir du point de vue de celui qui parle.

De toute évidence, le référent n'a pas tellement de place dans ces trois phrases. Qu'on soit pour ou contre l'approche référentielle, il paraît incontestable que l'indice pronominal « ma » dans « C'est ma faute » ne renvoie pas à un individu, mais consiste plutôt en l'indication d'un certain rapport. De sorte qu'on n'a pas cette impression qu'il y a un référent à connaître ni ce sentiment de besoin de combler un vide référentiel. On s'aperçoit en effet que dans les éléments lexicaux qui composent la phrase énoncée « C'est ma faute », il n'y a pas cette case « humain individu ». Et cela est à l'opposé des phrases telles que « Je suis beau » « Tu es beau » et « Il est beau », auxquels cas il paraît aller de soi qu'il faut trouver à quel référent renvoie le pronom pour savoir qui est concerné par la prédication du terme [beau].

En somme, il va sans dire que, malgré la présence d'une marque pronominale, un groupe nominal incluant un possessif (qui est un indice de personne) tel que « ma faute » ne saurait avoir de référent lié à cette marque pronominale. La raison saute aux yeux : le groupe nominal a deux composants, et aucun des deux ne renvoie directement à un individu. D'une part on trouve « la faute », ou plutôt « Il y a une faute ». D'autre part, il s'agit de la relation par rapport aux interlocuteurs de l'individu présenté comme l'auteur de la faute. Autrement dit, de manière plus générale, quand il y a un indice de personne comme le possessif, un groupe nominal, même quand c'est « ma sœur » ou « son frère » où il est question d'un individu humain, se conçoit

[1] Quoi qu'il en soit, avec un prédicat comme « faute », et surtout lorsqu'il s'agit d'attribuer son origine à quelqu'un, il est loin d'être évident de procéder à une description (véricondionnelle), et ce, quelle que soit la personne qui est marquée dans la phrase.

difficilement en termes d'objet. En tout cas, s'il y a un référent à repérer, il passe obligatoirement par sa relation avec les interlocuteurs, présentée à travers le possessif.

(2.3) TYPE 3 : PRÉDICAT À DISCOURS DIALOGIQUE 2 – AVEC DEUX PERSONNES MARQUÉES

Les phrases du Type 3 se caractérisent avant tout par la composition du prédicat. Bien que relevant aussi du discours dialogique comme c'est le cas du Type 2, les prédicats[1] du Type 3 ici se caractérisent par une construction sémantique qui implique deux personnes marquées, avec la syntaxe qui peut y être mêlée à des degrés divers. C'est le cas, on s'en souvient, de l'exemple que nous avons donné dans la partie (1.2), « Ce qui est à toi est à moi », pour illustrer ce que nous entendons par « la (ou les) personne(s) marquée(s) ». L'illustration a aussi permis de voir que la variation des personnes marquées peut effectivement faire varier le sens de l'énoncé.

La manière dont nous faisons nos analyses reste la même : on observe la signification de la phrase et la variation du sens apportée par les différentes personnes marquées. Tout comme pour le Type 1 et le Type 2, il est question ici pour le Type 3 de la dimension sémantique de l'énonciation : avec « ce que signifie le fait que telle phrase soit énoncée », le sens de l'énoncé se révèle sous forme d'acte ou d'image délocutive. On verra aussi que les analyses menées dans ce Type 3 réaffirment la difficulté d'appréhender la valeur sémantique des indices de pronoms personnels en termes de référents.

Première série d'exemples

Considérons les trois phrases suivantes, pour examiner le prédicat que constitue le verbe « excuser », un verbe dont l'emploi impose deux personnes, celle qui excuse et celle à qui est destinée l'excuse.

(1) « Il faut que tu m'excuses » (Ce qui revient plus ou moins à « Excuse-moi »)
(2) « Il faut que tu t'excuses » (Ce qui revient plus ou moins à « Excuse-toi »)
(3) « Il faut que tu l'excuses » (Ce qui revient plus ou moins à « Excuse-le »)

[1] On remarquera que, de manière générale, les prédicats du Type 3 ne sont pas évidents à formuler en termes argumentatifs. On peut voir deux raisons à cela. D'une part, le prédicat se déploie dans une structure syntaxique qui implique deux personnes marquées. D'autre part, au sein de cette structure même du prédicat, le fait qu'il y a deux personnes marquées donne lieu à un rapport interpersonnel (qui reste à démêler) dans la signification.

Comme on peut le constater, ce qu'on fait varier avec ces trois structures, c'est la personne marquée en position de complément d'objet. Certes la personne en position de sujet dans la proposition subordonnée reste inchangée, mais on va voir tout de suite que cette variation du complément d'objet agit bien sur le sens de l'énoncé dans son ensemble. Et ce, précisément à travers le versant énonciatif du sens : les trois structures se distinguent l'une de l'autre aussi bien en termes d'actes qu'en termes d'image délocutive.

En (1), ce que fait le locuteur [Je], c'est de chercher le pardon auprès de l'interlocuteur [Tu]. Se présentant comme ayant quelque chose à se faire pardonner (en arrière-plan de la signification), le locuteur [Je] donne ainsi à voir l'image (délocutive) de faire profil bas, de se faire humble.

En (2), c'est plutôt l'inverse. Ce que fait le locuteur [Je], c'est de demander à l'autre de s'excuser, que ce soit auprès du locuteur lui-même ou d'un tiers. Cette demande n'est pas n'importe laquelle, et elle est d'autant plus forte qu'elle comporte un présupposé qui ne laisse pas l'interlocuteur [Tu] indifférent. En effet, à l'opposé de (1), le locuteur [Je] de (2) présuppose que l'interlocuteur a quelque chose à se faire pardonner. Quant à l'image délocutive, indissociable de l'acte de faire une telle demande à l'interlocuteur de s'excuser, le locuteur [Je] se montre pressant et se présente comme disposant d'une autorité sur l'autre. Décrites respectivement comme ce que nous venons de faire, la phrase (1) comme la phrase (2) montrent que le présupposé (élément en arrière-plan de la signification) présente la même orientation discursive que celle de l'acte qui qualifie l'énonciation.

En (3), ce n'est ni le locuteur (moi) ni l'interlocuteur (toi) qui a quelque chose à se faire pardonner. Le locuteur [Je] cherche le pardon auprès de son interlocuteur, mais c'est pour le compte d'un tiers, et non pas pour lui-même comme c'est le cas pour l'exemple (1). C'est donc un individu en dehors de l'interlocution que le locuteur présuppose avoir fait quelque chose qui le met en tort. On notera que l'image délocutive du locuteur [Je] en (3) diffère aussi des deux autres structures : intervenir ainsi entre deux individus dont l'un est la victime du tort de l'autre, le locuteur se montre comme agissant en tant que médiateur dans une situation quelque peu conflictuelle (Cette dernière est révélée ainsi par la phrase même qui est énoncée).

À travers ces remarques portant sur les différences qui sont à imputer à la personne marquée en complément d'objet, on peut noter que l'utilisation du mot « excuser » implique bien, sémantiquement parlant, à la fois deux « personnes ». Ainsi, dans la structure « X excuse Y » qui explicite la signification complète du mot « excuser », X est celui qui peut excuser (l'autre, qui occupe la place de Y) car ayant été victime d'un tort, tandis que Y est celui qui peut être excusé (par l'autre, qui occupe la place de Y) car ayant été l'auteur du tort en question.

Par ailleurs, il nous paraît particulièrement intéressant de noter que X et Y pourraient chacun se voir attribuer un qualificatif (qui peut être un discours) – ce dernier s'établit selon la place occupée par rapport au verbe « excuser ». Autrement dit, quelles que soient les personnes marquées (nos trois exemples représentent les différents cas de figure), il y a déjà quelque chose de prédéterminé dans la signification, du fait des qualificatifs qui pourraient être attachés respectivement à X et Y. Et il est de même lorsque dans une phrase X et Y correspondent respectivement à un nom propre, comme par exemple « Il faut que Pierre excuse Marie ».

Maintenant si on retrouve nos analyses plus haut, en considérant le fait que la seule variation du complément d'objet peut faire varier la compréhension de la phrase dans son ensemble, on pourrait sans doute voir l'origine (partielle du moins) de ces différences sémantiques dans le qualificatif attaché à Y (qui reste à formuler) qui est préfiguré dans la structure sémantique du prédicat [X excuse Y]. En effet, la variation d'une personne à l'autre (qu'il s'agisse de X ou de Y) fait varier en même temps la valeur sémantique de la phrase prise dans son ensemble, étant donné que (c'est l'hypothèse que nous avons mise en avant à plusieurs reprises) chacune des trois personnes indique un rapport spécifique avec les acteurs de l'interlocution [Je] et [Tu] qui, eux, sont relatifs à l'apparition de la phrase et se rapportent ainsi à la phrase prise dans son ensemble.

Bien entendu, « excuser » n'est pas le seul verbe présentant un prédicat qui implique deux personnes, avec chacune un qualificatif qui se détermine à travers la signification du mot « excuser ». On peut penser notamment à des verbes de la catégorie des actes illocutoires, dont « excuser » fait partie. Prenons le cas du verbe « interroger ». En comparant rapidement « Il faut que tu m'interroges », « Il faut que tu t'interroges » et « Il faut que tu l'interroges », on s'aperçoit que, au gré de la variation du complément d'objet, la valeur sémantique de la phrase dans son ensemble varie en même temps, de manière similaire mais moins marquée que dans le cas du verbe « excuser » que nous venons d'examiner.

Dans le cas d'un verbe comme « emmener » qui ne relève pas de la catégorie des actes illocutoires, dont le prédicat complet [X emmener Y] implique aussi deux personnes, la variation de Y (en position de complément d'objet) ne semble pas faire varier autant le sens que ce que nous avons vu avec le verbe « excuser ».

Ainsi, « Tu l'emmènes », comme « Tu m'emmènes », est proche d'une demande – la variation de la personne marquée en position de complément d'objet ne fait pas vraiment varier la valeur sémantique de la phrase du point de vue de son énonciation. De manière comparable, « Je l'emmène » se présente comme une « notification », proche de « Je t'emmène » – la variation de

la personne marquée (en position de complément d'objet) n'apporte pas de modification sensible sur le plan sémantique. De manière comparable, aussi bien « Il m'emmène » que « Il t'emmène » se présentent comme une sorte de « notification ».

Mais on se garde de faire une distinction tranchée de manière catégorique entre les verbes à valeur illocutoire et ceux qui ne le sont pas. En tout cas, si une telle distinction peut être envisageable, elle reste encore à nuancer. C'est du moins ce que l'on peut dire en ce qui concerne un verbe non illocutoire comme « aimer », car la variation que peut apporter une personne semble assez marquée, de manière similaire qu'un verbe à valeur illocutoire.

Ainsi, si « Je t'aime » consiste en une déclaration, « Je l'aime » s'en distingue assez nettement et revient plutôt à une confidence. De manière similaire, lorsqu'il s'agit de la 2ème personne en position de X dans « X aimer Y », la variation de la personne en complément d'objet (à savoir Y) se fait aussi sentir assez nettement. Ainsi, « Tu m'aimes » en affirmatif semble peu dicible – on comprend plutôt « Je te rappelle que tu m'aimes ». Tandis que « Tu l'aimes » semble consister en une réaction à propos d'un discours opposé qui peut se formuler avec cette Notation-K {Tu : « Je ne l'aime pas »}.

Deuxième série d'exemples

Ayant examiné des exemples dont la structure prédicative, telle que [X excuser Y], est constituée d'un terme plein appartenant au lexique de la langue, on passe maintenant à un autre type de structure prédicative qui se construit syntaxiquement et qui implique aussi, à l'intérieur même de la structure prédicative, deux personnes marquées. Si on s'en souvient, c'est le cas de « Ce qui est à toi est à moi » que nous avons examiné brièvement dans la partie (1.2).

Considérons l'exemple « Chez nous, vous êtes chez vous » que nous reprenons à une publicité de tourisme. Schématiquement, le sens communiqué consiste en un message d'invitation de bienvenue, qui correspond grosso modo au discours « Venez chez nous ». En inversant les deux personnes marquées, on peut noter que cette variation des indices pronominaux dans la phrase entraîne du même coup une modification sur le plan sémantique de ce qui est communiqué. Ainsi, en permutant les deux personnes marquées dans l'énoncé de publicité, on obtient la phrase « Chez vous, nous sommes chez nous », qui signifie alors quelque chose qui se formule en [nous nous sentons bien chez vous]. Dans cette structure variante, il n'est donc plus question d'inciter l'autre à venir nous rendre visite. En effet, au lieu de suggérer notre propre hospitalité comme l'énoncé de la publicité « Chez nous, vous êtes chez vous », la phrase variante « Chez vous, nous sommes chez nous » fait comprendre plutôt l'hospitalité de l'autre. Ainsi, celui qui énonce la seconde phrase « Chez vous, nous sommes chez nous » dévoile

son appréciation, qui se résume par le mot « hospitalité », à propos de l'accueil en général de l'interlocuteur.

Qu'il s'agisse de lancer une invitation ou de dévoiler une opinion positive, on aura noté que, quelle que soit l'ordre des deux personnes marquées, il y un prédicat général, commun à ces deux structures. Surtout si on s'aperçoit que l'élément « hospitalité » (ou « accueillant ») se trouve bien dans ce qui est signifié par l'une et l'autre structure. De structure [chez X, Y est chez soi], le prédicat en commun pourrait se formuler, en termes argumentatifs, de la manière suivante : [Neg chez soi pourtant se sentir chez soi]. Une formulation en discours serait aussi possible : « On n'est pas chez soi, mais c'est comme si on l'était ».

Cependant, le fait qu'il s'agisse d'un même prédicat dans les deux structures peut entraîner une interrogation : comment comprendre la différence du sens communiqué dans les deux cas qui ont pourtant un même prédicat ? Pour nous, il est possible d'imputer cette différence sur le plan du sens à deux points de vue différents dans lesquels se place celui qui parle par rapport à ce même prédicat. Dans le cas de la publicité, « Chez nous, vous êtes chez vous », il est question (selon ce que signifie la phrase) du point de vue de ceux qui accueillent. Ainsi, laisser entendre sa propre hospitalité fait comprendre à l'autre comme lançant une invitation. Dans la structure variante, « Chez vous, nous sommes chez nous », il est question du point de vue de ceux qui font un séjour. Ainsi, exprimer l'idée d'« hospitalité » en parlant de ses hôtes revient à donner une opinion positive sur un séjour passé par exemple.

Ces deux structures partagent une autre caractéristique. À l'égard du sens communiqué, de l'un ou l'autre cas, il s'agit d'une manière de dire. La fabrique du sens fait appel au prédicat [Neg chez soi pourtant se sentir chez soi] et à l'opposition des personnes marquées. On peut donc souligner qu'il est avant tout question d'une manière de dire, à laquelle le positionnement des personnes marquées (dans l'un et l'autre cas) participe structurellement à la construction. Ainsi, avec la phrase « Chez nous, vous êtes chez vous », on communique le message « Venez vivre notre hospitalité » de manière, disons, plus évocatrice. De même, avec la phrase « Chez vous, nous sommes chez nous », on exprime « Vous avez témoigné d'une hospitalité exceptionnelle » de manière plus vivante (ou moins insipide).

Notons par ailleurs que la transformation au singulier des deux personnes marquées au pluriel ne semble pas entraîner de modification (structurelle) sur le plan sémantique. Ainsi « Chez moi, tu es chez toi » délivre aussi un message de bienvenue, tout comme l'énoncé de la publicité « Chez nous, vous êtes chez vous »[1], qui laisse entendre un discours comme « Viens

[1] On notera que la 1ère personne au pluriel dans cet exemple n'est pas du même type que celui qu'on va étudier au chapitre 6, qui est par exemple le cas de « Nous avons gagné ».

quand tu veux ». De même, dans le cas avec l'inversion des personnes marquées, à savoir « Chez toi, je suis chez moi », on a de nouveau quelque chose de comparable avec l'équivalent au pluriel « Chez vous, nous sommes chez nous » : il s'agit aussi de dévoiler l'appréciation du locuteur à propos de l'accueil de l'autre.

Enfin, examinons aussi le cas lorsqu'il s'agit de « Chez lui ». En considérant d'abord « Chez lui, tu es chez toi », on peut entendre une sorte de commentaire à propos de l'individu en question (celui dont on parle à travers l'occurrence de « lui »). Un commentaire qui se résume, à nouveau, en qualificatif « accueillant », et qui est en rapport avec le même prédicat général [Neg chez soi pourtant se sentir chez soi]. À l'égard de cette lecture, la 2ème personne marquée se laisse comprendre comme en emploi générique. De sorte que la phrase « Chez lui, on est chez soi » se présente comme synonyme. En termes de catégorie discursive, cette lecture quelque peu « attributive » peut se classer dans le discours narrateur (cf. le chapitre 3), du fait qu'il est question de parler de quelqu'un (le décrire par sa manière de recevoir les gens chez lui).

La phrase « Chez lui, tu es chez toi » offre également une lecture alternative, prolongeant en quelque sorte la lecture principale. En effet, sans que la lecture du discours narrateur disparaisse, un énoncé de « Chez lui, tu es chez toi » peut aussi faire comprendre un sens relevant du discours dialogique. Dans cette seconde lecture, il peut s'agir de suggérer, voire d'encourager, l'interlocuteur à se rendre chez l'individu en question. Le qualificatif « accueillant » qu'on peut attribuer à l'individu concerné reste sans doute présent. Mais, contrairement à la lecture principale où il est question du discours narrateur, la 2ème personne ici dans le cas d'une lecture au discours dialogique n'est plus uniquement un emploi générique.

Voyons aussi le cas de « Chez lui », avec la 1ère personne « Chez lui, je suis chez moi ». De manière similaire à la lecture principale de « Chez lui, tu es chez toi », il nous semble qu'il s'agit ici aussi essentiellement d'attribuer le qualificatif « accueillant » à l'individu dont on parle. Mais une différence fait la distinction des deux cas : l'emploi générique attaché à la 2ème personne n'est plus de mise dans « Chez lui, je suis chez moi ». Par ailleurs, si on trouve dans cette dernière phrase aussi une lecture alternative, elle est cependant différente. En effet, au lieu d'inciter l'autre à passer un séjour chez l'individu en question, on entend plutôt un discours portant sur le locuteur tel que « Je me sens bien chez lui ». En tout cas, que le qualificatif « accueillant » reste présent ou non, il est question de parler de moi-même, en exprimant l'idée que je suis à l'aise quand je suis chez lui. On se trouve donc à nouveau avec le discours narrateur.

Un autre exemple

Le prédicat de l'exemple ci-dessous relève aussi d'une construction syntaxique comportant deux personnes marquées.

> Vous avez visiblement des compétences qui nous font défaut, nous allons nous améliorer mais entre-temps soyez indulgent. (Le dieu du carnage, page 24)

En ramenant les indices de personnes, qui sont plusieurs, à deux personnes marquées, à savoir « vous » et « nous », on peut trouver, parmi les éléments de la signification, l'image délocutive [humble] qui s'attribue au locuteur. Ce qui n'est en revanche pas le cas si on considère la structure variante qu'on peut obtenir avec l'inversion des deux personnes :

> Nous avons visiblement des compétences qui vous font défaut, vous allez vous améliorer mais entre-temps nous serons indulgents.

Dans cette seconde phrase, au lieu de [humble], on aurait plutôt [orgueilleux] en termes d'image délocutive. Notons cependant que si l'inversion des personnes marquées fait varier l'image délocutive, ce n'est pas sûr que l'on puisse dire que celle-ci soit l'objet de l'énonciation. Par ailleurs, on peut remarquer que, à la différence de l'exemple de la publicité de tourisme, le prédicat ne relève pas d'une manière de dire.

Regardons la première phrase de plus près en revenant à l'échange de départ, retranscrit ci-dessous, d'où elle est extraite. Comme on peut le constater, tel que l'énoncé se laisse comprendre dans cette pièce de théâtre (avec une tension entre ces deux couples), on s'aperçoit sensiblement d'un ton moqueur et sarcastique. En effet, l'énoncé concerné s'inscrit dans un discours (du personnage au nom d'Alain) qu'on peut paraphraser ainsi : « Vous demandez ceci, vous demandez cela, vous nous prenez de haut. Vous nous embêtez. ».

> VÉRONIQUE. Il faudrait qu'il en parle.
> ALAIN. Madame, il faudrait beaucoup de choses. Il faudrait qu'il vienne, il faudrait qu'il en parle, il faudrait qu'il regrette, **vous avez visiblement des compétences qui nous font défaut, nous allons nous améliorer mais entre-temps soyez indulgente.** (Le dieu du carnage, page 24)

À propos de ce ton moqueur et sarcastique, on peut souligner qu'il est spécifique à l'énoncé et qu'il ne fait pas partie de ce qui est inscrit dans la phrase. En tout cas, cet élément n'interfère pas sur le plan sémantique lorsqu'on inverse les deux personnes marquées. Ne pas en tenir compte n'affecte pas la différence en termes d'image délocutive qu'on peut observer dans nos deux structures variantes.

(2.4) TYPE 4 : PRÉDICAT À DISCOURS OPPOSÉS

Considérons maintenant le dernier cas de figure, le Type 4, avec un autre exemple extrait de la même pièce de théâtre (*Le dieu du carnage*) :

« Moi je fais un métier ordinaire » (p31)

On s'aperçoit assez facilement que la personne marquée, avec les indices pronominaux « moi » et « je », s'inscrit dans une opposition d'ordre discursif. Même si, à première vue, on pourrait dire que cet exemple relève plutôt du Type 1 (avec prédicat à discours narrateur), étant donné qu'il s'agit de se faire connaître par quelqu'un en parlant de son métier. Mais il convient de noter que, si on peut effectivement observer quelque chose de cet ordre, on se trouve tout de même dans une opposition discursive, de sorte que la phrase se classe plutôt dans le Type 4, et non dans le Type 1.

En effet, ce qu'on peut constater dans cet exemple, c'est que la combinaison entre l'occurrence du mot « moi » et l'occurrence d'un prédicat comme « ordinaire » fait émerger dans la signification une allusion à un discours d'opposition. Dans l'échange en question (les deux couples parlent de leur métier), ce discours d'opposition peut se formuler ainsi « Tandis que vous, vous faites un drôle de métier (quand même) ». Bien entendu, faisant partie de la signification de la phrase « Moi, je fais un métier ordinaire », ce discours d'opposition que nous venons de formuler ne fait l'objet d'aucune énonciation. Autrement dit, il ne s'agit pas d'un énoncé qui vient de tel ou tel personnage. Le discours d'opposition « Tandis que vous, vous faites un drôle de métier (quand même) »[1] se présente avant tout comme un élément de sens.

Notons enfin que, bien entendu, la caractéristique de faire allusion à un discours opposé ne se limite pas aux énoncés de la 1ère personne. Ainsi, avec un énoncé comme « Toi, tu fais un métier ordinaire », ou « Lui, il fait un métier ordinaire », l'allusion à un discours opposé reste

[1] Dans un autre énoncé de la même phrase « Moi je fais un métier ordinaire », l'allusion à un discours à la 3ème personne, comme par exemple « Tandis que lui, il fait un drôle de métier », est aussi tout à fait envisageable.

présente dans la signification.

Regardons aussi l'exemple suivant (extrait de la même pièce de théâtre), qui est une phrase de structure négative.

« Ta mère ne mélange pas les poires et les pommes » (p19)

On peut remarquer tout d'abord que l'énoncé (c'est-à-dire le cas précis dans la pièce de théâtre) trouve dans son sens quelque chose comme « Alors que moi je mélange les poires et les pommes ». Parallèlement, on s'aperçoit que la variation de la personne marquée peut ne pas faire varier le sens. Autrement dit, si l'énoncé avait été « Sa/Ma mère ne mélange pas les poires et les pommes », on peut toujours entendre « Alors que moi je mélange les poires et les pommes ».

Notons aussi que, même quand il n'y a plus d'indice de personne, comme c'est le cas avec une phrase telle que « Pierre ne mélange pas les poires et les pommes », on dirait qu'il y a toujours un discours opposé impliqué dans le sens. Cependant, dans ce cas où il est question d'un nom propre, on aurait tendance à dire qu'il s'agit plutôt de communiquer la manière de procéder de Pierre (mélanger ou ne pas mélanger les poires et les pommes), au lieu d'opposer deux individus par leur manière à l'un et l'autre de procéder, comme c'est le cas de « Ta mère ne mélange pas les poires et les pommes ».

Par ailleurs, dans ce cas où il s'agit d'un nom propre, on voit bien la phrase comme réagissant à un discours affirmatif tel que « Pierre mélange les poires et les pommes », attribué soit à l'interlocuteur soit à un tiers, comme on peut formuler ainsi avec la Notation-K, {Tu : « Pierre mélange les poires et les pommes »}, {Elle/Max/Les gens : « Pierre mélange les poires et les pommes »}.

Toutefois, l'allusion à un discours opposé reste dans le potentiel sémantique de « Pierre ne mélange pas les poires et les pommes » (en tant que phrase). Ainsi, c'est tout à fait envisageable, dans un énoncé particulier, d'avoir dans le sens une allusion à un discours tel que « Tandis que Marie, elle mélange les poires et les pommes », ou bien « Tandis que moi, je mélange les poires et les pommes ».

CONCLUSION

Avec les analyses portant sur les marques pronominales de certains types de phrases, ce que l'on aimerait souligner à la fin de ce chapitre 5, c'est que notre procédé d'analyse ne compte pas moins que ces analyses elles-mêmes menées au moyen de ce procédé. On peut souligner

quelques éléments clés de ce procédé qui tient compte de trois éléments.

D'une part, il présente cette particularité qui consiste à apprécier les indices pronominaux en considérant séparément le prédicat et la personne marquée. Et cela permet, par effet de contraste, aux structures des différentes personnes de laisser ressortir de manière plus nette leurs spécificités sémantiques.

D'autre part, l'importance de ce procédé d'analyse vient aussi du fait qu'il intègre d'autres éléments qu'il faut prendre en compte pour apprécier la spécificité sémantique apportée par chaque personne (à travers l'intervention des indices de personnes). De ce fait, le recours à ce procédé nous permet aussi de réaffirmer certaines positions (fondamentales à l'ensemble des travaux présentés dans cette thèse) que nous avons mises en avant au chapitre 2. Par exemple, la compréhension de l'intervention des indices pronominaux dans le sens passe par [Je] et [Tu], qui jouent un rôle à travers leur rapport avec la personne marquée. Nos analyses ici au chapitre 5 (tout comme aux chapitres 3 et 4) démontrent ainsi à nouveau que [Je] et [Tu] sont sémantiquement présents. Par ailleurs, on se souvient que la spécificité sémantique apportée par la personne marquée se manifeste dans le sens communiqué sous forme de qualification de l'énonciation (qui peut aussi consister en une image du locuteur ou un acte de langage) que nous reprenons à Ducrot. Cela nous permet de réaffirmer cet autre élément clé de la conception de l'énonciation que nous défendons, à savoir l'idée selon laquelle le sens des énoncés peut se manifester sous forme d'une qualification de l'énonciation.

Dans une optique plus générale, nous avons aussi pu illustrer une autre position que nous défendons (présentée dès le premier chapitre). Il s'agit de soutenir l'idée qu'il existe, dans le cas des expressions déictiques, une dimension sémantique majeure qui n'implique pas la référence. Et, de ce fait, une approche qui ne tient pas compte de la référence est plus qu'envisageable. Et c'est bien ce qu'a pu montrer notre procédé d'analyse – à aucun moment, nous n'avons fait appel à la référence dans notre illustration des différences sémantiques entre les personnes (d'ailleurs aussi bien ici dans ce chapitre 5 que dans le chapitre 4 qui précède). En réalité, nous allons même jusqu'à dire qu'il est nécessaire de se libérer de la référence, car c'est seulement en décrochant ces indices pronominaux du monde extralinguistique (que ce soit la référence ou le contexte au sens réaliste du terme) qu'on peut être en mesure de les comprendre à travers la manière dont ils interviennent dans le sens communiqué.

CHAPITRE 6 LE CAS « ICI », LE CAS « NOUS »

INTRODUCTION

Dans le but de poursuivre la mise à l'épreuve de notre cadre énonciatif (et de continuer à démontrer l'intérêt de l'approche subjectiviste), nous nous intéresserons ici au chapitre 6 au cas du mot « ici ». Cela nous permet d'examiner quelque chose d'un peu différent après l'étude, dans les chapitres 4 et 5, des trois personnes au singulier, qu'il s'agisse de la personne verbale avec un pronom en position de sujet grammatical, ou d'une marque pronominale qui se trouve dans un des termes de la phrase. Dans la partie (2), nous présenterons quelques considérations autour du cas « nous ». Et on verra, notamment dans la partie (2.1), que celles-ci nous permettent de compléter l'étude sur « ici », dans la mesure où ces observations réaffirment la position générale défendue dans l'étude sur « ici ».

Certes, aucune raison, en apparence du moins, ne laisse penser que « ici » et « nous » présentent des points communs qui les amènent à être réunis dans un même chapitre. Sauf si on pense à une classification courante qui range ensemble « ici » et « nous », à côté d'autres expressions déictiques comme « maintenant », « ceci » et autres.

La raison de cette classification n'est pas méconnue. Ces expressions se caractérisent toutes par une sous-détermination du référent, considérée comme inhérente à la signification linguistique de l'expression elle-même. D'inspiration référentielle, cette classification n'est pas la raison qui nous a amenés à réunir « ici » et « nous » dans un même chapitre.

Mais rappelons tout de même brièvement la sous-détermination référentielle en question. Dans le cas du mot « ici », l'application d'une signification linguistique comme « le lieu d'énonciation » n'est souvent pas suffisant pour repérer le référent d'un simple énoncé comme « Il fait chaud ici ». En effet, il peut y avoir plusieurs référents qui correspondent à la signification « le lieu d'énonciation » : ainsi, l'occurrence du mot « ici » dans « Il fait chaud ici » peut avoir pour référent « cette salle », « cette école », « cette ville », ou encore « ce pays ». Le problème est similaire pour le cas de « nous » : la signification linguistique « le groupe d'individus incluant le locuteur » n'est pas toujours suffisant pour déterminer le référent d'un simple énoncé comme « Nous avons gagné ». Ainsi, tant qu'on ne connaît pas le critère qui rassemble les individus ainsi regroupés sous cette occurrence de « nous », on n'a pas le moyen de savoir à quels individus exactement renvoie l'occurrence du mot « nous » d'un énoncé de « Nous avons gagné ». Ce problème de sous-détermination référentielle paraît d'autant plus

sensible quand on sait que pour la classe opposée, dans laquelle on trouve les expressions comme « je » « tu » « aujourd'hui » et « demain », la signification linguistique est suffisante pour déterminer le référent.

En ce qui concerne l'issue de ce problème dont sont notamment sensibles les auteurs préoccupés par la référence, la « solution » présente aussi une même orientation réaliste. Ainsi, schématiquement, ces auteurs considèrent que, pour le repérage du référent, « ici » et « nous » exigent tous les deux le recours à un certain élément contextuel, qui n'est pas indiqué par la signification linguistique. Pour déterminer le référent, il faut donc identifier quelque chose de spécifique relatif à l'événement énonciatif (ou le contexte) ayant donné lieu à l'énoncé.

Avec notre position du côté de l'approche S (subjectiviste) déclarée dès le début de cette thèse, nous ne sommes donc pas concernés par ce problème de sous-détermination qui revient pour l'essentiel à un problème de référence. À travers les descriptions fondées sur le cadre énonciatif mis à l'essai et le cadre argumentatif de la TBS, nous pourrons montrer qu'une voie autre que celle de la référence est possible, sinon préférable. Notre étude du mot « ici » démontrera clairement que non seulement l'absence de référence n'est pas gênante, mais qu'en plus elle laisse de la place à des éléments sémantiques qui donnent à voir la valeur du mot « ici » impossible à connaître avec la référence. D'une part, on verra qu'une argumentation permet d'exprimer la valeur de l'occurrence du mot « ici » telle qu'elle intervient dans le sens de l'énoncé. D'autre part, le cadre énonciatif permettra de voir que la valeur d'« ici » est étroitement liée à des discours associés à [Je] et [Tu].

En effet, [Je] et [Tu] sont impliqués dans l'intervention du mot « ici » dans le sens communiqué par la phrase (qui, en faisant l'objet d'une énonciation, donne lieu à un énoncé). Par ailleurs, on notera que cette implication de [Je] et [Tu], qui se fait à travers leurs qualifications discursives (élément introduit au chapitre 2), concerne non seulement la formulation du contenu (le noyau du sens), mais aussi le versant énonciatif du sens. En effet, on retiendra qu'une expression déictique comme « ici » peut intervenir dans le contenu. Parallèlement, la formulation du contenu laisse voir la partie énonciative du sens, également en lien avec les interlocuteurs [JeTu].

Notre discussion (bien que partielle) autour de « nous » dans la partie (2), tout comme l'étude sur « ici », permettra de démontrer l'importance de la présence sémantique de [JeTu] dans le sens communiqué par la phrase énoncée. On verra cela notamment à travers la distinction entre « nous inclusif » et « nous exclusif » mise en avant par Benveniste – dont on proposera des illustrations fondées sur des observations de l'auteur.

En effet, comme c'est le cas du mot « ici », l'occurrence du mot « nous » peut comporter des discours qui qualifient (et qui s'attribuent à) [Je] et [Tu]. Dans (2.1) où on discutera cette distinction de Benveniste, on verra notamment le rôle décisif de [Tu] dans la formation du contenu. Dans (2.2) et (2.3), on verra deux autres dimensions du sens de « nous », qui sont relatives au versant énonciatif. Elles concernent respectivement l'image de soi et la manière de communiquer qui consiste à tenir compte de l'interlocuteur [Tu].

Comme l'ont déjà montré les chapitres précédents, notre défense de l'approche subjectiviste nous conduira à mettre en avant la dimension non référentielle de nos analyses. De même, on notera aussi que, contrairement à la plupart des études marquées par une orientation référentielle, ce n'est pas ce problème de la sous-détermination référentielle qui nous préoccupe. Nos descriptions ne sont guidées ni par la référence ni par le contexte au sens réaliste et mondain du terme. À travers le cas « ici » et le cas « nous », nous viserons dans ce chapitre 6 à démontrer la possibilité de ne pas se préoccuper de la référence[1] et, de manière plus générale, l'intérêt de ne pas prendre comme allant de soi la dépendance de la valeur sémantique à l'univers non linguistique.

(1) « ICI »

On sait que la quasi-totalité des auteurs s'accordent pour voir la valeur sémantique du mot « ici » comme renvoyant à la référence spatiale correspondant au lieu d'énonciation[2]. On se souvient aussi que, comme nous l'avons présenté dans le chapitre 1, cette vision traditionnelle de la valeur du mot « ici » relève d'une approche doublement référentielle[3], tout comme pour les autres expressions de la catégorie « déictique ».

Avant de proposer notre description du mot « ici » qui s'appuie sur les deux paramètres de notre approche, à travers les trois emplois que nous distinguerons, examinons tout de même l'approche référentielle et ses éventuelles difficultés.

---

[1] L'étude de Lescano (2012) sur le mot « maintenant » a déjà montré un tel intérêt.

[2] Dans certaines combinaisons prépositionnelles, comme par exemple celle de « jusqu'ici », le mot « ici » fonctionne comme un déictique temporel. (Voir Le Draoulec et Borillo 2013)

[3] Rappelons ce qu'on entend par « doublement référentielle ». (1) D'une part, la valeur sémantique des occurrences du mot « ici » est le référent auquel l'occurrence renvoie dans le monde (2) D'autre part, la détermination du référent dépend en plus de l'énonciation entendue comme un événement chaque fois unique qui a de l'existence dans le monde et qui sert d'« origo ». Du point de vue de ce postulat de double référentialité, on peut dire que, dans cette conception, la valeur d'une occurrence du mot « ici » est davantage soumise aux aléas de chaque énonciation qu'à la phrase énoncée dont l'occurrence du mot « ici » est composante.

L'approche référentielle

La référence est certainement la première préoccupation de la plupart des auteurs s'intéressant à « ici ». En effet, la caractéristique du « doublement référentiel » reste immuable même si les auteurs peuvent avoir différentes hypothèses sur ce à quoi renvoie « ici ». Ainsi, pour certains, « ici » fait référence au lieu où se trouve le sujet parlant, alors que pour d'autres « ici » fait référence à l'endroit où l'énonciation a lieu, ou à l'endroit où se trouve l'occurrence du mot « ici », ou bien à un lieu qui peut seulement être repéré dans la situation d'énonciation.

Comme on pourra l'observer dans l'étude de Kleiber (2008) qui sera présentée un peu plus loin, ces deux postulats référentiels sont solidement ancrés. En effet, même si l'auteur accepte une diversité des espaces pertinents qui peuvent consister en un texte, un discours, ou de manière plus générale un élément abstrait, il ne rejette pas pour autant ces deux postulats référentiels. Il s'agit simplement d'élargir les types de référents envisageables.

À l'égard de ces deux postulats qui caractérisent la vision traditionnelle des expressions déictiques, Recanati (2001) peut paraître différent par rapport à cette préoccupation référentielle. Au lieu de focaliser sur le repérage du référent, sa description du mot « ici » repose sur un certain contraste, qui est celui entre ce qui est de « proximité » (de « proche ») et ce qui est de « lointain ». Et il est intéressant de noter que ce caractère « proche » se rapporte, non nécessairement à l'endroit où se trouve le locuteur, mais à un point de perspective qui peut évoluer (au fil des énoncés d'un texte littéraire par exemple). Toutefois, on retiendra que Recanati ne rejette pas pour autant l'importance de la référence. Son repérage est toujours essentiel. Et cette description reste différente de la nôtre, dans la mesure où l'auteur soutient en même temps, pour le repérage du référent, un recourt aux intentions du sujet parlant. Autrement dit, l'auteur garde la même conception générale du sens (qu'un auteur fondamentalement référentiel comme Kleiber) qui consiste à considérer la détermination du sens comme largement dépendant de certains éléments du monde extralinguistique.

Attardons-nous un peu sur l'étude de Kleiber (2008) qui illustre bien sa préoccupation en tant que défenseur de l'approche référentielle. L'auteur propose de décrire le processus référentiel de différents emplois du mot « ici » en spécifiant l'élément intermédiaire qui permet de repérer le référent et la manière dont se déroule précisément le repérage.

Si Kleiber s'est fixé un tel objectif, c'est parce qu'il considère le mot « ici » comme appartenant à la catégorie des expressions token-réflexives « opaques », c'est-à-dire que le type de relation spatio-temporelle qui relie l'occurrence du mot « ici » au référent est sous-déterminé,

contrairement à une expression dite « transparente » comme par exemple le mot « je ». Ainsi, concernant un énoncé comme « Il fait chaud ici » réalisé par un professeur, dont l'occurrence du mot « ici » renvoie à la salle de cours, Kleiber insiste sur l'idée qu'il n'y a pas de lien immédiat entre l'occurrence concernée et la référence. Selon le linguiste, entre l'occurrence orale du mot « ici » (qui est une entité temporelle unidimensionnelle) qui n'occupe pas d'espace et le lieu renvoyé qui est une entité spatiale tridimensionnelle, il y a nécessairement une interface entre les deux, même si elle reste à déterminer.

On aura aussi noté que, dans l'approche traditionnelle, le débat autour du mot « ici » est essentiellement dominé par des questions proprement référentielles. Comme par exemple, quel est le point de repère ? L'occurrence du mot ou le sujet parlant ? Si c'est le sujet parlant, faut-il impliquer ses intentions ? Et comment se déroule le repérage référentiel ? Libre de ces préoccupations propres à ceux qui adhèrent à l'approche référentielle, nous voudrions pour notre part déplacer le débat sur un plan plus général, où il est question de la manière d'envisager la valeur du mot « ici » (tout en remettant en question la nécessité de connaître la référence). Pour ce qui va suivre, nous allons illustrer quelques difficultés de l'approche référentielle, avant de présenter nos analyses effectuées sans tenir compte de la référence.

Difficultés de l'approche référentielle

Si l'approche référentielle semble aller de soi, elle rencontre tout de même des difficultés. La première est celle relative à la détermination même des référents, une difficulté non méconnue des auteurs référentialistes eux-mêmes. Plus précisément, cette première difficulté réside dans le fait que, selon la signification linguistique du mot, l'occurrence du mot « ici » dans par exemple « Il fait chaud ici » peut renvoyer à un nombre de lieux ou d'espaces qui correspondent tous au critère du lieu d'énonciation. Autrement dit, la langue n'impose pas de choix parmi toutes les possibilités qu'elle admet. L'endroit où a lieu l'énonciation de « Il fait chaud ici » peut être la salle, la ville, la région, ou le pays. Ce problème rejoint ainsi celui de situer la ligne de découpage. À partir de quelle ligne, de quel point peut-on dire que c'est « cette région » ? À partir de quel point est « ici » pour une occurrence du mot « ici » d'un énoncé de la phrase « Viens ici » ? Il n'est pas évident de répondre à ces questions.

On sait aussi que ces problèmes liés à la détermination de la référence ne sont pas propres au mot « ici ». Par exemple « maintenant » et « nous », tout comme « ici », ont également ce problème de sous-détermination référentielle.

Centrée sur la recherche des référents, l'approche traditionnelle présente un second désavantage. Le problème est le suivant : la variabilité des référents (ou des modes de référence, que des auteurs comme Kleiber cherchent à établir) ne semble pas rendre compte de la constance sémantique liée précisément au fait que le mot « ici » soit employé.

Considérons les deux énoncés suivants de la même phrase « Éteignez votre cigarette ici ». D'une part, on a l'énoncé E1 qui se trouve sur une affiche dans une zone fumeur. D'autre part, on a l'énoncé E2 qui est réalisé par un serveur au moment où il tend un cendrier à un client. Notons d'abord que chaque occurrence du mot « ici » a effectivement un référent distinct. D'ailleurs, Kleiber (2008), qui distingue des emplois différents suivant l'élément spatio-temporel qui relie l'occurrence et le référent, range sans doute ces deux énoncés dans deux emplois distincts : dans un cas, l'occurrence se trouve sur une affiche, tandis que dans l'autre elle est portée par la voix.

Or, il nous semble que ni la différence de référents ni la différence de modes de référenciation n'empêchent que le noyau du sens dans les deux cas soit le même. Ainsi, pour E1 comme pour E2, l'idée communiquée serait quelque chose comme [N'éteignez pas votre cigarette ailleurs].

De manière similaire, malgré de nombreuses différences entre nos deux exemples suivants, le noyau du sens s'avère comparable. Par exemple, dire « Il fait chaud ici » permet à Pierre, qui cherche un endroit avec Marie dans un parc pour faire un pique-nique, de suggérer l'idée d'aller dans un endroit où il y a de l'ombre. De la même manière, dire « Il y a des enfants ici » permet à Pierre, qui cherche des places dans un train avec Marie, de suggérer l'idée d'aller dans un wagon où il n'y a pas d'enfants, et ce, quelle que soit la raison pour laquelle Pierre cherche à éviter de se trouver à côté des enfants. Comme pour les deux énoncés de « Éteignez votre cigarette ici », les référents dans ces deux exemples sont aussi différents. Mais il nous semble que c'est bien le fait d'employer le mot « ici » (dans deux structures syntaxiquement et sémantiquement comparables) qui permet à Pierre de suggérer à chaque fois l'idée d'aller dans un endroit qui lui convient mieux.

La troisième difficulté de l'approche référentielle est qu'elle ne saurait rendre compte de la valeur de l'occurrence du mot « ici » dans une phrase comme « Il pleut ici », en comparaison à la phrase « Il pleut ». La raison en est que, d'un point de vue purement référentiel, le lieu d'énonciation semble également impliqué dans la valeur de « Il pleut », or on n'y trouve pas le mot « ici ». Le lieu d'énonciation étant impliqué dans les deux cas, l'un avec le mot « ici » tandis que l'autre sans, le problème posé à l'approche référentielle est donc de savoir en quoi la valeur d'« ici » distingue « Il pleut ici » de « Il pleut ».

Ce problème a aussi un caractère général et se pose ainsi à tout couple d'exemples du même type. Par exemple entre « Éteignez votre cigarette ici » et « Éteignez votre cigarette ». Mais également entre « Il fait chaud ici » et « Il faut chaud ». De manière similaire, on retrouve ce même problème avec une autre expression déictique comme « maintenant », entre par exemple « Il faut y aller » et « Il faut y aller maintenant ».

À cette troisième difficulté, il nous semble que ni le référent d'« ici » ni l'événement énonciatif qui fait apparaître l'occurrence d'« ici » n'a d'explication à proposer.

Rappel de notre approche

Contestant les deux hypothèses sous-jacentes à la conception traditionnelle, nous rendrons compte de chacun de nos trois emplois par deux éléments discursifs qui, eux, sont détachés du monde. D'une part, suivant la TBS, on présentera une argumentation, non orientée par la référence, qui donne le schéma discursif du contenu. D'autre part, suivant le cadre énonciatif esquissé au chapitre 2, nous présenterons des éléments discursifs[1] qui sont relatifs au versant énonciatif du sens (qui peut concerner aussi bien l'apparition de l'énoncé que celle du contenu).

Ces deux composants nous permettent de montrer que les valeurs sémantiques associées à « ici » peuvent se faire entendre indépendamment de la dimension référentielle, voire se font mieux entendre indépendamment de la dimension référentielle. En effet, le référent d'une occurrence d'« ici » n'est ni nécessaire ni suffisant pour caractériser son intervention dans le sens communiqué par l'énoncé.

Notre classification – effectuée selon l'intervention de l'occurrence du mot « ici » dans la structure du sens communiqué

L'idée que le mot « ici » peut véhiculer des valeurs sémantiques différentes est largement acceptée. Mais, avec la dominance de l'approche référentielle, les classifications s'appuient la plupart du temps sur des critères relatifs à la façon dont s'obtient la référence. C'est par exemple ce qu'on peut observer dans la distinction faite par Kleiber (2008) entre d'une part « Viens ici » et d'autre part « Éteignez votre cigarette ici » et « Appuyez ici ». Les deux derniers se trouvent

[1] On verra que la provenance de ces éléments discursifs n'est en aucune manière ce qu'on peut savoir ou percevoir en dehors de la phrase énoncée, ni en dehors du discours dans lequel l'énoncé s'inscrit. Voir le chapitre 2, pour l'illustration de différentes manières, en fonction de qualifications de [Je] et [Tu], dont une énonciation particulière peut intervenir dans le sens.

rangés dans la même catégorie que « Vous êtes ici » qu'on peut voir sur un plan d'orientation, du fait qu'ils ont le même type d'éléments qui relie l'occurrence du mot « ici » et le référent. Sur ce point, l'auteur formule en ces termes :

> « Le locuteur est de nouveau hors jeu : c'est le lieu de l'occurrence écrite qui s'avère décisif et le point de départ de la relation indexicale est constituée par la représentation bidimensionnelle de l'occurrence sur une des faces d'un support tridimensionnel (panneau, mur, affiche, etc.) ». (2008 : 139)

Quant à « Viens ici », s'il relève d'un groupe à part pour l'auteur, c'est parce que c'est « la portion d'espace délimitée par le corps du locuteur qui s'avère déterminant », autrement dit c'est le corps même du locuteur qui constitue cet élément décisif.

On voit que le critère de classification adopté par Kleiber, conformément à l'approche référentielle, est bien d'ordre extralinguistique. Il s'agit du type d'élément (de nature ni discursive ni linguistique) qui relie le référent et l'occurrence du mot (qui revient au support matériel portant la présence physique de l'énoncé).

Ayant pour préoccupation principale le sens des énoncés, nous effectuons pour notre part la classification des exemples en fonction de la manière dont l'occurrence d'« ici » intervient dans le sens communiqué par l'énoncé. Notre classification repose ainsi sur une hypothèse générale que nous retenons concernant le mot « ici ». Celle-ci consiste à dire que l'intervention d'une occurrence du mot « ici » se fait essentiellement à travers une opposition à « ailleurs ». Plus spécifiquement, le fait de faire allusion à quelque chose avec le mot « ici » implique (par l'intermédiaire de discours) une opposition à « ailleurs » à propos d'une autre chose. Trois emplois seront donc distingués selon la manière dont « ici » intervient en opposition à « ailleurs » – une opposition qui se rapporte au discours.

(1.1) EMPLOI SPATIAL

Le premier emploi que nous décrirons regroupe les exemples dont l'opposition est celle entre deux espaces, relative à un geste ou à un mouvement. Les exemples que nous classons dans l'emploi spatial ont aussi une structure syntaxique commune, à savoir « V ici », marquée par le mode impératif.

(1) « Éteignez votre cigarette ici »

(2) « Appuyez ici »

(3) « Viens ici »

(4) « Ne fumez pas ici »

Appliquant le cadre de la TBS, nous obtenons un aspect argumentatif, à savoir [V ici donc Neg V ailleurs][1], commun à ces exemples. Avec cet aspect argumentatif qui donne le schéma du contenu, chaque exemple donne lieu à un enchaînement :

(1.1) [éteignez votre cigarette ici donc n'éteignez pas votre cigarette ailleurs]

(2.1) [appuyez ici donc n'appuyez pas ailleurs]

(3.1) [viens ici donc ne vas pas ailleurs]

(4.1) [ne fumez pas ici donc fumez ailleurs]

Dans le cas spécifique de cet emploi spatial, il nous semble possible d'ajouter que le schéma sémantique du contenu se présente plus précisément comme [je te dis V ici donc Neg V ailleurs]. En effet, notre hypothèse consiste en ceci : ce qui est à l'origine du contenu, c'est précisément le fait qu'une phrase de forme « V ici » soit énoncée. La formulation du contenu concerne ainsi « ce que signifie le fait d'énoncer une telle phrase » (une phrase en mode impératif contenant le mot « ici »).

Par ailleurs, le versant énonciatif dans le sens paraît correspondre à cette idée. Expliquons-nous. En prenant le cas de l'exemple (1), notons tout d'abord que [Tu] (en vertu de ce qui est présupposé par la phrase) se qualifie à la fois par le discours [Tu es sur le point d'éteindre une cigarette] et le discours [Tu pourrais l'éteindre ailleurs]. D'autre part, nous dirions que, en tant que l'origine de l'énonciation de la phrase « Éteignez votre cigarette ici », [Je] peut se voir attribuer un discours concernant, par exemple, le maintien de la propreté d'un espace donné. Et c'est ce discours attribué au locuteur [Je], par exemple celui de [Maintenons ensemble la propreté de cet espace], qui se présente comme à l'origine de l'énonciation de (1). Et il nous semble que c'est sur ce discours de propreté que repose l'opposition entre [éteindre la cigarette ici] et [éteindre la cigarette ailleurs].

Avec [Je] et [Tu] ainsi qualifiés qui se trouvent en position antérieure à l'énonciation, l'énoncé (avec le contenu que nous venons de formuler) apparaît comme un moyen permettant à [Je] d'orienter le mouvement de [Tu], précisément à travers le discours opposant « ici » et

[1] Rappelons que ce type d'argumentations est ce que la TBS appelle l'argumentation « externe ». Celle-ci se caractérise par la présence, dans l'un des deux segments, de la phrase énoncée qui est en question.

« ailleurs ».

Mais une question se pose. Avec cet ensemble de qualifications qui se présente comme à l'origine de l'énonciation de « V ici », on peut raisonnablement se demander si le contenu, [je vous dis éteignez votre cigarette ici donc n'éteignez pas votre cigarette ailleurs], ne devrait pas aussi figurer dans le versant énonciatif du sens, étant donné que le second segment apparaît comme une conséquence de l'énonciation. Notre réponse est négative. En effet, la conséquence de l'énonciation constitue l'objet même de l'énonciation, à savoir d'inviter [Tu] à éteindre sa cigarette ici et l'empêcher d'éteindre sa cigarette ailleurs. Ce qui n'est cependant pas le cas des éléments qui se présentent comme à l'origine de l'énonciation (et qui se trouvent en arrière-plan du sens communiqué).

On retiendra ainsi que, avec le versant énonciatif ainsi composé des éléments en position antérieure de l'énonciation, on va dans le sens de l'idée selon laquelle l'origine sémantique du contenu se trouve dans le fait qu'une phrase de structure « V ici » soit énoncée.

Regardons maintenant un autre cas de figure, en admettant que, dans une autre énonciation particulière (EP), l'occurrence du mot « ici » n'intervienne pas sémantiquement dans le contenu. Dans le cas de (1) par exemple, lorsque l'occurrence du mot « ici » (d'un énoncé différent) n'intervient pas structurellement dans le sens, le contenu consisterait plutôt en [je vous dis éteignez votre cigarette ici donc éteignez votre cigarette]. Et on constate que ce contenu-là se structure autour du verbe « éteindre », contrairement au contenu formulé en (1.1) qui se structure autour du mot « ici », c'est-à-dire autour de la question de savoir où il faut éteindre la cigarette.

Mais dans ce cas où « ici » n'intervient pas sémantiquement dans le contenu, on peut se demander si finalement l'énoncé en question, avec la phrase « Éteignez votre cigarette ici », ne signifie pas la même chose qu'un énoncé sans « ici », à savoir « Éteignez votre cigarette ». À l'égard du contenu, on peut répondre affirmativement. En effet, lorsque « ici » n'intervient pas structurellement, énoncer la phrase « Éteignez votre cigarette ici » reviendrait à communiquer plus ou moins la même chose qu'énoncer la phrase sans « ici », à savoir « Éteignez votre cigarette ». Ceci étant, l'opposition entre « ici » et « ailleurs » ne disparaît pas du sens communiqué dans son ensemble, même si elle n'intervient pas dans le contenu. En effet, il y a tout de même un certain discours qui est attribué au locuteur, comme par exemple [contrairement à ici, ailleurs n'est pas l'endroit où l'on éteint sa cigarette]. Autrement dit, lorsque l'occurrence d'« ici » n'intervient pas structurellement dans le contenu, une opposition entre « ici » et « ailleurs » (qui se manifeste à travers un discours) reste présente dans le sens, bien qu'elle soit reléguée en arrière-plan.

Mais il y a une situation d'emploi où « Éteignez votre cigarette » ne peut pas substituer à

« Éteignez votre cigarette ici », même si ce dernier consiste principalement à inviter l'autre à éteindre sa cigarette (sans tellement se soucier de l'endroit où on l'éteint). En effet, le sujet parlant peut tout de même préférer la phrase « Éteignez votre cigarette ici », à la phrase « Éteignez votre cigarette », étant donné que cette dernière relève d'un ordre direct, alors que la phrase avec « ici » ressemble plus à une instruction qui consiste avant tout à guider l'autre (et ce, précisément grâce à l'occurrence du mot « ici »). Autrement dit, faire une demande avec « Éteignez votre cigarette ici » peut avoir un effet atténuant, que la phrase « Éteignez votre cigarette » ne saurait produire.

(1.2) EMPLOI COMPARATIF

Comme l'emploi spatial que nous venons de voir, l'emploi comparatif qu'on va présenter maintenant se caractérise aussi avec une opposition sous-jacente à « ailleurs ». Mais, dans l'emploi comparatif, il y a une spécificité concernant l'intervention du mot « ici » dans la structure du sens communiqué. Comme le nom de ce second emploi le laisse penser, l'opposition entre « ici » et « ailleurs » implique une comparaison. Plus précisément, l'opposition entre « ici » et « ailleurs » de l'emploi comparatif implique la formulation d'un jugement, à propos de la chose à laquelle renvoie l'occurrence du mot « ici ». C'est ce qu'on va essayer de décrire avec les exemples suivants.

(5) On l'avait nommé à un poste plus au nord, sur le plateau même. Au début, la solitude et le silence lui avaient été durs sur ces terres ingrates, habitées seulement par des pierres. Parfois, des sillons faisaient croire à des cultures, mais ils avaient été creusés pour mettre au jour une certaine pierre, propice à la construction. *On ne labourait ici que pour récolter des cailloux.* D'autres fois, on grattait quelques copeaux de terre, accumulée dans des creux, dont on engraisserait les maigres jardins des villages. C'était ainsi, le caillou seul couvrait les trois quarts de ce pays. (*L'hôte*, Albert Camus)

(6) Deux surprises, dans le roman de Colin et Chloé. D'abord les histoires du couple sont généralement pathétiques par les obstacles mis à la réalisation de l'amour et singulièrement du mariage ; *ici, c'est après le mariage que le malheur croît et se déchaîne*. Justement – deuxième originalité – d'ordinaire les histoires d'amour qui finissent mal ne finissent pas complètement mal : des personnages survivent, les

décors resserviront, les animaux préférés se consoleront auprès d'autres maîtres. (L'écume *des jours*, introduction par Gilbert Pestureau)

(7) Tout le long de la route, je pensais : dort-elle ? et de quel sommeil noir... *Et en quoi la veille diffère-t-elle ici du sommeil ?* Hôtesse de ce corps opaque, une âme attend sans doute, emmurée, que vienne la toucher enfin quelque rayon de votre grâce, Seigneur ! Permettrez-vous que mon amour, peut-être, écarte d'elle l'affreuse nuit ?... (*La symphonie pastorale*, André Gide)

En regardant de plus près chacun de ces trois exemples, on peut remarquer que, du point de vue de la phrase, l'occurrence du mot « ici », plus précisément ce à quoi elle renvoie, se voit attribuer un prédicat composé de certains termes de la phrase. Pour faciliter la description, admettons que l'attribution en question se résume par la formule [ici = p-(n°1)], avec la partie à droite p-(n°1) pour « prédicat numéro 1 ». Cette attribution, dont la formule schématique est [ici = p-(n°1)], donne lieu aux argumentations suivantes. Et chaque argumentation, à savoir le prédicat p-(n°1) qui se forme à partir de la phrase et qui s'attribue à « ici », constitue le premier des trois éléments qui se trouvent dans le sens communiqué de chaque exemple.

(5.1) [labourer PT Neg récolter]
(6.1) [Neg avant le mariage PT épreuves]
(7.1) [veille PT Neg voir comme au sommeil]

Ensuite, le deuxième élément, bien que moins explicite, provient en réalité aussi de la signification de la phrase, plus précisément du premier élément. En effet, il est question du fait que le premier prédicat, p-(n°1), soit attribué à « ici ». C'est donc le premier élément qui fait apparaître notre second élément : on trouve ainsi l'attribution à « ailleurs » du « prédicat numéro 2 », qui est en opposition au premier, p-(n°1), qui revient à « ici ». De la même manière que le premier élément, notre second prédicat (qui s'attribue à « ailleurs ») peut se résumer avec une formule schématique comme [ailleurs = non-p-(n°2)], avec la partie à droite non-p-(n°2) pour « prédicat numéro 2 », en opposition au « prédicat numéro 1 ». Ci-dessous le second élément qui se trouve dans le sens respectif de nos trois exemples.

(5.2) [labourer DC récolter]
(6.2) [avant le mariage DC épreuves]

(7.2) [veille DC voir à la différence du sommeil]

Enfin, le troisième élément résulte d'une comparaison entre les deux premiers – il s'agit de l'attribution d'un prédicat supplémentaire à « ici ». La formule schématique consiste en [ici = p-bis-(n°3)], avec la partie à droit p-bis-(n°3) pour « prédicat numéro 3 ».

Comme on peut le voir ci-dessous, ce troisième élément ressort ainsi d'un certain contraste comparatif entre la description d'« ici » (le premier élément) et celle d'« ailleurs » (le second élément).

(5.3) [terre comme source de vie PT labourer Neg récolter]
(6.3) [romans d'amour PT épreuves Neg avant le mariage]
(7.3) [être humain PT veille Neg voir comme au sommeil]

Il convient aussi de noter que l'opération de comparaison peut se formuler par l'aspect argumentatif [appartenir à la même catégorie générale que ailleurs PT p]. Avec cet aspect[1] qui donne le schéma de la comparaison, le troisième élément que nous venons de voir s'avère être celui qui se trouve au centre de l'emploi comparatif. Rendue explicite par cet aspect argumentatif, la comparaison est à l'origine du jugement (qui correspond au troisième élément du sens) du sujet parlant à l'égard de ce à quoi renvoie l'occurrence du mot « ici » – un jugement issu de la confrontation des deux premiers prédicats revenant respectivement à « ici » et à « ailleurs ».

Pour nos trois exemples, le troisième élément (l'attribution d'un autre prédicat supplémentaire à l'occurrence du mot « ici » dans la phrase) correspond respectivement à [ici : difficile pour vivre] pour l'exemple (5), [ici : original] pour l'exemple (6) et [ici : difficile à imaginer] pour l'exemple (7).

Ayant présenté notre description, conformément à la conception du sens que nous soutenons, on peut maintenant souligner que la valeur d'« ici » de l'emploi comparatif ne peut nullement se réduire à la référence[2]. Structurant ce qui est communiqué à travers une comparaison (rendue possible par l'opposition à « ailleurs »), l'occurrence d'« ici » assure une

[1] Il s'agit d'une argumentation « interne » d'« ici », contrairement à l'emploi spatial qu'on a vu en premier, et à l'emploi localisateur qu'on verra en dernier, où il s'agit d'une argumentation externe.

[2] On voit que, contrairement à l'approche référentielle, la différence de nature de référents ne nous empêche pas de regrouper ces exemples dans un même emploi, car c'est le même type d'intervention d'« ici » qui les réunit.

fonction bien spécifique, qui n'est nullement envisageable en termes de référence.

Par ailleurs, on remarque aussi que les occurrences d'« ici » dans cet emploi sont loin de renvoyer au lieu d'énonciation. Cependant, ce à quoi elles renvoient peut aussi être considéré comme concernant l'énonciation, mais il s'agit plutôt de « ce dont je te parle », qui sont respectivement la région en question, le roman d'amour en question et l'individu en question. Sous cet angle, « ici » correspondant à « ce dont je te parle », on peut ainsi voir l'énonciation de chaque phrase comme permettant de qualifier « ici » à travers un jugement issu d'une comparaison sous-jacente.

La fonction du mot « ici » de l'emploi comparatif apparaît de manière encore plus sensible quand on envisage le cas où l'occurrence du mot « ici » n'intervient pas, sémantiquement parlant, dans le contenu, mais aussi le cas où nos exemples voient simplement disparaître le mot « ici ». On verra que, dans l'un et l'autre cas de figure, il n'y a plus lieu de parler de comparaison.

Regardons d'abord de plus près le premier cas de figure. Dans la situation (d'une autre énonciation particulière) où les trois phrases ne voient pas l'occurrence du mot « ici » intervenir dans le contenu, on trouverait simplement dans le sens, pour (5) et (6), la seule attribution de p à ce à quoi renvoie l'occurrence du mot « ici ». Pour la phrase (7) qui relève d'un monologue intérieur, on verra que l'absence de comparaison aurait pour conséquence une question au sens habituel, qui porte sur la différence entre la veille et le sommeil (qui concerne toujours le personnage non-voyant).

Considérons aussi le cas de figure où nos trois phrases de départ se voient enlever le mot « ici ». Pour (5a), « On ne labourait que pour récolter des cailloux », il serait ainsi question de parler de ce qu'on faisait (comme dans un récit), et non plus de parler d'un lieu spécifique. Pour (6a), « C'est après le mariage que le malheur croît et se déchaîne », il serait question de qualifier le rapport en général entre le mariage et le malheur, et non plus de discuter d'un roman particulier. Quant à (7a), « Et en quoi la veille diffère-t-elle du sommeil ? », il s'agirait d'une interrogation au sens habituel du terme qui porte sur la différence entre la veille et le sommeil en général, et il ne serait plus question d'imaginer ce que ressent une personne non voyante (le personnage dans le roman en l'occurrence).

Notons enfin une spécificité qu'on peut constater en (7). Avec la forme interrogative marquée linguistiquement, on peut se demander en quoi l'énonciation d'une telle unité interrogative peut amener à une comparaison, malgré ce que nous venons de décrire à propos de l'occurrence du mot « ici » concernant l'emploi comparatif.

Deux remarques sur ce point. Premièrement, le point de départ de la comparaison n'est pas l'interrogation marquée, mais un élément présupposé qui relève également du matériel linguistique, à savoir le premier élément (7.1). Deuxièmement, s'il y a malgré tout une interrogation qui fait partie de ce que l'énoncé communique, elle n'en est cependant pas une au sens habituel du terme. En effet, elle fait partie intégrante d'un monologue intérieur du prêtre (qui est aussi le narrateur). Cette interrogation du prêtre (qui apparaît sous forme de monologue intérieur dans *La symphonie pastorale*) sur la cécité de la fille non-voyante permet à l'auteur du roman d'illustrer la curiosité que suscite la fille chez le prêtre. L'interrogation fait donc partie de la pensée intime du prêtre – la question est posée sans qu'on s'attende à qu'elle soit suivie d'une réaction venant de l'autre. Soulignons aussi qu'elle ne consiste pas non plus en une question rhétorique, car elle n'a pas pour but de communiquer une affirmation relevant d'un présupposé de la phrase, comme par exemple « La veille ne diffère-t-elle pas du sommeil ici ».

(1.3) EMPLOI LOCALISATEUR

L'emploi localisateur est, parmi les trois emplois, celui qui paraît à première vue le plus naturellement « déictique ». En effet, les énoncés de la structure « X être ici » semblent précisément avoir cette valeur qui consiste à localiser ou à repérer X. Et ce, à travers la référence même de l'occurrence du mot « ici », que l'on pourrait trouver dans l'événement énonciatif.

Malgré cette forte tentation d'une vision référentielle, le discours (aussi bien pour le contenu que pour le versant énonciatif) nous paraît toujours être le seul moyen pertinent pour dévoiler la caractéristique sémantique propre à cet emploi localisateur.

Pour illustrer notre description (non référentielle et discursive), considérons les deux exemples suivants (qui sont à la 3ème personne), extraits d'un article de journal rapportant la capture de Kadhafi.

(8) Notre chef est ici.

(9) Kadhafi est ici.

On notera tout d'abord que, comme l'emploi spatial, c'est le fait d'énoncer « X est ici » qui donne le schéma du contenu, et non la valeur sémantique de l'occurrence du mot « ici » comme c'est le cas pour l'emploi comparatif. Ainsi l'argumentation externe [je vous dis X est ici DC venez chercher X ici] donne lieu respectivement aux enchaînements.

(8.1) [je vous dis notre chef est ici DC venez chercher notre chef ici]

(9.1) [je vous dis Kadhafi est ici DC venez chercher Kadhafi ici].

Ensuite, de la même manière que l'emploi spatial, le versant énonciatif (l'énonciation qualifiée) de l'emploi localisateur comporte des discours qualifiant respectivement [Je] et [Tu] qui se trouvent en position antérieure à l'énonciation. D'une part, en communiquant le contenu [je vous dis notre chef est ici DC venez chercher notre chef ici], le locuteur [Je] se voit qualifier par le discours [je me trouve à l'endroit où se trouve notre chef]. D'autre part, en vertu de la signification de la phrase (plus précisément un présupposé relevant de la dimension énonciative), l'interlocuteur [Tu] se voit qualifier par un certain discours le liant à « ailleurs ». On se trouve soit avec le discours [Tu es ailleurs à la recherche de notre chef], soit avec le discours [Tu pourrais penser que notre chef est ailleurs].

Mais ce qui semble tout aussi essentiel, c'est le rapport, à travers « X est ici », entre [Tu] et X, qu'on peut formuler ainsi [Tu cherches à capturer notre chef (X)]. Relevant plutôt d'une spécificité de l'énoncé concerné, cette qualification de [Tu] est un élément déterminant pour le contenu que nous avons retenu. Et on peut dire que ceci est propre à l'emploi localisateur : une qualification de [Tu] révélant son rapport avec X s'avère déterminant pour la formulation du contenu. Et ce, en vertu même de la structure de « X être ici », à la fois syntaxique et sémantique.

À cet égard, on pourrait se poser la question de savoir si le rapport en question impliquant [Tu] peut (ou non) être plus ou moins dévoilé d'avance par l'expression même de X. Dans le cas de (8) et (9), aucun indice de ce type ne semble être dévoilé, ni par « notre chef » ni par « Kadhafi ». Mais on va voir que c'est différent pour le cas de (10) et (11).

Pour essayer de rendre plus sensible l'intervention du mot « ici » dans le sens, on va recourir à la même méthode. Regardons maintenant le cas où (dans une autre énonciation particulière possible) l'occurrence d'« ici » n'intervient pas dans le contenu, alors que la phrase, le matériel linguistique, reste exactement la même. Pour (8) par exemple, un énoncé dont l'occurrence d'« ici » n'intervient pas[1] peut effectivement communiquer [Notre chef est ici DC vous pouvez aller lui parler]. Dans ce cas de figure, l'énoncé en question est assimilable à

[1] Rappelons que le discours, qualifiant [Tu], qui porte sur l'opposition entre « ici » et « ailleurs » ne disparaît pas dans ce cas où l'occurrence d'« ici » n'intervient pas sémantiquement dans le contenu. Ce discours qualifiant [Tu] se trouve simplement en arrière-plan.

« Notre chef est là ».

En effet, lorsqu'il s'agit d'un énoncé différent, le rapport entre X (« notre chef » en l'occurrence) et [Tu] peut varier en même temps que les circonstances d'apparition de cet autre énoncé. Dans ce dernier cas, si [Tu] cherche aussi à savoir où se trouve « notre chef », c'est néanmoins pour lui parler, et non pour le capturer. De ce point de vue, localiser « notre chef », ou non, paraît tout à fait secondaire. Mais c'est différent dans notre exemple d'origine lorsqu'il s'agit de Kadhafi. Si [Tu] cherche aussi à savoir où se trouve « notre chef », c'est pour le capturer. Dans cette optique, localiser « notre chef » est quelque chose d'essentiel.

Considérons à présent deux autres exemples qui montrent aussi que le contenu dépend en partie du rapport entre [Tu] et X dans « X être ici ». Regardons d'abord l'exemple (10) qu'on peut facilement imager entendre dire chez un émigré.

(10) « Ma vie est ici »

Tout d'abord, on peut noter que, en vertu du mot « ici », l'opposition à « ailleurs » qui qualifie [Tu] est du type [Tu pourrais penser que ma vie est ailleurs]. Une formulation équivalente peut se faire avec la Notation-K {Tu : « Ta vie est ailleurs}.

Mais, par rapport aux exemples que nous venons de voir, le rapport entre X et [Tu] en (10) est autre. À la différence de l'exemple (8) de Kadhafi, l'exemple (10) « Ma vie est ici » ne présente pas [Tu] comme cherchant à capturer « ma vie » (ni comme cherchant à parler à « ma vie »).

En réalité, dans l'exemple (10), le rapport en question se formule plutôt en [Tu cherches à situer (géographiquement) ma vie]. On aura noté que ce rapport, entre X (« ma vie » en l'occurrence) et [Tu], est de fait indiqué par la phrase, si on tient compte du fait qu'il est question de ce que signifie le fait d'énoncer une phrase de la structure « X être ici ». Le contenu de (10) pourrait se formuler comme [je vous dis ma vie est ici DC ma vie n'est pas ailleurs].

Or, à voir un tel contenu, on peut se demander s'il n'est pas plutôt question de l'emploi spatial, puisque cette argumentation (surtout le segment côté droite) présente un schéma tout à fait comparable à celui qui caractérise l'emploi spatial qui, on s'en souvient, est du type [je vous dis V ici DC Neg V ailleurs].

Malgré cette ressemblance troublante, nous ne mettons pas (10) dans l'emploi spatial. Nous admettons cependant qu'il y a une certaine analogie dans la forme du contenu. En effet, on peut constater que, concernant l'opposition entre « ici » et « ailleurs », il y a quelque chose de

comparable entre l'argumentation (générale) qui caractérise l'emploi spatial et l'argumentation spécifique de l'exemple (10), qui relève pourtant de l'emploi localisateur.

Il convient de souligner que cette parenté en forme n'amène pas de rapprochement en termes de sens. Et il y a d'autres éléments de différenciation, y compris ceux qui proviennent de la structure syntaxique. Concrètement, (10) reste dans l'emploi localisateur car son opposition entre « ici » et « ailleurs » concerne le positionnement de quelque chose (y compris lorsqu'il s'agit de « ma vie »), et non pas le choix concernant un geste ou un mouvement, ce qui est plutôt le cas de l'emploi spatial. Par ailleurs, l'opposition dans (10) consiste aussi à rectifier une idée de [Tu], et non à lui donner une instruction entre deux possibilités spatiales (comme c'est le cas de l'emploi spatial).

Quoi qu'il en soit, (10) relève pour nous de l'emploi localisateur, du fait que « ma vie », tout comme « Kadhafi » dans « Kadhafi est ici », est quelque chose qu'on cherche à situer (localiser).

Considérons enfin l'exemple (11) qu'on trouve habituellement sur un plan d'orientation.

(11) « Vous êtes ici ».

Également de structure « X être ici », (11) montre une autre possibilité de ce qu'on peut entendre comme localisation, ou « chercher à savoir où se trouve X ». Et ce, de par l'expression de X, en l'occurrence « vous » le pronom à la 2ème personne. En effet, précisément en raison du mot « vous », la localisation dans cet exemple consiste plutôt à se repérer, et non plus à repérer une chose tierce comme c'est le cas des autres exemples. Avec l'occurrence du mot « vous », qui renvoie à l'interlocuteur [Tu], ce dernier se voit qualifier comme [Vous ne savez pas où vous vous trouvez]. Dont la formule équivalente avec la Notation-K est {Tu (Vous) : « Je ne sais pas où je me trouve »}, ou bien {Tu (Vous) : « Je ne sais pas comment m'orienter »}.

Avec cet élément discursif relatif à [Tu], qui fait partie de la signification même de la phrase (de la dimension énonciative plus précisément), le contenu apparaît ainsi comme [je vous dis vous êtes ici DC regardez autour d'ici pour vous repérer].

BILAN

On aura noté qu'un élément commun ressort des trois emplois que nous avons distingués. En effet, il s'avère que la valeur de l'occurrence du mot « ici » dans le sens communiqué s'établit dans une opposition discursive à « ailleurs ». Et c'est aussi à travers celle-ci que [Je] et

[Tu] se manifestent. Par ailleurs, on a remarqué que, de ce point de vue, il importe peu que l'opposition concerne, ou non, un espace ou un lieu. Comme nous l'avons évoqué dès l'introduction de ce chapitre, on retiendra que l'occurrence du mot « ici » peut ainsi intervenir, à travers l'opposition à « ailleurs » et des discours attribués à [JeTu], aussi bien dans le contenu que dans le versant énonciatif du sens communiqué par l'énoncé.

Rappelons brièvement le type d'opposition spécifique qui caractérise chacun des trois emplois. Pour l'emploi spatial, l'opposition permet de conduire l'interlocuteur [Tu], parmi deux options d'espace possibles, dans l'adoption d'un certain geste ou comportement. Concernant l'emploi comparatif, l'opposition réside dans le contraste entre deux éléments appartenant à une même catégorie générale. D'un côté, l'un est ce dont on parle, à savoir le lieu, la personne ou le roman en question, auquel fait allusion l'emploi du mot « ici ». À l'opposé, il y a l'autre élément, celui qui se trouve « ailleurs » et qui joue le rôle d'étalon dans la comparaison avec ce dont on parle. Ce qui ressort de cette juxtaposition contrastée est un jugement à l'égard de ce dont on parle, qui peut être la personne, le roman ou tout autre chose auquel fait allusion l'occurrence du mot « ici ». Enfin, dans le cas de l'emploi localisateur, l'opposition entre « ici » et « ailleurs » consiste à guider l'interlocuteur [Tu] qui cherche à localiser quelque chose.

(2) « NOUS » – LA PREMIÈRE PERSONNE AU PLURIEL

Comme nous l'avons signalé dans l'introduction de ce chapitre 6, notre étude sur « nous » repose largement sur des observations de Benveniste. Si nous avons fait ce choix, c'est notamment parce que sa distinction entre « nous inclusif » et « nous exclusif » nous paraît fondamentale pour saisir la valeur essentielle de « nous ».

Par ailleurs, cette discussion brève autour de « nous » permettra de compléter notre étude sur « ici » : nos illustrations et analyses apporteront des éléments supplémentaires à la position (générale) que nous défendons à travers l'étude sur « ici ».

Plusieurs choses vont effectivement dans le même sens que le cas du mot « ici ». Comme on peut s'y attendre, la présence sémantique de [JeTu] doit être prise en compte dans la valeur de « nous », telle qu'elle intervient dans le sens communiqué. D'ailleurs, sur ce point, on aura noté que c'est analogue aux analyses que nous avons menées dans les deux chapitres précédents

Et cela n'est sans doute pas sans lien avec l'idée suivante qu'on peut souligner : l'intervention dans le sens communiqué d'un pronom personnel n'implique pas la référence de manière aussi décisive qu'on pourrait le croire. En effet, si la distinction entre « nous inclusif » et « nous exclusif » s'avère essentielle, c'est aussi parce qu'elle permet, de manière concrète, à un bon nombre d'auteurs de se rendre compte que le rôle de la référence

concernant « nous » dans le sens est à relativiser.

Parallèlement au rôle qu'ils peuvent jouer dans le noyau du sens de « nous », [Je] et [Tu] se voient attribuer des discours qui amènent « nous » à intervenir aussi dans le versant énonciatif, de manière similaire que le cas du mot « ici ».

Malgré l'attention que nous accordons à Benveniste il faut toutefois souligner qu'il n'est pas le seul auteur qui soutient une vision non référentielle du pronom « nous ».

Rejoignant Benveniste qui éloigne la pluralisation des pronoms du problème du nombre, de Fornel (1994) situe pour sa part le problème de la description de « nous », dans l'optique de l'usage, dans une dimension plus sociale. L'auteur rappelle ainsi que le nounoiement et le vouvoiement, dans de nombreuses langues, consistent en « des formes de politesse ou de respect ». Concrètement, pour parvenir à expliquer l'usage d'un « nous », qui permet à « un *je* de « se lier » à un groupe » (1994 : 191), de Fornel prône la nécessité de « repérer les diverses conventions sociales et principes interactionnels qui spécifient les relations possibles entre le *je* et le groupe auquel il est fait référence » (1994 : 191).

Contrairement à de Fornel qui reconnaît « une forme de pluralité particulière » (ayant écarté la pluralité « fondamentalement mathématique » du système nominal), de Cornulier (1978) défend l'idée, concernant les pronoms au pluriel (à la 1ère personne et à la 2ème personne), qui consiste à dire que leur valeur sémantique fondamentale ne fait pas intervenir le caractère pluriel. À l'égard de cette position, il nous semble que l'auteur s'appuie (du moins concernant certains exemples qu'il donne) essentiellement sur un type d'emploi comparable à celui qu'on verra dans la partie (2.2), qui englobe ce que Benveniste appelle « nous de majesté » et « nous d'auteur ou d'orateur ». On notera que ce type d'emploi consiste avant tout à ajuster l'image du locuteur [Je] qui énonce. Ainsi, de ce point de vue, la position de de Cornulier qui consiste à ne pas voir de caractère pluriel dans « nous » (et « vous ») ne paraît pas surprenante. Cependant, il nous semble naturel que cette position de de Cornulier ne s'applique ni à « nous inclusif » ni à « nous exclusif » – comme l'indique Benveniste la pluralisation dans ces deux cas (au lieu d'être inexistante) est d'un genre à part.

Pour ce qui va suivre, nous allons d'abord nous pencher, comme prévu, sur la distinction entre « nous inclusif » et « nous exclusif » dans la partie (2.1). D'une part, nous essayerons simplement de comprendre ce que Benveniste entend par « nous inclusif » et « nous exclusif ». D'autre part, nous apporterons quelques analyses pour illustrer notre compréhension de cette distinction.

Dans (2.2), nous poursuivrons en présentant deux autres types de « nous » que

Benveniste a distingués. Et on notera que, à la différence de « nous inclusif » et « nous exclusif », cette seconde distinction concerne plutôt l'image de [Je], dans la mesure où il s'agit de deux manières d'énoncer (au sens de « parler ») que permet l'emploi de « nous ».

Enfin, dans la partie (2.3), on verra un emploi de « nous » que Benveniste ne semble pas avoir discuté. Mais c'est vrai que cet emploi est sans doute moins fondamental. Avec deux exemples, nous montrerons que l'emploi de la 1ère personne au pluriel, dans une situation quelque peu conflictuelle, peut représenter un moyen intéressant pour s'adresser à l'autre. La communication devient alors moins directe, et paraît plus conciliante.

(2.1) « NOUS INCLUSIF » ET « NOUS EXCLUSIF »

La plupart des auteurs savent que Benveniste, à propos du pronom « nous », fait la distinction entre « nous inclusif » et « nous exclusif ». Il est cependant rare qu'on souligne le lien que fait Benveniste entre cette distinction et son cadre général de l'énonciation, dans lequel s'inscrit également la vision des pronoms au singulier de l'auteur.

En effet, en regardant de plus près, on s'aperçoit que ce qui distingue le « nous inclusif » et le « nous exclusif » tient à la fois à la « personne non subjective » et la « personne subjective », à savoir ce que nous marquons comme [Tu] et [Je] dans cette thèse. Avant d'approfondir ce point dans ce qui va suivre, on voit dès présent que nous réaffirmons l'hypothèse générale (inspirée de Benveniste) que nous défendons tout au long de cette thèse : le sens des énoncés (lorsque la phrase énoncée appartient à l'énonciation discursive) comporte une allusion à [Je] et [Tu][1].

Dans cette partie consacrée à la distinction entre « nous inclusif » et « nous exclusif », nous allons d'abord citer quelques passages extraits des écrits de Benveniste pour rendre plus manifeste le lien que la distinction présente avec son cadre général de l'énonciation. Nous donnerons ensuite des illustrations de ces deux valeurs fondamentales de « nous ».

Avec ces extraits et nos illustrations, nous espérons démontrer que aussi bien « nous inclusif » que « nous exclusif » se rapportent à [Je] et [Tu], tels qu'ils sont entendus dans le cadre général de l'énonciation du linguiste.

« Nous » selon Benveniste : [Je] et [Tu] comme éléments centraux de la distinction entre « nous inclusif » et « nous exclusif »

[1] Rappelons une fois de plus que [JeTu] fait partie des éléments, inscrits dans la signification, relatifs à la propre apparition de la phrase en question.

Comme on peut le constater dans le passage extrait ci-dessous, Benveniste parle de manière tout à fait explicite de la distinction entre « nous inclusif » et « nous exclusif », en indiquant deux contenus dont la différence tient à ce que le linguiste appelle le « non-je » implicite.

> **Le « non-je » implicite** et nécessaire dans « nous » est notoirement susceptible de recevoir, en des langues très diverses, deux **contenus** précis et distincts. « Nous » se dit d'une manière pour « moi + vous », et d'une autre pour « moi + eux ». Ce sont les formes inclusive et exclusive, qui différencient le pluriel pronominal et verbal de la première personne dans une grande partie des langues […]. (Volume 1 : 233)

Pour illustrer cela, considérons l'exemple « Nous avons gagné », qui présente deux interprétations pouvant donner une idée de la distinction entre « nous inclusif » et « nous exclusif ». Dans l'une et l'autre interprétation, le sens de l'énoncé associé à [Je], le locuteur qui est à l'origine de l'apparition de l'énoncé, dépend largement si [Tu] est inclus ou exclus dans ce à quoi renvoie l'occurrence de « nous ».

Dans le cas où il s'agit de « nous inclusif », avec [Tu] qui fait partie de ce à quoi fait allusion l'occurrence de « nous », l'énonciation de la phrase « Nous avons gagné » peut consister en une expression de joie, une joie que [Je] partage avec [Tu]. Dans une certaine mesure, cette interprétation peut paraître comparable à une exclamation : dans certains cas, il peut être l'intensité même de la joie qui engendre l'énonciation de la phrase « Nous avons gagné ».

Dans l'interprétation où il s'agit de « nous exclusif », avec [Tu] qui ne figure pas parmi les membres auxquels fait allusion l'occurrence de « nous », l'énonciation peut, par exemple, permettre à celui qui énonce la phrase « Nous avons gagné » de « frimer » à l'encontre de l'interlocuteur [Tu]. Dans cette lecture qui revêt d'un caractère oppositif entre les interlocuteurs, on peut noter qu'elle implique un discours du type « Vous avez perdu », qui se trouve en arrière-plan du sens.

Citons maintenant deux passages où Benveniste indique sans ambiguïté que la distinction entre « nous inclusif » et « nous exclusif » est à considérer au sein de son système général de l'énonciation. Dans le premier passage, c'est la présence des deux corrélations[1] qui est soulignée.

[1] Il s'agit de « la corrélation de personne » et « la corrélation de subjectivité ». La première oppose les deux « personnes » (*je*/*tu*) et la « non-personne » (*il*). La seconde oppose « la personne subjective » (*je*) et « la

> Les deux corrélations qui organisent le système des personnes au singulier se manifestent ainsi dans la double expression de « nous » (Volume 1 : 234)

Dans le second extrait, c'est sur les deux relations (autour de la 1ère personne) entre les trois personnes au singulier que l'auteur insiste.

> Ici le fait essentiel à reconnaître est que la distinction des formes inclusive et exclusive se modèle en réalité sur la relation que nous avons posée entre la première et la deuxième au singulier, et entre la première et la troisième au singulier respectivement. (Ibid)

Un autre point clé, comme indique le passage suivant, est le caractère particulier de la pluralisation pronominale (par rapport à la pluralisation nominale) qui concerne « nous ». L'auteur met en avant l'impossibilité d'une multiplication de la 1ère personne. Ce qui amène à ces deux types de « nous » qui implique l'un et l'autre un « non-je » spécifique.

> S'il ne peut y avoir plusieurs « je » conçus par le « je » même qui parle, c'est que « nous » est, non pas une multiplication d'objets identiques, mais une *jonction* entre « je » et le « non-je », quel que soit le contenu de ce « non-je » (Volume 1 : 233)

Cette particularité concernant la pluralisation de « nous », fondamentalement différente de la pluralisation nominale, trouve l'origine dans son lien avec la 1ère personne, à savoir la « personne subjective ».

> Il est clair en effet que l'unicité et la subjectivité inhérentes à « je » contredisent la possibilité d'une pluralisation. (Ibid)

En effet, bien qu'il s'agisse de « nous » ici, « je comme personne subjective » reste au centre du problème. Benveniste est explicite sur ce point : « Comme au singulier, le problème central est ici celui de la première personne. » (Ibid) En fin de compte, il n'est pas surprenant de voir l'affirmation de Benveniste : « La présence de « je » est constitutive du « nous ». », étant donné

---

personne non subjective » (*tu*).

le contenu de « nous inclusif », « moi + vous », et celui de « nous exclusif », « moi + eux », qu'on vient d'examiner.

En résumé, selon les écrits de Benveniste lui-même, il est incontestable que la valeur de « nous » n'est pas sans la présence de [Je] et que la distinction entre « nous inclusif » et « nous exclusif » se fonde sur la prise en considération de [Tu]. En reprenant l'exemple « Nous avons gagné », on peut dire que la valeur de l'occurrence de « nous » dans le sens communiqué doit tenir compte de [Je], qui est à l'origine de l'énonciation de la phrase, sans oublier de voir si [Tu] est inclus, ou exclus, dans ce à quoi renvoie l'occurrence de « nous ».

Illustrations

Comme deuxième illustration de ces deux contenus de « nous », prenons maintenant comme exemple un slogan politique en deux versions :

(a) « Nous ne payerons pas **votre** crise »
(b) « Nous ne payerons pas **leur** crise »

En considérant (a) tout d'abord, on peut noter que l'occurrence de « nous » consiste en un nous exclusif. Dans (a), [Tu] est donc exclu (ou de manière plus générale le groupe de gens auquel s'adresse l'énonciation), avec l'occurrence de « nous » renvoyant à « moi + eux », à savoir le groupe de gens réunis par la même cause. En revanche, dans le cas de (b), « Nous ne payerons pas leur crise », l'occurrence de « nous » est un nous inclusif de toute évidence. [Tu] est inclus dans le groupe de gens que l'occurrence de « nous » dans (b) rassemble, celle-ci renvoyant à « moi + toi ».

En fin de compte, qu'il s'agisse du « nous exclusif », le cas de (a) « Nous ne payerons pas votre crise », ou du « nous inclusif », le cas de (b) « Nous ne payerons pas leur crise », il convient de noter que la détermination de l'occurrence de « nous » est en rapport direct avec l'attribution de la crise marquée dans la phrase. Ainsi, dans le cas de (a), la crise étant attribuée à [Tu], il ne paraît pas surprenant que le groupe de gens présenté comme refusant de payer la crise exclut ce même [Tu]. De manière similaire, on peut noter que dans (b), l'association de la marque pronominale « leur » à l'occurrence du mot « crise » prédétermine le fait qu'il soit question d'un « nous inclusif », puisque l'origine de la crise est attribuée à [eux]. Ainsi, la détermination d'une occurrence de « nous » peut dépendre d'autres éléments de la même phrase, à savoir l'autre marque pronominale et le qualificatif auquel elle est associée.

Cette observation nous rappelle certains cas discutés au chapitre 5, comme par exemple « Il faut que tu m'excuses » et « Chez nous, vous êtes chez vous ». Ces exemples du chapitre 5 présentent deux similitudes avec nos exemples de « nous » ici. D'une part, la valeur sémantique de l'une et l'autre marque pronominale au sein d'une même phrase est interdépendante. D'autre part, le prédicat (structure syntaxique ou terme plein) auquel est associée la marque pronominale compte également dans l'appréhension de cette dernière par rapport au sens de l'énoncé.

Un autre élément distingue (a) et (b). Il s'agit d'une relation entre [Je] et [Tu] qui, en quelque sorte, prolonge la signification de l'une et l'autre phrase. Dans le cas de (a), avec certaines circonstances déterminées, énoncer une telle phrase « Nous ne payerons pas votre crise » peut avoir pour conséquence de provoquer [Tu], non sans témoigner d'une certaine hostilité. À l'opposé, dans le cas de (b), la relation avec [Tu] est celle d'un rapprochement, et non d'une adversité comme dans le cas de (a). Un slogan comme (b), « Nous ne payerons pas leur crise », pendant une période électorale, peut avoir pour but de conquérir [Tu], à travers justement le rapprochement entre [Je] et [Tu], que l'énonciation de (b) peut créer. Le sentiment d'appartenir au même camp est ainsi censé rapprocher celui qui énonce une telle phrase (un candidat faisant sa campagne électorale) et la cible qu'il vise (tous ceux qui sont susceptibles d'adhérer à la vision sous-jacente de la crise).

On remarque enfin que la négation est aussi un élément commun aux phrases (a) et (b). Faisant partie du matériel linguistique énoncé, la forme négative donne à voir le discours auquel réagissent l'une et l'autre phrase, qui est quelque chose comme [on essaye de nous faire payer cette crise]. Plus précisément, dans le cas de (a), il s'agit de [<u>vous</u> essayez de <u>nous</u> faire payer <u>votre</u> crise], tandis que pour le cas de (b), il s'agit de [<u>ils</u> essayent de <u>nous</u> faire payer <u>leur</u> crise].

Imaginons maintenant une manifestation française devant la chambre des députés à Paris, où on peut voir une pancarte « Nous ne payerons pas leur crise », qui correspond à la phrase de notre exemple (b), relative à la situation financière en Grèce.

La première chose qu'on peut noter, c'est que la phrase (b) semble s'imposer dans cette situation, tandis que la phrase (a) « Nous ne payerons pas votre crise » paraît hors de propos – sauf à considérer les députés français comme également responsables de la crise grecque. Ensuite, on voit que dans le cas de cette pancarte devant la chambre des députés à Paris, l'occurrence de « nous » dans « Nous ne payerons pas leur crise » reste un nous inclusif, comme nous l'avons fait remarquer plus haut.

Parallèlement, on s'aperçoit que l'interprétation la plus saillante de cette pancarte devant la chambre des députés est sans doute la suivante. Les députés s'opposent au plan de sauvetage

de la Grèce, et les manifestants font connaître leur soutien aux députés. Mais une autre interprétation reste sémantiquement possible. Dans ce cas de figure, les députés français soutiennent l'aide à la crise grecque. Et l'attitude des manifestants devient celle de demander aux députés de ne pas impliquer la France dans le plan de sauvetage de la Grèce.

Deux observations ressortent de ces deux interprétations qu'on peut envisager. D'une part, on peut noter que, qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre lecture, le « nous inclusif » reste de vigueur. Dans les deux interprétations, les députés français, [Tu] en l'occurrence, sont inclus dans le groupe auquel l'occurrence de « nous » fait allusion.

D'autre part, ces deux interprétations se distinguent par d'autres aspects. Par exemple la position des députés n'est pas la même. Ce qui a un rapport direct avec l'attitude affichée par les manifestants, dont la position de ne pas soutenir les Grecs reste la même qu'il s'agisse de l'une ou l'autre interprétation. Ainsi, lorsque les députés s'opposent à l'aide de la Grèce, les manifestants montrent leur soutien. En revanche, lorsque les députés sont favorables à l'idée d'aider les grecques, les manifestants se montrent opposés et leur demandent de changer de position vis-à-vis du problème de la dette grecque.

(2.2) L'EMPLOI DE « NOUS » COMME MOYEN POUR AJUSTER L'IMAGE DE [JE] QUI ÉNONCE

« NOUS DE MAJESTÉ » (IMAGE RENFORCÉE) & « NOUS D'AUTEUR OU D'ORATEUR » (IMAGE DISCRÈTE, PROFIL BAS)

L'emploi inclusif et l'emploi exclusif, distingués et mis en avant par Benveniste, marquent la particularité majeure du mot « nous », à savoir ses deux différentes formes d'une pluralisation, unique en son genre, de la 1ère personne au singulier.

Par contraste à cette distinction bien connue, deux autres emplois ayant aussi été discutés par Benveniste apparaissent avec moins d'insistance. Il s'agit de « nous de majesté » et de « nous d'auteur ou d'orateur ». Citons d'abord un passage de remarques générales (c'est nous qui soulignons en gras).

> Mais le « nous » indifférencié des autres langues, indo-européennes par exemple, doit être envisagé dans une perspective différente. En quoi consiste ici la pluralisation de **la personne verbale** ? Ce « nous » est autre chose qu'une jonction d'éléments définissables ; **la prédominance de « je » y est très forte, au point que, dans certaines conditions, ce pluriel peut tenir lieu du singulier.** La raison en est que « nous » n'est pas un « je » quantifié ou multiplié, c'est un « je » *dilaté* au-delà de la personne stricte,

> à la fois accru et de contours vagues. De là viennent en dehors du pluriel ordinaire deux emplois opposés, non contradictoires. (1966 : 234-235)

À regarder de plus près, on s'aperçoit que ce passage comporte quelques indications intéressantes sur la caractéristique de ce deuxième type d'emploi. Avant de parler explicitement de la prédominance de « je » (non comme le mot « je » qu'on peut trouver en position de sujet grammatical, mais en tant que « je comme personne subjective », à savoir ce que nous marquons comme [Je]), Benveniste souligne que la pluralisation de la personne verbale (associée à « nous ») ici en question ne consiste pas en une jonction d'éléments définissables. L'auteur semble ainsi vouloir présenter un contraste avec « moi+toi » (nous inclusif) et « moi+eux » (nous exclusif) dans le premier type d'emploi. Sans interruption, l'auteur poursuit en explicitant les deux cas de figure de « nous » qui relèvent tous les deux d'un « je » *dilaté*.

> D'une part, le « je » s'amplifie par « nous » en une personne plus massive, plus solennelle et moins définie ; c'est le « nous » de majesté. D'autre part, l'emploi de « nous » estompe l'affirmation trop tranchée de « je » dans une expression plus large et diffuse : c'est le « nous » d'auteur ou d'orateur. (1966 : 235)

En effet, si dans l'un et l'autre cas « nous » est un « je » *dilaté*, l'effet qui se traduit dans le sens est cependant différent. Dans une certaine mesure, on pourrait dire que « nous de majesté » est un « nous », disons, manifestant **l'autorité de « je »**. Alors que « nous d'auteur ou d'orateur » consiste en un « nous » manifestant **la modestie de « je ».** Pour « nous de majesté », il s'agit de parler « plus fort » pour mieux se faire entendre. En revanche, pour « nous d'auteur ou d'orateur », il s'agit au contraire de se faire discret (qui peut d'ailleurs aussi être considéré comme un moyen pour mieux se faire entendre) en se fondant dans un ensemble pluriel où celui qui parle n'est plus qu'un individu parmi d'autres.

On aura noté que, ce qui nous paraît essentiel dans la distinction de ces deux « je dilaté » faite par Benveniste, c'est avant toute chose la présence sémantique de [Je]. Dans l'un ou l'autre cas, c'est une certaine image de [Je], renforcée ou diminuée, qui est mise en avant.

Quelques remarques par rapport à « nous d'auteur ou d'orateur ». Parler au nom de « nous » permet en réalité de contourner le « je » qui, notamment dans le cadre d'un travail scientifique, peut paraître « fort ». Par ailleurs, dans la mesure où l'emploi de « nous » devient une sorte de norme d'écriture (bien que tacite) à laquelle se conforment la plupart des auteurs, la transgression peut ainsi être mal vue par les auteurs respectant la règle.

En outre, ce « nous » manifestant la modestie du locuteur (précisément en évitant l'emploi du mot « je ») peut, par contraste, faire penser à l'emploi bien marqué de la première personne « je », qui est particulièrement présent dans le discours de personnages politiques, surtout lorsque ceux-ci cherchent à se montrer comme leader résolu et fort en volonté. Dans ce cas, il convient d'éviter le mot « nous » qui efface l'individu, qui le rend invisible, voire le montre comme quelque peu impuissant. Ces effets sont donc indésirables quand on sait que c'est inhérent au rôle de personnage politique de se montrer comme pouvant s'affirmer et s'imposer.

(2.3) UN TYPE D'EMPLOI DE « NOUS » POUR ATTÉNUER ENVERS [TU]

Pour la dernière des trois parties de notre étude sur « nous », la 1ère personne au pluriel, nous nous intéressons à une dimension qui n'a manifestement pas été discutée par Benveniste. Comme on va le voir dans les deux exemples suivants (extraits du *Dieu du carnage*), l'emploi de la 1ère personne au pluriel peut en effet, disons, servir de levier de communication. Plus concrètement, l'emploi de la 1ère personne au pluriel, qui comporte donc nécessairement [Je], permet de communiquer de manière moins directe quand il s'agit d'un message plutôt négatif qui concerne directement l'interlocuteur [Tu]. En employant la 1ère personne au pluriel, le message négatif ne paraît pas viser l'interlocuteur et peut, par ricochet, rendre moins sensible le caractère désagréable (voire éventuellement agressif) du message. Avant d'examiner plus en détails des indices linguistiques qui concordent avec notre observation, considérons l'échange respectif dans lequel apparaît l'un et l'autre de nos deux exemples (les deux phrases soulignées).

> ANNETTE. Alors si vous ne pensez rien, ne dites rien. Ne faites pas ces réflexions insinuantes.
> VÉRONIQUE. <u>Annette, gardons notre calme.</u> Michel et moi nous efforçons d'être conciliants, et modérés…
> ANNETTE. Pas si modérés.
> VÉRONIQUE. Ah bon ? Pourquoi ?
> ANNETTE. Modérés en surface.
> ALAIN. Toutou, il faut vraiment que j'y aille… (2011 : 43)

> ANNETTE. Ferdinand s'est fait insulter et il a réagi. Si on m'attaque, je me défends surtout si je suis seule face à une bande.
> MICHEL. Ça vous a requinquée de dégobiller.

ANNETTE. Vous mesurez la grossièreté de cette phrase.

MICHEL. Nous sommes des gens de bonne volonté. Tous les quatre, j'en suis sûr. Pourquoi se laisser déborder par des irritations, des crispations inutiles ?...

VÉRONIQUE. Oh Michel, ça suffit ! Cessons de vouloir temporiser. Puisque nous sommes modérés en surface, ne le soyons plus ! (Ibid : 44)

Deux remarques avant de discuter séparément l'un et l'autre exemple. Notons tout d'abord qu'il s'agit de « nous inclusif » dans les deux cas, mais cette observation ne permet pas de saisir le rôle de « nous » dans le sens de nos deux exemples. Et cela n'est pas étonnant puisqu'on a dit que, dans ce cas de figure, « nous » contribue plutôt à la construction d'un message concernant l'interlocuteur de manière moins directe.

Si la 1ère personne au pluriel peut avoir une fonction atténuante en matière de communication, c'est avant tout du fait que le locuteur [Je] fait partie de ce à quoi « nous » renvoie. Ce qui permet ainsi de s'adresser à l'interlocuteur sans paraître le viser de manière directe. Prenons le premier exemple l'énoncé « Gardons notre calme ». Si l'énoncé communique un sens qui consiste avant tout à appeler l'interlocuteur à rester calme (remarque qui n'est pas tout à fait agréable, du fait qu'on trouve en arrière-plan l'idée que la personne en question perd son calme), cela se fait de manière disons adoucie, en raison précisément de l'emploi de la 1ère personne au pluriel. L'emploi de « nous » place le locuteur [Je] lui-même à côté de [Tu], le locuteur se montre ainsi également comme faisant l'objet du message de rester calme.

Notre autre remarque consiste à dire que le caractère désagréable du message a de fait un fondement linguistique. C'est ce qu'on trouve en arrière-plan du sens communiqué : il s'agit d'un discours qualifiant [Tu], qui est précisément le discours sur lequel porte la phrase énoncée contenant « nous ».

Très brièvement, voici le discours concernant [Tu] en arrière-plan de l'un et l'autre exemple. Pour le premier exemple, le discours qualifiant [Tu] est [Vous perdez votre calme][1]. L'élément « perdre » consiste en un présupposé lexical en rapport argumentatif avec le mot « garder ». Notons par ailleurs que l'énoncé qui suit confirme que c'est bien [Tu] et seulement [Tu] qui est concerné, et non pas « nous », puisque la suite affirme que Véronique elle-même (la locutrice de l'énoncé « Gardons notre calme ») et son mari Michel font des efforts pour être conciliants et modérés.

[1] On se souvient de ce que Ducrot ne manque pas de souligner : même quand la forme linguistique n'indique pas une affirmation, il peut toujours avoir une affirmation sous-jacente, qui est plus sournoise, plus difficile à objecter.

Pour le deuxième exemple, « Nous sommes des gens de bonne volonté », le discours qualifiant l'interlocuteur est du même registre négatif, à savoir [vous (irritée et crispée) ne vous conduisez pas comme des gens de bonne volonté], ou bien [on veut bien croire que vous êtes des gens de bonne volonté, mais vous (irritée et crispée) ne vous montrez pas comme telle]. De manière similaire que le premier cas, ce qui suit notre second exemple, « […] Pourquoi se laisser déborder par des irritations, des crispations inutiles ? », laisse comprendre sans ambiguïté que l'occurrence de « nous » est un moyen pour faire passer (de manière plus discrète) un message potentiellement désagréable à l'interlocuteur.

Premier exemple : « Gardons notre calme »

Commençons par poser la question : qu'est-ce qui nous permet de dire que le sens communiqué par « Gardons notre calme » vise [Tu] ? Un indice explicite est que la partie qui précède, à savoir « Annette », consiste à attirer l'attention de l'interlocuteur – même si « gardons notre calme » qui suit est, incontestablement, à la 1ère personne au pluriel. Une autre question qu'on peut se poser est de savoir en quoi la remarque est désagréable pour l'interlocuteur ? Comme on vient de l'évoquer plus haut, le caractère désagréable réside (en partie du moins) dans le discours en arrière-plan qui qualifie [Tu], qui peut se formuler ainsi « Vous êtres en train de perdre votre calme ». Et il convient de souligner que ce discours fait bien partie de la signification de la phrase en question « Gardons notre calme » : l'élément de sens « perdre » dans ce discours (qui est en arrière-plan du sens communiqué) relève du présupposé (sur le plan lexical) du mot « garder » de la phrase.

D'ailleurs, sans ce « maquillage » fait avec la 1ère personne au pluriel, l'énoncé aurait donc pu être « Annette, gardez votre calme » (ou encore « Annette, vous perdez votre calme »). Dans ce cas où il s'agit de l'emploi à la 2ème personne, non seulement on ne retrouve plus cet effet d'adoucissement, mais en plus le locuteur pourrait donner une image quelque peu agressive.

Comme on vient de le dire plus haut, l'énoncé qui suit, « Nous nous efforçons d'être conciliant » (l'occurrence de « nous » renvoie à Michel et moi et revient à un « nous exclusif »), confirme que le « nous » dans « Gardons notre calme » consiste en une sorte d'habillage, puisque cette suite implique un discours tel que [tandis qu'on ne peut pas dire autant à votre égard]. Il paraît ainsi clair que [Tu] se trouve en dehors de ceux qui font des efforts d'être conciliants. Avec cette suite, il n'y a plus de doute sur le fait que l'énoncé en question « Gardons notre calme » communique avant tout une remarque désagréable à propos de [Tu], d'autant plus que le locuteur se montre, par contraste à l'interlocuteur, comme exemplaire en déclarant fournir des efforts pour être conciliants et modérés.

En résumé, pour ce premier exemple de « nous », on peut parler d'une certaine fonction d'atténuation (à la fois à l'égard du sens et envers l'interlocuteur). Et cela peut effectivement être utile dans un échange où l'on cherche à apaiser une tension (ou à masquer sa propre agressivité), ou bien à adoucir une remarque qui risque d'être perçue comme désagréable par l'autre. En termes de relation interpersonnelle, il peut donc être intéressant de faire passer de cette manière une remarque potentiellement désagréable (notamment selon le point de vue de l'autre) en la rendant ainsi moins directe, en brouillant quelque peu la cible du commentaire.

Deuxième exemple : « Nous sommes des gens de bonne volonté »

De la même manière que le premier exemple, le second exemple « Nous sommes des gens de bonne volonté » implique également une remarque désagréable envers [Tu], qui passe aussi de manière adoucie au moyen de « nous ». L'énoncé qui suit l'exemple concerné nous paraît également confirmer cette interprétation. Sans oublier que l'énoncé en question « Nous sommes des gens de bonne volonté » consiste en une réplique à « Vous mesurez la grossièreté de cette phrase » – autrement dit, notre exemple consiste en une réaction à une remarque qui n'est pas agréable non plus.

Examinons aussi la suite de notre second exemple, qui n'est pas moins intéressante. En effet, si « Tous les quatre, j'en suis sûr » consiste, dans un premier temps, à préciser que l'occurrence de « nous » dans « Nous sommes des gens de bonne volonté » inclut tous les quatre, le fait même de donner une telle précision traduit toutefois un besoin d'une telle affirmation. À cet égard, ce qui nous paraît intéressant à noter, c'est que le besoin de cette affirmation ainsi dévoilé suppose en réalité (de manière quelque peu paradoxale) un certain doute sur ce qui est affirmé. Notons aussi que ce doute se rend plus sensible encore avec le deuxième segment « j'en suis sûr ».

En tout cas, sans cette suite « Tous les quatre, j'en suis sûr », l'occurrence de « nous » dans « Nous sommes des gens de bonne volonté » peut uniquement concerner le locuteur lui-même, Michel, et son épouse Véronique. L'ajout de cette suite « Tous les quatre, j'en suis sûr »[1] élargit explicitement l'occurrence de « nous » de bonne volonté au couple de l'interlocuteur, Annette et son mari Michel. Toutefois, comme on vient de le dire, le segment « j'en suis sûr »

[1] On peut aussi noter que, sans cette suite, et dans une autre énonciation particulière (EP), cette même phrase énoncée peut consister en une réaction à « Vous n'êtes pas des gens de bonne volonté ». Et, dans ce cas de figure, on peut parler d'une rectification ou d'une opposition. En tout cas, il y a ainsi une certaine confrontation entre l'affirmation du locuteur, « Nous sommes des gens de bonne volonté », et la négation de l'interlocuteur « Vous n'êtes pas des gens de bonne volonté ».

affaiblit d'une certaine manière l'idée qu'Annette et Michel font bien partie des gens de bonne volonté. Si on insiste sur ce point, c'est parce que ce segment « j'en suis sûr » renvoie le locuteur [Je] comme étant en train de se convaincre de l'idée que tous les quatre sont des gens de bonne volonté. Si on admet cette observation, cela confirme notre idée que l'emploi de « nous » dans « Nous sommes des gens de bonne volonté » sert à atténuer (ou plutôt « maquiller ») une remarque désagréable envers [Tu], à savoir la femme de l'autre couple, Annette, du type [vous êtes irritée et crispée inutilement]. En tout cas, cette lecture est envisageable, dans la mesure où, pour soutenir l'idée que vous faites partie des gens de bonne volonté, je me montre, avec « j'en suis sûr », comme devant m'en convaincre.

BILAN

Résumons brièvement les trois types d'emploi de « nous ».

Concernant le premier cas de figure avec « nous inclusif » et « nous exclusif », l'intervention de « nous » se fait dans le contenu (le noyau du sens). Mise en avant par Benveniste et illustrée par nos exemples, la distinction entre « nous inclusif » et « nous exclusif » réaffirme aussi l'une de nos hypothèses majeures, illustrée dans un premier temps par l'étude du mot « ici ». Il s'agit de l'idée selon laquelle [Je] et [Tu], ainsi que les discours qui leurs sont attribués, sont à prendre en compte dans la valeur sémantique de l'expression déictique qui se trouve dans un énoncé. Ainsi, que ce soit une occurrence de « nous » ou une occurrence du mot « ici », c'est à travers [Je] et [Tu] (ainsi que les discours qui leur sont associés) que l'occurrence de l'expression déictique intervient dans le sens communiqué.

Concernant le 2ème et le 3ème type d'emploi, l'intervention de « nous » est à situer dans le versant énonciatif du sens.

En bref, on peut dire que le 2ème type d'emploi, qui comprend notamment « nous de majesté » et « nous d'auteur ou d'orateur » indiqués par Benveniste, concerne la manière de communiquer (entendu dans le sens de « parler »). Il est surtout question d'ajuster notre image, à savoir celle du locuteur [Je]. On est dans la présentation de soi. Bien entendu, cette image de « celui qui énonce » fait partie intégrante du sens communiqué par l'énoncé.

Quant au 3ème type d'emploi, il concerne la manière de communiquer le contenu ou le message (comme certains cas rencontrés au chapitre 4). L'essentiel consiste à tenir compte de l'interlocuteur [Tu] dans la construction sémantique. Cet emploi de « nous » permet d'apporter un effet d'atténuation, sans quoi le message communiqué peut paraître directe et désagréable tel qu'il est perçu par l'interlocuteur.

D'un certain point de vue, pour ces deux cas de figure, on pourrait dire que la fonction de

« nous » se situe au niveau de la communication. Si nous faisons cette constatation, c'est aussi parce que le contenu reste inchangé dans le cas où l'on change la personne verbale. Ainsi, pour le second cas de figure, en remplaçant un « nous de majesté » par une occurrence de « je » de la 1ère personne au singulier, le contenu reste invariable, tandis que l'image majestueuse du locuteur [Je] disparaît. De manière similaire, pour le 3ème cas de figure, on a vu que le remplacement d'un « nous pour atténuer » par une occurrence de « tu » à la 2ème personne ne modifie pas le contenu (le message). En revanche, la manière par laquelle ce dernier est communiqué n'est plus la même. Et cette modification n'est pas sans impact sur la relation interpersonnelle (sur le plan sémantique au moins), puisque le « nous pour atténuer » agit précisément sur celle-ci.

CONCLUSION

On aura retenu que l'enjeu majeur de ce chapitre 6 est de défendre l'idée que la valeur d'une expression déictique comme « ici », à travers une opposition à « ailleurs », s'établit dans une double allusion à [Je] et [Tu], avec des discours qui leur sont attribués. À travers [JeTu] ainsi qualifiés discursivement, l'occurrence du mot « ici » intervient dans le sens communiqué de manière globale, c'est-à-dire en se rapportant à la phrase énoncée prise dans son ensemble.

Par ailleurs, nos trois emplois montrent que, concernant l'intervention de l'occurrence du mot « ici » dans le sens de l'énoncé, ce qui compte avant tout, c'est le rapport entre [Je] et [Tu] qui ressort des discours qui les qualifient, et non pas de savoir de quel lieu ou de quel espace dans le monde il s'agit.

Concernant le cas de « nous », la distinction entre le « nous inclusif » et le « nous exclusif », ainsi que nos illustrations, réaffirme notre position à l'égard du rôle de [JeTu], que nous défendons de manière générale concernant les expressions déictiques.

De manière similaire au cas du mot « ici », si on peut parler de l'« énonciation » concernant la valeur de « nous », on entend par ce terme, non pas l'événement mondain qui résulte de la production de l'énoncé, mais plutôt un certain rapport entre les interlocuteurs [Je] et [Tu] qui se manifeste à travers la valeur de « nous » impliquée dans le sens communiqué. En effet, on se souvient que le choix entre le « nous inclusif » et le « nous exclusif » dépend essentiellement si [Tu] fait, ou non, partie de ce à quoi renvoie l'occurrence du mot « nous ». Il convient aussi de noter que le rapport entre [Je] et [Tu] peut faire varier le sens communiqué par l'énoncé, y compris la partie concernant le contenu (le noyau du sens).

Il convient aussi de souligner que l'opposition discursive qui ressort notamment de l'étude du mot « ici » s'apparente à celle qui ressort de l'étude des pronoms dans le cas du verbe « savoir » au chapitre 4. À cet égard, l'opposition relative à l'interrogation qui a été mise en avant par Sauerwein-Spinola (2000) présente un intérêt particulier. En effet, il nous semble qu'il y a une convergence entre cette opposition relative à l'interrogation et celle qui ressort de nos études.

Avant de voir comment cette convergence peut contribuer à affirmer la présence de certains traits relatifs à notre opposition discursive, présentons brièvement cette opposition que Sauerwein-Spinola (2000) a mise en avant. Invoquant la structure « Pourquoi voulez-vous que… ? », ainsi qu'une autre structure du même type en allemand, la linguiste illustre « la présence de l'autre dans certaines formes interrogatives qui véhiculent une représentation critique du discours de l'interlocuteur » (2000 : 205)

On notera que notre convergence est, pour ainsi dire, inévitable. Comme on peut le constater dans l'extrait cité, l'opposition dans le cas de l'interrogation est d'ordre discursif et concerne les interlocuteurs. (La « représentation critique » provient du locuteur et, précisément par l'intermédiaire de son discours interrogatif, concerne l'interlocuteur) Il convient par ailleurs de souligner que l'opposition relève sans aucun doute d'un phénomène linguistique : dans ce que soutient Sauerwein-Spinola, il est question du phénomène de l'interrogation, dans notre cas, il est question du mot « ici » et de certaines structures du mot « savoir » (qui contiennent un pronom personnel en position de sujet grammatical). De plus, l'illustration par une structure interrogative en allemand confirme la portée générale d'une telle opposition discursive entre les interlocuteurs – ce phénomène linguistique est celui du langage.

Notons enfin deux observations, sur un plan général, qui concernent la présence sémantique de [JeTu].

(1) Il est incontestable que la valeur du mot « ici », ainsi que celle du mot « nous », ne peut se décrire sans [JeTu]. Par contraste, dans les descriptions que nous avons présentées, la référence paraît optionnelle.

Concernant « ici », sa valeur se manifeste essentiellement dans une opposition discursive à « ailleurs ». Dans le cas de l'emploi spatial et celui de l'emploi localisateur, l'opposition entre « ici » et « ailleurs » correspond à celle entre [Je] et [Tu].

Concernant « nous », si la présence de [Je] est par défaut, celle de [Tu] s'avère déterminante pour le sens. On a vue que [Tu], inclus ou exclu, est décisif dans l'alternative entre « nous inclusif » et « nous exclusif ». Parallèlement, il est tout aussi évident que ce n'est pas la référence qui permet de distinguer les trois types d'emplois de [nous], ni d'expliquer les

spécificités sémantiques de chacun.

(2) La seconde observation est relative au rapport entre le contenu et le versant énonciatif au sein du sens communiqué. En effet, qu'il s'agisse du mot « ici » ou de la distinction entre « nous inclusif » et « nous exclusif » du cas « nous », on s'aperçoit que la présence de [JeTu] peut impliquer à la fois l'une et l'autre partie du sens. Ces deux versants du sens s'avèrent ainsi indissociables (et seraient peut-être à la fois complémentaire et réciproque). Avant que nous n'ayons l'occasion d'approfondir ce point, il faut signaler que cette interdépendance entre le contenu et le versant énonciatif fait déjà partie de ce que défendent des auteurs comme Ducrot et Carel. En somme, on trouve une certaine intégration entre le contenu et le versant énonciatif, qui fait que ces deux parties du sens se présentent comme formant un ensemble.

CHAPITRE 7 EN QUOI CONSISTE LE SUJET IMPLIQUÉ DANS LE SENS ?

Le locuteur qui est à distinguer du sujet parlant (le cas de la Polyphonie) ?
Ou bien le locuteur qui s'actualise à travers chaque sujet parlant
qui s'identifie comme le locuteur de l'énoncé concerné (notre lecture de « je comme personne subjective ») ?

INTRODUCTION

Retraçons notre parcours jusqu'à maintenant. Suite au chapitre 1 où nous avons présenté un comparatif entre l'approche dite « objectiviste » et l'approche dite « subjectiviste », nous avons au chapitre 2, en nous inspirant de Benveniste et de Ducrot, dessiné les contours d'un cadre énonciatif de l'approche subjectiviste que nous défendons. Dans les chapitres 3, 4, 5 et 6, nous avons essayé de mettre ce cadre à l'épreuve dans nos analyses en nous en servant comme outil, en complément du cadre argumentatif de la TBS.

Ici au chapitre 7, nous poursuivons nos efforts dans le développement de ce cadre, en retrouvant une interrogation, laissée en suspens au chapitre 2. Il s'agit de défendre ce que nous marquons dès le chapitre 2 comme [Je], dont « locuteur » fait partie de nombreux synonymes que nous avons retenus. Rappelons tout de suite en quoi consiste [Je], mais également notre hypothèse qui est à l'origine du problème, évoqué très brièvement au chapitre 2 et que nous allons discuter dans ce chapitre.

On se souvient que, suivant Benveniste, nous prenons pour acquis l'idée selon laquelle chaque phrase relevant de l'énonciation discursive (ED) trouve en elle la présence de [Je], ensemble avec celle de [Tu], qui fait partie intégrante de la signification de la phrase. On a aussi fait remarquer que [Je] n'a pas d'existence matérielle à proprement dit, et ne correspond ni à un mot ni à une marque syntaxique. Par ailleurs, comme nous l'avons souligné tout au long de nos analyses dans différents chapitres, [Je] se rapporte à l'énonciation (ou l'apparition de la phrase), à savoir le fait que la phrase soit énoncée ou fasse l'objet d'une énonciation.

L'objectif de ce chapitre 7 est de défendre la caractéristique principale que nous attribuons à [Je]. Avant de rafraîchir notre mémoire sur la nécessité de la défendre, rappelons d'abord cette caractéristique. Celle-ci consiste à dire que [Je] est prévu (à l'image d'un moule à chocolat), linguistiquement parlant, d'être endossé (incarné) par un sujet parlant, à savoir celui qui énonce la phrase ou présenté comme tel. Formulée autrement, cette caractéristique revient à dire que le sujet parlant s'identifie au locuteur, [Je], qui est inscrit sémantiquement dans la

phrase. Notons que si jamais le terme « s'identifier » ne paraît pas convenable à certains lecteurs, il est également possible de dire, comme le suggère Carel : l'énoncé (avec [Je] inscrit sémantiquement) est attribué à un sujet. On aura aussi retenu que ce que nous entendons par « s'identifier » ici revient plus ou moins à « tel prend l'identité de tel ». Ce qui est différent de l'acception « tel est à considérer comme identique à tel ».

La nécessité de défendre notre hypothèse vient notamment de cette formulation équivalente, à savoir l'identification du sujet parlant au locuteur [Je], comme caractéristique majeure de ce dernier. En effet, nous nous montrons ainsi à l'opposé de la thèse fondamentale de la Polyphonie (1984), qui consiste à dire que le sujet parlant est à distinguer du locuteur. On se souvient que cette distinction est d'ailleurs la plus fondamentale parmi les trois distinctions qui sous-tendent la théorie.

Cette divergence par rapport à la théorie de la Polyphonie nous conduit ainsi à en proposer une explication satisfaisante. Mais, en même temps, on sait que cette justification s'avérera *à posteriori*, puisque les analyses que nous avons présentées tout au long de cette thèse intègrent déjà cette hypothèse de l'identification concernant [Je].

Pour apporter une justification concrète, nous allons présenter, dans la partie (2), notre analyse de certains exemples de Polyphonie, dont l'illustration permet à Ducrot de soutenir les trois distinctions constitutives de la théorie. Nos analyses viseront notamment à montrer que ces mêmes exemples peuvent être interprétés d'une autre manière, de sorte qu'ils illustrent que notre hypothèse (l'identification du sujet parlant au locuteur) est bien envisageable.

Mais avant cela, nous allons commencer, dans la partie (1), par nous intéresser au problème du sujet impliqué dans le sens – le problème plus général dans lequel s'inscrit notre divergence avec la Polyphonie. On fera un survol de deux approches dans un premier temps – cela nous permettra, dans un second temps, de mettre en perspective la position de Benveniste et celle de Ducrot, que nous considérons comme convergentes (cf. le chapitre 2 pour les points communs entre ces deux auteurs). Ce rapprochement permettra de nuancer la divergence que nous venons de présenter, puisque notre hypothèse de l'identification attribuée à [Je] trouve son origine dans les travaux de Benveniste.

(1) QUEL EST LE SUJET IMPLIQUÉ DANS LE SENS ? – UNE MISE EN PERSPECTIVE

Dans cette partie (1) du chapitre 7, étant donné l'objectif de nous justifier à l'égard de la Polyphonie, nous commencerons par donner une vision plus générale du problème du sujet impliqué dans le sens des énoncés. Dans (1.1), nous regarderons l'approche référentielle. Ensuite,

nous nous pencherons dans (1.2) sur ce qu'on appelle l'approche « occurrentielle ». Enfin, dans (1.3), nous comparerons à travers quelques questions ces deux approches avec la position que nous considérons similaire entre Benveniste et Ducrot. Quelques mots pour donner une idée de chaque approche, avant d'expliquer ce que cela nous permet de clarifier.

D'une part, l'approche référentielle (qui se range de manière plus générale dans l'approche objectiviste) porte essentiellement sur le référent à déterminer qui correspond à la valeur de chaque occurrence du mot « je ». Parallèlement, on verra que, bien que de manière moins perceptible, les auteurs de cette approche prennent aussi en compte l'individu extralinguistique qui correspond à ce qu'on appelle habituellement « celui qui parle », du fait que ce dernier est considéré comme équivalent du référent d'une occurrence de « je ». D'autre part, l'approche dite « occurrentielle » résulte d'une convergence qui émerge des distinctions avancées respectivement par Carel (dans Campora 2012) et Wittgenstein (1958). Bien que chacun avec sa propre terminologie, l'une et l'autre divisent en deux catégories, avec des critères tout à fait comparables, les occurrences du mot « je ».

Il convient de préciser que les travaux que nous allons présenter, que ce soit de l'une ou l'autre approche, n'ont pas nécessairement pour objectif d'examiner le même problème que nous ici, à savoir celui du sujet impliqué dans le sens. Mais cela importe peu. En effet, quand il s'agit d'examiner ce même problème du sujet dans le sens, la plupart des auteurs ont une conception du sujet de l'une ou l'autre approche. De ce point de vue, ces deux approches nous permettent de mettre en perspective la position qui ressort des travaux de Benveniste et de ceux de Ducrot. C'est donc la première raison pour laquelle nous commençons par présenter ces deux approches dans ce chapitre.

De plus, par contraste avec ces dernières, notre position « subjectiviste » (qui prolonge à la fois Benveniste et Ducrot, bien que de manière différente) apparaîtra avec des contours plus nets. D'une part, on verra ce que chaque approche prend pour « sujet ». En effet, souvent pour des raisons liées à la différence de conceptions du sens, les auteurs peuvent en réalité prendre différentes choses pour « sujet »[1]. D'autre part, on verra comment ces trois différentes perspectives se situent les unes par rapport aux autres avec deux questions autour des occurrences du mot « je » (un élément qui reste incontournable notamment du point de vue que le problème concerne le sens des énoncés).

[1] Par exemple, on peut prendre pour « sujet » les occurrences du mot « je » en position de sujet grammatical. Ou bien la référence dans le monde extralinguistique à laquelle renvoie chacune de ces occurrences, à savoir l'individu au sens étroit et matériel du terme. Ou bien, certains auteurs prennent pour « sujet » de manière plus générale les marques de la 1ère personne. Ou encore, pour peu qu'un auteur soit à cheval dans une autre discipline, le sujet peut vite prendre une dimension psychologique ou philosophique.

L'autre raison de commencer ainsi par survoler ces deux approches est la suivante. Étant donné que nous nous distinguons de ces dernières, nos divergences par rapport à la Polyphonie s'avèrent relativement moins clivantes et ne feront pas oublier que nous restons du même côté que Ducrot (dans sa conception générale de l'énonciation) dans l'approche subjectiviste.

(1.1) APPROCHE RÉFÉRENTIELLE

Défendue par la plupart des auteurs, l'approche référentielle repose sur une même vision mondaine dans laquelle s'inscrit l'approche objectiviste du sens de manière générale. Cette approche peut se résumer par le passage suivant extrait de Recanati (2008b) :

> Les expressions indexicales ou token-réflexives (déictiques) ont pour propriété que ce à quoi elles font référence dépend de la situation d'énonciation. Ainsi « je » désigne la personne qui parle, « tu » désigne la personne à qui l'on parle, « ici » et « maintenant » désignent respectivement le lieu et le moment où a lieu l'énonciation, etc. (Ibid : 1)

On peut remarquer tout d'abord que cette approche référentielle, bien que dépendante du monde extralinguistique (que les auteurs évoquent plus souvent sous les noms de « situation d'énonciation » ou « contexte d'énonciation »), n'est cependant séparable ni de l'occurrence du mot « je » ni de la signification de ce mot. On sait que, selon les défenseurs de cette approche, la règle du repérage référentiel est fondée sur la signification linguistique même du mot « je », tout comme les autres expressions déictiques. Et cette signification indique que la valeur d'une occurrence du mot « je » est l'individu qui produit cette occurrence même (qui est le référent de l'occurrence concernée). Si cette signification s'impose, malgré l'existence d'exemples qui lui sont défavorables, comme une évidence (ne serait-ce que pour la simple raison qu'elle est difficile à réfuter), il convient de souligner qu'elle est avant tout la vision propre aux défenseurs de l'approche référentielle, et n'est donc pas à prendre comme allant de soi.

Dans une perspective générale, cette approche qui a pour élément central la référence présente de multiples rapports avec le monde extralinguistique. D'abord le référent est de nature résolument extralinguistique. Puis, son repérage, qui se fait à travers l'intermédiaire de l'événement énonciatif que constitue la production de l'énoncé, ne sort pas du monde extralinguistique.

Ce que cette approche prend pour sujet présente un autre lien avec l'extralinguistique. En

effet, pour Recanati (2001, 2008a) par exemple, le sujet revient à l'individu pris pour « celui qui parle » (pour l'auteur « le locuteur » et « l'énonciateur » en sont synonymes). En tout cas, l'auteur ne semble pas faire de différence entre ce qu'il appelle « sujet » et le référent d'une occurrence du mot « je », le mot dont la signification est « celui qui parle ». Dans cette optique, on voit que l'approche référentielle prend les deux choses suivantes (étant équivalentes) pour « sujet ». D'une part, le référent d'une occurrence du mot « je », comme par exemple celle qui se trouve dans un énoncé de « Je reviens tout de suite ». D'autre part, il s'agit donc de ce qu'on peut appeler « celui qui parle », que ce soit dans le cas de « Il pleut », ou le cas de « Nous avons gagné » dont le référent de l'occurrence de « nous » inclus « celui qui parle ». En somme, dans l'un ou l'autre cas, on prend un être extralinguistique pour sujet.

Le troisième lien avec l'extralinguistique est lorsque le référent sert lui-même de repère pour déterminer d'autres référents. En effet, selon Recanati (2008b), dans sa discussion sur la possibilité de manipuler le contexte d'énonciation, le locuteur peut faire varier les référents des expressions que l'auteur regroupe sous l'étiquette de « paramètres contrôlables ».

> Une des questions qui se posent lorsqu'on étudie ces expressions concerne la possibilité de manipuler le contexte d'énonciation : celui-ci est-il donné, ou bien les protagonistes du discours ont-ils le pouvoir de le déterminer? [...] Certains des aspects de la situation d'énonciation dont dépend la référence des expressions indexicales sont sous le contrôle du locuteur, et d'autres ne le sont pas. (Recanati 2008b : 1)

Le locuteur décide ainsi à sa guise du référent de ses occurrences du mot « tu », tant qu'il parvient à faire comprendre ses intentions de manière suffisamment manifeste.

> Par exemple, le locuteur est libre de choisir à qui il parle : il suffit qu'il rende son intention de s'adresser à telle ou telle personne suffisamment manifeste. S'adressant pour commencer à un groupe, le locuteur peut, à un moment donné, faire comprendre que désormais c'est à Marcel que plus particulièrement il parle ; à partir du moment où cette intention est rendue manifeste, Marcel devient le destinataire effectif, et donc le référent de « tu ». De cette façon le locuteur peut « manipuler le contexte » au sens où il peut, au fil de son discours, faire varier librement le paramètre « interlocuteur » dont dépend la référence de la seconde personne. (Ibid)

Une autre illustration peut être faite avec les démonstratifs lorsque l'être du monde pris pour sujet sert ainsi de repère pour la détermination du référent des démonstratifs. Autant dire que cette détermination du référent d'un démonstratif dépend entièrement du signal que donne l'individu (considéré comme sujet à tenir compte dans le sens de tel ou tel énoncé, dans l'approche référentielle) qui rend suffisamment manifeste sa volonté de parler de tel ou tel objet.

> Autre exemple : les démonstratifs (simples, comme « ceci », ou complexes comme « ce cheval ») font référence aux objets que le locuteur désigne en même temps qu'il les énonce ; or les objets désignés sont sous le contrôle du locuteur : il lui suffit de rendre manifeste son intention de désigner (par exemple) une certaine table pour que la table en question devienne de ce fait même l'objet désigné. Le locuteur peut ainsi faire varier librement le paramètre « objet désigné » dont dépend la référence des démonstratifs, tout comme il peut faire varier librement le paramètre « interlocuteur » dont dépend la référence de la seconde personne.

Cette approche référentielle, allant de soi pour la plupart des auteurs, soulève tout de même quelques interrogations. Dans un premier temps, on peut se poser la question de savoir si, à l'égard du problème du sens des énoncés, la seule perspective référentielle est suffisante pour envisager l'implication du sujet (dans le cas d'une occurrence de « je ») dans le sens. En effet, pour ceux qui, comme nous, ont une conception discursive du sens, la détermination du référent d'une occurrence du mot « je » ne permet pas de rendre compte des éléments (de nature discursive) communiqués par un énoncé.

C'est en partie ce que nous avons essayé de montrer dans les analyses des chapitres précédents. Par exemple, que ce soit « Je sais que p », « Je crois que p » ou « Je suis beau », les particularités que nous avons relevées concernant ces occurrences de « je » (par rapport à deux autres personnes) n'ont de lien ni avec un référent particulier ni avec la variation des référents. Qui plus est, ce qui ressort comme particularités se manifestent sous forme discursive.

Il en est de même pour les expressions déictiques de manière générale. Par exemple, dans notre étude du mot « ici » au chapitre 6, nous avons montré que des éléments de sens peuvent rester les mêmes malgré la différence des référents. Ainsi, deux énoncés distincts d'une même phrase « Il pleut ici » peuvent avoir respectivement « à Barcelone » et « en Guadeloupe » comme référent pour l'une et l'autre occurrence de « ici ». Le sens communiqué de l'un et l'autre énoncé peut cependant être le même, à savoir par exemple « Nos vacances ne sont pas terribles ». En somme, la référence ne semble pas participer au sens de manière déterminante (du moins lorsque le sens est conçu comme de nature discursive), puisque la différence de référent peut ne pas faire

varier le sens.

Une deuxième interrogation concerne un postulat que comporte l'approche référentielle. Il s'agit de la manière dont intervient le sujet dans le sens, ainsi que la vision du sujet que cela implique. En prenant un être du monde extralinguistique pour sujet, on admet comme évident (sans qu'on en soit pour autant nécessairement conscient) la nature « observable » de son intervention dans le sens des énoncés. C'est le cas lorsqu'on prend le référent déterminé pour la valeur d'une occurrence du mot « je ». C'est aussi le cas quand on pense à la variation des référents de ce que Recanati appelle les « paramètres contrôlables », puisque la détermination du référent de ceux-ci est entièrement à la guise de « celui qui parle », à seule condition qu'il fasse comprendre ses intentions par l'intermédiaire d'un signal externe (verbal, gestuel ou autres) suffisamment manifeste. Pour l'un ou l'autre cas, ce qui est pris pour sujet, à savoir un être du monde extralinguistique, intervient dans le sens avec une dimension physique, observable et tangible. Autrement dit, étant donné la manière d'intervenir dans le sens, le sujet de l'approche référentielle qui est physiquement observable n'est pas très différent d'une chaise sur laquelle on s'assoit ou d'une pomme que l'on croque.

En résumé, cette approche comporte un postulat sur la nature du sujet et sur la manière de son intervention dans un sens qui nous paraît quelque peu restreint. Avec un tel postulat, l'approche référentielle serait comparable à une approche de sociologie qui voit les rapports qu'un individu peut avoir avec les autres se limiter au périmètre de son corps.

Néanmoins, certains pourraient nous objecter que, dans le cas de la variation des paramètres contrôlables, le sujet joue un rôle plutôt actif, puisque la détermination des référents dépend entièrement de sa volonté. Ainsi, dans cette optique, le sens est aussi au service du sujet, puisque, grâce au sens, le sujet peut par exemple choisir son interlocuteur. D'autant plus que, dans ce cas, les intentions et la volonté ne relèvent nullement de ce qui est « observable ». À cet égard, il convient toutefois de souligner que, quelle que soit l'intention réelle du sujet, ce qui compte pour la détermination du référent, c'est avant tout le signal manifeste censé faire comprendre l'intention. Ainsi, en fin de compte, l'intervention du sujet dans le sens relève toujours de ce qui est « physiquement tangible ».

Mais, ce qui peut être le plus problématique n'est sans doute pas le caractère observable et tangible de l'intervention du sujet dans le sens. Ce qui nous interpelle, c'est plutôt le fait qu'il n'y ait pas d'autres types d'interventions. Une telle limite pourrait découler (à nouveau) de la vision du sujet qui ressort de cette approche référentielle – une vision dans laquelle le sujet semble être au service du sens. C'est ce que sous-tend l'hypothèse selon laquelle l'être extralinguistique qu'on prend pour sujet est, soit la valeur d'une occurrence de « je » en tant que

son référent, soit indicateur (« celui qui parle ») de référents pour certaines expressions déictiques, comme par exemple « ceci » et « cela ». Ce qui peut également poser problème, c'est qu'une telle approche référentielle s'avère restrictive. Elle ne rend guère possible une autre vision du sujet – notamment celle pour laquelle le sujet a plutôt le sens à son service, en vu d'objectifs qui peuvent être aussi divers que variés. Par exemple, énoncer « Tu as failli l'avoir » pour remonter le moral d'un interlocuteur déçu de sa deuxième place dans un match de tennis. Ou par exemple, énoncer « Toutes nos fenêtres sont neuves » à un vendeur au téléphone pour neutraliser son argument de vente.

Notre troisième interrogation porte sur un autre postulat que comporte l'approche référentielle. Il s'agit d'une idée qui y est prise pour évidente. Difficile à contester même pour un détracteur du référentialisme, l'idée est en réalité répandue au-delà du seul cercle des auteurs défendant l'approche référentielle. Celle-ci consiste à dire que l'individu qui se trouve à interpréter le sens, par exemple, de l'énoncé « Je ne suis pas intéressé » a besoin de déterminer la référence de l'occurrence de « je ». Bien entendu, ce qui pose problème, ce n'est pas le fait que cela puisse être un postulat, surtout au regard de la place centrale du référent dans cette approche. Puis, encore une fois, cela semble tellement évident, tellement irréfutable. Mais pour peu que l'on confronte cette idée à une analyse intuitive, l'évidence peut se mettre à vaciller.

Reprenons l'exemple de « Je ne suis pas intéressé » qu'on peut prononcer au téléphone, à chaque fois qu'on a le malheur de recevoir un appel de publicité (ou un commercial qui se pointe à la porte, cela ne change rien à notre propos). On sait qu'il n'y a rien de plus banal que de sortir une telle phrase pour couper court à une conversation qui a souvent été engagée contre notre gré. Et la question qu'on peut se poser est la suivante : à chaque fois qu'on sort cette phrase « Je ne suis pas intéressé », le commercial à l'autre bout de la ligne censé interpréter le sens, a-t-il besoin de passer par l'étape de déterminer le référent de l'occurrence du mot « je », pour comprendre ce qu'on lui communique avec « Je ne suis pas intéressé » ? Il nous paraît incongru de répondre par la positive. En effet, à chaque fois que le commercial reçoit un tel retour, il comprend simplement qu'il faut se préparer à ce que l'autre raccroche, à défaut de trouver un moyen pour prolonger la conversation et retenir plus longtemps son interlocuteur.

Alors, que faut-il comprendre d'une occurrence de « je » si, comme on vient de le suggérer, l'interprétation du sens communiqué peut se passer de la détermination de son référent ? Pour notre part, nous dirions que, précisément du fait même de l'emploi du mot « je », la personne qui est prévue pour interpréter l'énoncé n'a pas besoin de s'occuper de la référence pour comprendre le sens communiqué. Autrement dit, l'interprétation (la compréhension) du sens se fait sans que cela soit nécessaire de déterminer le référent de l'occurrence de « je ».

En tout les cas, c'est de cette manière que nous avons procédé pour effectuer les analyses tout au long de cette thèse. Et c'est aussi ce que nous avons illustré rapidement avec l'exemple du « Je ne suis pas intéressé ». En effet, étant donné notre hypothèse selon laquelle le sens de l'énoncé concerne l'origine même de l'apparition de l'énoncé, à savoir le locuteur [Je], on peut noter que le rôle de l'occurrence de « je » dans le sens est simplement de renvoyer à cet être impliqué dans le sens. Si une occurrence de « je » renvoie ainsi à sa propre apparition (avec laquelle l'interprétant est obligatoirement en contact, que l'intermédiaire soit la voix sonore ou un support visuel), cela ne nous paraît pas choquant de dire qu'il n'y a pas lieu de parler de détermination du référent de l'occurrence de « je » dans l'interprétation du sens, du point de vue de l'interprétant. À ce propos, il convient de souligner que l'interprétation du sens appartient uniquement à l'interlocuteur prévu par l'apparition de chaque énoncé. Il ne s'agit en aucun cas d'une tierce personne, et surtout pas du linguiste.

(1.2) L'APPROCHE DITE « OCCURRENTIELLE »

Passons maintenant à la convergence que l'on peut observer dans les distinctions respectives de Carel[1] (« je interne », « je externe ») et de Wittgenstein (1958) (« je subjectif », « je objectif »). Leurs travaux respectifs peuvent sembler plus proches du problème qui nous préoccupe, à savoir celui du sens des énoncés, étant donné que l'une et l'autre distinctions touchent le rapport entre la valeur de l'occurrence du mot « je » et celle de la phrase dans son ensemble. Par ailleurs, aucune de ces deux distinctions n'implique une conception de sens référentielle, et ni une signification du mot « je » prise pour allant de soi.

Ainsi, le « je interne » de Carel correspond assez bien à l'« usage subjectif de je » de Wittgenstein. C'est le cas des exemples comme « Je vois un tel », « J'ai mal aux dents » ou « Je crois que les extraterrestres existent ». De la même manière, « l'usage objectif de je » de Wittgenstein fait pendant au « je externe » de Carel. C'est le cas des exemples comme « J'ai le bras cassé » et « J'ai grandi de douze centimètres ».

Avant de poursuivre, il convient de préciser que le parallèle entre ces deux distinctions résulte de notre propre observation. Les deux classifications sont similaires à grands traits : on se trouve avec le même genre d'exemples. Néanmoins, il convient de souligner que nous ne mettons pas en parallèle l'ensemble des écrits relatifs à l'occurrence du mot « je » de l'un et

[1] N'ayant pas fait l'objet d'une publication par Carel elle-même, cette distinction est, pour le moment, seulement discutée dans Campora (2012), qui remarque également cette même convergence dans ces deux distinctions.

l'autre auteur. Surtout, on ne prétend pas à une présentation exhaustive des travaux de Wittgenstein sur la problématique du sujet qui sont aussi riches que complexes.

Par ailleurs, on notera que, sur certains points précis, ces deux distinctions qui nous paraissent comparables peuvent cependant présenter une différence assez notable. C'est notamment le cas concernant le « je interne » de Carel et le « je subjectif » de Wittgenstein. En effet, pour ce dernier, le « je subjectif » pourrait prendre une allure « performative », ce qui n'est pas le cas pour le « je interne » de Carel. Prenons l'exemple de « Je souffre ». Pour Wittgenstein, le sens ne revient pas à une question de « se décrire », mais plutôt de « gémir ». Par contraste, pour Carel, cela reviendrait à [il y a de la souffrance].

Quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que si ces deux distinctions sont comparables, c'est aussi parce que leurs critères de différenciation le sont. Tout d'abord, en observant ces exemples, on peut constater que l'opposition entre ces deux types de « je », pour Carel comme pour Wittgenstein, s'établit autour de ce qui est dit de l'occurrence de « je ». La qualité qui est attribuée à cette dernière vient du reste de la phrase. Le prédicat, qui s'attribue à l'occurrence du mot « je », joue donc un rôle déterminant dans la distinction partagée par les deux auteurs. Ainsi, dans le cas de « je interne » et de « l'usage subjectif de je », ce qui est dit d'une occurrence de « je » relève généralement de l'univers intérieur, donc à priori non observable de l'extérieur. À l'inverse, dans le « je externe » et « l'usage objectif de je », la qualité attribuée à une occurrence de « je » relève généralement d'un aspect extérieur, physique et observable. Par ailleurs, on pourrait dire que la parole pourrait aussi servir de critère de distinction. Pour « l'usage subjectif de je » et le « je interne », ce qui est dit de l'occurrence de « je », du fait de relever de l'univers intérieur et par conséquent non accessible, peut seulement être connu par l'autre au moyen de la parole. Cela n'est pas le cas de « l'usage objectif » et du « je externe ».

On peut noter un autre point de ressemblance sur le plan des critères. La même distinction, chez Carel comme chez Wittgenstein, s'explique avec une indication qui s'apparente à une sorte de condition de validité propositionnelle. Ainsi, pour le « je interne » et le « je subjectif », il est hors de propos de se demander si une erreur (concernant ce qui est affirmé) serait possible. En revanche, une telle question sur la possibilité d'erreur est tout à fait envisageable pour le « je externe » et le « je objectif ». Avant de revenir plus loin à ce critère d'erreur (notamment pour un élément qu'il implique), notons aussi que cette indication marque une certaine cohérence avec le premier élément que nous avons signalé. En effet, si les exemples de la catégorie de « je subjectif » et de « je interne » portent sur l'univers intérieur propre à un sujet, il paraît inconcevable de juger ce qui est dit en termes d'erreur. Il est simplement difficile

d'imaginer une réaction telle que « Non, tu as tort, tu n'es pas triste », à un énoncé « Je suis triste ». À l'inverse, concernant les exemples classés dans le « je objectif » et le « je externe », un jugement d'autrui sur la possibilité d'erreur est envisageable, étant donné que ce qui est dit de l'occurrence du mot « je » relève de l'aspect extérieur du sujet, qui est donc accessible et peut être connu par d'autres moyens que la parole.

Regardons maintenant comment l'un et l'autre formulent ce critère. Selon Wittgenstein, la proposition du « je subjectif » n'est pas vérifiable alors que celle du « je objectif » l'est. (Il s'avère que le caractère vérifiable ou non est fonction du prédicat qui s'attribue à l'occurrence de « je »). De l'autre côté, Carel avance un critère linguistique bien concret pour défendre la distinction entre le « je interne » et le « je externe ». Il s'agit de la possibilité, ou non, de préfixer par la locution « à mon avis ». Dans le cas du « je interne », l'expression « à mon avis » ne peut pas, linguistiquement parlant, précéder une phrase de ce type. (C'est sans doute lié au fait que la question d'erreur ne se pose pas.) En revanche, le « je externe », dont la validité peut être discutable, présente cette possibilité d'être préfixé par « à mon avis ».

En examinant de plus près ce critère d'« erreur possible ou non », en commun entre les deux auteurs sous différentes formes, on peut s'apercevoir qu'un autre élément est aussi en jeu. En effet, qu'il s'agisse de l'une ou l'autre distinction, c'est à cet élément qu'il faut attribuer la possibilité ou non de commettre une erreur.

En considérant l'exemple « J'ai grandi de douze centimètres », on doit souligner que l'erreur éventuelle porte sur ce qui est affirmé. La possibilité d'erreur ou non est, de ce fait, à attribuer à celui qui affirme d'avoir grandi de douze centimètres, et non à celui qui est dit avoir grandi de douze centimètres. De plus, dans le second cas, l'être à qui renvoie l'occurrence du mot « je » n'accomplit aucune affirmation. La possibilité d'erreur ne peut donc pas venir de lui.

En somme, l'éventuelle erreur concerne celui qui fait apparaître l'énoncé, le seul qui est susceptible de se tromper dans l'affirmation. On aura ainsi noté que ce critère d'erreur implique, bien que sans avoir été explicité, dans ce type d'approche quelque chose qui n'a pas de présence matérielle. Et il se trouve que ce quelque chose semble correspondre au sujet qui, selon nous, est en commun entre Benveniste et Ducrot.

(1.3) MISE EN PERSPECTIVE

Ayant survolé les deux approches, nous pouvons poser une première question : que prend-t-on pour sujet ? En ce qui concerne l'approche référentielle, elle prend pour sujet l'être du monde. Il s'agit de l'individu empirique qui produit, à la fois physiquement et réellement, soit

une occurrence du mot « je » soit un énoncé. Quant à l'approche occurrentielle, on peut dire qu'elle prend pour sujet les occurrences du mot « je »[1], telle qu'elles apparaissent dans les phrases. Parallèlement, il convient de noter que la distinction de deux types de « je » (qu'elle soit faite par Carel ou Wittgenstein) fait ressortir un élément sans présence matérielle. Et ce dernier correspond très probablement au sujet, également sans présence matérielle, qui nous paraît commun entre Benveniste et Ducrot.

En effet, on se souvient de ce qui a été évoqué au chapitre 2 en ce qui concerne la ligne générale partagée par ces deux auteurs, que l'on peut observer dans leurs travaux respectifs. Ce que l'un et l'autre prennent pour sujet (impliqué dans le sens) partage cette caractéristique commune qui consiste à ne pas avoir d'existence matérielle à proprement dite. Ce sujet sans présence matérielle (dans la phrase) peut aussi bien se trouver dans « Je suis Français » que dans « Il pleut ». D'ailleurs, cette caractéristique de « sans présence matérielle » est tout à fait comparable au présent grammatical qui se trouve dans un grand nombre de phrases, telles que « Il fait beau » et « Asseyez-vous ».

Rafraîchissons-nous la mémoire sur ce qui a été dit au chapitre 2. Dans la présentation de la Polyphonie (1984), Ducrot a été explicite sur ce point : l'être impliqué dans le sens de l'énoncé est le locuteur qui, selon le sens de l'énoncé, est l'origine de ce dernier. Mais on se souvient que Ducrot distingue deux êtres à l'intérieur de ce locuteur. D'une part, il s'agit de ce que l'auteur baptise « lambda », le locuteur en tant qu'être du monde, à qui renvoient les marques de la 1ère personne. D'autre part, on a le « locuteur en tant que tel » (représenté par la lettre L), qui est le responsable de l'énonciation (1984 : 200). À la différence du locuteur lambda, le locuteur L, l'être sur lequel Ducrot insiste, est en effet sans présence matérielle. Chez Benveniste, on sait que les réflexions ne se font pas de la même manière (et c'est bien naturel). Malgré cela, il nous paraît indiscutable que le sujet selon Benveniste partage le trait de « sans présence matérielle ». La raison en est que « je comme personne subjective », comme on peut le constater dans les écrits de l'auteur, ne saurait se manifester ni dans un référent particulier ni dans telle ou telle occurrence du mot « je ».

En résumé, le rapprochement que nous faisons entre Ducrot et Benveniste les distingue donc aussi bien de l'approche référentielle que de l'approche occurrentielle. Comme on vient de le voir, ce que les défenseurs de l'une ou l'autre approche prennent pour sujet relève de quelque

[1] Dans le cas où le sujet reviendrait effectivement aux occurrences du mot « je », le sujet serait un mot comme un autre : l'occurrence du mot « je », dans cette approche occurrentielle, n'a pas un statut particulier vis-à-vis d'autres occurrences de mot dans la même phrase. C'est effectivement ce qu'on peut comprendre, étant donné que la distinction des deux catégories de « je » repose essentiellement sur la signification de la phrase-type, dans laquelle se trouvent également les occurrences d'autres mots.

chose de « matériel ». Que ce soit le référent d'une occurrence du « je », ou l'être du monde repéré comme « celui qui parle ». Ou encore les occurrences du mot « je » apparues dans une phrase, bien qu'elles ne soient pas associées à un tel ancrage dans le monde comme c'est le cas de l'approche référentielle.

Enfin, tout en admettant qu'il serait difficile de dire (et surtout de prouver) que ce sujet sans présence matérielle n'a strictement aucun lien avec un certain être du monde ou avec l'occurrence du mot « je », nous voulons insister sur le fait que le rapport avec le sens de ce sujet sans présence matérielle (aussi bien dans le monde empirique que dans l'univers linguistique) est tout de même à considérer à part.

Notons en effet que ni Ducrot ni Benveniste ne se range dans l'approche référentielle. Concernant la Polyphonie, on se souvient que l'un des points de départ de cette théorie consiste justement à aller à l'encontre de cette tradition de l'approche référentielle. L'opposition de Ducrot à celle-ci est donc explicite. La position de Benveniste par rapport à l'approche référentielle peut paraître moins nette pour certains. À première vue, l'auteur peut ne pas sembler être à l'opposé de cette approche, puisqu'il parle ouvertement de la référence. Mais en y regardant de plus près, notamment certains commentaires de Benveniste sur « Je crois que p » et les deux catégories de « nous » qu'il distingue, on se rend compte rapidement que, chez Benveniste, le sujet impliqué dans le sens (« je comme personne subjective ») n'est pas de l'ordre du référent.

Les deux auteurs paraissent relativement plus comparables à l'approche occurrentielle, étant donné que la distinction de deux types d'occurrences du mot « je » présente un rapport plus direct avec le sens des énoncés. Sans oublier que l'un des critères de la distinction (celui de la possibilité d'erreur) implique un être sans présence matérielle, bien que cela ne soit pas indiqué explicitement par les auteurs, qui correspond très probablement à celui qui est en commun entre Benveniste et Ducrot.

En tout cas, par rapport à l'approche référentielle, le rapprochement qu'on fait entre Carel et Wittgenstein (qui se base uniquement sur leurs distinctions respectives) présente moins de divergences à l'égard de ce qui réunit Benveniste et Ducrot. Néanmoins, ces derniers restent bien différents des auteurs qui s'appuient sur les occurrences du mot « je ». Ce que Benveniste et Ducrot prennent pour sujet est bien quelque chose sans présence matérielle, les occurrences du mot « je » ne constituant pas un élément central dans ce que l'un et l'autre entendent comme sujet.

La deuxième question que l'on peut se poser concerne les occurrences du mot « je » en

position de sujet grammatical. Impliquant en même temps la 1ère personne, l'occurrence du mot « je » s'avère être le dénominateur commun aux auteurs (bien que s'inscrivant dans différentes approches) dans leurs considérations portant sur les rapports entre le sujet et le sens. Comme on a pu le constater, que ce soit pour l'approche référentielle ou l'approche occurrentielle, l'occurrence du mot « je » occupe une place plus ou moins importante. Mais deux questions plus précises peuvent se poser.

La première : est-ce que toutes les occurrences du mot « je » en position de sujet grammatical ont la même valeur ? Pour l'approche référentielle, la réponse pourrait être oui et non à la fois. Oui, parce que la signification linguistique du mot « je » reste inchangée. Non, parce que la valeur de chaque occurrence particulière dans le contenu propositionnel varie avec la référence.

En ce qui concerne l'approche occurrentielle, la réponse n'est pas tranchée non plus. D'une part, si on reste simplement avec cette distinction commune aux deux auteurs, la réponse peut paraître positive. Dans la mesure où les occurrences du mot « je » varient seulement entre l'un et l'autre type, dont la détermination se fait en fonction du reste de la phrase, on pourrait dire que les occurrences du mot « je » présentent la même valeur. En tout cas, elles ne sont pas susceptibles de varier à chaque occurrence (comme c'est le cas pour l'approche référentielle). D'autre part, la réponse serait plutôt négative, si on va au-delà de cette distinction entre les deux types de « je » tout en considérant le rôle qu'une occurrence du mot « je » peut jouer dans le sens de l'énoncé. Pour Wittgenstein, qui peut être amené à concevoir le sens de manière « performative », certaines occurrences du mot « je », comme par exemple celle dans « Je souffre », dont le sens reviendrait à « gémir », ne sont sans doute pas les mêmes que d'autres occurrences du mot « je ». Il en est de même pour Carel qui s'appuie sur certaines notions propres au cadre de la TBS – les occurrences du mot « je » n'ont pas toutes la même valeur. Par exemple, une occurrence du mot « je » en position de sujet grammatical peut voir sa valeur varier selon qu'il s'agit ou non de la fonction « sélecteur ». Rappelons que dans le cadre de la TBS, un terme est dit « sélecteur » lorsqu'il n'intervient pas sémantiquement. Notons au passage que la fonction « sélecteur » pourrait apporter une différence de plus entre le « je interne » et le « je externe » : le « je interne » n'a jamais la fonction de « sélecteur », tandis que les cas du « je externe » peuvent l'avoir parfois.

En ce qui concerne Benveniste et Ducrot, on peut dire que la réponse est affirmative : les occurrences du mot « je » en position de sujet grammatical ont la même valeur. En effet, on se souvient que l'un et l'autre auteur évoquent respectivement que les occurrences du mot « je » n'ont pas de statut particulier par rapport à d'autres mots substituables. Dans le cadre de la

Polyphonie (1984), Ducrot fait comprendre que, du point de vue du sens de l'énoncé, l'occurrence du mot « Je » dans « Je suis Français » est comparable au mot « Pierre » dans « Pierre est Français ». En ce qui concerne Benveniste, il ne voit pas de différence marquante entre « Je mange », « Tu manges » et « Elle mange ». Toutefois, il convient de noter que l'invariabilité des occurrences du mot « je » n'a pas la même étendue chez l'un et l'autre auteur. Si Ducrot semble parler d'un phénomène général, Benveniste insiste, comme on l'a vu dans la partie (4) du chapitre 4, sur l'exception de certains cas, dont fait partie la structure « Je crois que p ».

La seconde des deux questions plus précises : est-ce que l'occurrence du mot « je » agit sur la valeur de la phrase (ou de l'énoncé) ? Formulée autrement, on peut dire que la question consiste à savoir si l'occurrence du mot « je » implique quelque chose de particulier dans le sens de quelque manière que ce soit ? Si oui, comment ?

On se souvient que nos analyses aux chapitres 4 et 5 portent, en partie du moins, sur cette question. Rappelons schématiquement l'hypothèse que nous avons retenue : l'occurrence du mot « je » implique un rapport entre [JeTu] qui est propre à la 1ère personne et c'est notamment ce rapport qui joue un rôle dans le sens de l'énoncé. Mais, notons que, parallèlement, l'occurrence du mot « tu » en position de sujet grammatical (tout comme celle du mot « elle ») implique aussi un rapport entre [JeTu] qui est propre à la 2ème personne. Et ce rapport joue le même type de rôle dans le sens.

En ce qui concerne l'approche référentielle, ses défenseurs répondraient peut-être positivement, dans la mesure où deux occurrences du mot « je » peuvent contribuer deux références différentes au sens de chaque énoncé. Néanmoins, il convient de noter que cette différence qu'apportent deux référents distincts n'a pas nécessairement d'incidence sur le sens en termes de discours, surtout pour ceux qui, comme nous, défendent une approche discursive du sens. En ce qui concerne l'approche dite « occurrentielle », la question peut paraître plus difficile à répondre. Basée sur la phrase-type, la distinction de ces deux catégories des occurrences du mot « je » ne laisse rien voir quant à la question de savoir si oui ou non chaque occurrence agit sur la valeur de la phrase. En revanche, on a plutôt l'impression qu'une telle distinction des occurrences du mot « je » résulte de ce que signifient les autres composants de la phrase.

Sur cette deuxième question, Ducrot et Benveniste peuvent paraître moins convergents, notamment en raison de l'exception que Benveniste accorde à une catégorie de structures contenant le mot « je ». Mais pour la plupart des occurrences du mot « je », la position de Benveniste s'apparente à celle de Ducrot. Suivant l'idée de l'invariabilité des occurrences de « je », Ducrot pourrait soutenir l'idée qu'elles n'agissent pas sur le sens de l'énoncé. Ducrot

aurait donc une réponse négative à cette deuxième question : les occurrences de « je » n'agissent pas sur la valeur de l'énoncé (ou de la phrase), étant donné qu'elles n'apportent pas de différence par rapport à un nom propre, comme par exemple entre « Je suis Français » et « Pierre est Français ». Benveniste laisse comprendre une position similaire quand il dit explicitement qu'il n'y a pas de différence entre, par exemple, « Je mange » « Tu manges » et « Il mange ».

Mais on sait que pour Benveniste, une catégorie de structures fait exception à cette règle (et ceci le distingue de la position de Ducrot) : c'est par exemple le cas de « Je crois que p », dont l'occurrence du mot « je » marque une différence par rapport à deux autres pronoms dans « Tu crois que p » et « Elle croit que p ». Ainsi, du point de vue des structures appartenant à cette catégorie spéciale, la réponse de Benveniste à cette deuxième question serait positive, puisque l'occurrence du mot « je » dans « Je crois que p » marque la singularité du sens de cette structure, par rapport à « Tu crois que p », « Elle croit que p » ou « Pierre croit que p ». Ceci étant, selon l'hypothèse que nous avons avancée au chapitre 4, il faut noter que l'occurrence du mot « je » n'est pas le seul élément qui rend singulier la valeur de cette structure (de notre point de vue, il faut aussi compter le verbe et le présent temporel). Par conséquent, il vaut peut-être mieux laisser sans réponse cette dernière question concernant la position de Benveniste.

(2) L'HYPOTHÈSE DE L'IDENTIFICATION DU SUJET PARLANT AU LOCUTEUR – SA JUSTIFICATION À TRAVERS UNE AUTRE ANALYSE DE CERTAINS EXEMPLES DE LA POLYPHONIE

À l'issue de la partie (1), on a pu remarquer que, concernant le problème du sujet impliqué dans le sens, Benveniste et Ducrot paraissent proches[1] en comparaison avec les deux autres approches. Tout comme le locuteur défini par Ducrot, la personne subjective selon Benveniste est également être de discours. L'un comme l'autre existent seulement dans le langage, dans l'univers du discours. De même, aussi bien le locuteur (en tant que tel) de la Polyphonie que la personne subjective de Benveniste n'ont pas d'existence matérielle à proprement dite, comme c'est le cas d'un mot par exemple.

En même temps, nous sommes aussi bien conscientes que, à première vue, aucun élément commun n'apparaît entre ce que Benveniste entend par « je comme personne subjective » et ce que Ducrot définit comme « locuteur ». En effet, si le premier insiste sur les deux oppositions qui régissent les rapports entre « je comme personne subjective », « tu comme personne non-

[1] Ce rapprochement est loin d'être surprenant quand on se souvient qu'au chapitre 2 nous avons montré des positions comparables sur certaines dimensions essentielles dans la conception générale de l'énonciation.

subjective » et « la non-personne », le second cherche avant tout à distinguer les différents êtres qui pourraient se dissocier au sein du sens. Ainsi, en apparence du moins, aucun élément ne permet de dire que Benveniste et Ducrot convergent vers quelque chose de commun.

Si, malgré cela, on insiste sur leur rapprochement, c'est avant tout pour faire remarquer que ces éléments de similitude sont bien présents, même si cela ne fait pas disparaître les différences entre les deux auteurs. Bref, on s'efforce d'attirer l'attention sur la possibilité de considérer leur différence majeure (sans doute la seule qui pourrait faire douter du rapprochement général que nous faisons) d'une autre manière, de sorte que le rapprochement entre ces deux auteurs paraisse véritablement envisageable.

On connaît déjà cette différence majeure qui sépare ces deux auteurs. Elle résulte en réalité de notre hypothèse de l'identification. Nous l'avons rappelée dans l'introduction de ce chapitre : en considérant cette hypothèse comme sous-jacente aux travaux de Benveniste (nous ne faisons que l'expliciter), la divergence par rapport à la Polyphonie que cette hypothèse fait voir est donc aussi celle entre Benveniste et Ducrot.

Avec nos analyses de la partie (2.1), ainsi que la justification que celles-ci rendront possible, nous espérons notamment montrer qu'il y a un terrain d'entente possible concernant la différence en question. En clarifiant cette différence qui, en apparence, pourrait paraître inconciliable, on cherchera avant tout à montrer qu'il est possible de maintenir le rapprochement général que nous faisons entre ces deux auteurs (et qui sous-tend l'ensemble des travaux de cette présente thèse). On aura ainsi retenu que l'approche subjectiviste de l'énonciation, dont les bases peuvent être attribuées à ces deux auteurs, n'est pas à remettre en question, à cause de cette différence (qui peut finalement s'avérer apparente) entre l'identification (du sujet parlant au locuteur) et la distinction.

Présentons brièvement le procédé d'analyse du « sens à deux niveaux », auquel on aura recours pour effectuer les analyses qui vérifieront l'hypothèse de l'identification.

Procédé d'analyse du « sens à deux niveaux »

Les analyses que nous allons proposer maintenant, celles qui nous permettront de démontrer comment notre hypothèse de l'identification peut être vérifiée, reposent sur un procédé d'analyse que nous appelons le procédé du « sens à deux niveaux ».

Regardons rapidement en quoi cela consiste. Tout d'abord, si nous parlons de « sens à

deux niveaux », c'est parce qu'il s'agit de voir le sens d'un énoncé comme composé, sémantiquement parlant, de deux énonciations, l'une au niveau supérieur et l'autre au niveau inférieur. Prenons comme exemple l'un des énoncés que nous allons analyser, « Je monte, je valide », un message qu'on peut voir affiché à bord d'un bus de la RATP. Avec notre procédé du « sens à deux niveaux », le sens de l'énoncé peut ainsi être considéré comme composé de deux énonciations. D'une part, celle du niveau inférieur s'attribue au passager (montant à bord d'un bus) qui énonce « Je monte, je valide ». D'autre part, l'énonciation du niveau supérieur s'attribue à la RATP, à l'origine du message (dans lequel se trouve l'énonciation du passager de la phrase « Je monte, je valide »).

Tel que laissent penser les termes mêmes de « supérieur » et « inférieur », dans cette composition du sens à deux niveaux, les deux énonciations ont un rapport régi par une certaine hiérarchie. En tenant compte de ce caractère hiérarchique au sein de la structure sémantique, et en soutenant le postulat selon lequel le sens d'un énoncé est une sorte de tout, on peut dire qu'un énoncé à « sens à deux niveaux », comme l'exemple « Je monte, je valide », présente un sens qui résulte du fruit d'une double construction, avec deux énonciations agencées de manière hiérarchique, à l'image d'un hangar abritant une maison.

Dans un sens ainsi doublement construit (qui est donc à décrypter de la même manière), on s'aperçoit que si le sens de l'énoncé dans son ensemble est à imputer au niveau supérieur (NS), le niveau inférieur (NI) s'y manifeste de deux manières différentes. On notera notamment que c'est dans l'énonciation du niveau inférieur qu'on peut voir vérifiée notre hypothèse de l'identification. En effet, si l'énonciation du NI reste la même, son interprétation se fait en deux temps. D'abord de manière indépendante et à part entière, comme n'importe quelle unité de discours. Ensuite, de manière disons dépendante, comme composant de l'énonciation du NS[1]. Dans l'un ou l'autre cas, l'énonciation du NI reste caractérisée par cette identification que nous défendons, qui reviendrait à une appropriation du rôle du locuteur (inscrit linguistiquement) par le sujet parlant qui sollicite (qu'on présente comme sollicitant) la phrase.

Plus spécifiquement, la contribution du NI au sens communiqué consiste en l'énonciation de la phrase en question, telle que c'est indiquée par la signification de la phrase. Dans le cas de « Je monte je valide », la contribution provenant du NI est donc l'énonciation de « Je monte je valide », telle que c'est indiqué par la signification de cette phrase, à savoir comme étant énoncée par un passager.

[1] D'ailleurs, on peut sans doute dire que c'est de cette manière que les deux niveaux se relient dans le sens.

En d'autres termes, il s'agit de ce que signifie le fait que la phrase soit énoncée. À côté de cela, on trouve aussi dans le sens le contenu de ce qui est énoncé, qui n'est pas pour autant écarté. Dans une optique plus générale encore, à l'égard du sens communiqué qui s'attribue au NS, on peut dire que le NI fonctionne comme un signifiant (SA) et contribue ainsi au signifié (SE) du sens communiqué situé au NS.

À l'égard de cette observation concernant le rôle du NI, il convient de souligner que le fait de prendre pour signifiant l'énonciation de la phrase ne nous éloigne pas de la ligne générale (tirée de Benveniste et de Ducrot) que nous nous efforçons de suivre depuis le chapitre 2 (On pourrait sans doute parler d'un certain mode de signifiance concernant ce rôle du NI vis-à-vis du NS.).

En effet, on se souvient qu'au chapitre 2 nous avons parlé de « ce que signifie le fait que telle ou telle phrase soit énoncée ». Et nous avons ainsi montré que, aussi bien la délocutivité de Benveniste que la conception des actes de Ducrot impliquent ce mode de signifiance (si on peut parler ainsi), qui prend pour signifiant « le fait que telle ou telle phrase soit énoncée ». Bref, il nous semble qu'un parallèle peut s'établir entre cette observation faite au chapitre 2 et la contribution de l'énonciation inférieure (NI) qui intervient comme signifiant au sens communiqué attribué au sens de l'énonciation supérieure (NS).

Notons enfin que notre procédé d'analyse, qui n'est pas sans rapport avec la dimension dite « sémiotique » de l'énonciation, s'inscrit dans quelque chose de plus général. On peut noter que cela est comparable avec les travaux de Rey-Debove sur l'autonymie qui, selon la linguiste, consiste en une « théorie de la signification où les signes sont considérés intrinsèquement dans la relation entre signifiant et signifié » (1978 : 57) Le parallèle est aussi notable quand on pense à des réflexions de Barthes (1964) sur ce qu'on peut considérer comme « ce que signifie le signifiant ».

(2.1) TYPE 1 – QUEL RAPPORT ENTRE LE SUJET PARLANT ET LE LOCUTEUR ? L'INTÉRÊT DU CAS DE LA COÏNCIDENCE DÉLAISSÉE PAR LA POLYPHONIE

Le fameux exemple de la circulaire scolaire représente le premier cas de figure qui pose un problème fondamental à notre hypothèse de l'identification, qui est celle du sujet parlant au locuteur. Reprenons l'énoncé en question : « Je, soussigné…, autorise mon enfant à […]. Signé… ». L'illustration de Ducrot a marqué les esprits. L'auteur fait constater ce qui paraît être une évidence aussi indéniable que frappante : si le locuteur correspond au parent signataire, le

sujet parlant (à savoir l'auteur « réel », selon la définition de Ducrot, qui a composé matériellement les énoncés de la circulaire) est en revanche inconnu. En effet, si on adopte la définition de Ducrot, le sujet parlant peut être n'importe quel membre de l'école : la directrice, son secrétaire, ou un autre employé de l'administration. Mieux encore, dans le cas où une telle circulaire relève de l'œuvre collective d'un ensemble d'individus, cela paraît simplement impossible de savoir quel individu correspond au sujet parlant en question.

Une fois ce constat admis, il paraît évident et naturel que le sujet parlant se distingue du locuteur. Cet exemple particulier, avec la mise en évidence de cette distinction entre le sujet parlant (producteur « réel » de la circulaire) et le locuteur (parent signataire), permet donc à Ducrot de soutenir la généralisation de cette distinction dans le cadre de la Polyphonie.

D'ailleurs, certains se rendent vite compte que la circulaire scolaire n'est pas un cas isolé du genre. L'illustration de Ducrot s'applique facilement, par exemple, au message qu'on voit à bord d'un bus en région parisienne : « Je monte, je valide ». Ou encore, au message qu'on peut lire dans un jardin de quartier à Paris : « J'aime mon quartier, je ramasse ».

En multipliant des exemples du même type, on pourrait penser que cela renforce la position de la Polyphonie. Mais on va montrer que ces exemples peuvent aussi s'analyser autrement, tout comme ce que nous allons faire avec cet exemple de la circulaire scolaire.

De toute évidence, la distinction ainsi illustrée, que Ducrot entend généraliser, nous pose problème. Elle est à l'opposé de notre hypothèse de l'identification qui, avec les mêmes termes de la Polyphonie, se formule comme « le sujet parlant s'identifie au locuteur ». Sous un angle plus général, on peut dire que ce qui nous différencie de Ducrot, c'est le rapport entre ces deux êtres. Et on verra au fur et à mesure que cette divergence (entre la distinction et l'identification) implique également le sens des énoncés.

Notons qu'on trouve une autre différence dans cette divergence majeure autour du rapport entre le sujet parlant et le locuteur : par la même expression « sujet parlant », nous n'entendons pas tout à fait la même chose que pour le cas de la Polyphonie. Avant de revenir plus en détails sur ce point (y compris pour expliquer pourquoi nous reprenons tout de même cette expression à la Polyphonie), on peut noter ici que le sujet parlant entendu dans notre hypothèse de l'identification (en tant que celui qui actualise le rôle du locuteur) est impliqué dans le sens de l'énoncé. Ceci constitue un trait distinctif par rapport au sujet parlant défini dans le cadre de la Polyphonie, à savoir un être qui doit rester écarté du sens.

Avant de défendre notre hypothèse de l'identification par une justification illustrée qui s'impose, rappelons pourquoi notre hypothèse de l'identification est censée être vérifiée dans le

cas d'un énoncé tel que « J'autorise ma fille à… » qui se trouve dans une circulaire scolaire. Portant des marques de la 1ère personne et appartenant ainsi à l'énonciation discursive, une phrase comme « J'autorise ma fille à... » trouve dans sa signification la présence de [Je] (ainsi que celle de [Tu]). Selon notre hypothèse (inspirée de Benveniste) avancée au chapitre 2, le locuteur, expression synonyme de [Je], consiste en une sorte de rôle prévu d'être endossé, et ainsi actualisé, par un sujet parlant. Et cela revient à une identification du sujet parlant au locuteur, ce qui est à l'opposé de l'idée soutenue par la théorie de la Polyphonie.

Interrogations soulevées par l'analyse (1984) de l'exemple de la circulaire scolaire

Bien que difficile à réfuter, du moins de prime abord, l'analyse de Ducrot ne va pas sans soulever des questions. Voici une première interrogation que l'on pourrait formuler. On se rappelle que Ducrot fait explicitement comprendre que la distinction (entre le locuteur et le sujet parlant) est d'origine linguistique et, de ce fait, relève donc d'un phénomène à généraliser. En d'autres termes, la distinction est à considérer comme quelque chose qui est inscrit intrinsèquement dans la phrase, et non pas seulement comme quelque chose de ponctuel lié à telle ou telle particularité d'un énoncé donné.

Or, on s'aperçoit que, en toute normalité, un autre énoncé de la même phrase « J'autorise mon enfant à… » peut apparaître tel quel, en dehors de toute circulaire scolaire. Dans ce cas, l'analyse de la Polyphonie devient difficile à s'imposer. Par exemple, dans le cas où l'énonciation est réalisée par Marie (peu importe que ce soit à l'oral ou à l'écrit), le sujet parlant coïncide alors parfaitement avec le locuteur dans cette énonciation particulière. Ce type de cas, tout à fait banal, rend ainsi difficile de soutenir l'idée que la distinction entre le sujet parlant et le locuteur relève d'un phénomène linguistique.

La seconde interrogation concerne la nécessité même de faire une telle distinction – cette interrogation s'avérera fondamentale dans la différence que présente notre analyse par rapport à celle de la Polyphonie.

Comme on vient de le présenter, dans cet exemple de la circulaire, le sujet parlant, défini comme « l'auteur empirique » (1984 : 193) par Ducrot, est en gros le rédacteur du texte de la circulaire. Parallèlement, on se rappelle que, avec la distinction faite entre le sujet parlant et le locuteur, Ducrot a un autre objectif d'une visée plus générale qui consiste à défendre l'idée que le sujet parlant est à écarter du sens, contrairement au locuteur qui est impliqué dans le sens. Ainsi, la distinction entre le sujet parlant et le locuteur sert en quelque sorte d'argument pour soutenir l'écart du sens du sujet parlant.

Si on peut comprendre ainsi le développement de Ducrot, la question que l'on peut se poser est de savoir si faire la distinction entre le rédacteur du texte (sujet parlant) et le parent signataire (locuteur) peut ou non favoriser l'idée d'écarter le sujet parlant du sens. En d'autres termes, la question est de savoir s'il y a besoin de démontrer que le rédacteur (sujet parlant retenu par Ducrot) est à tenir hors du sens, alors qu'il n'a de toute manière aucune trace dans la phrase énoncée. Comme on peut le constater, aucun terme ni aucune marque de quelle que nature que ce soit, dans la phrase énoncée « J'autorise mon enfant à… », ne fait allusion à ce que la Polyphonie appelle le sujet parlant (le rédacteur du texte de la circulaire dans le cas de cet exemple).

Avec cette observation, on voudrait seulement faire remarquer deux choses. D'une part, le sujet parlant de la circulaire scolaire (le rédacteur du texte) n'apparaît pas impliqué dans le sens si on examine la phrase énoncée. D'autre part, on peut du coup se demander si on a besoin de la distinction entre le sujet parlant et le locuteur pour soutenir l'idée que le sujet parlant est à écarter du sens.

Avant de poursuivre, notons que la distinction entre le sujet parlant et le locuteur peut impliquer un troisième problème. À savoir celui de ne pas savoir qui s'exprime à travers le sens. Est-ce le sujet parlant, qui correspond au rédacteur du texte dans le cas de la circulaire scolaire ou bien le locuteur, le parent signataire ?

D'un côté, dans le cas où c'est le sujet parlant qui exprime, le fait de ne pas savoir quel individu est le rédacteur du texte pose problème dans la mesure où celui qui s'exprime reste inconnu. De plus, cette option peut paraître quelque peu déconcertante étant donné qu'aucun élément dans le sens de « J'autorise ma fille à… » ne fait allusion au rédacteur du texte.

De l'autre côté, dans le cas où c'est le locuteur qui s'exprime, la question qui émerge est de savoir comment il faut comprendre la notion du locuteur définie dans le cadre de la Polyphonie. On se souvient que le locuteur défini par Ducrot, de l'univers discursif, se trouve impliqué dans le sens, à la différence du sujet parlant qui est hors du sens.

Or, si on considère que le locuteur (de chaque copie de la circulaire) n'est rien d'autre que chaque parent signataire qui, à travers la signature, actualise le rôle du locuteur inscrit dans la phrase (dont chaque énoncée concerne la sortie de chaque enfant), la définition du locuteur donnée par la Polyphonie peut paraître problématique. La raison en est que le locuteur s'avère en fin de compte inséparable de chaque parent qui autorise la sortie de son enfant. En d'autres termes, si on admet que c'est le locuteur qui s'exprime, en entendant par là chaque parent (ceux qui signent) qui donne l'autorisation de sortie à son enfant, la définition du locuteur donnée par la Polyphonie pourrait paraître inappropriée. En effet, chaque locuteur lié à chaque autorisation de

chaque enfant correspond à chacun des parents signataires, et ceux-ci ne sont pas uniquement des êtres discursifs.

Quoi qu'il en soit, si on suit l'analyse de la Polyphonie pour l'exemple de la circulaire scolaire, dans laquelle le sujet parlant (le rédacteur du texte) se distingue du locuteur (le parent signataire), l'attribution de l'idée exprimée peut poser problème, que ce soit le sujet parlant ou le locuteur qui s'exprime.

Deux différences autour du sujet parlant

Comme on va le voir bientôt, notre analyse est marquée par deux éléments, relatifs au sujet parlant, qui la distinguent de manière notable de l'analyse donnée par la Polyphonie. Tout d'abord, on s'apercevra que le sujet parlant que nous retenons est simplement un autre. En effet, nous prenons dans notre analyse chaque parent signataire comme sujet parlant, Madame Papillon, Monsieur Pommier, etc. Dans ce cas, notre hypothèse de l'identification se verra vérifiée, étant donné que c'est chaque parent signataire (notre sujet parlant) qui prend le rôle du locuteur marqué dans la phrase énoncée. À travers cette différence majeure dans notre analyse, on aura compris que ce que nous entendons par le terme « sujet parlant », aussi curieux que cela puisse paraître, est tel qu'il se laisse entendre dans le cas de ce que la Polyphonie appelle la « coïncidence ». On reviendra un peu plus loin sur ce point.

Avant de revenir sur d'autres différences entre notre proposition et celle de la Polyphonie concernant le sujet parlant, signalons brièvement une chose qui peut paraître curieuse quant au choix du sujet parlant de Ducrot dans l'exemple de la circulaire. D'un côté, le sujet parlant (le producteur réel de l'énoncé selon la définition donnée par Ducrot) de « J'autorise ma fille à... », quel que soit l'individu, reste le même. De l'autre côté, le locuteur (celui qui est impliqué dans le sens) varie au gré de chaque parent signataire, en même temps que l'individu à qui renvoient les marques de la 1ère personne.

Il convient de rappeler que, avec la même expression « sujet parlant », l'illustration de Ducrot et notre analyse font allusion à deux choses différentes. À l'égard de cette différence, on peut dire que, si la différence entre la distinction (défendue par la Polyphonie) et l'identification (que nous soutenons) reste fondamentale, la divergence peut en fin de compte s'avérer moins frontale, du fait que la différence entre ces deux positions découle de la composition même des éléments de l'analyse de l'un et de l'autre.

Ce qui est également spécifique à notre analyse, c'est le rapport entre le sujet parlant et le sens. Dans notre analyse, le sujet parlant, du fait de s'identifier au locuteur, est impliqué dans le

sens. Il convient toutefois de souligner qu'il s'agit uniquement du sujet parlant en tant que celui qui s'identifie au locuteur, et non pas du sujet parlant en tant qu'être extralinguistique. De fait, il nous paraîtrait même problématique d'écarter le sujet parlant hors du sens alors qu'il s'identifie au locuteur qui, lui, est impliqué dans le sens. Nous reviendrons sur ce point.

Notre analyse du cas de l'exemple de la circulaire scolaire

Nous l'avons dit plus haut, notre sujet parlant correspond à chaque parent signataire. Et ce dernier, à travers la signature, prend effectivement le rôle du locuteur inscrit dans la phrase énoncée, du type « J'autorise ma fille à… ». Mais là, on pourrait nous objecter que cette analyse que nous avançons n'est pas tellement différente de celle de la Polyphonie, dans la mesure où Ducrot reconnaît déjà le parent signataire comme locuteur. Bref, si on regarde les choses sous cet angle, notre analyse n'apparaît pas aussi différente de celle de la Polyphonie.

Une question se pose néanmoins à propos de l'analyse de la Polyphonie : comment se fait-il que ces parents, des individus aussi différents les uns que les autres, puissent « tous » devenir « le » locuteur d'un énoncé comme « J'autorise mon enfant à… » ? En ce qui nous concerne, si on peut prétendre que cette question ne pose pas de problème à notre analyse, c'est parce que nous partons d'un constat assez simple qui consiste en ceci. **Chaque copie** de la circulaire, autrement dit le formulaire d'autorisation dans lequel se trouve l'énoncé « J'autorise mon enfant à… », est destinée à obtenir l'autorisation parentale pour la sortie concernée de **chaque enfant**. Et, pour ce faire, la signature de **chaque parent** est nécessaire.

Mais, en fin de compte, pourquoi la signature de chaque parent est-elle nécessaire ? Dans notre analyse, la signature permet à chaque parent de s'approprier la parole propre à l'acte de donner l'autorisation. Mais, cette appropriation de la parole comporte une autre question : en quoi la signature qui est de nature scripturale permet-elle à chaque parent de s'approprier la parole ? À propos de cette question, un commentaire de Ducrot sur la signature, se fondant sur des travaux de Plantin, s'avère tout à fait juste comme réponse. On notera que ce commentaire peut paraître étonnant quant au lien qu'il révèle, tout à fait explicitement, entre la signature et l'identification (qui s'avère être celle de la part du sujet parlant au locuteur inscrit linguistiquement). Voici le passage en question portant sur la signature (c'est nous qui marquons les parties concernées en gras) qui, pourtant sans le chercher, paraît plutôt en faveur de notre hypothèse de l'identification.

> La seconde fonction, qui, elle, est essentielle, est d'assurer **l'identité entre le locuteur indiqué dans le texte et un individu empirique,** et, cette fonction, la signature

> l'accomplit grâce à une norme sociale qui veut que la signature soit « authentique » (mon fils n'a pas le droit de signer à ma place), en entendant par là que **l'auteur empirique de la signature doit être identique avec l'être indiqué, dans le sens de l'énoncé, comme son locuteur**. (1984 : 194)

En effet, comme l'observe Ducrot dans cet extrait, nous voyons la signature comme un geste qui permet à l'individu signataire de se relier au locuteur de l'univers discursif. Mais, concernant notre analyse, il est essentiel de souligner que c'est au locuteur d'une « énonciation particulière et unique » que s'identifie chaque parent signataire. Autrement dit, chaque parent signataire actualise le rôle de [Je] inscrit dans la phrase, et devient ainsi le [Je] de l'énoncé concernant son enfant. Ce que le parent s'approprie avec sa signature, c'est une « énonciation particulière et unique », à savoir celle qui concerne précisément son enfant à propos de cette sortie scolaire, par exemple, au Château de Fontainebleau.

Ainsi, Monsieur Pommier, avec sa signature, s'identifie au locuteur marqué linguistiquement sur « le formulaire d'autorisation concernant son fils ». En s'identifiant ainsi à [Je] de l'énoncé « J'autorise mon fils... » sur le formulaire, Monsieur Pommier devient l'origine de cette énonciation particulière, celle-ci même avec laquelle il donne l'autorisation de sortie à son fils Pommier junior. C'est donc de la même manière que « chaque parent particulier » donne l'autorisation de sortie scolaire à « son » enfant. Madame Papillon, avec sa signature, devient [Je] de cette énonciation particulière et unique concernant spécifiquement elle et sa fille. Avec l'autorisation donnée par Madame Papillon[1], l'école peut donc inclure la petite Papillon parmi les élèves qui vont faire une sortie scolaire au château de Fontainebleau.

Du point de vue de l'autorisation ainsi donnée, chaque parent signataire doit être considéré comme le sujet parlant. Non pas sous la définition (polyphonique) de « producteur réel » du texte. Mais le sujet parlant du formulaire d'autorisation unique, qui porte sa signature et donne l'autorisation de sortie à l'enfant concerné. En effet, si une phrase de la langue française comme « J'autorise ma fille à… » permet de donner l'autorisation, encore faut-il qu'un individu cherchant à donner l'autorisation se l'approprie. En tout les cas, dans le cas de la sortie scolaire, sans faire sienne la parole dans le formulaire, aucun parent ne peut donner l'autorisation à l'école d'emmener son enfant au château de Fontainebleau.

[1] Madame Papillon est impliquée dans le sens du fait que l'autorisation concernant la petite Papillon provient d'elle. Et ce, de manière tout à fait comparable avec le cas des actes illocutoires dont l'origine est à imputer à un sujet parlant.

Nous affirmons donc que, selon notre analyse, chaque parent signataire doit être considéré comme le sujet parlant de cette énonciation unique qu'il saisit (en posant sa signature), dans le but de donner son autorisation à l'école d'emmener son enfant au château de Fontainebleau.

Deux autres précisions concernant le sujet parlant. D'une part, il est l'origine de l'autorisation qu'il donne, du fait de son identification au locuteur [Je]. D'autre part, de ce fait même de donner ainsi son autorisation, le sujet parlant (chaque parent signataire) doit être considéré comme celui qui fait apparaître l'énoncé concernant son enfant, « J'autorise mon enfant à… », aussi bien sur le plan matériel que sur le plan intellectuel.

Aussi curieux que cela puisse paraître, un autre passage de Ducrot laisse entendre la même chose. À savoir le fait que le parent (individu empirique), en donnant sa signature, apparaît comme l'auteur qui a donné existence à l'ensemble des énoncés concernant l'autorisation de son enfant. Mais, comme on va le voir tout de suite, malgré notre lecture de l'extrait, le terme « sujet parlant » n'y est jamais mentionné. Même si, à certains endroits, ce que Ducrot appelle par le nom de « locuteur » a toutes les caractéristiques de l'être empirique qu'est le sujet parlant. Voici le passage :

> Mais, une fois que j'aurai signé, j'apparaîtrai comme le locuteur de l'énoncé (je rappelle que j'entends par « énoncé » une occurrence particulière de la phrase). D'une part, j'en aurai pris la responsabilité – et l'énoncé lui-même, une fois signé, indiquera que j'ai pris cette responsabilité. D'autre part, je serai l'être désigné par les marques de la première personne, je serai celui qui autorise son fils à faire ceci ou cela. Une fois donnée ma signature, l'administration du lycée pourra me dire : « Vous nous avez envoyé un papier où vous autorisiez votre fils à… ». (1984 : 194)

Application du procédé du « sens à deux niveaux »

Enchaînons maintenant avec l'application du procédé du « sens à deux niveaux ». Mais notons d'abord que, comme l'indique la fin de l'extrait que l'on vient de citer, le parent signataire (sujet parlant pour nous) n'est pas sans lien avec l'administration de l'école. L'une et l'autre partie occupe en réalité un niveau du sens. D'un côté, le parent avec son formulaire d'autorisation constitue l'énonciation du niveau inférieure. De l'autre côté, l'énonciation au niveau supérieur est à imputer à l'administration de l'école.

L'origine de l'énonciation au niveau supérieur, l'administration de l'école est, disons, le

« commanditaire » de la circulaire, en termes de fabrication matérielle (aussi bien physiquement qu'intellectuellement). L'énonciation au niveau inférieur, nous l'avons dit à plusieurs reprises, consiste à donner l'autorisation. De ce point de vue, elle est à considérer de manière indépendante. Mais le niveau inférieur paraît un peu différent lorsqu'on se place du point de vue de l'énonciation du niveau supérieur. En effet, l'autorisation **donnée** concernant chaque enfant au niveau inférieur devient une autorisation **obtenue** pour l'administration de l'école au niveau supérieur.

Étant donné le rapport hiérarchique entre ces deux niveaux, on peut dire que, dans une certaine mesure, l'origine de l'énonciation du niveau supérieur (l'administration de l'école, en l'occurrence) donne existence à l'énonciation du niveau inférieur. Cette dernière est en quelque sorte la « création » du niveau supérieur. En parlant de manière imagée, on peut considérer que l'auteur au niveau supérieur fait parler le locuteur [Je] au niveau inférieur.

Bien que composante du niveau supérieur, l'énonciation du niveau inférieur reste bien intacte dans son intégralité (comme une voiture transportée dans un camion-container). L'énonciation du niveau inférieur demeure un tout, avec comme origine le parent signataire, ainsi que son identification (en tant que sujet parlant) au locuteur, qui est indispensable pour donner l'autorisation.

Ayant expliqué ce que nous entendons par les deux niveaux d'énonciation, nous nous permettons d'insister sur le fait que l'identification que nous défendons, qui caractérise [Je], se trouve uniquement au niveau inférieur[1]. Par contraste, au niveau supérieur, il n'y a pas de [Je]. L'énonciation au niveau supérieur[2] n'étant associée à aucune phrase, il n'y a pas de locuteur, ni d'individu empirique (sujet parlant) prévu pour prendre le rôle de locuteur. Au niveau supérieur, on y trouve l'auteur du message, l'« administration de l'école » dans l'exemple de la circulaire, à savoir le commanditaire ayant l'intention de transmettre le message. Si on veut, on peut compter

[1] L'énonciation au niveau inférieur, là où se trouve l'identification du sujet parlant au locuteur, correspond à ce que signifie la phrase elle-même. Nous appelons (voir le chapitre 2) ce type d'énonciation qui est attachée à la signification de la phrase l'« énonciation générale » (EG). Du fait de son attachement à la phrase, une telle énonciation inscrite linguistiquement ne varie pas au gré des circonstances de chaque apparition particulière. En tout cas, c'est l'hypothèse que nous tentons de défendre.

[2] L'énonciation au niveau supérieur, là où on parle de l'auteur, relève de l'acte d'énoncer à chaque fois unique. C'est ce qu'on appelle l'« énonciation particulière » (EP, opposée à l'EG), présentée aussi au chapitre 2. Dans le cas de l'EP, l'acte d'énoncer consiste à actualiser l'EG, à savoir l'énonciation inscrite dans la signification de la phrase sollicitée. Il s'agit donc d'employer une phrase de telle ou telle manière. Par exemple, l'une des manières est de construire un « sens à deux niveaux ».

tous ceux qui sont impliqués dans la fabrication matérielle de la circulaire. Toutefois, aucun de ces individus ne s'identifie à qui que ce soit (à la différence du sujet parlant du niveau inférieur), et n'est concerné sémantiquement par le message (à la différence de l'auteur du niveau supérieur).

Autres remarques concernant notre hypothèse de l'identification

Maintenant que notre analyse est présentée, revenons sur l'hypothèse de l'identification avec quelques autres remarques. Tout d'abord, on peut constater que le caractère obligatoire de la signature relève, en réalité, de la nécessité de l'identification du parent au locuteur, avec ce dernier en tant qu'être de discours qui ne saurait s'isoler de la phrase où il se loge. En effet, si l'identification (qui se fait et au moyen de la signature) est nécessaire, c'est parce que, sans cela, aucun parent ne peut donner l'autorisation de sortie à son enfant. Autrement dit, sans prendre le rôle du locuteur (à savoir celui qui énonce telle ou telle phrase) et, par conséquent, sans s'approprier une parole permettant de donner l'autorisation, le parent (comme n'importe quel autre individu) ne possède simplement aucun autre moyen pour donner l'autorisation.

Notons par ailleurs que la parole propre à donner l'autorisation semble présenter certaines contraintes bien linguistiques. En effet, ni la forme à la 2ème personne (« Vous autorisez votre enfant à… »), ni la forme à la 3ème personne (« Madame Papillon autorise sa fille à… ») ne permet de « donner l'autorisation ». Reste à savoir pour quelle raison. Avec une telle contrainte touchant la composition même de la phrase-type à énoncer, on peut comprendre que l'administration de l'école, pour « faire donner l'autorisation », n'a effectivement pas d'autre moyen que de « faire énoncer, par chaque parent dont l'autorisation est requise, certains types de phrases ». D'ailleurs, compte tenu de la contrainte de la 1ère personne (au présent), on peut se demander si « donner l'autorisation » relève d'un acte de langage du type illocutoire, étant donné que « donner l'autorisation » s'accomplit seulement à travers l'acte d'énoncer, tout comme « promettre » par exemple. De plus, ni la 2ème personne ni la 3ème personne ne permettant de « s'engager », on pourrait comprendre que seule la 1ère personne permet de « donner l'autorisation », dont le fait de « s'engager » paraît comme une élément intrinsèque.

Notre analyse réaffirme ce que nous avons déjà dit au chapitre 2 à propos de l'identification : celle-ci est à envisager comme un élément sémantique, qui se trouve à l'intérieur de ce qui est signifié par la phrase. La raison en est assez simple. Sans identification du parent (au rôle du locuteur attaché à la phrase « J'autorise mon enfant à... »), il n'y a pas d'autorisation de sortie. Celle-ci se produit uniquement au moyen du sens. Sans identification, le rôle de [Je] ne peut pas être endossé, et sans un tel endossement, le parent n'a pas d'autre moyen

pour s'approprier la parole propre à donner l'autorisation.

En réaffirmant que l'identification se trouve dans le sens, on doit aussi répondre à la question de savoir en quoi consiste précisément cette identification. Par exemple, où a-t-elle lieu cette identification, qui implique deux êtres de différents univers ? Faut-il comprendre qu'elle se passe dans le monde « physique », quelque part à côté de la table où se trouve l'être extralinguistique qu'est le sujet parlant ? Cela paraît évidemment inconcevable. Pour notre part, nous dirions que l'identification a lieu seulement là où le sens prend forme : ainsi, l'identification a lieu, soit là où le sens se construit, soit là où le sens s'interprète.

Rappelons aussi que si l'identification relève de la sphère sémantique, avant tout parce qu'elle fait partie des éléments relatifs à l'utilisation de la phrase-type. De ce fait, l'identification concerne chacune des apparitions de la phrase-type (qui devient, du fait même du caractère particulier de chaque apparition, la phrase-occurrence).

Parallèlement au caractère sémantique de l'identification, il convient de souligner que le sujet parlant, du fait justement de son rôle dans l'identification, est aussi à considérer comme étant impliqué dans le sens. Dans l'exemple du formulaire de sortie scolaire, l'autorisation concernant Pommier Junior ne va pas sans Monsieur Pommier, à savoir le sujet parlant qui, en prenant le rôle du locuteur, donne l'autorisation de sortie concernant Pommier Junior. Notons cependant que l'implication du sujet parlant dans le sens se limite à l'autorisation spécifique à laquelle il est associé. Il n'est pas question d'entraîner des éléments purement circonstanciels et aléatoires (qui sont, de ce fait, extralinguistiques) dans la description de l'identification. Comme par exemple l'hésitation de Monsieur Pommier à donner son autorisation en raison de sa méfiance vis-à-vis de l'école.

Trois autres clarifications (au sujet de la Polyphonie)

Bien que notre différence majeure avec la Polyphonie soit maintenant expliquée et illustrée à travers notre analyse de l'exemple de la circulaire scolaire, il reste toutefois des zones d'ombre qui nécessitent quelques éclaircissements.

En effet, si nous avons pu profiter de cette occasion pour discuter plus en détails notre hypothèse de l'identification, le lecteur pourrait toutefois avoir l'impression troublante que la distinction de la Polyphonie ne disparaît pas complètement. Et on s'aperçoit que la plus grande source de confusion vient de la formulation même de notre hypothèse de l'identification : malgré notre divergence vis-à-vis de la distinction défendue par Ducrot, nous continuons à utiliser les deux expressions de la Polyphonie, à savoir le sujet parlant et le locuteur. Ainsi, afin d'éviter tout

éventuel malentendu, nous allons apporter trois précisions dans ce sens.

Précision 1. Si nous avons choisi de garder ces deux termes clés, c'est parce que, entendus dans le cas de la coïncidence, ces deux termes nous permettent d'expliciter ce que nous entendons par l'identification. La première précision consistera donc à préciser, à travers le cas de la coïncidence entre le sujet parlant et le locuteur, en quoi consiste l'identification.

Précision 2. On verra que notre hypothèse de l'identification ne va pas à l'encontre de ce que Ducrot entend par locuteur. Au locuteur entendu par Ducrot qui est relatif à l'énoncé, on peut faire correspondre l'autre face de ce locuteur du point de vue de la phrase. Considéré ainsi à l'interface entre la phrase et l'énoncé, le locuteur, à savoir [Je], peut se voir caractériser par cette identification que nous défendons.

Précision 3. On regardera en dernier nos différences par rapport à la Polyphonie autour du caractère « réel » du sujet parlant.

Précision 1 :
L'identification qui caractérise [Je] & la coïncidence évoquée dans le cadre de la Polyphonie

Au risque de semer la confusion chez le lecteur, si nous reprenons les deux expressions de la Polyphonie, qui sont « sujet parlant » et « locuteur », sans pour autant adhérer à la distinction généralisée défendue par la Polyphonie, c'est parce que nous voulons attirer l'attention sur le cas de la coïncidence, ainsi que sur l'analogie qu'on pourrait en faire avec notre hypothèse de l'identification.

On se souvient que la coïncidence entre ces deux êtres est non seulement admise par la Polyphonie mais qu'en plus, cette dernière la reconnaît comme étant le cas de la plupart des énoncés. De fait, la coïncidence, telle qu'elle est entendue dans la Polyphonie, nous paraît comme une explicitation de l'identification qui est une caractéristique constitutive de [Je].

Par ailleurs, le fait de parler avec deux expressions distinctes permet de faire une différence[1] entre ces deux êtres, même si, dans l'acte d'énoncer ils finissent par ne faire qu'un (leur identification est prévue linguistiquement). Cette différence permet aussi, dans une certaine mesure, de mieux mettre en évidence l'identification, à savoir l'endossement du rôle du locuteur par un sujet parlant (un usager de la langue).

Enfin, en considérant l'identification avec ces deux termes entendus dans le cas de la coïncidence, on peut être amené à comprendre le langage à travers une sorte d'interface entre la

[1] Ne relevant pas de l'ordre de propriété, et ne consistant donc pas en une qualité qu'on peut concevoir sous forme d'adjectifs, cette distinction entre le sujet parlant et le locuteur serait plutôt une différence de nature, comme par exemple celle entre « pomme » et « homme » (qui relève donc d'une question de substantifs).

langue et son utilisation. On rejoint ainsi ce sur quoi nous avons insisté à plusieurs reprises : l'identification du sujet parlant au locuteur, caractéristique constitutive de [Je], s'inscrit dans le langage comme élément relatif à l'utilisation (l'apparition) de la langue.

Précision 2 :
Le locuteur entendu dans le cadre de la Polyphonie se situe au niveau de l'énoncé. Mais, de notre point de vue, le locuteur présente une autre face au niveau de la phrase. Et c'est l'identification qui relie les deux faces (comme celles d'une même pièce) du locuteur.

Comme nous l'avons évoqué plus haut, nous poursuivons la conception générale qui sous-tend la Polyphonie mais d'une manière légèrement différente. Ce que nous reprenons à la Polyphonie, c'est le cas qu'elle délaisse (au profit de la distinction), à savoir le cas de la coïncidence.

En gardant les deux mêmes expressions telles qu'elles sont entendues dans le cas de la coïncidence, nous voulons montrer que le cas de la coïncidence entre le sujet parlant et le locuteur correspond en réalité à l'identification qui caractérise [Je]. De plus, le cas de la coïncidence, ainsi présenté avec ces deux termes, permet d'expliciter l'identification.

En nous appuyant sur la distinction entre la phrase et l'énoncé[1], nous proposons d'envisager le cas de la coïncidence sous un autre angle, notamment en ajoutant un élément supplémentaire. Mais tout d'abord, il convient de préciser que nous conservons la définition du locuteur de Ducrot – le locuteur, être de discours, est l'origine de l'énoncé selon le sens même de l'énoncé.

Et voici l'élément supplémentaire que nous ajoutons. Parallèlement au locuteur relatif à l'énoncé, nous proposons de voir une autre face du locuteur qui est relative à la phrase. Il s'agit de dire qu'il y a aussi un locuteur prévu, sémantiquement, dans la phrase. Il est question d'une sorte de locuteur général – qu'on choisit, par commodité, d'appeler « Locuteur-X » – non spécifié (car relatif à la phrase), et ainsi impossible à attribuer à tel ou tel individu.

Maintenant, en considérant le locuteur à la fois du point de vue de la phrase (Locuteur-X) et du point de vue de l'énoncé (Locuteur-Pierre), il devient plus envisageable de voir comment notre hypothèse de l'identification peut caractériser le locuteur, autrement dit [Je].

Inscrit dans la signification de la phrase, le Locuteur-X est prévu d'être incarné par un

[1] Voir le chapitre 1.

sujet parlant. Dans l'exemple de la circulaire scolaire, on peut ainsi comprendre l'identification de différents sujets parlants (Monsieur Pommier, Madame Papillon) au rôle du Locuteur-X attaché à une même phrase « J'autorise mon enfant à... ». À travers l'identification, réalisée par le geste de la signature, Madame Papillon et Monsieur Pommier deviennent ainsi respectivement le locuteur spécifique de l'énoncé dont l'une et l'autre est pris pour origine dans le sens.

De la même manière, si on dit que la Locutrice-Marie est l'origine de l'énoncé « Il fait beau », c'est aussi dire que c'est Marie le sujet parlant qui actualise le rôle du Locuteur-X qui se trouve dans la phrase « Il fait beau ».

En parlant du Locuteur-X relatif à la phrase, nous espérons mieux défendre l'hypothèse de l'identification qui caractérise [Je], le locuteur. En même temps, parler du Locuteur-X nous offre aussi une possibilité de voir la conception de Ducrot et celle de Benveniste se recouper. En effet, le Locuteur-X permet de mettre en évidence une sorte de mi-chemin entre les deux auteurs.

Concernant Ducrot, qui parle notamment du point de vue de l'énoncé, on peut schématiser comme suit sa conception du locuteur (L) – [L (← Marie, Pierre…)].

Concernant Benveniste, qui ne semble pas tenir compte de la distinction entre la phrase et l'énoncé, on peut représenter sa conception du locuteur simplement par le symbole [Je]. Mais, le fait que [Je] (la personne subjective, à savoir le sujet impliqué dans le sens pour Benveniste) soit associé aux phrases (appartenant à l'énonciation discursive) implique que [Je] peut tout à fait avoir une présence au niveau de la phrase chez Benveniste. De ce point de vue, on peut schématiser de cette manière la conception du locuteur de Benveniste – [L (← X)].

Pour une autre illustration brève de ce qu'on appelle le Locuteur-X, reprenons notre phrase de la circulaire scolaire. La phrase-type, « J'autorise mon enfant à participer à la sortie scolaire » indique « Locuteur-X » comme étant son origine (et l'origine ainsi indiquée fait partie de la signification de la phrase). De ce fait, à chacune des apparitions de la phrase-type, on se retrouve avec une phrase-occurrence (énoncé) ayant pour origine « Locutrice-Madame Papillon » ou « Locuteur-Monsieur Pommier », qui résulte de l'identification (les termes synonymes étant « endossement » et « incarnation ») de l'un et l'autre sujet parlant au rôle du « Locuteur-X ».

Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises tout au long de cette thèse, cet endossement du rôle du « Locuteur-X » se présente comme élément relatif à l'utilisation de la phrase-type, qu'on retrouve dans toutes les phrases appartenant à la catégorie de l'énonciation discursive.

Précision 3 :

À la différence de la définition de la Polyphonie, nous ne voyons pas de caractère « réel » dans le sujet parlant, à savoir celui qui actualise le rôle du Locuteur-X inscrit dans la phrase.

Si on considère le locuteur, comme ce que nous venons de présenter, comme quelque chose qui est à la fois inscrit dans la phrase et est actualisé dans chaque énoncé, le sujet parlant dans cette optique s'avère, par conséquent, sensiblement différent du sujet parlant défini dans la Polyphonie[1]. Il en ressort une grande différence qui est la suivante. Dans la Polyphonie, le sujet parlant est défini, entre autres traits, comme ayant un caractère « réel ». En revanche, tel que cela se présente dans notre hypothèse de l'identification, le sujet parlant n'a pas de trait « réel », d'autant plus que, à la différence de la Polyphonie, notre sujet parlant est impliqué dans le sens, du fait même de son identification au locuteur qui est impliqué dans le sens de l'énoncé.

En somme, contrairement à la Polyphonie qui définit le sujet parlant comme le producteur « réel » d'un énoncé, nous n'attachons pas de caractère « réel » au sujet parlant (« producteur » ou non nous importe peu aussi). Toutefois, il convient de préciser que nous n'affirmons pas non plus que le sujet parlant est « irréel » ou « fictif ». L'essentiel, de notre point de vue, c'est le fait que ce caractère « réel » (de même que le caractère « irréel ») ne constitue pas un critère du sujet parlant, tel qu'il se présente dans son endossement du rôle du locuteur.

Pour expliquer cette position qui peut paraître difficile à accepter, mais aussi pour éviter tout éventuel malentendu, nous allons essayer de répondre à la simple question : pourquoi ne définissons nous pas le sujet parlant avec le trait « réel » ?

Dans l'acception du locuteur que nous soutenons, celui-ci se caractérise par l'identification de la part du sujet parlant, et ce dernier est entendu comme susceptible d'utiliser une phrase-type. Ainsi, c'est par l'utilisation même de la phrase que le sujet parlant actualise le rôle du Locuteur-X inscrit sémantiquement dans la phrase. Pour simplifier, on peut dire que ce qui nous paraît essentiel est ceci : à l'égard de cette identification qui est relative à l'utilisation d'une phrase, que le sujet parlant ait un caractère « réel » ou non importe peu. Qu'il *paraisse* « réel » pour Marie quand elle interprète un énoncé que Pierre vient tout juste de réaliser, ou plutôt « irréel » quand Marie interprète tel ou tel énoncé d'un personnage du roman qu'elle tient entre ses mains, au regard de notre hypothèse de l'identification, le sujet parlant se limite à celui

[1] Un rappel de la définition du sujet parlant, formulée par Ducrot dans le cadre de la Polyphonie. En tant que producteur (réel) d'un énoncé, le sujet parlant se dote d'une capacité intellectuelle pour composer le matériel linguistique (la phrase énoncée), et se caractérise également par des états psychologies et des conditions physiologiques pour donner existence (au moyen sonore) à un énoncé.

qui, dans le sens de l'énoncé, prend le rôle du locuteur de l'énoncé en question.

Bref, autant dire que le sujet parlant ainsi entendu dans notre hypothèse de l'identification ne tient pas compte ni de ce qu'on pourrait qualifier de « réel », ni de ce qu'on pourrait qualifier d'« irréel ». Autrement dit, du point de vue notre hypothèse de l'identification, le sujet parlant est insensible à la différence entre ce qu'on pourrait qualifier de « réel » et de « fictif » (ou « irréel »). Aucun des deux traits ne constitue un critère de définition.

Enfin, cette position nous permet aussi d'éviter l'éternel et inextricable problème de savoir comment définir le « réel ». Un problème d'ordre métaphysique, tout comme celui de savoir comment caractériser « ce qui n'est pas réel », ou « ce qui est fictif ». Une telle tâche, monumentale, fera sans doute plaisir aux auteurs qui sont dans le domaine de la philosophie. En revanche, pour un travail linguistique comme le nôtre, ce qui nous paraît essentiel, c'est justement de ne pas nous éloigner des objectifs que nous nous sommes fixés au départ, surtout lorsque ce n'est pas nécessaire.

Deux autres précisions concernant le critère du « réel ». Contrairement à ce que certains pourraient penser, considérer ainsi le sujet parlant comme impliqué dans le sens ne fait pas de nous des adeptes de l'approche objectiviste (référentielle). Et, justement, la raison en est que notre sujet parlant n'a pas de caractère « réel » ou « réaliste ». Comme nous l'avons dit plus haut, des connaissances concernant un sujet parlant spécifique (par exemple, l'âge ou l'humeur de Monsieur Pommier au moment où il signe le formulaire), de telle ou telle énonciation particulière, ne relèvent pas de ce qui est prévu sur le plan du langage.

En outre, parler de « réel » et d'« irréel », cela nous semble relever davantage d'une perception plus ou moins éphémère (en fonction de la perspective dans laquelle on se place, par rapport à l'objet de la perception). Certes, à certains moments, le sujet parlant pourrait **paraître « réel »**. C'est notamment le cas lorsqu'on se trouve face à chaque énoncé particulier, au quotidien, comme cela arrive à chacun de nous. En même temps, à d'autre moments, le sujet parlant peut **paraître tout autant « fictif » ou « irréel »**. Par exemple, lorsqu'il s'agit de Madame Papillon (de l'exemple de la circulaire), ou du Petit Prince (le personnage dans l'œuvre de Saint-Exupéry). Ou encore du président Kennedy, qui est à l'origine de l'énoncé « Ich bin ein Berliner ». Kennedy, le sujet parlant en l'occurrence, pouvait paraître réel pour Martin quand il était sur le lieu de l'allocution. Mais est-ce que c'est encore le cas pour le Martin 20 ans plus tard ? Par ailleurs, que le sujet parlant paraisse réel ou non, il faut souligner que le sens de l'énoncé reste inchangé, ainsi que le fait que Kennedy est le sujet parlant qui actualise le rôle du Locuteur-X de la phrase qu'il a énoncée

Notons aussi que l'implication du sujet parlant dans le sens est une conséquence de cette

identification au rôle du Locuteur-X. De ce fait, il importe peu que le sujet parlant soit perçu comme réel ou fictif. Quoi qu'il en soit, en ce qui nous concerne, il n'y a pas de raison de limiter le sujet parlant en le caractérisant de « producteur réel » (comme c'est le cas de la Polyphonie). Le sujet parlant fait partie des éléments de la signification, dans la mesure où il est prévu que celui-ci actualise le rôle du Locuteur-X.

Récapitulatif provisoire

Avant d'appliquer notre procédé d'analyse à deux autres exemples du même type, rappelons que l'analyse que nous venons de livrer (concernant l'exemple de la circulaire scolaire) a ainsi pour but de justifier notre hypothèse de l'identification qui caractérise [Je]. L'hypothèse consiste à dire que [Je], à savoir le locuteur ou ce que Benveniste appelle « personne subjective », se caractérise par une certaine identification qui se formule ainsi : [Je] est prévu d'être actualisé par l'usager (sujet parlant) d'une phrase, à travers son identification comme [Je] spécifique de l'énoncé en question.

Rappelons aussi que cette hypothèse de l'identification concerne toutes les phrases qui relèvent de l'énonciation discursive, à la différence de celles de l'énonciation historique. Et, au risque de nous répéter, nous insistons sur le fait que cette identification est donc aussi de mise, même lorsqu'une phrase relevant de l'énonciation discursive ne présente aucune marque de la 1ère personne, comme par exemple « Il pleut ».

À cet égard, il convient de répéter que [Je], ainsi que cette caractéristique de l'identification, relève de ce qui est signifié par la phrase, en tant qu'élément relatif à son utilisation (apparition).

L'identification en question fait en effet partie de ce qui est « prévu » par la signification de la phrase concernant son utilisation. D'où notre insistance sur le fait que le sujet parlant s'identifiant ainsi au locuteur [Je] est impliqué dans le sens et ne se soumet pas au critère du « réel ».

Du point de vue de l'utilisation de la langue, s'identifier au Locuteur-X inscrit dans la phrase et actualiser ainsi cette place devient, si on peut dire ainsi, une sorte de condition d'usage (tout comme on ne peut pas utiliser un téléphone sans décrocher le combiné). Sans cette identification (l'endossement du rôle du locuteur), un usager, quel qu'il soit, ne saurait saisir une phrase ainsi marquée par la présence de [Je]. De ce fait, on pourrait parler de cette identification du sujet parlant au locuteur (cela fait partie intégrante de notre hypothèse) comme relevant d'un phénomène du langage.

En effet, à partir du moment où une phrase-type montre un locuteur comme son origine (indicateur de l'appartenance de la phrase à l'énonciation discursive), quelle que soit la manière dont elle est sollicitée dans une apparition particulière, cette incarnation du rôle du locuteur par un sujet parlant s'impose.

En d'autres termes, quelle que soit la phrase-type, tant qu'elle est marquée par la présence du Locuteur-X, lorsqu'un individu entend solliciter sa signification (de quelle que manière que ce soit), il fait apparaître la phrase-type. Avec cette apparition, le rôle du Locuteur-X est ainsi endossé par le sujet parlant (qui devient le locuteur spécifique de l'énoncé apparu).

Avec un exemple tel que celui de la circulaire scolaire, on notera qu'on peut solliciter une phrase de deux manières différentes. (1) La plupart du temps, le sens de l'énoncé se construit avec un seul niveau d'énonciation, ceci correspond au cas de la coïncidence admise par la Polyphonie. Dans ce cas, le sujet parlant peut effectivement **paraître** « réel », mais seulement **paraître**. (2) D'autre part, le sens de l'énoncé peut aussi se construire avec deux niveaux d'énonciation. Dans ce cas (qui est celui de l'analyse qu'on a présentée plus haut), le sujet parlant qui actualise le Locuteur-X peut ne pas avoir **l'air d'être** « réel ».

Deux autres exemples

Examinons deux autres exemples du même type que celui de la circulaire scolaire, avec le même procédé du « sens à deux niveaux » qui peut s'y appliquer. On verra que notre hypothèse de l'identification peut être vérifiée de la même manière, c'est-à-dire en considérant le niveau supérieur comme faisant prendre la parole au niveau inférieur.

Le premier exemple est la phrase « Je monte, je valide » que l'on peut voir affichée dans les bus circulant en région parisienne. Avec le procédé du « sens à deux niveaux », au lieu de dire (en appliquant l'analyse de Ducrot) qu'on tombe sur un autre exemple où le sujet parlant ne coïncide pas avec le locuteur, nous pouvons démontrer où se trouve l'identification du sujet parlant au rôle du locuteur.

Dans cet exemple de la RATP, on trouve l'énonciation du passager de la phrase « Je monde, je valide » au niveau inférieur, et l'énonciation attribuée à la RATP, au niveau supérieur, qui consiste à donner une telle parole au passager.

Commençons par le niveau inférieur qui, comme le formulaire d'autorisation, contribue

au sens communiqué à la fois par le contenu et par la forme dans laquelle le contenu prend corps et à travers laquelle il fait ainsi son apparition. Du côté du contenu, en appliquant le cadre argumentatif de la TBS, on obtiendrait une argumentation telle que [monter dans un bus DC valider un billet]. Du côté de la forme dans laquelle apparaît ce contenu, il est avant tout question de prendre en compte le fait que c'est le passager lui-même qui parle (qui s'approprie ce contenu). De ce point de vue, on comprend que le sens de « Je monte, je valide » implique une image du passager en tant que celui qui énonce une telle phrase, qui peut se traduire en un discours tel que « Je sais ce qu'il faut faire (quand je monte dans un bus), et je le fais ».

Si on impute ce discours au fait que c'est le passager lui-même qui communique ce contenu le concernant, c'est parce qu'on ne retrouve nullement ce genre de discours avec d'autres « enveloppes » dans lesquelles le même contenu peut prendre forme. Par exemple, avec une phrase telle que « Pierre m'a dit qu'il faut valider quand on monte dans un bus », on n'a plus cette image positive de quelqu'un qui prend l'initiative de faire quelque chose qu'il faut faire, à savoir valider son titre de transport quand il monte dans un bus. Avec « Tu montes, tu valides », il va de soi que celui qui énonce n'a pas du tout le même visage que celui qu'on vient de voir avec la phrase « Je monte, je valide ». La première chose à remarquer dans « Tu montes, tu valides », c'est que ce n'est plus le passager lui-même qui parle. En effet, quelle que soit l'identité (sociale ou professionnelle) de celui qui énonce « Tu montes, tu valides », il se pose comme celui qui donne une instruction (donc comparable à un donneur de leçons). Le locuteur de « Tu montes, tu valides » se montre comme s'adressant à quelqu'un (à un passager en l'occurrence) en lui indiquant l'adoption de tel ou tel geste. Que l'instruction ainsi donnée s'apparente à un ordre ou à un conseil, celui qui énonce présente un autre visage, du fait que ce n'est plus le passager lui-même qui parle. Et il s'ensuit que le passager n'a plus cette image de quelqu'un qui prend l'initiative.

Dernière observation concernant le niveau inférieur de l'exemple « Je monte je valide ». Pour ne pas perdre de vue l'hypothèse de l'identification que nous devons justifier vis-à-vis de la Polyphonie, nous nous permettons de signaler que, qu'il s'agisse de l'élément communiqué par le contenu ou par la forme (dans laquelle ce dernier prend corps), l'identification y est sous-jacente : le Locuteur-X de la phrase « Je monte, je valide » est à actualiser par chaque passager (le sujet parlant qui peut se renouveler sans cesse) qui monte dans le bus.

Intéressons-nous maintenant au niveau supérieur, où on retrouve les éléments de sens générés par le niveau inférieur, mais non sans une certaine adaptation. Ils se transforment en un message intégral, cette fois-ci attribué à la RATP : « Quand vous montez, validez votre titre de transport, comme vous savez le faire vous-même ». Deux observations sur ce discours attribué à

l'énonciation (au niveau supérieur) de la RATP, du fait de faire énoncer par le passager la phrase « Je monte, je valide ». D'une part, avec la première moitié du discours, « Quand vous montez, validez votre titre de transport », on voit qu'il s'agit de faire adopter un certain comportement aux passagers. En d'autres termes, en faisant faire une telle déclaration à chacun des passagers, à travers l'énonciation de la phrase « Je monte je valide », la RATP construit en réalité un message de type impératif. Mais il convient de noter que cet impératif, invisible en surface, se situe quelque part à un niveau souterrain, puisqu'il n'est pas directement observable dans l'énoncé en question « Je monte, je valide ». On reviendra sur ce point plus loin.

D'autre part, la partie venant de la forme du niveau inférieur, à savoir « comme vous savez le faire vous-même », peut être considérée comme relevant d'une stratégie de communication. Expliquons-nous. Si nous parlons de stratégie, c'est seulement parce que la RATP, à travers la construction de ce message en prêtant cette énonciation au passager, a normalement plus de chances de parvenir à sa fin, à savoir faire respecter le règlement de validation. Si la construction de ce message relève d'une stratégie de communication, c'est à la fois en raison de ce que la RATP peut, positivement, construire et de ce qu'elle peut, négativement, éviter de faire comprendre.

D'abord, ce que la RATP peut construire, c'est l'image de chaque passager, celui à qui elle s'adresse à partir de l'énonciation du niveau supérieur. Nous l'avons dit plus haut, le fait que c'est chaque passager lui-même qui énonce « Je monte, je valide » donne en retour une image positive au passager, qui se traduit en un discours comme « Je sais qu'il faut valider mon titre de transport quand je monte dans un bus, et je le fais ». En effet, non seulement le passager est ainsi montré comme respectant le règlement en se décrivant en train d'effectuer le geste de validation, mais de plus ce comportement est de sa propre initiative. Autrement dit, à travers l'énonciation de « Je monte, je valide », le passager est montré comme ayant le sens des responsabilités. Que ce soit en raison du geste de valider le titre (ce qui est énoncé) qui le montre comme respectueux du règlement, ou le fait que ce soit de sa propre initiative (car c'est lui-même qui énonce, et non parce qu'on lui dit de le faire).

Une parenthèse sur notre remarque concernant la construction du message en termes de stratégies de communication. Nous avons affirmé que le fait de montrer (et non pas de décrire, en énonçant par exemple une phrase comme « Vous êtes quelqu'un qui avez le sens des responsabilités ») une image positive de celui à qui on s'adresse peut s'avérer favorable pour la transmission du message (de sorte que cela incite l'adoption d'un certain comportement). Or, en affirmant cela, on s'expose au reproche qu'on pourrait nous faire de mélanger la psychologie sociale et la linguistique. En fin de compte, pourquoi ne pas aussi chercher à savoir pour quelle raison montrer une image positive de l'autre pourrait faciliter la transmission de notre message ?

Justement, on ne va pas plus loin car la linguistique n'a certainement pas de réponse à proposer dans ce sens. Ceci étant dit, quelle que soit l'explication, s'il y a réellement une telle stratégie basée sur quelque chose qu'on peut appeler la psychologie sociale, sa mise en œuvre concerne bien la linguistique. La raison en est simple : c'est seulement au moyen de la langue que l'on peut faire comprendre à celui qu'on s'adresse l'image positive qu'il a dans notre discours.

Un autre effet stratégique dont bénéficie la RATP : faire parler le passager lui-même permet à la RATP d'éviter de prendre la parole en son propre nom. En effet, faire prendre la parole au passager permet à la RATP d'éviter de communiquer le contenu [monter DC valider] en son propre nom. Si la RATP avait pris la parole, au lieu de « Je monte, je valide », on aurait quelque chose comme « Validez votre titre de transport quand vous montez dans le bus ». Et cela projetterait inévitablement une image plutôt négative du passager, d'autant plus que la RATP se pose du même coup en donneur de leçon. Étant donné qu'il s'agit de rappeler le respect du règlement, l'image du passager dans cet énoncé est plutôt négative, car le point de départ de ce rappel est justement la possibilité que le règlement ne soit pas respecté par le passager. Et une telle image du passager semble inévitable car cela est lié au mode impératif. Dans cette optique, on voit bien l'intérêt de construire le message de rappel en deux niveaux, avec le passager qui énonce une telle phrase. Dans « Je monte je valide », l'impératif est toujours présent dans le sens, mais le fait qu'il se trouve invisible en surface, le rapport qui pourrait se révéler conflictuel entre les interlocuteurs se trouve quelque peu dilué, voire positivé.

Un autre exemple du même type est « J'aime mon quartier, je ramasse », que l'on peut voir souvent aux abords des jardins publics. Une similitude particulièrement notable avec l'autre exemple : qu'il s'agisse de « Je monte, je valide » ou de « J'aime mon quartier, je ramasse », on se trouve avec une structure syntaxique du type « Je X, je Y ». Le message principal se trouve dans la seconde partie, « je Y » : c'est là où on donne l'instruction à suivre pour l'autre. Concernant la première moitié de la structure, « Je X », il s'agit en réalité de faire savoir qui est concerné par le slogan (autrement dit, celui qui est censé prendre le rôle du locuteur). Mais, avant tout, il est question de faire savoir qui est concerné par l'action nommée dans la seconde partie, « je Y ». Dans le cas de la RATP, le public visé, c'est chaque passager qui monte dans le bus. Dans le cas du jardin public, c'est chaque individu (promenant son chien, selon le dessin accompagnant le texte) qui aime son quartier.

Par ailleurs, on aura noté que ces deux exemples partagent aussi un point commun majeur avec l'exemple de référence qui est le formulaire d'autorisation (l'exemple qu'on va voir par la suite ne partage pas ce point). Il y a en effet une sorte de rôle moule, qui se trouve au niveau inférieur, dont l'objet est d'être actualisé par chacun des individus de la catégorie ciblée. Dans

l'exemple de la circulaire scolaire, le rôle moule est destiné à chaque individu ayant un enfant concerné par la sortie scolaire en question. Dans le cas du message de la RATP, il s'agit de chaque passager qui monte. Quant au message aux abords du jardin public, on vise chaque promeneur de chien (censé, par amour du quartier auquel il appartient, se préoccuper de la propreté du lieu). Et ce rôle moule dans chacun de ces exemples n'est rien d'autre que le locuteur, autrement dit [Je].

Le deuxième exemple est « Je ne suis pas une poubelle », collé sur les pots de plantes sur les trottoirs des rues. Dans cet exemple, il n'y a pas ce genre de rôle moule au niveau inférieur, visant tout individu d'une certaine catégorie. Mais dans cet exemple, il s'agit toujours d'un auteur qui fait parler [Je].

L'énoncé « Je ne suis pas une poubelle » nous pose le même problème que les exemples précédents : en appliquant le même type d'analyse de Ducrot que pour le cas de la circulaire, on se trouve avec un sujet parlant (le producteur réel selon la définition de Ducrot qui, dans ce cas, correspond au propriétaire du pot de plante) qui se distingue du locuteur. Mais nous allons montrer que, au contraire, il y a une identification du sujet parlant au locuteur et qu'en plus, le sujet parlant (tel qu'il est entendu dans notre hypothèse de l'identification) correspond bien au pot de plante.

Notre analyse se fait, comme pour les autres exemples, avec le procédé du « sens à deux niveaux ». Les éléments de sens communiqués par « Je ne suis pas une poubelle » proviennent donc de deux énonciations. Celle du niveau inférieur est celle où le pot de plante s'identifie au locuteur marqué dans « Je ne suis pas une poubelle ». L'énonciation du niveau supérieur, quant à elle, est à imputer à un individu empirique, qui est l'auteur de l'autre énonciation (au niveau inférieur attribuée au pot de plante).

Comme c'est déjà le cas dans les exemples précédents, ce qui est essentiel pour la défense de notre hypothèse de l'identification, c'est de prendre l'énonciation du niveau inférieur dans son ensemble, telle une énonciation indépendante qui constitue une unité de discours. En effet, le pot de plante doit être considéré comme le sujet parlant qui énonce « Je ne suis pas une poubelle » et qui s'identifie à [Je] marqué dans cette phrase, tout comme le parent signataire de la circulaire scolaire, le passager qui monte dans un bus et le promeneur de chien du quartier.

Autrement dit, le pot de plante parle. Néanmoins, en faisant une telle affirmation, nous sommes conscients que, d'un certain point de vue, cela peut paraître incongru de dire qu'un pot de plante parle. Mais rappelons-nous que cela fait partie des éléments communiqués – le sujet parlant n'est pas tenu de se conformer à la « réalité », quelle qu'elle soit. D'ailleurs, si on a l'impression que l'auteur (au niveau supérieur) se montre détendu, toujours du point de vue du

sens, c'est précisément parce qu'il fait parler un pot de plante qui n'est pas censé parler et le personnifie ainsi à travers sa prise de parole. En tout cas, à la lecture de cet énoncé particulier de « Je ne suis pas une poubelle », on est comme obligé d'imaginer que le pot de plante parle.

Comme nous l'avons déjà évoqué, contrairement à l'exemple de la RATP et celui de la mairie de Paris, l'auteur du niveau supérieur dans cet exemple ne fait pas parler celui à qui il s'adresse. Ceci étant, le choix ici de faire parler le pot de plante présente de manière similaire des avantages en termes de communication.

Ainsi, faire parler le pot de plante évite à son propriétaire de prendre la parole. Dans le cas contraire, non seulement on perd le côté ludique de recevoir un message de la part d'un objet censé être dépourvu de parole, mais de plus, le propriétaire risque de se montrer contrarié s'il se présente comme l'origine d'un énoncé tel que « Ce pot de plante n'est pas une poubelle ». En effet, avec ce dernier, on voit transparaître un discours du type « J'en ai marre qu'on prenne mon pot de plante pour une poubelle ! » attribué au propriétaire. Et à cela on peut ajouter aussi « Ne jetez pas vos déchets dans ce pot de plante ». En revanche, avec « Je ne suis pas une poubelle », c'est le pot de plante qui se montre contrarié, avec un discours comme « J'en ai marre qu'on me prenne pour une poubelle ! ». Dans ce cas, on reste dans l'univers imaginé, ce qui atténue quelque peu le désagrément que pourrait éprouver le piéton si c'était le propriétaire qui parlait en disant « Ne traitez pas mon pot de plante comme une poubelle », dans lequel un pot de plante parle et se fâche d'être traité comme poubelle, tout en faisant comprendre le message du propriétaire du pot de plante « Ne jetez pas vos déchets ici dans le pot de plante ».

Points communs entre les exemples du Type 1 en termes de stratégies de communication

Regardons maintenant tous les exemples que nous avons examinés dans ce premier cas de figure. On aura noté que c'est par choix volontaire que la RATP rappelle de cette manière son règlement de validation à travers cette parole attribuée à chaque passager. Par contraste, dans le cas du formulaire d'autorisation, c'est plutôt par contrainte (le besoin d'obtenir l'autorisation parentale) qu'on fait parler chaque parent signataire. On se souvient qu'énoncer un certain type de phrases est le seul moyen pour donner une autorisation. D'où le caractère contraignant d'un tel formulaire lorsque l'école a besoin d'obtenir l'autorisation de chaque parent.

Mais, que ce soit par choix ou par contrainte, les exemples qu'on regroupe dans ce premier cas de figure partagent un autre point en commun, lié au fait que le niveau supérieur fait parler le niveau inférieur. C'est ce que nous avons évoqué plus haut : entre ces deux niveaux, il y a en filigrane une structure sémantique comparable à une demande (de forme syntaxique du mode impératif) qui relie les deux sujets de chaque niveau. Ainsi, l'énonciation d'une déclaration

au niveau inférieur permet au niveau supérieur de communiquer une sorte d'impératif de manière moins directe (comme en une strate profonde), de manière à favoriser l'entente de la demande (ainsi que l'exécution de l'acte qui en fait l'objet).

Considérons plus spécifiquement chacun de nos trois exemples. Dans le cas du formulaire d'autorisation, on peut donc dire que, du point de vue de l'école, si on s'adresse au parent signataire, individu empirique prévu d'actualiser le rôle du locuteur de « J'autorise mon fils… », c'est aussi pour lui transmettre le message « Donnez à l'école une autorisation de sorite de votre enfant ». De la même manière, si la RATP fait parler le passager à travers « Je monte, je valide », il s'agit avant tout de s'adresser au passager avec un message tel que « Validez votre titre de transport quand vous montez ». Avec « J'aime mon quartier, je ramasse », la mairie de Paris s'adresse à chaque promeneur de chien qu'elle fait ainsi parler pour transmettre un message tel que « Ramassez les excréments de votre chien, par amour de votre quartier ». Notons que la demande se présente ainsi moins pressante, dans la mesure où l'action de ramasser est présentée non pas comme un ordre venant de la mairie mais comme une manifestation d'amour, donc volontaire, pour le quartier.

Le dernier exemple que nous avons examiné est un peu différent, mais le message transmis reste du mode impératif, sémantiquement parlant. En effet, si on fait énoncer par notre pot de plante une phrase comme « Je ne suis pas une poubelle », le but est surtout de faire passer le message « Ne laissez pas vos déchets dans ce pot de plante », d'une manière amusante. Par exemple, avec un énoncé comme « Je vous prie de ne pas jeter vos déchets dans ce pot de plante », la même demande est faite avec un ton solennel, et non plus de manière amusante.

Ce mode impératif réparti sur deux niveaux met aussi en évidence le rapport entre ces deux niveaux. Et ce du point de vue de ce qui est communiqué. Dans le cas de « Je monte, je valide », le rapport entre l'origine du niveau supérieur et celle du niveau inférieur revient ainsi à quelque chose comme ce discours « Je te demande de valider votre titre de transport au moment où vous montez à bord ».

Arrivés là où nous sommes, on peut peut-être mieux nous comprendre quand nous parlions de « stratégie de communication ». En effet, nous dirons que ce mode d'énonciation, dont nous tentons de rendre compte avec ce qu'on appelle « sens à deux niveaux », vise à favoriser l'adoption du comportement en question dans la demande de l'impératif. Une dimension interpersonnelle est en jeu, et la mise en place se fait par le langage. En effet, ce mode d'énonciation vise à atténuer le rapport intrinsèquement opposé, et susceptible d'être conflictuel, entre les interlocuteurs concernés par la demande au mode impératif. Sans appliquer ce mode d'énonciation, le rapport conflictuel pourrait devenir palpable comme ce qu'on peut constater

dans par exemple « Donnez ce rapport demain matin », ou « Je t'ai dit de me donner ce rapport demain matin ».

On aura noté que, ce que nous entendons par « énonciation » concerne la manière d'énoncer, de construire ce qu'on a à communiquer. Dans ce premier cas de figure, cela pourrait modifier la perception même du message et en modifier (en l'améliorant) l'efficacité. Pour les deux autres cas de figure, on verra qu'il peut aussi s'agir de modifier la manière de présenter le message, sans aller nécessairement jusqu'à en modifier sensiblement sa perception.

Récapitulatif : nos analyses et notre justification de l'hypothèse de l'identification

Revenons une dernière fois à notre divergence avec la Polyphonie. Nous l'avons dit, elle devient subitement moins frontale lorsque l'on s'aperçoit qu'on n'entend pas exactement de la même manière par le terme « sujet parlant ». Si, à la différence de la Polyphonie, nous défendons son identification au locuteur, c'est parce que nous prenons pour référence le cas de la coïncidence, que la Polyphonie elle-même admet, mais laisse de côté. Par conséquent, nous voyons aussi d'une manière différente le rapport entre le « sujet parlant » et le sens.

Avec nos analyses précédentes, faites avec le procédé du « sens à deux niveaux », on voit qu'un sujet peut se trouver lié au sens de deux manières différentes. Soit par le cas du niveau inférieur, soit par le cas du niveau supérieur. Le cas du niveau inférieur, c'est ce qui est prévu par la signification de la phrase : le sujet est directement impliqué dans le sens de l'énoncé, à travers l'identification au locuteur marqué dans la phrase. Comme nous l'avons dit, cette identification de la part d'un sujet (tout usager de la phrase) est relative à l'apparition de la phrase. Étant attachée à la phrase-type, l'identification est ainsi indifférente (sur le plan sémantique) à ce qu'on peut qualifier de « réel » ou de « fictif ».

En revanche, dans le cas du niveau supérieur, il convient de souligner qu'il n'y a pas cette identification : le sujet concerné ne s'attache pas à la phrase (à la différence de ce qui se passe au niveau inférieur). Si le sujet du niveau supérieur fait apparaître l'énoncé (sans nécessairement en être le rédacteur), c'est par volonté de faire passer un certain message.

Le sujet au niveau supérieur correspond souvent à un organisme (l'école qui organise la sortie en question, la RATP, la mairie de Paris, le restaurant propriétaire du pot de plantes). C'est donc au nom de ce sujet, difficile à identifier physiquement, qu'agit le rédacteur du texte[1] (dans lequel se trouve la présence du locuteur du niveau inférieur). Bref, en tant que porteur du

[1] Dans l'exemple du pot de plante, la rédaction n'est pas déléguée à un tiers. Le rédacteur est aussi le « commanditaire ». Mais ce point particulier de l'exemple ne change rien par rapport à la construction du « sens à deux niveaux ».

message, le sujet qui est le « commanditaire » du texte est à prendre en compte dans le sens communiqué par l'énoncé.

(2.2) TYPE 2 – LE CAS DE LA REPRISE DE PAROLE

Une autre série d'illustrations de Ducrot porte sur des exemples de la reprise de parole, comme par exemple « Pierre m'a dit : je reviendrai » (1984 : 196). Avec ce type d'exemples, Ducrot fait ainsi remarquer qu'il y a deux locuteurs à l'intérieur d'un même énoncé, puisque les marques de la 1ère personne renvoient (selon la signification) à deux êtres distincts.

Cette illustration d'un exemple de deux locuteurs implique aussi une visée plus générale : il s'agit de montrer qu'il ne faut pas attacher de caractère réaliste au locuteur. Et cela, contrairement à la tradition (essentiellement de l'approche référentielle) qui attache un caractère réaliste au sujet (du fait du postulat qu'à l'intérieur d'un énoncé il y a un seul et unique sujet). Ainsi, en montrant que deux locuteurs distincts peuvent se trouver en même temps dans un seul et unique énoncé, la Polyphonie entend faire accepter l'idée que le locuteur relève du sens. Détaché de la réalité, le locuteur relève de la même création que celle du discours.

Avec ce type d'exemples montrant la présence de deux locuteurs, nous nous retrouvons, une fois de plus, à devoir proposer une analyse différente dans laquelle le locuteur [Je] se donne à voir comme étant un rôle endossé par un usager particulier. En fait, c'est le même type de problème que celui posé par l'exemple de la circulaire scolaire dans le premier cas de figure. Mais dans le cas de la reprise de parole, le problème se manifeste de manière plus indirecte, ou du moins de manière différente.

Avec un exemple comme « Pierre m'a dit : je reviendrai », notre problème consiste plus précisément en ceci. D'un côté, l'illustration de Ducrot implique deux locuteurs et un seul sujet parlant (même si ce point n'a pas été évoqué par Ducrot). De l'autre côté, notre hypothèse de l'identification (avec un sujet parlant qui s'identifie au locuteur marqué linguistiquement) implique l'idée que le sujet parlant et le locuteur vont par pair. Ainsi, afin de maintenir valide notre hypothèse, il nous faut proposer une analyse qui implique, soit un sujet parlant avec un seul locuteur, soit deux sujets parlants et deux locuteurs, et non pas deux locuteurs avec un seul sujet parlant.

Précisons encore une fois que, comme nous l'avons mentionné tout au long de ce chapitre 7, cette divergence avec Ducrot ne revient pas à nous allier à la vision objectiviste du sujet qui s'attache à son caractère d'unicité. Bien que, pour certains, l'identification que nous défendons soit signe d'une approche référentielle, nous tenons à insister sur le fait que nous restons sur la

même position que Ducrot et défendons l'idée que le locuteur relève de l'univers discursif.

Signalons au passage que ce problème relatif à l'identification dans le cas d'un discours direct peut impliquer un autre problème. En effet, on sait que la Polyphonie 84 soulève aussi le point (c'est ce qu'on va examiner pour le Type 3) que l'idée exprimée par un énoncé (celle qui est inscrite dans la phrase énoncée) peut ne pas être attribuée au locuteur de l'énoncé. Dans l'exemple du discours direct en question, étant donné qu'il y a deux locuteurs avec un seul sujet parlant, une question du même type peut se poser de savoir à quel locuteur revient l'idée exprimée du deuxième segment de « Pierre m'a dit : je reviendrai ». Mais on verra que avec notre analyse, ce problème plutôt secondaire n'en est pas un.

Face au problème soulevé par cet exemple, nous proposons dans notre analyse de considérer deux sujets parlants (usagers) et deux locuteurs dans le sens communiqué. Avec le même procédé du « sens à deux niveaux », chaque paire (sujet parlant, locuteur), reliée par l'identification, se trouve à l'un et l'autre niveau d'énonciation. Pour voir en quoi consiste chaque niveau, notons dès à présent le contenu (parmi d'autres éléments de sens) que nous retenons : [Pierre m'a dit : je reviendrai donc attendons Pierre un peu encore].

On peut d'abord noter que l'un et l'autre niveau d'énonciation de l'exemple « Pierre m'a dit : je reviendrai » s'organisent, sans grande surprise, autour d'un rapport de discours, avec le niveau inférieur enchâssé dans le niveau supérieur. Au niveau supérieur, où il est question de « Pierre m'a dit », l'énonciation consiste à rapporter un discours. Au niveau inférieur, dont le segment concerné est « je reviendrai », l'énonciation consiste en la (ré)apparition, telle qu'elle est, de la parole rapportée. C'est de manière comparable lorsqu'on fait (ré)apparaître un morceau de musique enregistré, sans entendre aucun sons que laisseraient éventuellement les traces de l'enregistrement.

Retrouvant notre contenu [Pierre m'a dit : je reviendrai donc attendons Pierre un peu encore], avec ces deux niveaux d'énonciation, on constate que le contenu revient au locuteur (Jean) du niveau supérieur, relatif au segment « Pierre m'a dit ». Par ailleurs, on remarque que le niveau inférieur, avec « je reviendrai » dont le locuteur est Pierre, contribue à ce même contenu de deux manières différentes.

D'une part, c'est le contenu du niveau inférieur de « je reviendrai », autrement dit ce qui est rapporté, qui constitue le contenu de l'exemple [donc attendons Pierre un peu encore]. De manière plus générale, il s'agit de l'argumentation [revenir DC attendre]. D'autre part, la partie [un peu encore], une insistance portant sur [attendre], provient de la forme de « je reviendrai », à savoir le fait que le retour de Pierre soit affirmé (énoncé) par Pierre lui-même. Autrement dit, l'élément de sens [un peu encore] est en rapport avec ce que signifie la forme, qui est ce qu'on

appelle habituellement le « discours direct ». Ainsi, la forme de l'énonciation du niveau inférieur renforce le contenu [revenir DC attendre], en ajoutant un ton d'insistance avec [encore un peu]. Et c'est sans doute en raison de l'effet vif que confère cette forme « verbatim ». D'ailleurs, avec « Pierre m'a dit qu'il reviendrait », on perd cette insistance sur le retour annoncé de Pierre, sans doute par manque d'« effet vif » produit par le discours direct.

Ce rôle de renforcer le contenu (de par le signifiant) joué par le niveau inférieur est comparable à certains exemples du Type 1. Par exemple, on se rappelle que dans le cas de « Je monte, je valide », l'énonciation du niveau inférieure (le fait que c'est le passager lui-même qui prend la parole) est également censée faciliter la transmission du message porté par le niveau supérieur[1]. Avec le contenu [monter DC valider] apparaissant à la 1ère personne (donc on a le passager comme locuteur) à travers « Je monte, je valide », un voile se met sur l'impératif que la RATP entend adresser au passager et procure ainsi un effet d'adoucissement. Bref, dans cet exemple de la RATP, par ce que signifie sa forme (qui est aussi le point de vue dans lequel le contenu apparaît), le niveau inférieur se relie au niveau supérieur en donnant une certaine image de la cible (tous les passagers qui montent dans le bus) du message porté par le niveau supérieur.

Par rapport à ces deux niveaux d'énonciation, l'hypothèse de l'identification paraît moins évidente pour le niveau inférieur correspondant au segment « je reviendrai ». Malgré cela, si on admet les éléments de sens attribués à ce niveau inférieur, notamment l'élément [un peu encore] lié à la forme qu'est le discours direct, il nous semble impossible de ne pas admettre l'identification d'un sujet parlant au rôle du locuteur inscrit linguistiquement dans la phrase.

En effet, avec notre analyse du « sens à deux niveaux », il est essentiel de considérer de manière indépendante le niveau inférieur, soit le segment « je reviendrai ». Car c'est seulement de cette manière qu'on peut rendre compte de ses deux contributions (via le contenu et via la forme) au contenu qui est [donc attendons Pierre un peu encore]. Dans cette optique, le niveau inférieur se présente comme une énonciation à part entière qui a son propre sujet parlant (l'usager qui a recourt à la phrase « Je reviendrai »).

En résumé, dans notre analyse, c'est Pierre qui doit être considéré comme le sujet parlant qui fait apparaître « Je reviendrai », au même titre que le parent signataire de la circulaire scolaire (ou le passager du bus, le promeneur du chien, ou encore le pot de plante).

---

[1] Pour l'exemple de la circulaire scolaire, le lien entre les deux niveaux est cependant différent. Ou, disons, il n'y a pas ce type de lien tel que le niveau inférieur qui « renforce » le contenu ou le message du niveau supérieur. En revanche, le niveau inférieur du parent signataire permet à l'école au niveau supérieur d'obtenir l'autorisation de sortie de tel ou tel enfant.

Mais d'où vient le sujet parlant (du niveau inférieur) Pierre ? À cette question, nous proposons la réponse qui consiste à dire que, tel un personnage dans une pièce de théâtre, le sujet parlant Pierre est joué par un comédien. On se souvient que l'argument que nous avons avancé plus haut, pour justifier notre hypothèse de l'identification dans cet exemple, consiste à dire qu'il y a, du point de vue du sens, deux sujets parlants et deux locuteurs. Et c'est donc le sujet parlant du niveau supérieur, à savoir l'usager actualisant le rôle du Locuteur-X de « Pierre m'a dit », le comédien qui joue le personnage de Pierre.

Concernant le personnage (sujet parlant) du niveau inférieur ainsi joué, une analogie avec le théâtre est tout à fait possible. Par exemple, à chaque présentation de « The tragedy of Macbeth », quel que soit le comédien qui joue Macbeth (l'équivalent du personnage Pierre dans notre exemple), à chaque parole de Macbeth, le sujet parlant, impliqué dans le sens, est Macbeth. Du point de vue de chaque phrase énoncée où [Je] est sémantiquement présent, c'est le sujet parlant Macbeth qui prend ce rôle du locuteur [Je], quel que soit le comédien.

Une autre précision concernant les éléments de sens apportés par la forme du niveau inférieur. Il s'agit de mettre en garde contre une conclusion qu'on pourrait tirer trop hâtivement : l'effet vif du verbatim reste un produit de sens, puisque cela résulte justement de la forme du discours direct.

Autrement dit, malgré le caractère vif et l'effet verbatim, liés à la forme même du discours direct, il est tout à fait envisageable que cet événement historique auquel le segment « Pierre m'a dit » fait allusion peut, au lieu de « Je reviendrai », en réalité être « Je promets que je reviendrai » ou « Je vais revenir, c'est promis ». Dans un cas de figure plus extrême, cet événement historique (l'énonciation à laquelle on fait allusion) peut même simplement n'avoir jamais existé. Ainsi, au lieu d'une prise de parole, il aurait pu, par exemple, s'agir d'un signe de tête, en réponse à « On attend que tu reviennes ? ».

On aura compris que cette précision marque notre différence avec l'approche objectiviste. En effet, les auteurs de cette approche pourraient comprendre l'effet vif et le verbatim de manière, disons, réaliste. Par exemple, on pourrait soutenir que « Je reviendrai » est bien ce que Pierre a dit à un moment dans le passé. Pour les auteurs de l'approche objectiviste, il y aurait donc une conformité, à la fois en contenu et en forme, entre le discours auquel on fait allusion dans « Pierre m'a dit : je reviendrai » et l'événement dans le passé dont Pierre est l'origine.

De manière plus générale, cette différence entre nous et les auteurs de l'approche objectiviste peut trouver son origine dans une acception du terme « énonciation ». En ce qui nous concerne, on entend l'acte d'énoncer comme une manière de communiquer (qu'il s'agisse d'un contenu ou d'une attitude). L'énonciation ainsi entendue communique donc aussi des éléments de

sens – il s'agit de ce que signifie le fait qu'un contenu (ou une attitude) apparaisse de telle ou telle manière.

Notre analyse du segment « Je reviendrai », avec l'effet vif et le verbatim, relève ainsi de cette acception de l'énonciation. Ces éléments de sens proviennent de la manière dont la parole de Pierre (ré)apparaît, la forme du discours direct permettant à Jean de « renforcer » le contenu qu'il communique à l'interlocuteur.

Écho imitatif – une autre reprise de parole (mais qui s'avère ne pas avoir la même fonction qu'un discours rapporté habituel)

Considérons un autre exemple de la Polyphonie, relevant aussi de la reprise de parole, dont l'illustration a pour le même objectif de montrer la présence de deux locuteurs. L'exemple en question concerne, dans l'échange suivant, le premier segment « J'ai mal » de la réplique de B.

A (Mari) : J'ai mal.
B (Femme) : J'ai mal ; ne pense pas que tu vas m'attendrir comme ça.

Avant d'en venir à notre hypothèse de l'identification (deux sujets parlants et deux locuteurs, dans le cas de la reprise de parole), notons tout d'abord que, comme précise Ducrot dans le passage extrait ci-dessous, cet exemple de reprise de parole se caractérise par la production d'« un écho imitatif ».

> Cette possibilité de dédoublement est utilisée non seulement pour faire connaître le discours que quelqu'un est censé avoir tenu, mais aussi pour produire un écho imitatif. (1984 : 197)

En effet, on s'accorde avec Ducrot pour dire que, dans l'exemple concerné, le segment « J'ai mal » (qui constitue seulement une partie de la réplique) serait avant tout une question d'« écho imitatif ». Mais, parallèlement, il nous paraît essentiel d'insister sur le fait que cette observation se fait du point de vue du sens communiqué. On va s'expliquer sur ce point.

En effet, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que ce second exemple de la reprise de parole n'est pas exactement pareil que le premier exemple qu'on vient de voir, qui est « Pierre m'a dit : je reviendrai ». Notre raison de faire cette différence : il s'avère que la deuxième occurrence de « J'ai mal » (de la part de la femme) est comparable à « je reviendrai » seulement

du point de vue, disons, de la forme : dans les deux cas, il s'agit d'une réapparition, qui est celle de la parole de quelqu'un. Les deux exemples s'éloignent du point de vue du sens. Contrairement au premier exemple « je reviendrai », le second exemple ici ne vise pas à faire connaître la parole reprise.

Plus précisément, si la forme du segment « J'ai mal » dans la réplique de la femme (B) consiste bien en une reprise de parole au style direct, cela n'est que l'apparence à laquelle aboutit une opération de l'imitation. Et il nous semble que c'est cela qui fait toute la différence. En effet, du point de vue du sens communiqué par la réplique de la femme qui est « J'ai mal ; ne pense pas que tu vas m'attendrir comme ça », on peut constater que le segment « J'ai mal » ne consiste pas à faire connaître une parole. En tout cas, on peut noter une différence sensible lorsqu'on fait une comparaison avec le premier exemple où la reprise de parole consiste, sémantiquement parlant, à faire connaître la parole faisant l'objet de la reprise (ou, plus précisément, son contenu).

Pour rendre plus visible cette différence que nous venons de signaler entre « Je reviendrai » de Jean (le premier exemple) et le « J'ai mal » de la femme (le second exemple, qui est en discussion ici), on peut supposer que le discours rapporté (comme une variante de la reprise de parole) consiste en une sorte de jeu à trois rôles : X rapporte la parole de Y à l'attention de Z. En envisageant de cette manière le discours rapporté, on peut constater que le cas du premier exemple paraît effectivement comme cela avec Jean (X), Pierre (Y) et Marie (Z). En revanche, il est difficile d'en dire autant pour l'autre exemple, à savoir le « J'ai mal » de la femme. En appliquant le jeu du discours rapporté qui se joue à trois, on a la femme (X) qui rapporte la parole du mari (Y), avec ceci de déroutant que c'est aussi au mari (Z) qu'on fait connaître sa propre parole, qu'il vient tout juste de prononcer d'ailleurs.

On aura noté que le segment « J'ai mal » venant de la femme n'apparaît pas, sémantiquement parlant, comme du discours rapporté, à partir du moment où on comprend la réplique (constituée de deux segments) de la femme comme consistant à rejeter l'énonciation du mari. Dans cette optique, on pourrait comprendre que l'imitation attachée à « J'ai mal » de la femme rend plus explicite la différence de ce second exemple par rapport au premier exemple. Du fait de l'imitation, l'énonciation du premier segment « J'ai mal » apparaît comme un moyen pour communiquer le rejet de manière, disons, plus vive. Notons enfin que, de ce point de vue précis concernant l'ajustement de la manière de communiquer, l'énonciation du niveau inférieur dans ce second exemple entre mari et femme joue le même type de rôle que le « je reviendrai » du premier exemple.

En résumé, si on peut parler de reprise de parole avec le segment « J'ai mal » venant de la femme, il n'est cependant pas question du discours rapporté comme « Je reviendrai » du premier

exemple. Dans cet échange entre un couple, le « J'ai mal » de la réplique de la femme consiste avant tout en une imitation qui se réalise en reprenant la parole que l'autre vient de prononcer. Répétons donc que, pour nous, la similitude entre ces deux exemples est avant tout de forme (qui est celle d'une reprise de parole), et non de sens.

Dans notre analyse, reproduire verbatim la parole du mari a pour seul but de communiquer [tu penses pouvoir m'attendrir en disant « J'ai mal », mais tu as tort, et tu n'aurais même pas dû faire ce calcul].

En effet, on peut percevoir un soupçon d'agressivité dans la réplique de la femme. Cette attitude trouve son origine à la fois dans la réaction de la femme, et dans l'intention qu'elle prête (à travers son propre discours) à son mari. D'une part, concernant sa réaction, la femme se montre indifférente à l'égard du mal (éventuel) que le mari se serait fait. D'autre part, en ce qui concerne l'intention que la femme prête au mari, on peut dire qu'elle fait comprendre (notamment à travers son imitation) que la douleur serait probablement feinte. De plus, le deuxième segment, « Ne pense pas que tu vas m'attendrir comme ça », fait comprendre tout à fait explicitement que l'effet que le mari cherche à obtenir en montrant sa doubleur est un mauvais calcul. La femme se montre comme tenant un discours du type, « Tu n'aurais même pas dû envisager une réaction d'empathie de ma part vis-à-vis de ton éventuelle souffrance ».

Enfin, on peut aussi remarquer que le discours de la femme (en particulier avec le deuxième segment) comporte en arrière-plan une interprétation de l'énonciation du mari. Il s'agit d'un présupposé selon lequel le mari se sert seulement de sa douleur (soit feinte, soit exagérée) comme un moyen pour obtenir de l'empathie de la femme. D'où la réaction de la femme qui consiste précisément à infirmer ce calcul du mari (ce dernier pense pouvoir obtenir une réaction de la femme comme « Ah, ça va ? Tu t'es fait mal ? »).

Exemple d'une expression figée : « De quoi je me mêle ? »

Un autre exemple qu'on peut aussi ranger dans ce deuxième cas de figure est l'expression figée « De quoi je me mêle ? ». Tout d'abord, on peut noter que, malgré la forme interrogative, l'expression ne consiste pas à interroger quand elle apparaît, mais à exprimer quelque chose. Le sens communiqué reviendrait à un discours tel que ceci : [quand tu as eu l'idée de fouiller dans mes affaires, tu aurais dû avoir le scrupule de te dire « De quoi je me mêle ? » et abandonner aussi tôt l'idée de fouiller dans mes affaires].

Avec cette formulation explicite, on peut voir que cette curieuse expression tire son origine de la forme du discours direct – le discours se construit autour de l'énonciation de la

phrase « De quoi je me mêle ? ». Dans le message ainsi compris, « De quoi je me mêle ? » agit comme un rappel pour faire comprendre à l'interlocuteur que c'est ce qu'il aurait dû se dire pour chasser l'idée de fouiller dans les affaires d'autrui.

Ainsi, au niveau inférieur, on trouve l'énonciation de « De quoi je me mêle ? », que le fouilleur aurait dû se dire. Au niveau supérieur, celui qui s'estime victime du fouilleur (également l'individu qui sollicite l'expression figée en question) fait apparaître l'énonciation de « De quoi je me mêle ? » pour communiquer l'idée qu'il y a une transgression dans la vie privée commise par l'interlocuteur.

De par une telle construction sémantique, cette expression figée peut être considérée comme relevant d'une reprise de parole, même s'il ne s'agit pas de rapporter un discours d'un tiers. Toutefois, du point de vue du sens communiqué, il n'est pas question d'une reprise de parole, de manière similaire au second exemple qui consiste à imiter l'autre dans le but de le ridiculiser. Il s'agit bel et bien d'une expression, même si elle a pour spécificité de faire appel à une certaine forme de reprise de parole dans la construction sémantique.

(2.3) TYPE 3 – LE DÉDOUBLEMENT & L'ATTRIBUTION DE L'IDÉE EXPRIMÉE

Pour ce troisième cas de figure, notre discussion portera essentiellement sur l'exemple « Ah, je suis un imbécile ; eh bien, attends un peu ». C'est l'exemple principal qui permet à la Polyphonie d'illustrer la distinction entre le locuteur et l'énonciateur. En faisant observer que l'idée exprimée par « Ah, je suis un imbécile » ne s'attribue pas au locuteur, Ducrot isole un être distinct (au sein du locuteur) qu'il nomme « énonciateur ». Par ailleurs, l'illustration permet de remettre en question un autre postulat habituellement associé au locuteur, qui consiste à dire que c'est (toujours) le locuteur qui s'exprime à travers le sens de l'énoncé.

En illustrant que l'idée exprimée par l'énoncé ne s'attribue pas au locuteur, cette analyse de la Polyphonie nous pose problème. En effet, notre hypothèse de l'identification implique simplement le contraire : tant qu'il y a l'identification, l'idée que l'énoncé exprime s'attribue bien au locuteur. Pour justifier notre position, il nous faut donc proposer une analyse qui montre à la fois l'identification et l'attribution de l'idée exprimée au locuteur.

Comme pour les deux premiers cas de figure, avant de présenter notre analyse, nous allons d'abord regarder certaines interrogations que peut soulever l'illustration de la Polyphonie. Mais, cette fois-ci, nous allons commencer par clarifier la lecture retenue dans l'illustration. Si cette étape de clarification s'avère nécessaire, c'est parce que le segment en question, « Je suis un

imbécile », présente deux interprétations possibles, avec chacune sa propre orientation discursive. Schématiquement, que l'on retienne l'une ou l'autre interprétation, cela dépend du sens communiqué retenu, qui peut consister soit à se faire pardonner, soit à menacer de représailles.

Pour la première interprétation, le contenu du segment concerné peut se transcrire ainsi [Je suis un imbécile DC pardonne-moi], ou encore [Je suis un imbécile DC c'est ma faute]. Pour l'un comme pour l'autre, on peut remarquer deux choses. D'une part, on voit que l'idée exprimée s'attribue bien au locuteur. D'autre part, « Je suis un imbécile » est interprété de manière indépendante, comme c'est le cas la plupart du temps. C'est-à-dire comme un énoncé à part entière, en tant qu'unité de discours.

Une autre remarque à propos de cette première interprétation concerne le concept de « l'énonciateur », mis en avant par la Polyphonie. On se souvient que Ducrot insiste sur le fait que l'énonciateur relève d'un phénomène linguistique[1]. En ce qui nous concerne, nous dirions que, si l'énonciateur est bien présent dans le premier segment de « Ah, je suis un imbécile ; eh, attends un peu », il n'est toutefois pas question d'un phénomène linguistique, du moins dans ce cas précis. En effet, on voit que, dans cette première interprétation, l'énonciateur montré par l'illustration de la Polyphonie n'y est plus (de même que la non attribution de l'idée exprimée au locuteur). Autrement dit, la présence de l'énonciateur pourrait finalement ne pas être un phénomène inscrit dans la langue, puisqu'on ne le retrouve pas dans toutes les apparitions de la phrase énoncée.

Mais, de toute évidence, ce n'est pas de cette lecture-là dont il est question dans l'illustration de la Polyphonie. D'autant plus qu'elle n'aurait pas permis de montrer la distinction entre le locuteur et l'énonciateur. Il faudrait donc plutôt considérer la seconde interprétation qui consiste en une menace de représailles, dont le sens se transcrirait de la manière suivante [je te ferai regretter de m'avoir traité d'imbécile].

Dans ce second cas de figure, il est intéressant de noter que le premier segment agit de manière différente que dans la première lecture que nous venons tout juste de voir. Dans cette seconde lecture qui est celle que nous retenons, « Je suis un imbécile » ne s'interprète plus uniquement de manière indépendante, mais aussi de manière dépendante comme un composant du discours déployé par le second segment, qui est « Attends un peu ». En d'autres termes, l'interprétation du premier segment se fait, en partie, conformément à l'orientation discursive du

[1] La théorie soutient ce point, à travers l'illustration de la présence de l'énonciateur dans la négation et la présupposition, en indiquant que la négation et la présupposition sont bien des phénomènes linguistiques.

second segment. Comme on va le montrer un peu plus loin, cette interprétation à deux facettes du premier segment, « Je suis un imbécile », correspond à celle de notre procédé du « sens à deux niveaux ». Le segment « Je suis un imbécile » se trouve dans l'énonciation du niveau inférieur. Dans un premier temps, il s'interprète comme un énoncé indépendant (unité de discours). Dans un second temps, il est considéré comme un composant de l'énonciation du niveau supérieur.

Or, si l'analyse donnée par la Polyphonie relève bien de cette lecture, un problème peut se poser : dans le cas où le segment concerné s'interprète aussi comme un composant de « Attends un peu » et suit de ce fait son orientation discursive, on se retrouve avec un décalage entre l'illustration visée par la Polyphonie et le cadre posé.

Rappelons le cadre posé par la Polyphonie. Étant donné que la distinction entre le locuteur et l'énonciateur est censée se faire à l'intérieur d'un énoncé, l'analyse servant d'illustration est donc aussi censée se faire à l'intérieur d'un seul énoncé. Dans l'exemple en question, le segment « Ah je suis un imbécile », ainsi que la non attribution de l'idée exprimée au locuteur, est donc censé être un seul énoncé (tout comme pour les deux premiers cas de figure) et avoir l'indépendance d'une unité de discours.

Or, étant donné la lecture correspondante, l'interprétation du segment en question ne remplit pas le critère d'indépendance. Autrement dit, la lecture sur laquelle repose l'illustration de la Polyphonie ne fait pas du segment concerné, « Ah je suis un imbécile », un énoncé.

Ainsi, on pourrait considérer que la non attribution de l'idée exprimée au locuteur n'a pas lieu dans un énoncé, au sens physique du terme (même si du point de vue du sens, on peut aussi dire que toute la réplique consiste en un seul énoncé) – par conséquent, l'idée même de faire une telle distinction (entre le locuteur et l'énonciateur) au sein d'un seul et unique énoncé paraît du même coup difficile.

Mais, même dans le cas où on admet qu'il y a une telle non attribution de l'idée exprimée, comme affirme la Polyphonie, une autre interrogation non moins légitime apparaît. La question est de savoir pourquoi faire apparaître une phrase comme « J'ai mal », dans laquelle l'affirmation est inscrite linguistiquement, tout en faisant comprendre qu'on ne s'attribue pas l'idée affirmée, et tout en sachant que l'interprétant ne l'attribuera pas au locuteur ? La non attribution ne consiste pas non plus à communiquer une négation. Alors pourquoi prendre un tel risque de confusion ?

Retenant la même lecture que la Polyphonie (la deuxième interprétation impliquant une menace de représailles), nous devons maintenant montrer comment l'idée exprimée du premier

segment est tout de même, à la différence de l'illustration de Ducrot, à attribuer au locuteur Jean (en admettant que Jean soit celui qui actualise le rôle du Locuteur-X inscrit dans la phrase « Je suis un imbécile »). En effet, il va de soi que notre illustration de l'idée ainsi exprimée par le locuteur Jean est essentielle – c'est seulement de cette manière que nous pouvons défendre l'hypothèse de l'identification.

L'attribution de l'idée exprimée au locuteur Jean s'avère avoir un rôle central dans notre compréhension de la seconde lecture : en effet, c'est par l'intermédiaire de cette attribution que s'établit le lien entre les deux segments dans le sens. On verra notamment que cette attribution exerce une fonction spécifique dans l'interprétation du deuxième segment « Attends un peu ».

Enfin, on peut noter que, entre l'analyse de la Polyphonie et la nôtre, il existe une différence notable qui ne concerne pas l'analyse en elle-même Comme on peut le supposer, la question dans laquelle se trouve Ducrot est de savoir si, oui ou non, l'idée communiquée peut (ou ne peut pas) être attribuée au locuteur. À l'opposé, si cette question qu'on peut imaginer être à l'origine de l'analyse de la Polyphonie nous préoccupe peu, ce qui nous interroge, c'est plutôt la question de savoir pourquoi on a l'impression que l'idée exprimée semble à la fois attribuée et non attribuée à Jean, le locuteur spécifique en question.

De manière similaire aux deux premiers cas de figure, l'analyse que nous proposons ici repose sur le procédé du « sens à deux niveaux », avec un même rapport hiérarchique qui ordonne ces deux niveaux énonciatifs dans la construction du sens. Mais ce troisième cas de figure présente quelque chose qui lui est spécifique : il y a une certaine opération de dédoublement (si on peut parler ainsi) qui participe à la construction du sens et qui, de ce fait, doit être prise en compte dans notre analyse.

Ainsi, au niveau inférieur, on retrouve le résultat du dédoublement ; au niveau supérieur, on retrouve sa fabrication, ainsi que l'auteur de la fabrication, à savoir celui qui dédouble. Il convient toutefois de souligner que l'auteur du dédoublement (venant du niveau supérieur) n'est pas le locuteur. En effet, selon notre postulat, le locuteur est, invariablement, strictement attaché à la phrase (au matériel linguistique). En revanche, ne relevant pas d'un phénomène strictement linguistique, le dédoublement est sans doute propre au sujet.

Concernant le premier segment dont l'énonciation, pour nous, se situe au niveau inférieur, il contribue par deux manières au sens (qui est la menace de représailles).

D'un côté, de manière indépendante, c'est-à-dire en tant qu'unité de discours à part entière, le premier segment communique un élément de sens tel que quelqu'un qui se traite d'imbécile. Tout comme lorsqu'on exprime le regret d'avoir mal fait telle ou telle chose : « Je suis

bête, je le savais, j'aurais dû y penser ! ». Pris ainsi indépendamment, le segment « Je suis un imbécile » véhicule son sens comme une énonciation[1] à part entière. Dans cette perspective, Jean, le locuteur (actualisé) en l'occurrence, s'attribue bien l'idée qu'il est un imbécile. Autrement dit, le locuteur [Je] est bien celui qui s'exprime.

De l'autre côté, sans être considérée de manière indépendante, l'énonciation de ce premier segment, « J'ai mal », prise dans son ensemble contribue son sens en tant que composante de l'énonciation du niveau supérieur. Dans ce cas, étant donné que l'énonciation de ce premier segment est toujours prise dans son intégralité, l'attribution de l'idée exprimée reste inchangée par rapport au cas où la contribution se fait de manière indépendante (Bref, le premier segment reste intact lorsqu'il contribue au sens du niveau supérieur en tant que composant, tout comme une voiture reste intacte même lorsqu'elle est mise dans un camion-container).

En effet, pour comprendre le rôle du premier segment dans l'ensemble que tisse le deuxième segment, on est amené à voir le premier segment comme étant pris comme un tout, avec l'idée exprimée attribuée au locuteur. Autrement dit, si on admet que « Ah je suis un imbécile » contribue, de par sa forme, au sens du niveau supérieur, cela nous amène aussi à admettre que c'est Jean (le locuteur en l'occurrence) qui s'exprime.

En résumé, comme nous l'avons dit, c'est le dédoublement qui nous permet de maintenir l'hypothèse selon laquelle c'est le locuteur [Je] qui s'exprime. Ainsi, à la différence de l'analyse de la Polyphonie, notre analyse montre que l'idée exprimée du premier segment « Je suis un imbécile » s'attribue bien au locuteur (rôle endossé par le sujet parlant Jean), qui est l'énonciation du niveau inférieur.

Une précision à propos de notre analyse. Il convient de souligner que, contrairement à ce que certains pourraient penser, notre analyse ne consiste pas à dire qu'il est question d'un contenu négatif comme [Je ne suis pas un imbécile]. Autrement dit, notre analyse ne consiste pas à interpréter « Ah je suis un imbécile » en termes de négation[2]. Et ce, même si, [je ne suis pas un imbécile] fait bien partie des éléments communiqués dans notre analyse. En effet, si on insiste à dire que l'élément négatif [je ne suis pas un imbécile], bien que présent dans notre analyse, n'implique pas uniquement la négation, c'est parce qu'il provient plutôt, indirectement, du rejet de l'affirmation [je suis un imbécile]. Et nous tenons à cette différence entre la négation de « Je suis un imbécile » et un rejet de cette affirmation.

Par ailleurs, ce rejet concernant le contenu de [Je suis un imbécile] va de pair avec un

[1] Dans la perspective de notre procédé du « sens à deux niveaux », cette énonciation est le résultat d'un dédoublement, mais cela ne change rien par rapport au sens dont il est question.

[2] On verra plus loin que c'est aussi de cette manière que nous envisageons l'ironie.

autre rejet qui concerne également ce premier segment « Je suis un imbécile », à savoir « le fait que tu me traites d'imbécile ». C'est en réalité ce deuxième rejet qui est mis en relief, puisque c'est précisément là-dessus que porte le second segment « Et, attends un peu ».

Notons une autre caractéristique de ce cas de figure, en raison du recours au dédoublement dans la construction du sens. Comme le sujet parlant qui, en raison de son dédoublement, est impliqué dans la construction du sens, le sujet interprétant est aussi impliqué dans la compréhension du sens, à un degré plus élevé que celui d'une situation ordinaire.

Cette caractéristique concerne notamment l'énonciation du niveau inférieur. En effet, pour saisir le sens ainsi construit à deux niveaux, il faut que le sujet interprétant prenne en considération ce dédoublement (autrement dit, le fait qu'il y a « un comédien qui joue »), opéré par le sujet parlant du niveau supérieur qui s'attribue (au niveau inférieur) quelque chose qu'il rejette (au niveau supérieur).

En somme, le dédoublement touche directement les deux sujets concernés, qui se trouvent à chaque bout du sens : le sujet parlant pour la réalisation du dédoublement et le sujet interprétant pour sa prise en compte dans l'interprétation. Notons aussi que ce que l'on associe habituellement à ce type de phénomène (y compris dans la polyphonie), à savoir « non sérieux » ou « non sincère », corrobore à la fois l'hypothèse d'une implication du dédoublement et le fait que c'est le sujet parlant (individu empirique), et non le locuteur, qui est impliqué dans ce type de phénomène.

D'autres précisions sur le dédoublement tel qu'il est impliqué dans notre troisième cas de figure. Regardons d'abord le « comment », le « pourquoi » après. Sur le plan technique qui relève de la question de « comment », nous dirions donc que c'est le sujet parlant du niveau supérieur qui joue le sujet parlant du niveau inférieur. Et c'est de cette manière que s'établit l'énonciation du niveau inférieur. Le sujet parlant du niveau inférieur, tout comme un personnage dans une pièce de théâtre qu'on voit sur scène, est joué par le sujet parlant du niveau supérieur, exactement au même titre qu'un comédien. Ce mécanisme de personnage-comédien est comparable à ce que nous avons vu pour le Type 2.

Parallèlement, il faut deux caractéristiques pour qu'on puisse parler de dédoublement. D'une part, l'origine du discours concerné (par le dédoublement) est à attribuer soit à l'interlocuteur, soit à un tiers. D'autre part, l'adhésion à l'idée exprimée au niveau inférieur permet de faire comprendre le rejet du sujet parlant du niveau supérieur (ce rejet ainsi compris se montre avec plus de théâtralité).

Maintenant l'autre question est de savoir pourquoi se dédoubler ? Qu'est-ce que le dédoublement apporte de plus au sens ? À ce sens que l'on pourrait faire interpréter à l'autre ? Cette question rejoint en réalité une discussion que nous avons déjà eue dans les deux cas précédents. La discussion concerne de manière plus générale la question de savoir ce que peut apporter la forme du niveau inférieur au sens qui se tisse au niveau supérieur. En somme, le pourquoi concerne ce qui se produit sur le plan sémantique. Côté signifiant, il est question du fait de s'attribuer un discours (dévalorisant, pour l'exemple en question), dont l'origine n'est, selon la connaissance de l'interlocuteur, pas du sujet parlant. Côté signifié, à savoir les éléments de sens ainsi produits, le sujet parlant (du niveau supérieur) peut, par conséquent, se montrer comme victime.

Comme nous l'avons dit plus haut, c'est cette image de victime qui s'enchaîne avec la menace de représailles (renforcée en retour par l'image de victime) qui relève du niveau supérieur. Comme on l'a présenté dans (2.1) et montré dans les deux premiers cas, la forme du niveau inférieur est source d'éléments de sens pour le niveau supérieur. En l'occurrence, dans le cas de cet exemple précis, la forme du niveau inférieur consiste à s'attribuer un discours dans le but de se donner une image de victime, afin de présenter (de manière plus marquée) le message de menace de représailles.

Pour mieux faire apparaître ce qu'il y a de spécifique sur le plan sémantique dans cet exemple, notamment en raison du dédoublement, faisons une comparaison avec « Tu me traites d'imbécile ?! Eh, attends un peu », où il n'y a pas de dédoublement.

Tout d'abord, on peut constater que cet exemple de comparaison communique plus ou moins le même message que l'exemple de départ. À savoir [je te ferai regretter de m'avoir traité d'imbécile]. En revanche, contrairement à l'exemple de départ qui est marqué par l'image de victime (qui mérite ainsi, du fait même d'être victime, une action pour rétablir la justice), l'exemple de comparaison laisse transparaître un mécontentement (d'ailleurs de manière assez palpable).

Pour notre part, nous imputons cette différence sémantique aux premiers segments respectifs de l'un et l'autre exemple.

On sait que « se montrer mécontent » (volontairement ou non) n'est pas ce qu'il y a de plus positif (signe de manque de tact) dans la communication, notamment sur le plan relationnel. Ainsi, en termes de stratégie de communication (si on peut parler ainsi), cet exemple de comparaison paraît plus direct, et moins adroit. En revanche, avec l'exemple de départ consistant en une structure à la 1ère personne, non seulement on ne se montre pas mécontent, mais de plus, l'image de victime que confère le premier segment sert en quelque sorte de justification à

d'éventuelles représailles.

Dans notre analyse de l'exemple repris de la Polyphonie « Ah, je suis un imbécile ; eh bien, attends un peu », on fait donc appel au dédoublement, pour rendre compte à la fois de la construction et de l'interprétation du sens. Et on verra tout de suite que cela s'applique également au cas de l'ironie.

En revanche, il faut souligner que nous ne voyons pas cet élément de dédoublement ni dans la négation, ni dans la présupposition. Si nous apportons cette précision, c'est pour nous démarquer de la position de Ducrot qui, on s'en souvient, range ces deux phénomènes proprement linguistiques (toujours dans le cadre de l'illustration de la présence de l'énonciateur) dans la même catégorie que l'ironie et l'exemple « Ah, je suis un imbécile ; eh bien, attends un peu ».

Une parenthèse sur le cas de l'ironie

Pour une autre illustration du troisième cas de figure, considérons aussi le cas de l'ironie qui, dans le cadre de la Polyphonie, se range dans la même catégorie que l'exemple que nous venons de discuter : « Je suis un imbécile : eh bien, attends un peu ».

Reprenons l'exemple « C'est un ancien Saint Bernard » (qui a été repris par Ducrot lui-même d'un autre auteur). L'énoncé apparaît dans une conversation entre un client de restaurant et le patron de l'établissement. Venant de la part du client, l'énoncé « C'est un ancien Saint-Bernard » survient quand le patron s'apprête à faire un commentaire sur le chien du client, après toute une série de remarques sur le restaurant associant ce dernier à la famille royale.

Toujours avec le recours au procédé du « sens à deux niveaux », nous montrerons que le dédoublement est à prendre en compte dans l'interprétation ironique de cet énoncé. Surtout, de la même manière que l'exemple de « Je suis un imbécile ; eh bien, attends un peu », on verra que dans cet exemple de l'ironie, l'idée exprimée s'attribue effectivement au locuteur de l'énonciation du niveau inférieur.

Dans le cas de cet exemple, ce qui nous paraît essentiel dans le sens communiqué, c'est avant tout le fait de rejeter une manière de parler, à savoir [le fait de qualifier de tout d'un passé royal]. C'est donc pour faire comprendre le rejet que le client imite cette manière de parler qu'on peut attribuer au patron du restaurant. Le sens ainsi compris comme consistant à communiquer un rejet, le dédoublement paraît, à l'image de l'exemple qu'on vient d'examiner, comme un élément essentiel de la construction du sens.

Notons aussi qu'il n'est pas question de nier (mais plutôt de rejeter[1] la manière de parler du patron), et que l'énonciation du client de la phrase « C'est un ancien Saint-Bernard » ne consiste pas à communiquer [ce n'est pas un ancien Saint-Bernard]. En effet, quoi qu'il en soit de l'analyse que nous proposons, si on admet que l'énonciation du client présente une dimension de « moquerie » (une forme de jugement consistant à dire que la manière de parler du patron est ridicule), on peut aussi noter que la négation ne permet pas d'en rendre compte.

Ainsi, de manière générale, nous ne dirons pas que l'ironie consiste à nier. Dans notre analyse, l'énonciation ironique de « C'est un ancien Saint Bernard » ne consiste pas à communiquer [ce n'est pas un ancien Saint Bernard].

Mais pourquoi tant insister sur la différence entre le rejet et la négation ? Tout d'abord, il y a une différence d'ordre général : la négation est quelque chose d'ouvert, tout comme l'affirmation, alors que l'ironie n'est pas une opération ouverte. Ensuite, il nous semble que la négation (phénomène linguistique) porte uniquement sur ce qu'on peut appeler une idée (affirmative). À l'opposé, l'ironie paraît avoir une portée plus large et peut viser à peu près tout, comme par exemple une manière de parler comme c'est le cas de l'exemple ici « C'est un ancien Saint Bernard », ou bien une attitude, ou autres choses encore (c'est dans le cas spécifique du rejet d'une idée qu'on s'approche le plus de la négation). Bref, on aura noté que, à la différence de la négation, le rejet paraît pouvoir couvrir la diversité des cas de l'ironie.

Enfin, l'une des plus grandes caractéristiques de l'ironie, c'est aussi la manière dont le sens est communiqué. Ce qui est propre à l'ironie, c'est la manière de communiquer le rejet qui consiste à montrer une adhésion (portant sur l'objet du rejet : attitude, geste, idée...) qui est à comprendre comme ridicule. C'est donc ainsi qu'on comprend le rejet. Sans cette manière de communiquer, une attitude désapprobatrice communiquée n'est pas nécessairement une ironie.

Entre d'une part l'adhésion qui est à comprendre comme ridicule et d'autre part le rejet, on trouve le dédoublement, qui est ce que de nombreux auteurs appellent une « feinte ».

En somme, de notre point de vue, deux éléments peuvent être retenus comme éléments constitutifs de l'ironie. D'une part, concernant l'objet de la communication, il s'agit d'une attitude désapprobatrice d'un élément (qui peut être de nature assez diverse). D'autre part il s'agit de la manière de communiquer l'attitude désapprobatrice. Et c'est là qu'intervient le dédoublement (ou la feinte) : dans un premier temps, il s'agit de montrer l'approbation (ou l'adhésion), dans un second temps, il est question de communiquer ainsi un rejet.

[1] En parlant du rejet, nous rejoignons la vision de l'ironie de Carel (2011).

En fin de compte, si le sujet parlant se montre comme moqueur, c'est sans doute essentiellement en raison de cette manière indirecte de communiquer un rejet. En tout les cas, c'est ce procédé qui caractérise l'ironie et qui fait la différence avec une désapprobation faite de manière directe : ce dernier cas n'impliquant pas d'attitude moqueuse.

En effet, c'est précisément cette manière de procéder (se dédoubler pour feindre une adhésion à X, pour faire comprendre qu'on trouve X ridicule et qu'on rejette X) qui est censée renforcer ce que l'on vise à communiquer, à savoir [X est ridicule]. Et ce, d'autant plus que cela fait partie du mécanisme de l'ironie de programmer la communication d'un tel rejet comme résultant de la compréhension du sujet qui interprète (Ce dernier peut être celui qui fait l'objet de l'attitude désapprobatrice. C'est le cas de l'exemple entre le client et le patron du restaurant). De manière générale comme dans ce cas spécifique, l'interprétation elle-même fait également partie du sens construit par l'énonciation de la phrase.

CONCLUSION

Si on admet les analyses que nous avons présentées dans la partie (2), dont la plupart des exemples sont repris de certains qui sont analysés dans le cadre de la Polyphonie, nous pouvons estimer avoir fourni une explication justifiant de notre différence vis-à-vis de la Polyphonie.

En outre, en choisissant de voir, comme le montrent nos analyses, l'identification du sujet parlant au locuteur (au lieu de leur distinction), on est amené à constater que ces exemples impliquent en réalité une autre dimension de l'énonciation. Il s'agit d'une dimension qui peut être qualifiée de « sémiotique », qui consiste à prendre l'énonciation d'une phrase comme signifiant pour obtenir certains éléments de sens.

Par ailleurs, à travers cette dimension dite sémiotique dans les analyses, nous avons pu remarquer, sous cet angle, la manière dont on peut intégrer l'autre (celui est censé interpréter) dans la construction du sens même du message. Il s'agit d'adopter le point de vue de l'autre dans le message que l'on construit. Et, ce faisant, de différentes possibilités s'offrent. Par exemple, on peut ainsi faire donner une autorisation comme dans l'exemple de la circulaire scolaire. Ou bien, on peut communiquer un message de manière à faciliter sa prise en compte, comme dans le cas de « Je monte, je valide ». Dans cette optique, on pourrait certainement parler de stratégie de communication concernant cet exemple de la RATP.

Nous attachons, sans aucun doute, une importance particulière à l'hypothèse de l'identification. Mais il convient de répéter que ce n'est pas pour autant que nous allons à

l’encontre de l’approche subjectiviste, dont Ducrot est l'un des auteurs y ayant le plus contribué, que nous défendons dès le début. En même temps, comme nous avons essayé de le montrer, cette différence entre nous et Ducrot reste tout de même à nuancer.

En effet, si on peut toujours prétendre à ce rapprochement avec le linguiste, c'est parce que notre hypothèse porte sur ce qui est à l'intérieur du langage (de ce qui est inscrit linguistiquement). Comme nous l’avons dit à maintes reprises, l’identification relève de ce qui est propre au langage, de ce que la langue prévoit pour son usage. Sans oublier que l'identification concerne le locuteur [Je], être de discours. Et elle est inhérente à l’énonciation (l’apparition) de chaque phrase marquée par la présence sémantique de [Je].

CONCLUSION GÉNÉRALE

Comme tout travail qui arrive à sa fin, il est temps d'en tirer un bilan. Pour passer en revue l'essentiel de ce que nous avons fait tout au long de cette thèse, il est à la fois nécessaire et intéressant de rafraîchir notre mémoire sur les questions posées au départ. Celles-ci constituent la raison même pour laquelle nous nous sommes lancés dans ce travail.

Avec le rappel de notre point de départ, nous serons plus à même de résumer ce que nous avons accompli à travers ces différentes études, que certains lecteurs auraient pu trouver quelque peu hétérogènes. En effet, avec nos questions de départ qui ont paru de plus en plus lointaines au fil des pages, et les liens qui sous-tendent l'enchaînement des chapitres qui ne sont pas des plus évidents, il se peut que l'attention de certains lecteurs se soit fixée finalement sur des éléments qui ne font pas partie du fil rouge que nous avons suivi.

Retraçons brièvement notre parcours. D'abord pour voir d'où pourrait venir cette impression de confusion qu'un lecteur, même tout à fait attentif, pourrait avoir quand il arrive à la fin de cette thèse, avant de voir dans un second temps les fils rouges qui relient nos différentes études.

Aux chapitres 1 et 2, le risque de confusion était encore minime. Nous avons commencé par procéder, au chapitre 1, à un comparatif entre l'approche O et l'approche S à travers plusieurs points qui opposent les auteurs de l'un et l'autre camp. Notre prise de position en faveur de l'approche S était sans ambiguïté dès ce premier chapitre. Par la suite, au chapitre 2, dans le but d'ébaucher un cadre en accord avec l'approche S, nous avons relevé (et explicité, de manière plus ou moins libre) certains éléments relatifs à l'énonciation qui se trouvent respectivement dans les travaux de Benveniste et ceux de Ducrot.

Si l'enchaînement jusqu'au chapitre 2 paraissait encore assez clair, c'est à partir du chapitre 3 que cela aurait pu commencer à désorienter le lecteur. On a beau se souvenir qu'il s'agissait de distinguer 4 catégories discursives, le lien du chapitre 3 avec celui qui précède pouvait sembler moins évident.

Le chapitre 4 paraît, pour le moins, troublant, notamment du fait qu'il réunit plusieurs études – on a commencé par effleurer le cas du verbe « dire » pour passer au cas du verbe « voir », avant de s'attarder sur l'étude du verbe « savoir », pour enfin nous retrouver avec le cas du verbe « croire ».

La perplexité et la confusion pourraient ne pas se dissiper avec le chapitre 5 – même si nous avons précisé qu'il s'agit d'une étude sur les marques pronominales – le lien avec le

chapitre 4 (mais aussi celui avec les trois premiers chapitres) n'est sans doute pas aussi évident qu'on pourrait espérer.

Avec le chapitre 6, on pourrait même aller jusqu'à avoir l'impression qu'il n'y a pas de ligne directrice qui relie les chapitres, puisque l'on propose une étude sur le mot « ici », tout en la faisant suivre d'une série d'observations sur la 1ère personne du pluriel « nous ». Bref, non sans raison, le lecteur pourrait se demander comment on passe au mot « ici » après avoir examiné « Je sais que p » au chapitre 4 et « Chez nous, vous êtes chez vous » au chapitre 5.

Notre dernier chapitre, le chapitre 7, peut continuer à alimenter la même confusion. Sans lien apparent avec les chapitres précédents, nous avons proposé de revoir certains exemples de la Polyphonie, tout en courant le risque d'embrouiller l'esprit du lecteur concernant notre position vis-à-vis de l'héritage de Ducrot (pourtant sans équivoque dès le chapitre 2).

Malgré cette impression confuse qui plane sur notre travail, le lecteur peut tout de même avoir le sentiment de voir et revoir certains éléments ici et là – ce sont les thèmes récurrents sur lesquels nous revenions régulièrement, et non sans insistance. Avant de revenir sur ces résultats, rappelons les trois éléments piliers à l'origine de nos questions. (1) Notre problématique première : l'énonciation. (2) Le problème du sens des énoncés – qui est également notre préoccupation – vient restreindre le périmètre du questionnement autour de l'énonciation. (3) Notre prise de position du côté de l'approche S donne une orientation sur la manière dont nous devons nous interroger sur ces deux problématiques (qui se chevauchent sur certains points de nos interrogations). De ce point de vue, l'objectif qui s'impose à nous consiste naturellement à proposer des éléments de réponse (à nos questions) qui s'inscrivent dans une vision de l'approche S.

Sur cette toile de fond, nous avons choisi de nous appuyer sur les travaux de Benveniste et ceux de Ducrot qui, de notre point de vue, offrent un ensemble d'éléments clés pour former un cadre allant dans la direction de l'approche S de l'énonciation. Comme on s'en souvient, l'élément central revient à la vision du sujet de Benveniste, composée essentiellement de la « personne subjective » et de la « personne non subjective », que nous représentons respectivement par [Je] et [Tu]. Le cadre que l'on tente d'établir à partir de Benveniste et de Ducrot se fonde donc largement sur [Je] et [Tu]. Ensuite, c'est en nous appuyant sur ce cadre provisoire que nous avons formulé les éléments de réponse.

Maintenant s'il faut indiquer la ligne directrice qui a guidé l'enchaînement de nos études, c'est bien à la fois la mise en application et la mise à l'épreuve de ce cadre provisoire inspiré à la fois de Benveniste et de Ducrot. En effet, malgré ces éventuelles confusions, il y a bel et bien une ligne directrice qui guide nos chapitres, même si, au sein d'un chapitre, il peut y avoir

plusieurs objectifs qui s'entremêlent. Cette ligne que nous avons suivie consiste, en partie, à soutenir les éléments qui composent notre cadre provisoire, tout en y ajoutant d'autres au fur et à mesure.

Au chapitre 1, il s'agit de faire voir en quoi s'opposent l'approche O et l'approche S.

Au chapitre 2, nous avons explicité notre compréhension des éléments que l'on reprend à Benveniste et à Ducrot.

Au chapitre 3, nous avons développé notre cadre provisoire (établi au chapitre 2) en divisant les phrases relevant de l'énonciation discursive en 4 catégories discursives. Ce faisant, nous avions aussi pour objectif de réaffirmer la présence de [JeTu] de ces phrases appartenant au mode discursif.

Aux chapitres 4, 5, et 6, nous avons apporté quelques illustrations, qui démontrent notamment la manière dont le cadre permet de donner une vision différente des expressions déictiques. Ainsi, par exemple, l'étude relative au mot « savoir » au chapitre 4 n'avait pas pour point de départ d'étudier le mot « savoir ». Les deux objectifs de cette étude sont respectivement (1) étudier les pronoms à travers les structures « Je sais que p », « Tu sais que p » et « Elle sait que p » (2) expliquer en quoi ces structures relèvent pour nous du « discours rapporteur ».

Avec les chapitres 5 et 6, il y a moins de risque de confusion. Au chapitre 5, notre but était plutôt clair quand on voyait qu'on faisait varier les marques pronominales. L'objectif était toujours, en mettant en application notre cadre provisoire, de proposer une vision des expressions déictiques qui s'accorde avec notre approche S. De la même manière, au chapitre 6, en portant notre attention essentiellement sur le mot « ici », et accessoirement sur « nous », notre volonté d'illustrer l'approche S reste inchangée.

Au chapitre 7, nous avons mené un travail de justification vis-à-vis de la Polyphonie, afin de mieux défendre le sujet que nous marquons comme [Je], à savoir la pièce centrale de notre cadre provisoire. Parallèlement, le travail mené dans cette optique de clarification nous a aussi permis d'illustrer une autre dimension majeure de l'énonciation, celle qui consiste à entendre « énonciation » comme une manière de composer le message.

À présent, on peut passer en revue les thèmes récurrents dans notre travail, d'une part pour clarifier les fils rouges de cette thèse, d'autre part pour revenir aux questions posées et aux objectifs fixés dans l'introduction générale. Avant cela, il convient de souligner que notre défense de l'approche S, à l'encontre de l'approche O, se manifeste dans tous les éléments du cadre que nous avons mis en avant (et dans toutes nos analyses). Qu'il s'agisse de ceux repris à Benveniste et à Ducrot que nous avons explicités, ou bien des éléments que nous avons

développés de notre propre initiative.

En effet, comme on va le rappeler tout de suite, ces thèmes récurrents que nous nous sommes efforcés de promouvoir tout au long de cette thèse (en les explicitant, formulant, illustrant, expliquant, justifiant, répétant et reformulant) convergent vers l'objectif de dessiner les contours d'une approche subjectiviste (S) de l'énonciation. Afin d'illustrer cette vision linguistique de l'énonciation, nous avons déployé une grande partie de nos efforts à démontrer des indications (qui peuvent être plus ou moins perceptibles, ou sans trace matérielle) qui se trouvent au niveau de la phrase. Ce faisant, nous avons aussi voulu inverser la tendance générale qui s'est installée avec la domination de l'approche O, qui consiste à considérer l'énonciation comme un événement du même ordre que la réalité, du fait qu'elle résulte de la production d'un énoncé qui s'est déroulée (selon certains auteurs) dans la réalité. Bref, dans la vision de l'approche O, l'énonciation relève largement de l'univers en dehors du langage. Compte tenu de cela, si on veut éviter de voir l'énonciation se laisser réduire à une sorte de tableau figuratif qui revient à un calque de la réalité (ou, plus précisément, une certaine version que l'on pourrait avoir de la réalité), on a tout intérêt à démontrer sa dimension sémantique et discursive, surtout à l'égard du problème du sens des énoncés. Ce qui est précisément ce que nous défendons avec l'approche S.

Parallèlement à ces efforts pour défendre l'approche S le plus concrètement possible, nous avons souligné inlassablement certains thèmes récurrents. D'une part, il s'agit de la série des éléments qui se trouvent autour de [Je] et [Tu], êtres discursifs pour nous. D'autre part, on trouvera la série des thèmes qui concernent la dimension sémantique de l'énonciation.

[JeTu], sujet de l'énonciation, sujet « à double face »

Si, à titre de conclusion, on devait dresser une liste des thèmes récurrents qui marquent cette thèse, il va sans dire que [Je] et [Tu] figurent en tête de liste. Une sorte de « sujet à double face », [Je] et [Tu] constituent la pierre angulaire qui ressort de nos différentes études. Fondés sur des travaux de Benveniste (non sans une interprétation de notre part), [Je] et [Tu] sont au centre du travail de cette thèse essentiellement de deux points de vue.

D'une part, du point de vue des questions posées au départ, [Je] et [Tu] se trouvent au centre de nos éléments de réponse. D'autre part, [Je] et [Tu] nous permettent de plus de relever le défi de dessiner les contours de l'approche subjectiviste de l'énonciation : une approche essentiellement linguistique, dans laquelle l'énonciation est avant tout sémantique et discursive.

Revenons d'abord au premier point. En effet, comme réponse à la question que nous nous

sommes posés de savoir qui énonce, nous avons retenu [Je], non sans impliquer [Tu], en suivant Benveniste tel que nous nous sommes efforcés de l'expliciter au chapitre 2. Si le locuteur [Je] nous semble fournir la réponse à la question de savoir qui énonce, il convient tout de même de souligner que [Je] ne se présente jamais seul sans [Tu]. En effet, dans le sens communiqué par l'énoncé, dont [Je] est l'origine en tant que celui qui fait apparaître l'énoncé[1], il y a non seulement une allusion à soi-même [Je], mais aussi obligatoirement une allusion à [Tu], à savoir l'être vers qui va le sens de l'énoncé.

Examinons maintenant le second point. Toujours selon notre lecture des écrits de Benveniste, [Je] et [Tu] apportent ainsi des éléments en faveur de notre conception subjectiviste de l'énonciation. Concernant ces observations en faveur de l'approche S, rappelons par exemple une question posée au départ : en quoi peut consister un sujet d'origine « linguistique » ? Notre réponse peut consister en ceci : [Je] n'existe nulle part ailleurs, mais seulement dans une phrase relevant de ce que Benveniste appelle l'énonciation discursive (et on se souvient que celle-ci a pour critère principal le temps verbal). Dans cette optique, il s'avère incontestable que [Je], celui qui énonce, n'est en aucun cas un être du monde, et reste attaché à l'univers du langage.

En somme, concernant le problème du sujet de l'énonciation, [JeTu] ainsi caractérisé nous distingue clairement de l'approche O. Un autre rappel : dans cette conception de l'énonciation que nous défendons, le problème du sujet ne relève donc pas d'une question de psychologie ou état mental, comme cela peut être le cas pour un certain nombre de défenseurs de l'approche O qui considèrent que le sujet appartient avant tout à l'extralinguistique.

On peut insister ici sur un point soulevé dès le chapitre 2 : notre sujet [JeTu] « à double face » a un fondement sémantique. Présent dans toute phrase relevant de l'énonciation discursive (ED), [JeTu] a un fondement sémantique incontestable dans la mesure où les phrases appartenant à l'ED se distinguent de celles relevant de l'EH (énonciation historique) par le temps verbal, autrement dit un élément qui fait partie intégrante de la signification de la phrase.

Par ailleurs, la relation entre [Je] et [Tu] présente également une particularité qui va dans la même direction que notre approche S. À l'image de deux individus (disons deux joueurs d'échecs) qui se trouvent face-à-face, le duo [Je] et [Tu] ancre le sens dans une certaine subjectivité (ou plutôt « intersubjectivité » ?).

---

[1] Pour éviter tout risque de malentendu, un rappel pour préciser ce que nous entendons par « [Je] est l'origine en tant que celui qui fait apparaître l'énoncé ». En effet, du point de vue de l'approche S que nous défendons, il s'agit tout simplement du fait que [Je] est associé à l'apparition d'un énoncé (l'énonciation d'une phrase) en tant que son origine. Ainsi, naturellement, à la différence des auteurs de l'approche O, il n'y a pas lieu pour nous d'y impliquer une dimension extralinguistique, de quelle que manière que ce soit.

Le sens communiqué, pour nous, est donc relatif à [Je] et [Tu] ainsi positionnés dans une sorte de « vis-à-vis ». Contrairement à l'approche O, notre approche S ne voit pas le sens communiqué se rapporter directement au monde (notamment dans une optique de représentation ou de description). Dans le cas où la phrase relève de l'énonciation discursive, donc marquée sémantiquement par [JeTu], le sens communiqué, pour nous, reste donc relatif aux points de vue qui sont attribués à [Je] et à [Tu] et qui se manifestent sous forme de discours.

Cette observation rejoint aussi la question de savoir en quoi le sens, selon nous, peut concerner le sujet et la subjectivité (puisque nous défendons une approche dite « subjectiviste » de l'énonciation). En effet, étant donné que [Je] et [Tu] sont présents dans chaque phrase relevant de l'énonciation discursive, on peut dire que, dans cette optique du moins, la subjectivité est impliquée dans le sens (et ce, non sans fondement linguistique) à travers ces deux êtres discursifs qui se trouvent face-à-face, tout particulièrement sur le plan sémantique.

De même, avec [JeTu] ce sujet « à double face », on peut dire que l'énonciation est, tout en restant relative à la subjectivité, prévue linguistiquement dans la phrase (à savoir l'unité linguistique susceptible d'être énoncée, de faire apparition). Rappelons une fois de plus que l'énonciation ainsi inscrite linguistiquement, comme relative à l'utilisation de la phrase, fait bien partie de la valeur sémantique de cette dernière.

Si on qualifie [JeTu] d'élément central, c'est aussi parce que c'est autour de [JeTu] que se développent d'autres éléments sur lesquels on revenait régulièrement tout au long de notre travail.

En effet, nous avons aussi essayé de démontrer en quoi notre sujet d'énonciation « à double face », à savoir [JeTu], est de nature discursive. Certaines de nos analyses (notamment celles des chapitres 5 et 6) montrent qu'ils se voient attribuer des qualifications discursives qui font partie intégrale du sens.

Pour la suite de cette première série de thèmes récurrents, considérons à présent le rapport entre [Je] et [Tu], indiqué par la phrase, qui détermine le type de discours dans lequel s'inscrit la phrase.

Les 4 types de discours

Moins central que [Je] et [Tu], mais étroitement lié à ces derniers, un autre thème auquel on faisait régulièrement allusion est le suivant. Il s'agit des 4 types de discours que nous avons distingués au chapitre 3, qui sont respectivement : le discours narrateur, le discours dialogique, le discours rapporteur et le discours jugement. Apportant des éléments à certaines questions posées

au départ, cette distinction démontre aussi que, si notre énonciation est sémantique et discursive, c'est en grande partie parce que notre sujet est sémantique et discursif. Et ce, de trois points de vue.

(a) Fondée sur le rapport entre [Je] et [Tu], la distinction de ces 4 types de discours nous permet de réaffirmer l'idée que [Je] et [Tu] sont bien présents sémantiquement (au sein d'une phrase relevant de l'énonciation discursive). De fait, les 4 discours révèlent 4 types de rapports que [Je] et [Tu] peuvent avoir entre eux, et ce, toujours selon la signification de la phrase.

(b) Par ailleurs, on constate que [Je] et [Tu] sont de nature discursive : ils peuvent se voir attribuer des qualifications qui se présentent sous forme de discours.

(c) Avec la distinction de ces 4 types de discours, on peut aussi noter que [Je] et [Tu] sont bien relatifs à l'énonciation, c'est-à-dire à l'apparition de la phrase prise dans son ensemble.

La Notation-K

Après [JeTu], un autre thème qui réapparaissait sans cesse, à partir du chapitre 3, est ce que nous avons surnommé la Notation-K, qui représente ce qu'on appelle « l'énonciation virtuelle[1] ». L'illustration la plus marquante a sans doute été {Tu : « Tu ne sais pas que p »}, qui se trouve, sémantiquement, dans l'emploi rectificatif de la structure « Je sais que p ».

De manière similaire à [JeTu], si la Notation-K occupe une place de premier plan dans les travaux de cette thèse, c'est aussi parce qu'elle est la clé à plusieurs de nos questions. Et cela, de trois points de vue.

(1) Premièrement, grâce à la Notation-K, on rend compte concrètement de la présence de l'énonciation dans le sens communiqué. Elle démontre que l'énonciation peut effectivement intervenir dans le sens d'un énoncé de manière « sémantique ». En effet, l'énonciation dite « virtuelle », que la Notation-K rend manifeste, est ce à quoi le sens communiqué fait allusion. Faisant partie pleinement du sens, cette énonciation virtuelle n'est ainsi pas à entendre au sens réaliste du terme.

(2) Deuxièmement, la Notation-K nous permet aussi d'illustrer une autre conception des expressions déictiques. On se souvient que ces dernières font partie des questions que nous nous sommes posées au départ : en quoi consistent les expressions déictiques, dans une conception

[1] La forme de la Notation-K consiste en {SD : « DV »}, avec SD pour « sujet discursif » et DV pour « discours virtuel ». Et on se souvient que le qualificatif « virtuel » vise à insister sur le fait que l'énonciation ainsi exprimée par la Notation-K relève du sens (et non d'un événement mondain).

sémantique et discursive de l'énonciation qui est celle de l'approche subjectiviste que nous défendons ?

Concernant le cas des pronoms personnels, notre défense de l'approche S tient notamment aux deux points suivants. D'une part, telle que le montrent nos analyses aux chapitres 4 et 5, la tradition référentielle ne paraît pas aussi indiscutable qu'on pourrait le croire. Reprenons l'exemple du cas de « savoir » que nous avons examiné au chapitre 4. Il est incontestable que les différences sémantiques entre « Je sais que p » « Tu sais que p » et « Elle sait que p » que nous avons montrées ne sont nullement d'ordre référentiel. D'autre part, la Notation-K confirme la présence de [JeTu] dans la signification, mais également le lien étroit entre [JeTu] et la personne verbale marquée dans la phrase. La Notation-K nous permet de rendre compte de la partie de la signification relative au pronom, tout en montrant que cette partie du sens n'est nullement référentielle.

Regardons d'abord de plus près le premier point. En effet, la Notation-K apporte une preuve concrète à l'idée qu'une autre manière de concevoir les expressions déictiques est tout à fait envisageable. À travers la Notation-K, nos analyses ont démontré qu'il n'est plus question ni de déterminer un référent ni de, pour ce faire, se repérer par rapport à une énonciation au parfum réaliste, comparable à un événement mondain.

Ainsi, grâce à la Notation-K, concernant l'intervention d'une marque pronominale (ou bien « la personne marquée » plus précisément) dans la signification de la phrase, on peut constater qu'il y a une dimension qui est d'ordre discursif, sans rapport avec la référence. De manière analogue, nos analyses n'ont pas eu besoin de recourir à une énonciation entendue de manière réaliste comme un événement mondain qui a produit l'énoncé. Avec la Notation-K, nous pouvons maintenant dire que l'énonciation qui intervient dans la valeur sémantique est une énonciation dite « virtuelle », et sans ancrage dans le monde, contrairement à la conception défendue par les auteurs de l'approche O. Cette énonciation virtuelle, qui implique [JeTu], est ce à quoi fait allusion la valeur sémantique de la phrase concernée.

On peut donc noter que, si la Notation-K occupe une place importante dans les travaux de cette thèse, c'est parce qu'elle nous permet de montrer concrètement la possibilité d'une approche S de l'énonciation, notamment à travers le cas des expressions déictiques.

Penchons-nous aussi sur le second point, qui concerne les deux enseignements relatifs à [JeTu] que l'on peut tirer de la Notation-K. D'une part, cette dernière donne une preuve supplémentaire que [Je] et [Tu], sur le plan sémantique, se font allusion mutuellement. [Je] ne va pas sans [Tu], et vice versa. D'autre part, comme on vient de voir avec le premier point, la Notation-K démontre que la valeur sémantique des pronoms personnels ne saurait s'établir

indépendamment de [JeTu]. En effet, il convient de souligner que les personnes verbales (les trois qui sont au singulier notamment) consistent en une certaine extension de [JeTu].

On se souvient que, du fait justement d'une certaine continuité entre [JeTu] et les marques pronominales, la variation d'une personne à une autre dans une phrase peut entraîner, dans la signification, un changement de perspective. Par exemple, avec « Tu es beau », il s'agit de faire un compliment, alors qu'avec « Je suis beau », on se montre en train de s'apprécier de manière quelque peu narcissique. Pour un cas comme celui des trois structures du verbe « savoir », la Notation-K permet de montrer cette différence de perspective impliquée par des personnes différentes.

Rappelons une fois de plus l'exemple de l'emploi rectificatif de « Je sais que p » au chapitre 4. En mettant en parallèle la Notation-K, {Tu : « Tu ne sais pas que p »}, et la phrase étudiée qui peut se présenter comme {Je : « Je sais que p »}, on voit clairement qu'il y a une allusion mutuelle entre [Je] et [Tu] de ces deux unités. Parallèlement, on trouve aussi un certain lien entre [JeTu] et le pronom au singulier marquant la personne verbale de la phrase étudiée, à savoir le mot « Je ».

(3) Enfin, troisièmement, si la Notation-K est essentielle à nos travaux, c'est aussi parce qu'elle dévoile quelque chose d'intéressant qui se trouve entre [Je] et [Tu]. En effet, les deux interlocuteurs paraissent comme plus ou moins opposés, tel que le laissent voir les discours attribués à l'un et à l'autre.

Par ailleurs, à l'égard de la divergence générale entre l'approche O et l'approche S, la Notation-K constitue un élément supplémentaire pour appuyer, en faveur de l'approche S, l'idée selon laquelle le sens n'est pas à considérer en termes de vérité et de fausseté. En effet, non seulement la Notation-K peut rendre compte de la partie du sens liée au pronom personnel, et ce, sans invoquer la référence, mais on constate de plus que cette partie du sens est constituée des allusions aux discours attribués respectivement à [Je] et à [Tu] (et ceux-ci peuvent être marqués par une opposition à un degré variable).

OPPOSITION DISCURSIVE ENTRE [JE] ET [TU] – UN RÉSULTAT QUI RESSORT DE NOS ÉTUDES

À la fin de cette première série de thèmes récurrents ayant pour pièce centrale [JeTu], notons un autre élément marquant qu'il convient de souligner ici dans notre conclusion. Mis en évidence par la Notation-K, l'élément en question consiste en une certaine opposition discursive qui relie [Je] et [Tu]. Et ce, du fait de l'allusion que [Je] et [Tu] se font mutuellement à travers les

discours.

De manière imagée, on peut comparer cette opposition entre [Je] et [Tu] avec une scène où deux individus se trouvent face-à-face. Du fait de la position de l'un et l'autre, le monde autour se présente sous deux versions quelque peu inversées : la droite de l'un est la gauche de l'autre, le devant de l'un est le derrière de l'autre. Avec cette différence de perspectives, le monde paraît plus ou moins relatif. À nouveau, l'emploi rectificatif de « Je sais que p » en est une bonne illustration. L'opposition discursive entre [Je] et [Tu] se laisse voir lorsqu'on met en parallèle : d'une part, l'énonciation de la phrase concernée, attribuée à [Je], qui est « Je sais que p » ; d'autre part l'énonciation virtuelle à laquelle fait allusion la signification de « Je sais que p », à savoir {Tu : « Tu ne sais pas que p »}, qui est attribuée à [Tu].

Par ailleurs, cette opposition discursive s'accorde avec notre conception S de l'énonciation. Et ce, notamment du point de vue de notre position concernant les expressions déictiques, comme le cas de « Je sais que p » que l'on vient de rappeler. De manière similaire, dans notre étude sur « ici », nous avons pu montrer que son intervention dans le sens d'un énoncé ne tient pas au lieu d'énonciation, entendu comme référence d'une occurrence du mot « ici ». Néanmoins, si on ne peut pas nier qu'il peut y avoir un certain « lieu », nous dirions que ce qui compte pour le sens, c'est l'opposition entre deux discours, portant sur ce lieu, qui correspondent respectivement au point de vue de [Je] et celui attribué à [Tu]. Enfin, à l'égard de notre question de départ qui consiste à savoir en quoi notre conception de l'énonciation peut être discursive, une illustration que nous mettons en avant est celle d'une « opposition, discursive, entre le point de vue de [Je] et celui de [Tu] ».

« La phrase prise dans son ensemble » – « format » de l'énonciation

Rappelons maintenant 3 autres éléments, qui n'ont pas de rapport direct avec [Je] et [Tu], mais qui marquent de même la conception de l'énonciation que nous défendons. Du chapitre 3 jusqu'au chapitre 7, nous avons également mis l'accent sur ce qu'on appelle « la phrase prise dans son ensemble ». On se souvient que l'emploi que nous avons baptisé « englobant » (qui se distingue de l'emploi modal et de l'emploi attributif auxquels recourt habituellement la TAP) se rapporte justement à « la phrase prise dans son ensemble ». C'est le cas de certains exemples que nous avons analysés au chapitre 4, dont l'emploi rectificatif de « Je sais que p ».

D'une certaine manière, nous dirions que cela relève d'une question de « format ». Expliquons-nous. En effet, c'est sous l'angle de « la phrase prise dans son ensemble » qu'il faut considérer ces éléments relatifs à l'énonciation que nous venons de rappeler l'un après l'autre : qu'il s'agisse de [JeTu], de l'énonciation virtuelle que la Notation-K rend manifeste, ou

bien de l'opposition discursive entre [JeTu] qui intervient dans le sens communiqué.

Par exemple, concernant la présence sémantique de [JeTu], s'il faut considérer sous l'angle de « la phrase énoncée prise dans son ensemble », c'est parce que [JeTu] est relatif à l'apparition intégrale de la phrase – l'apparition qui implique de considérer la phrase, en étant prise dans son ensemble, sous un angle intégral.

Par ailleurs, si on insiste sur ce « format » qui est « la phrase énoncée prise dans son ensemble », c'est aussi parce que des éléments comme [Je] et [Tu], mais aussi d'autres, ne semblent pas pouvoir s'envisager autrement.

Enfin, comme on va le rappeler tout de suite, c'est aussi dans cette optique de « la phrase prise dans son ensemble » que certaines de nos analyses ont dévoilé deux autres dimensions de l'énonciation dans le sens, à savoir « la manière de communiquer » et « ce que signifie le fait qu'une telle ou telle phrase soit énoncée ».

L'énonciation peut intervenir, sémantiquement, sur l'ajustement de la manière de communiquer

On a rencontré deux cas de figure lorsque l'intervention de l'énonciation dans le sens consiste à ajuster la manière de communiquer. (Rappelons que le versant énonciatif peut se trouver sur deux autres plans : il peut soit contribuer dans le noyau du sens, soit rester en retrait à l'arrière-plan)

Considérons deux cas de figure qui concernent l'ajustement de la manière de communiquer. Dans un cas, il peut être question de communiquer le contenu de l'énoncé (le noyau du sens). C'est ce qu'on a vu notamment dans certains exemples au chapitre 4, comme celui de « Tu sais que ce n'est pas pour les enfants le café ». Dans l'autre cas de figure, il s'agit d'adapter sa manière de communiquer un message. C'est par exemple le cas de « Je monte je valide » que nous avons examiné au chapitre 7.

Notons que, même si on ne s'est pas posé de question correspondante au départ, ces observations s'inscrivent bien dans notre questionnement général. En effet, l'adaptation du dire dans ce cas consiste avant tout à prendre en compte l'interlocuteur, à travers un discours qu'il tient ou qui le qualifie, à savoir une sorte de partenaire avec qui on cherche à établir un contact verbal. D'où notre insistance sur le choix d'utiliser le mot « communiquer », au lieu de « présenter » (le contenu) comme c'est le cas dans le cadre de la TAP.

En résumé, cette dimension qui est « adapter notre manière de communiquer un contenu ou un message en tenant compte de l'interlocuteur » s'accorde avec le cadre mis à l'épreuve dans cette thèse. Et ce, essentiellement de deux points de vue. D'une part, l'adaptation de la manière

de communiquer consiste essentiellement en la prise en compte de l'autre (celui qui est censé interpréter le sens de l'énoncé) dans la construction même du sens. D'autre part, il convient de souligner que cette possibilité de manœuvre se fait précisément à travers la composition linguistique (et non quelque chose qui se trouve dans le monde, hors de l'univers linguistique) de la phrase qui fait l'objet de l'énonciation.

Cette discussion nous permet d'ailleurs de rejoindre la question de savoir en quoi peut consister « l'acte d'énoncer » dans l'optique de l'approche subjectiviste (S) que nous défendons.

D'une part, du point de vue de la langue, nous disons que chaque phrase voit dans sa signification une allusion à sa propre énonciation (le fait que la phrase soit énoncée). Et cette allusion dans la signification revient à une partie du sens communiqué lorsque la phrase fait l'objet de l'acte d'énoncer. D'autre part, du point de vue de l'utilisation de la langue (donc de ce qui relève du langage), l'acte d'énoncer est aussi à entendre comme une manière de composer, linguistiquement, le contenu ou le message. D'ailleurs, il s'agit essentiellement de prendre en compte l'interlocuteur à travers l'intégration d'un discours qui le qualifie.

Notons enfin que cette dimension concernant la manière de communiquer implique en même temps une autre dimension sémantique de l'énonciation : « ce que signifie le fait que la phrase soit énoncée ». Il convient de rappeler que, comme nous l'avons indiqué au chapitre 2, certains phénomènes connus, pour ne citer que « l'image délocutive », relèvent en réalité de cette dimension sémantique. En effet, de notre point de vue, c'est aussi « ce que signifie le fait que la phrase soit énoncée » qui est à l'œuvre dans le phénomène de la délocutivité.

Ce que signifie le fait que la phrase soit énoncée

Ayant pour fondement « ce que signifie le fait que la phrase soit énoncée », notre dernier thème récurrent va de pair avec ce que l'on appelle « la qualification de l'énonciation » que nous avons reprise à Ducrot (cf. le chapitre 2) – l'auteur parle d'une décision (au lieu d'une hypothèse) concernant cette idée de « considérer le sens comme une qualification / description de l'énonciation » (Ducrot : 1984).

Au chapitre 5 dans lequel nous avons cherché à comprendre l'intervention des marques pronominales dans le sens, nos analyses comportent deux observations en rapport avec ce dernier thème. (1) L'intervention d'une marque pronominale dans le sens se manifeste à travers la qualification de l'énonciation et peut ainsi se laisser comprendre sous l'angle de « ce que signifie le fait que la phrase soit énoncée ». (2) Nous avons également noté que la qualification de

l'énonciation (partie intégrante du sens communiqué) est susceptible de variation lorsque l'on fait varier les discours qui s'attachent à [Je] ou à [Tu].

Il convient aussi de souligner que ces deux observations s'accordent avec l'approche S que nous défendons. D'une part, on a des illustrations qui démontrent que l'intervention des marques pronominales dans le sens se fait dans le versant énonciatif, plus précisément à travers « la qualification de l'énonciation ». On voit ainsi comment cette intervention se manifeste dans le sens. D'autre part, on constate que le discours joue bien un rôle, et cela est de plus favorable aussi bien pour notre approche S de l'énonciation que pour notre conception des expressions déictiques. En effet, les discours qui s'attribuent à [Je] ou à [Tu] peuvent faire varier la qualification de l'énonciation qui se trouve dans le sens communiqué.

****

Dans la dernière partie de cette conclusion, on voudrait souligner l'importance de continuer à mettre à l'épreuve notre cadre énonciatif, notamment en ce qui concerne sa mise en application. Cela nous permettra de savoir comment le modifier pour l'améliorer et le compléter. En même temps, notons que certains éléments restent encore à mieux caractériser.

C'est le cas, par exemple, de ce que nous avons surnommé la Notation-K. D'une part, pour mieux connaître son étendue et ses limites, il faudrait analyser plus d'exemples. D'autre part, il convient également de décrire ses différents types d'intervention dans le sens, comme ce que nous avons tenté de faire, mais trop rapidement, au chapitre 3.

En outre, la Notation-K présente deux problèmes spécifiques. (1) Elle ne rend pas compte de la temporalité (aussi bien le passé que le futur) marquée dans la phrase. Par exemple, {Marie : « p »} ne donne aucune indication sur le temps verbal de la phrase dont cette notation est issue : la phrase concernée peut être « Marie dit que p », « Marie a dit que p », ou bien « Marie dira que p ». (2) De manière similaire, la Notation-K ne permet pas de connaître le verbe, donc ni sa signification, qui se trouve dans la phrase. Ainsi, à partir de {Marie : « p »}, on ne peut pas savoir si la phrase concernée est « Marie dit que p » ou « Marie sait que p ». Pour le moment, telle quelle, la Notation-K n'a rien de concret à proposer dans ce sens. Cependant, si ces insuffisances de la Notation-K sont incontestables, on aura noté que l'enchaînement argumentatif de la TBS qui exprime une autre partie du sens apporte des précisions qui comblent largement ces manques.

Deuxièmement, il faudrait continuer à approfondir l'opposition discursive qui ressort

assez nettement de nos diverses analyses. Pour ce faire, il sera intéressant de nous pencher sur d'autres expressions déictiques. En nous appuyant sur plus d'analyses, nous serons peut-être en mesure d'affirmer l'idée selon laquelle l'opposition discursive entre [Je] et [Tu] est à considérer comme l'élément énonciatif qui caractérise ce groupe d'expressions, habituellement qualifiées de « déictiques » ou d'« indexicales ».

Le dernier aspect de cette thèse que l'on pourra mieux clarifier – cela concerne les discussions du chapitre 7 relatives à notre hypothèse de l'identification qui caractérise le locuteur [Je]. Dans la justification de notre position (vis-à-vis de la théorie de la Polyphonie), on pourrait ajouter d'autres exemples qui paraissent, à première vue du moins, aller à l'encontre de cette hypothèse de l'identification[1] du sujet parlant au locuteur [Je]. Comme ceux que nous avons examinés au chapitre 7, les trois exemples suivants peuvent aussi s'appuyer sur le procédé du « sens à deux niveaux ».

(1) Le premier exemple est celui de « Je suis Berlinois » (« Ich bin ein Berliner ») qui apparaît dans le discours du président américain Kennedy prononcé en 1963. Ce qu'il nous faudra expliquer pour défendre l'hypothèse de l'identification – l'occurrence du pronom « Je » renvoie à Kennedy (de même que le locuteur [Je]), pourtant ce dernier n'est pas Berlinois. En plus, cette bizarrerie ne semble pas poser de problème à l'interprétation[2], en tout cas, cela ne nous empêche pas de comprendre le sens intuitivement.

(2) « Flavien, au boulot ! » énoncé par Flavien. Dans ce cas de figure, l'enjeu reste de maintenir notre hypothèse de l'identification concernant le locuteur [Je]. Dans cet exemple, l'individu se parle et se présente ainsi à la 2ème personne : l'équivalent de la phrase d'origine est « Flavien, il faut que tu ailles au boulot maintenant ». Dans ce cas où l'individu se présente à la 2ème personne, notre hypothèse de l'identification peut paraître difficile à soutenir, bien qu'il soit incontestable qu'il s'agit de s'encourager en se parlant ainsi. Il nous faudra donc expliquer en quoi celui qui fait apparaître « Flavien, au boulot ! » prend tout de même le rôle de [Je] marqué dans la phrase.

---

[1] Voir la partie (2.1) du chapitre 7.

[2] À travers la version variante « Je suis Charlie », on voit que l'élément communiqué qui reste inchangé, c'est la solidarité exprimée par chaque sujet parlant qui s'approprie le slogan en le reproduisant. Dans une optique générale, on peut comprendre qu'il s'agit d'énoncer « Je suis X », avec X correspondant à la chose à laquelle on apporte notre soutien. Ainsi, la chose qui fait l'objet du soutien exprimé peut varier (le peuple berlinois, le journal satirique *Charlie Hebdo* victime de l'attaque en 2015, ou autres choses encore), tout comme celui qui exprime sa solidarité peut être n'importe qui, dans la mesure où il s'approprie la formule consacrée en la reproduisant.

(3) Pour l'exemple « Papa revient tout de suite », l'individu se présente sous l'expression « papa », donc à la 3ème personne. Notre défi avec cet exemple sera aussi de maintenir, malgré cette présentation à la 3ème personne, notre hypothèse de l'identification. Pour ce faire, on soulignera certainement le fait que l'individu, dans le but de faciliter la compréhension de son message par son interlocuteur, se met à la place de ce dernier (son enfant) en utilisant le vocabulaire qui lui est familier, à savoir « papa ». Autrement dit, il s'agit d'adapter une partie de son dire à la perception du monde qui se fait à partir du point de vue de l'interlocuteur, un enfant en l'occurrence.

Pour appuyer l'approche (subjectiviste) que nous défendons, on voudra également montrer comment les travaux de cette thèse s'inscrivent dans une perspective plus générale partagée avec d'autres disciplines des sciences humaines.

Rappelons que, au chapitre 1, nous avons fait remarquer que les travaux de l'école de Palo Alto (d'une approche interdisciplinaire) s'accordent avec notre approche S à plusieurs égards. Par exemple, l'un de ses auteurs principaux, Watzlawick, insiste sur le fait qu'il n'existe pas qu'une seule « réalité ». Selon lui, on se trouve surtout avec différentes versions de celle-ci, toutes « des effets de la communication, et non le reflet de vérités objectives et éternelles ». On se souvient aussi que, dans ce courant de pensées, la notion de « contexte » est « dépendante du point de vue à partir duquel on considère un événement quelconque, elle est donc également éminemment subjective ». (Garcia-Rivera & Wittezaele, 2006 : 144-145)

En outre, les travaux du psychologue D. Kahneman[1] (que ce dernier a initiés en collaboration avec A. Tversky dans les années 1970), portant sur la manière dont on prend les décisions et forme les jugements, révèlent les individus comme ayant une sorte de prédispositions subjectives et irrationnelles. En effet, les découvertes majeures de ses travaux (voir Kahneman 2016) peuvent se résumer ainsi : de manière inconsciente, les individus sont sous l'influence d'un certain nombre de biais cognitifs lorsqu'il s'agit de prendre une décision ou de former un jugement.

De notre point de vue, une telle découverte dans le domaine de la psychologie cognitive pourrait changer la donne en ce qui concerne l'opposition entre l'approche O et l'approche S.

En effet, jusqu'à présent, quand certains linguistes (on peut notamment penser à Sperber

[1] Sans doute en raison de nombreuses illustrations faites en référence à des activités économiques, l'auteur a bouleversé la discipline de l'économie. Ainsi les économistes ont fini par remettre en cause (sinon abandonner) le postulat qui a toujours été admis implicitement (y compris dans les théories majeures) selon lequel l'agent économique est rationnel. Grâce à ces travaux portant sur la psychologie cognitive, Kahneman a reçu le Prix Nobel de l'Économie en 2002.

& Wilson et à Moeschler & Reboul) évoquent la cognition, la balance penche toujours du côté de l'approche O. Or, au lieu d'accepter cela comme une fatalité, il est intéressant de noter que la cognition humaine telle qu'elle apparaît dans les travaux de ces auteurs peut être considérée comme relevant d'une conception spécifique (parmi d'autres), qui n'est pas obligatoirement la plus représentative. Parallèlement, on n'oublie pas que ces linguistes qui invoquent fréquemment la cognition défendent de toute manière une conception prédéterminée du langage (qui se range dans l'approche O) qui, on le sait, se caractérise notamment par le rôle central des conditions de vérité dans le sens et par l'importance accordée à l'inférence comme une sorte d'outil de traitement de sens.

Maintenant, si on prend plutôt pour référence les travaux de Kahneman, on peut noter que c'est au tour de l'approche S de paraître en cohérence avec la cognition humaine. En effet, étant donné que les individus, dans leurs jugements et décisions, se caractérisent par cette tendance à des biais cognitifs, il s'avère raisonnable de considérer l'approche S comme plus cohérente avec cette compréhension de la cognition humaine, dans laquelle « celui qui parle » n'échappe pas à cette tendance générale largement subjective (ou, si l'on préfère, « non objective » en tout cas).

Enfin, pour aller au-delà des considérations générales et abstraites qui occupent une bonne partie de cette thèse, il nous paraît intéressant d'aller observer directement sur le terrain. De ce point de vue, la négociation ou la médiation (comme moyen de résolution de conflits), où le langage constitue le principal outil, présentent un intérêt particulier. Impliquant à la fois le conflictuel et le collaboratif, la négociation et la médiation présentent des traits qui ne sont pas sans rappeler l'intersubjectif inhérent au langage. Soit dit en passant : si on parvient à mieux comprendre ces mécanismes permettant de passer du conflictuel au collaboratif[1], ou le collaboratif malgré le conflictuel, l'humain serait certainement moins enclin à recourir à la violence.

Des observations sur le terrain alimenteraient nos réflexions, tout en nous rapprochant de la réalité de l'utilisation de la langue (là où le langage vit à travers sa pratique). On pourrait par exemple prendre comme terrain d'observation l'univers des entreprises, là où les rapports de force marqués rendent encore plus sensibles l'enjeu du langage et l'aspect interactionnel dans la communication. Pour enrichir encore plus nos observations, il y a la possibilité d'ajouter le paramètre « interculturel », par exemple avec le cas entre les francophones et les sinophones. Dans cette orientation de recherche, on peut citer les travaux de Tréguer-Felten (2012) qui

[1] Une definition large de la sémantique selon S. Hayakawa (1990) : « Semantics is the study of humain interaction through communication. Communication leads sometimes to cooperation and sometimes to conflict ».

montrent que, malgré le recours commun à la langue anglaise, soit comme langue maternelle soit comme « English as a lingua franca », des différences culturelles[1] peuvent persister sensiblement, par exemple, dans ce que les uns et les autres entendent par une bonne « relation client » (entre les locuteurs français, chinois et états-uniens).

Dans une optique générale, ce type d'études revient à apporter des preuves à l'hypothèse de Sapir-Whorf qui, comme on le sait, consiste à dire que différentes langues impliquent différentes visions (perceptions) du monde[2]. En admettant que cette hypothèse s'avère pertinente, il nous paraît intéressant d'envisager de la manière suivante l'accent mis sur la vérité (dans le sens) par un bon nombre des auteurs occidentaux : en effet, cette préoccupation qui marque des auteurs de divers horizons serait peut-être liée à un trait (sémantique) commun aux langues de ces auteurs de différents pays occidentaux. En d'autres termes, ce serait le regard (la culture) de l'observateur qui contribue à l'émergence de cette conception du sens centrée sur la vérité.

En tout cas, cela peut constituer une piste à explorer, surtout quand on sait qu'il y a des peuples qui ne sont pas orientés autant vers la vérité. Prenons l'exemple de la culture chinoise[3] au sens large, présente sous différentes formes dans certains pays asiatiques, qui est connue pour une caractéristique particulièrement incompatible avec la conception du monde des occidentaux qui est largement binaire : en effet, la perception du monde de ceux qui sont de la culture chinoise est marquée par la coexistence d'une pluralité de points de vue qui, dans certains cas, paraissent même contradictoires[4].

Quelle que soit l'étendue de ce futur terrain d'observation, les allers et retours entre théorie et terrain favoriseraient l'apparition de nouveaux angles de réflexions. Ce qui nous permettrait d'examiner, avec un regard critique salutaire, les travaux présentés dans cette thèse.

---

[1] Voir d'Iribarne (2009) pour des études, soutenant la même position, qui portent sur d'autres langues ou pays.

[2] On ne peut pas manquer de mentionner Wilhelm von Humboldt qui est considéré comme un précurseur de cette conception du langage.

[3] Voir Cheng (1997) pour une présentation de la « pensée chinoise ». Voir Jullien (1995, 1996) pour une approche comparative par rapport au modèle occidental.

[4] Voir Chieng (2006) qui donne de nombreuses illustrations tirées de l'univers des entreprises (certaines offrent un contraste intéressant entre les francophones et les sinophones).

Références bibliographiques

AUTHIER-REVUZ Jacqueline (1984) « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », Langages, N°73, 98-111

AUSTIN John (1970) « Quand dire, c'est faire », trad. Lannes, Seuil, Paris

BALLY Charles (1965) « Linguistique générale et linguistique française », 1ère partie, 1ère section, Francke, Berne

BARBERY Muriel (2009) « L'élégance du hérisson », Gallimard, Folio, Paris

BARTHES Roland (1964) « Éléments de sémiologie », Communications, N°4, 91-135

BENVENISTE Émile (1966) « Problèmes de linguistique générale », Tome 1, Gallimard, Paris

BOLLY Catherine (2010) « Pragmatisation du marqueur discursif *tu vois*. De la perception à l'évidence et de l'évidence au discours », Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF), Paris

BORILLO Andrée (1982) « Deux aspects de la modalité assertive : *croire* et *savoir* », Langages, N°67, 33-53

BORILLO Andrée & LE DRAOULEC Anne (2013) « Quand ici, c'est maintenant », Langue Française, N°179, 69-87

BOURDIEU Pierre (2014) « Langage et pouvoir symbolique », Points, Essais, Paris

BRETON Philippe (2000) « La parole manipulée », La Découverte, Paris

CÁMPORA Magdalena (2012) « Mise en scène et désaveu du locuteur dans L'*Argumentum Ornithologicum* de Borges », Argumentation et polyphonie, de saint Augustin à Robbe-Grillet, 85-103, L'Harmattan, Paris

CAMUS Albert (1998) « L'hôte », L'exil et le royaume, Gallimard, Folio, Paris

CAREL Marion (2011) « L'entrelacement argumentatif. Lexique, discours et blocs sémantiques », Honoré Champion, Paris

CAREL Marion (2012a) « Le discours honnête est-il encore tromperie ? Pour une critique radicale du logicisme », Faire des sciences sociales, 149-175, Éditions EHESS, Paris

CAREL Marion (2012b) « Introduction », Argumentation et polyphonie, de saint Augustin à Robbe-Grillet, 7-58, L'Harmattan, Paris

CHAUVIRÉ Christiane (2009) « L'immanence de l'ego », PUF, Paris

CHENG Anne (1997) « Histoire de la pensée chinoise », Seuil, Paris

CHIENG André (2006) « La pratique de la Chine », Biblio Essais, Paris

COLAS-BLAISE Marion (2013) « Quand montrer, c'est ne pas dire. Une approche sémio-linguistique », Dire/Montrer. Au cœur du sens, 45-66, Presses de l'Université de Savoie, Chambéry

COQUET Jean-Claude (2016) « Quelques repères historiques pour une analyse de l'énonciation (d'Aristote à Benveniste) », Littérature, Volume 183, N°3, 129-137

CORNULIER, Benoît de (1978) « Marquage et démarquage dans les pronoms personnels français : nounoiement et vouvoiement », Studies in French Linguistics, 115-158

DANON-BOILEAU Laurent (1994) « La personne comme indice de modalité », Faits de langues, N°3, 159-167

DELOOR Sandrine (2012) « Bref aperçu historique des travaux sur la présupposition », Langages, Volume 186, N°2, 3-20

DESCOMBES Vincent (2014) « Le parler de soi », Gallimard, Folio Essais, Paris

DÉTRIE Catherine (2010) « De *voir* à *tu vois* / *vous voyez* : fonction sémantico-énonciative et postures énonciatives construites par ces particules interpersonnelles », Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF), Paris

DONNELLAN Keith (1966) « Reference and Definite Descriptions », Philosophical Review, Volume 75, 281-304

DUCROT Oswald (1984) « Le dire et le dit », Minuit, Paris

DUCROT Oswald (1989) « Logique, structure, énonciation », Minuit, Paris

DUCROT Oswald (1991) « Dire et ne pas dire », 3ème édition, Hermann, Paris

DUCROT Oswald & SCHAEFFER Jean-Marie (1995) « Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage », Seuil, Paris

FORNEL Michel de (1994) « Pluralisation de la personne et variation pronominale », Faits de langues, N°3, 185-192

FRACCHIOLLA Béatrice (2006) « Systèmes pronominaux et construction d'identité », L'Information Grammaticale, N°110, 43-48

FREGE Gottlob (1971) « Sens et dénotation », Écrits logiques et philosophiques, Seuil, Paris, 102-126

GIDE André (1972) « La symphonie pastorale », Gallimard, Folio, Paris

GRICE Paul (1975) « Logic and conversation », Syntax and Semantics, Volume 3, 41-58

HAYAKAWA Samuel (1991) « Language in Thought and Action », Harcourt, New York

D'IRIBARNE Philippe (2009) « L'Épreuve des différences : L'expérience d'une entreprise mondiale », Seuil, Paris

JAKOBSON Roman (1963) « Les embrayeurs, les catégories verbales et le verbe russe »

Chapitre IX, Essais de linguistique générale, Minuit, Paris

JOLY André (1994) « Éléments pour une théorie générale de la personne », Faits de langues, N°3, 45-54

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine (1980) « L'énonciation : De la subjectivité dans le langage », Armand Colin, Paris

GARCIA-RIVERA Teresa & WITTEZAELE Jean-Jacques (2006) « À la recherche de l'école de Palo Alto », Seuil, Points Essais, Paris

KAHNEMAN Daniel (2016) « Système 1 / Système 2 : Les deux vitesses de la pensée », Flammarion, Clés des Champs, Paris

KLEIBER Georges (1982) « Les différentes conceptions de la pragmatique ou pragmatique où es-tu ? », L'Information Grammaticale, N°12, 3-8

KLEIBER Georges (1986) « Déictiques, embrayeurs, "token-réflexives", symboles indexicaux, etc. : comment les définir ? », L'Information Grammaticale, N°30, 3-22

KLEIBER Georges (2008) « Comment fonctionne *ici* », Cahiers Chronos, N°20, 113-145

LUDWIG Pascal, Collectif (2011) « Le langage », Flammarion, GF Corpus, Paris

LEEMAN Danielle (2006) « *Je* et *tu* ou les sujets insoumis », Revue belge de philologie et d'histoire, Tome 84, 885-901

LESCANO Alfredo (2009) « Pour une étude du ton », Langue française, Volume 164, N°4, 45-60

LESCANO Alfredo (2012) « Deux (autres) *maintenant*. Avec une application à l'analyse de *La jalousie* de Robbe-Grillet », Argumentation et polyphonie, de saint Augustin à Robbe-Grillet, 145-188, L'Harmattan, Paris

LEVINSON Stephen (2004) « Deixis », The handbook of pragmatics, Wiley-Blackwell, 97-121

LONGHI Julien (2015) « L'acte de nommer comme constitution de formes : discursivité de la production du sens », Langue Française, N°188, 121-136

MARANDIN Jean-Marie (1987) « Des mots et des actions : *compliment*, *complimenter* et l'action de complimenter », Lexique, N°5, 65-99

MARNETTE Sophie (2006) « Je vous dis que l'autocitation c'est du discours rapporté », Travaux de linguistique, N°52, 25-40

MARTIN Robert (1988) « Croire que *p* / penser que *p* », Annexes des Cahiers de linguistique hispanique médiévale, Volume 7, 547-554

RABATEL Alain (2003) « Les verbes de perception en contexte d'effacement énonciatif : du point de vue représenté aux discours représentés », Travaux de linguistique, N°46, 49-88

REBOUL Anne (1991) « Le système des pronoms personnels en français contemporain : le problème de la référence », Revue Tranel (Travaux neuchâtelois de linguistique), Volume 17, 123-146

REBOUL Anne & MOESCHLER Jacques (1998) « La pragmatique aujourd'hui : une nouvelle science de la communication », Seuil, Paris

RECANATI François (1979a) « Le développement de la pragmatique », Langue Française, N°42, 6-20

RECANATI François (1979b) « La transparence et l'énonciation. Pour introduire à la pragmatique », Seuil, Paris

RECANATI François (1997) « Direct Reference: From Language to Thought », Blackwell, Oxford

RECANATI François (2001) « Are 'here' and 'now' indexicals? », Texte, 115-127

RECANATI François (2007) « Le Sens littéral. Langage, contexte, contenu », trad. Pichevin,

Éditions de l'Éclat, Paris/Tel-Aviv

RECANATI François (2008a) « Philosophie du langage (et de l'esprit) », Gallimard, Folio Essais, Paris

RECANATI François (2008b) « D'un contexte à l'autre », Cahiers Chronos, N°20, Ici et maintenant, 1-14

REICHENBACH Hans (1947) « Elements of Symbolic Logic », Macmillan, Londres

RENARD Jules (1980) « L'écornifleur », Gallimard, Folio, Paris

REY-DEBOVE Josette (1978) « Le Métalangage : étude linguistique du discours sur le langage », Armand Colin, Paris

REZA Yasmina (2011) « Le Dieu du carnage », Magnard, Paris

SALSMANN Margot (2012) « Du mot *mensonge* », Argumentation et polyphonie, de saint Augustin à Robbe-Grillet, 189-244, L'Harmattan, Paris

SAUERWEIN-SPINOLA Sibylle (2000) « La représentation critique du discours de l'autre : le questionnement oppositif », Lit-Verlag, Münster

SEARLE John (1979) « Le sens littéral », trad. Latraverse François, Langue française, N°42, 34-47

SCHULZ Patricia (2002) « Le caractère relatif de la métaphore », Langue française, N°134, 21-37

SPERBER Dan & WILSON Deirdre (1989) « La Pertinence : Communication et cognition », Minuit, Paris

STALNAKER Robert (1974) « Pragmatic presuppositions », Semantics and philosophy, New York University Press, New York, 197-214

STRAWSON Peter Frederick (1950) « On referring », Mind, N°59, 320-344

TODOROV Tzvetan (1970) « Problèmes de l'énonciation », Langages, N°17, 3-11

TRÉGUER-FELTEN Geneviève (2012) « La « relation client » à la lueur d'une analyse du discours comparative », Management & Avenir, N°55, 125-146

VATRICAN Axelle (2012) « Savoir que et la notion de présupposition », Langages, N°186, 69-84

VENDLER Zeno (1957) « Verbs and Times », The Philosophical Review, Volume 66, N°2, 143-160

VET Co (1994) « Savoir et croire », Langue française, N°102, 56-68

VOGELEER Svetlana (1994) « L'accès perceptuel à l'information : à propos des expressions *un homme arrive* / *on voit arriver un homme* », Langue française, N°102, 69-83

WATZLAWICK Paul (1978) « La réalité de la réalité : confusion, désinformation, communication », Seuil, Points Essais, Paris

WATZLAWICK Paul *dir.* (1988) « L'invention de la réalité - contributions au constructivisme », Seuil, Points Essais, Paris

WITTGENSTEIN Ludwig (1958) « Le cahier bleu et le cahier brun », Gallimard, Paris